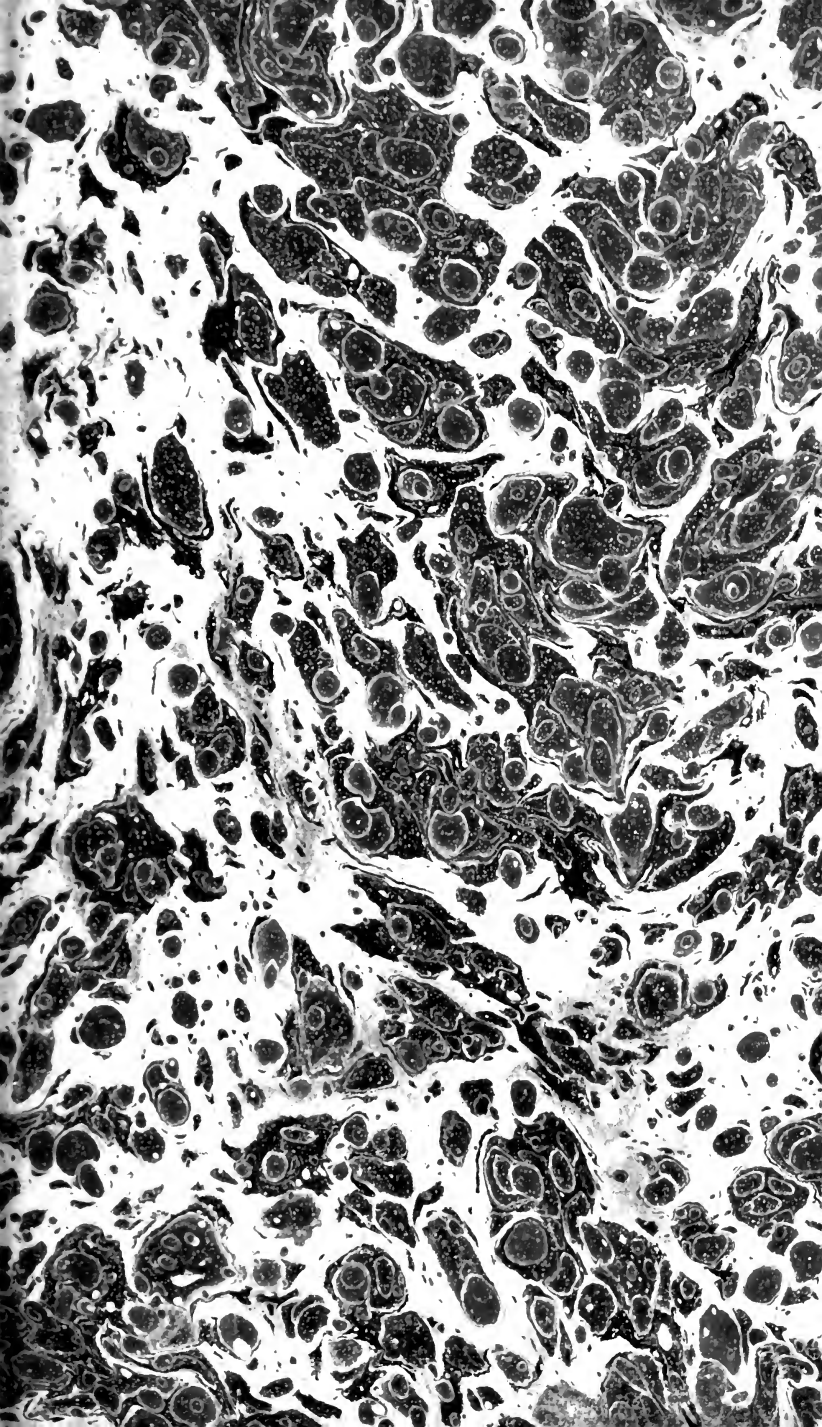


P.M. THROLD
BOOKSELLER
PAUL & COMPANY
NEW YORK





OEUVRES
DE BOSSUET.

TOME XXXVIII.

Se Trouvent

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.º 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.º 8;

PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.º 5;

BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.º 33;

BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.º 61;

LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.º 35;

BOSSANGE et MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;

CHEZ

RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;

TREUTTEL et VURTS, libraires, rue de Bourbon;

FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.º 37;

AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.º 18;

POTEY, libraire, rue du Bac;

DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

B7463

OEUVRES DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

~~~~~  
TOME XXXVIII.  
~~~~~



11875-8

26 | 9 | 11

A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1818.

PA

1725

A2

1815

t.38

LETTRES
DIVERSES.

STATE

DEPARTMENT

LETTRES

DIVERSES.

LETTRE CLXXXIII.

A M. DE SAINT-ANDRÉ, CURÉ DE VAREDDES.

Bossuet lui parle de plusieurs affaires du diocèse de Meaux, et en particulier de celle qu'il avoit avec les religieux de Rebais, touchant l'exemption.

JE commence par vous dire, Monsieur, que vous ne sauriez me parler trop fréquemment, ni trop franchement, ni trop amplement de tout ce que vous croirez utile pour les intérêts de l'Eglise en général, et du diocèse en particulier : tout est bien reçu, et j'y fais toujours grande attention.

Je conviens de toutes les qualités que vous attribuez à M. le curé de Crepoil : mais je ne crois pas qu'il convienne au diocèse ni à lui de le mettre à Meaux, avant qu'il nous ait donné des preuves d'une conduite plus sérieuse et plus régulière. Vous pouvez lui dire mon sentiment, que je lui expliquerai moi-même en lui donnant cette lettre. Je suis très-aise cependant que vous ayez accommodé son affaire avec madame de la Trousse, et je vous en sais très-bon gré. Il faudra néanmoins le tirer de là, et j'en conviens avec vous.

Je consens que M. Teillard continue à Saint-Barthélemi : mais il faut en même temps qu'il ne

compte plus rien du tout sur le revenu de Bouillanci, dont je disposerai absolument après avoir fait le service.

J'ai de la peine à comprendre ce que vous me dites de la part de monseigneur de Tournai. Je conviens qu'il a déclaré plusieurs fois à l'audience, qu'il ne vouloit point soutenir la juridiction de Rebais (1) : mais ce seroit contredire à cette déclaration que de vouloir encore soutenir la transaction de 1112, comme les religieux semblent le vouloir; puisqu'ils ne donnent aucun désistement ni sur cette transaction, ni sur leur prétendu privilège. Jusqu'à ce qu'ils s'expliquent je crois être obligé de poursuivre tant contre eux que contre M. de Tournai; et je poursuis l'audience, où ce sage prélat pourra faire telle déclaration qu'il lui plaira. Cependant pour la procédure, il faut que j'agisse également contre les abbé et religieux. Vous pouvez dire néanmoins à monseigneur de Tournai, que je ne puis lui refuser de dignes louanges pour la volonté qu'il continue de témoigner, de ne vouloir point combattre les droits de l'épiscopat, où il tient un si grand rang : mais si les religieux ne conviennent, le procès ne sera pas fini. Si vous apprenez de lui quelque chose sur ce sujet-là, je pourrai l'apprendre mercredi à Meaux, au retour de Rouvrè où je vais.

(1) Il s'agit de l'exemption dont les religieux de Rebais jouissoient dans ce lieu, où les ecclésiastiques relevoient de leur juridiction. Bossuet attaqua cette exemption, et fit plusieurs écrits en conséquence. Voyez *l'Histoire de l'église de Meaux*, par D. Toussaint Duplessis; tom. 1, pag. 542 et suiv.

Je n'ai point dit qu'on vous priât de ma part de vous charger de l'éducation de ce jeune gentilhomme ; mais seulement d'examiner s'il étoit digne que j'en prisse un soin particulier : ce que je vous prie de vouloir faire, ou par vous, ou par quelque ami judicieux , en la manière que vous trouverez la plus convenable.

Quant à madame la marquise de la Trousse, il n'a pas tenu à moi que nous n'ayons terminé notre différend à l'amiable. Je m'en étois rapporté à M. de Lamoignon, son ami, et qu'on ne soupçonne pas de me vouloir favoriser : elle l'en a dédit. L'affaire est en état d'être jugée, et nous en sortirons plutôt par un arrêt que par arbitrage. Ainsi il ne paroît pas qu'elle ait rien à faire, que de faire des offres compétentes, ou d'acquiescer pour éviter les dépens, qu'en ce cas je remettrai.

Je vous envoie la commission que votre charité vous oblige à me demander : je vous donne toute mon autorité, que je sais bien que votre prudence ne vous permettra jamais de mettre en compromis.

J'ai passé à Farmoutiers, où j'ai vu de très-bons effets de votre administration, et des espérances meilleures encore. Je suis à vous avec toute l'estime et la confiance possible.

A Germigny, ce 18 juin 1695.

LETTRE CLXXXIV.

A M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur l'épître de Boileau, de l'Amour divin.

SI je me fus trouvé ici, Monsieur, quand vous m'avez honoré de votre visite, je vous aurois proposé le pèlerinage d'Auteuil avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre de la bouche inspirée de M. Despréaux, l'hymne céleste de l'Amour divin. C'est pour mercredi : je vous invite avec lui à dîner; après, nous irons : je vous en conjure.

1695.

LETTRE CLXXXV.

A M. LE PELLETIER, ÉVÊQUE D'ANGERS.

Il lui marque son sentiment sur les mariages entre oncles et nièces, et entre cousins-germains; condamne fortement les premiers, improuve les seconds, et déclare que les évêques ne doivent point reconnoître les brefs obtenus pour contracter de tels mariages.

PUISQU'IL vous plaît, Monseigneur, de m'ordonner de vous dire mon sentiment sur le mariage du maire de votre ville avec sa nièce, et en général sur les mariages entre cousins-germains, j'aurai l'honneur de vous dire ce que vous savez mieux que moi, qui est qu'il faut distinguer entre les mariages à faire et les mariages faits.

Pour les derniers, il n'y a qu'à considérer si

l'exposé est véritable dans les faits qu'on peut regarder comme ayant servi de motif à la dispense, et qu'en cas qu'il soit véritable, il n'y a qu'à demeurer en repos. Au contraire, si l'exposé étoit faux, il faudroit en grande douceur et efficace représenter aux parties cette nullité, et y chercher des remèdes.

Mais comme la chose est faite, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'on soit tombé dans un défaut si essentiel, c'est principalement sur l'avenir qu'il faut répondre.

Mon sentiment est donc, 1.^o qu'il n'y a pas lieu ici à l'appellation comme d'abus; parce que c'est une chose de pure grâce, dont d'ailleurs les évêques sont les maîtres. 2.^o Quoique le cas ne me soit pas encore arrivé, ma disposition précise est de refuser absolument de tels brefs pour les raisons que vous marquez, qui sont de la dernière conséquence: tous les brefs qui sont donnés contre l'expresse défense du concile de Trente devant être censés obtenus par surprise.

J'excepte le cas où l'on auroit commencé *ab illicitis*, sans avoir eu le dessein de faciliter par là la grâce demandée: en ce cas j'en ai passé quelques-uns entre cousins-germains.

Pour d'oncles à nièces, j'aurois grande peine à m'y résoudre, si ce n'est pour éviter un grand scandale.

Je crois pourtant encore qu'on pourroit passer dans certains cas extraordinaires, comme par exemple pour empêcher des procès entièrement ruineux, entre cousins-germains seulement, et non pas entre

oncles et nièces, encore moins entre neveux et tantes, à quoi la nature répugne trop.

Je n'entre pas dans certains exemples de nos jours, où je crois que la bonne foi peut avoir excusé ceux qui ont obtenu ces grâces.

La précaution d'en écrire au cardinal Dataire est très-bonne; mais le secret est de nous rendre maîtres de l'exécution qui nous est renvoyée.

Quand vous me faites souvenir, Monseigneur, du temps qu'il vous plut passer avec moi, je me souviens en même temps des exemples de vigilance et de prudence que vous m'y avez donnés; et de l'obligation où je suis d'en profiter. Je suis avec un respect sincère, etc.

Ce 16 juillet 1695.

LETTRE CLXXXVI.

DE M. DE NOAILLES, ÉVÊQUE DE CHALONS,

AU MÊME.

Sur le même sujet et la même affaire (1).

Je suis persuadé que nous devons empêcher, autant qu'il est en nous, les mariages dont vous me faites l'honneur de m'écrire, à moins qu'il n'y ait des raisons très-pressantes de les tolérer, comme la réunion d'une famille, la fin d'un scandale qui ne

(1) Cette lettre s'étant trouvée jointe à celle de Bossuet, nous avons cru ne devoir pas l'en séparer dans l'impression; parce qu'elle en confirme la décision, et qu'elle fait partie de la consultation donnée dans cette affaire.

pourroit être arrêté par d'autres voies, et la réconciliation avec Dieu de deux personnes dont la damnation paroîtroit assurée sans cela. Hors ces cas-là, qui n'arrivent pas si souvent qu'on croit, je pense que nous devons observer les règles à la rigueur.

Il me paroît meilleur d'écrire au cardinal Dataire, pour empêcher qu'on ne donne trop légèrement des dispenses à Rome, que de se pourvoir par appel comme d'abus; parce que les parlemens les reçoivent, et les magistrats en profitent comme d'autres dans l'occasion. Mais ces dispenses ne lient point les mains aux évêques: ils peuvent toujours en empêcher la fulmination et l'exécution lorsqu'ils ne les jugent pas raisonnables, et refuser les certificats de pauvreté sans lesquels communément on n'accorde point ces dispenses à Rome. On peut encore déclarer aux banquiers, que s'ils ne communiquent les causes des dispenses qu'ils veulent demander, on ne les recevra point. Je me suis servi de ce moyen et m'en suis très-bien trouvé.

Voilà, Monseigneur, tout ce que je puis vous dire sur cette matière. J'ai bien de la joie de l'occasion qu'elle me donne de vous demander la continuation de l'honneur de votre amitié, et de vous assurer que je la mérite mieux qu'un autre, s'il ne faut pour cela qu'être avec beaucoup de respect et de sincérité, etc.

A Paris, ce 18 juillet 1695.

EPISTOLA CLXXXVII.

AD CARDINALEM DE AGUIRRE.

Conciliorum Hispaniæ novam ipsius editionem eximie prædicat; regulam morum contra fallacium Doctorum theologiam lubricam et versatilem, firmatam fuisse ab illustrissimo auctore summo plausu comprobat, ac sacri Collegii munus egregium extollit.

POSTEAQUAM huc, eminentissime Cardinalis, amplissimæ ac præclarissimæ Collectionis tuæ ingens fama pervenit, dedi sanè operam, quàm potui diligentissimam, ut ad nos egregius perferretur liber. At, ô vel hoc nomine detestanda bella feralia, quæ, tot terrâ marique interfusis exercitibus, hoc quoque commercium intercludant! Quàm perlegissem libens, non modò fortissimæ gravissimæque Hispaniæ Ecclesiæ monumenta, tam eruditâ manu in pristinum splendorem restituta, verùm etiam doctissimas easdemque sanctissimas dissertationes tuas, præsertim verò eas quæ ad christianæ pœnitentiæ disciplinam atque ad ecclesiasticam castitatem, aliaque vitæ clericalis officia pertinerent! Interim solatii loco erit Synopsis tua, quam ad me per eminentissimum Jansonium nostrum, virum omni ex parte ornatissimum, transmittendam curasti.

Neque quidquam occurrit quod ætatem nostram illustraret magis. Primùm enim gratissima veniet non modò ad Hispanienses ac Novi Orbis, sed etiam ad Gallicanos totiusque adeo orbis Episcopos adhortatio, ut Concilia frequenter celebrent: qui vel

maximus Concilii Tridentini fructus esse debuit : idque unum si perviceris, Ecclesiarum dignitas ac sanctitas, nec modò episcopalis ordinis amplitudo, verùm etiam apostolicæ Sedis priscus revirescet vigor; Episcopis omnibus beatissimi capitis auctoritatem communi studio secuturis : necesse est enim, ut quâ primùm constitit, eâdem vi canonica disciplina reflorescat.

Jam illud quàm christianum, doctissime Cardinalis, quàm summo Præsule ac theologo dignum, quod regulam morum exemplis decretisque firmas; efficisque planè ut valeat Apostolicum illud : *Omnia probate; quod bonum est tenete* (1); et illud : *Ut probetis potiora, ut sitis sinceri et sine offensâ in diem Christi* (2). Ita quippe verè sinceri ac sine offensâ sumus, si, cùm de præceptis agitur, animo et conscientiæ affulgentem purioris potiorisque rationis lucem, tanquam vitæ ducem, obscurioribus ac debilioribus visis anteponimus : neque quidquam absurdus aut à christianâ gravitate atque constantiâ alienius, quàm ut per Doctorum flexibilia decreta, theologiam lubricam atque versatilem, opinionum æstus seu lusus abripiat ac distrahat; quorum operâ cautum oportuit, ne circumferremur omni vento doctrinæ.

Quòd autem sacro Cardinalium collegio id officii allegas, ut novitates arceant, ac vivendi normam suis canonibus constabilitam muniant ac fulciant; Romanam purpuram omnibus gentibus magis magisque venerandam præstas. Itaque suspicio ac veneror eminentissimam dignitatem tuam, pari cum

(1) *I. Thessal.* v. 21. — (2) *Philip.* i. 10.

pietate atque exquisitissimâ eruditione conjunctam :
ac supplex flagito , ut me tibi addictissimum atque
obsequentissimum , eâ quâ litteratos ac theologos
soles benevolentîâ , prosequaris. Vale.

Datum Meldis, 13 augusti 1695.

EPISTOLA CLXXXVIII.

CARDINALIS DE AGUIRRE.

Bossueti præclara opera et aliorum Galliæ scriptorum egregiè com-
mendat, mala belli innumera lamentatur, Prælatumque ut laxio-
rem doctrinam castigare non desinat, vehementer accendit.

ILLUSTRISSIMO ET REVERENDISSIMO D. J. B. BOSSUETO,
EPISCOPO MELDENSI,

SALUTEM PLURIMAM.

INTER tam multas insignium virorum litteras,
quas frequenter accipio, nullæ mihi gratiores fuere
hiscæ tuis, nuper Neapolim missis ad me Româ per
eminentissimum Jansonium, mihi multis nominibus
venerandum. Et certè multò antequam ad te mit-
terem Synopsim recentem collectionis Hispano-In-
dicæ Conciliorum nuper editam Romanis typis, ve-
nerabar te, atque imprimis colebam ob egregias
lucubrationes, quibus dogmata fidei catholicæ Ro-
manæ adversùs heterodoxos, et præcipuè Jurieum,
vindicasti. Porrò tam ii libri, quàm alii præcellen-
tium scriptorum florentissimæ nationis tuæ, quam-
vis scripti linguâ mihi peregrinâ, acuerunt animum
meum, ut illos frequenter legerem, et utcumque

intelligerem, donec jam tandem mihi familiares facti, et faciles visi sunt.

Quod causeris et doles feralia isthæc bella, commercium librorum impediencia; mihi etiam jamdiu contingit, quâ verbis, quâ scriptis conquerenti, et assiduis precibus clamanti ad Deum pro solidâ pace et concordia utriusque præstantissimæ coronæ, et omnium Principum christianorum tam inter se, quàm cum Ecclesiâ apostolicâ Romanâ, et hujus felicissimo statu, ac correctione morum in quolibet hominum ordine ac statu, ac doctrinâ morali ad pietatem et salutem conferente. Hæc ipsa vota mea pariter tua sunt, ut palam testaris in disertissimâ hâc epistolâ: et satis ostenderas in tot libris prælaudatis, qui frequenter Romam perveniunt, et cum fructu lectitantur ab hominibus doctis, etiam Cardinalibus eximiè eruditis ac piis, præsertim eminentissimis Casanate et Denhoff.

Collectionis illius vastæ, quam luci dedimus Romæ completam sub finem præcedentis anni, multa exemplaria integra in Gallias missa sunt, et ab Anissoniis illuc portata, aut saltem directa ab ipsorum agente Nicolao l'Hulliet, quamvis ob pericula maris et terræ fortassis nondum pervenerint Lutetiam. Sic et lentè admodum et cum ingenti periculo ad me inde mittuntur plures libri, præsertim sanctorum Patrum editionis San-Germanensis. Videamus an fortè piissimus Dominus assiduas Ecclesiæ suæ preces exaudire dignetur, et pacem illam nobis donet, quam mundus dare non potest, præsertim in hoc deplorato statu et cruentissimis præliis, qualia nunquam fortassis visa fuerunt, nec leguntur

inter Christianos exarsisse à tempore orbis redempti. Aiebat olim Ammianus Marcellinus suo tempore non fuisse tam infestas invicem feras, quàm erant mutuò plerique Christianorum. Quod ille ethnicus execrabatur suo ævo, meliùs nostro lamentari possumus, præsertim Sacerdotes et Prælati, quibus pax communis, et æterna animarum salus magnâ ex parte inde dependens, cordi esse debet. Fortassis ubi jam ad summa deventum est, et crudelitas mutua videtur summum apicem attingisse, incipiet apparere pax et concordia singulari beneficio Dei : nam alioquin potiùs desideranda, quàm speranda est.

Interea, doctissime Præsul, proseguere studia et lucubrationes tuas, præsertim ad dogmata fidei uberiùs stabilienda, et laxiorem doctrinam circa mores reformandam ; hoc potissimùm tempore, quo tot scripta ubique prodeunt à viris eximiè piis et doctis elaborata adversùs illam liberio rem Casuisticam, quæ à fine circiter præcedentis sæculi usque modò tot infelices fructus protulit, et perniciosas theses, quarum utinam postremæ fuerint, centum et decem ut minimùm, hactenus fulguritæ sacro Vaticanani igne. Mihi nondum fuit otium sufficiens ad ea commenta ex instituto refellenda ; solùm obiter ea in variis libris refutare potui, præsertim dum exponendis Conciliis incumberem, et detinerer tot aliis studiis, ac curis alterius generis in Urbe, donec contigit præ nimio labore succumbere, et sæpe subire ægri tudines satls notas, quibus non semel intra postremum annum, Romæ ac Neapoli, cum ipsâ penè morte colluctatus fui. Itaque provinciam ejus-

modi et quælibet graviorum studiorum genera aliis doctioribus et firmiori valetudine fruentibus relinquo, præsertim tibi, dignissime Præsul, atque illustrissimo Abrincensi Episcopo, Petro - Danieli Huetio, qui juxta insignem eruditionem quâ præstat, et toti orbi litterario se celebrem reddidit, potest tecum id oneris in se recipere, atque in eâ parte sequi ductum ac zelum et pietatem eximiam, quâ tot gravissimi Galliæ Præsules, et Doctores Sorbonici, et Parochi Parisienses et Rothomagenses, alienissimi ab omni hæreseos notâ, probabilissimum luxuriantem eliminandum curarunt ac represserunt, à tempore Urbani VIII et deinceps usque modò.

Prædictum D. Petrum-Danielem Huetium saluta nomine meo, et illustrissimum D. Archiepiscopum Rhemensem ⁽¹⁾, quos jam pridem diligo ac veneror, et exopto diu florere tecum in commune bonum Ecclesiæ, et nobiscum studere ad revocandam frequentiam Conciliorum jam diu intermissam ubique fere, cum magnâ reipublicæ christianæ jacturâ. Vale, illustrissime Domine, atque in orationibus ac sacrificiis tuis et tuorum memento meî bene valentis quidem à sex mensibus usque modò.

Neapoli, hæc die 10 septembris 1695.

(1) Carolus-Mauritius Le Tellier.

LETTRE CLXXXIX.

A MILORD PERTH.

Il lui parle des moyens que Dieu emploie pour accomplir son œuvre, et prie pour sa persévérance.

J'AI reçu dans votre lettre de Rome la continuation des témoignages de vos bontés. Vous êtes dans une Cour où il y a beaucoup de religion dans quelques-uns, et beaucoup de politique, qui pourra vous étonner, dans les autres. Au milieu des pensées humaines, l'œuvre de Dieu s'accomplit; et la foi romaine, révéree dans tous les siècles, subsiste. Je prie Dieu sans cesse pour votre persévérance, non-seulement dans la véritable doctrine, mais encore dans la véritable piété. Je vous demande la conservation de votre précieuse amitié, et la grâce de me croire toujours avec la même passion et le même respect, etc.

A Meaux, ce 9 octobre 1695.

LETTRE CXC.

DE MILORD PERTH.

Il lui adresse un gentilhomme protestant, pour lequel il implore le zèle et la charité du prélat.

JE prends la liberté de vous présenter le gentilhomme qui aura l'honneur de vous porter cette lettre,

lettre, M. de Menize, un de mes amis, qui ne m'a jamais abandonné, et qui a toujours adhéré au Roi par principe d'honneur et de justice. Je serois très-aise d'y ajouter de religion aussi; mais c'est de vous, Monseigneur, que j'espère que Dieu se servira pour lui donner des principes si au-dessus de la raison humaine. Pour ce qui est des raisonnemens sur les matières qui touchent les affaires de ce monde, vous le trouverez, comme je l'espère, au moins en quelque façon, digne de votre illustre protection: et j'espère que si vous voulez avoir la bonté pour moi de discourir avec lui sur la religion catholique et même la chrétienne, car j'ai peur qu'il ne soit pas trop persuadé de ce premier principe, il en sera convaincu, et se rendra avec gloire au plus habile et plus digne prélat qui soit sur la terre.

Pour moi, Monseigneur, c'est à vous que je dois mes espérances après Dieu: et si par mon expérience je vous adresse un autre malheureux comme j'étois, c'est par charité pour lui, et pour donner aussi à mon illustre Père spirituel l'occasion d'exercer sa charité. Et je prie le Seigneur, qui est la charité essentielle, de vouloir bénir ce dessein; afin que ce gentilhomme, qui m'est fort cher, puisse participer au bonheur dont je jouis par la grâce de Dieu, en espérant de parvenir dans le ciel à la joie et à la tranquillité, dont je suis si injustement privé en ce monde par les ennemis du plus saint roi qui soit sur la terre. J'espère, Monseigneur, que vous pardonnerez ma présomption, et que vous

continueriez de m'honorer de votre bienveillance, comme étant, etc.

Je vous supplie de m'accorder votre sainte bénédiction paternelle et épiscopale.

A Rome, ce 14 novembre 1695.

LETTRE CXCI.

DE M. DE MENIZE, GENTILHOMME ÉCOSSAIS,

AMI DE MILORD PERTH.

Il envoie à Bossuet la lettre précédente de Milord.

LA lettre que je prends la liberté de vous envoyer est d'un de vos admirateurs et mon cher patron, le comte de Perth, milord chancelier d'Ecosse. C'est, Monseigneur, une des plus grandes marques de son amour et de l'amitié dont il m'a toujours honoré, que de me vouloir présenter à une personne que tout le monde admire, et qui semble être faite tout exprès pour honorer notre siècle.

Une indisposition m'a fait garder la lettre quelques jours, et m'a empêché d'avoir l'honneur de la porter moi-même. Mais pour vous dire franchement la vérité, Monseigneur, je n'osois pas me produire à un si grand jour, et je n'ose pas encore, sans vous demander pardon par avance de vous présenter une personne si indigne de votre connoissance, qui ne sait pas encore parler de suite six mots de français, et encore moins de bon sens, et qui ne vous

apportera rien que des occasions d'exercer votre patience et votre humilité. Tout le mérite que je pourrois avoir auprès de vous, Monseigneur, c'est d'admirer de plus près cette profonde érudition, cette candeur, cette justesse de pensées, et toutes ces grandes qualités qui vous ont tant fait renommer dans la république des lettres et dans toutes les religions. A la vérité, Monseigneur, j'ai commencé de vous admirer, au même âge que j'ai commencé de juger ; car quelque scythique que soit notre pays, votre réputation et vos écrits se trouvent en grande vénération dans les montagnes et les neiges de cette *ultima tellus* ; et mon cher ami et patron est témoin que vous avez poussé vos victoires, où les Romains mêmes autrefois ne pouvoient pas porter leurs armes.

Je vous demande mille pardons, Monseigneur, pour la liberté que j'ai prise de vous écrire : sitôt que ma santé me permettra, je viendrai pour avoir l'honneur de vous voir, et pour être *auditor tantum* : c'est par nécessité, parce que je ne saurois pas parler. J'ai honte de n'avoir pas encore appris le français : et les agitations continuelles de cette violente usurpation m'ont fait oublier le peu que je savois de quelque chose que ce soit, aussi bien que mon latin. Mais vous, Monseigneur, que le Dieu de la nature a fait d'un limon bien différent de celui du reste des hommes, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de m'excuser, et de pardonner la foiblesse en considération du respect et de la vénération avec laquelle je vous assure, en fort mauvais français, mais de fort bon cœur, que je suis, etc.

DE MENIZE.

EPISTOLA CXCI.

AD CARDINALEM DE AGUIRRE.

Quantum exoptet ut sui ipsius nepos Cardinalis aspectu fruatur, suamque erga eum animi observantiam ei studiosè aperit.

NIHIL mihi unquam fuit optatius, eminentissime Cardinalis, quàm ut in Urbem profecturus fratris mei filius tuo conspectu frueretur, meque et se totum tuum in sinum effunderet: sin, quod nolim; abes, quoad fieri poterit, quocumque loco versabere, votis saltem ac desideriis sequeretur. Te enim, eminentissime Cardinalis, ut Ecclesiæ lumen, morumque ac pietatis exemplar in pectore gerere, in ore habere non cesso, summoque te honore, ac, si liberæ vocis simplicitatem admittis, amore prosequi certum quoad vita supererit. Quare etiam atque rogo, ut etiam me tibi addictissimum solitâ benevolentia coonestatum velis. Vale.

Parisiis, 13 martii 1696.

EPISTOLA CXCI.

CARDINALIS DE AGUIRRE.

De Prælati nepote mentionem facit, ipsius scripta laudat; eumque ac cæteros Ecclesiæ Gallicanæ Præsules, ut pro ecclesiasticâ disciplinâ morumque doctrinâ tutiori eruditionis vires exerant, adhortatur.

PERGRATUM mihi fuit, illustrissime Præsul, legere litteras tuas amoris et honoris plenas, quas

exhibuit Domnus nepos tuus ex fratre, semel et iterum à me admissus libenter admodum, et cum eo affectu quo par erat. Interea prosequabar lectionem aurei tui libri, quo Gallicè tueris Historiam Variationum jam ante editam adversùs heterodoxos quosdam et præsertim Jurieum. Has lucubrationes tuas, et quasdam alias ejusdem fere argumenti, legere, aut saltem audire mihi jam pridem in deliciis fuit. Gaudeo enim, non solùm olim, sed etiam modò gravissimam Ecclesiam Gallicanam tam insignes Præsules simul et scriptores habere, qui fidem catholicam adeo fortiter et eruditè tueantur adversùs quasilibet novatorum calumnias, imò et deliramenta.

Præterea mihi admodum placet tam in scriptis tuis, quàm in aliis recentibus modernorum Galliæ Præsulum ac Doctorum legere plura ad disciplinam ecclesiasticam, et doctrinam morum tutiorem spectantia, quæ quotidie in omnibus fere regnis et nationibus magis ac magis vigent inter scriptores magni nominis. Oportet certè in hâc parte exerere ampliùs et uberiùs sacræ eruditionis vires, quibus abundas, simul cum illustrissimis Antistitibus Rhemensi et Abrincensi, quos jam diu impensè diligo ac veneror. Idipsum spero de illustrissimis Præsulibus Parisiensi (1) et Aurelianensi (2), dudum mihi ex famâ et communi æstimatione notis, quos velim, si occasio fuerit, salutes nomine meo.

Interea jam à multis mensibus, Deo favente, fruor et frui spero optatâ salute, cujus defectum postremis hisce annis passus fui Romæ ac Neapoli. Epi-

(1) Ludovicus Antonius de Noailles.

(2) Cæsar du Camboust de Coislin.

lepsia illa, quâ excruciarbar interdum cum magno vitæ discrimine, cessavit jam à multis mensibus, et censetur, juxta dispositionem præsentem quotidie ampliùs confirmatam, minimè reditura. Vale, Præsul doctissime ac piissime, meque inter veneratores tuos et amicos recense, et in sacrificiis ac orationibus tuis ac tuorum meî apud Deum memento.

Romæ, die 10 julii 1696.

LETTRE CXCIV.

A M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur quelques sentences de l'Inquisition.

JE vous rends grâces, Monsieur, de la copie des Sentences des Inquisitions (1). Le dépôt de la foi est-il pas bien en de telles mains? Dieu veillera sur son Eglise, qui a bien besoin de ses bontés. C'est encore une autre merveille, que l'Empereur ne trouve rien à dire à ces censures, sinon qu'elles

(1) L'année précédente 1695, le 17 septembre, la congrégation de l'Inquisition avoit condamné un livre de M. Baillet, *de la Dévotion à la sainte Vierge, et du culte qui lui est dû*; imprimé à Paris, en 1693. Elle proscrivit par le même jugement l'*Année chrétienne* de M. le Tourneux. L'Inquisition d'Espagne rendit la même année, le 14 novembre, un décret contre les *Actes des Saints* de Bollandus, des mois de mars et d'avril, publiés par les Jésuites d'Anvers. Le motif de la censure étoit qu'ils révoquoient en doute les visions et révélations de Simon Stock, grand promoteur de la confrérie du Scapulaire de la sainte Vierge. L'empereur Léopold écrivit au Roi Catholique, pour se plaindre de cette censure, précisément comme le dit Bossuet, parce qu'elle étoit contre les Jésuites: mais la défense, qui excluait leur ouvrage d'Espagne, ne fut levée qu'en 1715.

sont contre les Jésuites. Mandez-moi, Monsieur, je vous prie, à votre loisir, comment notre ami est content de la Trappe. Je suis à vous, Monsieur, comme vous savez.

A Meaux, ce 25 juin 1696.

LETTRE CXC.V.

A M. PASTEL, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur le frère de ce docteur, et les erreurs de Faydit.

J'AI reçu, Monsieur, avec une sincère reconnoissance, le témoignage de l'amitié de votre famille, dans votre lettre qui m'a été rendue par M. votre frère (1). Il continue toujours à honorer son ministère, et c'est l'exemple de notre Eglise.

Il est vrai que le malheureux Faydit, après avoir si long-temps souillé sa plume impie et licencieuse dans toutes sortes d'emportemens et d'erreurs, s'est fait prendre enfin pour avoir osé publier un livre abominable sur la Trinité (2), où il a poussé le blasphème jusqu'à dire qu'il y a trois Dieux. J'ai ce livre, et il ne faut pas vous fatiguer à m'en envoyer des extraits : il est monstrueux en toutes ses parties. On a vu que pour le bien de l'auteur, et pour celui

(1) Il étoit chanoine de Meaux, et grand vicaire du prélat.

(2) Cet ouvrage a pour titre : *Fausse Idées des Scholastiques sur toutes les matières de la Théologie*. Le P. Hugo, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, le réfuta; et Faydit, après sa sortie de Saint-Lazare, lui répliqua par un écrit qui parut en 1704, et dans lequel il adoucit les propositions qui avoient révolté dans son premier ouvrage.

de toute l'Eglise, il étoit bon de l'enfermer; et M. de Paris a remis entre les mains de Desgrets un ordre du Roi pour le mettre à Saint-Lazare. M. de la Reynie l'avoit déjà fait arrêter, l'ayant trouvé débitant lui-même ses ouvrages. Il seroit digne sans doute d'un plus rigoureux châtiment, s'il n'y avoit autant de folie que d'erreur et d'impiété dans ses écrits. Je suis avec l'estime que vous savez, etc.

A Meaux, ce 3 août 1696.

LETTRE CXCVI.

A M. PAYEN, LIEUTENANT-GÉNÉRAL,
PRÉSIDENT AU PRÉSIDIAL DE MEAUX.

Sur l'ordre qu'on devoit garder à la procession générale qui se fait à la Notre-Dame d'août.

M. de Thémînes vient de me mander, Monsieur, qu'il acceptoit la proposition. J'en suis très-aise pour le bien de la paix, et afin que tout le monde concoure à la splendeur et à l'unité du culte de Dieu. Il ne faut pas que M. le Prévôt trouble notre concert. Il a donné sa parole : la considération de ses officiers ne doit plus le peiner; puisque les principaux ont leur place, plus honorable dans le présidial, et que les autres, dans une occasion de concert public, ne sont nullement à considérer. C'est l'ordre de M. le chancelier, de M. de Pontchartrain, et de M. l'intendant. J'ai tout concerté avec eux, et ne prendrois pas plaisir de me voir dédit : cela

aussi bien seroit inutile. Il est bon, Monsieur, et je vous en prié, de faire parler à M. le Prévôt. Je lui parlerai après, et ce sera d'une manière à lui faire voir qu'il ne doit ni ne peut nous troubler. Après tout, il ne s'agit que d'une provision et pour un seul jour. L'intention du Roi est que tous les corps honorent la sainte Vierge protectrice de son royaume, qui vient de lui obtenir de si grandes grâces. On trouveroit très-mauvais que le concours manquât; et celui par qui il seroit rompu, ayant à en rendre raison, je puis assurer qu'il n'en rendra jamais une qui soit agréable. Je serai mardi de bonne heure à Meaux ⁽¹⁾, et en état, s'il plaît à Dieu, de tout terminer d'un commun consentement. Je suis avec l'estime que vous savez, Monsieur, très-parfaitement à vous.

A Germigny, au mois d'août 1696.

LETTRE CXCVII.

A M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Il lui témoigne avec quel empressement il désire voir milord Perth, nouvellement arrivé à Paris.

C'EST vous, Monsieur, qui m'avez donné l'agréable avis de l'arrivée de milord grand chancelier

(1) Le prélat se rendit en effet à Meaux, avant la fête; et parvint tellement à concilier les esprits, que d'un commun accord on dressa la veille de la Notre-Dame d'août un acte sous seing privé, dont la minute fut déposée entre ses mains, et par lequel on déterminâ provisionnellement le rang que chacun devoit occuper tant à la procession qu'aux autres cérémonies publiques.

d'Ecosse. Depuis ce temps-là nous nous cherchons l'un l'autre avec un égal empressement. J'ai été à Saint-Germain ; j'ai été en un autre lieu où l'on m'avoit assuré qu'il étoit ; j'ai été au collège des Ecossois, où l'on m'avoit dit qu'il devoit dîner. Joignez-nous, Monsieur, je vous en supplie, dès aujourd'hui, s'il se peut : j'attendrai ici vos ordres toute la journée. Vous savez ce que je vous suis.

1696.

LETTRE CXCVIII.

A MILORD PERTH.

Sur le choix que Leurs Majestés Britanniques avoient fait de sa personne, pour la place de gouverneur du prince de Galles.

CE n'est pas avec vous, Milord, c'est avec Leurs Majestés Britanniques et avec monseigneur le Prince de Galles ⁽¹⁾ qu'il se faut réjouir, de ce que vous êtes choisi pour son gouverneur. Dieu vous préparoit à cette grande charge, par les souffrances qui vous ont rendu en quelque façon le martyr de la religion et de la royauté, où Dieu veut que Sa Majesté reluise. Conservez donc à l'Eglise, Milord, ce grand et précieux dépôt ; et gardez en la personne de ce jeune Prince, un instrument dont je crois que Dieu se veut servir pour l'exécution de ses grands desseins. Il falloit un homme comme vous pour les seconder. J'aurai bien-

(1) Fils de Jacques II, connu depuis en France sous le nom de chevalier de Saint-Georges. Il se retira dans la suite à Rome, où il fut reconnu roi d'Angleterre.

tôt l'honneur de vous embrasser, et je suis avec un respect sincère, etc.

A Meaux, ce 16 août 1696.

EPISTOLA CXCIX.

EMINENTISSIMO CARDINALI NORIS.

Occasione alicujus scripti Archiepiscopi Parisiensis, quod Cardinali mittit, hunc plurimis laudibus extollit.

REDIT ad te nepos meus, eminentissime Cardinalis, non jam à me, sed ab illustrissimo Archiepiscopo Parisiensi, amico meo singulari jussus, qui in doctas manus tuas ejusdem Præsulis Constitutionem ⁽¹⁾ deferat, te sanè dignissimam. Et ille quidem christianam commendat gratiam : tu ejusdem gratiæ defensor intrepidus, nomen tuum posteris commendasti. Ille Augustinum meritis extollit laudibus : tu parentem tuum ab adversariorum intemperis pari facundiâ ac doctrinæ gloriâ vindicasti : ejus discipulos, ac fortissimos gratiæ defensores, Joannem Maxentium ⁽²⁾ sociosque ab Eutychnismi labe purgatos, orbi christiano puros et integros reddidisti. Quid verò est postremâ Apologiâ tuâ, quam tuo munere accepi ; quid, inquam est, eminentissime Cardinalis, et elegantiâ jucundius, et eruditione

⁽¹⁾ Agitur de constitutione editâ occasione libri cui titulus : *Problème ecclésiastique*. Vid. *Hist. de Bossuet*, liv. XII, n. XIII, tom. IV. (*Edit. Vers.*)

⁽²⁾ De Maxentio, Scythiæ Monacho, vide *Def. Declar. Cleri Gallic.* lib. IX, cap. XVI et seq. supra tom. XXXIII, p. 45 et seq. (*Edit. Vers.*)

præstantius, et omni litterarum genere ornatius? Quidquid ex antiquâ historiâ tangis, mirum in modum illustras. Patribus inserendus, Patrum locos excutis reconditissimos : omnia circumspicis, retegis, ornas, lectoremque tuû cupientissimum facis. Tuere, doctissime Cardinalis, Episcopos Gallicanos pro verâ Augustini theologiâ, pro morali disciplinâ, pro antiquitatis honore tuis jam auspiciis acriter certaturos : meque tuâ benevolentîâ honestatum velis, Eminentîæ tuæ addictissimum et obsequen-
tissimum.

3 sept. 1696.

EPISTOLA CC.

ABBATI GRAVINÆ (1).

Eloquentiam ejus cæterasque dotes mirificè commendat, Apocalypticam in italicum sermonem transferendi propositum firmat et acuit, et pro benevolentîâ grates amplissimas refundit.

✓ ACCEPI, mi illustrissime, litteras tuas humanitatis officiique plenas; tantæ verò venustatis, ut statim persentiscerem Tullianæ eloquentiæ gustum. Itaque arripui libellum, quo me munere cumulatum voluisti : nihil aut sermone elegantius, aut sententiarum gravitate majus ac sapientius visum est, seu Juris scrutaris origines, seu luctui modum'ponis (2),

(1) Joannus Vincentius Gravina, Romæ fato functus 6 januarii 1718, annos natus 54. Inter hujus ævi scriptores claruit; multaque opera edidit, quorum præcipua sunt : *Origines Juris civilis : De Romano Imperio liber singularis*.

(2) Alludit ad epistolam Gravinae *de modo luctui ponendo*.

seu latinæ linguæ fontes reseras, et Græcorum opibus nos ditas. Cætera omnia, parvis licet eloquentiæ, commemorare non vacat. Nec desunt vernaculi sermonis gratiæ, quibus si Apocalyptica nostra vel pondus accesserit, tuas inter manus, quidquid contigerint continuò explendescet. Rem sanè non indignam ingenio tuo et eloquentiâ, ut Romam christianam, et Ecclesiæ caput ab impiorum calumniis vindicandum putes ex ipsâ historiæ fide, et certis verbi divini testimoniis. Quâ de re tibi gratias refero, quantas possum maximas: nec minores quòd Abbatem Bossuetum tantâ benevolentiam prosequare. Phelipucium verò nostrum, tuum assiduum laudatorem, etiam atque etiam tibi commendatum volo. Me verò, mi illustrissime, scito perpetuum, quâcumque ratione licuerit, studiorum tuorum fautorem futurum, atque omnia præstiturum quæ ab amicissimo atque addictissimo, tuarumque laudum studiosissimo expectare possis. Vale.

In Germiniaco nostro, XIV kal. decemb. 1696.

EPISTOLA CCI.

ILLUSTRISSIMORUM ET REVERENDISSIMORUM

ECCLESIAE PRINCIPUM,

CAROLI-MAURITH LE TELLIER, Archiepiscopi-Ducis Rhe-
mensis;

LUDOVICI-ANTONII DE NOAILLES, Archiepiscopi Parisiensis;

JACOBI-BENIGNI BOSSUET, Episcopi Meldensis;

GUIDONIS DE SEVE, Episcopi Atrebatensis;

Et HENRICI FEYDEAU DE BROU, Episcopi Ambianensis;

AD SANCTISSIMUM

D. D. INNOCENTIIUM PAPAM XII;

Contra librum, cui titulus est : *Nodus Prædestinationis dissolutus*,
auctore COELESTINO S. R. E. Presbytero Cardinali SFONDRATO,
typis mandatum Romæ, anno 1696 ⁽¹⁾.

BEATISSIME PATER,

EPISCOPORUM est sine personarum acceptione de-
tegere errores, qui quo altiore loco se attollunt, eo
graviore ictu conterendi. Itaque ad Apostolatam
vestrum deferre cogimur propositiones istas : pri-
mam : « Quantum ex parte Dei est, omnes dilecti :
» omnes ad vitam æternam, aut aliquid quod vitâ
» æternâ melius sit, ut de infantibus baptismo non
» tinctis postea dicemus, destinati ». Hæc scripta
reperimus in libro, cui titulus : *Nodus Prædestina-*

(1) De SFONDRATO vide Præfationem *Defens. Declar. Cleri Galli-*
sani, suprâ tom. xxxi, pag. 10. (*Edit. Vers.*)

tionis dissolutus (1). Neque enim metuimus, Beatissime Pater, ne, quia eminentissimum Cœlestinum Sfondratum, tot egregiis dotibus commendatum, ut serviret Ecclesiæ, ad tantam dignitatem pro-
 vexistis, idcirco illius quoque ignoscatis erratis quæ ad Ecclesiæ fidem labefactandam pertinerent : imò verò scimus vestram Sanctitatem, ut veritati et Ecclesiæ serviat, nullius nomini parcituram, ac magis peccaturos nos, si necessaria taceamus.

Sanè faveamus licet optimi viri memoriæ ingenio et elegantix, tamen obstupuimus ad inauditas voces. Sed cùm auctor ad alios nos remittat locos, ubi de infantibus sermo sit, ad eam tandem partem legendo devenimus, in quâ hæc sunt posita (2) : « Parvulos » quod attinet, qui sine baptismo decedunt, cœlesti » quidem regno, quasi paternæ culpæ reos, nec ex- » piatos, exclusit; non exclusit tamen naturalibus » bonis », beatitudine scilicet naturali, quod primùm annotamus : « et à peccato præservavit, » æternoque supplicio, quo, si adolescerent, puniendi essent; cùm sola, inquit, præservatio à » peccato », quam semper supponit in parvulis, originali licèt vero magnoque peccato inquinatis, « pluris valeat, majorisque pretii sit, quàm regnum » ipsum cœleste » : quasi major res sit, tantùm carere malis, quàm æternâ vitâ Deoque ipso perfrui : quæ tam absurda, tam vana sunt, ut christianæ aures ferre non possint.

Quò magis legendo processimus, Beatissime Pater, eò pejora occurrebant; qualia profectò hæc sunt (3) :

(1) *P.* 1, §. 1, n. 2, pag. 14. — (2) *Ibid.* n. 13; p. 48. — (3) *Nod. diss.* §. 1, n. 23; p. 120.

« In hâc parvulorum causâ considerandum est, li-
 » cèt Deus ad cœlestem gloriam eos non admiserit,
 » alio tamen multòque majori beneficio affecisse,
 » quod illi ipsi longè cœlo prætulissent; et nos quo-
 » que, si electio daretur, multò majoris pretii quàm
 » cœlum duceremus ». Et paulò post : « Quid ergo
 » conqueri de Deo possunt, aut quid illis mali fecit,
 » si non quidem cœlo, at alio beneficio donavit,
 » quod multò præstantius cœlo est, quodque et ipsi
 » et omnes sapientes cœlo præferrent »? Unde con-
 cludit : « Ergo nulla dolendi, nulla conquerendi,
 » sed magis gaudendi, gratesque agendi, causa
 » est » : ut profectò parentibus christianis parvulos
 suos amittentibus sine baptismi gratiâ, non luctus,
 ut fit, sed gratulatio indicenda sit : ipsi verò parvuli,
 tanti licet sacramenti exsortes, lætis magis vocibus
 quàm lacrymis prosequendi videantur.

Hæc quidem sufficerent ad condemnationem tam
 inauditæ novitatis : sin autem responderi volunt
 auctoris ratiociniis ex parvulorum innocentia; ut
 vocat, personali repetitis; de his quidem mox vide-
 rimus; si vestra Sanctitas permiserit. Rogamus in-
 terim, te teste, te giudice, Beatissime Pater, ecquid
 in fidei quæstionibus ratiocinia sine Scripturis ac tra-
 ditione valeant? Cùm Propheta clamet : *Ad legem
 magis et ad testimonium* (1), ad traditionem, ad Pa-
 tres; ne, si tu, theologe, quisquis es, aliquid evan-
 gelicæ prædicationi addideris, quâcumque dignitate
 fulgens, quocumque hominum præsidio fretus, sis
 licet Apostolus, sis licet Angelus, ab altâ Petri sede

(1) *Is.* VIII. 20.

tanquam è cœlo feriaris, ac sermones tui anathema fiant.

Et tamen illa subtilium argumentorum inventa videamus, ipsumque erroris recludamus fontem. « Nempe, inquit ⁽¹⁾, actualibus cùm venialibus tum » etiam mortalibus peccatis subduci », regno est potius; atque ut verbis clarioribus auctoris utamur, « innocentiae personalis donum et immunitatis à » peccato tantum est, ut ipsi parvuli millies cœlo » carere malint, quàm vel uno peccato involvi; » nullusque Christianorum est, cujus non idem votum esse debeat » : quod est vanissimum. Neque enim si vetuit Apostolus, ne *faciamus mala, ut veniant bona* ⁽²⁾, ideo prohibere possumus Deum, quominus ex pei missis peccatis, pro suâ excellentissimâ potestate, majora bona eliciat, quàm ea quæ ante peccata futura erant : neque propterea peccatis delectamur, absit; sed eidem Apostolo dicenti credimus : *Ubi abundavit delictum, superabundasse et gratiam* ⁽³⁾. Nempe ex peccatis meminimus tantam gratiæ accessionem factam, ut etiam eorum occasione Christum habeamus. Nec si Petrus è lapsu evasit humilior ac deinde fortior atque felicior, ideo liceat nobis peccatum, innocentiae, sed uberiolem post peccatum gratiam minori anteferre, Deique omnia mala vertentis in bonum exsuperantissimam prædicare bonitatem.

De his ergo argutiis, Beatissime Pater, salvâ reverentiâ vestræ apostolicæ Sanctitatis, id meritò dixerimus : *Telas aranæ texuerunt* ⁽⁴⁾, quibus

⁽¹⁾ *Nod. diss. pag. 120.* — ⁽²⁾ *Rom. III. 8.* — ⁽³⁾ *Ibid. v. 20.* —

⁽⁴⁾ *Isai. LIX. 5.*

imbecilles animæ caperentur. Neque enim quòd peccatum toto animo horreamus, ideo invidere debemus aut Deo liberalitatem suam, aut nobis felicitatem nostram : nec prohibere quis possit, quominus cum Ecclesiâ concinamus lætum illud ac faustum : Felix culpa! et, O verè necessarium Adæ peccatum!

Hæc vera, hæc pia sunt; non ex recentibus novæ pietatis ducta commentis, sed ex veris fontibus christiani apostolicique spiritûs. Quod autem toties parvulis *immunitas à peccato*, ipsaque adeo innocentia tribuatur, intolerabile credimus : vanaque erroris excusatio est, quòd illa *innocentia* novo atque ambiguo nomine *personalis* vocatur (1). Neque enim parvulorum persona innocens est, *ad quam peccatum ipsum quod est mors animæ transit*, ut est in Arausicano secundo; ac postea in Tridentino Concilio definitum (2). Non, inquam, persona innocens est, eo quòd careat peccatis propriâ voluntate contractis : imò verò peccatrix, quæ sub irâ Dei atque in potestate tenebrarum nascitur, quæ exorcismis exsufflatur, quæ aquâ mundatur : valetque omnino illud, quod à sancto Augustino Synodus Tridentina deprompsit (3), originale peccatum non utique nobis esse extraneum; imò ut *origine unum, ita propagatione unicuique esse proprium*; nec nisi inhærente et propriâ sanctitate purgandum.

Ejicite ergo, Beatissime Pater, ex Ecclesiâ Dei, cui pari integritate ac potestate præsidetis, dege-

(1) *Nod. diss.* §. 1, n. 13 et 23, pag. 48 et 120. — (2) *Conc. Arausic.* II, cap. II; tom. IV *Conc. col.* 1667. *Contil. Trid. sess.* V, can. II. — (3) *Sess.* V, can. III.

neres mollesque sententias, quæ pietatis specie vim ipsam pietatis infringunt. Neque enim dissolvit, sed implicat nodos, qui humanis affectibus exilibusque argutiis magis, quàm Ecclesiæ traditione ducitur. Nec semel dixisse contentus, eundem errorem semper inculcat magnificentioribus verbis : cùm dona collata parvulis sine Christi sacramento decedentibus, *ad Christi merita ac redemptionem pertinere* asserit (1) : ut hinc quoque vel maximè redempti parvuli censeantur, quòd sacramenti redemptionis expertes, nullâ in Redemptoris regnò et corpore parte sint. Quo quid absurdius, et in Redemptorem ipsum contumeliosius dici possit, nos quidem non videmus.

Quo loco idem auctor hoc etiam addit (2), *non damnari* parvulos; quippe qui propter alienum nec personale peccatum damnari non possint. At quis hæc docuit? Non certè Concilium Lugdunense secundum sub Gregorio decimo (3), non Florentinum sub Eugenio quarto (4), quorum hæc fides est, hæc definitio : « Illorum animas, qui in actuali » mortali peccato, vel cum solo originali decedunt, » mox in infernum descendere, pœnis tamen disparibus puniendas ». En quò; en quibuscum descendant, qui naturâ filii iræ, exosi et invis, cum cæteris damnatis ad infernum detruduntur : quos tamen auctor noster *non damnari* docet; quasi aliud sit damnari, quàm ad infernum descendere : insuper, si Deo placet, patriæ exilium, favori et gratiæ

(1) *Nod. diss.* §. 11, n. 16; pag. 164. — (2) §. 1, n. 23; pag. 118 : §. 11, n. 16; p. 164. — (3) *Tom. XI Conc. part. I, col. 966.* — (4) *Decret. union. tom. XIII, col. 515.*

iram, denique *ipsi cœlo* infernum anteponit; usque adeo summis ima permiscet.

Quod verò damnari negat, qui à pœnâ sensûs, hoc est, ab ignis æterni cruciatu, passim immunes habeantur; quid ad nos, qui eâ de re non contendimus? Consulant qui voluerint doctissimum Dionysium Petavium (1): consulant imprimis eminentissimum Henricum Norisium (2), à vestrâ Sanctitate insignis doctrinæ merito, christiano orbe applaudente, ad summa quæque provectum. Nos quidem hæc prætermittimus, ac theologis disputanda relinquimus. Quàm autem sit immanis error, ab inferno ac damnatione absolvere parvulos sine Christi sacramento defunctos, Cardinalis Bellarmini verbis malumus quàm nostris dicere. Qui quidem, ex prædictis aliisque decretis, hanc sententiam ab Ambrosio licet Catharino aliisque defensam, non modò *falsam*, sed etiam *hæreticam existimandam esse* concludit; et contrà, « FIDE CATHOLICA tenendum, » parvulos sine Baptismo decedentes absolutè esse » DAMNATOS: nec solâ cœlesti, sed etiam NATURALI » beatitudine perpetuò carituros, qui nempe sunt » eruntque semper aversi habitualiter à Deo, de- » guntque ac semper degent in carcere inferno (3) » : ex Concilii Lugdunensis œcumenici decretis, in Concilio Florentino repetitis, Ecclesiâ Orientali unâ cum Romanâ et Occidentali in unam fidem concinente. Ex his igitur aliisque decretis, teste Bellarmino, illi parvuli *sub potestate diaboli in carcere*

(1) *Theol. Dog. tom. I, lib. IX, cap. IX, n. 5.* — (2) *Vind. August. cap. III, §. V, à pag. 50 ad 84.* — (3) *Bell. de Amiss. grat. et Statu pecc. lib. VI, cap. II, n. I.*

inferno degunt, loco, inquit ⁽¹⁾, *horrido ac tenebricoso*. Quod quid est aliud, quàm projici cum damnatis in horrendas illas exteriores tenebras ⁽²⁾, et ibidem esse sub potestate tenebrarum, quarum id regnum est?

De affectibus verò illis, quos pios vocant, juvat eundem Bellarminum audire hæc sanctè et graviter disserentem : « Nihil prodesse parvulis jam defunctis » misericordiam nostram, et contrà nihil eisdem » obesse nostræ sententiæ severitatem : multùm autem » nobis obesse, si ob inutilem misericordiam erga » defunctos, pertinaciter aliquid contra Scripturas » aut Ecclesiam defendamus. Idcirco non affectum » quemdam humanum, quo plerique moveri solent, » sed Scripturæ, Conciliorum, et Patrum sententiam consulere et sequi debemus ».

Atque abfuisse quidem à celeberrimo Sfondrato Cardinali hanc pertinaciam facilè confidimus : cæterùm tacere non possumus id, quod de sancto Augustino scribit ⁽³⁾, « nunquam scilicet Augustinum hoc modo philosophatum esse ; sed in causâ » parvulorum non nisi ad occulta Dei judicia provocasse ». Hæc ille de sancto Augustino, quem in ipso libri titulo suæ solutionis auctorem prædicabat. Et tamen postea ejusdem doctrinæ diffisus, ac plus tanto Doctore, absit verbo injuria, sibi sapere visus, hæc subdit : « Nec id ad Augustini » institutum pertinebat, nec voluit ipse aliis admere libertatem ea omnia dicendi, quæ deinceps » opportuna viderentur, præsertim, inquit, adver-

⁽¹⁾ *Bell. de Amiss. grat. et Statu pecc. lib. vi, cap. 11, n. 29.* —

⁽²⁾ *Matt. viii. 12. xxii. 13.* — ⁽³⁾ *Nod. diss. §. 11, n. 16, p. 164.*

» sùs Calvinum atque Jansenium ». Quo sanè prætextu ad nova et inaudita quæque prosiliunt. An enim si novi auctores confutandi veniunt, ideo nova quoque dogmata invehi necesse est in Ecclesiam, nempe hæc, quòd parvuli tam luctuoso puniantur exilio, non ad illa tremenda judicia, sed ad Dei gratiam potiolem referri oportere? Quæ profectò si ad nodum reprobationis parvulorum dissolvendum pertinerent, quo in loco explicando Augustinus totus est, non ab ejus instituto abhorrerent. Sed ille huic nodo non aliam solutionem affert, quàm illud Apostoli (1) : *Tu quis es?* et illud, in causâ parvulorum toties repetitum : *An non habet potestatem figulus luti, ex eadem massâ originis vitiatæ atque damnatæ, facere aliud quidem vas in honorem, aliud verò in contumeliam?* Neque quidquam aliud in parvulorum, ac in totâ prædestinationis causâ, beatus Augustinus aut quæsivit, aut prompsit : imò aliud quærentibus id apertè significat, cui non ista sufficiant, ut quærat doctiores, sed caveat ne inveniat præsumptores (2).

Neque minùs alienum est à beati Doctoris sensu, quòd illud Sapientiæ (3) : *Raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus*, transfertur ad parvulos (4) : illud enim de justis, *ne à suâ justitiâ recederent*, esse prolatum ; et locus ipse clamat, et beatus Augustinus (5), aliique orthodoxi omnes uno ore consentiunt. Ad gratiam autem pertinere, quòd

(1) Rom. ix. 20, 21. — (2) Lib. de Spir. et Litt. cap. xxxiv, n. 60 ; tom. x, col. 121. — (3) Sap. iv. 11. — (4) Nod. diss. p. I, §. 1, n. 23, pag. 120. — (5) Lib. de Prædest. SS. c. xiv, n. 26 et seq. tom. x, col. 807, etc.

sine Baptismo rapiantur infantes in infernum carcerem devolvendi, tanquam eis subtracto baptismo potior obventura sit felicitas et gratia; non ipse Catharinus, non ipsi Pelagiani ausi sunt asserere : qui, cùm iisdem parvulis aut vitam æternam aut naturalem assignent beatitudinem, non tamen eam qualemcumque, aut vitam æternam aut felicitatem, regno præferendam putant.

Causa autem errandi hæc fuit, quòd tanti nodi Dissolutor nequidem naturam ac vim peccati originalis agnovit, atque etiam ex sancto Augustino probare nititur (1), parvulis in præsentè vitâ cruciatis esse aliquid « bonæ compensationis, quod in » æternâ vitâ reservet Deus; quoniam quanquam » nihil boni fecerint, tamen nec peccaverint ali- » quid (2) ». Quam quidem sententiam idem Cardinalis à beato Augustino in Epistolâ ad Hieronymum retractatam fatetur (3), « non tamen ut erroneam » et falsam, sed tantùm ut minùs firmam validam- » que ». Hæc quidem Sfondratus Cardinalis asseruit : nec legere voluit in eâdem Epistolâ (4), nullam iisdem parvulis « compensationem cogitandam, » quibus insuper damnatio præparata est » ; eamque esse « robustissimam ac fundatissimam Ecclesiæ » fidem ». De fide ergo est illa damnatio parvulorum, quam illi compensationi Augustinus opponit : de fide, inquam, est illa damnatio, quæ licet, Augustino teste, omnium mitissima, non tamen

(1) *Nod. diss. p. 1, §. 1, n. 23; pag. 118.* — (2) *Aug. de lib. Arb. lib. III, cap. XXIII, n. 68; tom. 1, col. 638.* — (3) *Nod. diss. ibid. p. 118. Aug. Ep. CLXVI, c. VII, n. 18 et seq. tom. II, col. 590, etc.* — (4) *Ibid. n. 20, col. 591.*

proinde sanctitati ac æternæ felicitati anteferenda sit : neque ullum præsidium in illâ est Epistolâ ad Hieronymum, quam auctor *dissoluti Nodi* tantâ confidentiâ proferebat.

Idem alibi scripsit (1) : « Fatendum, quia nunquam parvulis ante baptismum sublatis Deus vitam æternam voluit; istos ad alium finem classemque providentiæ pertinere ». Quo loco perspicuum est, eundem auctorem totius humani generis primævæ institutionis oblitum. Quis enim christianus negat, universam Adæ sobolem in eo ad æternam vitam fuisse ordinatam? Non ergo parvuli *ad alium finem aut ad aliam classem providentiæ* revocandi sunt : sed planè ad communem creaturæ rationalis ordinem redigendi; ut nec sine sacramento Redemptoris, vitam æternam ad quam instituti erant recuperare possint, nec ejus jacturâ sine certâ et justâ damnatione mulctari.

Hæc quidem sunt, quæ attinent ad parvulorum statum : pluribus supersedemus, quibus quippe animus est ea promere, quæ magis ad exponendum, quàm ad refellendum errorem necessaria videantur. Nunc ad alterum caput pergimus; nec veremur; ne parenti optimo atque sanctissimo tædio simus, cui res maximas ejus apostolico judicio decidendas, summâ cum animi demissione subjicimus.

Altera ergo propositio sic habet : *Ut demus* (Brasilienses aliosque) *ita ignorasse Deum, hoc est invincibiliter, id quoque magna beneficii et gratiæ pars est* (2). Quæ quidem, Beatissime Pater; liceat

(1) *Nod. diss. part. I, §. I, n. 13; pag. 48.* — (2) *Ibid. §. II, n. 11, pag. 152.*

enim nobis in optimi parentis sinum intimos animi nostri sensus deponere; non sine maximo dolore referimus : sed sunt quæ magis doleant, nempe sequentia, quibus ista muniuntur : « Cùm enim, inquit, peccatum sit essentialiter offensio et injuria Dei, sublatâ Dei cognitione, necessariò sequitur nec injuriam, nec peccatum, nec æternam pœnam esse »; reddique *impeccabiles*, atque ab æternâ pœnâ prorsus impunes, etiam parricidas, hospitem necatores, ac portenta libidinum consecrantes; quos Deus tantâ gratiâ, hoc est cæcitate mentis, summâque suâ ignoratione donaverit. Quod quid est aliud, quàm peccatum ipsum philosophicum ab Alexandro VIII, felicitis recordationis antecessore vestro, tantâ perspicuitate damnatum? Hæc nempe ad Sinenses solatia deferebant, quibus excæcata gentis, ac de parentum suorum sapientiâ immensum gloriantis, superbiam demulcerent. Horum ergo gratiâ quærebatur : « An Infideles præcepta naturalia transgredientes pœnas æternas mereantur : et negabant aliqui, quia ignorantia Dei et legislatoris à tam gravi pœnâ excusantur (1) ». Sic enim blandiebantur Sinensibus. At sacræ Congregationis auctoritate, Consultores rescribebant, procul dubio *damnari* eos, idque pœnis æternis, de quibus quæstio instituta erat, nec illam turpissimam ignorationis Dei excusationem admittebant.

Alexander verò VIII, recentissimo edicto, die 24 augusti, anno 1690, decernebat hoc *temerarium, piarum aurium offensivum atque erroneum*, si di-

(1) *Consult. et Resp. anni 1674, quæst. xxiv; in lib. Fr. Dominici Ferdinandi Navarette Dominicani; Tract. vii, pag. 503.*

catur « peccatum philosophicum quantumvis grave, » in eo qui Deum vel ignorat, vel de Deo actu non » cogitat, esse grave peccatum, sed non esse offen- » sam Dei, neque peccatum mortale dissolvens » amicitiam Dei, neque æternâ pœnâ dignum ». Quo decreto nihil sublevati sumus, si ab ipsâ Urbe, à tantæ dignitatis viro, portentosa doctrina non tantùm ad Sinenses, sed etiam ad omnes reipublicæ christianæ provincias diffundatur. Sic enim duo invalescerent : primum, ut essent omnino impeccabiles, qui summè et invictè, si quidem id fieri posset, ignorarent Deum : alterum, ut ea ignorantia ad gratiam, non autem ad peccati gravissimam pœnam pertineret. Quæ duo ab errore defendi non possunt. Neque enim fieri potest, ut innocens Deo sit, qui, extinctâ licet cognitione Dei, rectæ rationis et conscientiæ lucem à Deo exorientem spernit. Neque item fieri potest ut non sit contumeliosus in Deum, qui rectæ rationi, cujus Deus auctor et vindex est, infert injuriam.

De pœnarum verò per hanc ignorantiam sublatâ æternitate quod sentiunt, non advertunt pœnarum æternitas à quâ radice profluat. Nempe, ut ait sanctus Gregorius Magnus ⁽¹⁾ antecessor vester, vellet mali sine fine vivere, ut possent sine fine peccare; quippe qui felicitatem ac finem ultimum in pravâ delectatione defigunt : neque verò quisquam est, qui non æternum esse velit id, quo se beatum putat. Inest ergo cuicumque mortali peccato quædam concupiscentiæ æternitas, atque, ut ita dicam, immensitas, cui profectò Deum totâ suâ infinitate

(1) *Moral. lib. xxxiv, cap. xix, ol. xvi, n. 36; tom. 1, col. 1132.*

atque æternitate ac sanctitate adversari necesse sit. Ergo mortale quodcumque peccatum, contra legem etiam naturalem, habet aliquid quod æternam iram provocet : unde quocumque peccato rectam rationem læseris, exurgit ille ultricis conscientiæ stimulus; ille *vermis* interior, qui, teste Christo (1), *non moritur* ; cujus adeo immortale virus, morsus indefessus : quod supplicii genus qui extinguendum putat, Evangelio contradicit. Vermem autem illum profectò comitatur sempiternus ignis, à quo si impios illos exemeris, erit non modò parvulis, verùm etiam adultis Deum nescientibus, à sempiterno igne seclusus assignandus locus ; nec in sinistrâ erunt perditæ ac scelerati, qui Deum nesciunt, ejusque ignoratione mulctati, nec à præteritis peccatis expedire se possunt, et in nova proruunt. Non ergo impeccabiles, qui legem naturalem quam sciunt non impune contemnunt : nec, si vel maximè sint impeccabiles, id beneficii loco consequentur. Etsi enim gratia est, peccare non posse in bonâ voluntate firmatos : non proinde gratia, sed peccati esset pœna gravissima, peccare non posse eo quòd ignorarent Deum ; quo nihil est miserius et æternæ damnationi propius.

Has autem supplicamus, Beatissime Pater, ut perpendatis voces (2) : « Ergo cum hâc ignorantia im- » peccabiles redderentur, alioquin certissimè pecca- » turi si agnoscerent, sequitur hoc ipsum beneficium » esse, juxta illud Apostoli (3) : *Melius enim erat » illis non agnoscere viam justitiæ, quàm post agni-*

(1) *Marc. ix. 43 et seq.* — (2) *Nod. diss. ibid. p. 153.* — (3) *II. Petr. II. 21.*

» *tionem retrorsum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto mandato* ». Hoc nempe supererat ad erroris cumulum, ut quia lege Dei et gratiâ reversi et ingrati abutimur, subtractio legis et gratiæ, non pœnæ, quod semper Ecclesiæ visum est, sed gratiæ et beneficio imputetur.

Quæ mala inde proveniunt, Beatissime Pater, quòd Scripturas divinas velut versatiles ad arbitrium flectant; quòd cæcis affectibus et inanibus ratiunculis delectati, Patribus non auscultent, malintque comminisci falsa, quàm tantis viris docendos se tradere. Quæ nisi claro certoque judicio ab Ecclesiâ Dei propulsetis, omnia collabascant: Romam, quod Deus avertat, suis favere, non modò adversarii, verùm etiam pii, saltem infirmi, conclament; ac lascivia ingeniorum magis incitata, quàm compressa esse videatur.

Sed hoc à vestris temporibus procul abesse, et vestri pontificatûs claritudo, et ab ore vestro per totam Ecclesiam pervulgatæ voces docent. Itaque supplicamus, ut post illas præcipuas propositiones hanc quoque Sanctitas vestra dispiciat: « Post promulgatum Evangelium, an fides explicita in Christum omnino necessaria sit, disputant Theologi: si tamen admittamus necessariam esse, dicendum est (1), etc. »: quæ à Christianorum scholis longè abigenda sunt, ne sub dubio relinquatur, an sine Christi nomine credito et invocato salvus esse quis possit; dicente Domino (2): *Qui credit in illum, non judicatur; medio justificationis invento: qui autem non credit, jam judicatus est; relictus ipse*

(1) *Nod. diss.* §. II, n. 19; p. 169. — (2) *Joan.* III. 18.

sibi, nulloque novo judicio, propriâ et præcedente iniquitate mersus.

Postremò, Pater sanctissime, quod ad universi libri pertineat scopum, illud vel maximè apostolicæ Sedi quam beatus illustras, insinuandum putamus, ne vestra sinat Sanctitas definitionem prædestinationis infringi eam, quam vester Augustinus tradidit : ut nempe sit « præscientia et præparatio beneficiorum Dei, quibus certissimè liberantur qui cumque liberantur (1) ». Hanc enim definitionem prædestinationis omnibus gentibus prædicandam, idem Augustinus iterum iterumque commendat (2) : « hâc prædestinatione beneficiorum Dei » fieri confitetur, ut omnes prædestinati singulari et gratuitâ dilectione serventur, qui fons christianæ humilitatis ac pietatis est : hujus prædestinationis veritatem « semper fuisse in Ecclesiæ fide (3) », ac de eâ « neminem unquam nisi errando disputare potuisse (4) » ; et idem Augustinus affirmat, et sanctis Pontificibus Cælestino et Hormisdâ pronuntiantibus, Ecclesia Romana suscepit : et nostro quoque sæculo Cardinalis Bellarminus (5), « non ad opinionem, sed ad » Ecclesiæ catholicæ fidem pertinere » asserit. Quam tamen catholicam veritatem nodi Dissolutor tacet, atque hujus prædestinationis definitionem immutat (6) : supponit aliam sancto Augustino ignotam, quæ vim singularis atque gratuitæ dilectionis ac beneficiorum præparationis obscuret. Quanquam enim eam non semel agnoscit, sic tamen rem involvit dic-

(1) *Lib. de Don. Persev. cap. xiv, n. 35; tom. x, col. 839.* — (2) *Ibid. cap. xvii, xx, xxi, xxiii.* — (3) *Ibid. c. xxiii, n. 65, col. 857.* — (4) *Ibid. cap. xix, n. 48; col. 848.* — (5) *De Grat. et lib. Arb. lib. ii, c. xi, tom. iii, pag. 460, etc.* — (6) *Nod. diss. I part. §. 1, n. 13, p. 48.*

tis, ut nihil magis vereri videatur, quàm ne electos majori quàm reprobos beneficio affectos esse constet (1) : quod nec Molinæ sectatores inficiati sunt. Sic Ecclesiæ Romanæ de singulari et gratuitâ dilectione electorum, aut omnino quatitur, aut saltem vacillat fides : quæ si auctoris verbis affirmare nitimur, huc nempe totus liber transferendus fuit.

Neque plura memoramus, cùm ea à vobis perpensa et annotata, vestra egregia ad vicinos Belgas Decreta demonstrent. Nobis certè sufficit, ad vestrum apostolatam detulisse ea quæ veritatem læderent, ac Patrum laudare sententias, quas majore gratiâ de Petri cathedrâ prædicatis.

Plures Episcopi subscripsissent, nisi pauci sufficerent, ut ne ambitiosiùs quàm modestiùs agere videremur. Cæterùm meminimus à sancto Innocentio I non modò synodicas, sed etiam quinque Episcoporum litteras, paterno animo esse susceptas (2). Atque ab Innocentio XII paria expectari oportere, tanti Pontificis æquitas ac paterna benignitas facillè persuadet. Subscripsimus,

BEATISSIME PATER,

SANCTITATIS VESTRÆ,

Obsequentissimi ac devotissimi servi ac filii,

† CAROLUS-MAURITIUS, Arch. Dux Rhemensis.

† LUDOVICUS-ANTONIUS, Arch. Parisiensis.

† JACOBUS-BENIGNUS, Episc. Meldensis.

† GUIDO, Episc. Atrebatensis.

† HENRICUS, Episc. Ambianensis.

Parisiis, vii kalendas martii, anno 1697.

Et hæc erat inscriptio: Sanctissimo D. D. nostro INNOCENTIO Papæ XII.

(1) *Nod. diss. I part. §. 1, n. 13, p. 67, 106, 107, 108, 109, etc.* —

(2) *Epist. xxvi; tom. II Conc. col. 1290.*

INNOCENTII PAPÆ XII

RESPONSA.

INNOCENTIUS PAPA XII.

VENERABILES Fratres, salutem et apostolicam benedictionem. Litteras vestras VII kalendas martii proximè præteriti ad nos datas, grato animo accepimus. Ex iis enim vigilem ac sacerdotalem zelum, quo sacros Antistites in partem sollicitudinis nostræ vocatos flagrare maximè decet, in vobis vigere, vosque priscam erga hanc sanctam Sedem, cui nos, licet immeriti, præsidemus, debiti obsequii gloriam constanter retinere deprehendimus: dum antiquæ traditionis exempla servantes et ecclesiasticæ memores disciplinæ, ad locum quem elegit Dominus ascendistis, ac ea quæ in libro posthumo bonæ memoriæ Cœlestini, sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis Sfondrati, de divinâ prædestinatione, nuper edito, reprehensione digna vobis visa sunt, ad nostrum apostolatum, eo fermè tempore quo variæ Doctorum hominum de eodem libro sententiæ etiam per Urbem ferebantur, detulistis, nostrum hâc in re iudicium eâ quâ par est reverentiâ deposcentes. Officii itaque nostri esse duximus, librum ipsum, resque à vobis in eo adnotatas, insignium Theologorum discussioni committere; ut omnibus maturæ considerationis trutinâ perpensis, quod justum fuerit subinde decernere valeamus; non

aliâ profectò, quàm crediti nobis divinitus ministerii partes sicut oportet implendi, habitâ ratione: quod ut etiam in aliis omnibus, quæ ad onerosam apostolici muneris nostri curam pertinent, salubriter exequi possimus, jugibus Fraternitatum vestrarum apud Patrem luminum precationibus infirmitatem nostram juvari vehementer optamus; vobisque apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem, sub Annulo Piscatoris, die 6 Maii, Pontificatûs nostri anno sexto.

Signatum, MARIUS SPINULA.

Et hæc erat inscriptio: Venerabilibus Fratribus CAROLO-MAURITIO, Rhemensi; et LUDOVICO-ANTONIO, Parisiensi, Archiepiscopis; necnon JACOBO-BENIGNO, Meldensi; GUIDONI, Atrebatensi, et HENRICO, Ambianensi, Episcopis.

LETTRE CCII.

A MILORD PERTH.

Il lui marque la joie que lui causent ses lettres.

Toutes les lettres qui me viennent de votre part me donnent une joie infinie, par la foi et la piété que j'y ressens dans toutes vos paroles. Je me réjouis de l'espérance de vous embrasser incontinent après Pâque. Je vous supplie d'assurer Leurs Majestés de la profonde reconnoissance que j'ai de toutes leurs bontés, et de mes très-humbles respects. Je suis, comme vous savez, avec une sincère vénération, etc.

A Meaux; ce 31 mars 1697.

LETTRE

LETTRE CCIII.

AU CARDINAL DE AGUIRRE.

Sur la paix, et la charge de premier aumônier de madame la duchesse de Bourgogne, dont le Roi l'avoit honoré.

LA paix tant désirée par votre Eminence dans les lettres dont elle m'honore, et encore dans la dernière plus ardemment que jamais, est enfin venue du ciel, attirée par vos pieux vœux. L'empereur a signé, comme votre Eminence le souhaitoit tant, et la guerre est finie de tous côtés : Dieu veuille nous conserver un si grand bien, et bénir nos rois et nos princes. Le roi m'a honoré de la charge de premier aumônier de madame la duchesse future de Bourgogne, qui est la première de sa chapelle et de sa maison. J'ose en donner part à votre Eminence comme à un ami ; puisqu'elle veut bien m'honorer de cette qualité d'une manière si tendre : c'est sans déroger au respect sincère avec lequel je suis, etc. (1)

(1) Cette lettre est sans date ; mais la paix dont elle parle montre qu'elle est de 1697. Bossuet l'a écrite en français, ainsi qu'une autre qui suivra, parce que le cardinal de Aguirre lui avoit marqué qu'il entendoit aisément cette langue.

EPISTOLA CCIV.

CARDINALIS DE AGUIRRE.

De Prælati nepote, deque pace novissimè sancitâ ipsum alloquitur.

Quo sæpius ad me scribas, aut rescribas, è libentiùs litteras tuas accipio. Hoc ipsum mihi contigit, acceptis nuper iis quas dedisti vicesimâ die Augusti, traditas per manus domni Archidiaconi nepotis tui ex fratre. Ejus eruditionem singularem, præsertim in rebus sacris, et disciplinâ ecclesiasticâ, et doctrinâ morum saniore, à te modò testatam nullus dubito qualem asseris, nec despero me insuper experimento aliquo probaturum, antequam ipse in Galliam redeat. Felix ille qui patrum, pastorem, et magistrum in doctrinâ et moribus talem nactus est, qui quotidie Ecclesiam suam Meldensem imò et catholicam quanta est, aureis suis scriptis munit et illustrat adversùs heterodoxos et errores quosque.

Hæc dum suggero, aut dicto amanuensi meo, ingentem lætitiâ cordis vix cohibere possum, dum audio novissimè huc pervenisse nuntium expressum, ut vocant, ad Sanctissimum de pace universali tamdiu desideratâ, et jam initâ in orbe christiano. Ita certè optabam, et precabantur omnes pii, omnes boni atque æqui amantes, cujuscumque nationis sint. Qualescumque orationes meæ ac meorum ad Dominum, qualiacumque officia erga principes et primos Catholicæ Majestatis ministros sæpius litteris consignata, et à me nominatim subscripta, è colli-

mabant. Novit ille qui scrutatur hominum corda, et tot piorum ac miserorum preces irritas manere non est passus. Lætare mecum, vir clarissime, de pace istâ : et simul cum aliis gravissimis Præsulibus celeberrimæ Ecclesiæ Gallicanæ, præsertim Rhemensi, Parisiensi, Aurelianensi et Abrincensi, quos identidem à te salutatos velim nomine meo ; cura et exhortare, ut pax ista solida et segura sit, nec ad horam aut diem tantùm durans, instar hortorum Adonidis, uti olim Plato loquebatur. Sanctissimus Pontifex hoc ipsum optabat, et assiduè atque ardentè precabatur, quâ scripto, quâ verbo, quâ orationibus privatis et publicis. Grates itaque referamus Deo nostro, qui tot cædibus, discordiis et desolationibus provinciarum et urbium optatum finem imposuit. Nec plura in singulari licet exprimere hoc loco, cùm notitia nuperrimè ingressa Urbem, sit adhuc vaga, nec satis distincta ; præsertim cùm hoc ipso vespere opus sit mittendi epistolam istam ad cursorem Gallicum, post paucas horas egressurum. Te Deus interea, illustrissime Antistes, bene valentem atque incolumem servet.

Dabam Romæ, die 26 septembris 1697.

LETTRE CCV.

AU CARDINAL DE AGUIRRE.

Sur la nouvelle année, la paix, et la joie qu'il a d'apprendre des nouvelles de ce cardinal.

Aux approches du renouvellement de l'année, je la souhaite heureuse à votre Eminence, comme je

le ferois à moi-même; puisque vous avez bien voulu que l'amitié nous fit une même chose. Je suis si touché, Monseigneur, de cette grâce, que je ne vous la puis assez exprimer. On commence à goûter ici les fruits de la paix, que votre Eminence a tant désirée, qu'elle l'a enfin attirée du ciel par ses vœux. Je suis ravi quand je vois de vos nouvelles dans les lettres dont vous m'honorez, dans celles de M. de Rheims, et surtout dans celles de l'abbé Bossuet, que je vous prie d'honorer toujours de votre protection, et dans l'occasion de vos conseils. Je suis avec tout le respect et toute la tendresse possible, etc.

A Versailles, ce 30 décembre 1697.

LETTRÉ CCVI.

À M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui propose ses difficultés sur la conduite qu'on vouloit tenir à l'égard des Protestans pour les ramener à l'Eglise, et lui déclare la manière dont il désiroit qu'on se conduisit à leur égard.

JE suis fâché de me trouver d'un avis si différent du vôtre et de celui de M. de Basville, sur la contrainte des mal-convertis, pour la messe. Quand les empereurs ont imposé une pareille obligation aux Donatistes, etc., c'est en supposant qu'ils étoient convertis ou se convertiroient : mais les hérétiques d'à présent, qui se déclarent en ne faisant point leurs pâques, doivent plutôt être empêchés que contraints à assister aux mystères; d'au-

tant plus qu'il paroît que c'est une suite de les contraindre aussi pour faire leurs pâques, ce qui est expressément donner lieu à des sacrilèges affreux. Si néanmoins vous avez des raisons à opposer à celles-ci, qui jusqu'ici m'ont paru décisives, je tâcherai d'y entrer.

Quant au bruit qu'on a répandu, qu'il y avoit quelques articles secrets en leur faveur avec l'Angleterre, il n'y aura que le temps qui les en désabusera à fond. Je ne vois qu'un cas de les pousser par des contraintes et amendes pécuniaires; c'est celui où l'on sauroit que les foibles, qui ayant envie de revenir, en sont empêchés par la violence des faux réunis, seront déterminés par l'autorité. Mais comme le nombre de ceux-là en ce pays-ci est petit, et que le grand nombre sans comparaison est celui des vrais opiniâtres; le remède que l'on propose aura en soi peu d'efficace. On pourroit les contraindre aux instructions : mais, selon les connoissances que j'ai, cela n'avancera guère; et je crois qu'il faut se réduire à trois choses : l'une, de les obliger d'envoyer leurs enfans aux écoles; faute de quoi chercher le moyen de les leur ôter · l'autre, de demeurer fermes sur les mariages; la dernière, de prendre un grand soin de connoître en particulier ceux de qui on peut bien espérer, et de leur procurer des instructions solides, et de véritables éclaircissemens : le reste doit être l'effet du temps et de la grâce de Dieu; je n'y sais rien davantage. Le premier article peut avoir avec le temps un bon effet, surtout si on prend garde à procurer de bons curés et de bons maîtres d'école aux paroisses, qui

puissent faire impression sur ces ames tendres : ce sera semer le bon grain , qui fructifiera en son temps. Je finis en vous assurant de mes respects, et vous suppliant de les présenter à M. de Basville.

A Paris, ce 15 juin 1698.

LETTRE CCVII.

DE M. L'ÉVÈQUE DE MIREPOIX, A M. DE BASVILLE (1).

J'AI reçu, Monsieur, la réponse de M. l'évêque de Meaux, bien différente de celle que j'attendois : la voici dans les mêmes termes ; afin que vous jugiez mieux des fondemens de son sentiment, qui me paroissent aisés à détruire.

« Je suis fâché de me trouver d'un avis », etc. (*Voyez la lettre précédente*).

Vous voyez bien, Monsieur, qu'il n'est pas malaisé de répondre à toutes ces raisons. Premièrement, les obliger à la messe, n'est nullement un engagement à les obliger à faire leurs pâques ; à quoi on ne sauroit penser sans horreur. Secondement, quand il dit que les nouveaux convertis doivent plutôt être empêchés que contraints d'assister aux mystères, il regarde l'assistance de même que la participation aux mystères, selon l'ancienne discipline de l'Eglise, qui n'y mettoit pas en effet une grande différence.

(1) Comme nous n'avons pas la lettre de M. l'évêque de Mirepoix à M. de Meaux, nous donnons ici celle qu'il écrivit à M. de Basville, en réponse à la lettre de Bossuet, et qui nous a été communiquée avec plusieurs autres pièces relatives au même sujet, par feu M. le président de Montreux, fils de M. de Basville.

Mais il est certain que la discipline est changée à cet égard ; et l'Eglise n'excommunie pas aujourd'hui tous les pécheurs à qui ses pasteurs refusent l'absolution : elle les oblige au contraire, aussi bien que les fidèles qui sont en état de grâce, à assister aux exercices : on peut même, et on le doit quelquefois, imposer à un de ces pécheurs, à qui on refuse l'absolution, l'obligation d'assister souvent ou tous les jours à la messe. Or il n'en faut pas davantage pour faire voir que si les pécheurs sont exclus d'offrir le sacrifice de l'autel avec le prêtre et avec Jésus-Christ, qui est le principal prêtre, à cause de l'état de péché qui les empêche d'être un même corps avec lui, ils y peuvent assister utilement en une autre manière ; non comme prêtres qui offrent le sacrifice avec le prêtre, mais comme fidèles pour qui le sacrifice est offert. Je me souviens d'avoir expliqué à fond cette différence dans un sermon sur le sacrifice, que vous avez entendu à Montpellier, et que M. de Meaux a entendu à Paris. Mais M. de Meaux suppose lui-même cette différence ; puisqu'il dit que dans les lieux où les foibles, qui ayant envie, etc. Car en quelque grand nombre que se trouvassent ces foibles, il ne voudroit pas qu'on les contraignît tous à faire leurs Pâques : or, cette différence posée, tout ce qu'on objecte n'a aucune difficulté. Troisièmement, quand M. de Meaux dit que les empereurs, qui ont obligé les Donatistes à assister aux mystères, ont supposé qu'ils étoient convertis, il se trompe manifestement : il n'y a sur cela qu'à lire la lettre de saint Augustin à Vincent Rogatiste (1). Ce qu'il

(1) *Ep. xciii, tom. II, col. 230 et seq.*

ajoute, ou qu'ils se convertiroient, est très-véritable; et c'est aussi ce que nous espérons, au moins de la plus grande partie de ceux que l'on contraindra à assister aux mystères.

Ainsi, Monsieur, je ne crois pas que nous devions changer de sentiment : je le manderai à M. de Meaux. Le quiétisme l'occupe si fort, qu'il ne lui a pas laissé le temps d'approfondir notre question : il a été frappé des sacrilèges qu'on fit faire dès les commencemens; et cette idée l'a empêché de distinguer l'assistance d'avec la participation aux mystères.

Ce qu'il dit sur les mariages est fort bon : mais si le Roi et les magistrats royaux ne punissent pas ceux qui vivent ensemble comme mariés, sous prétexte que les curés ne les ont pas mariés à la première réquisition, et sans qu'ils aient donné des preuves suffisantes de catholicité, la fermeté que nous aurons sur cela ne servira qu'à remplir le royaume de concubinages.

J'ajoute à ce que M. de Meaux dit des mariages, que si le Roi vouloit qu'il en fût de tous les emplois, de toutes les professions, commissions, etc., comme il est de droit divin des mariages; c'est-à-dire, qu'il fallût être catholique pour y parvenir, et avoir donné auparavant des marques certaines de catholicité, il auroit bientôt converti tous les réunis de son royaume; et il ne tient qu'à lui d'en faire une déclaration, ou de l'ordonner en quelque autre manière qu'il le jugera à propos.

Je prends part au reste, Monsieur, à la joie que vous avez de voir toute votre illustre famille réunie

pour quelques jours à Montpellier. Si l'honnête homme que vous connoissez ne me tenoit ici par deux appels comme d'abus, et par deux autres procès par-dessus, j'irois faire ma cour à M. le président de Lamoignon, à qui je vous supplie d'offrir mes respects. Je suis toujours très-respectueusement, etc.

A Toulouse, ce 30 juin 1698.

LETTRE CCVIII.

DE M. MOREL, VICAIRE-GÉNÉRAL DE TOULOUSE (1).

Sur la conduite qu'on tenoit en Languedoc, à l'égard des nouveaux convertis.

Nous avons tous une si grande vénération pour vous, Monseigneur, dans nos provinces, qu'un chacun désire avoir l'honneur d'être connu de vous. Pour moi je ne doute pas, Monseigneur, que ceux qui viendront après nous dans les siècles à venir, ne vous révèrent et tous vos ouvrages, comme nous révérons les anciens Pères de l'Eglise et leurs ouvrages.

L'Eglise vous est obligée, et à Monseigneur l'archevêque de Paris, de la destruction du quiétisme en France : car sa réponse à M. de Cambrai et votre relation obligent tout le monde dans nos provinces à prévenir la condamnation de Rome.

(1) Nous donnons ici cette lettre à Bossuet, quoique nous n'en ayons point de ce prélat à M. Morel; parce que sa lettre a rapport à beaucoup d'autres de différens personnages, qui suivront bientôt.

J'espère aussi, Monseigneur, que vous entrerez dans le sentiment de Messeigneurs les évêques du Languedoc, touchant la conduite qu'ils jugent à propos que l'on tienne à l'égard des nouveaux catholiques de ce royaume, et que par ce moyen le grand ouvrage de la destruction du calvinisme se consommera en France. L'expérience que j'ai depuis plus de vingt années que je suis chargé de leur conduite et de leur instruction en qualité de vicaire-général, me persuade que si on ne les oblige aux exercices extérieurs de la religion, l'athéisme succédera en France au calvinisme. Je n'ai jamais été d'avis qu'on les obligeât à recevoir les sacremens; mais seulement aux exercices extérieurs. J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

JOSEPH MOREL, Prêtre et Vicaire-général.

A Toulouse, ce 20 août 1698.

LETTRE CCIX.

A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur une correction à faire dans l'ouvrage qui a été imprimé sous le titre de *Justification des Réflexions morales*, et sur les efforts qu'on faisoit pour étouffer la doctrine de saint Augustin.

DANS la tranquillité où je suis ici, mon cher Seigneur, je me suis souvenu d'un endroit de saint Augustin, qui est cité dans l'ouvrage que vous savez; mais non pas avec l'exactitude qui est à désirer dans cet ouvrage (1). C'est celui du chapitre XIV de

(1) Cet ouvrage n'a été imprimé qu'après la mort de Bossuet. On

Correptione et Gratiâ, après le passage d'Esther et de Mardochée, pour montrer que les volontés humaines ne peuvent pas résister à la volonté de celui qui fait tout ce qui lui plaît dans le ciel et dans la terre; c'est là qu'il faut insérer ces mots : « Ce qui » n'est pas vrai seulement, à cause qu'il fait ce qu'il » veut de ceux qui n'ont pas fait ce qu'il a voulu » : *De his quæ faciunt quæ non vult, ipse facit quod vult*; « mais encore à cause qu'il tourne où il lui » plaît, et comme il lui plaît, les volontés les plus » rebelles. Ainsi, etc. » Voilà tout le plan de saint Augustin sur cette matière.

Au reste, Monseigneur, je goûte avec joie dans ma solitude le plaisir de vous voir appelé de Dieu à soutenir la doctrine de saint Augustin sur la grâce et sur la nécessité d'aimer Dieu d'un amour du moins commencé, pour être véritablement converti et capable d'être justifié. On fait les derniers efforts pour étouffer cette doctrine, sans laquelle il n'y a point de christianisme, sous prétexte de piété et de l'efficace des sacremens. Si la doctrine contraire s'établit jusque dans l'épiscopat, comme je vois qu'on y travaille, tout est perdu. C'est à vous qu'il est réservé de détruire cette doctrine : j'y emploierai sous vos ordres tout ce qui sera jamais en mon pouvoir, et je consacre à cet ouvrage important tout le reste de ma vie. Tout à vous, avec le respect sincère que vous savez.

A Germigny, ce 12 juin 1699.

s'est conformé dans toutes les éditions, même dans la première de 1710, à la correction marquée dans cette lettre. Voyez ci-dessus, tom. IV, pag. 208.

 LETTRE CCX.

A MILORD PERTH.

Il le prie de faire ses remerciemens à la reine d'Angleterre, de la lettre qu'elle avoit écrite à la Cour de Modène, en faveur de son neveu.

IL a fallu à Sa Majesté une bonté extrême pour vouloir bien se donner la peine d'écrire la lettre que j'ai osé prendre la liberté de lui demander en faveur de mon neveu. Il n'a pas voulu paroître à la Cour de Modène, sans s'y montrer sous les marques de la protection de la Reine. Je vous supplie, Milord, d'en faire à Sa Majesté, avec une profonde soumission, mes très-humbles remerciemens, et de me croire toujours avec un respect sincère, etc.

A Germigny, ce 29 juin 1699.

CCXI.

RÉPONSE

AU CAS PROPOSÉ PAR SA MAJESTÉ,

Sur l'opposition de M. l'ancien évêque de Fréjus (1), au sacre de l'abbé de Fleury, nommé à cet évêché.

LE cas exposé dans le Mémoire envoyé par l'ordre de Sa Majesté, savoir quel égard on doit avoir à

(1) Luc d'Aquin, qui en 1697 donna sa démission, contre laquelle il prétendit réclamer ensuite; ce qui occasionna une grande

l'opposition de l'ancien évêque de Fréjus au sacre de son neveu, et à celui de M. l'évêque de Fréjus d'aujourd'hui : quoique l'espèce en soit nouvelle, et ne se trouve ni dans le droit, ni, que je sache, dans les auteurs, peut être aisément résolu par les principes généraux.

Il faut donc présupposer premièrement qu'il y a des appellations, même en définitive, auxquelles on ne doit avoir aucun égard, telles que sont, par exemple, celles que le droit appelle frustratoires, celles qui se font au préjudice d'une évidente notoriété, et enfin celles qui se font par fraude ou par malice, comme il est porté par le même droit. *Extrav. Pervenit, Consuluit, Suggestum. De appell. etc. eod.*

Secondement, on peut dire, à plus forte raison, la même chose des oppositions vagues et en l'air, et qui ne saisissent aucun juge, telles que sont celles dont il s'agit.

Troisièmement, que les évêques pourvus par le saint Siège, selon la discipline présente, sont obligés de se faire sacrer dans le temps porté par le droit; c'est-à-dire, aux termes du concile de Trente, trois mois après l'expédition de leurs bulles, sous les peines décernées au même concile, *Sess. vii, cap. ix. Sess. xxiii, cap. ii.*

Quatrièmement, que selon la même discipline, le consacrant et les assistans ne sont juges de rien,

contestation, sur laquelle Bossuet fut consulté par ordre du Roi, et fit la présente réponse. Nous n'avons pas trouvé le Mémoire qui fut envoyé à l'évêque de Meaux, et qui auroit pu nous fournir quelque détail sur cette affaire.

mais simples exécuteurs des bulles apostoliques; où la commission de faire le sacre leur est adressée.

Cela supposé, il est clair que les oppositions dont il s'agit, sont de nul effet; et que les consacrans ni M. l'évêque de Fréjus n'y doivent avoir aucun égard.

Il n'en seroit pas de même si l'opposant avoit formé son opposition à Rome à l'expédition des bulles; car alors le Pape y auroit fait droit, selon qu'il eût avisé par sa prudence. Mais depuis que les bulles sont expédiées, la consécration n'est plus qu'une exécution du décret apostolique : le Pape même n'y peut plus rien; et s'il y pouvoit survenir quelque difficulté particulière, il seroit tenu par les concordats de nommer des juges *in partibus*. Mais en l'état où sont les choses, l'évêque qu'on doit sacrer est obligé par le droit à se faire sacrer dans le temps : les consacrans qui ont reçu la commission du Pape, ne peuvent que prêter leur ministère à cette sainte action, et on ne les peut accuser de rien; puisque, selon la règle de droit, ce qu'on fait par ordre du juge ne peut être accusé d'aucune fraude. *De regulis Juris* xxiv.

Le Pape fait aujourd'hui la fonction de seul et souverain juge en cette matière, lorsqu'il expédie les bulles après les informations authentiques, et en connoissance de cause. Pendant qu'on y procédoit, la voie d'opposition étoit ouverte à tous ceux qui pouvoient y prétendre intérêt : on a laissé passer ce temps; et en se taisant on a consenti, selon la règle de droit. C'est donc en vain qu'on veut revenir à contester quand il ne s'agit plus que d'exécution.

Il en est à peu près de même que dans les charges et offices royaux. Lorsqu'on a laissé passer le temps fatal de l'opposition au sceau, c'est en vain qu'on s'oppose à l'installation et réception de l'officier légitimement pourvu.

Si on a eu raison de n'avoir aucun égard à la première opposition, la seconde est encore plus vaine; puisque premièrement l'opposant n'a fait aucune diligence pour faire juger son opposition ni relever son appel, depuis les 15 et 19 juin 1697 jusqu'à présent : secondement, que M. le Nonce ayant instruit Sa Sainteté de cette affaire, elle lui fit écrire, le 4 mars 1698, que le recours de l'ancien évêque étoit injuste et calomnieux : troisièmement, que depuis ce temps le Pape, sans avoir égard à cette vaine opposition, a reconnu le neveu de l'ancien évêque pour vrai évêque de Fréjus sur la démission de son oncle, et l'a transféré à Séez en cette qualité, comme il paroît par ses bulles, et par le bref du 12 août 1698 : quatrièmement, qu'il a pourvu de l'évêché de Fréjus M. l'abbé de Fleury, nommé à cet évêché par Sa Majesté, sans que l'ancien évêque y ait fait aucune opposition.

Il ne lui sert de rien d'en avoir tenté une entre les mains de M. le Nonce, qui n'avoit point de pouvoir pour la recevoir, étant sans juridiction en France, comme il l'a lui-même reconnu; et qui de plus ayant informé le Pape de ce qui s'étoit passé, a reçu ordre de passer outre à l'information du nouveau nommé; et pour réponse à l'ancien évêque, que s'il avoit quelque chose à alléguer, il pouvoit se pourvoir à Rome : ce que n'ayant pas même

tenté, il paroît manifestement qu'il n'a voulu faire qu'un bruit inutile, se taisant où il falloit parler, et parlant où et quand le droit ne lui donnoit aucun recours.

De là on conclut que ces oppositions et appellations sont évidemment de la nature de celles dont on a parlé, et qui sont nommées dans le droit frauduleuses ou malicieuses; puisqu'elles ne peuvent avoir aucun effet que pour troubler l'église de Fréjus, en tenir l'état en incertitude, et la priver de la consolation d'avoir un pasteur.

Le prétexte de l'ancien évêque, tiré du défaut de liberté, montre encore le même dessein. La crainte qu'il allègue comme le motif de sa démission, quand elle seroit véritable, ce qui ne peut pas même être présumé d'un Roi si juste et si sage, ne seroit pas de celles qui tombent, aux termes du droit, dans l'esprit d'un homme constant. Il a pu faire à Rome tous les actes qu'il eût voulu, avec la même liberté qu'il a eue de porter ses plaintes au Pape par sa lettre du 5 juillet 1697, où il énonce tout ce qu'il lui plaît. En France même, on voit par les actes qu'il a faits, ou tenté de faire, qu'il n'y avoit rien qui ne lui fût également permis. Ainsi il auroit tout dit et tout fait, s'il n'avoit senti en sa conscience qu'il n'avoit rien à dire et à faire de légitime, et qu'il succomberoit partout. Sa rélegation, qui a d'autres causes, ne l'empêche point d'agir juridiquement; et c'est ici un prétexte pour faire durer éternellement l'affaire du monde qui demande le plus de célérité; puisqu'il s'agit de l'état et de la paix d'une église.

Par-là se voit la résolution des difficultés proposées

sées dans le Mémoire de M. l'évêque de Fréjus. On peut s'opposer à un mariage, jusqu'à ce qu'il soit célébré : sans doute, parce que cette opposition saisit un juge certain. Par la même raison, on peut s'opposer à l'ordination d'un sous-diacre, d'un diacre, ou d'un prêtre : l'évêque est présent, et il est le juge naturel. Ici l'opposition non-seulement ne saisit personne, mais encore demeure en suspens, et n'est autre chose, pour ainsi parler, qu'un coup tiré en l'air.

On objecte le canon XL du troisième concile de Carthage ; mais l'espèce en est bien différente. En ces temps, le consécrateur, qui étoit le métropolitain, étoit avec sa province le juge naturel des oppositions qui se pouvoient faire à la consécration d'un évêque : ici c'est tout le contraire, comme on a vu ; et il ne s'agit que d'une simple et nécessaire exécution des ordres supérieurs.

Mais, dit-on, si au sacre d'un évêque un opposant met en fait qu'il est hérétique, par exemple, ou quelque autre accusation également relevante, passera-t-on outre sans examiner ? Je réponds : si l'autorité de la personne qui avance ces faits précis et décisifs est assez grande pour mériter qu'on y ait égard, on peut suspendre la cérémonie, non point en vertu d'une opposition qui alors ne peut rien avoir de juridique, mais par prudence seulement.

Je conclus qu'on ne doit avoir aucun égard à toutes les oppositions ou appellations que l'ancien évêque de Fréjus a faites ou pourroit faire ; puisqu'elles ne peuvent tendre qu'à troubler la paix de l'Eglise.

J'ajoute, ce qui est ici très-essentiel, que toutes ces oppositions se font au préjudice d'un tiers. Ce n'est pas tant M. de Fréjus qui a droit par ses bulles d'être sacré; c'est l'Eglise de Fréjus que l'on tâche de priver, par des longueurs visiblement affectées et sans aucune fin, du droit d'avoir un évêque qui lui représente Jésus-Christ.

Il paroît néanmoins deux choses à faire, s'il plaît à Sa Majesté : l'une, par le soin qu'elle prend des églises affligées, et par la protection qu'elle accorde à la discipline ecclésiastique, de donner un arrêt pareil à celui du 28 avril 1698, pour contenir ceux qui pourroient brouiller à Fréjus : l'autre, si elle l'a agréable, d'interposer son autorité pour faire régler la récompense que M. de Sézéz devra à son oncle; en sorte qu'il ne puisse la refuser raisonnablement : ce qui paroît, à vrai dire, être l'intention cachée de toutes ces oppositions.

Tout le reste qu'on feroit ne pourroit que nuire, et donner du poids à ce qui n'en peut avoir aucun.

Délibéré à Meaux, ce 1.^{er} août 1699.

LETTRE CCXII.

A DOM MARTÈNE, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur son livre des *Rits ecclésiastiques*, dont il lui avoit fait présent.

J'AI reçu, mon révérend Père, en arrivant de Meaux à Paris, il y a deux ou trois jours, le docte et curieux ouvrage que vous m'avez envoyé, avec la lettre qui l'accompagnoit, et je n'ai pas tardé à

commencer cette lecture. Le dessein me plaît tout-à-fait; et je juge, par le peu que j'en ai lu, que l'exécution n'en est pas moins heureuse : ainsi je vous rends grâces de votre souvenir. Notre commune patrie, outre votre habit et votre congrégation que j'honore, me fait prendre un intérêt particulier au succès de cet ouvrage; et c'est, mon révérend Père, ce qui m'oblige à vous dire ce qui m'est venu de divers endroits : qu'étant très exact dans les rits anciens, vous en avez rapporté un petit nombre, comme actuellement pratiqués, qui ne le sont plus depuis assez long-temps. On m'a allégué pour exemple, la coutume de ne se point agenouiller devant le Saint-Sacrement dans l'église de Lyon. C'est ce que je vous laisse à examiner; et je me contente que vous sachiez ce qui se dit, afin que rien ne manque à l'exactitude que l'on attend d'une main aussi savante que la vôtre. Soyez cependant persuadé de l'estime singulière avec laquelle je suis, etc.

A Versailles, le 26 janvier 1700.

LETTRE CCXIII.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui témoigne le désir qu'il a de le voir, lui rend compte des démarches qu'il a faites pour ce sujet, et lui parle de quelques autres affaires.

JE crois, Monseigneur, vous devoir envoyer la lettre de notre confrère monseigneur l'évêque d'A-

lais (1), et la réponse que j'y ai faite. Je n'ai pas besoin de vous dire que je persiste toujours dans mes premiers engagements, et dans le même désir de vous voir ici : on vous aura même rendu compte de la démarche que j'ai faite auprès de M. le duc du Maine. Je ne vous dis rien davantage ; et j'espère que vous demeurerez aussi parfaitement assuré de moi, que je suis engagé à poursuivre de mon côté tout ce qui vous touche.

Vous serez bien aise, mon cher Seigneur, de savoir de moi que je fais demain, s'il plaît à Dieu, le mariage de mon neveu Bossuet avec mademoiselle de la Briffe, fille de M. le Procureur-général ; et que, par la grâce de Dieu, je trouve dans cette alliance tout ce que je pouvois désirer.

Je suis, Monseigneur, avec le respect que vous savez, etc.

A Versailles, ce 21 février 1700.

LETTRE CCXIV.

RÉPONSE DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur sa contestation avec M. l'évêque d'Alais, pour la députation des Etats, et sur les nouveaux convertis.

JE vous rends mille grâces, Monseigneur, de toutes vos bontés ; et je commence par me réjouir

(1) Il y avoit entre M. l'évêque de Mirepoix et M. d'Alais, François Chevalier de Saulx, premier évêque de cette ville, un différend sur la députation des Etats ; et Bossuet, qui connoissoit le mérite du premier, et qui désiroit profiter de ses lumières et de ses bons conseils, s'intéressoit pour lui faire donner la préférence.

avec vous du mariage de M. votre neveu. Je ne connois pas la demoiselle ; mais on me mande que le mérite de la personne répond à tout le reste : ainsi il y a mille sujets de vous en féliciter.

J'ai vu la lettre de M. l'évêque d'Alais : elle ne m'a pas surpris ; car je connois ses manières : mais j'aurois cru qu'il vous auroit fait plus d'honnêtetés qu'il ne vous en fait. Vous aurez vu , Monseigneur, dans la lettre que j'ai cru devoir écrire à M. l'évêque de Chartres, combien tout ce que M. l'évêque d'Alais dit des prétendus engagements qu'il prétend que j'avois pris avec lui, est faux et sans fondement. Il est étonnant que le lui ayant nié bien formellement, il ose encore l'avancer, et citer des témoins qui ne le disent pas assurément. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit : il s'agit si c'est lui faire une injustice, comme il le prétend ; il s'agit s'il s'est cru déshonoré de ce que M. l'évêque de Montpellier a été député avant lui, et pourquoi il prétend l'être de ce que je songe à être député après M. l'évêque de Montpellier, à qui c'est moi, et non M. l'évêque d'Alais, qui a cédé. Vous pouvez le demander à M. l'évêque de Montpellier, que vous aurez bientôt à Paris. Il ne fut pas seulement parlé de M. l'évêque d'Alais, qui ne fut que fort peu de jours aux derniers Etats de Narbonne, où la chose se décida il y a environ quinze mois. Avec tout cela, Monseigneur, je vous avoue que cette concurrence avec un homme dont les manières sont si rudes, ne laisse pas de me faire une extrême peine ; et je souhaiterois fort qu'avant d'en venir à une espèce de combat, qui ne me paroît point convenir à deux évêques, on trou-

vât quelque moyen d'apaiser M. l'évêque d'Alais. Je ne sais si M. de Basville le pourroit faire : mais je crois qu'il faut auparavant laisser user à M. l'évêque d'Alais toute sa poudre. Il sera plus traitable quand il verra qu'il ne lui reste plus guère d'espérance de réussir : car, s'il n'arrive point de changement, je crois que j'aurai les trois quarts des voix. Mais, encore une fois, il me semble que c'est un scandale dans l'Eglise qu'on voie deux évêques disputer à qui s'éloignera de son évêché ; et je voudrois bien qu'avant le terme des Etats prochains, les choses fussent réglées entre nous deux. Vous aurez à Paris, et dans l'assemblée même du clergé, deux ou trois de nos prélats, qui vous diront ce qu'ils pensent de la prétention de M. l'évêque d'Alais : ils savent nos usages, et je ne crois pas qu'ils soient suspects à M. l'évêque d'Alais. Le P. le Valois, à qui M. d'Alais avoit écrit comme pour lui demander conseil, me mande ce qu'il lui a répondu, qui me paroît fort sage : je ne sais si M. l'évêque d'Alais s'en laissera toucher. Ce que je puis vous assurer, Monseigneur, c'est que le seul plaisir de vous voir, et de passer quelques mois auprès de vous, m'a fait désirer la députation, et que sans cela je l'aurois déjà cédée sans peine à M. l'évêque d'Alais.

Nos nouveaux convertis font un peu mieux : M. le Gendre, intendant de Montauban, a donné ordre à un subdélégué qu'il a dans le pays de Foix, d'ordonner de sa part à tous les nouveaux convertis d'assister à la messe, et qu'il ne leur donnoit de terme que jusqu'au premier dimanche de carême, auquel il entendoit que tout le monde y

assistât. Cet ordre a eu un très-grand succès, et il y a eu très-peu de personnes dans une paroisse très-nombreuse qui n'y soient venues. Ils sont encore venus en plus grande foule aux sermons que je leur fais tous les dimanches sur la matière de l'Eucharistie, que je traite avec beaucoup d'étendue, et d'une manière familière avec les livres à la main. Je ne sais si Dieu bénira nos soins; mais ces commencemens sont heureux. Je suis toujours avec un respect et une reconnoissance infinie, etc.

A Mazerettes, ce 10 mars 1700.

LETTRE C CXV.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui demande des éclaircissemens sur les Protestans du Languedoc, qu'on obligeoit d'aller à la messe, et lui témoigne combien peu ceux de son diocèse tiroient avantage de cette pratique.

J'AI appris, Monseigneur, et c'est de Sa Majesté elle-même, que dans la ville de Montauban tous les réunis alloient à la messe, à la réserve de trois ou quatre. Je présume qu'il en est à peu près de même dans la plupart des autres villes de vos quartiers. Je vous supplie de me mander en secret dans quelles dispositions ils sont pour les sacremens, et si cet acte les dispose à les recevoir. Pour moi j'éprouve le contraire: et ceux qui vont à la messe, à quoi plusieurs sont disposés, et à qui on ne demande autre chose quant à la disposition du cœur, croient s'être acquittés de tout par ce moyen, et ne songent plus

à rien du tout; en sorte qu'on ne trouve pas leur conversion plus avancée. Je crois, au reste, que ceux qui paroissent si contens de cette assistance à la messe, y voient autre chose; et sans entrer là-dedans, je vous demande, pour mon instruction et par rapport à mon expérience, comment vous croyez qu'on peut profiter des exemples que l'on vous donne en vos pays.

J'attends avec impatience votre réponse sur la lettre que je vous ai envoyée, pour en parler encore une fois et encore plus à fond à M. le duc du Maine. Au reste je suis avec le respect, Monseigneur, que vous savez, etc.

A Paris, ce 19 mars 1700.

LETTRE CCXVI.

RÉPONSE DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur la conduite qui s'observoit dans son diocèse à l'égard des Protestans et des nouveaux convertis, et particulièrement sur les avantages que l'Eglise retiroit de les obliger à assister aux exercices de la religion.

CE que le Roi vous a dit des nouveaux convertis de Montauban est très-vrai, Monseigneur : mais il n'en est pas de même partout ailleurs, surtout en Languedoc, où M. de Basville n'a pas cru pouvoir se donner les mouvemens que M. le Gendre s'est donnés à Montauban : quoiqu'il soit vrai généralement que depuis que la paix est confirmée, et que les délais dont on les amusoit ont été passés, plusieurs se sont déterminés à venir à l'Eglise, et à

assister à tous les exercices. Il est même arrivé à Mazères, où sont la plupart de mes nouveaux convertis, quelque chose de semblable à ce qui est arrivé à Montauban. Je m'y trouvai au commencement du carême, pour leur prêcher sur la matière de l'Eucharistie que j'avois réservée pour moi; et ce fut en ce temps-là que M. le Gendre y envoya son subdélégué, avec ordre de déclarer de sa part aux nouveaux convertis qu'ils eussent à aller à la messe, et à commencer dès le premier dimanche de carême. On fit même mettre, par ordre du maire et des consuls, des gens à la porte de l'église, pour marquer ceux qui y viendroient. Cet ordre eut tout l'effet qu'on attendoit; et il n'y eut que quelques obstinés de l'un et de l'autre sexe qui manquèrent à la messe. Ils vinrent avec encore plus d'affluence au sermon; et ils ont continué depuis à peu près de même, à venir au sermon et à la messe. Plusieurs semblent se disposer à s'approcher des sacrements; mais de ceux-là le plus grand nombre a des raisons particulières : les uns, parce qu'ils demandent qu'on les marie; les autres, parce qu'ils sont entrés dans le conseil de ville sous cette condition, et après avoir promis et signé devant un commissaire du parlement, qui vint pour la réformation du conseil de ville, de vivre et de mourir en bons catholiques. Nous verrons plus particulièrement les mouvemens qu'ils feront pour s'approcher des sacrements dans le temps où nous allons entrer : mais je ne crois pas que nous devions les presser sur cela.

Il est important, ce me semble, de travailler à

les bien instruire sur la matière de l'Eucharistie, qui est presque la seule qui les empêche d'être sincèrement catholiques. J'espère pour moi que l'assistance à la messe les disposera insensiblement à tout le reste. Elle fait d'ailleurs un bien infini à l'égard des enfans qui sortent des écoles, et qui ne venoient plus à la messe ni aux autres exercices, aussitôt qu'ils avoient atteint l'âge où ils sont dispensés d'aller aux écoles : pour ceux-là je crois qu'il n'y a nul inconvénient de les presser de s'approcher des sacremens. Ce que j'ai principalement remarqué, Monseigneur, c'est qu'on gagne beaucoup à demeurer ferme sur les mariages, et à ne les point marier qu'ils n'aient fait une déclaration signée et publique, qu'ils viennent de leur propre mouvement, sans aucune contrainte, déclarer, etc., et se soumettre aux peines que l'Eglise impose à ceux qui manquent à un semblable engagement. Plusieurs ont eu de la peine à faire cette déclaration; mais ceux qui l'ont faite ont tenu parole jusqu'ici. Il seroit bien à souhaiter que le Roi voulût punir de quelque peine ceux qui vivent ensemble comme mariés, sous prétexte que nous avons refusé de les marier : ce que nous n'avons refusé de faire, que parce qu'ils ont refusé eux-mêmes de se mettre en état de recevoir ce sacrement. Je ne sais pourquoi on tarde tant à donner une déclaration sur cette matière : mais quoi qu'il en soit, on gagne, ce me semble, beaucoup à demeurer ferme jusqu'au bout sur cette manière d'agir envers eux. Ils se lassent de vivre dans cet état : ils craignent pour l'état de leurs enfans; et à la fin ils prennent une bonne ré-

solution et la suivent : c'est le moyen qui jusqu'ici m'a le mieux réussi.

Il est difficile au reste, Monseigneur, de décider la question que vous proposez, à cause du peu de temps qu'il y a que la plupart des nouveaux convertis viennent à la messe : mais je ne saurois croire que cette assistance, qui a toujours, au moins dans mon diocèse, été accompagnée de respect, ne leur soit à la fin très-utile. Ils perdent peu à peu l'aversion qu'ils avoient pour la messe : ils forment leurs dispositions extérieures et intérieures sur celles des anciens catholiques : on trouve une occasion favorable de les instruire sur le sacrifice de nos autels, le grand acte de la religion chrétienne, et celui qui, ce me semble, lui concilie plus de vénération. Cette matière leur est entièrement inconnue ; et elle a quelque chose de si grand et de si auguste, que j'ai commencé de reconnoître que rien n'étoit si capable de les rendre bons catholiques que de les bien instruire sur ce sujet, et surtout de leur proposer la pratique de l'ancienne Eglise, si claire et si constante sur cet article de notre croyance. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai remarqué depuis deux ou trois ans à l'égard de nos nouveaux convertis. J'ai résolu de continuer à les instruire à fond sur l'Eucharistie, dont je compte faire une douzaine de sermons, et peut-être davantage. Il m'a paru que ceux que j'avois faits n'étoient pas sans fruit : je les fais familièrement, et les livres souvent à la main. Je vous supplie, Monseigneur, de me mander si vous croyez que je fasse bien, et en quoi je pourrois mieux faire.

Au reste, ce que le Roi vous a dit de Montauban, est dû principalement à la vivacité et à l'application de M. le Gendre. Mais cela fait voir combien il seroit facile, même sans aucune punition, au moins par de très-légères à l'égard des plus opiniâtres, de faire assister tout le royaume aux exercices de la religion catholique : et cette uniformité, quand même on attendroit encore quelques années à voir les nouveaux convertis approcher des sacrements, ne doit-elle être comptée pour rien ? Combien y a-t-il de catholiques qui passent plusieurs années sans se confesser ni communier ? On gagneroit au moins certainement le plus grand nombre des enfans, que l'on perd presque toujours au sortir des écoles. Mais en voilà trop, Monseigneur : vous voyez en cela plus que personne : instruisez-nous ; nous ne demandons qu'à travailler, et à travailler utilement. J'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet de la députation. Je suis toujours avec un respect infini, etc.

A Mazerettes, ce 1.^{er} avril 1700.

LETTRE CCXVII.

DU MÊME.

Il lui parle de son affaire avec M. d'Alais, et du succès des sermons de M. Soanen, évêque de Sénez.

Nous venons, Monseigneur, de députer M. l'abbé de Catellan à l'assemblée du clergé ; et je suis assuré que vous ne serez pas fâché de l'avoir auprès de vous.

Il me mande que M. l'évêque d'Alais a écrit de nouveau à M. le duc du Maine, et qu'il lui fait entendre que quoique vous ayez trouvé mon procédé fort étrange à son égard, vous n'avez pas voulu pourtant m'obliger à lui céder. Ce n'est pas tout : il publie que M. le duc du Maine lui a promis la députation. Vous saurez pourtant facilement le contraire par la réponse de M. le duc du Maine, dont le secrétaire de ce prince a fait part à M. l'abbé de Catellan. Il est aisé de juger de là combien M. l'évêque d'Alais est avantageux dans ses discours. Je suis bien assuré que M. le duc du Maine prétend aussi peu lui avoir promis la députation, que j'ai peu prétendu m'en désister en sa faveur, par la manière honnête dont je lui répondis quand il m'en parla la première fois. Cependant, Monseigneur, comme il est déclaré à présent que ce sera M. le duc du Maine qui prendra connoissance de toutes les affaires de nos Etats, et qu'il mande à M. l'évêque d'Alais qu'il décidera la contestation qui est entre lui et moi, après avoir examiné les raisons de l'un et de l'autre, je ne sais s'il ne seroit pas à propos que vous fissiez auprès de lui les mêmes démarches que vous eûtes la bonté de faire auprès de M. le cardinal de Bonzy. Car la meilleure raison que je puis avoir, c'est que M. le cardinal de Bonzy vous l'avoit promis, et qu'il lui étoit libre de le promettre à qui il lui plaisoit, sans que M. l'évêque d'Alais eût sujet de se plaindre. M. l'évêque de Beziers au reste, qui doit être de l'assemblée du clergé, et qui vous honore très-particulièrement, expliquera à merveille toutes mes raisons, nos usages,

nos maximes, etc., et défendra fort bien ma cause, soit auprès de vous, soit auprès de M. le duc du Maine. Je mande à M. l'abbé de Catellan le règlement que M. l'archevêque de Toulouse faisoit avant-hier à table pour nos députations, qui me paroît plein de justice, et propre à calmer tous les différends : il aura l'honneur de vous en rendre compte.

Nous avons ici M. l'évêque de Sénez (1), qui enchante toute la ville de Toulouse par ses sermons. Il a fallu faire des échafauds dans l'église où il prêche, pour satisfaire à la passion qu'on avoit de l'entendre. Je suis toujours très-respectueusement, et avec une extrême reconnoissance, etc.

A Toulouse, ce 21 mars 1700.

MÉMOIRE

DE M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX,

A M. LE COMTE DE PONTCHARTRAIN;

Pour les réunis de son diocèse.

Le nombre des réunis est environ de deux mille quatre cents, répandus en cinquante ou soixante paroisses du diocèse de Meaux.

Mon dessein est de pourvoir principalement et d'abord aux plus grands lieux, dont l'exemple fera plus d'effet dans le voisinage.

Ces lieux sont Meaux; et autour de Meaux, Nanteuil, où étoit le prêche, Mareuil et Quincy; la

(1) Jeân Soanen, qui s'étoit rendu également célèbre à Paris par ses prédications.

Ferté-sous-Jouarre, où il y avoit autrefois un prêche, et Saacy dans le voisinage; Lisy, où étoit aussi un prêche, et à Claye pareillement; Saint-Denis-de-Rebais avec Chalendos près de là, où il y avoit aussi un prêche.

Je pourvoirai à Meaux par moi-même et par le clergé de la ville : on aura soin aussi de Mareuil et de Quincy, qui sont plus proches, et dont les curés, capables d'ailleurs, ont aussi des vicaires.

A Nanteuil-lès-Meaux, où étoit le temple, et où il y a encore six cents personnes des réunis; outre les ecclésiastiques que je pourrai envoyer de la ville de temps en temps, on y a besoin d'un vicaire chargé uniquement du soin journalier des réunis, et d'un maître et d'une maîtresse d'école.

A la Ferté-sous-Jouarre, qui est un grand lieu, on aura besoin d'un prêtre résident : l'école y est bien remplie, tant pour les garçons que pour les filles. Le prêtre de la Ferté sera chargé de Saacy, qui est à une lieue, où il faudra seulement un maître d'école. Le roi a eu la bonté ci-devant d'accorder un prêtre à cette ville, Sa Majesté étant sur le lieu et en voyant la nécessité, dont la pension a été payée durant cinq ou six ans sur les confiscations des fugitifs, et qui ne se paie plus depuis six ans; et il le faudroit rétablir.

Mon intention seroit, dans un si grand lieu, de commencer par une mission durant tout l'Avent, où trois ecclésiastiques habiles trouveroient une grande moisson, et au secours desquels j'irois le plus souvent que je pourrois.

Pour Lisy, qui est un grand bourg, j'y ai pourvu

en toute manière , excepté à une maîtresse d'école , qui y seroit très-nécessaire : moyennant cela , j'espère que les réunis de cette paroisse donneront l'exemple à tout le diocèse.

Il faudroit un ecclésiastique pour Claye et pour les environs, outre le curé du lieu : un autre ecclésiastique pour Saint - Denis - de - Rebais, avec un maître d'école.

C'est en tout pour le diocèse de Meaux quatre prêtres, trois maîtres d'école et deux maîtresses.

On peut mettre les maîtres d'école à cent vingt livres, et les maîtresses à cent francs. Le Roi a la bonté pour les prêtres d'accorder quatre cents francs, et c'est le moins.

Outre cela, il y a déjà plus d'un an que j'ai fait travailler le sieur abbé Chabert dans toutes les paroisses de ce diocèse où il y a des réunis, à les visiter tous en particulier, et les mettre en mouvement : la continuation de son travail m'est absolument nécessaire. Il y a quatorze ans qu'il sert à de pareils emplois en Languedoc, dans le Bas-Poitou et ailleurs. Sa Majesté l'a honoré de plusieurs gratifications, et de huit cents livres de pension par chacun an. Il mériteroit qu'il plût à Sa Majesté de lui fixer cette pension, et même de l'établir sur un bénéfice, si elle l'avoit agréable; afin qu'après avoir consacré toute sa vie dans ce travail, il pût avoir quelque établissement dans ses vieux jours.

Il n'y a rien de plus nécessaire que des livres français, pour le bon succès de l'ouvrage : j'en ai composé exprès pour cela ; et j'ai répandu plus de deux mille exemplaires de mon catéchisme, de prières et d'autres

d'autres pareils ouvrages. J'ai pris des mesures pour en faire des impressions au moindre prix qui se pourra; et s'il plaisoit à Sa Majesté de nous aider dans ce dessein si nécessaire, une somme de mille écus nous mettroit au large, afin que personne ne manquât d'instruction.

Il y auroit quelques demoiselles de condition à mettre aux Nouvelles Catholiques de Paris, comme Sa Majesté a eu la bonté de me le faire espérer. On pourroit à présent commencer par les demoiselles de Chalendos, demeurantes au château de Chalendos près de Rebais, chez M. de Chalendos leur frère, bien converti : de quatre sœurs, les deux cadettes sont celles qu'il est le plus nécessaire de renfermer.

Il y a aussi les trois demoiselles de Neuville, sans père et sans mère, dont le frère est en Angleterre, au service du roi Guillaume. Elles n'ont rien, non plus que les demoiselles de Chalendos; et il faudroit enfermer les deux cadettes : leur demeure est à Cuissy, paroisse d'Ussy, près de la Ferté-sous-Jouarre.

Sur la même paroisse d'Ussy il y a les deux jeunes demoiselles de Maulien, qu'il faudra aussi renfermer avec le temps, mais qui ne sont pas présentement sur les lieux.

LETTRE CCXVIII.
DE M. DE PONTCHARTRAIN.
EN RÉPONSE AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

J'AI rendu compte au Roi aujourd'hui du mémoire que vous aviez donné, concernant les maîtres et maîtresses d'école, et les ecclésiastiques à établir dans plusieurs lieux de votre diocèse. Sa Majesté a agréé l'établissement des maîtres et maîtresses d'école, et l'imposition des sommes demandées pour cela. A l'égard des ecclésiastiques, il faut remettre cette dépense à un autre temps.

J'écris au père de la Chaise de faire souvenir Sa Majesté d'une pension pour le sieur Chabert, que vous marquez dans votre mémoire comme un homme qui la mérite; à cause du travail qu'il fait dans votre diocèse. Je suis, etc.

A Versailles, ce 29 mars 1700.

LETTRE CCXIX.
A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.
Sur différentes thèses des Jésuites.

APRÈS avoir, mon cher Seigneur, bien considéré ce matin la déclaration, et la lettre de M. Pirot à laquelle vous me renvoyez, je vois que la chose est faite, qu'on vous satisfait sur les deux difficultés de

la thèse des endurcis (1), et que vous avez pu en être content.

Je prie Dieu qu'on vous satisfasse sur la thèse de l'attrition ; en sorte que la saine doctrine et votre ordonnance demeurent dans toute leur force : c'est là l'endroit important pour la vérité, et pour votre autorité.

Permettez-moi de vous dire qu'en cette occasion il faut beaucoup prendre garde , par rapport à la volonté d'accomplir le commandement , à la distinction d'*implicitement* et d'*explicitement* : car c'est par-là qu'on se sauve de l'obligation d'accomplir le précepte de la charité absolument ; et cependant c'est un endroit où la condamnation d'Alexandre VII, d'Innocent XI et d'Alexandre VIII, est formelle.

Je ne sais si dans la thèse du 3 février 1700, on ne doit pas demander quelque explication sur l'ignorance invincible du droit naturel, qu'il semble qu'on ne peut admettre au plus qu'à l'égard des conséquences éloignées, *quoad consecutiones remotas*.

Je sou mets tout, à mon ordinaire, à votre prudence, avec un respect sincère, mon très-cher Seigneur, etc.

A Meaux, ce 6 avril 1700.

(1) Voyez, sur cette thèse, d'Argenté, *Collect. Judic. de nov. error.* tom. III, part. II, pag. 412.

LETTRE CCXX.

DE M. LE GENDRE, INTENDANT DE MONTAUBAN (1).

Il lui rend compte de la manière dont il s'est conduit à l'égard des nouveaux convertis, lui fait connoître les fruits qu'il a recueillis de ses soins, et lui demande ses avis.

RIEN n'est plus obligeant, Monsieur, que la lettre dont vous m'avez honoré : je suis charmé de voir que l'éloignement ne diminue point les bontés que vous avez toujours eues pour moi et pour toute ma famille.

Si vous approuvez, Monsieur, la conduite que nous tenons ici pour ramener les nouveaux convertis à l'Eglise, nous sommes trop heureux. Vous êtes le modèle et l'oracle qu'on doit consulter sur les affaires de la religion les plus épineuses : c'est vous qui avez la gloire de leur avoir rendu simple et naturel, dans vos savans écrits, ce qu'ils croyoient si difficile auparavant. La pureté de la doctrine que vous leur avez enseignée dans votre livre de l'*Exposition de la Foi*, a plus attiré d'ames à Dieu, que les plus beaux sermons, et ces foibles secours que nous pourrions employer si nous ne marchions sous votre étendard.

Pour vous rendre compte exactement, Monsieur, comme vous le souhaitez, de la conduite que nous

(1) Nous plaçons ici cette lettre de M. le Gendre à Bossuet, comme très-propre à instruire le lecteur sur les faits dont il est parlé dans les précédentes, et dont il sera encore question dans celles qui suivront.

avons tenue pour déterminer les nouveaux convertis à venir à l'église, et de l'effet que cette première démarche a produit sur leur cœur; j'aurai l'honneur de vous dire qu'en arrivant dans la province, j'ai envoyé quérir dans mon cabinet tous les nouveaux convertis de Montauban, l'un après l'autre, pour leur expliquer l'envie que le Roi avoit de détruire entièrement l'hérésie dans son royaume, et de réunir tous ses sujets à l'Eglise; et pour cela qu'il falloit qu'ils se fissent instruire par ceux en qui ils avoient le plus de confiance.

Je trouvai d'abord beaucoup d'opiniâtres qui ne vouloient entendre parler ni de messe ni d'instruction. Je leur représentai qu'après avoir épuisé les voies de douceur, le Roi seroit obligé de faire sur eux des exemples de sévérité, s'ils ne se mettoient à la raison. Dieu a touché leurs cœurs; ils se sont tous déterminés par la douceur à venir à la messe. Cette première démarche deviendroit inutile, si nous ne joignons l'instruction à la pratique : c'est à quoi M. l'évêque de Montauban, tous les pères Jésuites, M. d'Arbussy, avocat-général de la cour des aides, et les plus habiles gens de la ville, ont travaillé avec un soin et une application continuelle.

Quand quelqu'un manque à aller à la messe ou à l'instruction, aussitôt je l'envoie quérir, pour lui représenter de quelle conséquence il est de ne se point relâcher dans une affaire aussi importante que celle de la religion. Cela a produit un si bon effet, que presque tous nos nouveaux convertis les plus opiniâtres, qui regardoient avec horreur la porte de l'église, vont assiduellement à la messe. Ils l'en-

tendent avec assez de dévotion : ils s'accoutument à nos cérémonies ; et enfin ils commencent à convenir que si on en avoit usé de même après la révocation de l'édit de Nantes, ou immédiatement après la guerre, ils seroient tous, à l'heure qu'il est, bons catholiques. Ils deviennent tous les jours plus dociles, et ne demandent que d'être instruits. Cela en a disposé plus de cent à se confesser et à communier à Pâques avec édification. Toutes les filles nouvelles converties, qui sont dans les couvens, qui ne vouloient entendre parler ni de messe ni d'instruction, vont depuis deux mois à la messe, se sont fait instruire, et ont toutes été à confesse à Pâque. Voilà, Monsieur, l'effet que cette première démarche a produit sur leur cœur.

Tous ces heureux commencemens ne doivent point nous éblouir : je demeure d'accord que toutes ces dispositions favorables sont aisées à détruire, si l'on n'en profite avec vivacité. Mais aussi je prendrai la liberté de vous dire, quoique avec peu d'expérience, qu'il me paroît que si l'on n'avoit pas engagé les nouveaux convertis par la douceur mêlée d'autorité à aller à la messe, non-seulement ils n'auroient jamais été catholiques dans le cœur ni à l'extérieur, mais leurs enfans auroient été aussi Huguenots qu'eux ; une seule parole des pères et mères étant capable de détruire en un moment le fruit de dix années de couvent ou d'instruction.

Le Roi ne pouvoit donner une plus grande marque de sa bonté à la ville de Montauban, que de lui envoyer le P. de la Rue dans ce mouvement heureux. Il a enlevé les cœurs avec une rapidité étonnante,

et a trouvé le secret de gagner la confiance de tous les nouveaux convertis. Je lui ai communiqué la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : je crois qu'il vous explique son sentiment par celle que je prends la liberté de vous envoyer de sa part.

Dieu n'a pas renfermé ses grâces dans la seule ville de Montauban ; il les a répandues dans toute la généralité, où les nouveaux convertis commencent à ouvrir les yeux, et à prendre le bon parti. Il y en a plus de quinze mille dans les principales villes, qui ont commencé à aller à la messe, et beaucoup qui ont approché des sacremens à Pâque. Il n'y a rien, Monsieur, de si nécessaire pour terminer heureusement une affaire aussi importante, que d'établir l'uniformité dans les provinces voisines et dans tout le royaume ; afin que nos jeunes plantes ne puissent pas se plaindre que l'on cultive leur terre, pendant que l'on néglige celle de leurs voisins. Ce n'est pas une petite affaire, ni l'ouvrage d'un jour : mais n'est-on pas bien récompensé, quand on travaille pour la gloire de Dieu, et pour le succès d'une affaire que le Roi a si fort à cœur ?

Je vous supplie très-humblement, Monsieur, de corriger dans ma conduite tout ce que vous y désapprouverez : vous pouvez compter sur une soumission entière à vos avis et vos conseils ; personne au monde ne vous honorant plus que moi, et n'étant avec plus de respect, etc.

LE GENDRE.

A Montauban, ce 21 avril 1700.

LETTRE CCXXI.

DE M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il donne de grands éloges aux travaux du prélat, pour la défense de la vérité.

IL ne m'est pas possible, Monseigneur, de passer toute ma vie sans vous faire ressouvenir de moi, et sans recevoir de vos nouvelles : car quoique votre personne me soit très-présente devant Dieu, et que je ne passe point de jour sans lui demander qu'il continue de la favoriser de sa protection, dans les affaires différentes où elle se trouve engagée pour sa gloire et pour son service ; il manque encore quelque chose que je ne saurois m'empêcher de désirer, qui est de recevoir quelquefois des marques de cette bonté dont vous m'honorez depuis si longtemps.

J'ai loué Dieu bien des fois, Monseigneur, de ce qu'il a favorisé votre cœur, votre esprit et votre plume contre ceux qui s'étoient si visiblement élevés contre lui (1) ; et il se peut dire que l'Eglise a trouvé dans votre personne tout ce qu'elle pouvoit désirer pour la défense des vérités qui étoient si fortement attaquées. C'est un devoir duquel la Providence vous avoit chargé, et dont vous vous êtes acquitté avec tout le succès et la bénédiction que l'on pouvoit s'en promettre. La mémoire s'en conservera jusqu'à la fin des siècles ; et votre nom sera en vénération,

(1) Les Quiétistes.

jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de couronner votre œuvre, et d'y mettre la dernière main.

Vous voulez bien, Monseigneur, que je me jette à vos pieds pour vous demander et pour recevoir votre sainte bénédiction, et pour vous prier de vous employer auprès de notre Seigneur, afin de m'obtenir toute la soumission et la résignation dont j'ai besoin, pour soutenir les maux et les infirmités différentes dont il lui plaît que je sois attaqué, d'une manière digne de ma profession. Je n'ai point de parole pour vous exprimer, Monseigneur, avec combien d'attachement, de reconnoissance et de respect je suis, etc.

FR. ARMAND-JEAN, anc. abbé de la Trappe.

Ce 2 juin 1700.

Nous avons vu ici depuis deux jours, Monseigneur, un gentilhomme de Danemarck qui vous a bien de l'obligation. Non-seulement vous lui avez fait connoître la vérité de la religion qu'il ignoroit; mais vous lui avez donné des principes et des sentimens de piété qui produiront leur fruit dans leur temps, et qui le tireront d'une vie commune pour lui en faire embrasser une toute chrétienne : cela m'a paru par ses discours; et je l'ai trouvé bien digne de la protection que vous lui avez promise.

LETTRE CCXXII.

DE DOM MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur l'*Instruction pastorale* de Bossuet.

J'AI reçu l'Instruction pastorale (1) de votre Grandeur, que M. Ledieu m'a fait l'honneur de me donner de votre part. Je l'ai lue avec le même plaisir que je lis tout ce qui vient de votre main. Je ne doute pas que Dieu n'y donne sa bénédiction, et qu'elle ne soit très-utile non-seulement pour nos frères errans, mais même pour les Catholiques. Il y a des passages admirables pour la perpétuité de l'Eglise. Un docteur de Sorbonne me dit ces jours passés qu'il l'a trouvée si belle, cette Instruction, qu'il l'avoit lue deux fois. Dieu veuille vous conserver pour le bien de l'Eglise, et pour la consolation de ceux qui vous honorent, comme nous faisons dom Thierrî et moi. Il joint ses très-humbles remercîmens aux miens, pour le même présent qu'on lui a fait de votre part.

On nous mande de Rome que les livres faits contre l'édition de saint Augustin (2) ont été censurés

(1) La première Instruction sur les promesses faites à l'Eglise.

(2) Voyez l'Histoire de l'édition de saint Augustin, composée par dom Vincent Thuillier, et publiée par l'abbé Goujet, où l'on trouve le détail de toutes les attaques livrées à cette édition, et les condamnations que Rome a portées contre tous les libelles qui tenoient à la décrier.

au saint office, le 12 du mois passé; le cardinal Carpegna y présidant à la place de M. le cardinal de Bouillon. Je ne doute pas que votre Grandeur ne sache le reste par monseigneur l'archevêque de Rheims. Je suis avec un profond respect, etc.

Ce 5 juin 1700.

LETTRE CCXXIII.

A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur les additions et corrections à exiger dans une thèse des Jésuites.

J'AI, mon cher Seigneur, communiqué à M. l'archevêque de Rheims la thèse que j'ai reçue ce matin seulement, avec votre billet du 4. Je lui ai fait remarquer que votre lettre portoit, que c'étoit tout ce que vous aviez pu emporter. Il souhaiteroit qu'on pût ajouter après, *qui affirmant, et requirunt in pœnitentibus ut Deum diligere incipiant tanquam omnis justitiæ auctorem*. Il croit que ces Pères n'en feront point de difficulté, puisqu'ils le lui accordent à lui-même dans une thèse qu'il dit vous avoir donnée autrefois. S'ils étoient d'humeur à le faire, il faudroit les faire consentir à dire : *et requirunt in pœnitentibus post fidei ac spei actus, ut Deum diligere incipiant tanquam, etc.* Que si l'on ne peut les mener à ce point, la thèse peut passer comme elle est, à condition qu'on prendra d'autres occasions d'expliquer la vérité toute entière. Dieu, par sa bonté, les fera naître; et si le Roi vous a

écouté, elle sera toute née. A vous, mon cher Seigneur, comme vous savez, avec un respect sincère.

A Saint-Germain, ce 7 juin 1700.

LETTE CCXXIV.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur l'affaire de M. de Mirepoix, touchant la députation, et quelques projets d'ouvrages.

JE parlai hier à fond à M. le duc du Maine sur la députation, en posant pour fondement que c'étoit moi qui avois besoin d'un théologien et d'un évêque comme vous, Monseigneur ; et non pas vous qui cherchiez une occasion de venir en ce pays. Je ne pus tirer de ce prince de paroles positives ; mais seulement un témoignage de ses bonnes dispositions. M. l'évêque d'Uzez s'est mêlé dans cette affaire : il appuie sur le rang, non pas d'obligation, mais de bienséance ; et déclare qu'il veut bien céder à M. d'Alais, qui n'a jamais eu la députation, mais non pas à vous qui l'avez eue. Je lui parlerai, et je serai très-fâché si l'affaire manque.

Quant à vos projets pour les réunis, j'approuve beaucoup votre dessein de traiter spécialement le Sacrifice (1). C'est ce que je me suis aussi proposé, après avoir expliqué les promesses de l'Eglise par une Instruction pastorale, qu'on vous enverra peut-être par cet ordinaire. Je ne vous parlerai point de

(1) M. de la Broue a donné au public des instructions sur cette matière.

notre assemblée : les intentions de M. de Rheims sont très-bonnes ; vous savez les miennes. Je suis avec le respect qui vous est connu, etc.

A Versailles, ce 11 juin 1700.

LETTE CCXXV.

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Sur sa promotion au cardinalat.

C'EST avec une joie inexplicable, mon très-cher Seigneur, que je viens avec un respect sincère saluer votre Eminence. Votre promotion fera la joie de toute l'Eglise, comme elle en fera un soutien. La vérité, Monseigneur, devient de plus en plus forte sous un si puissant appui : je me trouve par-là plus courageux, et plus que jamais plein d'espérance. Dieu veut faire pour son Eglise quelque chose de grand, puisqu'il vous élève. Je suis heureux d'avoir à travailler spécialement sous vos ordres ; et rien n'égalera jamais le respect et l'attachement que j'ai pour votre Eminence.

Juin 1700.

LETTRE CCXXVI.

DE M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE,

INTENDANT DU LANGUEDOC.

Sur l'*Instruction pastorale* de Bossuet, les affaires des Protestans, et le désir qu'il avoit d'en conférer avec le prélat.

J'AI bien des remerciemens, Monsieur, à vous faire de la lettre pastorale que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je l'ai lue avec la même admiration dont j'ai été rempli en lisant vos autres ouvrages. Je l'ai trouvée si belle, que j'ai mandé au sieur Anisson à Lyon, de m'en envoyer cent exemplaires, pour les distribuer aux nouveaux convertis de cette province. Il est plus temps que jamais de leur donner une pareille nourriture. Ils viennent presque tous à l'Eglise; plusieurs demandent et reçoivent les sacremens sans aucun mouvement de contrainte: enfin la moisson se prépare, et c'est à présent que les bons ouvriers et les ouvrages excellens comme les vôtres, nous sont très-nécessaires.

Je n'ai rien tant souhaité que d'avoir une conférence d'une heure avec vous, sur la manière de conduire ces affaires importantes. J'ai toujours cru que si on s'entendoit bien, il ne pouvoit y avoir deux avis. Il est très-certain que les voies douces sont les meilleures: qui peut dire le contraire en matière de religion? Mais la question est que ces voies soient en même temps douces et efficaces, et qu'on ne laisse pas retomber les nouveaux convertis

dans un relâchement, où les préjugés de leur naissance les attirent toujours : ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité, que les pratiques de notre religion leur paroissent plus difficiles que celles de la prétendue réformée. Il faut les mettre sur le pied de s'instruire et d'écouter la parole de Dieu ; sans quoi ils ne seront jamais bons catholiques. Il y a dans tout cela une première glace à rompre, qui arrête et qui empêche tous les progrès, si la puissance temporelle ne vient un peu au secours de la spirituelle. La première doit se contenir dans les bornes qui lui sont prescrites ; et il me semble qu'il est facile de pratiquer cette conduite d'une manière très-utile, et qui peut être très-sage et très-modérée. On met souvent le fait, en parlant sur ce sujet, autrement qu'il ne devrait être : on ne parle que de moyens violens, ou de voies douces, comme s'il n'y avoit pas un milieu entre deux. Toute violence est blâmable : mais il y a une certaine fermeté qui doit accompagner l'instruction, et qui fait que l'on en profite. C'est ce que l'expérience fait connoître, et c'est en quoi le concours des deux puissances est si utile.

J'aurois bien souhaité pouvoir réformer mes faibles idées sur les vôtres, et apprendre d'un aussi grand maître ce que je devois faire pour remplir ma vocation, en pratiquant cette règle si sage en toutes choses, *Ne quid nimis*. Mais il falloit, pour jouir de ce plaisir, avoir un congé de trois mois, et je n'ai pu l'obtenir depuis dix-huit ans. Je vous demande au moins qu'une si longue absence ne me fasse pas perdre l'honneur de votre souvenir, et de

me croire toujours avec beaucoup de respect, et un attachement très-sincère, etc.

DE LAMOIGNON DE BASVILLE.

Juin 1700.

LETTRE CCXXVII.

RÉPONSE DE BOSSUET, A M. DE BASVILLE.

Il lui expose les difficultés qu'il trouve à obliger les Protestans opiniâtres de venir à la messe.

JE suis très-aise, Monsieur, que mon instruction pastorale sur la perpétuelle stabilité et sur les promesses de l'Eglise, vous ait satisfait, et que vous la jugiez utile à vos réunis. Quant à la manière d'agir avec eux, je crois en effet que j'en conviendrai aisément avec vous : car je conviens sans peine du droit des souverains à forcer leurs sujets errans au vrai culte, sous certaines peines. Cela étant, toutes les fois que nous pourrons croire que corrigés par ces peines, qui les auront rendus attentifs à la vérité, ils iront de bonne foi à la messe, je ne trouve aucune difficulté, je ne dis pas à les y recevoir, mais je dis à les y contraindre d'une certaine façon. Toute ma difficulté est d'y recevoir ceux qui font profession publique de n'y pas croire, et qui sur ce fondement refusent opiniâtement de communier, sans même témoigner pour cela la non répugnance par où il faut commencer. Tant qu'ils sont en cet état, je les crois incapables de profiter de la messe : cela même les rend dignes de châtement avec la modération

modération convenable, par pitié pour leur maladie. Mais au reste, de les y admettre, bien loin de les y contraindre de quelque manière que ce soit; c'est leur donner une foible idée de la sainteté du mystère, et leur inspirer de l'indifférence pour les bonnes dispositions qu'il faudroit avoir, et même pour y aller ou n'y aller pas : c'est la disposition que je trouve ici dans ceux qui vont à la messe si facilement, plus prêts encore à n'y pas aller. Je serai très-aise d'apprendre à votre loisir ce que vous pensez sur cela, et de profiter de vos expériences. Je suis, Monsieur, etc.

A Saint-Germain, ce 11 juillet 1700.

LETTRE CCXXVIII.

A DOM MABILLON.

Sur les résolutions de l'assemblée du Clergé, et sur la Préface du dernier volume de saint Augustin.

JE suis très-aise, mon révérend Père, que vous soyez content des résolutions de l'assemblée à s'opposer aux nouveautés de toutes les sortes qui s'élèvent contre la science de Dieu. L'approbation des personnes aussi saintes, aussi habiles, et aussi bien intentionnées pour la vérité que vous l'êtes, nous doit donner du courage. Pourriez-vous croire qu'il se trouve des opposans, et qu'il y en a qui répondent que les opinions relâchées ne sont plus soutenues, et qu'ainsi il faut les laisser là comme mortes, sans combattre ce qui n'est plus qu'un fantôme?

Pour votre préface, je l'ai admirée, et votre modération après la victoire, qui nous oblige, indépendamment et au-dessus de tout sentiment humain, à contenter les bonnes ames, et à fermer la bouche aux contredisans. Priez Dieu pour nous; afin qu'il nous donne un aussi heureux succès, que nous avons le cœur pur de tout sentiment humain. Aimez celui qui est tout à vous.

A Saint-Germain, ce 11 juillet 1700.

LETTRE CCXXIX.

AU MÊME.

Sur le dernier volume de l'édition de saint Augustin, et la conclusion de l'assemblée du clergé.

JE vous rends grâces, mon révérend Père, et je vous prie en même temps de faire mes remerciemens au révérendissime Père général du beau présent que vous m'annoncez. J'en ai déjà vu la Préface, qui est admirable, et j'ai grande impatience de voir le reste.

Vos prières pour l'heureux succès de notre assemblée, ont eu leur effet; puisque la grande affaire de la doctrine finira demain heureusement, s'il plaît à Dieu, et avec un consentement unanime. Vous savez qu'en telles matières la dernière journée n'est pas la moins importante; ainsi je vous demande la continuation de vos prières, et suis avec cordialité et vénération très-parfaitement à vous, etc.

A Saint-Germain, ce 3 septembre 1700.

LETTRE CCXXX.

DE DOM MABILLON.

Sur plusieurs écrits touchant la grâce.

JE crois que la pièce dont votre Grandeur me fait l'honneur de m'écrire est celle de Guillaume, abbé de Metz, qui se trouve dans le premier tome de nos *Analectes*, page 281, avec ses lettres qui précèdent, dans le même tome, où il parle fort avantageusement de la grâce, surtout dans la sixième. Tous nos Bénédictins ont toujours été extrêmement attachés aux sentimens de saint Augustin. Nous avons dans la Bibliothèque des Pères l'ouvrage d'un Franco, religieux d'Affligem en Brabant, touchant la grâce, qui est du douzième siècle. En même temps vivoit en Suisse un Frovinus, abbé du Mont des Anges, dont j'ai vu un excellent ouvrage sur le même sujet, qui est manuscrit dans la bibliothèque d'Ensilden, et dont j'ai pris seulement la table des chapitres.

Je prends la liberté de dire à votre Grandeur que je dois partir vendredi prochain pour Rheims, où M. l'archevêque m'a ordonné de l'aller trouver. J'aurois été ravi d'avoir eu cette occasion d'aller rendre mes devoirs à votre Grandeur; mais je crois que je serai obligé de prendre la voie du carrosse public. Je suis avec un profond respect, etc.

LETTRE CCXXXI.

AU R. P. JACQUES DE LA COUR, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur la mort de M. de Rancé, ancien abbé et réformateur de ce monastère, décédé le 29 octobre de cette année.

QUOIQUE la nouvelle que vous me mandez, Monsieur, soit bien dure, par la perte que je fais d'un tel ami, je vous suis obligé de l'attention que vous avez eue à m'en donner avis. Je vous demande de tout mon cœur la même part à votre amitié, que celle dont m'honorait le cher défunt. Je ne puis en dire autre chose, sinon que c'étoit un autre saint Bernard en doctrine, en piété, en mortification, en humilité, en zèle et en pénitence; et la postérité le comptera parmi les restaurateurs de la vie monastique. Dieu veuille multiplier ses enfans sur la terre : il sera bien reçu de ceux qu'il a envoyés dans le ciel devant lui en si grand nombre. Assurez la sainte maison de ma constante et inviolable amitié. Je me promets bien que l'on continuera à y bien recevoir mes visites ordinaires, que j'espère renouveler dans la saison qui le permettra. Je sais bon gré à M. de Séez de tout le soin qu'il prend du saint monastère. Je salue vos frères, et suis avec un amour et vénération cordiale, etc.

A Germigny, ce 3 novembre 1700.

LETTRE CCXXXII.

DE M. DE TORCY.

Il lui fait connoître la conduite que Sa Majesté désiroit que les évêques tinsent dans leurs diocèses à l'égard des Protestans.

LE Roi ayant remarqué, par ce qui lui a été écrit de l'état des nouveaux convertis de son royaume, que rien n'est plus nécessaire pour parvenir au grand ouvrage de leur conversion, que de les engager, par tous les moyens que la prudence peut suggérer, d'aller aux instructions que Sa Majesté ne doute pas que vous n'ayez établies dans votre diocèse ; Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire, qu'elle espère que vous renouvellerez votre attention sur ce sujet. Et comme elle a reconnu que les voies d'exhortation et de douceur font souvent plus d'effet que tous les autres moyens, elle croit qu'ils doivent être préférablement employés. Il faut sur toutes choses éviter que personne ne soit forcé d'aller à la messe : mais s'il y a des opiniâtres dans votre diocèse, qui, par leur méchante conduite sur la religion, causent du scandale et donnent de mauvais exemples aux autres nouveaux convertis, vous prendrez la peine d'en informer Sa Majesté ; afin qu'elle ordonne de leur châtement, suivant la peine qu'ils auront méritée : j'écris la même chose à M. l'Intendant.

A l'égard des jeunes personnes au-dessous de quatorze ans, comme Sa Majesté a pourvu aux moyens

de les faire aller aux instructions, il n'y a qu'à faire exécuter les ordres qu'elle a donnés sur ce sujet. Je suis, etc.

DE TORCY.

A Fontainebleau, ce 1.^{er} novembre 1700.

LETTRE CCXXXIII.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui expose les raisons qui ont empêché l'assemblée de condamner directement la doctrine de Sfondrate, lui marque comment elle a suppléé à cette condamnation ; lui parle d'une affaire de M. de Saint-Pons, et lui témoigne le désir qu'il a de voir Rome devenir plus traitable sur différens points.

J'AUROIS souhaité autant que vous, Monseigneur, que l'assemblée eût pu condamner la pernicieuse doctrine du cardinal Sfondrate : mais la conjoncture des temps n'en permettoit pas davantage que ce que nous avons fait ; et nous avons cru faire beaucoup, selon le temps, de marquer l'approbation de la lettre des cinq évêques, qui s'explique nettement contre, et un désir manifeste avec une attente que Rome fit son devoir : ce qu'on a dit aussi, en se déclarant pour la doctrine de saint Augustin contre le pélagianisme, en est une espèce de condamnation. Il me semble aussi que la censure des propositions *Facienti quod in se est*, frappe assez rudement les Semi-pélagiens nouveaux, et les attaque dans leur fort. C'est tout ce qu'on a pu faire dans la conjoncture présente, où l'on avoit à ménager un bon

Pape, très-bien disposé, et très-favorable à la France.

Nous souhaitons à M. de Saint-Pons (1) une condamnation de ses rebelles, que la France puisse accepter sans restriction : celle qu'on a apportée à leur *proprio motu* devoit les en désabuser. Il est vrai què Rome s'éclaire, et ce sera un grand sujet de joie, si elle commence à voir clair sur les versions de la Bible en langue française, et sur les lectures des saints livres. M. de Saint-Pons aura rendu un grand service à l'Eglise, s'il peut sur ce sujet important la rendre traitable.

J'attends pour publier notre censure, que j'aie vu celle de M. de Rheims; afin d'agir en unité. Je ne tarderai pas à vous donner part de ce que je ferai sur cela. M. le cardinal de Noailles a donné un grand exemple sur cela; et c'est un grand pas d'avoir exterminé dans Paris la mauvaise morale. Je suis, Monseigneur, avec le respect que vous savez, etc.

A Gernigny, ce 6 novembre 1700.

(1) Pierre-Jean-François de Montgaillard, mort en 1713.

DOUTES PROPOSÉS

A M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX,

PAR M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE,

Sur les nouveaux convertis.

LA question est de savoir si les nouveaux convertis doivent être contraints aux exercices de la religion, et à venir à la messe.

Cette question n'est-elle pas décidée bien nettement par saint Augustin ? Il avoit été d'avis qu'il ne falloit user d'aucune contrainte ; il est revenu à une opinion contraire. Peut-on croire qu'il ait changé de sentiment sans avoir bien approfondi la matière ! Il touche la raison de douter, *ne fictos catholicos haberemus, quos apertos hæreticos noveramus* (1) : cependant elle ne l'a point arrêté. Ce n'est pas seulement le sentiment de ce saint docteur ; c'est celui d'un grand nombre d'évêques, qui l'obligèrent de changer en lui rapportant des raisons si convaincantes, qu'il fut obligé de s'y rendre : et ces raisons les plus fortes étoient les dispositions des Donatistes, qui étoient retenus par les préjugés de leur naissance, par une fausse honte, et par d'autres motifs qui sont si bien expliqués dans la lettre de ce Père à Vincent ; c'est ce qu'il appelle *demonstrantium exempla* (2). On peut dire que cet état des Donatistes est le véritable portrait de celui où se

(1) *Epist. cxiii, ad Vincent. Rogat. tom. II, col. 237.* — (2) *Ibid.*

trouvent maintenant les nouveaux convertis. Ils sentent les mêmes foiblesses, ils sont retenus par les mêmes préventions, ils demandent pour la plupart les mêmes secours pour être déterminés à suivre le parti qu'ils ont pris. S'il est à craindre que leur présence soit une profanation de nos mystères, saint Augustin n'auroit-il pas employé cette raison, supposé qu'il en eût été touché? Cependant il n'en dit pas un mot : et si les évêques de ce temps eussent eu ce scrupule, Vincent, évêque donatiste, ne l'auroit-il pas relevé ; ne s'en seroit-il pas servi comme du plus fort argument pour combattre saint Augustin? Il a répondu à toutes ses objections ; il n'a pas parlé de celle-là : ne faut-il pas conclure que l'on ne faisoit pas alors la même difficulté, et que le bien général de la religion l'emportoit sur ces considérations particulières? Si c'étoit une plaie, elle étoit, dit-il, utile à l'Eglise, de même que l'incision l'est à un arbre sur lequel on ente une espèce qui produira un jour de bons fruits. Je crois qu'on ne dira pas que saint Augustin n'a pas entendu parler de la messe; puisqu'il n'y a qu'à lire l'épître à Vincent pour être persuadé du contraire, où il dit qu'un grand nombre ont été dissuadés de leurs erreurs par la vue de nos mystères. Il seroit inutile de confirmer l'autorité de saint Augustin par celle de saint Isidore, de saint Grégoire le Grand, de saint Thomas, et par toutes les Décrétales qui sont sur cette matière. M. de Meaux a tout cela, *in scrinio pectoris*.

Le concile de Mileve, en 416, au canon xxv, n'ordonne-t-il pas que si l'évêque néglige dans un

diocèse de réduire les hérétiques à l'unité de la foi par voie d'exécution, qu'il soit excommunié? *Si Episcopus intra sex menses, si in ejus provinciâ executio fuerit, et hæreticos ad unitatem catholicam convertendos non curaverit, non ei communicetur* (1). Si l'on eût été retenu alors par la crainte de la profanation du mystère, auroit-on fait une pareille disposition? Et le concile de Tolède, en 633, auroit-il décidé que ceux qui avoient été contraints d'embrasser la religion catholique, sous le règne de Sisebut en Espagne, bien que ç'eût été par force, devoient être contraints aux exercices de la religion? *Qui jam pridem ad christianitatem venire coacti sunt, sicut factum est temporibus religiosissimi Principis Sisebuti; quia jam constat eos, esse sacramentis divinis associatos,..... et corporis Domini et sanguinis extitisse participes, oportet ut fidem etiam, quam vi vel necessitate susceperunt, tenere cogantur* (2). Le seizième concile de Tolède, tenu soixante ans après (3), est encore en termes plus forts. On ne rapporte que ces deux conciles, pour faire souvenir M. de Meaux de tous les autres qui contiennent de pareilles dispositions.

Je ne m'arrêterai point à proposer ce qui a été fait pour éteindre l'hérésie des Albigeois en cette province : ce n'étoit pas néanmoins un temps d'ignorance; c'étoit le siècle d'Innocent III, d'Honorius III, de saint Bernard. On ne disconvient pas qu'il ne paroisse évidemment, par tous les conciles qui ont

(1) *Concil. Milev. II; tom. II Concil. col. 1543.* — (2) *Concil. Tolet. IV, cap. LVII; tom. V, col. 1719.* — (3) *Conc. Tolet. XVI, cap. 1; tom. VI, col. 1336.*

été tenus sur cette matière, et qui ont été imprimés par M. Baluze, que l'on n'hésitoit pas en ce temps-là à contraindre ceux qui s'étoient convertis par force, de venir à la messe. Tous les conciles sont remplis des expédiens dont il falloit se servir alors. Les curés tenoient des registres de ceux qui y manquoient : il y avoit des témoins, appelés *testes synodales*, pour observer ce qui se passoit les fêtes et dimanches : on prononçoit des amendes ; et tout le reste, qui marque assez que l'on ne pensoit qu'à contraindre les réunis à venir à l'église, et à participer à tous les saints mystères. Tant de conciles, tant de savans hommes n'eussent-ils pas été retenus par la crainte des profanations, s'ils avoient été persuadés que ç'eût été l'esprit de l'Eglise de s'arrêter par cette considération ?

Je quitte toutes ces autorités, pour me retrancher à ce point, qui est de ma profession. Pour donner mon avis sur la difficulté qui se présente, je commence par examiner ce que les empereurs ont fait dans l'espèce où nous nous trouvons, quelle conduite ils ont tenue. J'ouvre pour cela le Code Théodosien et le Code Justinien ; je lis les titres *de Hæreticis*, et la Nouvelle cix de Justinien : ce sont là les sources, ce me semble, où l'on doit connoître quel a été le pouvoir des empereurs, et jusqu'où ils ont été. Après avoir bien examiné ces textes, je fais les réflexions suivantes.

Premièrement, la plupart de ces lois ont été demandées par des conciles aux empereurs : ou elles ont été dictées par des évêques, ou les empereurs

ont été loués et par les conciles et par les évêques pour les avoir faites; ce qui est aisé à justifier.

Secondement, neuf empereurs orthodoxes depuis Constantin ont toujours suivi les mêmes principes, et ont fait plus de soixante-dix lois sur cette matière.

Troisièmement, c'est par ces lois que les hérésies ont été éteintes; et on ne peut pas dire qu'il y ait eu d'autre voie efficace.

Quatrièmement, on ne montrera point que ces lois aient été blâmées par l'Eglise, et que l'on ait jamais représenté aux empereurs qu'ils faisoient mal, ou qu'ils excédoient leur pouvoir.

Cinquièmement, elles ont été suivies par les Goths contre les Ariens, par Charlemagne contre les Saxons, par saint Louis contre les Albigeois.

Que portent ces lois? Contiennent-elles des motifs qui puissent contraindre les réunis de pratiquer les exercices de la religion contre leur propre sentiment? Elles leur ôtent les honneurs et les biens, s'ils ne les suivent pas: ils ne peuvent rendre témoignage; ils ne peuvent faire de testamens; ils ne peuvent recevoir aucun legs, donation ni succession, vendre ni acheter: ils ne sont plus réputés citoyens Romains; leurs biens sont confisqués; les femmes sont privées du privilège de leur dot. La loi d'Honorius (1) entre dans un plus grand détail, condamne les réunis à une amende différente, suivant les qualités des personnes, s'ils ne veulent pas se réduire à pratiquer les exercices de la religion: *Nisi ad observantiam catholicam mentem proposi-*

(1) *LIV. Cod. Theod. de Hæreticis.*

tumque converterint, ducentas argenti libras cogentur exsolvere, si sint senatorii ordinis. Ensuite est un tarif pour les autres conditions. Ils ont été à la fin condamnés à l'exil et à la mort en certains cas.

Mais à quoi connoitra-t-on si après l'abjuration ces réunis sont effectivement catholiques? Deux règles; l'une générale : *Si vel levi argumento à iudicio catholicæ religionis et tramite detecti fuerint deviare* (1). Cette première ne suffisant pas, il a fallu en venir à la seconde, qui est contenue dans la Nouvelle cix : *Sacram communionem in catholicâ Ecclesiâ non percipientes à Deo amabilibus Sacerdotibus, hæreticos justè vocamus.*

Après avoir pris ces notions, je fais ces deux réflexions. Si les hérésies ont été éteintes par ces lois rigoureuses, la déclaration que je propose n'est-elle pas infiniment plus douce et plus modérée? Le Roi fera-t-il difficulté de dire simplement qu'il veut que les nouveaux convertis pratiquent comme ses autres sujets les exercices de l'Eglise, les fêtes et dimanches; voyant tant de dispositions sacrées, en pareil cas, des meilleurs empereurs, et des rois ses prédécesseurs? Henri II l'ordonne expressément, dans l'édit de Château-Briant, aux nouveaux convertis; et tout le titre des Ordonnances de l'observation des fêtes et dimanches, marque que ce soin a toujours été digne de la piété de nos rois.

Si c'est l'esprit de l'Eglise de ne point obliger les nouveaux réunis de venir à la messe, et à pratiquer les exercices de la religion, sous prétexte que ne

(1) II. Omnes. C. de Hær.

croyant pas, ils profanent nos mystères; quelle opinion doit-on avoir de tous les conciles, de tous les évêques qui ont sollicité ces lois? Car il est bien certain qu'une infinité de ces nouveaux réunis n'ont fréquenté les églises, que par la crainte de perdre leurs biens ou leurs dignités : il est indubitable que dans les premiers temps, lorsqu'ils y sont entrés, ils ne croyoient pas, et qu'ils ont été long-temps dans cette disposition. Les mystères étoient-ils alors profanés? L'Eglise a-t-elle souffert impunément cette profanation pendant tant d'années? Car le nombre des lois des empereurs, dont la sévérité augmentoit à proportion de l'opiniâtreté de ces gens-là, fait bien voir que ce n'a pas été l'ouvrage d'un jour.

Au lieu de dire que les mystères sont profanés, ne seroit-il pas plus à propos de conclure que l'Eglise s'est toujours contentée, sans faire cette espèce d'inquisition, d'instruire ceux qui sont présens, quand les réunis ont été reçus par une abjuration solennelle; de les tolérer par l'espérance d'une conversion sincère, principalement lorsque l'Eglise catholique a été la dominante, lorsque les irrévérences n'ont pas été à craindre, par l'obéissance et par la soumission des peuples aux ordres des magistrats, lorsqu'on a vu des dispositions favorables dans ces réunis, et qu'un grand nombre d'entre eux ne demandoient qu'à être déterminés par quelque espèce de contrainte, qui pût rompre tous les liens qui les arrêtoient? Que s'il y a eu quelques usages contraires, ç'a été dans des temps où l'Eglise catholique n'étoit pas la plus forte, où le scandale étoit à crain-

dre, où il n'y avoit point d'espérance bien fondée d'une conversion véritable, où enfin les mystères de notre foi n'étoient pas manifestés, et en aussi grande vénération qu'ils le sont aujourd'hui.

Ma dernière réflexion est que l'on doit certainement compter que tous les nouveaux convertis, qui sont dans cette province au nombre de plus de deux cent mille, se réduisent à trois espèces : la première, de ceux qui sont sincèrement catholiques, dont le nombre n'est pas grand ; la seconde, de ceux qui sont fort ébranlés, qui voudroient avoir pris le bon parti, et qui ont quelque peine encore à se déclarer ; c'est la plus grande portion : enfin la troisième, de ceux qui sont tout-à-fait attachés à la religion prétendue réformée ; c'est la moindre partie ; et ceux-là doivent être divisés en deux sortes : les uns sont de bonne foi dans cette religion, qu'ils croient la meilleure ; les autres sont les chefs de parti, les piliers, pour ainsi dire, des consistoires, qui ne peuvent se résoudre à perdre la considération qu'ils ont eue dans leur première religion. Il ne faut pas croire qu'il y en ait beaucoup de cette espèce : je n'en puis compter plus de quarante de ce caractère, qui aient quelque considération dans ce parti, dont ils entretiennent la cabale, autant qu'ils le peuvent, par toutes sortes de voies. Laissera-t-on périr ce grand nombre de personnes qui ont de bonnes intentions, et qui pourroient être sauvées, à cause de l'incrédulité des autres ? Et n'est-ce pas ici où l'on peut appliquer la maxime de saint Augustin, qu'il établit à l'occasion des Donatistes dans un cas tout semblable, qu'il est d'une nécessité

inévitables de tolérer dans l'Eglise le mélange des bons et des méchans.

LETTRE CCXXXIV.

DE M. LE PRÉSIDENT DE LAMOIGNON.

Il envoie à Bossuet un mémoire de M. de Basville son frère, touchant les Protestans, et justifie la conduite qu'il tenoit à leur égard.

JE vous envoie, Monsieur, le mémoire que vous m'avez demandé. Je vous supplie qu'il ne soit que pour vous : car je ne veux pas, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, qu'on me donne ici et à mon frère le caractère d'un homme qui veut être le persécuteur des Huguenots. Il s'est répandu des bruits partout qu'on leur faisoit en Languedoc des violences extrêmes. Cependant je puis vous assurer qu'il n'y a point de province dans le royaume, où ils aient été traités plus doucement. Quand vous aurez examiné le mémoire que je vous envoie, vous jugerez vous-même si on peut agir avec plus de douceur ; puisqu'on ne demande autre chose que de pouvoir dire : Il faut aller à la messe ; sans qu'on use d'aucune violence contre ceux qui n'iront pas. Il n'est plus question de savoir si on entreprendra d'éteindre entièrement la religion protestante en France : l'entreprise est faite ; on y est engagé : mais il s'agit de savoir si on abandonnera l'entreprise entièrement. Car si on condamne ce qu'on a fait, et si on n'avance pas l'ouvrage, il est plus court de tout abandonner. Je vas même plus loin ; il faut relever

relever les temples : il ne convient point que dans le royaume il y ait un peuple entier, qui soit répandu dans toutes les provinces sans aucun culte de religion ; et il faudra que le Roi entretienne une armée dans le cœur de son royaume, pour se pouvoir défendre contre ses propres sujets.

Le neveu de mon ancien précepteur me prie de vous parler d'une affaire, dont je vous envoie le mémoire. Je vous demande pour lui tout ce qu'on peut demander à un prélat comme vous. Je suis, etc.

DE LAMOIGNON.

A Paris, le lundi matin.

LETTRE CCXXXV.

RÉPONSE DE BOSSUET A M. DE LAMOIGNON.

J'AI reçu, Monsieur, avec votre lettre de lundi matin, la copie du Mémoire de M. votre frère. Par mes lumières présentes je suis tout-à-fait d'accord du projet de déclaration qu'il propose : j'y aurois, Monsieur, quelques réflexions à faire sur la manière de l'exécuter. Je crois voir avec certitude que les évêques s'entendront aisément avec lui et entre eux, pourvu qu'ils se parlent ; c'est à quoi il faut travailler.

MÉMOIRE

DE M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE,

Sur l'état présent des affaires de la religion, et sur la conduite que l'on pourroit tenir à l'égard des nouveaux convertis.

POUR bien connoître ce qu'il y a à faire à l'égard des nouveaux convertis, je crois qu'il faut commencer par avoir une idée exacte des dispositions où ils se trouvent maintenant : c'est ce que j'ai tâché de pénétrer, le plus qu'il m'a été possible, depuis six mois. Il est certain que les uns sont encore éloignés par leur propre inclination de suivre notre religion : les autres, qui sont en plus grand nombre, demandent d'y être déterminés par quelque espèce de contrainte, qui les mette à couvert contre une fausse honte qui les retient. Ils voudroient être bons catholiques; mais ils croient qu'il y va de leur honneur de commencer à donner l'exemple : presque tous sont dociles, et prennent l'impression qu'on leur donne. Cette disposition a paru pour les enfans. Suivant les ordres que j'ai reçus, j'ai déclaré qu'il falloit les faire aller aux écoles, aux instructions, à la messe : j'ai donné une ordonnance sur ce sujet : j'ai nommé dans chaque lieu un commissaire pour la faire exécuter. Tout le monde a obéi sans beaucoup de répugnance; et il n'y a plus qu'à maintenir ce qui est établi sur ce point important. J'ai été ensuite sur les lieux : j'ai dit, conformément à mes instruc-

tions, que le Roi vouloit que les nouveaux convertis vécussent comme les anciens catholiques, ayant fait abjuration. Ce discours, qui ne contient aucun détail ni menace, en a déterminé une très-grande quantité d'aller à l'église, et auroit encore produit beaucoup plus de fruit, s'ils ne s'étoient aperçus que l'on ne prétendoit pas les contraindre en aucune manière pour la messe. Ce mouvement a été si grand et si heureux, que les ministres qui sont à Genève ont cru devoir faire les derniers efforts pour l'arrêter; soit en faisant distribuer une infinité de libelles par toutes sortes de moyens, dont j'ai envoyé des copies, soit en venant eux-mêmes déguisés pour tâcher de retenir tous ceux qui étoient disposés à se faire bons catholiques. Je n'oublie rien de tout ce que je puis faire pour faire arrêter ces ministres et prédicans; et j'espère y réussir s'ils demeurent dans le pays. Cependant j'ai parlé moi-même à tous les gentilshommes, et il n'y en a eu que deux ou trois qui ne m'aient pas promis de remplir tous leurs devoirs. La ville de Nîmes, qui est le centre de l'hérésie, est très-bien disposée. M. l'évêque de Nîmes m'écrivit encore hier qu'il n'en a jamais été si content. On trouve à la vérité des endroits, où il y a encore plus d'opiniâtreté que dans d'autres; mais on sent bien qu'elle sera facile à surmonter quand on le voudra tout de bon.

Cela présupposé, il faut savoir quelle conduite on doit tenir à l'avenir pour achever ce grand ouvrage. La question, selon mon sens, se réduit uniquement à savoir si on pressera les nouveaux convertis d'aller à l'église et à la messe. Je crois que tout le

monde convient qu'il ne faut en aucune manière les presser pour recevoir les sacremens : je crois même que l'on ne doit employer aucun moyen violent pour les faire aller à la messe : mais en même temps je suis persuadé qu'il faut les solliciter incessamment d'y aller ; leur dire que le Roi le veut ainsi, et s'expliquer sur ce point clairement et nettement. Je ne puis être d'avis de les laisser sans aucun exercice extérieur de religion ; ni suivre le sentiment de ceux qui sont persuadés, comme vous me l'avez mandé, qu'il suffit de punir les scandales, les assemblées, le refus des sacremens étant malades, et autres contraventions aux édits ; et que l'on devoit en user à leur égard, comme on fait pour les anciens Catholiques que l'on abandonne à leur propre conduite, sans s'embarasser s'ils remplissent les devoirs de la religion. Il faut, selon mon sens, obliger les nouveaux convertis de venir à l'église et à la messe, sans leur en demander davantage, que lorsqu'ils seront bien confirmés dans la religion ; et voici mes raisons.

Premièrement, s'il n'y avoit en cette province qu'un petit nombre de nouveaux convertis, on pourroit dissimuler et attendre avec patience que l'on pût les persuader l'un après l'autre : mais il y en a plus de deux cent mille, et des diocèses entiers, comme celui d'Alais, des cantons dans les autres diocèses, où il n'y a que de ces gens-là. Si on ne les presse pas d'aller à l'église, il n'y aura personne les fêtes et dimanches, et il ne paroîtra pas que l'on y ait fait abjuration. Les anciens Catholiques, qui ne font pas leur devoir, ne se connoissent pas dans la foule.

Mais dans ces lieux, l'éloignement des nouveaux convertis de l'Eglise sera une cessation entière des exercices de notre religion.

Secondement, si ces nouveaux convertis ne viennent pas à l'église et à la messe, ils ne seront jamais instruits, et ne s'accoutumeront point aux exercices de notre religion. Le nombre en est trop grand pour les instruire en détail : il faut qu'ils s'assemblent pour entendre les instructions; et ils ne les peuvent entendre qu'à l'église. Il n'y a pas d'apparence de dire qu'on pourroit les prêcher hors du temps de la messe; car ils concluroient de là qu'ils seroient exempts d'y aller : on verroit une secte de gens qui seroient en possession d'aller au sermon, et jamais à la messe; cela ne convient pas.

Troisièmement, si l'on n'oblige pas les nouveaux convertis de venir à l'église, et qu'on ne leur dise rien sur ce sujet, tous ceux qui y vont seront détournés par les autres; et tout le fruit que l'on a fait jusqu'à cette heure, sera perdu : l'ouvrage de la religion ne sera pas plus avancé que le premier jour, après la conversion générale. Les plus opiniâtres feront connoître aux autres qu'ils n'avoient qu'à persévérer comme eux; et il n'y aura plus moyen dans la suite de faire aucuns progrès.

Quatrièmement, il ne faut pas croire qu'il soit facile de rendre les enfans catholiques, quand les pères ne le sont pas. S'ils envoient par force leurs enfans aux écoles pendant le jour, ils détruisent le soir tout le bien que les maîtres ont pu faire; et plus ils voient que l'on a d'attention à élever malgré eux leurs enfans dans la religion catholique,

plus ils prennent de peine à leur donner des impressions contraires. Ils attendent au moins que leurs enfans soient sortis de l'école, à l'âge de douze ans pour les filles, et de quatorze pour les garçons; et alors ils leur persuadent tout ce qu'ils veulent, et leur font suivre leurs mauvais exemples : tout ce qui s'est fait auparavant ne sert plus de rien. Si les pères sont obligés d'aller à l'église avec leurs enfans, cette habitude les empêchera de détruire tout ce que l'on aura fait pour leur éducation.

Cinquièmement, s'il est facile de faire aller les nouveaux convertis à la messe, pourquoi ne le pas faire? pourquoi les laisser sans religion, se perdre eux et leurs familles, que l'on pourroit rendre catholiques, et mettre dans la voie du salut? N'auroit-on pas à se reprocher d'omettre un très-grand bien, quand on le peut faire? Or il est très-facile de les y obliger; et je ne fais pas difficulté d'assurer, que si je puis dire d'un ton fermé : Le Roi veut que les nouveaux convertis aillent à l'église et à la messe; qu'ils iront : un très-grand nombre n'attend que cet ordre; en voici des exemples certains.

MM. les évêques de Lavour et de Lodève ont déterminé tous les nouveaux convertis de leur diocèse, en leur parlant d'une manière forte et chrétienne; et les avertissant comme de bons pasteurs des malheurs qui pourroient leur arriver, s'ils n'obéissent pas. M. le comte de Calvisson a fait assembler tous les paysans de ses terres, pour leur dire que le moment étoit venu, et qu'il falloit aller à la messe sans aucune contrainte. Ils ont tous obéi, et personne n'y manque. La ville de Castres sembloit

d'abord plus éloignée que toutes les autres : presque tous les nouveaux convertis disoient hautement qu'ils vouloient vivre et mourir dans leur première religion. Deux ordres du Roi ont paru, pour éloigner ceux qui parloient le plus insolemment : les autres ont aussitôt obéi, et promis de faire tout ce que l'on voudroit. Il est vrai que s'étant aperçus, depuis quinze jours, qu'on ne leur demandoit rien pour la messe; étant encore détournés par quelques ministres ou prédicans, qui ont été dans cette ville, ils ont cessé d'aller à l'église : et ils ont dit à M. le comte de Broglie, qui est allé visiter cette ville, qu'ils recommenceroient à faire les exercices de notre religion, quand le Roi voudroit; et que cette volonté expresse de Sa Majesté leur paroîtroit, de manière qu'ils n'en puissent pas douter. Le sieur de Ginestoux, gentilhomme de cette province, que l'on croyoit le plus huguenot, a demandé à se faire instruire, dès qu'il a vu l'ordre du Roi d'aller au château de Saumur. Il dit à tout le monde qu'il est bon catholique, et mène à l'église sa femme, ses enfans, sa famille et tous ses vassaux. Le discours que j'ai fait, quoique en termes généraux, dans mon voyage des Cévennes, y a déterminé une infinité de gens : les villes principales obéissent, et il n'y a presque personne qui y résiste. Ce sont autant d'expériences, pour ainsi dire, qui prouvent que quand on voudra avec fermeté que les nouveaux convertis aillent à la messe, il sera très-aisé de les y obliger avec un peu d'application.

On dira peut-être que si des discours généraux ont eu tant d'efficacité, que l'on devoit se contenter

de les tenir, sans parler d'aller à l'église et à la messe. La réponse à cette objection est que ces gens-là s'apercevant, comme en effet ils s'en aperçoivent très-bien, que l'on ne veut pas les contraindre d'aller à l'église, ils concluent aisément, par le penchant qu'ils ont, qu'il ne faut pas y aller, qu'il n'y a qu'à résister, et qu'il n'en sera pas davantage; et tout ce que l'on peut faire devient ensuite inutile.

Sixièmement, si dans un temps de paix on ne prend la résolution de déterminer ces nouveaux convertis à venir dans nos églises, leur prévention, leur paresse, la difficulté qu'ils trouvent dans les exercices de notre religion, plus pénible que la leur, les tiendront dans une situation toujours fâcheuse : ils s'en éloigneront de plus en plus; et il ne faut pas espérer qu'ils en prennent jamais l'habitude par eux-mêmes. Ils formeront donc toujours une espèce de corps dans l'Etat, séparé des autres sujets du Roi, qui demandera dans tous les temps de grandes précautions; rien ne conservant tant l'esprit de cabale, qui règne encore parmi eux, que de vivre unis par la même aversion qu'ils auront de notre religion : et il ne faut pas douter qu'ils ne fassent les derniers efforts, quand ils le pourront, pour rétablir les exercices de celle qu'ils conserveront dans leur cœur, et qu'ils ne fassent ces exercices en secret entre eux, autant qu'ils le pourront : au lieu que s'ils sont une fois accoutumés à venir dans nos églises, ce sera de tous les moyens le meilleur pour leur faire oublier leur ancienne religion. L'habitude fait beaucoup et presque tout sur

l'esprit du peuple et des paysans, pour la religion ; et ces gens-là sont la meilleure partie des nouveaux convertis.

Je sais les deux objections que l'on peut faire contre cet avis.

La première, que si l'on presse les nouveaux convertis trop vivement de venir à l'église, plusieurs pourront sortir du royaume, qui y demeureroient si on ne leur demandoit rien.

La seconde, qu'il y a de l'inconvénient dans les règles de l'Eglise, de contraindre des personnes qui ne croient pas à nos mystères d'y assister, et que ce n'a pas été la coutume de l'Eglise.

A l'égard de la première objection, il pourra arriver que quelques familles sortiront hors du royaume : je crois que ce sera un fort petit nombre ; les nouveaux convertis ayant préféré leurs biens à leur religion, quand ils ont pris le parti de faire abjuration. Il semble de plus que cette raison prouve trop : car elle prouveroit qu'il ne faudroit pas élever les enfans malgré les pères dans notre religion ; rien ne leur devant être plus sensible que de les voir professer une religion différente de la leur : et s'il y en a d'assez entêtés parmi eux pour quitter le royaume, ce motif les déterminera autant que le reste. Enfin je suis persuadé que cette perte, qui sera petite, n'est pas comparable au bien qui résultera de voir tous les sujets du Roi pratiquer les mêmes exercices, et le parti des Calvinistes entièrement éteint. D'ailleurs je ne propose pas une contrainte violente, qui les désespère, et qui les oblige à tout quitter.

A l'égard de la seconde objection, il seroit bon de prendre principalement l'avis des évêques qui sont accoutumés aux nouveaux convertis, qui ont vécu parmi eux, qui connoissent leurs dispositions, et qui savent par quels moyens on les peut déterminer à être bons catholiques, qui est le seul but que l'on se doit proposer. Il faut bien prendre garde encore, quand on les consulte, de réduire la question dans l'espèce présente de l'assistance à l'église et à la messe : car tous ceux qui font ces difficultés raisonnent souvent comme si on vouloit faire communier par force les nouveaux convertis, dont on est très-éloigné.

Il est bon encore, pour ne pas s'écarter de la difficulté, de convenir que cette espèce de contrainte ne doit jamais venir des ecclésiastiques, qui doivent toujours parler avec une extrême douceur, et ne pas sortir des termes que la charité leur prescrit. Il ne s'agit que de savoir si la puissance temporelle peut tenir ce discours : Il faut aller à l'église, il faut aller à la messe. Je dirai seulement sur ce point que tous MM. les évêques en Languedoc sont persuadés que ceux qui ont l'honneur d'exécuter les ordres du Roi dans les provinces, doivent parler ainsi. Je sais même que les plus habiles d'entre eux écrivent actuellement, pour fortifier cette opinion. Ils sont persuadés que c'est une vision toute pure, de croire que l'on puisse jamais instruire à fond les nouveaux convertis, sans les rassembler dans l'église, et que c'est les perdre entièrement que de souffrir qu'ils s'en éloignent ; qu'étant enfans de l'Eglise par leur baptême, et réunis

par leur abjuration, ils sont bien différens des catéchumènes, et des pénitens que l'on éloignoit autrefois de la vue de nos mystères; les uns, comme n'étant pas encore initiés par le baptême, ni au nombre des fidèles; les autres souffrant cet éloignement comme une peine et une pénitence de leurs péchés, que l'Eglise trouvoit alors à propos de leur imposer : qu'il n'en est pas ainsi des nouveaux convertis qui ont fait abjuration; que le Roi leur commande une chose très-juste, quand il veut qu'ils observent les lois de l'Eglise : que s'ils en abusent, ils en porteront la peine devant Dieu; mais que Sa Majesté n'ordonne rien qui ne soit dans les règles : que l'on peut faire une loi pour une bonne fin, quand même on prévoit qu'il pourra en arriver quelque abus dans l'observation : qu'il y a bien de la différence entre assister à la messe avec une foi encore chancelante, ou de participer au sacrement de l'eucharistie : que Sa Majesté s'arrête à examiner les dispositions pour recevoir les sacremens; qu'elle suit l'exemple de ses prédécesseurs, qui ont fait des ordonnances expresses pour l'observation des fêtes et dimanches : que c'est enfin tout ce que l'on doit attendre de la piété du Roi, de faire entrer ses sujets dans l'église; et que c'est ensuite aux ministres des autels de les y accoutumer, de les y retenir, de les y instruire, en gagnant les cœurs, et en achevant ce que la puissance temporelle peut toute seule commencer : que si Sa Majesté a employé avec tant de justice son autorité, pour obliger ses sujets à faire abjuration de l'hérésie par un serment solennel, il y a bien moins de difficulté de s'en servir,

pour les contraindre à suivre les exercices de la religion qu'ils ont embrassée : qu'on ne trouvera pas que quand les hérésies ont fini dans le monde par les décisions des conciles, et ensuite par les lois des empereurs, on ait jamais prétendu éloigner ces nouveaux catholiques de l'entrée des églises; qu'au contraire, on les y a toujours portés : que nous avons plusieurs lois des empereurs et de nos rois sur ce sujet, qui sont formelles; et que l'on ne verra pas, par exemple, que l'Eglise ait attendu que tous les Ariens eussent une véritable foi, avant qu'ils fussent admis à la messe; que c'est une espèce d'inquisition où l'Eglise n'a jamais voulu entrer, principalement lorsqu'elle a vu une espérance bien fondée, et une apparence presque certaine de pouvoir réussir; devant se contenter d'instruire ceux qui sont présens, sans douter de leur foi, que lorsqu'ils viennent pour participer aux sacremens. Il seroit aisé d'envoyer une dissertation particulière sur cette matière, si cela étoit nécessaire, qui marquerait à fond toutes les raisons de ces prélats.

Etant donc d'avis d'obliger les nouveaux convertis d'aller à l'église et à la messe, il ne reste plus qu'à marquer les moyens que je crois pouvoir être employés pour les y contraindre. Ce ne sont pas des moyens violens, comme logement de gens de guerre, ni amendes pécuniaires; bien qu'autrefois les empereurs se soient servis de ce dernier moyen très-efficacement : mais je croirois qu'il seroit très à propos que la volonté du Roi parût, en faisant une déclaration suivant le projet ci-joint, ou quelque autre mieux tourné, par lequel Sa Majesté ne feroit que renou-

veler les lois de ses prédécesseurs, touchant l'observation des fêtes et dimanches, pour tous ses sujets, en y insérant seulement un mot pour les nouveaux convertis ; afin qu'ils ne pussent douter qu'ils y sont compris, comme les anciens catholiques. Cela seroit d'autant plus nécessaire, qu'un des principaux obstacles pour les progrès de la religion, est que les gens mal intentionnés mettent dans l'esprit des nouveaux convertis que ce n'est pas l'intention du Roi qu'on les presse, et que tout ce que l'on fait ne vient que d'un zèle inconsidéré de ceux qui servent Sa Majesté dans ses provinces. Cette simple déclaration de la volonté du Roi, sans aucune peine qui la rendit odieuse, détermineroit très-certainement une très-grande partie de ces nouveaux convertis, qui ne tient presque plus à rien, à faire leur devoir : plusieurs diroient, le Roi le veut tout de bon, il faut finir ; le temps est venu. On leur entend dire tous les jours qu'ils prendront ce parti, quand ils ne pourront plus douter de la volonté du Roi, dont à la vérité ils devoient être assez persuadés : mais ils croient que parce qu'on les a laissés en liberté pendant dix ans, sans leur rien demander, on veut bien les laisser toujours vivre de la même manière. Cette déclaration doit faire d'autant moins de peine, qu'elle ne paroîtroit pas avoir pour objet principal les nouveaux convertis ; et il est assez naturel qu'après une longue guerre, le Roi fasse une loi, à l'exemple de ses prédécesseurs, pour renouveler les choses principales qui regardent le culte divin : ainsi, sans qu'il parût vouloir trop s'attacher aux nouveaux convertis, ils ne laisseroient pas d'y trouver ce qui

est nécessaire pour les déterminer ; c'est-à-dire , la volonté du Roi bien marquée sur ce qui les regarde.

En envoyant cette déclaration, je croirois qu'il faudroit en même temps envoyer une instruction uniforme à tous les intendans ; rien n'étant plus important que de leur prescrire précisément ce qu'ils doivent faire ; que l'un n'en fasse pas plus que l'autre , et que la conduite soit égale dans toutes les provinces, et qu'ils pussent agir en même temps. Cette instruction porteroit :

Premièrement, que les enfans des nouveaux convertis fussent élevés avec un grand soin dans notre religion ; que l'on mît des commissaires dans chaque lieu pour y veiller ; qu'ils pussent, pour ce cas seulement, condamner à l'amende les pères et les mères qui manqueroient à envoyer leurs enfans aux écoles, aux instructions et à l'église : on ne peut prendre trop de précautions sur ce point.

Secondement, que les intendans eussent partout un pouvoir d'envoyer les enfans de ceux qui seroient assez riches dans des collèges et dans des couvens, s'ils ne vouloient les élever à la religion catholique, ou chez des parens anciens catholiques ; qu'ils eussent soin, de concert avec MM. les évêques, de former plusieurs pensions où les enfans pussent être mis à bon marché chez des maîtres ou des maîtresses, quand ils ne sont pas assez âgés pour être mis dans des collèges ou dans des couvens, ou qu'ils n'ont pas assez de bien pour payer de fortes pensions. C'est ce qui a été pratiqué avec succès dans le Languedoc en plusieurs diocèses.

Troisièmement, qu'ils eussent ordre de presser con-

tinuellement les nouveaux convertis d'aller à l'église et à la messe, leur déclarant que le Roi veut qu'ils vivent comme les anciens catholiques : mais il ne suffit pas de leur dire ce dernier mot, de vivre en bons catholiques ; il faut nommément les presser d'aller à l'église : car c'est le fait dont il s'agit aujourd'hui, et le pas qu'ils doivent faire pour avancer. Et si les intendans trouvent des gens mutins, désobéissans, et parlant mal de la religion, il faudroit qu'ils pussent quelquefois, et sans se servir trop souvent de ce pouvoir, en faire mettre quelques-uns en prison, s'ils sont du menu peuple ; et que pour les autres, qu'ils en rendissent compte pour avoir des ordres de les reléguer hors de la province ; en attendant que ces ordres fussent arrivés, qu'ils pussent les envoyer dans les lieux tout catholiques de leur département. Il seroit bon aussi qu'ils chargeassent les principaux des paroisses des événemens, leur déclarant que l'on sait bien que l'exemple qu'ils donneront sera suivi en bien ou en mal.

Quatrièmement, que les intendans eussent, comme celui de Languedoc, un pouvoir de faire le procès à la mémoire de ceux qui voudroient mourir dans la religion prétendue Réformée : quelques exemples de cette nature faits à propos produisent un grand effet.

Cinquièmement, qu'ils pussent aussi interdire tous les officiers royaux, maires, notaires, procureurs, juges des seigneurs, consuls, même les médecins, chirurgiens, apothicaires, qui ne professeront pas ouvertement la religion catholique, après avoir été avertis : il est juste que les premiers ne se trouvant

dans leurs charges ou offices que parce qu'ils ont fait abjuration, ils donnent aux autres un bon exemple; sans cela leur abjuration ne serviroit qu'à les autoriser pour faire du mal : et à l'égard des médecins, chirurgiens et apothicaires, la plupart de MM. les évêques prétendent qu'ils sont très-dangereux, quand ils ne sont pas bien convertis; exhortant les mourans, sous prétexte de leur art, à mourir dans leur première religion.

Si tous les intendans agissoient en même temps, en exécution de cette instruction et de ce pouvoir, il seroit difficile que l'on ne vît pas dans peu un grand succès, surtout en s'attachant aux chefs du parti, et à certaines personnes qui sont en petit nombre, que l'on sait certainement tenir tous les autres, et les empêcher de se déterminer.

Si ces expédiens ne réussissent pas autant qu'on l'espère, il sera facile d'en proposer d'autres dans la suite encore plus efficaces, mais moins doux; et je crois qu'il faudroit commencer par les choses proposées dans ce Mémoire, qui ne produiront, si je ne me trompe, aucun inconvénient.

J'ajouterai seulement que le plus assuré et le plus solide de tous les expédiens, pour faire de véritables catholiques, c'est de trouver le moyen de mettre de bons prêtres dans les paroisses. Si le curé est bon, et d'un mérite distingué, tous les paroissiens ne résisteront pas à ses soins assidus : l'expérience l'a fait connoître en plusieurs endroits. C'est où consiste la principale difficulté : car il est certain que le plus grand nombre des ecclésiastiques qui servent maintenant, ne sont pas propres pour les nouveaux convertis.

vertis. Rien ne les attire à l'église que la parole de Dieu; et ces prêtres ne sont pas capables pour la plupart de prêcher : ils sont même souvent de mauvais exemple par leurs mœurs. Pour remédier à un si grand besoin, le seul moyen est d'établir de bons séminaires dans les diocèses remplis de nouveaux convertis, et de fournir tous les secours nécessaires aux évêques pour ces établissemens, et presque dans les endroits où ils peuvent former des ecclésiastiques tels qu'il les faut pour instruire, gagner entièrement les cœurs. Les missionnaires que le Roi a la bonté d'entretenir font du bien : mais il n'est pas comparable à celui qu'un curé, qu'ils regarderont comme leur véritable pasteur, pourra faire, s'il sait se faire aimer et estimer.

S'il étoit possible encore d'avoir quelques petits fonds d'aumône, pour assister de pauvres familles dans leurs besoins, sans que l'on sût qu'il y eût pour cela des fonds destinés, ce seroit un bon moyen pour les attirer doucement à l'Eglise, et les empêcher de regretter le consistoire dont ils tiroient de grands secours.

PROJET DE DÉCLARATION.

APRÈS l'heureuse conclusion de la paix qu'il a plu à Dieu de donner à nos peuples, nous avons cru que nous ne pouvions faire un meilleur usage de notre autorité royale, ni employer plus utilement nos soins, qu'à établir solidement le culte divin dans notre royaume, suivant les saints canons et les règles de l'Eglise, dont nous devons être le protecteur; et en renouvelant les ordonnances des rois nos prédécesseurs, concernant l'observation des fêtes et dimanches (1), l'assistance aux exercices

PREUVES POUR AUTORISER LA DÉCLARATION.

(1) *Ex capitularibus Regum Francorum*, Edit. Baluzii. *Capitulare tertium Caroli Magni, anni 789*, tom. 1, pag. 243. *Ut in diebus Festis vel diebus Dominicis omnes ad Ecclesiam veniant*. Lib. 1, cap. LXXV, tom. 1; pag. 716. *Statuimus, etc. ut opera servilia diebus Dominicis non agantur, etc. sed et ad Missarum solemnia, ad Ecclesiam undique convenient, et laudent Deum pro omnibus bonis quæ nobis in illâ die fecit*.

Le titre entier de la *Conférence des Ordonnances de l'observation des fêtes et dimanches*, marque que nos rois ont souvent ordonné sur cette matière, pour obliger les nouveaux convertis d'assister nommément au service divin : l'article XL de l'édit de Henri II, fait à Château-Briand, y est exprès en ces termes :

« Et afin que ceux qui auroient été ou seroient dévoyés
 » du chemin de leur salut, puissent faire connoître par

de la religion catholique, et la réformation de plusieurs abus qui se sont introduits pendant la guerre.

» leurs actions quelque bon commencement de réduction
 » à l'observation de l'honneur et crainte de Dieu, et de
 » l'obéissance de son Eglise; nous exhortons tous nos su-
 » jets indifféremment, de quelque état, qualité, autorité
 » ou condition qu'ils soient, et en tant que besoin seroit,
 » leur commandons très-expressément, que dorénavant
 » ils aient à fréquenter le plus qu'ils pourront le service
 » divin, et par spécial ès jours solennels, avec due révé-
 » rence et démonstration, telle qu'un bon dévot et fidèle
 » chrétien doit faire, à genoux et dévotement, adorant
 » le saint Sacrement de l'autel à l'élévation et exhibition
 » d'icelui, même les gentilshommes, ceux de la Justice,
 » et ceux qui ont autorité en la chose publique; à ce qu'en
 » faisant leur devoir, ils soient exemples aux peuples, et
 » montrent à leurs inférieurs de faire le semblable qu'eux,
 » selon et ainsi qu'un chacun est tenu de faire envers
 » Dieu : et est défendu à toutes personnes indifférem-
 » ment, de quelque qualité ou condition qu'ils soient,
 » de se promener ès églises durant le service divin; mais
 » se tenir prosternés et en dévotion, selon et ainsi que
 » dessus est dit, pour être l'église la maison de Dieu et
 » d'oraison ».

Les lois romaines ont été encore plus sévères sur ce sujet que les ordonnances de nos rois, et ont ajouté une peine. *L. Honorii* LIV, *Cod. Theod. de Hæreticis*, condamne les hérétiques à une amende différente, suivant les qualités des personnes, s'ils ne veulent pas se réduire à pratiquer les exercices de la religion : *Nisi ad observantiam catholicam, mentem propositumque converterint, ducentas argenti libras cogentur exsolvere, etc.* pour ceux qui sont de la première condition; et cette loi

Nous nous y sommes portés d'autant plus volontiers, que nous avons le bonheur de voir sous notre règne tous nos sujets réunis sous une même religion, et que nous n'avons plus rien à désirer que de leur en voir pratiquer exactement tous les exercices.

Par ce moyen nous avons sujet d'espérer que les nouveaux convertis se détermineront à observer les règles de l'Eglise, et que les anciens catholiques contribueront à les y fortifier par leurs bons exemples.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, voulons et nous plaît que, conformément aux anciennes ordonnances, tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, observent régulièrement les fêtes et dimanches, et qu'ils soient tenus d'assister aux divins offices, avec le respect convenable à la célébration de nos saints mystères, sans que les nouveaux convertis s'en puissent dispenser, sous quelque prétexte que ce soit.

Voulons qu'èsdits jours de dimanches et fêtes tous nos sujets s'abstiennent de toutes sortes de travaux et œuvres serviles.

Défendons en tout temps les assemblées qui peuvent produire aucun scandale, même les jeux et danses publiques, pendant le service divin.

Faisons pareillement défenses à tous cabaretiers et taverniers de recevoir dans leurs cabarets et tavernes aucune personne, de quelque qualité et condition qu'ils soient, et à tous nos sujets, de les porter un tarif d'amendes pour les autres, même pour les femmes.

fréquenter ; le tout sous les peines portées par les ordonnances (1).

Enjoignons à tous nos juges et officiers de tenir la main à l'exécution de la présente déclaration, à peine d'interdiction de leurs charges, même de privation en cas de dissimulation.

Si donnons en mandement, etc.

(1) On met ces trois articles, principalement afin que l'objet de cette Déclaration ne paroisse pas être ce qui regarde les nouveaux convertis, mais seulement l'observation ou la défense des choses qui concernent le culte divin. Voyez les conciles, Tol. 1229 ; Biter. 1233 ; Narbon. 1235 ; Biter. 1246 ; Albi. 1254 ; *Statuta Ludov. Reg.* 1228.

Enjoignent aux nouveaux convertis d'aller les fêtes et dimanches à l'église, d'y entendre la messe entière, la prédication, l'office divin.

De visiter les églises les samedis, à l'honneur de la Vierge.

Que les prêtres fassent un catalogue de ceux qui n'obéissent pas, sous peine de privation de leurs bénéfices.

Qu'ils avertissent les évêques d'y tenir la main ; car le Seigneur recherchera les évêques du sang des nouveaux catholiques, qui périront pour l'inexécution des canons.

LETTRE CCXXXVI.

DE M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE.

Sur les dispositions des Protestans, et la conduite qu'on pourroit tenir à leur égard pour les ramener à l'Eglise.

Vous avez été si occupé, Monsieur, depuis quelque temps, et à des affaires si importantes, que je n'ai osé vous interrompre, quoique je dusse, pour satisfaire à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous mander mes pensées sur les réflexions que vous avez bien voulu faire, touchant la question de savoir, si l'on peut contraindre par des voies modérées les nouveaux convertis d'aller à la messe. J'ai employé ce temps à conférer sur cette importante matière avec MM. les évêques de Rieux, de Mirepoix et de Nîmes. Je leur ai même communiqué votre lettre; et après y avoir bien réfléchi, ils ont écrit eux-mêmes les réflexions que je vous envoie, qui valent bien mieux que tout ce que je pourrois penser: j'y ajouterai seulement ce que l'expérience m'a appris depuis dix-huit ans que je travaille aux affaires de la religion. Je vois, Monsieur, que votre principale difficulté est que l'on donne une foible idée de la sainteté du mystère aux nouveaux convertis, qui y vont avec indifférence, et même avec répugnance.

Il est certain que s'il n'y en avoit qu'un petit nombre, on devroit ne les y admettre qu'après une épreuve; et ce devroit être comme le dernier sceau

de leur foi. Il faudroit leur faire désirer un aussi grand bien, et qu'ils ne pussent le recevoir qu'après en avoir connu parfaitement l'excellence. Mais lorsqu'il y a dans une seule province plus de deux cent mille nouveaux convertis, il semble que le grand nombre doit faire changer de conduite. Vous savez mieux que moi combien cette raison du grand nombre a été forte dans tous les temps; que saint Paul et saint Augustin, et même le Sauveur du monde, y ont eu beaucoup d'égard : c'est ce que M. de Mirepoix a très-bien démontré dans un petit traité qu'il a fait sur cette matière.

Il semble en effet que ç'a été de tout temps l'esprit de l'Eglise. Nous ayons plus de soixante-dix lois faites par neuf empereurs orthodoxes, depuis Constantin; pratiquées par les rois goths contre les Ariens, par Charlemagne contre les Saxons, par saint Louis contre les Albigeois; qui contiennent des peines rigoureuses contre les hérétiques réunis, pour les porter à suivre les exercices de notre religion. Elles ont été faites souvent à la prière des évêques, et quelquefois des conciles : elles ont été louées et approuvées par les Pères de l'Eglise. Craignoit-on en ce temps-là de profaner le mystère, ou de n'en pas donner une assez grande idée ? Les Ariens réunis par la crainte des lois, et entrant à l'Eglise, parce qu'ils y étoient contraints, avoient-ils dans les commencemens une foi bien vive de la divinité de Jésus-Christ ? Cependant non-seulement il y étoient soufferts, mais on les obligeoit d'y aller, parce qu'ils étoient en grand nombre; que plusieurs d'entre eux se déterminoient à croire par l'instruc-

tion. Ils entroient à l'Eglise encore hérétiques dans le cœur : le temps, le soin des pasteurs, la vue de nos mystères, la grâce qui y est attachée les détrompoit peu à peu. La foi venoit insensiblement : foible dans les premiers temps, elle se fortifioit dans la suite ; et la bonne nourriture prenant, pour ainsi dire la place de la mauvaise, les conversions devenoient parfaites et sincères.

C'est, Monsieur, ce qui arrive encore aujourd'hui dans ce que nous appelons nouveaux convertis. Si on ne leur demande rien, ils demeurent abandonnés à eux-mêmes, dans une espèce de langueur, sans culte, sans religion ; et l'ouvrage du Roi ne consisteroit à leur égard, qu'en ce qu'il leur auroit ôté celle qu'ils professoient.

Quand on les presse d'une manière modérée, bien moins sévère que celle qui est portée par les lois des empereurs, et qui se termine après tout au précepte de saint Paul, *Insta, increpa, obsecra*, nous voyons qu'ils se réveillent de ce sommeil léthargique ; que venant à l'Eglise, ils se détrompent des fausses idées qu'ils ont prises dès leur naissance. Ils comprennent ce que c'est que la messe, en la voyant dire : en lisant eux-mêmes ce qui s'y dit, ils sont surpris de n'y trouver que des prières admirables, dont ils sont très-édifiés ; et j'en ai vu plusieurs bien convertis, qui m'ont avoué qu'ils n'auroient jamais été détrompés, s'ils n'avoient pas pris sur eux d'y aller dans les commencemens même avec répugnance.

Il y auroit d'ailleurs une espèce d'impossibilité de les instruire, s'ils ne se rassembloient. Comme

un seul curé pourroit-il en détail instruire deux ou trois mille nouveaux convertis, qui sont dans sa paroisse? Si on les rassemble hors le temps de la messe, rien ne fait un plus méchant effet : ils se fortifient, par cet éloignement, dans les fausses idées qu'ils ont du mystère ; et ils se croient en droit de demeurer toujours dans leurs erreurs, quand ils n'ont pas fait ce premier pas pour en sortir.

Il me semble que tout doit céder à l'expérience. On voit que sans force, sans violence, et par la seule application qu'on se donne à presser, à exhorter, à faire voir la nécessité qu'il y a de suivre les engagements qui ont été pris par l'abjuration, en exilant seulement dix ou douze personnes dans tout le Languedoc, qui y donnoient un très-mauvais exemple, et qui faisoient gloire de le donner, presque toutes les églises sont maintenant remplies. N'est-il pas plus avantageux d'y voir le troupeau rassemblé, que d'avoir à courir après toutes les brebis égarées? Il est certain qu'un grand nombre revient de bonne foi, et que l'on voit un fruit très-évident de la parole de Dieu.

Plusieurs à la vérité sont encore à l'Eglise sans foi ; mais plusieurs y acquièrent de la foi tous les jours : ceux qui l'ont foible sentent qu'elle se fortifie, et marchent insensiblement au point de perfection : elle vient aux uns plus tôt, et aux autres plus tard ; mais enfin nous en voyons les progrès. On compte toujours, dans les lieux où l'on travaille avec application, quelque conquête nouvelle et assurée ; et nous n'entendons dire autre chose à des gens bien revenus, si ce n'est qu'ils bénissent la main qui les

a fait entrer à l'Eglise avec quelque espèce de contrainte; parce que sans cela ils n'auroient jamais pris la résolution d'y venir. Plusieurs attendent le moment qu'on leur parle avec fermeté, et ils se déterminent dès qu'on leur a parlé; ils le disent ainsi eux-mêmes.

Je dois ajouter, Monsieur, qu'il y a un nombre très-grand de nouveaux convertis, qui sont fatigués de vivre sans religion. Le peu de résistance qu'on trouve en eux d'aller à l'église et à la messe vient de ce principe : mais ils sont encore arrêtés par une fausse honte, par le mauvais exemple de quelque esprit malin. Quand on rompt ces liens, ils en sont ravis; et rien ne leur fait plus de plaisir, que de voir imprimer un mouvement général qui les entraîne, et qui les porte où ils iroient d'eux-mêmes, s'ils n'étoient retenus par les préjugés, qui ont fait de tout temps tant de peine aux hérétiques.

Si je ne m'arrêtois en cet endroit, je répéteroïis ou plutôt j'affoibliroïis ce que ces savans prélats, dont je vous envoie les écrits, vous représentent. Je me contenterai de vous dire, que s'il y a quelque inconvénient de ne pas donner une grande idée du mystère à ceux qui n'en sont pas persuadés, cela est bien récompensé par le nombre des conversions sincères qui se font tous les jours, et qui ont commencé par un mouvement de contrainte. Le respect et la vénération pour le mystère ne manquera pas de venir, lorsqu'ils seront assez heureux pour goûter l'instruction, et qu'ils commenceront à vouloir connoître de bonne foi notre religion telle qu'elle est : cependant l'habitude se forme, et l'habitude

aide beaucoup les hommes pour suivre les exercices de la religion.

Mais comme je n'ai rien plus à cœur que de ne point excéder les bornes du véritable zèle, que je dois avoir pour remplir mes fonctions, et que je ne puis mieux trouver cette juste mesure que dans vos lumières; je serai ravi d'en pouvoir profiter, et qu'elles règlent ma conduite. Mais permettez-moi de vous supplier encore une fois de considérer un peu l'état de cette province, la situation présente des affaires de la religion, que je viens de vous expliquer. Jugez, par toutes ces circonstances, plutôt que par des principes séparés du fait dont il s'agit, si l'on doit avoir de la peine à se résoudre de faire venir les nouveaux convertis à la messe, quand on sait par une expérience certaine qu'il n'y a qu'à parler pour être obéi; et si le scrupule d'y déterminer quelques personnes sans foi, doit l'emporter sur le fruit certain de voir naître cette même foi dans les cœurs de plusieurs.

Au surplus, nous ne voyons personne qui nous dise : Je vais à la messe, je n'y crois point. C'est un langage qui nous est inconnu; et si j'entendois parler ainsi, j'empêcherois celui qui tiendrait ce discours d'aller à l'église. Il faut donc pénétrer dans leurs cœurs, et interpréter à mal les exercices extérieurs qu'ils pratiquent. N'est-ce pas pousser la chose trop loin? L'Eglise étant une aussi bonne mère doit-elle faire cette espèce d'inquisition? Ils ne se présentent pas, dit-on, à la communion : il est essentiel de faire ses pâques tous les ans. Mais plusieurs les font; les autres s'y préparent : il y en

a eu cette année beaucoup plus qui s'y sont présentés, que les années précédentes. Quand ils y viendront tous, l'ouvrage sera dans sa perfection. Il faut travailler pour l'y mettre, et croire qu'il n'y sera qu'avec du temps, et beaucoup de peine : mais l'objet du travail mérite bien qu'on en prenne, et qu'on ne se rebute pas aisément. Il me semble qu'il n'est rien si important par rapport à la religion, que de finir, s'il est possible, cette grande entreprise ; et je puis dire encore, par rapport à l'Etat et à la politique.

Il n'est question dans tout ceci, que de savoir si l'on peut obliger les nouveaux convertis d'aller à la messe : car pour la participation des sacremens, il ne peut y avoir deux avis ; et l'on ne peut pas douter que ce ne soit très-mal fait de les y admettre, quand ils n'ont pas les dispositions nécessaires ; ce qui dépend uniquement de la connoissance que les supérieurs ecclésiastiques en doivent prendre, en examinant en détail la foi de ceux qui sont commis à leurs soins. Je suis avec respect, etc.

A Montpellier, ce 21 septembre 1700.

LETTRE CCXXXVII.

DE BOSSUET A M. DE BASVILLE.

Sur cette question, si l'on peut contraindre les Protestans d'assister à la messe.

PENDANT, Monsieur, que je suis ici solitaire et libre, j'ai profité du repos que je m'y suis donné

pour lire et étudier à fond vos savantes réflexions, avec celles des savans prélats, sur une de mes lettres, et en même temps un docte écrit que M. de Montauban m'a donné en nous séparant, sur la contrainte dont on doit user contre les hérétiques. J'ai tâché sur ces beaux écrits de personnes dont j'estime tant les sentimens, de former dans mon esprit une résolution sur cette importante affaire; et comme j'ai cru avoir pris tout le temps dont j'avois besoin pour y réfléchir, et que je prenois la plume pour vous expliquer ma pensée, il est venu un ordre de la Cour qui mande de se donner garde de forcer personne à la messe; ce qui sembloit vouloir décider notre question. Mais comme la Cour a ses raisons et ses vues, qui peuvent changer selon les temps, je me suis déterminé à faire deux choses; l'une, d'examiner la matière en elle-même, indépendamment de cet ordre; l'autre, d'examiner ce qui est à faire, et ce qu'on doit remonter à la Cour sur cet ordre même.

Je commence donc à traiter en soi la question, Si et jusqu'où l'on peut contraindre les hérétiques: et je déclare d'abord, ce que je crois aussi avoir fait paroître dans ma lettre qui a donné sujet aux Réflexions qu'il vous a plu m'envoyer; je déclare, dis-je, que je suis et que j'ai toujours été du sentiment, premièrement, que les princes peuvent contraindre, par des lois pénales, tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique: deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Eglise, qui

non-seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes.

En établissant ces maximes comme constantes et incontestables parmi les catholiques, voici où je mets la difficulté : c'est à savoir si on a raison de faire une distinction particulière pour la messe, et d'employer des contraintes particulières pour y forcer les hérétiques.

C'est ce qu'il me semble qu'il falloit prouver, si l'on vouloit s'opposer à mon sentiment : il falloit, dis-je, prouver que les lois dont on s'est servi pour contraindre les hérétiques, ou par des supplices plus modérés, comme il a été pratiqué contre les Donatistes, ou par les derniers supplices, comme l'ont fait les siècles suivans contre les Albigeois et les Vaudois, ont fait une distinction particulière de la messe d'avec les autres exercices.

Or, c'est constamment ce qui n'a jamais été. On a condamné à des amendes tous les Donatistes ; on les a déclarés intestables et incapables de succéder, à moins que de pratiquer la religion catholique : mais qu'on les en tint quittes pour seulement venir à la messe, pendant qu'ils montreroient une répugnance invincible aux autres pratiques de l'Eglise, autant ou plus nécessaires ; c'est assurément ce qui n'a jamais été pensé.

Ce n'est pas dans la messe seule que consiste l'exercice de la catholicité ; le réduire là, ce seroit une manifeste erreur : aussi n'y a-t-il aucune loi des princes, aucune règle de l'Eglise, aucun passage des Pères qui contraigne en particulier à la messe.

La contrainte n'a jamais regardé que l'exercice de la religion catholique en général : de sorte que ou l'on ne prouve rien, ou l'on prouve plus qu'on ne veut, en alléguant ces anciens décrets.

Qu'ainsi ne soit : je demande pourquoi l'on n'emploie pas la même contrainte pour obliger les hérétiques à se confesser, que pour les obliger d'aller à la messe? C'est sans doute qu'on ne les y croit pas disposés, et qu'on craint de les engager à un sacrilège, en les engageant à la confession contre leur conscience. C'est donc qu'on les met au rang des mécréans; et si on les met en ce rang, comment les force-t-on d'aller à la messe, où ils ne peuvent assister avec édification sans commettre ce qu'ils jugent être une idolâtrie?

Voici donc ce que je crois être la règle certaine de l'Eglise.

Premièrement, que l'on peut user de lois pénales plus ou moins rigoureuses, selon la prudence, contre les hérétiques.

Deuxièmement, que ces peines étant décernées par l'autorité des princes, l'Eglise reçoit à sa communion tous ceux qui y viennent de dehors, quand elle peut présumer qu'ils y viennent de bonne foi, et que la vexation qui les a rendus plus attentifs, les a aussi éclairés.

Troisièmement, qu'on ne peut présumer de la bonne foi, que quand ils se soumettent également à tout l'exercice de la religion catholique.

Ce qui me fait donc penser qu'on ne doit point contraindre à la messe ceux qu'on n'ose contraindre au reste des exercices, c'est que la répugnance opi-

niâtre qu'ils montrent à les pratiquer, fait voir qu'ils sont indignes de la messe comme du reste.

Je n'entre point par-là dans la question des dispositions nécessaires pour assister utilement à la messe; c'est ce qu'il ne sert à rien d'examiner : il me suffit qu'on est d'accord que les mécréans manifestes ne doivent pas y être contraints, et qu'on doit prendre pour marque certaine de mécréance une répugnance invincible à se confesser premièrement, et ensuite à communier.

Je distingue pourtant ici entre exclure les hérétiques de la messe, ou les y contraindre. Je ne les en exclurai pas, quand je pourrai présumer qu'ils viennent de bonne foi, et du moins avec quelque bon commencement des dispositions nécessaires.

Mais quand je les vois déterminés à ne passer pas outre, c'est-à-dire, à refuser la confession et ses suites, je prends cela pour marque évidente d'incrédulité; et les contraindre à la messe en cet état, c'est les induire à erreur, et ravilir la messe dans leur esprit; c'est en même temps déroger aux choses plus nécessaires, comme par exemple, à la confession, et leur faire croire que l'exercice de la religion catholique consiste en un culte extérieur, auquel même on fait voir d'ailleurs qu'on ne croit pas. C'est ce que je crois avoir expérimenté en ces pays-ci; et sans parler des expériences, qui peuvent être différentes en différens endroits, la règle me paroît indubitable.

Il resteroit à réfléchir sur le dernier ordre de la Cour; et aussitôt qu'elle sera de retour, je me propose de représenter qu'il est un peu trop général.

Car

Car si l'on n'excepte de cette douceur ceux qui ont tout promis pour se marier, ou pour réhabiliter leurs mariages, sans après rien exécuter de ce qu'ils ont promis et déclaré, et que l'on n'use envers eux d'aucune contrainte; je crois pouvoir démontrer que c'est tout perdre, et que c'est autoriser une espèce de relaps qui se moquent publiquement et impunément de la religion. Je fais un mémoire pour cela, dont je prendrai la liberté de vous envoyer copie, et que je voudrois pouvoir concerter avec vous-même : car on avance bien plus dans de telles discussions par la vive voix que par des écrits, où l'on ne trouve point de repartie. Cependant, Monsieur, ne nous lassons point de traiter une matière si difficile, et en même temps si essentielle. Il me semble que les écrits que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et tous les autres que j'ai pu voir sur ce sujet, n'envisagent point la matière du côté que je la regarde ici. M. l'évêque de Montauban, avec qui j'ai eu occasion de m'expliquer, vous dira ce que nous avons dit ensemble, et qu'assurément je pousse au plus loin la doctrine des contraintes, sauf à se régler dans l'exécution par des tempéramens de prudence.

Si Dieu vous donne quelque chose sur cette lettre, ne me le refusez pas; car je cherche : je vois la difficulté de tous ses côtés; et je vous assure, Monsieur, que je suis disposé à profiter non-seulement des lumières de ces saints et savans prélats, mais encore et plus particulièrement des vôtres, par la connoissance que j'ai qu'ayant joint tant d'expérience au bon esprit, à la bonne intention et

au savoir, vous êtes l'homme du monde le plus à écouter en cette occasion. Je finis en vous assurant de mon sincère respect que vous connoissez.

A Germigny, ce 12 novembre 1700.

Je crains, en faisant décrire, de perdre le temps de faire partir cette lettre, et je vous demande pardon d'épargner si peu vos yeux.

LETTE CCXXXVIII.

RÉPONSE DE M. DE BASVILLE.

LES affaires que j'ai toujours pendant les états, Monsieur, m'ont empêché de répondre plus tôt à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'obéis maintenant, et je prends la liberté de vous mander ce que je pense sur ce que vous avez eu la bonté de me communiquer. Je le fais avec sincérité, et autant que je le puis sans prévention. Je n'ai qu'un intérêt dans tout ceci, c'est de remplir mes devoirs et l'ordre de ma vocation. Puisque je suis occupé sans relâche depuis dix-neuf ans aux affaires de la religion, et que la Providence m'a mis depuis seize dans une province, où il y a au moins le tiers des nouveaux réunis qui sont dans le royaume; je dois croire qu'elle veut que j'y aie une attention particulière. C'est uniquement pour m'acquitter d'une si grande obligation, que je souhaite profiter de vos décisions et de vos lumières. Je reconnois que les miennes sont trop foibles pour une matière aussi délicate et aussi importante. Ainsi

après vous avoir expliqué mes pensées et mes doutes, et tout ce que l'expérience a pu m'apprendre, je suivrai avec plaisir tous les partis que vous jugerez les plus raisonnables, et conformes aux véritables règles de l'Eglise.

MM. les évêques de Rieux et de Mirepoix, à qui j'ai fait part de votre lettre, m'ont envoyé les mémoires ci-joints. M. de Montauban m'a mandé qu'il vous enverroit les siens. M. de Nîmes m'a dit qu'il n'avoit rien à ajouter à ce que je vous ai envoyé de sa part. Je serai toute ma vie avec respect, et un attachement très-sincère, etc.

A Montpellier, ce 16 janvier 1701.

RÉFLEXIONS DU MÊME

SUR LA LETTRE DE BOSSUET.

IL est inutile de s'étendre plus au long sur le pouvoir des princes, ni sur les lois pénales qu'ils ont droit de faire contre les hérétiques; ce point est incontestable. Mais si ce pouvoir est certain, pourquoi faut-il qu'il soit inutile? et si ces lois sont justes, faut-il qu'elles demeurent sans effet?

On ne demande point ici de distinction : il n'est pas question d'avoir une loi qui contraigne les hérétiques d'aller à la messe. On demande seulement de pouvoir dire en général aux nouveaux convertis, qu'ils doivent pratiquer les exercices de la religion, sans leur parler de la messe plutôt que de la confession et de la communion. On suit l'exemple des

lois anciennes des empereurs, qui n'entrent point dans ce détail. Telle est la loi d'Honorius (1) : *Nisi ad observantiam catholicam mentem animunque converterint, ducentas argenti libras cogentur exsolvere, si sint ordinis senatorii, etc.* Cette impression générale suffit : les nouveaux réunis vont naturellement et sans contrainte à la messe, quand on leur dit qu'ils doivent vivre en catholiques. On n'en trouve point qui fassent une espèce de protestation sur leur créance contre la messe : pas un ne dit qu'il n'y croit pas, quand il y va ; et ce seroit un grand scandale, si l'on entendoit ce langage : On veut que j'aïlle à la messe, je n'y crois pas. Ce n'est point là l'état où se trouvent deux cent mille réunis qui sont en Languedoc.

Il est vrai que les lois anciennes ne font pas cette distinction : les premières ne parlent que d'une contrainte qui comprend tous les exercices en général. Justinien, dans sa nouvelle CIX, a été plus loin, et n'a pas cru qu'on pût réputer un homme catholique, qui n'auroit pas reçu la communion : *Igitur sacram communionem in Ecclesiâ catholicâ non percipientes à Sacerdotibus, hæreticos justè vocamus*; et il prive les femmes de leur dot, si elles ne la reçoivent pas : *Nisi sacram et adorabilem communionem à Deo amabilibus Ecclesiæ catholicæ Sacerdotibus acceperint*. C'est peut-être ce qui a déterminé, dans les siècles suivans, tous les conciles tenus en Languedoc contre les Albigeois, de les obliger de communier trois fois l'année ; puisque les

(1) LIV. Cod. Theod. de Hæreticis.

lois romaines y étoient établies, que l'on a voulu être aussi bien observées pour la religion que pour les contrats, substitutions, et autres matières civiles. Quoi qu'il en soit, il est inutile de porter plus loin cette dissertation. On ne veut point de loi précise pour la messe : on ne demande qu'une liberté de porter les réunis aux exercices de la religion par des voies justes et modérées. Et comme le premier exercice d'un catholique est d'aller à la messe, on demande seulement qu'on ne trouve pas mauvais qu'ils y aillent, lorsqu'on n'est pas assuré que leur foi soit encore bien affermie.

On n'a garde de tenir quittes les réunis de tout autre exercice de religion, pourvu qu'ils viennent à la messe : cela n'a jamais été dit ni prétendu ; au contraire, c'est à la messe qu'on leur apprend les principes de la religion, et les règles de la discipline. C'est là qu'on leur enseigne qu'un bon chrétien doit s'unir avec Jésus-Christ, en participant au sacrement de sa chair et de son sang : c'est là qu'on leur fait voir que notre religion ne consiste pas dans un culte extérieur, et qu'on leur montre à adorer Dieu en esprit et en vérité. On souhaite qu'ils viennent à la messe pour leur enseigner ces vérités : c'est le seul temps où ils peuvent être instruits et rassemblés. En recevant l'instruction, ils s'accoutument au mystère, ils le connoissent : ils se désabusent par eux-mêmes des fausses impressions qu'on leur a données ; et l'on tire ce double fruit, quand ils y vont, qu'ils connoissent la messe, et qu'ils apprennent en même temps leurs autres devoirs.

Rien de plus vrai que ce n'est pas dans la messe

seule que consiste l'exercice de la catholicité. On a peut-être appuyé sur la messe; parce que c'est une des principales fonctions de la religion que d'y assister; parce que la messe a toujours été comme un signe, et un caractère de distinction entre le huguenot et le catholique; parce que l'assistance au sacrifice approche davantage de la participation du sacrement; parce que c'est un exercice de la religion catholique, qui se réitère plus souvent; enfin parce que la messe est accompagnée de prônes, de sermons, d'instructions, et de tout ce qui peut augmenter et nourrir la foi. Mais on n'a jamais prétendu que ce soit dans la messe seule que consiste la pratique de la catholicité : nous sommes tous d'accord sur ce point.

On pourroit citer et les lois de Justinien, et tous les conciles tenus sur l'hérésie des Albigeois, pour montrer que les princes et l'Eglise ne se sont pas toujours contentés de prescrire la pratique en général de la religion, et qu'ils sont entrés dans le détail des exercices. Mais ce n'est pas le fait dont il s'agit : on convient du principe, que ce n'est pas dans la messe que consiste la catholicité.

« Je demande pourquoi l'on n'emploie pas la » même contrainte pour obliger les hérétiques à » se confesser, que pour les obliger d'aller à la » messe »? etc.

Premièrement, ce raisonnement semble trop prouver, et n'a jamais été fait lorsqu'il a été question d'éteindre les hérésies. On ne peut pas douter que les hérétiques n'aient été contraints à pratiquer la religion catholique; par conséquent d'aller à la

messe, qui est le premier de ses exercices. On ne peut pas croire que dans les premiers temps qu'ils ont été forcés d'aller à l'Eglise, ils aient eu une foi bien vive sur tous nos mystères, qu'ils ne croyoient pas pour la plupart. Parce qu'ils ne se confessoient pas, et ne communioient pas, étoit-on agité de ce scrupule? les mettoit-on au rang des mécréans? disoit-on qu'étant persuadés que la messe étoit une idolâtrie, il ne falloit pas les presser d'y aller? On voit par les lois, qu'ils étoient contraints d'aller à la messe comme à tous les autres exercices : mais l'on ne voit point que l'on se soit embarrassé de ce raisonnement. Dans les premiers temps, les hérétiques on été reçus à l'Eglise, où la puissance temporelle les obligeoit d'aller : ils y ont été instruits ; et accoutumés peu à peu, ils sont parvenus par l'instruction à croire les mystères. On a eu de la patience à leur égard, on les a attendus : ils se sont détachés l'un après l'autre, et tous enfin ont perdu le souvenir de leurs erreurs. Il en est de même des religionnaires de ce temps. L'expérience nous apprend que rien n'avance, quand ils ne viennent pas à l'église et à la messe : ils demeurent comme dans un sommeil léthargique, qui les conduit à une mort certaine; et quand ils sont modérément pressés d'aller à la messe, tous les jours il y a quelqu'un d'entre eux qui se détache, qui se fait sincèrement catholique, et demande de lui-même les sacremens. On ne les lui propose que quand il est bien disposé. Si on veut donc les obliger d'aller à la messe, sans les obliger de recevoir les sacremens, c'est qu'on ne peut avancer pour les rendre catholiques sans faire

ce premier pas. Le progrès de la religion demande du temps : il faut attendre que le ciel ait mis dans leur cœur ces heureuses dispositions que l'Eglise demande, et que les supérieurs doivent discerner. Si l'on renvoie souvent les anciens Catholiques, même pour la communion pascale, pourquoi ne la différera-t-on pas à l'égard des réunis? pourquoi l'Eglise n'espérera-t-elle pas que le temps et l'instruction pourront effacer du cœur d'un mauvais converti les impressions fâcheuses qui y sont encore? Il vient à la messe; il écoute : il faut espérer sa conversion, et non pas le traiter rigoureusement comme mécréant.

Secondement, l'idée de ces mécréans manifestes ne convient ni à l'usage ni aux discours de nos réunis. On n'en trouve point qui disent publiquement qu'ils ne croient pas, et qui s'en fassent honneur : au contraire, quand, après avoir assisté assez longtemps à la messe, on leur remontre qu'il est du devoir d'un bon chrétien de s'approcher des sacrements, au moins une fois l'année, ils disent : Cela viendra, je m'instruis; il me faut encore un peu de temps. Voilà le langage qu'ils tiennent. Faut-il pénétrer dans le fond de leurs cœurs, pour interpréter leurs discours dans un mauvais sens? N'est-il pas plus raisonnable de les supporter avec charité, et de les attendre avec patience?

Voici l'endroit le plus important, et, à proprement parler, le nœud de la difficulté. On convient qu'on doit recevoir à la messe les réunis, quand on peut présumer qu'ils y viennent de bonne foi; et l'on fait consister cette bonne foi à les voir se pré-

senter à tous les autres exercices. Ce principe convient-il au progrès de la religion? et cette maxime rigoureuse n'est-elle pas comme ces remèdes qui tuent le malade au lieu de le guérir?

Premièrement, on demande, Que faut-il faire de ces sortes de gens qui viennent à la messe, qui y assistent modestement, et qui pourtant ne se sont pas encore présentés aux sacremens? les chassera-t-on de l'église? leur dira-t-on qu'ils ne seront plus reçus à la messe, qu'il leur est libre de vivre dans une autre créance que celle de la religion catholique? L'Église a-t-elle jamais pris un parti semblable? Combien d'âmes perdra-t-on, qui se seroient converties avec le temps? Que deviendra l'ouvrage du Roi, qui n'aboutira qu'à faire des mécréans? Il ne faut pas s'y tromper; rien n'est si important que la résolution que l'on prendra sur ce point. Si la cabale des religionnaires peut découvrir qu'on tire cette conséquence : Cet homme va à la messe, il ne se confesse pas, il ne communie point; il faut le rejeter, et ne le pas réputer catholique : elle fera les derniers efforts pour jeter dans cette perverse situation un grand nombre de personnes, qui feront gloire de dire qu'ils ne se confesseront ni ne communieront jamais; et qui par cette adresse s'excluront eux-mêmes des exercices de la religion, et se feront fermer la porte de l'église, où l'on avoit dessein de les faire entrer. Tout le bien qu'on a fait jusqu'à cette heure sera renversé; et on leur apprendra, par ce moyen, à tenir des discours auxquels ils ne pensent pas maintenant, quoique les églises soient remplies presque partout en Languedoc, et que

cela se soit fait sans violence et sans aucune peine. Il faut bien se garder d'exposer la foi de ces néophytes, encore foible, à de pareilles tentations, et de leur laisser entrevoir la moindre espérance de retour à leur ancienne créance. Les exercices de la religion catholique paroissent si difficiles à ceux qui ont vécu dans la liberté de la religion prétendue réformée, qu'il faut toujours craindre qu'ils ne s'en rebutent, et qu'ils ne retournent à leur ancienne discipline, si on ne leur en ferme avec soin toutes les avenues.

Secondement, un principe n'est pas bon lorsqu'il tend à la destruction de l'ouvrage qu'on a dessein de perfectionner. Or exclure les réunis de la messe, parce qu'ils ne pratiquent pas les sacremens, c'est détruire l'œuvre des conversions. Car il suit de là que tout homme qui dira qu'il ne veut pas les recevoir, doit être laissé dans une parfaite tranquillité : et sur la connoissance que nous avons de l'inclination et de la conduite des nouveaux convertis, il ne faut pas douter qu'un grand nombre ne prenne ce parti.

Troisièmement, un principe dont les extrémités sont trop grandes doit être évité : or il semble que les deux plus grandes de toutes les extrémités suivent de ce principe. Tout ou rien ; tout, si on contraint les nouveaux réunis à tous les exercices ; rien, s'ils déclarent qu'ils ne sont pas disposés à recevoir les sacremens. N'y a-t-il pas un milieu entre ces deux fâcheuses extrémités ? Ne peut-on prendre d'autre parti que de les abandonner, ou de les porter à des sacrilèges ? N'est-il pas plus à propos d'attendre, d'espérer, de les instruire, et de ne les pas condamner

comme mécréans? Ils viennent à la messe; il faut espérer qu'ils feront le reste. Ce raisonnement n'est-il pas plus doux, plus conforme à l'esprit de l'Eglise que celui-ci : Ils viennent à la messe, ils ne veulent pas se confesser et communier; il faut les retrancher de l'Eglise?

On dira peut-être qu'il ne s'agit pas de chasser de l'église ces réunis; mais de savoir si on doit les contraindre de venir à la messe.

A quoi je réponds que s'ils y viennent par une contrainte très-moderée, comme pourroit être une forte exhortation de la part de la puissance temporelle, accompagnée de quelques menaces, en excluant tous les moyens violens; on doit présumer qu'ils y viennent volontairement. Les moyens qu'on veut employer sont si doux, qu'on ne peut pas présumer que la volonté soit absolument contrainte; et s'il faut traiter de mécréans ceux qui ne se présentent pas aux sacremens, il doit s'ensuivre qu'il faut exclure de l'Eglise la plupart de ces nouveaux convertis, qui y sont entrés sans aucune violence.

« Ce qui me fait donc penser qu'on ne doit pas » contraindre à la messe ceux qu'on n'ose contraindre au reste des exercices, c'est que la répugnance » opiniâtre qu'ils montrent à les pratiquer, fait » voir qu'ils sont indignes de la messe comme du » reste ».

Si on suit cette règle, l'ouvrage est abandonné : car si on ne porte pas les réunis à aller à la messe, que peut-on leur demander? Sera-ce d'aller à des instructions séparées de la messe? L'usage et l'expérience font connoître que l'on ne gagne rien par ces

instructions, impraticables dans la plus grande partie des paroisses : d'ailleurs cette séparation des anciens et des nouveaux catholiques entretient entre eux une désunion dangereuse d'esprit et de parti : on ne doit penser qu'à les unir, et à les confondre les uns avec les autres. Quand on a fait de semblables instructions pour les réunis seulement, ou ils n'y ont pas assisté, ou ils les ont écoutées avec répugnance, comme des exhortations vaines et ennuyeuses. L'expérience nous fait voir qu'ils profitent beaucoup plus à un sermon, qui se fait tous les dimanches à la messe; et que la vue du mystère, la prière commune qui s'y fait, la lecture de l'Évangile, et tout cet appareil de religion qu'ils y voient, les désabuse plus que tout ce qu'on peut leur représenter. Il seroit juste qu'on s'en rapportât un peu à ceux qui ont pratiqué toutes sortes de moyens, et qui ont sur cela une longue expérience.

Un mécréant manifeste ne doit pas être contraint d'aller à la messe : cela est vrai, et l'on auroit raison d'exclure de l'église, et de priver de l'assistance au sacrifice un homme qui diroit, Je ne crois point. Mais, encore une fois, ce n'est point là notre système; et c'est ce que nous ne voyons pas, ou très-rarement.

On doit prendre pour marque certaine de mécréance, une répugnance invincible à se confesser et à communier; cela est vrai : mais pourquoi croire la répugnance invincible? La volonté de l'homme est sujette à un perpétuel changement du bien au mal, et du mal au bien. Nous voyons tous les jours revenir ceux des réunis qui paroisoient les plus

éloignés. La dureté des cœurs s'amollit par les réflexions, par les instructions, par les exemples, par les inspirations : tel avoit horreur des sacremens l'année dernière, qui les demande celle-ci. Y a-t-il de répugnance qui soit invincible à la grâce? Pourquoi ne pas croire qu'elle viendra tôt ou tard sur cet endurci? Ainsi la maxime, qui peut être véritable dans la thèse générale, ne l'est pas dans l'hypothèse; et il semble qu'il n'est pas avantageux à l'Eglise qu'on en fasse l'application.

« Je distingue pourtant ici entre exclure les hérétiques de la messe, ou les y contraindre. Je ne les exclurai pas, quand je pourrai présumer qu'ils viennent de bonne foi, et du moins avec quelque bon commencement des dispositions nécessaires ».

Nous voilà d'accord par cette règle; c'est précisément l'état des réunis de Languedoc : on peut présumer qu'ils viennent de bonne foi. On voit en la plupart un commencement des dispositions nécessaires : mais c'est une foi foible, qu'il faut encourager, et soutenir par des condescendances charitables; bien loin de la déranger ou de l'affoiblir par des craintes indiscrettes, ou par des soupçons d'hypocrisie ou de mauvaise conduite.

« Mais quand je les vois déterminés à ne passer pas outre, c'est-à-dire, à refuser la confession et ses suites, je prends cela pour marque évidente d'incrédulité; et les contraindre à la messe en cet état, c'est les induire à erreur, etc. »

Pour cette règle-ci, elle peut causer dans son application de grands inconvéniens, si l'on s'y arrête avec exactitude. Il faut abandonner la meilleure

partie de ces brebis égarées ; qu'on pourroit autrement ramener dans le bercail. On prie encore M. de Meaux de marquer en quel temps de l'Eglise on a suivi cette conduite, de traiter de mécréans et de chasser de l'église ceux qui viennent à la messe en vertu des lois des empereurs, lorsqu'ils ne se présentent pas encore à la confession et à la communion. Quand est-ce qu'on a traité leur répugnance d'invincible ?

Quant à l'idée qu'ils prennent de la religion, c'est à la messe qu'on leur enseigne qu'elle ne consiste pas dans un culte extérieur : c'est là qu'on leur explique ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent ; et ce n'est que là qu'ils peuvent être bien désabusés de toutes les fausses impressions qu'ils ont reçues sur ce mystère : l'expérience le fait connoître tous les jours.

La disposition des religionnaires auprès de Paris pourroit être très-différente de celle où se trouvent ceux du Languedoc. On ne répétera point ici la facilité qu'il y a de les porter à tous les exercices de la religion, quand on veut s'y expliquer ; le peu de répugnance même qu'ils ont à se confesser et à communier, pour peu qu'on voulût les presser sur ces articles : mais il vaut mieux attendre qu'ils le désirent et qu'ils le demandent. Il faut laisser croître leur foi, et prendre garde de ne pas les engager à des confessions et à des communions prématurées. Je remarque seulement cette disposition, pour faire connoître à M. de Meaux que nous ne voyons point cette répugnance invincible, qui le frappe avec raison, et qui paroît le fondement le plus solide de

son opinion. Cependant il est de la prudence d'appliquer les remèdes suivant les dispositions des malades. Si deux cent mille nouveaux convertis ne sont pas disposés en Languedoc, comme l'est un petit nombre auprès de Paris, ce seroit tomber en erreur que de ne faire aucune distinction de ces deux états différens, et de vouloir réduire le plus grand nombre aux règles du plus petit.

La première réflexion qu'il y a à faire sur l'ordre de la Cour, est qu'il n'est pas général : il n'a été envoyé ni en Languedoc ni en Guyenne, qui sont du département de M. de la Vrillière. M. de Torcy l'a envoyé en Dauphiné : le grand-vicaire de M. de Valence l'a reçu en son absence ; il en a distribué des copies à ses curés, qui l'ont lu publiquement et sans discrétion. Sur ce fondement, la cabale des religionnaires, qui subsiste encore et qui est toujours attentive à tous les événemens, s'est imaginé que le Roi vouloit se relâcher à l'avenir : elle a insinué que cet ordre devoit être considéré comme le premier pas, pour parvenir à une liberté entière de ne plus pratiquer aucun exercice ; et cette fausse conjecture, répandue dans le parti, a retardé pour long-temps tout le bien qu'on a pu faire par les missions, et par les soins assidus de plusieurs années. Je sais cette histoire du grand-vicaire même de M. de Valence, dont une partie du diocèse est en Dauphiné, et l'autre en Vivarais, qui fait partie du Languedoc. Cet ecclésiastique se crut obligé de me consulter par cette raison, pour savoir s'il rendroit cet ordre public dans cette province, comme il avoit déjà fait dans l'autre. Je connus le danger, et je le

priai de n'en rien faire; ces ordres ne devant pas être ainsi exposés aux yeux du public, par les mauvaises et fausses conséquences qu'on en peut tirer. L'ordre en effet n'a point paru dans mon département. Je n'ai pu comprendre d'où venoit cette diversité de sentimens; et j'ai toujours mieux reconnu que pour le bien de la religion, il n'y a rien tant à désirer que l'uniformité de conduite.

M. de Meaux connoît parfaitement l'abus des nouveaux convertis, qui cessent de remplir leurs devoirs quand ils sont mariés: abus insupportable qui arrive très-souvent, et qu'on ne peut trop tôt réprimer. Mais si l'on fait scrupule d'admettre et de contraindre, par des voies modérées, ces sortes de gens d'aller à la messe; comment en usera-t-on à leur égard, quand ils diront qu'ils n'ont plus de foi, qu'ils ne peuvent se résoudre à se confesser et à communier? Si la répugnance paroît invincible, il faudra donc cesser à leur égard toutes sortes de contraintes pour les exercices; et si on les punit comme relaps, cette punition, ou la crainte de la recevoir, ne sera-t-elle pas pour eux une véritable contrainte, qui les portera aux sacrilèges et à tous les inconvéniens que l'on craint? D'où l'on conclut que l'Eglise étant maîtresse de la discipline, d'avancer ou de différer les confessions et les communions suivant qu'elle le juge à propos, elle pourroit se contenter, quant à présent, de voir le troupeau réuni sous le même toit, en état, souvent même en volonté d'être instruit et éclairé, et donner le reste au temps, aux soins des pasteurs, à l'habitude même, qui n'est pas indifférente en matière de

de religion. Il faut se contenter de les pêcher avec l'hameçon, sans vouloir les prendre tous d'un coup de filet.

J'ajouterai un mot à l'égard des mariages. Ce n'est pas assez de punir ceux qui, après être mariés, abandonnent les exercices de la religion catholique : il est très-nécessaire de faire une loi pour punir ceux qui habitent ensemble sans se marier à l'église. C'est un désordre qui se répand impunément ; et si l'on n'y met ordre, l'extinction de l'hérésie en France sera la source d'un concubinage public, et de ces unions illégitimes et scandaleuses. J'ai envoyé plusieurs mémoires sur ce sujet, qui se réduisent à punir les pauvres par la prison s'ils ne veulent pas se séparer, et à poursuivre les riches rigoureusement, en vertu de la déclaration du 7 septembre 1697, à la requête des promoteurs, qu'il faudroit aider de toute la puissance temporelle.

M. de Meaux dira peut-être : Que veulent donc précisément ces gens de Languedoc ? qu'ils s'expliquent clairement.

Voici ce que je voudrois en mon particulier, et dont je serois très-content.

Premièrement, que le Roi continue les secours qu'il donne pour les missions, qui sont suffisans, et qui s'emploient très-utilement.

Secondement, que l'on ne trouve pas mauvais que les intendans pressent, sollicitent sans relâche les nouveaux convertis de pratiquer la religion catholique qu'ils ont embrassée, en faisant abjuration de la protestante ; qu'ils s'en tiennent pourtant, dans leurs exhortations, aux termes d'assister aux

instructions, à l'église, à la messe; qu'ils regardent la réception des sacremens comme une matière très-délicate, qui doit uniquement dépendre des pasteurs de l'Eglise; qu'ils s'abstiennent même, autant qu'ils pourront, de parler nommément de la messe, et qu'ils se réduisent ordinairement à l'observation générale des exercices: cela suffit dans la plupart des endroits.

Troisièmement, en Languedoc on ne s'est encore servi que de ces exhortations générales pour la messe: on n'a employé ni amende, ni peines, ni logement de gens de guerre. Mais on reconnoît qu'il y a certains cantons où le peuple ignorant et grossier, n'étant presque point capable de discipline et d'instruction, ne sauroit perdre qu'avec peine la répugnance qu'il a pour les exercices de notre religion, où il trouve plus de difficulté et plus d'assujettissement que dans celle qu'il professoit. N'auroit-on pas raison de réduire par de petites amendes ces gens-là, qui ne se conduisent que par leurs intérêts; non pas précisément parce qu'ils n'assistent pas à la messe, mais parce qu'ils ne pratiquent pas les exercices de la religion catholique? Et le choix de ces lieux, où ces petites punitions sont nécessaires, ne devoit-il pas dépendre de ceux qui travaillent avec application, depuis plusieurs années, à cette grande affaire, de concert avec MM. les évêques?

Quatrièmement, il n'y a qu'à suivre ce qui est prescrit par la dernière instruction du Roi pour l'éducation des enfans. Il ne faut pas seulement trouver à redire si on met des filles au-dessus de

douze ans dans des couvens, ou des garçons au-dessus de quatorze dans des pensions. L'expérience n'apprend que trop le danger qu'il y a de remettre les enfans à leurs pères et mères à cet âge-là : ils sont alors plus soumis que jamais à la puissance paternelle, et plus susceptibles de toutes sortes de mauvaises impressions. Il faut laisser à la discrétion des évêques à se régler sur les bonnes ou mauvaises dispositions qu'ils verront dans les pères ou dans les enfans.

Je finis ce mémoire, peut-être trop long, par ces deux réflexions.

La première, pourquoi craint-on de contraindre les nouveaux convertis d'aller à la messe, dans certains endroits, par des moyens très-doux ; puisqu'on en emploie déjà de très-forts qui tendent à la même fin ? N'est-ce pas contraindre, que d'ôter à un père ses enfans s'il ne va pas à la messe, de le priver de ses charges, de sa profession, du moyen de gagner sa vie, des biens qu'il possède, s'ils ont appartenu à des parens fugitifs ? Disons plus, n'est-ce pas contraindre un homme mourant à recevoir les sacrements, que de lui représenter la ruine entière de sa famille par la confiscation de ses biens, s'il ne meurt pas en bon catholique ? Cependant par les dernières instructions, et par les déclarations qui s'observent, on pratique toutes ces espèces de contraintes. Un réuni qui se détermine par ces motifs à aller à la messe, y va-t-il avec une volonté plus libre, que celui qui prendra son parti par la crainte d'une amende ?

La dernière réflexion est qu'on ne peut assez

considérer l'importance du temps présent, pour achever ce grand ouvrage. Les vaines espérances qu'on avoit données aux religionnaires sont évanouies ; ils sont détrompés de toutes les chimères dont ils ont eu l'esprit rempli : tout a succédé au Roi heureusement ; et il semble que l'on peut compter sur une paix profonde et durable. Quand trouvera-t-on une conjoncture plus heureuse et de plus belles dispositions ? Si l'on suit avec un peu de vigueur et de fermeté ce qui est déjà si avancé, on en verra la fin : au contraire, si l'on se relâche, si l'on tient une conduite lente, le bon temps s'écoulera ; et les restes de l'hérésie, qu'on pouvoit entièrement éteindre, seront peut-être encore redoutables quand la guerre recommencera.

Je crois devoir encore ajouter ce que disoit, il y a peu de jours, M. de la Guerre, frère de M. de Bonrepos : c'est un saint homme nouveau converti, qui fait de grands biens pour la religion, par son zèle, par sa capacité, et par les bons exemples qu'il donne. Il avoit été persuadé plus que personne qu'il ne falloit pas contraindre les réunis à aller à la messe : l'expérience l'a fait changer d'avis ; et il disoit qu'il a remarqué que c'est un état trop violent à l'homme, de professer extérieurement une religion quand il n'en est pas persuadé, pour qu'il dure long-temps ; et que de là vient que ceux qui vont à la messe par politique, ou par la crainte de quelque peine, s'y accoutumant peu à peu, ils viennent à croire tout de bon, et à faire sincèrement ce qu'ils ne faisoient que par des motifs humains. C'a été la pensée de saint Augustin, qui ne

s'est pas embarrassé de ce scrupule , lorsqu'il a dit qu'il falloit les contraindre , afin qu'ils commencent à être tout de bon , ce qu'ils avoient voulu feindre : *Ut incipiant esse , quod decreverant fingere.*

LETTRE CCXXXIX.

DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX

A M. DE BASVILLE.

SUR LA RÉPONSE DE BOSSUET.

J'AI beaucoup réfléchi, Monsieur, sur ce que M. l'évêque de Meaux vous mande au sujet des nouveaux convertis. Il me paroît que la difficulté qu'il fait d'approuver qu'on les contraigne par des peines légères à assister à la messe, vient de ce qu'il regarde la messe comme on regarde les sacremens, qui ne profitant qu'à ceux qui les reçoivent, demandent en eux des dispositions de foi, de désir et d'amour sans lesquelles ils n'y participeroient que pour leur condamnation. Il est vrai qu'il y a une manière d'assister à la messe, qui demande des dispositions presque semblables à celles qu'il faut apporter à la communion. C'est sur ce fondement que les anciens croyoient que ceux qui n'étoient pas en état de participer à l'Eucharistie, n'étoient pas dignes d'assister à la célébration des saints mystères. Mais comme la messe est un sacrifice qui n'est pas seulement offert par les fidèles, auquel cas il demande les dispositions de foi, de désir et d'amour que demandent les sacremens; mais encore un sa-

crifice offert pour les fidèles et pour les fidèles pécheurs, auxquels il profite non comme les sacremens à ceux-là seulement qui les reçoivent, mais comme les prières à ceux pour qui on les offre ; il faut, ce me semble, faire une grande différence de l'assistance à la messe, à la participation des sacremens.

La messe est, à l'égard des pécheurs pour lesquels on l'offre, une sorte de prière ; mais une prière incomparablement plus excellente que les autres, dans laquelle Jésus-Christ, immolé mystiquement par la parole du prêtre, s'offre lui-même en cet état à son père, et intercède envers lui pour les pécheurs. Or comme on n'a jamais pensé qu'il y eût aucune irrévérence d'obliger les pécheurs d'assister aux prières que l'on fait pour eux, il semble qu'il n'y en peut pas avoir davantage à les obliger d'assister à un sacrifice que l'on offre pour eux. Il y en auroit sans doute, si on vouloit les obliger à offrir eux-mêmes avec le prêtre et avec Jésus-Christ, qui est le principal prêtre, le sacrifice de la messe ; ce qui est, sans contredit, la meilleure manière d'y assister ; mais manière qui ne peut convenir qu'aux fidèles, qui étant par la charité unis à Jésus-Christ comme à leur chef, sont en état de s'offrir en lui et par lui, comme ne composant avec lui qu'un même corps ; ce qui fait qu'ils sont appelés prêtres par saint Pierre et par saint Jean (1).

Les pécheurs, que la discipline de l'Eglise d'aujourd'hui n'exclut point de la célébration des saints mystères, quand ils ne sont point excommuniés, n'y peuvent assister en cette manière ; puisque n'étant

(1) *I. Petr.* II. 5, 9. *Apoc.* I. 6. v. 10. xx. 6.

pas unis avec Jésus-Christ par la charité, ils ne composent pas avec lui un même prêtre et une même victime. Il faut donc qu'ils y assistent en la seconde manière : et c'est en cette seconde manière que l'on peut et que l'on doit, ce me semble, contraindre les nouveaux convertis d'y assister ; non comme à un sacrifice qu'ils offrent, mais qu'on offre pour eux, conformément aux paroles du canon, *Pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt*. Il est même à remarquer qu'on prétend que ces premières paroles ne se disoient pas anciennement, et peut-être par la raison que l'on ne souffroit point alors que personne assistât au sacrifice, que ceux qui étoient en état de l'offrir avec le prêtre.

Mais quand il seroit vrai qu'en contraignant les nouveaux convertis les plus opiniâtres à assister à la messe, on feroit si l'on veut quelque plaie à la discipline présente, nous sommes dans une de ces occasions où l'utilité qui en reviendra infailliblement à l'Eglise, récompensera avantageusement ce qu'elle peut perdre par le relâchement de sa discipline. Car il ne s'agit pas ici du salut de quelques particuliers ; mais d'un nombre très-grand de nouveaux convertis, et particulièrement des enfans qui vont se perdre, et s'attacher à la secte de leurs pères, ou plutôt vivre dans l'irréligion où vivent leurs pères, si l'on ne contraint généralement tous les nouveaux convertis à assister à la célébration des mystères.

Ainsi jamais on n'a eu tant de raison de dire ce que disoit saint Augustin dans une cause presque semblable : « Dans les causes où, vu la violence » et l'étendue des divisions, il ne s'agit pas seule-

» ment du salut de quelques particuliers, mais où
 » l'on doit travailler à ramener des peuples entiers,
 » il faut relâcher quelque chose de la sévérité de
 » la discipline; afin qu'une charité sincère puisse
 » apporter des remèdes convenables à de plus grands
 » maux » : *In hujusmodi causis, ubi per graves dis-*
sensionum scissuras non hujus aut illius hominis est
periculum, sed populorum strages jacent, detra-
hendum est aliquid severitati; ut majoribus malis
sanandis charitas sincera subveniat (1). L'Eglise a
 toujours suivi cette maxime, quand il a été question
 de ramener à l'Eglise des peuples entiers de schisma-
 tiques ou d'hérétiques; et vous le pouvez voir, Mon-
 sieur, assez au long dans le mémoire que je vous
 donnai aux Etats derniers.

Que s'il en faut juger par l'expérience, il n'y a
 que trois mois ou environ qu'on a commencé de
 faire venir tout le monde à la messe à Mazères; et
 cependant il y en a des plus opiniâtres qui m'ont
 avoué qu'ils y venoient au commencement avec
 une grande répugnance, mais qu'à présent ils y ve-
 noient non-seulement sans peine, mais avec plaisir.
 Or que sera-ce si l'on continue de les y faire venir?
 que sera-ce dans un an et dans deux ans? Il n'y a
 point de doute qu'on n'y voie un très-grand chan-
 gement. Dans le fond, si ceux qui sont si opiniâtres
 avoient tant d'horreur pour la messe, ils n'y vien-
 droient pas si facilement, et il faudroit des peines
 plus grandes pour les y obliger.

Quant à ce que M. de Meaux ajoute, que c'est
 leur donner une foible idée de la sainteté de nos

(1) *Ep. clxxxv, ad Bonif. de corr. Donat. n. 45; tom. II, col. 661.*

mystères que de les y admettre, même de les y contraindre dans les dispositions où ils sont; il est aisé de remédier à cet inconvénient par les instructions qu'on leur fera sur la grandeur et la sainteté des mystères qui s'opèrent à la messe, que la seule créance de la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel, relève si fort au-dessus de la cène des Protestans : outre que la manière dont les Catholiques assistent à la messe, si différente de celle dont les Protestans assistoient à la célébration de leur cène, est seule capable de leur faire sentir la différence qu'il y a de l'une à l'autre.

Je finis, Monsieur, en vous assurant que je trouve déjà des changemens très - avantageux à Mazères, depuis qu'on y contraint tout le monde aux exercices; et voici un fait considérable qui le fait voir bien clairement.

Il y a dans cette seule ville jusqu'à quarante-cinq mauvais mariages de nouveaux convertis, qui vivoient dans une extrême indolence à l'égard de leur état. Mais depuis qu'ils ont vu qu'il falloit venir à tous les exercices, et que, pour peu qu'ils ajoutassent à ce qu'on exigeoit d'eux, ils pourroient sortir de ce malheureux état, plus de la moitié sont venus me demander : Que faut-il que nous fassions pour être mariés légitimement ? Je leur ai prescrit, premièrement, de se séparer d'habitation de leurs prétendues femmes pendant un mois entier, pendant lequel, s'ils n'étoient pas suffisamment instruits, ils se feroient instruire; et j'ai commis des personnes pour instruire les hommes et les femmes : secondement, que dans le même délai ils feroient leur confession,

et verroient pour cela le confesseur qu'ils choisiroient, autant de fois qu'il seroit nécessaire, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'absolution de leurs péchés ; troisièmement, qu'ils déclareroient publiquement qu'ayant manqué aux engagements qu'ils avoient pris dans leur abjuration, ils venoient présentement de leur mouvement, et sans aucune contrainte, faire profession de la religion catholique, et protester, en présence de cette même Eglise, qu'ils étoient résolus d'y vivre et d'y mourir. Ils se sont tous agréablement soumis à ces trois ou quatre choses ; et j'espère qu'avant la fin de ce mois, il y en aura plus de la moitié de mariés.

Vous voyez ce qu'a produit une contrainte générale de trois ou quatre mois. Je ne doute pas qu'on n'en voie chaque jour de nouveaux fruits ; les choses y paroissent plus disposées que jamais. La ligue que le Roi a faite avec l'Angleterre et la Hollande, pour le partage de la succession de l'Espagne, leur ôte toute espérance de pouvoir jamais être secourus de ce côté-là. Ainsi, Monsieur, rien n'est plus important que de les faire entrer bon gré, malgré, dans l'Eglise ; et il semble qu'on ne s'y oppose plus du côté de la Cour, qui étoit la seule chose qui pouvoit vous retenir. Il est inutile de vous répéter les raisons de notre avis, et vous les savez d'ailleurs mieux que personne. Je suis, etc.

RÉFLEXIONS

DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur la lettre de Bossuet à M. de Basville.

M. de Meaux convient que les princes peuvent contraindre à tous les exercices de la religion catholique les hérétiques qui s'en sont écartés, et que l'Eglise a autorisé ces contraintes, en les demandant elle-même aux princes : mais il ne voudroit pas qu'on les employât particulièrement pour la messe, surtout dans le temps que l'on se garde bien de les employer pour les sacremens. Il croit que ceux qui soutiennent qu'on doit les contraindre d'assister à la messe, et les laisser dans une entière liberté pour les sacremens, ou ne prouvent rien ou prouvent trop ; et qu'ainsi, ou il faut les contraindre aux sacremens, ce que personne ne soutient, ou ne les pas contraindre à la messe.

Il ajoute à cela que par cette conduite on leur donne sujet de croire que la religion ne consiste que dans l'assistance à la messe, et encore dans une assistance forcée, et sans aucun rapport aux dispositions nécessaires pour y assister utilement. Il conclut que ceux des nouveaux convertis qui vont à la messe par contrainte, et avec protestation de n'aller pas plus avant dans la pratique des sacremens, doivent être regardés comme des mécréans, et par conséquent qu'ils ne doivent être contraints ni à l'assistance à la messe, ni à la pratique des sacremens.

Il met pourtant une restriction à sa règle, à l'égard de ceux qui, pour se marier ou pour réhabiliter leurs mariages, auroient tout promis; et il croit pouvoir démontrer que c'est tout perdre, que de laisser en repos ces sortes de relaps. Ainsi il semble vouloir qu'on les contraigne à tout, et à la pratique des sacremens aussi bien qu'à l'assistance à la messe.

Voilà, si je ne me trompe, le précis de la lettre de M. l'évêque de Meaux, sur laquelle on peut faire les réflexions suivantes.

PREMIÈRE RÉFLEXION.

Que, selon M. l'évêque de Meaux, dès qu'on a promis et qu'on s'est engagé à tout, on peut et on doit être contraint non-seulement à l'assistance à la messe, mais encore à la pratique des sacremens : car dans son sentiment ces deux choses ne doivent pas se séparer. Ainsi tous ceux qui ont promis, non-seulement pour se marier, mais pour d'autres motifs, quels qu'ils soient, auront beau dire qu'ils croient que la messe est une idolâtrie, et que si on les contraint d'y aller, ils se garderont bien d'avancer jamais davantage dans la pratique des sacremens; ils ne pourront point être regardés comme des mécréans, quelque protestation d'incrédulité qu'ils fassent; et on sera en droit de les contraindre et à la messe et aux sacremens, parce qu'ils se seront engagés à l'un et à l'autre.

Mais pourquoi les nouveaux convertis, dont la plupart ont fait leur abjuration sans contrainte, et surtout dans le diocèse de Meaux, comme M. l'évêque de Meaux l'a écrit lui-même, dont plusieurs

se sont approchés volontairement des sacremens dans le commencement, pourquoi seront-ils regardés comme des mécréans, dès qu'ils diront, peut-être encore plus de la bouche que du cœur, qu'ils ne vont à la messe que par contrainte, la regardant comme une idolâtrie, et qu'ils déclareront qu'ils ne veulent point s'approcher des sacremens? Pourquoi acquerront-ils par cette protestation le droit de n'être pas contraints d'aller à la messe, que ceux qui se sont engagés à tout pour se marier ne peuvent point acquérir par une semblable protestation? Pourquoi les uns seront-ils censés mécréans plutôt que les autres? Mais ce nom de mécréans peut-il convenir à des chrétiens baptisés, qui croient en Jésus-Christ et en son Eglise, et qui feront quelquefois cette protestation dans la vue de se faire laisser dans le repos de mort, dans lequel ils cherchent à s'endormir? Que si ce nom leur convient, et s'il leur donne le droit de ne pouvoir être contraints à l'assistance à la messe; pourquoi une semblable protestation, qui sera quelquefois plus sincère dans ceux qui ont tout promis pour se marier, ne leur acquerra-t-elle pas un semblable droit? Ne pouvons-nous pas dire ici à M. l'évêque de Meaux, que le titre de mécréans, par lequel il veut exempter les nouveaux convertis d'aller à la messe, ou prouve trop ou ne prouve rien?

DEUXIÈME RÉFLEXION.

Il semble que M. l'évêque de Meaux change l'état de la question, pour avoir droit d'en conclure que le sentiment des évêques de Languedoc prouve trop

ou ne prouve rien. Il n'est pas vrai qu'on donne à entendre aux nouveaux convertis, qu'on contraint d'abord seulement à l'assistance à la messe, qu'on ne leur demandera jamais rien à l'égard des sacremens ; et ils ont si peu lieu de le croire, que plusieurs de ceux qu'on n'a songé de contraindre qu'à l'égard de la messe, se sont disposés volontairement à s'approcher de la confession. On commence par l'instruction, à quoi M. de Meaux ne trouve point d'inconvénient : on y ajoute l'assistance à la messe ; parce que c'est un des exercices de la religion catholique, qui recommence tous les huit jours ; en sorte qu'on ne peut être catholique pendant huit jours sans assister à la messe, et qu'on peut l'être plusieurs mois sans être obligé de participer à aucun des sacremens. On espère même que quand les nouveaux convertis auront rempli tous les devoirs de catholiques pendant quelques mois, ils s'approcheront volontairement des sacremens ; et c'est en effet ce qui arrive presque toujours. Il n'est pas même absolument nécessaire, pour remplir tous les devoirs de catholique pendant quelques années, de recevoir aucun sacrement. L'Eglise ordonne à la vérité à tous ses enfans de se confesser une fois l'année, et de communier à Pâque : mais elle ajoute, à moins que le confesseur ne juge à propos de différer et la confession et la communion. Ainsi, pourvu que les nouveaux convertis se présentent à un confesseur dans le temps prescrit par l'Eglise ; quand le confesseur leur différera l'absolution, on pourra dire qu'ils remplissent tous les exercices de la religion catholique. Or on a lieu de croire, par

l'expérience que l'on en a fait dans les provinces de Languedoc et de Guyenne, que les nouveaux convertis ne passeront point deux années dans cet état, qu'ils ne se portent volontairement à s'approcher des sacremens.

TROISIÈME RÉFLEXION.

Que, quoique l'Eglise, dans les lois qu'elle a établies, ou qu'elle a demandées aux princes temporels, pour contraindre les hérétiques aux exercices de la religion catholique, n'ait pas distingué l'assistance à la messe ni la participation aux sacremens; et qu'ainsi il ne faille jamais faire entendre aux nouveaux convertis qu'on ne leur demande point de s'approcher des sacremens, puisque ce seroit leur donner lieu de croire qu'on peut être catholique sans y participer, ce qui seroit sans doute une grande erreur; on ne voit point qu'il y ait aucun inconvénient à appliquer différemment la contrainte aux différens exercices de la religion, et à contraindre par des peines plus sévères à l'assistance aux instructions, par de très-légères à l'assistance à la messe, et par la seule exhortation à la participation aux sacremens; et c'est là précisément le sentiment des évêques de Languedoc, que nous examinons à présent.

QUATRIÈME RÉFLEXION.

Que les dispositions nécessaires pour pratiquer utilement les exercices de la religion catholique, étant différentes selon la nature de ces exercices, il semble absolument nécessaire de tempérer différem-

ment la contrainte que l'Eglise croit que les princes peuvent employer pour obliger les hérétiques à les pratiquer. Ainsi, comme en quelque état que l'on soit, on peut entendre utilement les instructions qui se font dans l'Eglise catholique, et que par cette raison l'Eglise n'en a jamais exclu ni les infidèles, ni les hérétiques, ni les catéchumènes; il paroît certain qu'on peut employer les plus grandes peines, pour obliger les nouveaux convertis à assister aux instructions : et ce point-là n'est contesté de personne. A l'égard de la messe, quoique pour en retirer tout le fruit que l'Eglise se propose, il faille être en état de grâce, afin de pouvoir offrir le sacrifice avec le prêtre, en qualité de membre vivant de Jésus-Christ, qui en est le principal prêtre : cependant comme le sacrifice peut être utile même à ceux qui ne l'offrent pas, quand il est offert pour eux; et que c'est par cette raison que l'Eglise souffre non-seulement que les pécheurs, qui ne sont pas excommuniés, y assistent, mais que même elle leur ordonne d'y assister; il semble qu'on ne peut pas disconvenir que les princes ne puissent employer de légères peines pour y faire assister les nouveaux convertis, qui ne paroissent pas devoir être regardés d'une manière différente des autres pécheurs. Il n'en est pas de même de la participation des sacremens, et surtout de la participation de l'Eucharistie, qui, étant une nourriture de vie pour ceux qui y participent saintement, devient un poison mortel pour ceux qui osent s'en approcher en état de péché. Ainsi, quand la crainte d'engager les nouveaux convertis dans des sacrilèges énormes, fera changer en

en de simples exhortations les peines que les princes temporels ont autrefois employées, pour obliger les hérétiques à y participer; loin d'en conclure qu'il ne faut pas les contraindre, même par des peines légères, à l'assistance à la messe, il faudra louer au contraire en cela la modération de l'Eglise d'aujourd'hui, comme plus conforme à l'esprit de l'Eglise, et aux différentes dispositions qu'elle demande de ceux qui assistent à ses exercices, ou qui participent à ses sacremens.

CINQUIÈME RÉFLEXION.

Que les paroles de saint Augustin, dans sa lettre à Vincent, montrent clairement qu'on contraignoit les Donatistes à assister à la messe dans les églises catholiques, quoiqu'ils fussent persuadés que les évêques et les prêtres catholiques n'étoient pas de véritables évêques ni de véritables prêtres, et qu'outre cela ils crussent qu'ils mettoient sur l'autel des choses que la piété ne permettoit pas d'y mettre; sans que l'Eglise ait fait aucune attention à la fausse persuasion dans laquelle ils étoient, ni qu'elle les ait jamais regardés comme des mécréans, qu'il ne falloit pas souffrir dans l'Eglise pendant la célébration des divins mystères. Elle a cru qu'ils étoient obligés de déposer leur erreur, et de se conformer à la créance de l'Eglise catholique; et c'est aussi ce que pensent les évêques de Languedoc à l'égard des nouveaux convertis.

RÉFLEXIONS

DE M. L'ÉVÊQUE DE NÎMES

Sur la lettre de M. l'Évêque de Meaux à M. de Basville, touchant la conduite qu'on doit tenir à l'égard des nouveaux convertis.

M. de Meaux convient d'abord de l'autorité des souverains à forcer leurs sujets errans d'entrer dans la véritable religion, sous certaines peines. Ils sont en effet, selon saint Paul (1), ministres de Dieu pour procurer du bien à leurs peuples, surtout le plus grand bien, qui est le salut; et ce n'est pas sans raison qu'ils portent le glaive.

Il propose ensuite deux sortes de sujets errans, qu'il faut conduire différemment : les uns corrigés, rendus attentifs à la vérité, et portés de bonne foi à nos mystères; et ceux-là il veut non-seulement qu'on les y reçoive, mais encore qu'on les y contraigne : les autres, faisant une profession publique de n'y pas croire, et refusant opiniâtrément d'y participer; et ceux-ci il les juge incapables d'en profiter, et dignes même de châtimement avec la modération convenable. M. l'évêque de Meaux est en cela beaucoup plus sévère que nous : il veut qu'on contraigne même ceux qui sont déjà corrigés, et qu'on punisse ceux qui paroissent incorrigibles.

Ceux qu'on a corrigés, et qu'on a rendus attentifs à la vérité, ne sont plus dans le cas de la contrainte; ils sont presque sortis des voies de l'erreur. La tri-

(1) *Rom.* XIII. 6.

bulation les a rendus sages, ils n'ont besoin que d'instruction et de connoissance; et comme ils s'appliquent à connoître la vérité, la vérité les délivrera de leurs préventions: il faut les recevoir avec charité, et les attendre avec patience.

Ceux qui font une profession publique de ne pas croire nos mystères, et qui refusent opiniâtrément d'y participer, sont proprement ceux que M. de Meaux appelle errans, et sur qui nous croyons que doit tomber la contrainte, pour les obliger de réfléchir sur eux-mêmes, pour affoiblir par une contrainte salutaire les préventions qui les retiennent, pour les accoutumer aux exercices de la religion qu'on veut qu'ils embrassent, et pour les désabuser des fausses impressions qui leur restent de nos mystères, en les y introduisant comme témoins et comme assistans; et les disposant insensiblement par les prédications qu'ils entendent, par les bons exemples qu'ils voient, par les pratiques de piété qu'ils exercent avec les fidèles, à se rendre dignes d'y participer.

M. de Meaux est d'avis qu'on peut châtier ces gens-là, qui sont par leur obstination incapables de profiter de la messe; et nous demandons seulement qu'on les contraigne d'y assister avec respect, pour se rendre dignes d'en profiter.

M. de Meaux ne connoît pas sans doute l'état présent des nouveaux convertis de cette province. On n'y voit presque plus de ces opiniâtres déclarés, qui soient ouvertement opposés à la foi, et qui aient conservé dans leur cœur l'horreur qu'on leur avoit donnée de nos mystères. Le temps ralentit les pas-

sions ; les impressions d'erreur s'effacent , et une religion sans exercice s'affoiblit insensiblement. La plupart de nos nouveaux convertis ont perdu le zèle et la vivacité de leurs préventions : s'ils n'ont pas d'ardeur pour la religion catholique , ils sont du moins parvenus à n'en avoir point d'aversion ; en s'approchant de nous , ils s'accoutument peu à peu à nos pratiques. Lassés de vivre sans culte et sans consolation spirituelle , et ne prévoyant plus rien qui puisse rétablir leurs temples , ils sont sur le penchant de venir chercher leur salut avec nous dans nos églises. Un peu d'autorité , un peu de contrainte est capable d'en déterminer la plus grande partie : ils conviennent eux-mêmes qu'ils ont besoin de ce secours ; et nous l'éprouvons tous les jours.

Il faut donc supposer , premièrement , que les hommes ne se défont pas aisément de leurs premiers préjugés , et que les fortes habitudes , telles que sont celles de la naissance , ne se détruisent que par succession de temps , et qu'autant que quelque nécessité les y oblige.

Secondement , que la contrainte ne peut pas tomber sur les dispositions intérieures ; qu'il n'appartient qu'à Dieu , qui sonde les cœurs , de connoître et de pénétrer ; mais sur les actes extérieurs de la religion , dont les hommes peuvent juger , et qui sont les seules preuves des bonnes ou mauvaises intentions de ceux qui les pratiquent.

Troisièmement , qu'il ne s'agit pas ici de conduire au vrai culte un petit nombre de gens savans , capables de goûter la raison et de la suivre , d'être ramenés par la persuasion , et de se rendre attentifs

à la vérité qu'on leur propose ; mais de réduire un grand nombre de peuples ignorans et grossiers, en qui il ne reste qu'une idée confuse de sa première religion, qui n'a d'autres principes de christianisme que ses préventions, qui demeure dans l'erreur par la seule raison qu'il y est né ; et qui n'ayant qu'une aversion vague qu'on lui avoit inspirée contre l'Eglise catholique, n'a presque besoin, pour y rentrer entièrement, que d'y être poussé par l'autorité du prince.

Quatrièmement, que s'il étoit possible de leur rendre la vérité si évidente que le souhaiteroit M. de Meaux, et de les y rendre attentifs, il ne faudroit plus alors de contrainte : la seule force de la vérité suffiroit, si Dieu vouloit la leur rendre évidente : mais il n'accorde pas ordinairement ces grâces extraordinaires ; et sa miséricorde sauve plus universellement les hommes par la soumission, que par la connoissance claire et distincte de ses vérités.

On doit considérer ensuite sur qui doit tomber la contrainte, et quel en doit être l'effet.

Ceux qui, pénétrés de la vérité de la religion, et pressés par leur conscience, viennent s'offrir d'eux-mêmes, et demandent, dans la sincérité de leur foi, à participer aux sacrés mystères, y doivent être admis avec charité et avec joie ; et bien loin de les presser, il faut aller au devant d'eux. Ce sont donc ceux que M. de Meaux appelle errans, qui ne croient pas, et qui ne veulent pas s'instruire de notre créance, qu'il faut mouvoir et qu'il faut contraindre.

La fin que le Roi s'est proposée, c'est d'abolir

une hérésie enracinée depuis long-temps dans son royaume, et de ramener ses sujets errans dans le sein de l'Eglise catholique. Si parce qu'ils sont obstinés, ils doivent être à couvert de l'autorité et de la contrainte, ils regarderont leur obstination comme un titre de repos et de sûreté pour eux, et n'en reviendront jamais. Parce qu'ils sont errans, faut-il les abandonner à leur erreur? L'état d'incrédulité ou d'irréligion dans lequel ils vivent, doit-il être une raison pour les y laisser? Faut-il qu'ils s'endorment tranquillement dans leur fausse paix?

Les hommes ne reviennent qu'avec de grandes difficultés d'une habitude longue et invétérée. Le changement de mœurs et d'opinions coûte beaucoup : il faut tirer de grands secours de soi ou d'ailleurs pour se vaincre; et l'esprit et le cœur ne se réduisent ordinairement que par la violence qu'on leur fait, ou par celle qu'ils se font eux-mêmes. Quelle apparence y a-t-il que des gens préoccupés se dépouillent, de leur propre gré, des préjugés qu'on a pris soin de leur inspirer dès leur enfance, dans lesquels ils ont été élevés, et qui sont, pour ainsi dire, presque adhérens à leur nature? Ils ont donc besoin d'être ébranlés, et ramenés par quelque violence étrangère; je veux dire, par la sévérité des lois, et par l'autorité du prince.

Ces mouvemens du dehors servent à exciter ceux du dedans et à jeter dans les consciences ce trouble salutaire, qui fait sentir d'abord aux plus obstinés les défauts de leur religion, par les incommodités qu'elle leur cause, et les rend ensuite capables d'examiner leur état, d'écouter les instructions et les

conseils des gens de bien, et de s'accoutumer aux exercices de la piété chrétienne.

Il se trouve, il est vrai, des difficultés et des inconvéniens même, dans les conduites différentes qu'on tient à l'égard des nouveaux convertis. La douceur ne les touche point; la sévérité les rebute: l'une les entretient dans leurs erreurs; l'autre peut les rendre hypocrites. Mais enfin la condescendance n'émeut point, et la contrainte fait agir, et produit des fruits de bonnes œuvres du moins extérieures, dont le principe et le motif se purifient avec le temps. En tout cas ceux qui se soumettent aux actes, sont censés se soumettre aux dispositions que ces actes demandent.

Quoi qu'il en soit, il faut considérer l'entreprise des conversions comme une affaire générale, où l'on ne doit pas raisonner par quelques considérations particulières. Les abus que les hommes devoient faire des sacremens n'ont pas empêché Jésus-Christ de les instituer, bien qu'il sût qu'ils seroient sujet de scandale et de ruine à plusieurs: il n'a regardé que le bien de ses élus, et la consommation de l'ouvrage qui lui avoit été ordonné par son père. On doit envisager sans cesse la fin qu'on s'est proposée dans cette affaire, qui est l'extirpation entière de l'hérésie dans le royaume, et la réunion de tous ses peuples à la foi et à la religion catholique; et ne pas s'arrêter trop sur quelques inconvéniens particuliers, qu'il faut pourtant prévenir et corriger autant qu'on peut.

Mais la difficulté principale de M. de Meaux consiste à savoir, si l'on peut obliger d'assister à la

messe ceux qui font une profession de n'y pas croire, qui refusent opiniâtement de communier, sans témoigner même la non répugnance pour cela, par où il faut commencer ; soit parce que dans cet état ils sont incapables de profiter de la messe ; soit parce que c'est leur donner une foible idée de la sainteté du mystère, et leur inspirer de l'indifférence pour les bonnes dispositions qu'il faudroit avoir. Il n'y a personne qui ne convienne qu'il faut exclure de la messe ceux qui sont dans l'état que suppose M. de Meaux ; non-seulement la participation, mais l'assistance au saint sacrifice leur est interdite. Ils ne sont point du corps des fidèles : l'Eglise les regarde comme hérétiques ; et les recevoir aux sacrés mystères, c'est intéresser son unité, et violer des règles dont elle ne s'est jamais relâchée.

Mais souffre-t-on dans le royaume ceux qui font profession publique de ne point croire ? Le Roi n'y a-t-il pas interdit toute autre religion que la catholique ? A quoi servent tant de déclarations et tant d'édits ? Toute la rigueur de ses lois et la vigilance de ses magistrats doit s'attacher à réprimer ces rebelles : le zèle même des ministres de l'Eglise doit s'appliquer, par toutes les voies canoniques, à les soumettre à la seule foi catholique.

Mais outre qu'il n'y a pas beaucoup de personnes de cette espèce, il me paroît qu'on ne doit pas avoir tant d'égard à certaines déclarations particulières, que quelques malintentionnés font par esprit de parti, qu'à l'état général des nouveaux convertis, auquel on doit accommoder sa conduite.

On leur a fait abjurer l'erreur ; l'Eglise les a reçus

dans son sein : on a démoli leurs temples , interdit leur prêches , puni leurs assemblées : on les a assujettis à s'épouser en face de l'Eglise ; et l'on leur impose , sous de grandes peines , la nécessité de mourir dans la foi catholique , et dans l'usage même des sacremens. Il semble que c'est une conséquence naturelle de les obliger à remplir tous les devoirs de la religion , et d'employer pour cela toute la persuasion et toute la contrainte convenable.

En vain on a fait entrer dans le bercail de Jésus-Christ les brebis égarées , si l'on leur laisse une liberté funeste d'en sortir , et de se dédire autant de fois qu'il leur plaira de réveiller leurs préventions. Pourquoi les obliger de se dire catholiques , si on leur permet de n'en point embrasser la créance et les pratiques ? N'a-t-on voulu que leur faire changer de nom , et non pas de foi ? Ce seroit peu de leur avoir fait perdre leur religion , si l'on n'avoit le soin de leur en faire prendre une autre. On a voulu les conduire dans les voies du salut ; il n'est pas juste de les abandonner au premier pas qu'on leur a fait faire.

Il faut donc les faire vivre selon les règles de la religion où l'on les a fait entrer , et les rendre capables d'en remplir tous les devoirs. Je ne dis pas qu'on les reçoive à la messe , à la communion , aux sacremens , tandis qu'ils font profession publique d'une foi contraire : je dis qu'on les doit obliger de recourir à Dieu , d'implorer ses miséricordes , de lui demander la foi qu'ils n'ont pas encore , de la leur supposer même lorsqu'ils témoignent l'avoir

déjà ; et dans cette disposition , les faire assister au saint sacrifice de la messe.

Ils en tireront un grand profit ; ils se trouveront enrôlés dans l'assemblée des fidèles ; ils auront part à leurs prières , à leurs intercessions , à leurs exemples. Ils seront édifiés de la sainteté du mystère , et perdront l'horreur qu'on leur en avoit donnée. On prendra occasion de leur en faire connoître la grandeur et la vérité : ils se prosterneront devant Jésus-Christ , qui s'offre pour eux , et commenceront à sentir sa propitiation , en reconnoissant qu'ils en sont indignes.

Ce n'est pas en les approchant de nos mystères que nous avons à craindre de leur en donner une foible idée ; c'est le moyen de leur ôter la fausse idée qu'ils en ont. Les uns ne s'en approchent pas , parce qu'ils n'en conçoivent pas l'excellence ; les autres se font de la dignité des mystères un prétexte pour s'en éloigner. Il faut les mettre dans la nécessité de les connoître : ils jugeront que la préparation d'esprit et de cœur qu'on leur demande n'est pas indifférente ; ils verront celles qu'on exige des Catholiques : on les éprouvera ; ils apprendront à s'éprouver eux-mêmes , de peur de se rendre coupables du corps et du sang de Jésus-Christ , et regarderont leur communion comme le gage de leur salut , et le sceau de leur conversion.

L'expérience justifie tous les jours qu'il n'y a que la voie de l'autorité , qui puisse généralement les ramener. Il ne faut pas attendre qu'ils se soumettent de leur gré à toutes les règles de l'Eglise , et

qu'ils se portent d'eux-mêmes à approcher des sacrements : ils demeureront dans leur assoupissement, s'ils ne sont réveillés par des mouvemens extérieurs qui les fassent rentrer en eux-mêmes. Toutes les hérésies ont fini ainsi par la sévérité des princes chrétiens, et par la vigilance des pasteurs évangéliques.

Si M. de Meaux voyoit ce nombre infini de nouveaux convertis des diocèses de cette province s'assujettir à l'Eglise, assister à ses exercices, écouter ses instructions et se soumettre à ses règles, dès qu'on leur signifie les ordres du Roi, et qu'on les accompagne de remontrances et d'instructions charitables ; s'il en voyoit la plus saine partie se détacher tous les jours, les uns après les autres, par une nécessité qu'ils bénissent mille fois, et embrasser, avec une sincérité manifeste et une piété exemplaire, la religion dans tous ses points, et la pratiquer exactement dans tous ses devoirs, il changeroit peut-être de sentiment.

Ils sortent de leur erreur comme le Lazare sortit du tombeau, encore liés des impressions qui leur restent de leurs premiers préjugés, ne voyant la lumière du jour qu'à demi, et n'étant capables de rien par eux-mêmes. C'est une charité de dissiper ces nuages qui les environnent, et de rompre ces liens qui les retiennent, par une sage contrainte, qui, ménageant le respect dû au sacrement, n'en hasarde jamais la profanation ; mais qui s'affectionnant au salut de l'homme, le porte à n'en pas négliger les moyens, et le force même à les prendre d'une manière utile pour lui, et respectueuse pour les mystères, dont il se sent obligé de s'approcher.

Le succès que la Providence a donné à ce moyen efficace, doit convaincre invinciblement qu'il est selon l'ordre de Dieu. Nous voyons un assez grand nombre de véritables convertis chanter avec nous les louanges du Seigneur, se présenter à la sainte table, non-seulement avec révérence, mais encore avec dévotion, et remercier tendrement ceux qui les ont pressés d'entrer dans la salle du festin. Nous avons vu dans Nîmes deux de leurs plus fameux ministres bénir la main qui les avoit enlevés à leurs troupeaux, et publier sur cela jusqu'à la mort l'étendue des miséricordes divines, dans le temps qu'ils participoient au corps et au sang de Jésus-Christ, et qu'ils étoient prêts de rendre compte au souverain juge de la sincérité de leur conversion.

Pourquoi donc avoir tant de ménagement au sujet de la religion, pour un peuple qu'on veut toujours regarder comme catholique? Y a-t-il une occasion essentielle dans la vie où l'on n'exige d'eux qu'ils en fassent profession? Sans cela, les charges interdites, les ordres de succession ôtés, les enfans enlevés, les mariages défendus, et les biens confisqués, s'ils ne reçoivent en mourant tous les sacremens de l'Eglise. On les contraint par tant d'endroits : pourquoi ne les obliger point à s'accoutumer de faire pendant leur vie des actes qu'on leur rend nécessaires à la mort.

M. de Meaux considérera sans doute qu'un penchant naturel a besoin, pour être redressé, d'un contre-poids violent; qu'une conduite molle et relâchée est sans fruit et sans effet pour des esprits opiniâtres; qu'il ne faut pas laisser ces errans dor-

mir dans le sein de leur erreur ; que c'est les opiniâtrer davantage que de faire servir leur opiniâtreté même à les mettre à couvert de toute contrainte ; et qu'enfin , pour bien juger des moyens qui sont les plus efficaces pour les convertir , la meilleure raison est l'expérience.

OBSERVATIONS

DE M. L'ÉVÊQUE DE RIEUX

Sur la réponse de M. l'Evêque de Meaux à la lettre de M. de Basville.

LA réponse de M. l'évêque de Meaux roule sur ce principe, qu'il y a deux sortes de nouveaux convertis errans : les uns qu'il faut contraindre au vrai culte par certaines peines, qui sont ceux qu'on peut croire qu'étant rendus attentifs à la vérité, ils iront de bonne foi à la messe ; et l'autre sorte, de ceux qu'il n'y faut pas admettre, bien loin de les y contraindre de quelque manière que ce soit, qui sont ceux que leur profession publique de n'y pas croire, et de refuser opiniâtement de communier, rend incapables de profiter de la messe ; ce qui même les rend dignes de châtement, avec la modération convenable, par pitié pour leur maladie.

Suivant ce principe, on est d'accord avec M. de Meaux ; puisqu'il convient que tous les nouveaux réunis qui ne font pas leur devoir, sans exception, doivent subir des peines ; les premiers, à cause qu'on pourra croire qu'étant ainsi rendus attentifs à la

vérité, ils iront de bonne foi à la messe; et les autres, parce qu'ils doivent être châtiés par pitié de leur maladie.

D'où il s'ensuit premièrement, que le prince souverain peut et par conséquent doit faire une loi générale, avec des peines contre tous les nouveaux réunis qui ne font pas leur devoir : secondement, qu'il faut que l'exécution de cette loi soit continuée; puisqu'on ne sait pas le terme de la conversion solide et sincère de ceux qui paroissent dociles : *momenta quæ Pater posuit in sua potestate* (1); et qu'il ne faut pas aussi laisser impunie l'obstination scandaleuse des derniers, que le temps rend plus criminelle.

On dira peut-être que les peines doivent être différentes à l'égard des deux sortes de nouveaux convertis dont nous avons parlé; et que ceux de la dernière classe seront à la vérité punis, mais non pas reçus à l'Eglise.

Mais il s'agit ici de savoir s'il faut établir une uniformité de conduite, et une même loi de peines légères contre les nouveaux convertis qui paroissent dociles, et ceux qui se montrent difficiles de venir au culte catholique. Sur quoi je demande quelle est la marque qui les différencie suffisamment, pour fonder des peines différentes; puisque la proposition que les premiers doivent être contraints au vrai culte, suppose qu'ils sont refusans aussi bien que difficiles : de sorte que la différence, entre les dociles et les difficiles, consiste en la vivacité du refus : différence bien trompeuse; puisque l'on voit très-souvent que par un miracle de la grâce, semblable

(1) *Act. 1. 7.*

à celui de la conversion de saint Paul, que l'on voit, dis-je, que ceux qui se sont élevés avec le plus d'obstination, et qui ont déclamé avec le plus d'ardeur contre la foi de l'Eglise, sont des vases d'élection dans le trésor de la Providence; et que plusieurs qui se montrent dociles à recevoir l'instruction et à venir à la messe, couvrent, par ce bel extérieur, une indifférence de religion pire que l'obstination des autres : de sorte que tous ceux qu'on appelle nouveaux convertis, qui ne font pas leur devoir, devant être tous corrigés ou châtiés par des peines convenables, et les présomptions générales, pour en faire le discernement, étant incertaines ou équivoques, on ne voit pas sur quoi on peut fonder la diversité de conduite; et qu'au contraire n'y ayant aucun de ces prétendus nouveaux convertis qui n'ait fait abjuration de l'hérésie, il faut que la loi du souverain soit la même pour tous, et que l'application en soit réservée aux magistrats départis dans les provinces, avec pouvoir de la modérer suivant les hypothèses; et au surplus réserver les épreuves de la sincérité aux pasteurs, qui jugeront de la bonté de l'arbre par les fruits, avant de les admettre aux sacremens. Je dis aux sacremens en général; parce que, par exemple, je ne tiens pas que celui qui ne témoigne pas un désir sincère d'avoir la vie en soi, par la réception du corps et du sang de Jésus-Christ, soit capable de la résurrection spirituelle par l'absolution sacramentale, et de recevoir les sacremens que nous appelons des vivans. Ainsi je blâme, de toute ma force, qu'on expose à des refus sacrilèges l'offre de la sainte communion.

Enfin comme les peines des deux sortes de nouveaux convertis, qui ne font pas leur devoir de Catholiques, doivent être médicinales, et qu'il est nécessaire de le leur faire entendre, afin qu'ils ne conçoivent pas d'aversion contre l'Eglise et le Roi; comment séparer dans l'esprit la vue que les uns et les autres concevront, que le moyen de les faire cesser, c'est d'aller aux instructions et à la messe? et comment, et pourquoi ne les y pas recevoir lorsqu'ils s'y présenteront, quand on se doutera bien qu'ils ne sont pas convertis sincèrement? *ut incipiant esse quod decreverant fingere.*

AUTRES RÉFLEXIONS

DU MÊME

Sur la lettre de M. l'Evêque de Meaux à M. de Basville.

M. l'évêque de Meaux demeurant d'accord que les princes peuvent contraindre, par des lois pénales, les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique, la difficulté ne roule que sur la conséquence de ce principe; puisqu'on convient avec M. de Meaux que ce n'est pas dans la messe seule que consiste l'exercice de la catholicité, et qu'il faut aussi qu'il convienne que l'assistance à la messe, les dimanches et fêtes chômables, est un des principaux exercices de la catholicité, et que c'est pour cela que l'Eglise en a fait un commandement.

Il s'ensuit de cette dernière supposition, que l'obligation

bligation d'assister à la messe étant comprise dans les pratiques de la catholicité, l'est aussi dans les lois pénales, hors que le Roi par une déclaration de sa volonté ne l'en excepte; et qu'aux termes de cette conséquence du principe dont nous convenons, la question n'est pas, si on obligera les hérétiques, qu'on appelle nouveaux catholiques, d'aller à la messe; mais bien si l'on les en dispensera: et ainsi, ce n'est pas à ceux qui ne sont pas du sentiment de M. de Meaux, mais bien à ce grand prélat de prouver qu'on a fait une distinction particulière de la messe d'avec les autres exercices, dans les lois pénales contre les hérétiques.

M. l'évêque de Meaux suppose qu'on est d'accord que les mécréans manifestes ne doivent pas y être contraints, et qu'on doit prendre pour marque certaine de mécréance une répugnance invincible à se confesser premièrement, et ensuite à communier. Cette supposition mérite qu'on s'explique. Premièrement, on n'entend pas par mécréans manifestes tous les gens qui avouent qu'ils ne croient pas; mais ceux qu'une longue expérience fait connoître semblables à l'aspic sourd, qui se bouche les oreilles: et à l'égard même de ces particuliers, on entend seulement que par un concert secret de MM. les intendants avec les évêques diocésains, on peut suspendre, sans qu'il paroisse d'exception de la part du prince de ses lois pénales, l'usage qu'on en fait, qui ne va d'ordinaire qu'à ordonner de temps en temps une amende de quelques dix sols, qu'on n'exige pas souvent, et qui ne mérite pas le nom de contrainte à l'égard des mécréans manifestes,

dont le terme de répugnance invincible forme une idée qui n'est pas ordinaire. Secondement, on ne trouve de répugnance à se confesser et communier, qu'on puisse appeler certainement invincible, qu'en ceux qui meurent refusant les sacremens : l'expérience nous faisant voir que ceux qui se sont défendus le plus long-temps reviennent lorsqu'on y pense le moins, et que ce n'est pas à nous à juger des temps et des momens que Dieu a réservés à son souverain pouvoir. Troisièmement, que ce qu'on appelle répugnance invincible à se convertir, n'est d'ordinaire, pour la foi aussi bien que pour les mœurs, qu'un délai et une négligence qu'il faut rompre par quelque aiguillon, et qui tient le plus souvent à si peu, que dès qu'il s'agit de faire un mariage avantageux, et d'être reçu dans quelque charge, pour laquelle il faut faire preuve de sa foi et de ses bonnes mœurs, il n'y en a aucun qui ne fasse ce qu'on désire pour recevoir les sacremens; ce qu'ils continuent même à pratiquer pendant quelque temps, et jusqu'à ce que le mauvais exemple et les discours de leurs amis les font retomber peu à peu dans leur ancienne habitude, de vivre sans culte de Dieu, et sans exercice de religion.

Si après cette explication, qui réduit à un fort petit nombre les mécréans manifestes qui ne doivent pas être contraints, on excepte de cette prétendue douceur les relaps, c'est-à-dire, ceux qui ont renouvelé leur abjuration, de parole ou par effet, comme il est très-juste, et qu'on y ajoute les jeunes gens, qui, n'ayant pas atteint l'âge de douze et quatorze ans en l'année 1685, que se fit l'abjuration générale,

n'ont fait aucun exercice de l'huguenotisme ; il faut avouer que la difficulté sera plus de spéculative que de pratique ; et on aperçoit qu'en une heure de conversation , on seroit d'accord avec M. l'évêque de Meaux.

On ne sauroit continuer ces réflexions sur la lettre de M. de Meaux , sans le prier de considérer deux choses : la première , la fâcheuse conséquence qu'il y a de ne pas traiter de relaps tous ceux qui ont fait la première abjuration générale ; puisque c'est leur donner lieu de croire qu'elle n'a pas été un acte de religion , et de se persuader que tous les renouvellemens ne le sont pas davantage : la seconde , que séparer l'obligation d'assister à la messe des autres pratiques de la catholicité , contient une dispense générale de mettre le pied à l'église , pour tous les nouveaux convertis de la campagne , où est le plus grand nombre ; parce que dans la plupart des villages pendant l'hiver , et toute l'année dans les paroisses étendues , où les maisons étant écartées on ne peut assembler le peuple qu'une fois le jour , un curé est contraint de consommer l'instruction et le service divin pendant la messe : trop heureux lorsqu'il peut rassembler quelques enfans l'après-midi , si le temps est beau , pour leur enseigner les premiers élémens du christianisme. Et à parler de bonne foi , croit-on qu'il faille attendre dans les villes de fort grands progrès , de ce que les nouveaux convertis iront entendre vêpres le dimanche , et quelque un des sermons de l'après-midi , qui sont le plus souvent des panégyriques des saints et des pièces d'éloquence ? Et si , pour remédier à ces inconvé-

niens, on revient à l'expédient de laisser à ces prétendus mécréans la liberté de sortir de l'église après la messe des catéchumènes, ce triage est-il bien faisable? Et si on veut que la liberté soit générale à tous les nouveaux catholiques d'un certain âge, on agréera qu'on rapporte ici ce qu'on remarqua dans les Mémoires envoyés le 6 août 1698.

RÉFLEXIONS

Sur l'expédient d'obliger les nouveaux réunis d'assister seulement à la partie de la messe, appelée anciennement des catéchumènes.

JE ne doute pas que les nouveaux réunis ne soient fort satisfaits, si l'on se contente de les obliger de mener leurs enfans à la messe, pourvu qu'ils soient en liberté de les y laisser, et de sortir après l'explication de l'Évangile. Ils n'en attendoient pas tant à la conclusion de la paix; et leurs docteurs ne condamnent pas absolument l'assistance aux sermons des Catholiques, lorsqu'ils ne peuvent pas entendre le prêché des ministres.

Mais si on examine cet expédient, on trouvera qu'il ne pourroit pas à éviter les irrévérences contre nos divins mystères, suivant l'intention de ceux qui le proposent; et qu'il renverse le dessein de former de bons Catholiques des enfans des faux réunis. Il ne faut, pour en juger, que comparer les dispositions où sont les nouveaux réunis, avec celles où étoient les catéchumènes et les pénitens: car au lieu qu'après le commandement que le diacre leur faisoit

à haute voix de sortir de l'église, on voyoit peint sur le visage des catéchumènes, singulièrement de ceux qu'on appeloit *competentes*, qui étoient les plus près d'être baptisés, l'impatience d'être admis aux divins mystères; et sur le visage des pénitens, la douleur d'être privé d'y participer. Eh! que ce spectacle édifioit les fidèles! Que sera-ce lorsque de six portions, par exemple, de ceux qui auront entendu l'explication de l'Évangile, l'on verra les cinq se retirer tumultuairement de l'Église, sans révérence ni respect, et avec un air dédaigneux, laissant les ministres de Jésus-Christ avec une petite troupe de Catholiques, d'ordinaire les plus pauvres de la paroisse? Quelle impression ne fera pas dans les esprits des enfans cette retraite scandaleuse de leurs parens, fortifiée des discours qu'ils leur tiendront dans leur domestique, dont on a parlé dans la deuxième raison du grand Mémoire? Et il me semble voir les filles de six à sept ans courant après leurs mères, qu'elles verront s'en retourner à leur maison; et d'autres, retenues par les maîtresses d'école, pleurant à hauts cris, et cent autres incidens que la faiblesse de l'âge ou l'artifice des parens fera naître chaque jour; et les intendans des provinces occupés à décider si ce seront des cas où les parens doivent être condamnés à l'amende, suivant la déclaration que le Roi aura donnée.

Je conviens que depuis l'abjuration générale, on a vu souvent des faux Catholiques se placer au fond de l'église, pour s'en aller, sans être aperçus, après la prédication. Mais il faut qu'on convienne aussi

que cette manière de se dérober n'est pas injurieuse aux mystères de notre religion, comme le sera la sortie tumultuaire et insolente, parce qu'elle sera autorisée de la loi du prince, de tous les nouveaux réunis d'une paroisse.

Au reste, pour répondre à ce qu'on allègue, que cette assistance forcée à une partie de la messe incitera plusieurs d'y rester : l'on peut compter que les principaux du consistoire secret de chaque lieu, dont on a parlé dans le grand mémoire, sortiront les derniers de l'église, observant et faisant signe d'en sortir avec eux à ceux qui auroient envie d'y rester ; et ils feront tout cela sans crainte d'être punis : de même qu'on ne peut pas trouver mauvais que de deux amis qui sont venus ensemble à l'église, celui qui a plus tôt achevé sa prière fasse signe à son ami de sortir ; et les chefs de la cabale huguenote ne manqueront pas de prétexter quelque affaire, pour justifier ce qu'ils auront fait :

Enfin il faut, ce me semble, faire attention dans toute cette affaire, qu'il s'agit ici d'établir une conduite à l'égard de gens qui ont tous fait abjuration de l'hérésie : et s'ils s'excusent sur ce qu'ils l'ont faite forcés par la crainte des troupes ; que peuvent dire la plupart qui l'ont renouvelée, et la renouvellent tous les jours dans toutes les rencontres où il faut se dire Catholique, pour avoir des emplois, exercer des charges, obtenir des degrés dans les universités, singulièrement pour contracter des mariages avantageux, où l'on leur fait renouveler expressément leur abjuration : ce qui ne doit pas

paroître étrange; puisque suivant la discipline ecclésiastique des Huguenots (1), ils ne recevoient aucun Catholique à se marier, qu'il n'eût fait profession ouverte de renoncer à la messe : de sorte que l'Eglise catholique n'exige, pour le sacrement de mariage, que ce qu'ils exigent pour le mariage contrat civil.

MÉMOIRE

DE M. L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN,

Sur les moyens de ramener les nouveaux convertis.

AVANT que d'entrer dans la discussion de la difficulté qui est proposée, il est nécessaire de connoître le caractère, l'état et les dispositions des nouveaux convertis ; puisque cette connoissance doit être le principal motif d'une décision juste et solide.

La plupart d'entre eux sont dans un état absolu d'indifférence et de tiédeur : ils demeureront éloignés de l'Eglise catholique, si on les laisse libres ; ils se réuniront, si on les presse. C'est le caractère des tièdes et des indolens : ils prennent toujours le parti le plus commode ; et les inspirations étrangères les déterminent d'ordinaire. Plusieurs nouveaux convertis sont de cette espèce. Comme ils vivent depuis long-temps sans instruction, sans culte, sans

(1) Du synode de Paris de 1559, rapporté aux observations sur l'art. iv du chap. xiiii des Mariages, et encore au texte de l'art. xx, et aux observations suivantes, où il paroît que plusieurs provinces vouloient attendre que les prosélytes eussent fait la cène, avant de bénir leur mariage.

prédication et sans aucun exercice de religion, ils ont presque oublié la religion même. Tous sont dans une ignorance grossière des premiers élémens de la foi : ce n'est point une exagération, c'est une vérité; et ils sont venus au point de ne rien savoir et de ne rien croire.

La foi de ces nouveaux convertis dépendra des événemens : ils se réuniront à l'Eglise, et ils en rempliront les devoirs, si on leur dit que le Roi le veut. C'est toujours beaucoup, que de les unir avec nous par les liens extérieurs de la religion : ils seront au moins instruits et catéchisés; et, comme disoit saint Augustin pour les Donatistes, peut-être que la grâce de l'unité sera pour eux une source de bénédictions, et produira dans leurs cœurs le désir d'une conversion solide et sincère.

Il y a une autre classe de nouveaux convertis, qui sont bons Catholiques dans le cœur, et qui n'osent en faire une profession publique, par la crainte des reproches de leurs parens. Le nombre de ces Catholiques secrets est plus grand que l'on ne pense. Plusieurs m'ont avoué qu'ils sentent le besoin de leurs consciences : ils connoissent qu'il est presque impossible de faire son salut sans un culte, et ils seroient ravis que l'on les y contraignît. On a beau les exhorter, ils ne sont point assez forts pour se mettre au-dessus du respect humain. Quelques-uns d'entre eux vont à la messe en secret : c'est une moisson toute prête pour l'Eglise, s'il plaît au Roi de donner un ordre général, qui oblige tous les nouveaux convertis à aller à la messe.

Enfin il y a une dernière classe d'obstinés et d'o-

piniaîtres, qui se feront un mérite de leur résistance, et une vertu de leur faux zèle. C'est à la piété du Roi, et à la prudence de ceux qui exécutent ses ordres dans les provinces, à prendre les moyens les plus propres à les réduire. On doit même être persuadé qu'entre ces obstinés, il y en a peu qui résistent ou aux seules menaces ou aux bienfaits.

Il est à propos de remarquer qu'il y a une très-grande opposition entre les anciens Catholiques et les nouveaux. On l'éprouve dans les villes mi-parties, comme Montauban : ce sont comme deux peuples différens, qui ne sont liés ni de mœurs, ni de négoce, ni de mariages, ni même de société civile. Cette différence, qui est nuisible à la religion et à l'Etat, et qui produit presque toujours la haine entre les partis, tomberoit insensiblement d'elle-même, si on les unissoit dans les pratiques et dans l'exercice d'un même culte.

Il ne s'agit point de délibérer si on doit obliger les nouveaux convertis à communier. L'Evangile, saint Paul et les lois de l'Eglise ordonnent de ne donner les sacremens qu'à ceux qui tâchent de s'en rendre dignes. Plus leur foi ou leurs mœurs sont suspectes, plus les pasteurs doivent observer de précautions prudentes ou de délais salutaires, avant que de les y admettre. Il faut que les nouveaux convertis les désirent et les demandent longtemps; et on ne peut trop s'assurer de leurs dispositions, pour les recevoir à la participation de nos mystères.

Il ne peut y avoir aucun inconvénient à les obliger d'aller aux instructions, sous quelque peine

contre les contrevenans. Si on n'envoie les enfans aux écoles, et les adultes à nos catéchismes, par quelque loi pénale, on ne pourra jamais avancer l'œuvre de la religion. Ils ne croiront point, et ne seront point instruits s'ils n'écoutent; et ils n'écouteront pas s'ils n'y sont contraints : on ne doit point espérer qu'ils y aillent d'eux-mêmes. L'instruction ne gêne point leur liberté; et l'on sait qu'à Rome on oblige les Juifs d'entendre les catéchistes, que l'on leur donne pour les convertir.

Toute la difficulté se réduit donc à savoir si on obligera les nouveaux convertis d'aller à la messe. Il semble que l'on ne peut sur cela prendre un meilleur parti, que de suivre les maximes et la conduite dont l'Eglise d'Afrique s'est servie à l'égard des Donatistes. On sait que c'étoit une Eglise très-savante, remplie de l'esprit de Dieu, surtout du temps de saint Augustin, et très-exacte pour la discipline ecclésiastique. Personne n'ignore quel a été le schisme des Donatistes et dans sa naissance et dans son progrès : on en peut voir les circonstances dans saint Augustin et dans Optat; et Henri Valois en a fait une relation très-curieuse, à la fin de ses notes sur l'Histoire d'Eusèbe de Césarée.

Il suffit de remarquer que les Donatistes furent très-puissans dans l'Afrique; qu'ils y avoient des villes, des provinces, des églises et des évêques; qu'ils y érigèrent autel contre autel, et que le schisme devint si considérable, qu'il n'étoit pas encore tout-à-fait éteint dans le sixième siècle, comme on le voit dans les Lettres du pape saint Grégoire.

Les évêques catholiques ne négligèrent ni exhortations, ni prières, ni conférences amiables et pacifiques, pour ramener les Donatistes. Plusieurs qu'on avoit mis à la place des prélats schismatiques chassés de leurs sièges, offrirent de les leur rendre, s'ils vouloient renoncer à leurs erreurs et revenir à l'unité. Mais toutes les voies de paix furent inutiles; et l'Eglise d'Afrique fut enfin contrainte d'avoir recours aux puissances séculières, et à l'autorité des empereurs.

Plusieurs conciles furent assemblés pour ce sujet : celui qui fut convoqué à Carthage, l'an 404, envoya à l'empereur Honorius deux députés, appelés Evode et Théosius, avec une instruction qui portoit qu'il seroit très-humblement supplié de renouveler les lois pénales, que son père Théodose avoit établies dans l'empire, pour obliger les Donatistes à se réunir à l'Eglise catholique; afin qu'ils fussent convertis par la crainte, puisqu'ils ne le pouvoient être par le motif de leur salut. Ce sont les termes de l'instruction; et c'est ainsi que l'Eglise s'est toujours adressée aux empereurs par voie de recours, quand elle a vu que la parole et l'instruction, qui sont les moyens les plus doux et les plus naturels quand ils peuvent suffire, devenoient inutiles par l'opiniâtreté des hérétiques.

Il est nécessaire de remarquer que les Donatistes refusoient d'entrer dans l'unité de l'Eglise, par les mêmes maximes dont se servent aujourd'hui les nouveaux Convertis, pour se défendre d'aller à la messe. Il y a de la différence dans les dogmes et dans les erreurs de ces deux partis; mais ce n'est qu'une

même chose dans les principes et dans les conséquences. Les Donatistes disoient qu'en conscience ils ne pouvoient vivre dans la société et dans la communion de l'Eglise catholique ; qu'elle n'étoit plus l'épouse de Jésus-Christ , puisqu'elle ne rebaptisoit point ceux qui revenoient de l'hérésie ; que le Saint-Esprit étoit dans le seul parti de Donat , et qu'ils ne pouvoient point aussi en conscience assister aux mystères de l'Eglise, parce que les prêtres qui les offroient n'étoient point de légitimes ministres. Leur haine contre les Catholiques fut extrême , et on sait quelle étoit la rage des Circumcellions.

Il ne faut pas douter que les Donatistes, qui étoient forcés à se réunir, ne fissent dans leurs cœurs des désaveux tacites de leur profession publique, et qu'ils ne commissent d'abord beaucoup d'infidélités secrètes. Cependant cette raison n'empêcha pas les évêques d'Afrique d'implorer la puissance séculière. Ils crurent que pour quelques Donatistes que la contrainte rendroit ou obstinés ou hypocrites, la plus grande partie se réuniroit enfin de bonne foi ; et la crainte de quelques inconvéniens particuliers céda au motif d'une réunion universelle, et du bien public de l'Eglise.

L'effet des déclarations des empereurs, et des rigueurs salutaires dont la charité étoit le principe, fut si grand, que presque toute l'Afrique fut convertie : quelques restes malheureux de Donatistes obstinés échappèrent seulement au zèle des princes et des prélats ; et un concile s'assembla à Carthage, l'an 405, sous le consulat de Stilicon et d'Antheme, sans autre affaire que celle de rendre à l'empereur

Honorius de très-humbles actions de grâces d'un événement si heureux, et si utile à toute l'Eglise.

Ce fut cette foule de conversions subites qui firent changer de sentiment à saint Augustin. Il avoit cru d'abord, contre l'avis des anciens évêques d'Afrique, qu'il ne falloit point contraindre les Donatistes; que l'on devoit regarder l'instruction comme l'unique moyen dont il étoit permis de se servir, et que le support et la patience à leur égard étoient les règles de la charité chrétienne. Ces raisons, qui sont en effet spécieuses, le frappèrent long-temps : mais quand il eut vu la ville de Tagaste où il étoit né, et une grande partie de l'Afrique, réunie par la crainte des châtimens à l'Eglise catholique, il se rendit au sentiment commun de ses collègues. L'expérience détermina si fortement son esprit, qu'il composa sur ce sujet les deux lettres à Vincent et au comte Boniface, que M. Ferrand traduisit en français, il y a dix ans, et que la question présente a rendues célèbres.

Il semble qu'il suffit de lire ces deux lettres pour décider la difficulté dont il s'agit. Ce Père y rapporte un nombre infini de preuves tirées des Ecritures, de la raison et des conciles, pour établir que l'on doit contraindre les hérétiques; et il répond, avec autant de solidité que d'éloquence, à toutes les objections que l'on peut faire sur cette matière. Il représente les Donatistes dans la même situation où sont à présent nos nouveaux convertis, et il propose les mêmes moyens de les réunir. Il dit qu'il ne faut pas regarder si l'on force, mais à quoi l'on force; que laisser un hérétique dans sa liberté, c'est comme

si on laissoit un léthargique dans son assoupissement, ou si on abandonnoit un frénétique à sa fureur; que si ceux que la charité attire sont meilleurs, ceux que la crainte corrige sont en plus grand nombre; que la nécessité, qui contraint à faire le bien et à fuir le mal, est toujours utile et avantageuse; que si dans la multitude de ces conversions, il y en a quelques-unes qui soient feintes et hypocrites, elles peuvent devenir sincères dans les suites; et que les hérétiques ou les schismatiques, obligés par la force à s'appliquer à la considération de la vérité; se désabusent enfin de leurs erreurs dans un examen qu'ils n'auroient jamais fait, s'ils n'avoient été contraints par l'autorité.

Toutes ces raisons et plusieurs autres, qu'il seroit trop long de rapporter ici, et que l'on peut lire dans la source, ont toujours déterminé les plus savans théologiens qui ont agité cette question, et surtout saint Thomas dans la seconde seconde de sa Somme, et le cardinal Bellarmin, dans son traité *de Laicis*, à suivre le sentiment de saint Augustin; et la décision de ce Père ne doit pas être moins respectable dans cette matière, que dans les autres qu'il a traitées pour l'utilité et pour la défense de l'Eglise.

On peut objecter, contre la doctrine que je viens d'établir, qu'il n'y avoit nul péril de forcer les Donatistes d'assister aux saints mystères des Catholiques; parce qu'ils croyoient faussement que l'on offroit sur l'autel autre chose que ce que Jésus-Christ avoit ordonné, et qu'abusés dans le fait, il falloit les contraindre; afin que, convaincus par leurs

propres yeux, ils fussent détrompés de leur prévention et de leur erreur.

Je réponds à cette objection, qu'à la vérité quelques Donatistes erroient dans ce fait-là, comme le rapporte saint Augustin : mais le plus grand nombre se trompoit dans le dogme, et ne vouloit point assister au saint sacrifice de l'autel ; parce qu'ils croyoient que les prêtres catholiques n'avoient pas un pouvoir légitime pour l'offrir, puisqu'ils n'étoient pas dans l'Eglise. Cependant saint Augustin veut que l'on les contraigne tous, malgré les mouvemens de leur conscience erronée ; et tous les principes dont il se sert doivent s'appliquer à tous les hérétiques en général, quoique ce Père n'ait pour objet que la conversion des Donatistes en particulier.

J'ajoute que l'Eglise aujourd'hui a plus de droit sur les nouveaux convertis, qu'elle n'en avoit autrefois sur les Donatistes. Nos néophytes ont fait abjuration de leurs erreurs, ils l'ont signée : plusieurs ont assisté long-temps de bonne foi à nos mystères, et y ont même participé : leur conduite présente est plutôt un refroidissement qu'une apostasie. Un grand nombre n'a jamais fait d'exercice de la religion protestante, comme ceux qui étoient trop jeunes quand l'édit de Nantes fut supprimé, et ceux qui, étant nés depuis, ne vont point à la messe, parce qu'ils en sont empêchés par leurs parens. Tous enfin en général appartiennent à l'Eglise par leur abjuration ou par leur baptême : elle ne les regarde pas comme des ennemis déclarés ; mais comme des enfans indisciplinés, qu'elle est en droit de revendiquer et de ramener à leurs devoirs, soit par les armes spi-

rituelles, soit par imploration du bras séculier; à peu près comme un père appelle à son secours la justice et les lois pour la punition de ses enfans, lorsque sa bonté et ses exhortations sont impuissantes pour les corriger.

Cette circonstance de l'abjuration et du droit que l'Eglise conserve sur ceux qui l'ont faite, est d'un si grand poids, qu'elle fut le motif d'un canon célèbre du quatrième concile de Tolède, tenu l'an 633; et ce canon est rapporté dans le décret de Gratien; et voici en peu de mots quelle en fut l'occasion. Le roi Sisebut fit en Espagne, dans le sixième siècle, une loi qui est insérée parmi les lois des Visigoths, par laquelle il étoit ordonné aux Juifs, sous des peines très-grièves, d'abjurer le judaïsme, et d'embrasser la religion chrétienne. Quatre-vingt-dix mille obéirent, et le reste s'enfuit dans les royaumes voisins. On en peut voir la relation et l'histoire dans la Chronique d'Isidore de Séville.

Il faut observer que l'Eglise a toujours fait une grande différence dans la conduite qu'elle tient pour convertir les Juifs, les infidèles et les païens, et celle qu'elle croit devoir garder pour convertir les hérétiques. Elle n'a aucune autorité sur les premiers, qui ne sont pas nés sous ses lois et sous sa discipline, et elle ne se sert à leur égard que de la voie de la persuasion. Mais quelque éloignés que soient d'elle les hérétiques, ils portent le nom de chrétiens: ils ont été régénérés par le baptême qu'elle donne; ils croient plusieurs de ses dogmes; et quoiqu'ils soient rebelles et désobéissans, elle est leur mère, et par conséquent en droit de les punir,

punir, et surtout quand ils ont abjuré leurs erreurs.

Sur ce fondement, le quatrième concile de Tolède désapprouve d'abord, dans le canon LVII, la conduite que l'on avoit tenue à l'égard des Juifs, par la raison que je viens d'expliquer : mais pour ceux qui s'étoient convertis, et qui étoient chrétiens, soit par force, soit par leur choix ; comme ils ont reçu le baptême, ajoute le canon, et qu'ils ont été initiés dans les mystères de l'Eglise, il faut les contraindre d'y persévérer ; de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé, et que la foi ne soit regardée comme vile et méprisable.

Les Albigeois, dans les douzième et treizième siècles, furent traités avec plus de rigueur que ne l'avoient été les Donatistes. Comme le présent mémoire n'est point une dissertation historique, et que ce n'est qu'une simple exposition des faits qui peuvent servir de fondement à mon opinion, il est inutile de rapporter les circonstances de l'hérésie des Albigeois, dont on peut voir le détail dans les auteurs contemporains. Mais pour l'éclaircissement de la question dont il s'agit, il est nécessaire de lire le canon XXVII du troisième concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Alexandre III ; le canon III du quatrième concile de Latran, sous Innocent III ; les conciles de Paris, de Toulouse et de Béziers, tenus vers le milieu du treizième siècle.

Une vigilance exacte pour découvrir les hérétiques qui se cachotent, la confiscation des biens, l'exil, les punitions corporelles étoient les voies dont on se servoit pour réduire les indociles et les

opiniâtres. Les protecteurs des Albigeois étoient aussi très-sévèrement punis; et l'on sait ce qu'il en coûta au comte de Toulouse. Je ne prétends pas établir sur ces précédens exemples de sévérité, des préjugés pour la conduite que l'on doit tenir à l'égard des nouveaux convertis. Quoique je sois persuadé qu'il faut les contraindre d'aller à la messe, je crois néanmoins que les moyens les plus modérés seront les plus efficaces; et qu'il convient à l'avancement de l'œuvre, de joindre à un zèle attentif et qui ne se désiste point de son objet, beaucoup de douceur, de patience et de charité.

Quelques docteurs croient que le canon xvii du concile de Toulouse, que je viens de citer, et qui fut tenu l'an 1229, ordonnoit que les Albigeois nouveaux réunis communiassent à Noël, à Pâque et à la Pentecôte : mais il ne faut que lire ce canon pour être désabusé de cette fausse prévention. C'est un précepte que le concile donne à tous les anciens fidèles; et il ajoute seulement que ceux qui ne l'accompliront pas seront suspects d'hérésie. Et si dans tous les siècles l'esprit de l'Eglise a été que l'on forçât les hérétiques à se convertir; néanmoins elle n'a jamais voulu admettre les nouveaux réunis à la participation des sacremens, lorsqu'ils étoient encore chancelans dans la foi qu'ils avoient embrassée.

Les Pères de l'Eglise ont dit sur cette matière tout ce que les conciles avoient expliqué dans leurs décisions. Saint Léon, dans sa lettre lxxv à l'empereur Léon (1), lui adresse ces belles paroles : Grand prince, je vous parle sans adulation; elle ne con-

(1) *Epist. nunc cxxv.*

vient pas à la liberté évangélique. Vous êtes digne d'être associé au ministère apostolique par votre piété, et d'être mis au nombre des ministres de Jésus-Christ; vous en avez le zèle si vous n'en avez pas le caractère : vous êtes le protecteur de la foi de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine. Dieu vous a non-seulement appelé au gouvernement de l'empire, mais encore à la défense de la religion : vous devez punir les sectateurs de Nestorius, de Dioscore et d'Eutychès, et ne pas permettre qu'ils divisent l'unité de l'Eglise par leurs erreurs. Saint Léon dit la même chose en d'autres termes dans ses lettres à l'empereur Marcien et à la princesse Pulchérie.

Or il est certain que toutes ces exhortations ferventes avoient pour objet quelque chose de plus qu'une simple abjuration. La notion naturelle du mot de convertir veut dire la pratique d'un nouveau culte. Il y a eu dans tous les siècles des nouveaux réunis : mais on ne verra point, dans aucun endroit de l'histoire ecclésiastique, que l'on les ait laissés vivre dans une indifférence entière pour leurs devoirs : et si le sentiment des Pères a été que les princes devoient contraindre les hérétiques à renoncer à leur fausse religion, il est évident aussi qu'ils ont cru qu'il falloit les forcer au moins aux fonctions extérieures de la véritable.

Saint Grégoire pape, dans sa lettre à Patrice exarque d'Afrique (1), l'exhorte à employer le pouvoir que Dieu lui avoit confié à la destruction

(1) *Epist. lib. 1. Epist. vi; tom. II, col. 492, 493.*

de l'hérésie : et dans celle qu'il écrit à Audibert, roi d'Angleterre (1), il le loue d'avoir procuré le progrès de la religion par les instructions, par la terreur, par ses bienfaits et par ses exemples.

Saint Bernard, qui a été le plus doux et le moins sévère de tous les Pères de l'Eglise, dans le soixante-sixième sermon qu'il a composé sur le Cantique des Cantiques (2), en parlant de certains novateurs de son temps, qui nioient la nécessité du baptême des enfans, le purgatoire, et les prières pour les morts, cite les paroles de l'apôtre (3), que les princes sont les ministres de Dieu pour exécuter ses vengeances, en punissant celui qui fait mal; et conclut qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle, que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs, ou qu'ils pervertissent les fidèles par leurs persuasions et par leurs discours.

C'est sur ces principes établis par une tradition constante de l'Eglise, que les empereurs chrétiens ont toujours donné des lois très-sévères contre les hérétiques, pour les obliger à se réunir à l'Eglise catholique, et, à plus forte raison, à en faire profession publique après l'abjuration de leurs erreurs. A la vérité, l'empereur Constantin, peu de temps après qu'il fut parvenu à l'empire, fit, conjointement avec Licinius son beau-frère, une loi qui permettoit à chacun de ses sujets de suivre la religion que sa conscience lui inspireroit. Mais il est aisé de voir par l'examen de cette constitution, qui est

(1) *Lib. XI, Epist. LXXVI; col. 1164, 1165.* — (2) *N. 12, tom. 1, col. 1499.* — (3) *Rom. XIII. 4.*

rapportée par Eusèbe, dans le chapitre v du dixième livre de son histoire, que cette tolérance universelle de toutes les opinions n'étoit qu'un prétexte, dans un règne naissant et mal affermi, pour procurer un libre exercice à la religion chrétienne, qui avoit été toujours persécutée par les empereurs païens, et contrainte de demeurer, jusqu'au temps de Constantin, dans l'obscurité et dans le silence.

Mais lorsque le prince fut paisible possesseur de l'empire, et qu'il n'eut plus ni de concurrens ni de collègues, et qu'il eut donné la paix à l'univers et à l'Eglise; il voulut non-seulement renverser les idoles, mais détruire encore le schisme et l'hérésie. Saint Augustin, dans le neuvième chapitre de sa lettres aux Donatistes, qui est la cent cinquième dans la nouvelle édition, explique les lois qui furent données par les empereurs contre les Donatistes, depuis Constantin jusqu'à Arcade et à Honorius.

Le code Théodosien, au titre de *Hæreticis*, rapporte en détail les constitutions de ces princes contre tous les hérétiques, qui troublèrent l'Eglise pendant leur règne; et pour en être pleinement convaincu, il faut lire ces lois dans la source. Non-seulement les empereurs privoient les hérétiques de toutes les charges et de tous les emplois; mais encore ils leur défendoient de passer aucune forme de contrat : tout pouvoir de vendre, d'acheter, de faire testament et d'hériter leur étoit ôté : les enfans ne pouvoient recueillir les successions de leurs parens; ni les maris celles de leurs femmes, s'ils n'embrassoient la religion catholique; et toutes ces peines étoient portées avec note d'une perpétuelle infamie.

C'est ainsi que s'en explique la seconde loi de Théodose contre les Manichéens.

Dans la constitution XIII, nous voyons que les hérétiques étoient chassés des villes et de la société des autres hommes. Outre les impositions ordinaires, ils étoient condamnés, de quelque sexe et condition qu'ils fussent, à des amendes considérables, selon leurs moyens; et lorsqu'ils les avoient payées jusqu'à cinq fois sans renoncer à leurs erreurs, ils étoient condamnés à l'exil : et le motif de cette sévérité, selon la loi LXIII, étoit de ramener par la terreur ceux que l'on ne pouvoit persuader par la raison.

Et il est évident que l'instruction toute seule, sans le secours des puissances temporelles, n'auroit pas détruit ce grand nombre d'hérésies, qui se sont élevées depuis la naissance du christianisme; et plusieurs subsisteroient encore sur la terre, si l'autorité ne les eût éteintes. L'Eglise instruisoit, et les empereurs punissoient selon les besoins : elle remplissoit son ministère par la parole, et ils accomplissoient le leur par le pouvoir que Dieu leur a confié. Et c'est par ce concert mutuel du sacerdoce et de l'empire, que la religion catholique a conservé le dépôt précieux de la foi, et que les portes de l'enfer n'ont pu jamais prévaloir contre elle, selon la promesse de Jésus-Christ (1).

Le code Justinien répète les mêmes lois; et cet empereur en fit une à Constantinople, qui déclare que lorsque les hérétiques mourroient dans leurs erreurs, leurs enfans orthodoxes, s'il y en avoit, recueilleroient seuls la succession, et que ceux qui ne

(1) *Matth.* XVI. 18.

seroient pas Catholiques en seroient exclus; que si tous les enfans étoient dans l'hérésie, le plus proche parent seroit appelé à l'hérédité; et que si aucun ne faisoit profession de la religion catholique, les biens seroient réunis au fisc impérial. Et il y a une autre loi, dans les Nouvelles, qui ôte aux femmes qui ne font point profession de la foi catholique, tous leurs droits et leurs hypothèques sur les biens de leurs maris, et que le droit romain leur attribue.

On ne voit point que l'Eglise se soit jamais plainte de la sévérité de ces lois : au contraire, nous avons prouvé qu'elles avoient été pour la plupart approuvées, demandées et sollicitées par les conciles; et il faut remarquer que toutes ces constitutions obligent les hérétiques à faire profession de la foi catholique. Or, faire cette profession, c'est être en société de vœux, de devoirs, de sacrifice, de prières avec le reste des fidèles. En effet, un Catholique qui ne remplit point les devoirs de la religion, diffère peu de l'hérétique; sa foi est toujours avec raison suspecte, quand il n'en fait pas les œuvres : et il y a apparence que les lois pénales des empereurs auroient eu leur effet contre ces réunis, qui, contents d'une simple et froide abjuration, ne seroient entrés dans l'Eglise que pour avoir plus d'éloignement pour la doctrine qu'elle professe, et pour le culte qu'elle pratique.

J'avoue qu'il y a des inconvéniens à forcer nos nouveaux convertis d'aller à la messe; et il est impossible que dans une affaire aussi importante, il ne s'y rencontre des difficultés et des obstacles. On peut

craindre des irrévérences extérieures, des infidélités secrètes, des embarras dans les détails de l'exécution, et la désertion des fugitifs, qui aimeront mieux sortir du royaume que de se soumettre : quoique à l'égard des irrévérences il soit aisé de les empêcher ; et pour la désertion on peut la prévenir par une vigilance exacte sur les côtes maritimes, et sur les passages des frontières.

Mais laisser imparfait l'ouvrage de la conversion générale ; souffrir au milieu de l'Etat un parti nombreux mal intentionné, et toujours attentif aux événemens ; ne pas tendre la main à beaucoup de gens qui voudroient revenir de bonne foi, et qui ne l'osent pas par respect humain ; sacrifier au scrupule des mauvais partis que pourroient prendre des opiniâtres, le salut d'un nombre infini d'ames, qu'une crainte salutaire sauveroit, et qui se perdront si on ne les force ; exposer les enfans, malgré nos écoles et nos catéchismes, à la séduction infaillible de leurs parens, sont des inconvéniens beaucoup plus considérables que ceux qui pourroient déterminer à l'avis contraire : et si on ne contraint nos néophytes d'assister à nos mystères, on ne doit plus compter sur l'espérance d'avancer l'œuvre de la religion.

Le soin de l'éducation de la jeunesse semble en apparence suffire pour éteindre un jour l'hérésie ; et cette raison paroît spécieuse. Elle seroit en effet très-bonne, si on pouvoit ôter tous les enfans à leurs parens : mais comme cet enlèvement général est impossible, il faut quelque chose de plus pour abolir le calvinisme dans le royaume. Ces jeunes

gens n'auront jamais beaucoup de foi au saint sacrifice de la messe, quand ils verront que leurs pères et mères n'y assistent point. Au retour des écoles et de l'Eglise, le premier soin des parens est d'effacer du cœur et de la mémoire de leurs enfans toutes les impressions qu'ils pourroient avoir de la foi catholique, et de leur en inspirer la haine et l'éloignement. Ils les séduisent avec beaucoup de facilité; et les exemples domestiques ont plus de pouvoir sur ces jeunes esprits, que toutes les instructions de leurs pasteurs et de leurs maîtres.

Nos nouveaux convertis doivent d'autant moins se plaindre de cette nécessité d'aller à la messe, que les docteurs protestans enseignent que les puissances temporelles doivent contraindre les hérétiques. Je ne fais pas cette remarque pour nous prévaloir de l'exemple des Calvinistes. L'ancienne et véritable Sion, dit saint Augustin, ne se règle point sur la conduite de la fausse et nouvele Sion : mais il est raisonnable de convaincre ces protestans par leurs propres raisons, de l'injustice des plaintes qu'ils font contre nous sur ce sujet.

Personne n'ignore que Calvin fit faire par le sénat de Genève le procès à Servet, qui étoit anabaptiste, et qui avoit renouvelé les erreurs de Sabellius et d'Eutychès. La condamnation de cet hérétique fut approuvée par les docteurs de Zurich, et par tous les théologiens du parti. Calvin, pour justifier sa conduite, composa un traité qui a pour titre : *S'il est permis aux magistrats chrétiens de punir les hérétiques*; et il prouve, par un nombre infini de raisons, qu'ils le peuvent et qu'ils le doivent. De plus,

dans le livre qu'il appelle harmonie des évangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc; expliquant ces paroles, *Forcez-les d'entrer* (1), il dit qu'elles ne peuvent s'entendre que de l'autorité qu'ont les princes de la terre d'obliger leurs sujets à obéir aux décisions de l'Eglise. Voici ses propres termes : « J'approuve que saint Augustin ait souvent » usé de ce témoignage contre les Donatistes, pour » montrer qu'il est permis aux princes fidèles de » contraindre les rebelles et les obstinés, et faire » des édits pour les faire revenir à l'unité de l'E- » glise : car bien que la foi soit volontaire, nous » voyons néanmoins que les moyens profitent, pour » dompter l'obstination de ceux qui n'obéiroient » jamais s'ils n'avoient été forcés ».

Ce fut sur ces principes que Jeanne, reine de Navarre, fit publier l'an 1571 une ordonnance intitulée : *Règlement pour la discipline des églises de Béarn*; et il est porté, par cette déclaration, que toutes personnes assisteront aux prêches à peine de cinq sous d'amende pour les pauvres; et dix pour les riches; et pour la seconde fois, si l'on y manque, de cent sous pour les pauvres, et dix livres pour les riches; pour la troisième fois, de prison et de plus grande peine si la rebellion étoit obstinée. Il y a beaucoup d'autres exemples tirés de leurs auteurs : mais ceux que l'on vient de rapporter suffisent pour faire connoître en cela la doctrine et la conduite de la prétendue réformation.

Malgré tous ces préjugés, je suis persuadé que pour obliger les nouveaux convertis d'aller à la

(1) *Luc. xiv. 23.*

messe, on doit employer les voies les plus douces que la prudence et la charité pourront suggérer. Le logement effectif des gens de guerre, et les punitions corporelles seroient des moyens odieux, quoique justes dans le fond; et les obstinés, par vanité où par faux zèle, s'attribueroient une vaine idée de martyr : quelques relégations et des amendes pécuniaires bien décernées et bien exécutées pourront suffire, surtout dans un pays comme celui-ci, où il n'y a point de passion plus vive et plus universelle que la cupidité et l'intérêt.

Il est à propos de répondre à l'objection que l'on fait sur les désaveux tacites que feront plusieurs nouveaux convertis, quand on les forcera d'aller à la messe. Si cette raison avoit lieu, on n'établirait jamais des lois pénales dans la religion. Quoiqu'elles fassent souvent des hypocrites ou des obstinés, elles sont pourtant nécessaires pour conserver le bon ordre : d'ailleurs dans le cas des mariages des réunis, nous nous exposons tous les jours à une plus grande et plus terrible profanation. On les diffère, on les éprouve; mais enfin il en faut venir à les marier. Ils se soumettent sans peine aux délais, aux épreuves : quand on les interroge sur leur foi, ils répondent comme on le souhaite : ils se confessent; et cependant nous sommes presque sûrs que ces démonstrations extérieures sont simulées, parce que, après leur mariage, ils ne reviennent jamais à l'église. Mille expériences nous donnent cette juste persuasion : nous leur administrons néanmoins les sacrements de pénitence et de mariage, et nous laissons à

la miséricorde de Dieu ou à sa justice, à convertir ou à punir ceux qui nous trompent.

L'expérience des lieux et des esprits m'a persuadé que pour avancer l'œuvre de la religion, il seroit important qu'il plût au Roi ôter dans les corps de mairie, dans les hôtels-de-ville, dans les facultés de médecine, et surtout dans les parlemens et dans les cours subalternes, toutes fonctions aux nouveaux convertis, qui ne rapporteroient pas tous les ans des certificats de catholicité, signés par leurs évêques ou par leurs curés. Ceux qui sont dans les charges sont d'ordinaire fort jaloux de les conserver : comme ils sont même distingués par leurs emplois, leur exemple est plus utile et dans leurs familles et parmi le peuple, qui règle presque toujours sa religion sur celle de ses supérieurs. D'ailleurs les constitutions impériales y sont expresses ; et le Roi est le maître de confier les charges à ceux qu'il en juge dignes, et de commettre les fonctions de la judicature aux conditions qu'il lui plaît, et selon les vues de sa prudence et de sa piété.

S'il est nécessaire de punir les indociles, il ne l'est pas moins de récompenser ceux d'entre les nouveaux réunis qui se distinguent par leur ferveur et par leur zèle. Les bienfaits seront d'un secours infini dans ce grand ouvrage. Il n'y a dans chaque ville ou dans chaque province que deux ou trois chefs de parti, qui mènent tout le reste ; et peu résisteront à l'espoir ou à la certitude de la récompense : une grâce bien employée, et quoique donnée à un seul, excite l'espérance de plusieurs autres.

Rien n'est plus triste pour les pasteurs, que de voir que les nouveaux convertis meurent tous les jours sans sacremens, et qu'ils les refusent même avec opiniâtreté et avec scandale. Cela vient des sentimens peu catholiques des mourans, et plus souvent encore des mauvaises dispositions de leurs parens. Dans ces derniers momens où l'esprit est abattu, et le raisonnement affoibli, ils les déterminent aisément à mourir dans leurs erreurs, et les curés ne sont jamais avertis ni appelés. Peut-être seroit-il à propos que le Roi renouvelât ses anciennes déclarations contre ceux qui ne veulent pas à la mort recevoir les sacremens. Cette précaution est d'autant plus nécessaire, que l'on sait que plusieurs nouveaux convertis mourroient catholiques, s'ils n'en étoient empêchés par les exhortations de leur famille. Mais si les héritiers craignoient une confiscation; attentifs à la succession, ils les détermineroient à remplir leurs devoirs, et à demander les sacremens de l'Eglise, ou du moins à ne les pas refuser. Il ne convient pas néanmoins d'exécuter à la rigueur les édits qui regardent les cadavres des relaps : ce spectacle est plus nuisible qu'utile à la religion.

La déclaration du Roi qui donnoit le bien de ceux qui sortoient du royaume au plus proche parent, a eu de très-mauvaises suites; et l'on sait par mille expériences, qu'une famille fugitive laissoit toujours quelqu'un qui recueilloit la succession, qui faisoit souvent très-mal son devoir de catholicité, et qui envoyoit tous les revenus à ses

parens : en sorte que par ce moyen ils jouissoient de leurs biens, comme s'ils eussent encore été dans leurs terres et dans leurs maisons.

Enfin, pour faire une brève récapitulation de tout ce Mémoire, j'établis en peu de mots que le sentiment de l'Eglise a toujours été que l'on contraignît les hérétiques, et que la conduite des princes a été conforme à cette doctrine. De plus, on peut sans contredit forcer d'assister à la messe les enfans qui sont nés depuis la suppression de l'édit de Nantes, et ceux qui étant trop jeunes n'avoient fait auparavant aucun exercice du culte contraire; puisque les uns et les autres appartiennent à l'Eglise. Les nouveaux convertis tièdes et indifférens seront fort aisément déterminés : ceux qui sont Catholiques dans le cœur ne demandent pas mieux qu'un ordre qui les délivre de la crainte du respect humain, et des reproches de leur famille. Il ne reste donc qu'un petit nombre d'obstinés, dont la considération ne doit pas empêcher le bien général de l'Eglise, et qu'il faudra réduire en détail par les peines ou par les bienfaits, selon les vues que le caractère de leur esprit ou la situation de leur fortune pourront suggérer.

LETTRE CCXL.**A M. DE SAINT-ANDRÉ, CURÉ DE VAREDDES.**

Il s'excuse de travailler à la vie de M. de Rancé.

IL est impossible, Monsieur, que je me charge moi-même de composer l'histoire du saint abbé de la Trappe : mais je ne fais nulle difficulté d'en charger quelqu'un, et de recevoir les mémoires. Mais qui charger ? il faut penser. J'approuve fort de faire tout ce qu'il faudra pour empêcher certaine sorte de gens de travailler à la chose ; de crainte qu'ils ne la tournent trop à leur avantage. Dieu bénisse votre voyage et votre retour.

A Meaux, ce 26 novembre 1700.

LETTRE CCXLI.**AU MÊME.**

Sur certains papiers relatifs à la vie de M. de Rancé.

Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, d'avoir procuré la conservation en main sûre des papiers dont je vous avois autrefois entretenu, et dont l'importance m'étoit bien connue. Bien des gens s'empresseront de faire passer le saint homme pour tout autre qu'il n'étoit ; et il n'est rien de plus nécessaire que de conserver des témoignages de ses sentimens,

dont on puisse se servir en temps et lieu, selon que la prudence le fera connoître. Ce papier est sans doute un de ceux de la plus grande conséquence. Je ne sais où cette lettre vous pourra trouver : mais en quelque endroit que ce soit, faites connoître mes sentimens à M. l'abbé de la Trappe, en l'assurant de la continuation de mon amitié pour lui et pour sa sainte maison. Tout à vous, comme vous savez.

A Versailles, ce 26 novembre 1700 (1).

(1) Il est difficile de croire que cette date soit exacte. Bossuet auroit-il écrit deux fois en un jour, de Meaux et de Versailles, à la même personne? S'il s'agissoit d'une affaire pressée, ou en seroit moins étonné.

EPISTOLA CCXLII.
AD CLEMENTEM XI.

De ejus exaltatione ad summum pontificatum.

BEATISSIME PATER,

TE nostris potissimum temporibus, manifestâ supremi Numinis voluntate, ad fastigium apostolicæ potestatis evectum, vimque factam modestiæ tuæ, et multum reluctanti, ac tantum non invito, onus impositum consensione mirabili; id quidem, non Sanctitati tuæ, sed Ecclesiæ Dei ac rebus humanis gratulari nos decet. Quis enim non videat omnino

LETTRE CCXLII.**A CLÉMENT XI.**Sur son exaltation au pontificat ⁽¹⁾.**TRÈS-SAINT PÈRE,**

CE n'est pas seulement votre Sainteté que nous devons féliciter de son exaltation; mais l'Eglise de Dieu et toute la terre doivent encore se réjouir, de ce qu'il a été donné principalement à nos jours, de vous voir élevé au comble de la puissance apostolique par la volonté de Dieu, clairement manifestée dans ce consentement unanime qui a fait violence à votre modestie, et qui vous a chargé

⁽¹⁾ Bossuet fit faire cette traduction qu'il revit, et présenta au Roi. C'est pour cela qu'on l'a conservée.

futurum, ut quò magis reformidaveris non modò oblatam, verùm etiam infartam ac velut inculcatam supremam dignitatem, eò confidentiùs ac promptiùs tam præsentis Numinis auctoritate susceptam exerceas et geras; atque Ecclesiæ catholicæ Pontificem exhibeas eum, qui cùm innatâ solertiâ, tum labore, industriâ et rerum experienciâ clarus, magnificè sapientiam tractet, arcana legis pandat, solvat dubia, excindat errores, bonitatem, et disciplinam, et scientiam doceat, pacem orbi christiano, melioribus quàm unquam auspiciis affulgentem, firmet ac foveat; omnia denique apostolatûs munera, Deo adjuvante, naviter exequatur.

Ac de pace quidem, beatissime Pater, quis non

comme malgré vous de la sollicitude pastorale. Car qui ne voit ce qui doit arriver? que plus vous avez craint cette suprême dignité, qui non-seulement vous a été offerte, mais encore imposée avec une espèce de force; plus aussi vous l'exercerez et la remplirez avec confiance et avec facilité, après l'avoir reçue d'en haut d'une manière où la présence du Saint-Esprit s'est si visiblement déclarée. Ainsi on doit espérer que l'Eglise catholique verra en votre personne un pontife, qui, déjà connu par ses talens naturels et acquis, par sa capacité et par son expérience dans les affaires, donnera de mémorables exemples de sagesse, expliquera les secrets de la loi divine, résoudra les doutes, exterminera l'erreur, enseignera la bonté, la discipline et la science; affermira et entretiendra dans le monde chrétien la paix, qui se présente avec de meilleures espérances que jamais d'une éternelle durée; un pontife enfin, qui, avec le secours du ciel, accomplira dignement tous les devoirs de l'apostolat.

En effet, pour ce qui regarde la paix, qui ne doit es-

eam perpetuam speret? quippe quam jam non fœdera, sed ipsa etiam natura conciliet, et Magni Ludovici augustique Delphini paternus æquè jam in Hispanias atque in Gallias animus; sublatis inter inclytas gentes, quas tota maximè Europa suspiciat, inimicitiarum causis, ac velut mediâ solutâ maceriâ, quo firmiùs coalescant? Mihi verò assiduè cogitanti in hanc temporum necessitudinem incidisse auspiciatissimum pontificatum tuum, et cum hâc magnanimi Regis gloriâ, et Gallicani nominis majestate esse conjunctum, exclamare libet : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris* (1);

pérer, très-saint Père, qu'elle sera éternelle ; puisqu'on la voit établie non-seulement sur la foi des traités, mais encore par les liaisons les plus étroites du sang, et par la bonté paternelle de Louis le Grand et de monseigneur le Dauphin, laquelle se fait aujourd'hui sentir à l'Espagne autant qu'à la France même ? C'est ainsi que seront ôtées les causes des inimitiés entre ces deux grandes nations (*), qui sembloient décider du sort de toute l'Europe ; et la muraille, pour ainsi parler, qui les tenoit séparées, étant abattue, on voit que leur union sera immortelle et inébranlable. Pour moi, quand je considère avec attention que votre pontificat, dont nous espérons toutes sortes de biens, se rencontre dans ces heureuses conjonctures, où la gloire d'un Roi magnanime, et la majesté du nom français éclatent davantage, je ne puis m'empêcher de m'écrier : « Ceci est l'ouvrage du Seigneur, et nos yeux

(*) Charles II, roi d'Espagne, étoit mort sans enfans, au mois de novembre de cette année, et par son testament avoit appelé à la couronne d'Espagne Philippe de France, duc d'Anjou, second fils du Dauphin, qui fut proclamé roi à Madrid, le 24 novembre de la même année, sous le nom de Philippe V.

(1) Ps. cxvii. 23.

magna que spes subit per sapientiam tuam eventurum ut, quod olim Simoni Judaicæ gentis summo Pontifici contigisse sacræ Litteræ commemorant : *Det nobis Dominus jucunditatem cordis, et firmari pacem in diebus nostris in Israel per dies sempiternos* (1).

Te verò, clementissime atque optime Pontifex, in tantâ celsitudine, tantâque exultatione applaudentis Ecclesiæ, ne pigeat paternos conjicere oculos, et in me, quem non semel singulari tuæ benevolentia testificatione beaveris; et in nepotem meum, cui, peculiari divinæ Providentiæ gratiâ, sapientiam illam tuam et coram intueri, et exinde infixam animo suspicere, venerari, et quâ potuit voce, pro suâ tenuitate, celebrare licuit. Nos ergo simul affusi sacratissimis pedibus, Sanctitati tuæ diuturnum pon-

» en sont frappés d'étonnement ». Ce qui aussi me fait concevoir cette ferme espérance, que comme la sainte Ecriture raconte qu'il arriva autrefois à Simon, souverain pontife des Juifs; ainsi par votre sagesse, « Le Seigneur nous accordera la joie de notre cœur; et dans nos jours, il affermira à jamais la paix en Israël ».

Cependant, très-saint Père, dans cette suprême élévation, et au milieu des applaudissemens de l'Eglise qui est toute en joie, qu'il me soit permis de supplier votre Sainteté, après toutes les marques de bienveillance dont elle a daigné m'honorer, qu'elle veuille bien encore jeter ses regards paternels sur moi et sur mon neveu, qui, par une grâce particulière, a eu le bonheur de voir de ses yeux cette sagesse, et qui, s'en étant rempli l'esprit, n'a cessé de l'admirer, de la respecter, et de la célébrer autant qu'il en a été capable. Nous donc, prosternés en-

(1) *Eccli. l. 25.*

tificatum auguramur, quem ipsa natura polliceri videatur; et benedictionem apostolicam humiles ac supplices expectamus,

BEATISSIME PATER,

SANCTITATIS VESTRÆ,

Addictissimus ac devotissimus famulus ac filius,

† J. BENIGNUS, Ep. Meldensis.

Datum in palatio Versaliano, pridie idus decemb. 1700.

semble à vos pieds, nous souhaitons à votre Sainteté un long pontificat, tel que la nature même semble le lui promettre; et nous vous demandons, en toute humilité et respect, votre bénédiction apostolique.

A Versailles, ce 12 décembre 1700.

CCXLIII.

CLEMENTIS PAPÆ XI

RESPONSA AD EPISTOLAM PRÆCEDENTEM.

CLEMENS PAPA XI.

VENERABILIS Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Etsi injuncti nobis muneris amplitudini, et præclaræ fraternitatis tuæ de nostrâ humilitate opinioni, longè impares sint vires nostræ, quarum infirmitatem dum expendimus, anticipaverunt vigiliis oculi nostri; alacritatem tamen quamdam ex tuarum litterarum officio, et ex disertâ gaudij à te

ob commissum nobis Ecclesiæ regimen percepti significatione desumimus; quia validam à tuâ pietate nobis pollicemur opem, quâ exoratus misericordiarum Pater, virtute multâ confirmet quod inscrutabili suo judicio est operatus in nobis. Gratum præterea pontificiæ nostræ charitati supra modum accidit auspiciis publicæ tranquillitatis, eisdem tuis litteris ad nos delatum: quod ut Deus in bonum christianæ reipublicæ ratum habere velit, enixis precibus ab eodem, qui verus pacis est auctor, indesinenter exposcimus.

Cæterùm propensionem nostræ voluntatis, quam nedum veteri tuo in nos studio, sed eximiis virtutibus quibus te præditum esse novimus, tibi omnino conciliasti; singularibus documentis, ubi emerget occasio, tibi explicabimus. Fraternitati interim tuæ necnon dilecto filio abbati nepoti tuo, præstantibus suis dotibus admodum nobis probato, apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

Datum Romæ apud sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die 11 januarii 1701, pontificatûs nostri anno primo.

ULYSSES JOS. Archiepisc. Theodosiensis.

 LETTRE CCXLIV.

A M. DE SAINT-ANDRÉ, CURÉ DE VAREDDES.

Sur un miracle opéré à la Trappe, par une dévote.

LA dévote (1) qui est allée à la Trappe, pour guérir le Père abbé, y a fait son miracle sur M. du Mayne. On dit qu'après l'Extrême-onction, ayant pris par son ordre de l'huile qu'elle avoit bénite, il a si bien guéri et si promptement, qu'il a été dès le jour même chez cette dévote qui le demandoit. On fait grand bruit de ce miracle; et cette dévote en fait beaucoup dans Paris. Je vous prie de me mander ce que vous savez de ce fait, et d'apprendre ce qui s'en peut savoir : tout demeurera entre vous et moi. Je suis à vous de bien bon cœur et à jamais.

 A Paris, ce 21 janvier 1701.

LETTRE CCXLV.

AU MÊME.

Il lui dit son sentiment sur la manière dont on devoit écrire la vie de M. de Rancé, réformateur de la Trappe.

JE dirai mon sentiment sur la Trappe avec beaucoup de franchise, comme un homme qui n'ai d'autre vue, que celle que Dieu soit glorifié dans

(1) Mademoiselle d'Almayrac, connue sous le nom de sœur Rose, née à Rhodéz, morte à Tessi, près d'Anneci, en 1728.

la plus sainte maison qui soit dans l'Eglise, et dans la vie du plus parfait directeur des ames dans la vie monastique, qu'on ait connu depuis saint Bernard. Si l'histoire du saint personnage n'est écrite de main habile, et par une tête qui soit au-dessus de toutes vues humaines, autant que le ciel est au-dessus de la terre, tout ira mal. En des endroits on voudra faire un peu de cour aux Bénédictins, en d'autres aux Jésuites, en d'autres aux religieux en général. Si celui qui entreprendra un si grand ouvrage ne se sent pas assez fort pour ne point avoir besoin de conseil, le mélange sera à craindre, et par ce mélange une espèce de dégradation dans l'ouvrage.

La simplicité en doit être le seul ornement. J'aurois mieux un simple narré, tel que le pouvoit faire dom le Nain, que l'éloquence affectée. M. de Séz m'a parlé avec la meilleure intention du monde. Elle a commencé à paroître dans la relation : mais je ne sais pourquoi elle n'a pas réussi autant qu'il seroit à souhaiter; et cela est bien remarqué dans votre lettre. Pour moi, qui suis simple, j'en avois été fort content. Mais il est vrai que le monde y a trouvé bien des petitesse et dans le style et dans les choses.

Ce qu'il y a principalement à considérer, c'est qu'assurément on ne s'en tiendra pas à ce qu'un seul homme écrira. Tous les partis voudront tirer à soi le saint abbé : c'est pourquoi il est capital de garder de quoi prouver l'éloignement de tout parti, et de ne se dessaisir jamais des originaux, pour ne les montrer que dans une absolue nécessité.

Voilà pour ce qui regarde la vie. L'affaire paroît

embarquée bien avant : je dis pourtant, à toute fin, ce qui me vient ; on en fera l'usage que Dieu inspirera au père abbé.

On dit qu'on imprime les lettres : c'est par-là que devoit commencer le discernement. M. de Sées m'a dit qu'il y en avoit d'admirables aux supérieurs de l'ordre, et qui étoient vraiment prophétiques et apostoliques pour l'expression et les sentimens ; mais qu'il faudroit les ôter, pour ne point soulever tout l'ordre. Cela peut être ; mais il se faut bien garder de les perdre, puisqu'elles pourront avoir leur temps.

Faites bien mes amitiés à votre parent. Puisqu'il veut savoir mon sentiment, le voilà sans façon, quoiqu'il soit bien tard pour le demander : mais, ni tôt ni tard, je ne puis donner dans les affaires de Dieu en aucuns foibles ménagemens.

A Paris, ce 28 janvier 1701.

LETTRE CCXLVI.

AU MÊME.

Sur la dévôte qui avoit été à la Trappe.

ON m'a dit que la dévôte a été deux fois à la Trappe, coup sur coup : on ne parle en manière quelconque du dessein et de l'offre de guérir le père abbé, ni de rien par rapport à lui. Elle alloit, dit-on, pour affermir dans sa vocation un abbé⁽¹⁾ qu'elle

(1) L'abbé de Jouglà, fils d'un président au parlement de Toulouse. Il fit profession à la Trappe en 1701, et fut envoyé à Buon-

avoit converti : autre matière d'informer. Sachez tout, je vous en prie; c'est chose très-importante. Je ne veux être mêlé ni de près ni de loin dans cette affaire; mais il faut être informé de tout.

Je parlerai pour les séminaires d'épargne. Il est assez à propos, Monsieur, que vous fassiez un tour ici dans la semaine prochaine.

A Paris, ce 29 janvier 1701.

LETTRE CCXLVII.

A M. L'ÉVÊQUE DE BAYEUX (1).

Sur le livre de M. Cailly.

J'AI reçu lundi, Monseigneur, la dernière lettre dont vous m'avez honoré, et en même temps, par ordre de M. le curé de Saint-Sulpice, le livre en question. Je commençai en même temps de le lire, et je viens enfin de l'achever. J'ai déploré l'égarement de M. Cailly, qui, étant d'ailleurs si habile et si homme de bien, a proposé un système si plein d'ignorance, de témérité et d'erreur. Puisque vous m'ordonnez de vous en dire mon sentiment, vous le trouverez dans une feuille à part jointe à cette lettre.

J'ai parlé de cette affaire à M. le cardinal de Noailles; et c'est de concert avec lui que j'ai l'honneur de vous en écrire.

Solazzo en Toscane, pour y établir la réforme. Il mourut abbé de Tamiés en Savoie, en 1727. Il étoit connu en religion sous le nom de dom Arsène.

(1) François de Nesmond, né le 1.^{er} septembre 1629, nommé évêque de Bayeux en 1661, mort le 16 mai 1715.

Je ne vous dis rien, Monseigneur, sur l'indulgence que peut mériter ce bon curé, qui se soumet absolument à votre censure, et me fait assurer par quelques-uns de ses amis, qu'il fera sur cette nouvelle doctrine telle déclaration et rétractation que vous ordonnerez.

Il y a certaines choses dans ce livre, sur les espèces ou apparences sacramentales, lesquelles, quoique ce livre ne les explique pas comme il faut, M. le cardinal de Noailles ne croit pas, non plus que moi, qu'il faille y donner atteinte; à cause du soulèvement qu'elles causeroient parmi les savans, et à cause aussi du bon sens qui y est renfermé. Je veux dire, Monseigneur, qu'il ne faut pas prendre pour loi ni pour article de foi en cette matière, non plus que dans les autres, toutes les explications des scholastiques : autrement il en arrive des inconvéniens, dont je pourrois alléguer beaucoup d'exemples.

Il ne me reste qu'à vous supplier de traiter avec bénignité la personne de M. Cailly, qui est d'ailleurs un digne curé, à ce que j'apprends, supposé qu'il se range à la doctrine que vous lui enseignerez, et qu'il contente l'Eglise par sa soumission. Voici donc le jugement que j'en porterois; après quoi il ne me restera qu'à vous assurer de mes très-humbles respects.

JUGEMENT sur le livre intitulé : *Durand commenté, ou l'accord de la philosophie avec la théologie, touchant la transsubstantiation de l'Eucharistie*; à Cologne, chez Pierre Marteau, aux trois Colombes, 1700.

Il y a lieu de déclarer que le livre intitulé, *Durand commenté, etc.*, contient sur la transsubstantia-

tion une doctrine fausse , téméraire , erronée et induisante à hérésie. Sous prétexte de commenter Durand, il renouvelle témérairement et scandaleusement sur la transsubstantiation une doctrine de ce théologien trop hardi , qui est erronée , et qui a été réprouvée depuis par le concile de Trente et le commun consentement de toute l'Eglise.

Il ajoute aussi à cet auteur , sous prétexte de le commenter, des choses qu'il n'a jamais dites, et auxquelles il ne paroît pas qu'il ait pensé, lesquelles sont erronées, destructives de la présence réelle du précieux corps et sang de notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, induisantes à hérésie sur la transsubstantiation, sur la concomitance, et autres points de doctrine décidés dans le même concile de Trente, et autres conciles généraux et décisions de l'Eglise, et tendantes à affoiblir, par de vaines et dangereuses subtilités, l'ancienne tradition de l'Eglise catholique, dès l'origine du christianisme, sur ce sacré mystère : au moyen de quoi le livre mérite d'être mis ès mains de la justice séculière, pour être supprimé comme il conviendra; et Sa Majesté sera très-humblement suppliée de le faire pareillement supprimer dans tout son royaume, comme pernicieux et perturbatif de la tranquillité de l'Eglise et du royaume, sous toutes les peines qu'elle avisera bon être.

Et pour l'auteur; attendu sa soumission à la présente censure et jugement, il lui sera ordonné, et le reste, que Monseigneur modérera selon sa prudence.

A Paris, ce 9 février 1701.

LETTRE CCXLVIII.

DE M. L'ÉVÊQUE DE LUÇON (1).

Sur des erreurs qu'il prétendoit avoir été avancées par M. Du Puy,
théologal de son église.

JE vous ai toujours regardé comme l'oracle des évêques : je vous supplie très-humblement de ne pas désapprouver la liberté que je prends de vous consulter, dans une affaire qui me paroît assez délicate. C'est un de mes chanoines qui a avancé en chaire ces propositions :

« Les grâces suffisantes ne font rien ».

« La coopération même de la volonté vient de la » seule grâce ».

« La grâce efficace par elle-même peut seule en- » fanter les bonnes œuvres ».

« Ce n'est pas le libre arbitre qui agit avec la » grâce; c'est la grâce qui agit dans le libre ar- » bitre ».

Comme on ne peut pas douter que ces propositions ne tendent à renouveler des erreurs déjà condamnées, je l'ai averti de ne point continuer à prêcher une semblable doctrine. Mais il y en a qui prétendent que je dois obliger ce chanoine à condamner ces propositions, comme fausses, téméraires, scandaleuses, et renouvelant une doctrine condamnée par l'Eglise. Je vous supplie très-instamment

(1) Jean-François de Valderic de l'Escure, nommé en 1699, mort vers 1723.

de m'honorer de votre avis, que je suivrai avec autant de soumission que je suis avec respect, etc.

† J. FRANÇOIS, Ev. de Luçon.

A Luçon, ce 20 février 1701.

LETTRE CCXLIX.

RÉPONSE DE BOSSUET

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Il explique en quel sens les propositions rapportées par M. de Luçon, lui paroissent condamnables, et marque avec quelle précaution on doit éviter de donner atteinte aux vérités de la grâce, et de favoriser les erreurs contraires.

POUR obéir en simplicité au désir de votre lettre du 20, j'aurai l'honneur de vous dire, sans hésiter, que votre qualification sur les quatre propositions contenues dans la même lettre, est très-juste. On ne peut dire sans erreur que *les grâces suffisantes ne font rien*; puisqu'elles opèrent toujours des illustrations et des délectations, qui, en rabattant jusqu'à un certain point la concupiscence, pourroient s'étendre plus loin, si nous voulions agir, *adhibitibus totis viribus voluntatis*, comme parle souvent saint Augustin.

C'est une autre erreur de dire que *la seule grâce efficace par elle-même peut enfanter les bonnes œuvres*; puisque cette proposition, comme elle est conçue, ôte aux justes qui tombent le pouvoir absolu qu'ils ont par la grâce, d'accomplir les commande-

mens; *si fideliter laborare voluerint*, aux termes du concile d'Orange, auxquels il faut joindre le *Facere quod possis, et petere quod non possis, etc.* du concile de Trente.

Dire aussi que *le libre arbitre n'agit point avec la grâce, et que c'est la grâce qui agit dans le libre arbitre*; en prenant le *dans* exclusivement de l'*avec*, c'est directement combattre saint Paul, selon qu'il est traduit dans la Vulgate, et conformément à la tradition, qui est universelle sur ce point.

La condamnation de cette quatrième proposition induit celle de la seconde, où il est porté que *la coopération de la volonté vient de la seule grâce*; puisqu'elle exclut la grâce qui est avec nous, et avec laquelle personne n'a jamais nié que le libre arbitre ne coopérât.

Tous ceux qui avancent de telles propositions errent contre la doctrine de la grâce, en ce qu'ils ne veulent pas expliquer que tous les justes qui tombent lui résistent, péchent contre elle, lui manquent, lui sont infidèles, et se perdent par leur faute.

Ils abusent de cette expression, *efficace par elle-même*; d'où l'on veut induire l'exclusion de la coopération du libre arbitre, sans laquelle la grâce n'opérerait point. Saint Augustin dit bien, et dit partout, que la grâce est efficace, invincible, peut ce qu'elle veut, fléchit les cœurs les plus endurcis, opère le vouloir et le faire, selon l'expression de saint Paul : mais je n'ai point encore trouvé qu'il se soit servi de ce mot, *efficace par elle-même*, dont on peut très-aisément abuser; encore qu'il

ait un bon sens, qui ne permet pas de le condamner indistinctement.

Voilà, Monseigneur, ce qui me fait dire que votre qualification est juste : je la crois aussi suffisante; et en votre place, je n'hésiterois pas à la faire telle qu'elle est. Au surplus, puisque vous voulez que je vous parle en évêque, on doit prendre garde que dans une matière si délicate, souvent la censure d'une erreur induit à une autre, si on ne sait tenir la balance droite; et il se faut bien garder de laisser passer la doctrine, qui, contre la décision du concile de Trente, ne mettroit du côté de Dieu dans ceux qui font bien, et qui persévèrent à bien faire, aucun secours spécial, ni par conséquent aucune préférence gratuite. Vous êtes maître en Israël, et il suffit de marquer les choses pour se faire entendre. Je suis, Monseigneur, etc.

A Paris, ce 27 février 1701.

LETTRE CCL.

DE M. DU PUY,

ARCHIDIACRE ET THÉOLOGAL DE LUÇON.

Il lui fait un détail de son affaire, et implore sa protection.

DEPUIS la lettre que j'ai pris la liberté de vous écrire, je n'ai pu attendre tranquillement la réponse que j'espère de votre Grandeur. Deux jours après, je reçus non-seulement la censure faite uniquement contre moi, quoique en termes vagues : mais j'ap-
pris

pris encore qu'on m'attaquoit nommément à l'officialité, où l'on me faisoit citer comme ayant avancé les propositions censurées, pour m'y déclarer suspens *ipso facto*; que de plus on me dénonçoit que l'on pourvoiroit à mes dépens à la théologale. Toutes ces choses, Monseigneur, me déconcertèrent dans les mesures de tranquillité que je m'étois prescrites, jusqu'à ce que je reçusse les ordres que vous auriez la bonté de me donner. La veille de la réception de la censure, j'eus l'honneur de faire la révérence à monseigneur de Poitiers, et de souper avec lui. Il me porta, avec sa charité et sa prudence ordinaire, à donner satisfaction à monseigneur de Luçon, en condamnant les quatre propositions en question, et me dit qu'il étoit sûr que mondit seigneur de Luçon ne demandoit que cela. Je protestai à monseigneur de Poitiers que je ne me ferois nulle peine de les condamner, mais que je ne pouvois les rétracter, qui étoit ce qu'on me demandoit; parce que la vérité et la conscience s'y opposoient. Ce digne prélat partit dès le lendemain matin pour ses visites : ainsi je ne pus plus avoir l'honneur de le voir, et de le consulter après avoir reçu la censure. Je consultai en son absence d'habiles gens; et par leur conseil je fis au greffe de la métropole, établi à Poitiers, l'acte ci-joint (1), que j'ai fait im-

(1) L'an mil sept cent un, et le cinquième jour d'avril, s'est présenté en personne, au greffe de la Cour métropolitaine à Poitiers, messire Germain Du Puy, prêtre, archidiacre d'Aizenay, et théologal de Luçon; lequel a dit et déclaré à tous ceux qu'il appartiendra, ce qui s'ensuit : Premièrement qu'il n'a jamais avancé, ni soutenu les quatre propositions censurées par son seigneur l'E-

primer depuis pour rendre partout témoignage de la pureté de ma foi. Comme toutes ces protesta-

vêque de Luçon, le dix-huitième de mars dernier, ainsi qu'il lui a déclaré dans sa chambre de vive voix, avec serment, le cinquième jour du mois de février dernier ; après laquelle conversation, le prélat l'engagea à prêcher trois jours après, aux prières des quarante heures, un sermon à sa nomination ; ce qui fait voir qu'il devoit être satisfait de sa doctrine : dans lequel sermon qu'il fit du jeûne, personne ne l'accuse d'aucune erreur : secondement, qu'il a même protesté, conjointement avec quatre de ses confrères, dignitaires et chanoines, qui l'ont entendu parler le deuxième février, qu'il a prêché huit propositions sur la grâce toutes contraires à ces quatre propositions censurées : troisièmement, qu'il a encore protesté dans une lettre de vingt pages, toutes écrites de sa main, audit seigneur prélat, le vingt-unième février, qu'il n'a nullement avancé ces quatre propositions : quatrièmement, comme étant théologal, et par conséquent dépositaire de la doctrine après l'évêque, il condamne de rechef lesdites quatre propositions.

Cinquièmement, qu'étant à Poitiers pour ses affaires particulières, et surtout pour une qui regarde le temporel de son archidiaconé, touchant une rente de froment, que doit une terre que l'on va vendre ; il y a reçu ledit jour, cinquième avril, ladite censure, qu'un ami lui a envoyée de Luçon ; à laquelle il ne se fait nulle peine de souscrire ; puisque ce sont des propositions auxquelles il n'a point de part, et qui ont été forgées à plaisir par des personnes qui veulent décrier la doctrine du diocèse, et celle de feu monseigneur de Barillon, évêque de Luçon. Ce qui ne l'empêche pas de soutenir la grâce efficace par elle-même, et la prédestination gratuite, selon les très-illustres docteurs saint Augustin et saint Thomas, comme parle le saint Siège. Ainsi il proteste de nullité de toutes les procédures qu'on pourroit faire contre lui en son absence, directement ou indirectement ; comme ayant déjà suffisamment déclaré qu'il condamnoit lesdites quatre propositions, qu'il n'a point avancées ; et ayant un certificat écrit de la main de M. Gaitte, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire et vicaire-général de son seigneur l'évêque de Luçon, qui témoigne, même après son sermon du deuxième février, que sa doctrine est très-saine.

Sixièmement, comme dans la lettre circulaire dudit seigneur prélat à tous ses curés, il dit « qu'il y a eu des gens assez téméraires

tions verbales et par écrit que j'avois faites, avoient été inutiles, et qu'on m'attaquoit en justice; je me vis forcé avec douleur, et par une dure nécessité, de faire signifier ledit acte à mon prélat; afin d'arrêter par-là ceux qui causent et entretiennent la division dans le diocèse. De plus, comme j'ai de fortes raisons de tenir pour suspecte l'officialité d'ici, j'appelai de tout à la cour métropolitaine.

Après cet acte signifié, je m'en vins à Luçon hier, pour monter aujourd'hui en chaire; ce que je croyois indubitable. J'arrivai à huit heures du soir; et j'appris qu'une heure auparavant, on m'avoit fait une seconde déclaration de la part du prélat, avec défenses expresses de prêcher. Cela me parut fort extraordinaire; premièrement, parce que, aussitôt la

» pour oser dire, qu'il y avoit deux cents curés dans le diocèse, qui
 » soutiendroient ces propositions »; il déclare qu'il n'a jamais rien
 entendu dire de semblable; et il répond pour le diocèse, comme
 le connoissant bien, qu'il ne se trouvera pas un seul curé qui sou-
 tienne ces propositions; puisque la doctrine du diocèse, qu'ils
 ont apprise de feu monseigneur de Barillon leur saint évêque, est
 celle de saint Thomas. Mais il se souvient bien, que dans une dé-
 putation que le chapitre fit à son dit seigneur de l'Escure, plusieurs
 chanoines lui dirent, « que plus de deux cents curés soutiendroient
 » et signeroient, que la doctrine du feu seigneur de Barillon avoit
 » toujours été très-saine; qu'ainsi on avoit tort de l'accuser d'a-
 » voir une doctrine suspecte » : qu'il certifie que ces paroles,
 « plus de deux cents curés le témoignent », furent dites à cette
 occasion.

De tout ce que dessus, il a requis et demandé acte à moi, greffier de ladite Cour, soussigné; et que ladite déclaration, protestation et condamnation de quatre propositions reste en minute, dont copies lui soient délivrées, pour lui servir comme de raison; attendu que toutes ses autres protestations verbales et par écrit n'ont pas été reçues: ce que je lui ai octroyé pour valoir et servir en temps et lieu, le jour et an que dessus; et s'est soussigné.

censure reçue, j'avois condamné purement et simplement les quatre propositions, qui est tout ce qu'on demande des plus hérétiques, reconnus tels et même convaincus; les anciens conciles et les derniers n'ayant jamais exigé des hérétiques les plus obstinés, que de dire anathême à la mauvaise doctrine : mais on en veut ici à la personne, et à tous ceux qui ont eu liaison avec feu monseigneur de Barillon : secondement, parce qu'il n'y avoit point de sentence contre moi, ni ne pouvoit y en avoir, n'ayant été cité qu'une fois dans une absence de trois semaines; absence permise à tout chanoine pour ses affaires, et qui n'a été ni affectée, ni de libertinage : troisièmement, que quand il y auroit eu sentence, l'appel interjeté auroit tout suspendu; d'autant que la sentence auroit été conditionnelle : Si vous ne condamnez telles propositions; encore auroit-on dû, suivant le droit, limiter un temps : et c'est ce qui est formellement exprimé dans les Décrétales, livre II, titre XXVIII, de *Appellationibus*, canon XL, *Præterea*, où le pape Célestin III écrit à un doyen de Rouen : *Videtur autem nobis, quòd in hujusmodi sententiam, appellationis obstaculum debeat impedire.*

Nonobstant ces raisons, mes amis m'ont conseillé de ne point me présenter pour prêcher, sans avoir fait la révérence à mon prélat; et l'amour de la paix m'y a porté. J'ai été le prendre avec d'autres chanoines, après tierce, pour aller à la grand'messe; c'est une marque de respect assez ordinaire. J'ai commencé par la plus respectueuse de toutes les révérences, en entrant dans sa chambre, et je lui

ai dit : « Je viens ici, Monseigneur, vous assurer
» de mes profonds respects, et de la douleur que j'ai
» qu'on me mette mal dans l'esprit de votre Gran-
» deur. Vous m'avez ordonné de condamner les pro-
» positions; je l'ai fait. Vous me sommez de venir
» remplir ma théologale; j'y viens, suivant vos
» ordres. — N'avez-vous pas reçu, interrompit le
» prélat, la défense que je vous en fis signifier
» hier? — Oui, Monseigneur, répondis-je, et c'est
» ce qui m'amène ici, pour éviter un éclat et un
» scandale public dans l'Eglise, si je m'y étois pré-
» senté d'abord pour prêcher, sans avoir eu l'hon-
» neur de vous faire la révérence. Je ménage la
» foiblesse des catholiques, les caquets des héré-
» tiques, et par-dessus tout, le respect qui vous est
» dû, Monseigneur. — Je vous défends absolument de
» prêcher, répartit le prélat; sinon j'userai de toute
» mon autorité contre vous. Je me serois contenté
» d'une condamnation des propositions; je veux à
» présent une rétractation en forme, et que vous
» les reconnoissiez comme de vous. — J'ai fait ser-
» ment, repris-je, et je le proteste encore devant
» Dieu, que je ne les ai point avancées, et je le
» déclare prêt à aller offrir le saint sacrifice. —
» Quoi, vous allez dire la messe étant suspens! me
» dit le prélat. — Comment cela, Monseigneur, ré-
» pondis-je, fort sûr du contraire, et fort étonné »?
Le prélat continua, et m'assura que la censure ren-fermoit la suspension *ipso facto*; qu'il ne voudroit pas entendre ma messe, que j'étois dans le crime; et que la sentence du supérieur, soit juste, soit injuste, est toujours à craindre, comme dit saint Grégoire.

Sur quoi je lui répliquai qu'il n'y avoit nulle sentence contre moi, et que de plus il savoit ce que M. Talon avoit cité d'Ives de Chartres, dans sa protestation au pape Innocent XI : *Si venerit excommunicaturus injustè, ipse excommunicatus recedet* (1) : « S'il vient pour excommunier injustement, il s'en retournera lui-même excommunié ». A ces paroles, un des assistans peu éclairé s'écria : « Quelle effronterie ! vous excommuniez Monseigneur ! » « Entendez-vous le latin, lui dis-je ? » Le prélat finit par une grande colère, et par des paroles outrageantes, et on s'en alla à l'église.

Je n'ai pas voulu prêcher ; et j'ai mieux aimé souffrir en patience un si sanglant affront, que de faire de l'église le théâtre de la division et de la chicane. J'attends incessamment vos ordres là-dessus, Monseigneur. Vous voyez bien que toutes les juridictions me sont ouvertes, et la cour métropolitaine et le parlement, contre des procédures si pleines de nullités. Par amour de la paix, je différerai volontiers, à moins que je ne sois forcé de me défendre. Plaignez mon malheur, Monseigneur ; plaignez un pauvre diocèse où tout est en combustion, et où les hérétiques se prévalent de ces éclats ; et honorez d'une réponse favorable celui qui est avec le plus profond respect, etc.

DU PUY, archid. et théologal de Luçon.

Dimanche, ce 10 mars 1701.

(1) Ce furent les évêques attachés à Louis le Débonnaire, qui, sur le bruit qui s'étoit répandu, que le pape Grégoire IV emmené en France par Lothaire, pour rendre sa cause plus favorable, menaçoit de les excommunier, firent la réponse qui est ici rapportée.

LETTRE CCLI.

DE BOSSUET AU MÊME.

Il lui dit son sentiment sur sa protestation, et lui donne différens avis.

J'AI reçu les deux paquets que vous m'avez envoyés, et en particulier celui où étoit la censure de monseigneur votre évêque, avec votre protestation. Vous voulez que je vous en dise mon sentiment, et je le fais volontiers par l'estime que j'ai eu de tout temps pour vous.

I. La censure est très-juste, très-précise, très-moderée; et dans votre protestation vous promettez d'y souscrire.

II. Dans cet esprit vous condamnez les quatre propositions censurées, en désavouant seulement de les avoir avancées.

III. Sur ce pied, et en révoquant tout le reste, qui pourroit tendre à faire penser qu'on en veut à la mémoire et à la doctrine de feu monseigneur de Luçon, vous rendrez une pleine soumission au jugement de votre évêque.

IV. Je vois que vous avez déféré à l'interdit de votre prélat; en quoi je vous loue: et je dois seulement vous dire que personne n'approuve ici la réponse que vous lui fîtes sur l'excommunication injuste, dont vous lui devez demander pardon.

V. A ces conditions, je suis prêt à supplier Monseigneur de vous rétablir dans vos fonctions, et de

vous recevoir dans l'honneur de ses bonnes grâces ; et je commence à le faire dès aujourd'hui, par une lettre que j'ai l'honneur de lui écrire.

VI. Par ce moyen il demeurera inutile d'examiner vos sermons ; et monseigneur de Luçon sera supplié de ne plus entrer dans cet examen, content de ce qu'il avoit exigé d'abord, qui est que vous souscrivissiez à la censure, et condamnassiez les propositions purement et simplement comme vous faites.

VII. Si vous avez appelé, ce que je ne vois point dans les actes que vous m'avez envoyés, mais seulement dans votre lettre du 10 mars, il faudra vous désister de tout appel, et vous soumettre à votre prélat, qui, semblable à celui qui l'a envoyé, ne veut point la mort du pécheur ni sa condamnation, mais sa soumission.

VIII. Vous devez aussi renoncer à défendre le diocèse, qu'on n'attaque pas, et la mémoire de feu monseigneur de Luçon, à laquelle vous faites tort en supposant qu'on l'attaque, et vous offensez sa parenté.

J'envoie copie de cette lettre à monseigneur de Luçon, et j'espère que vous recevrez des marques de ses bontés. Je suis avec estime et de bien bon cœur, etc.

A Paris, ce 19 avril 1701.

LETTRE CCLII.

A M. L'ÉVÊQUE DE LUÇON.

Il lui parle en faveur de M. Du Puy, l'exhorte à traiter ce théologal avec plus de ménagement, et se plaint de l'opposition que l'on disoit qu'il témoignoit pour les coopérateurs de M. de Barillon, et pour la mémoire de ce vénérable prélat.

LA confiance qu'il vous a plu de me témoigner, me donne celle de vous dire que j'ai reçu une lettre de M. Du Puy, que je connois et que j'estime il y a long-temps, à laquelle j'ai répondu ce que vous trouverez dans ce paquet.

J'espère, Monseigneur, que vous trouverez qu'en suivant mes conseils, comme il me le promet, il suivra en même temps vos ordres, et satisfera à son devoir envers vous.

Je n'y vois qu'une seule difficulté, et c'est la rétractation expresse que vous semblez à présent vouloir exiger, avec l'aveu d'avoir enseigné les propositions. Mais j'ose vous représenter avec respect, premièrement, que cela ne paroît pas nécessaire; la vérité ayant sans cela victoire entière, et votre censure son plein effet : secondement, il paroît que vous ne devez rien ajouter à une si juste censure; et ainsi que vous y contentant de la condamnation de l'erreur, le reste seroit d'une rigueur inutile : troisièmement, c'est là le moyen d'éviter toute dispute qui pourroit s'élever sur ce sujet, tant dans votre diocèse que partout ailleurs, et vous ôterez tout

prétexte aux plaintes que l'on pourroit faire : quatrièmement, c'est aussi le moyen de fermer la bouche à ceux qui répandent votre opposition aux habiles gens, que votre saint et savant prédécesseur avoit appelés, et dont il est mort content : cinquièmement, je ne puis vous dissimuler qu'on a publié que vous aviez même souffert que l'on attaquât sa mémoire en votre présence, encore que nous eussions tous ce prélat en vénération.

J'espère donc, encore un coup, Monseigneur, que vous voudrez bien continuer à vous contenter du désaveu de M. du Puy, qui demeurera assez puni de ce qu'il a fait contre un prélat tel que vous, d'une manière inconsiderée et irrespectueuse, avec une bonne et soumise disposition dans le fond, en le révoquant publiquement.

Je n'entre point dans la discussion de ce que vous jugerez nécessaire pour les bienséances et le respect de l'épiscopat ; vous suppliant seulement, Monseigneur, de vouloir bien par bonté ne pas exiger un aveu, qui ne feroit que causer de la peine et du scrupule à celui qui ne cherche qu'à regagner l'honneur de vos bonnes grâces, et à vous être soumis et obéissant.

Pardonnez la liberté que je prends : j'ai cru devoir cet office à un prêtre que j'estime, et qui me choisit pour intercesseur auprès de vous. Je suis, au reste, avec un sincère et véritable respect et attachement, etc.

A Paris, ce 19 avril 1701.

LETTRE CCLIII.

A M. PASTEL, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur une lettre de Descartes, touchant la transsubstantiation.

Vous entendites, Monsieur, ces jours passés M. Pourchot, qui me disoit qu'il avoit une lettre de M. Descartes sur la transsubstantiation. Je vous prie de la lui demander, et de prendre le soin de m'en envoyer une copie. Il n'est pas nécessaire qu'on sache ma curiosité; c'est à bonne fin. Je vois de grands inconvéniens à la publier; et si elle est telle que je l'imagine, sur le récit qu'on m'en a fait, elle n'évitera pas la censure. M. Descartes a toujours craint d'être noté par l'Eglise; et on lui voit prendre sur cela des précautions, dont quelques-unes alloient jusqu'à l'excès. Quoique ses amis pussent désavouer pour lui une pièce qu'il n'auroit pas donnée lui-même, ses ennemis en tireroient des avantages qu'il ne faut pas leur donner. Je vous en dirai davantage quand j'aurai vu la lettre, et je ne ferai point difficulté d'en dire mon sentiment à M. Pourchot. Je vous prie de lui faire mes complimens, et de bien croire, Monsieur, que je suis sincèrement à vous.

A Meaux, ce 24 mars 1701.

LETTRE CCLIV.

AU MÊME.

Il lui marque son jugement sur les deux lettres de Descartes, qu'il lui avoit envoyées.

J'AI reçu, Monsieur, avec votre lettre la copie que vous avez faite des deux de M. Descartes (1). Vous pouvez dans l'occasion bien assurer notre ami qui m'en parla, qu'elles ne passeront jamais, et qu'elles se trouveront directement opposées à la doctrine catholique. M. Descartes, qui ne vouloit point être censuré, a bien senti qu'il les falloit supprimer, et ne les a pas publiées. Si ses disciples les imprimoient, ils seroient une occasion de donner atteinte à la réputation de leur maître, et il y a charité à les en empêcher. Pour moi, je tiens pour suspect tout ce qu'il n'a pas donné lui-même; et dans ce qu'il a imprimé, je voudrois qu'il eût retranché quelques points, pour être entièrement irrépréhensible par rapport à la foi; car pour le pur philosophique, j'en fais bon marché. Par le titre qu'ont les deux lettres, il semble qu'elles soient déjà imprimées, et qu'elles aient servi de véhicule à des écrits déjà publics. Je suis avec estime et affection, etc.

A Meaux, ce 30 mars 1701.

(1) Ces deux lettres de Descartes sur l'Eucharistie ont été imprimées pour la première fois, en 1811, dans l'ouvrage intitulé : *Pensées de Descartes sur la Religion et la Morale*, pag. 250 et suiv. (Édit. de Vers.)

LETTRE CCLV.

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Sur un nouveau livre contre l'Histoire des congrégations de *Auxiliis* du P. Serri, Dominicain.

J'AI lu, Monseigneur, le nouveau livre français⁽¹⁾ sur l'Histoire de la Congrégation de *Auxiliis*; et sans entrer dans la question de la science moyenne, voici la remarque que j'ai faite, et que votre Eminence aura faite aussi bien que moi. C'est qu'encore que l'auteur déclare que la société n'a pas adopté la doctrine de Molina sur les forces naturelles, auxquelles il attache la grâce; il ne laisse pas de déclarer en même temps que la même société tient cette doctrine à couvert de toute censure, à cause du nombre des auteurs qui l'ont soutenue.

C'est là, Monseigneur, attaquer directement la censure du clergé, résolue sous votre présidence, et rendue exécutoire par votre décret: c'est dire que cette doctrine, qui est purement et manifestement semi-pélagienne, est reconnue pour probable, à cause qu'elle n'a pas été condamnée par le saint

(1) Le livre dont il s'agit ici étoit intitulé: *Questions importantes*, et fut publié à l'occasion de la nouvelle Histoire des congrégations de *Auxiliis*, etc. Ce livre se vendit publiquement à Paris dès la fin du mois d'avril 1701, chez Bellay, libraire, rue Saint-Jacques, à l'image saint Athanase, « où j'ai appris moi-même de la femme de » ce libraire, dit M. Ledieu, secrétaire de Bossuet, que les Jésuites » donnoient ce livre à son mari pour l'exposer en vente, et que ces » Pères le faisoient vendre eux-mêmes dans leur collège, où son » mari en alloit prendre les exemplaires qu'il vouloit ».

Siège. C'est faire dépendre les dons de la grâce des dispositions naturelles, les y ramener comme à leur racine, et répondre au *Quis te discernit* de saint Paul ⁽¹⁾; ce qui ne renferme rien moins que le renversement entier de la piété et de la doctrine de la grâce.

J'avoue que ce sentiment a été soutenu par plusieurs scholastiques avant le concile de Trente, et que depuis ce concile quelques-uns n'ont pas eu assez d'attention à ses décrets. Mais après les grands éclaircissemens qu'on a donnés sur cette matière, et après le décret du clergé, appuyé du vôtre, on n'a pas dû à vos yeux soutenir une doctrine si pernicieuse.

C'est faire injure à l'Eglise romaine, de la faire approbatrice de cette doctrine, et d'étendre jusqu'à la défense de se condamner les uns les autres, qu'il faut restreindre à la principale matière de l'examen, qui est celle de la congruité par la science moyenne.

Je supplie très-humblement votre Eminence de considérer devant Dieu, et de faire considérer dans son conseil le remède qu'on peut apporter à un si grand mal. Pour moi j'attendrai vos ordres, et demeurerai en repos.

M. de Rheims, dans son ordonnance sur la grâce, a bien distingué la doctrine de la grâce congrue d'avec celle-ci; puisqu'il a toléré l'une, et condamné l'autre. Si nous la souffrons, il faut laisser enseigner impunément que tous les dons de la grâce, même la première efficace et celle de la persévérance,

(1) *I. Cor.* IV. 7.

marcheront ensuite des dispositions naturelles, qui par-là feront la racine du discernement. Le décret du clergé, qui a marqué cette erreur, ira en fumée, aussi bien qu'une approbation aussi authentique que la vôtre; et le semi-pélagianisme sera remis en honneur sous d'autres termes.

Le cardinal Baronius en a déploré la renaissance, sous prétexte de s'opposer à Luther. Le cardinal Bellarmin ne s'éloigne pas de ce sentiment, quoique d'ailleurs défenseur de la doctrine de Molina sur l'autre point. Je sais que votre Eminence n'abandonnera non plus qu'eux la cause de Dieu, pour laquelle elle est si déclarée. Je marcherai humblement sur les pas de votre Eminence, de qui je suis à jamais avec un respect sincère, etc.

A Germigny, ce 23 mai 1701.

LETTRE CCLVI.

A M. BRISACIER.

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Il lui expose les erreurs de l'écrit intitulé *Judicium unius, etc.* composé par M. Coulau (1), docteur de Sorbonne, et combat en particulier ses sentimens sur la religion des Perses.

J'AI lu en effet, Monsieur, avec une extrême diligence, le livre intitulé, *Judicium unius, etc.* comme

(1) Il publia cet écrit pour servir de défense aux livres que les pères le Comte et Gobien, Jésuites, avoient donnés en faveur de la religion et du culte des Chinois, et qui avoient été censurés par la faculté de théologie de Paris.

M. le cardinal de Noailles l'avoit prévu. Je vous ai promis de vous en dire mon sentiment : je le fais, à condition, s'il vous plaît, que vous communiquerez cette lettre à M. le Cardinal. Mon dessein est par-là que vous preniez le temps le plus commode à son Eminence, pour lui en faire la lecture; et en même temps de lui sauver la peine de lire mon écriture, qui devient tous les jours plus pénible pour moi, et plus difficile aux autres; ce qui m'oblige souvent de me servir d'une main étrangère.

Je dis donc en général, que ce livre est fait pour appuyer l'indifférence des religions, qui est la folie du siècle où nous vivons. Cet esprit règne en Angleterre et en Hollande trop visiblement : mais, par malheur pour les ames, il ne s'introduit que trop parmi les Catholiques. Ce livre autorise ce sentiment, en faisant tous les hommes, de quelque religion qu'ils soient, capables du salut. L'auteur fait servir à cette doctrine la volonté générale de sauver tous les hommes; d'où il conclut que la religion véritable a pu être dans tous les peuples : et comme cette volonté subsiste toujours, il doit tirer la même conséquence du temps présent, comme il a fait de celui qui a précédé l'Évangile.

Il est vrai qu'il reconnoît que les sept nations, dont les Juifs étoient environnés, la Chaldée, la Grèce et tout l'empire romain, ont été vraiment idolâtres. Mais si on le pousse, en lui demandant si Dieu ne vouloit pas sauver ces peuples comme les autres, il sera contraint d'abandonner son système, ou de trouver des excuses à ces idolâtries, en disant comme il l'insinue en quelques endroits,

qu'on

qu'on a pu adorer le vrai Dieu sous le nom de Jupiter, ainsi du reste; puisque même il approuve les auteurs qui disent, que les anciens Germains ont adoré le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sous le nom du soleil, de la lune et du feu; c'est-à-dire, de Jupiter, de Junon et de Vulcain.

Mais il s'attache particulièrement à justifier les anciens Perses, comme ayant connu le vrai Dieu, et même le Messie : et il entreprend de prouver la première partie, même par l'autorité de l'Écriture; à cause, dit-il, qu'il n'est pas probable que les Perses aient été choisis pour détruire l'idolâtrie de Babylone, et rétablir le temple de Dieu, s'ils ne l'eussent connu et servi de tout temps : ce qu'il confirme par Cyrus, que Dieu appelle son *Christ* dans Isaïe (1), et qui déclare lui-même que le Dieu du ciel lui a donné le royaume.

Ce discours est d'une prodigieuse témérité; puisque dans le même prophète Isaïe, Dieu dit deux fois à Cyrus : *Vous ne m'avez point connu* (2); où saint Jérôme interprète qu'il avoit servi de faux dieux : *Idola coluisti*.

Ce que répond l'auteur à ces passages précis, est incroyable. C'est qu'encore que Cyrus connût le vrai Dieu, il ne savoit pas que les Hébreux en fussent les adorateurs; et qu'aussitôt qu'il l'a su, il a reconnu que le Dieu des Juifs étoit le vrai Dieu du ciel, que lui-même il avoit toujours servi: comme si l'on pouvoit soupçonner que Dieu eût fait l'injustice à Cyrus, de lui dire qu'il ne le connoissoit pas,

(1) *Is.* XLV. 1. — 2 *Ibid.* 4. 5.

sous prétexte qu'il ne savoit pas qu'il fût le Dieu d'Abraham et des Juifs; quoique d'ailleurs lui et les Perses le connussent de tout temps, par la tradition perpétuelle venue de Noé.

L'auteur passe jusqu'à assurer que non-seulement Cyrus, mais encore les autres rois de Perse n'ont changé leur ancien culte véritable, que depuis qu'ils ont été subjugués par les Grecs : où il paroît qu'il a oublié le livre d'Esther, où les Perses et leurs rois sont appelés avec horreur des incirconcis. « Vous » savez, Seigneur, disoit Esther (1), que je hais la » gloire des impies, et que je déteste le lit des » circoncis et de tout étranger. Vous savez la néces- » sité qui m'oblige de porter sur ma tête le signe » d'orgueil et de gloire que j'ai en abomination, » que je le déteste comme ce qu'il y a de plus im- » monde, et que je ne le porte pas dans les jours de » mon silence; mais seulement dans les jours d'os- » tentation et de cérémonie. Vous savez enfin que » je n'ai jamais mangé à la table d'Aman; et que » s'il m'a fallu manger à celle du Roi mon mari, je » ne me suis pas plu dans ce banquet, et je n'ai pas » bu le vin des effusions ».

Qu'Esther ait parlé ainsi d'un roi et d'un peuple qui auroit servi le vrai Dieu, et lui auroit offert de pieux et véritables sacrifices, c'est ce qui n'entrera dans l'esprit de personne.

On lit encore dans le même livre ces paroles de Mardochée (2) : « Vous savez, Seigneur, que ce n'est » pas par orgueil que j'ai refusé d'adorer le superbe » Aman; car j'aurois volontiers baisé ses pas pour

(1) *Esth.* XIV. 15, 16, 17. — (2) *Ibid.* XIII. 12, 13, 14.

» le salut d'Israël : mais j'ai craint de transférer
 » l'honneur de mon Dieu à un homme ».

Ce qui fait voir que la vraie raison du refus de Mardochée, c'est que le culte divin, que les Perses, comme l'on sait, rendoient à leurs rois, s'appliquoit par proportion à leurs favoris, dans lesquels reluisoit leur puissance.

De là venoit cette ordonnance publiée par Darius roi de Perse, à la commune sollicitation de tous les Satrapes : « Que si quelqu'un osoit présenter quel-
 » que prière à quelque Dieu ou à quelque homme
 » que ce fût, excepté au Roi, durant trente jours,
 » il seroit jeté dans la fosse des lions (1) ». Voilà ces adorateurs du vrai Dieu, qui se font des dieux eux-mêmes de leurs rois, et que les saints regardent avec horreur, comme on a vu que fit Esther. C'est aussi ce qui obligea Mardochée à avertir la même Esther de ne point déclarer son peuple (2); parce qu'il savoit que c'étoit un peuple odieux aux Perses, et qu'Aman aussi décrioit au Roi, comme un peuple dont les singularités devoient être en horreur au Roi et à tout l'empire des Perses.

C'est encore ce qui fait dire à la même Reine, dans sa prière (3); « que les Perses vouloient fermer
 » la bouche à ceux qui louoient Dieu, pour ouvrir
 » celle des Gentils, et leur faire louer leurs idoles ».

Après cela, il est étonnant qu'on veuille, par de petites conjectures, faire passer les Perses pour un peuple vraiment religieux, sous prétexte que Cyrus auroit connu le Dieu du ciel, « et que Darius auroit
 » ordonné qu'on payât les frais des sacrifices, de

(1) *Daniel.* vi. 6, 7, etc. — (2) *Esth.* iii. 8. — (3) *Ibid.* xiv. 9. 10.

» ses propres revenus, dans le temple de Jérusalem,
 » à la charge qu'on y prioit pour la vie du Roi et
 » de ses enfans ⁽¹⁾ »; sans songer qu'il est écrit dans
 les Machabées ⁽²⁾, que Séleucus roi d'Asie avoit
 donné un ordre semblable, sans que pour cela on
 puisse conclure que les Syriens, qui n'avoient point
 d'autre religion que celle des Grecs, eussent servi
 le vrai Dieu.

C'est ignorer les premiers principes de la théologie, que de ne pas vouloir entendre que l'idolâtrie adoroit tout, et le vrai Dieu comme les autres. Cyrus peut avoir été dans la même pratique; et Dieu se sera servi de lui pour faire, en faveur de son peuple, ce que les prophètes en avoient prédit. Il se peut aussi qu'il ait connu Dieu, comme avoit fait Nabuchodonosor ⁽³⁾, sans que cette connoissance ait eu de suite. Mais il est beaucoup plus croyable qu'il n'a jamais eu le vrai culte; puisqu'on lui voit dans Xénophon toujours invoquer le soleil avec le Jupiter de son pays, quel qu'il soit, lui offrir des sacrifices, et pratiquer la divination par les entrailles des animaux immolés.

On voit aussi, dans le dernier discours qu'il tient à ses enfans, qu'il se sert de la doctrine de l'immortalité de l'ame, pour leur persuader de suivre ses derniers ordres, et leur faire croire qu'il seroit toujours vivant pour les y obliger. Voilà comme sont faits ces princes, qu'on nous veut donner pour si religieux; et les Chinois peuvent l'avoir été à même prix.

(1) *I. Esdr.* vi. 9, 10. — (2) *II. Macch.* iii. 3. — (3) *Dan.* iii. 96, 99, 100, etc.

Au reste, on assure trop positivement que les Perses n'avoient point d'idoles : car encore que cela soit vrai des idoles à figure humaine, on doit croire qu'ils en avoient d'autres; puisque Esther le remarque ainsi au lieu que nous avons allégué (1). Et en effet, Zoroastre donne expressément chez Eusèbe la tête d'un épervier à son Dieu, comme l'auteur l'a remarqué lui-même. Il croit se sauver, en disant, que c'étoit une image hiéroglyphique : comme si ces sortes d'images n'avoient pas pu devenir des idoles chez les Perses, à la manière des autres. Je n'empêcherai pourtant pas qu'on ne réponde au passage d'Esther, que le terme d'idole y est employé pour signifier toute fausse divinité : mais toujours il demeurera véritable que la Perse adoroit de faux dieux, et que par un faux culte elle se rendoit exécration aux adorateurs du vrai Dieu.

Que sert de nous opposer après cela l'autorité de Zoroastre chez Sanchoniathon et chez Eusèbe? On ne nie point que les philosophes n'aient eu des restes de la véritable idée de la divinité; et ils ne sont devenus idolâtres qu'en les appliquant mal. Par exemple, l'auteur admire que Zoroastre ait pu dire que Dieu est immortel, sans commencement, sans parties, très-dissemblable, auteur de tout bien, et qui seul s'enseigne lui-même; toutes choses qui peuvent convenir en un certain sens au soleil, qui étoit réputé voir tout du haut du ciel, diriger tout, n'avoir point de parties distinctes à la manière des hommes et des animaux, être différent de lui-même, ainsi que chantoit Horace : *Aliusque et idem nasce-*

(1) *Esth.* XIV. 10.

ris; ce qui, sous des paroles emphatiques, ne signifieroit que le soleil, ou le monde, si l'on veut, et quelque chose de fort éloigné du vrai Dieu.

On sait d'ailleurs que les Perses adoroient deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais, comme le dit expressément saint Augustin (1), qui le rapporte de leurs propres auteurs; ce que Plutarque avoit fait avant lui. L'auteur tire avantage de ces deux dieux, pour prouver que les anciens Perses ont connu Dieu et le diable: excuse impie et pernicieuse; puisqu'aux termes de saint Augustin, c'est faire adorer le diable à ceux qu'on nous veut donner pour si religieux.

Je ne finirois point, si j'entreprendois de rapporter tout ce qui pourroit convaincre les anciens Perses d'une parfaite idolâtrie, fort différente de celle des Grecs. Il est certain, par le livre de la Sagesse (2), qu'on a adoré le soleil, la lune, les étoiles, les vents, les élémens, et les autres parties du monde. Chercher des excuses à ce culte impie, ou vouloir que les Perses en aient été incapables plutôt que les autres peuples; c'est vouloir chercher des justifications à ceux qui, bien constamment et par des témoignages exprès de l'Écriture, ont été en exécration au peuple de Dieu.

On peut juger de là ce qu'il faut croire des autres nations qu'on entreprend d'excuser d'idolâtrie. Geraldin n'est pas plus heureux à défendre l'Éthiopie, que Hyde à excuser les Perses; et l'auteur, qui relève leurs fades et impertinentes conjectures, contre les témoignages exprès de la parole de Dieu,

(1) *De Civit. Dei*, lib. v, cap. XXI; tom. VII, col. 138. — (2) *Sap.* XIII. 2.

ouvre la porte à ceux qui voudront excuser tout le reste des païens, et soutenir que sans cela on ne peut entendre cet oracle de l'apôtre : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* (1).

Je crois donc qu'il est nécessaire de résister à ces nouveautés, et non-seulement par des discours, mais encore par des censures expresses, si l'on ne veut donner cours à l'indifférence des religions. Il ne faut pas se flatter sur l'impertinence de l'auteur, qui fera tomber son livre comme de lui-même : car tout ignorant qu'il est, il se donne un air de savoir, qui éblouira tous les esprits médiocres, dont le nombre est le plus grand parmi les hommes, et qui flatte la pente du siècle.

Je voudrois donc prier ou M. Dupin, ou le père Alexandre, de relever les faux raisonnemens et les fausses citations qui sont particulières à cet auteur; et en attendant supplier M. le cardinal de Noailles, ou d'en faire ou d'en procurer la censure par la Faculté. Mais comme le dernier seroit long et peut-être trop difficile, le droit du jeu est que M. le cardinal commence d'abord, et qu'il arrête par son autorité le cours d'une impiété si manifeste; et c'est de quoi je le supplie.

J'avois dessein d'extraire et de qualifier quelques propositions : mais c'est assez pour cette fois; et j'avoue que je me lasse de dicter : je pourrai continuer au premier loisir. Cependant je suis, Monsieur, ce que vous savez.

A Meaux, ce 30 août 1701.

(1) *I. Tim.* II. 4.

LETTRE CCLVII.

DU MÊME.

Il continue de prouver que les Perses étoient de vrais idolâtres; dévoile de plus en plus les erreurs et les faux principes de leur apologiste, et donne des vues pour le réfuter solidement.

JE continuerai mes remarques, Monsieur, par forme de Mémoire, comme vous me témoignez le désirer dans votre réponse du premier septembre. Il faut beaucoup insister sur les Perses; parce que l'auteur en fait son principal fondement par les trois propositions de la page 25, dont la première est, « que les Perses ont toujours reconnu un seul » dieu » : *Persas unicum semper Deum agnovisse*; la seconde, « qu'ils ont toujours été fort opposés aux » idoles » : *Idolis et simulacris nunquam non fuisse infensissimos*; et la troisième, « qu'on peut tirer » des livres sacrés de fortes conjectures qui autorisent ce sentiment » : *Non leves à sacris codicibus in eam sententiam conjecturas duci posse*. Sur les deux dieux bon et mauvais, c'est en vain que l'auteur allègue Agathias, livre II de l'histoire de Justinien. Cet auteur ne dit point du tout, comme on le lui fait dire, « qu'il est constant que les Perses n'ont » adoré qu'un seul dieu ». Car cet auteur dit expressément, que de toute antiquité les Perses adoroient Jupiter, Saturne, Vénus, et les autres dieux de la Grèce sous d'autres noms. Et quant aux deux dieux, bon et mauvais, il se trompe manifestement, en disant que ce culte vient des Grecs; puisque Plu-

tarque le fait venir de Zoroastre, comme de l'ancien et premier législateur des Perses; ce qui est hors de contestation, quoi qu'en puisse dire Agathias : et le même Plutarque remarque expressément, qu'on offroit le sacrifice à ces deux dieux; à l'un, les votifs et d'action de grâces; à l'autre, ce qu'on appeloit ἀποτρόπαιον, tels que ceux que les Latins appeloient *Averruncarii*, qui tendoient à les appaiser comme des puissances nuisibles; ce qui aussi est conforme à ce qu'on a rapporté de saint Augustin. Au reste, le même Plutarque remarque que le bon dieu venoit d'une très-pure lumière, et le mauvais de l'obscurité et des ténèbres; ce qui s'accorde parfaitement à l'adoration du soleil. Manès ou Manichæus, qui étoit Perse de nation, avoit pris sa doctrine dans son pays; ce qui est aussi observé par Agathias : et l'on sait, par saint Augustin, que les Manichéens adoroient le soleil. Cependant l'auteur a toujours recours à Agathias, comme s'il étoit favorable à sa prétention. Quoi qu'il en soit, on ne trouve parmi les Grecs aucun culte semblable à celui des deux dieux, et il étoit naturel à la Perse.

L'auteur fait dire aussi à Plutarque, que Darius Codomanus, étendant les mains au ciel, ne dit pas : « O soleil, ô Apollon »; mais, « O dieu de mes ancêtres, et Jupiter de mon pays »! Ce sont des gloses que cet auteur a mêlées aux paroles de Plutarque, qui fait invoquer à Darius le Jupiter de son pays, et les autres dieux des rois (1); et tout le reste est ajouté.

Ce qu'il dit, qu'on ne trouve point dans Xéno-

(1) *Plut. lib. 11, de fort. Alex.*

phon que Cyrus ait jamais invoqué le soleil, n'est pas moins faux; puisque avec le Jupiter de son pays, il joignoit ordinairement le soleil, comme il paroît en plusieurs endroits; et notamment au dernier livre de la Cyropédie.

Quant à ce que l'auteur assure, que les Perses n'ont changé leur ancien culte du vrai Dieu que depuis l'empire des Grecs et des Macédoniens, il est démenti par l'Écriture; puisque premièrement, ni Cyrus ni les autres rois, en reconnoissant le Dieu du ciel, n'ont jamais dit qu'ils l'ont toujours adoré. Secondement, ce pourroit donc être en tout cas un sentiment particulier de Cyrus, à qui l'on montra son nom dans la prophétie d'Isaïe : ce qui étoit si visiblement miraculeux, qu'il pouvoit en particulier en être touché, comme Nabuchodonosor le fut des miracles qu'il avoit vus ⁽¹⁾, et comme le roi de Babylone dont il est parlé dans Daniel ⁽²⁾. Troisièmement, aucun de ces rois n'établit le culte dans tout son empire, mais précisément dans le temple de Jérusalem. Quatrièmement, il est dit expressément dans ce dernier passage, que le Dieu dont il rebâtissoit la maison, est le Dieu qui est dans Jérusalem ⁽³⁾; faisant voir par-là clairement qu'il n'étoit adoré que là. Cinquièmement, dans le décret de Darius ⁽⁴⁾, non plus que dans celui de Cyrus, on ne lit autre chose, sinon qu'on offroit au Dieu du ciel à Jérusalem, sans marquer que ce fût le Dieu qui étoit connu dans tout l'empire. Sixièmement, la même chose paroît dans le décret de Darius, où

(1) *Dan.* III. 95. — (2) *Ibid.* XIV. 42. — (3) *II. Paral.* XXXVI. 23; et *I. Esdr.* I. 2, 3. — (4) *I. Esdr.* VI. 10.

l'ordonnance en faveur du Dieu de Daniel est marquée comme nouvelle, et donnée sur un fait particulier (1) : de sorte que l'on voit toujours et partout, que ce n'étoit point le culte public du royaume : ce qui aussi n'a eu dans l'empire aucune suite, comme il a déjà été dit et prouvé démonstrativement par Esther et par Daniel. L'expression, *ut qui petierit à quocumque deo aut homine* (2) : « Que celui qui » demandera quoi que ce soit à quelque dieu, ou » à quelque homme que ce puisse être », marque clairement la pluralité des dieux. Et de tout cela, il résulte que les propositions ci-dessus marquées, doivent être qualifiées fausses, téméraires, contraires à la parole de Dieu, et induisantes à erreur et à hérésie. On pourroit dire hérétiques, si ce n'étoit qu'il s'agit d'un fait particulier et non pas d'un dogme.

Ce que l'auteur dit, qu'il ne veut pas nier que les Perses aient admiré et honoré le soleil, comme celui à qui le Créateur avoit donné la première place parmi les astres, à la manière des Américains, montre qu'il ne fait autre chose que pallier l'idolâtrie, étant si certain d'ailleurs que ceux du Pérou ne connoissoient point d'autre dieu que le soleil.

Le passage qu'il allègue, tiré d'Esther (3), est une reconnoissance que le royaume avoit été donné par le Dieu des Juifs à Cyrus et à ses successeurs : mais il ne dit point du tout que ce Dieu ait toujours été servi en Perse, ni aussi qu'il soit le seul qu'il faille servir.

L'auteur dit que Cambyse, fils de Cyrus, a dé-

(1) *Dan.* vi. 25, 26. — (2) *Ibid.* 7. — (3) *Esth.* xvi. 16.

truit entièrement l'idolâtrie en Egypte, comme elle l'avoit été en Assyrie; et c'est ce qui lui donne la hardiesse d'appliquer à ce prince impie la prophétie d'Isaïe (1) : « Israël se joindra pour troisième aux » Egyptiens et aux Assyriens » : *Erit Israel tertius Ægyptio et Assyrio, etc.* Le sens, dit-il, de la prophétie est bien plus clair : *Longè tamen planior dilucidiorque sensus erit, etc.*; où il enseigne expressément que l'Egypte et l'Assyrie ont été ramenées par les rois de Perse au culte du vrai Dieu : proposition impie, et qu'on peut qualifier en cette sorte. Cette proposition, qui assure que l'Egypte et l'Assyrie sont devenues le peuple de Dieu avec les Juifs, par le moyen de Cambyse, qui leur a fait connoître le Dieu véritable, est téméraire, scandaleuse, impie; et applique à un prince impie ce qui ne peut regarder que la gloire de Jésus-Christ, et la conversion des Gentils, notamment des Assyriens et des Egyptiens, par la prédication évangélique.

Il corrompt la prophétie de Malachie (2), et l'explique contre la tradition universelle des Pères.

Il nie que les deux peuples soient distingués à raison de la piété. Il attribue ce sentiment à l'orgueil judaïque, et il égale les deux peuples, en ce qui regarde la connoissance de Dieu. Il enseigne expressément que les païens ont eu la même religion que les chrétiens; que les Juifs n'excellent en rien par-dessus les autres peuples, etc.; que l'opposition des deux peuples faite par saint Paul, ne consiste en aucune sorte dans la connoissance de Dieu et dans la piété; qu'il faut donc prendre les Gentils

(1) *Isai. XIX. 24.* — (2) *Malach. II.*

en général pour le seul empire romain : toutes propositions qui sont hérétiques, directement contraires à l'intention de saint Paul, aux paroles de l'Écriture, qui établit la constitution du peuple juif, précisément dans le culte d'un seul Dieu, comme il paroît à la tête du Décalogue (1), et dans d'autres passages (2), qui tous sont formels pour montrer que l'alliance qui constitue le peuple de Dieu, a pour fondement la reconnaissance volontaire, et par choix, de sa seule divinité et de son culte.

Il parle ainsi : « Le choix que Dieu donne au » peuple juif ne regarde pas la foi ni le culte nécessaire de la divinité : car qui dira que Dieu a » laissé à délibérer aux hommes s'ils le serviroient »? D'où il conclut, « que l'alliance ne regarde pas le » culte de Dieu ; puisqu'elle est remise au choix du » peuple », selon ces paroles : « Vous êtes maîtres » de prendre tel parti que vous voudrez : choisissez » aujourd'hui ce qu'il vous plaira, et voyez qui vous » devez plutôt adorer, ou les dieux qu'ont servi » vos pères dans la Mésopotamie », etc. : *Optio vobis datur : eligite cui servire debeatis, utrum diis quibus servierunt patres vestri in Mesopotamiâ* (3), etc.

Il suppose que cette option déferée aux Juifs ne regarde pas le libre arbitre, dont on doit user en choisissant Dieu, mais l'indifférence de la chose en elle-même ; ce qui est formellement hérétique et impie. Le choix qui est ici marqué, regarde celui dont il est écrit ailleurs (4) : « J'ai mis devant vos yeux

(1) *Exod.* xx. 2. — (2) *Deut.* v. 6. vi. 4, 5, 6. xxix, 9, 10, etc. *Jos.* xxiv. 14, 15, 18, 22, 24. — (3) *Jos.* xxiv. 15. — (4) *Deut.* xxx. 19.

» la vie et la mort »; et non pas un choix semblable à celui dont parle saint Paul (1) : « Si vous mariez » votre fille, vous faites bien, etc., faites ce que » vous voudrez »; puisqu'au contraire celui qui ne choisit pas Dieu est maudit (2).

Il se fait l'objection, qu'il faudroit, selon ces principes, mettre un troisième peuple outre les Juifs et les Gentils idolâtres, qui seroit celui qui auroit adoré le vrai Dieu sans le secours de la loi; et il l'élude, en disant que ces derniers sont rangés avec le peuple des Gentils, quoique plusieurs parmi eux fussent idolâtres : ce qui est impie et erroné; puisque l'intention de saint Paul ne fut jamais de faire un même peuple de ceux qui adoroient les idoles, et de ceux qui adoroient le vrai Dieu : *Gentium itaque nomine, Paulus et Scripturæ omnes intelligunt quicumque extra Israeliticam legem extiterè uspiam, ullâve religione, seu antiquâ et Noemicâ, seu recenter confictâ et idololatricâ, quosvis populos.* Cette doctrine est contraire à la décision de saint Paul, qui dit qu'il a prouvé « que les Juifs et les Grecs sont sous » le péché, et que Dieu a tout renfermé sous le » péché, afin d'avoir pitié de tous (3) ». L'auteur élude en disant, qu'il faut prendre tous pour plusieurs, selon la coutume de l'Écriture : *Ex utrisque igitur populis plurimos tantum, juxta consuetam Scripturæ locutionem, Apostolus designat; neque prorsus omnes tum Judæos, tum Gentes alternatim in impietate involvit* : ce qui est hérétique, et directement contraire à l'intention de saint Paul.

(1) *I. Cor.* VII. 36, 37, 38. — (2) *Deut.* XXVII. 15 et seq. — (3) *Rom.* III. 9. XI. 32; et *Gal.* III. 22.

La force de l'argument de cet apôtre consiste en ce qu'il a fait voir d'un côté que les Gentils étoient criminels, en ne servant pas le Dieu qu'ils connoissoient (1); ce qui leur a attiré tous les autres crimes, dont le même apôtre fait le dénombrement (2); et de l'autre, que les Juifs n'étoient pas moins coupables, pour avoir été prévaricateurs de la loi (3) : ce qui montre que tout ce qui n'est pas Juif est idolâtre, malgré le témoignage de sa conscience; puisque Dieu s'est fait connoître également à toutes les nations par les ouvrages de sa sagesse. L'auteur élude tout cela, en disant que la prérogative du peuple juif ne regarde pas le culte de Dieu; puisque les autres nations l'ont conservé dès le temps de Noé.

L'auteur fait consister la doctrine de saint Paul et la différence des deux peuples, juif et grec, en ce que vers l'avènement du Messie, toute la terre presque a été couverte des ténèbres de l'idolâtrie et de l'infidélité : comme si la distinction des deux peuples n'avoit lieu qu'en ce temps précis, et non pas dans tous les siècles précédens; ce qui est hérétique, et renverse toute l'économie de la religion.

Pour éluder les passages des Pères, il dit qu'il ne les faut pas prendre au pied de la lettre; afin que tant de passages, qui renferment tous les peuples, excepté les Juifs, dans une pareille infidélité, demeurent sans effet : ce qui tend à rendre inutile toute la tradition, qui s'exprime en termes généraux et sans exception.

(1) *Rom.* 1. 20, 21. — (2) *Ibid* 26. — (3) *Ibid.* 11. 1, etc.

Le passage de saint Augustin, tiré du livre de la Cité de Dieu ⁽¹⁾, où il dit que le culte de Dieu étoit renfermé dans la seule famille de Tharé et d'Abraham, prouve trop selon lui; à cause qu'il est constant que Sem et peut-être Noé vivoient encore alors, et que la famille de Melchisédech a été fidèle. Mais il n'a pas voulu prendre garde que l'intention de saint Augustin est de dire, que la famille d'Abraham a été la seule marquée où le culte de Dieu se soit conservé : ce qui est incontestable; puisque l'Écriture ne dit rien de la famille de Sem, ni de celle de Melchisédech : et la conséquence que l'auteur tire de saint Augustin, en disant qu'il prouve trop, est fautive, téméraire et scandaleuse. Il en est de même des autres passages des saints Pères, qu'il a éludés dans les pages suivantes.

Il élude aussi dans les mêmes endroits ces mêmes passages, en disant que lorsqu'on y dit que toutes les nations, excepté la juive, étoient infidèles, cela se doit entendre seulement de plusieurs, et encore comparativement avec les Juifs. Il objecte les brachmanes parmi les Indiens, comme gens attachés au culte d'un seul Dieu, aussi bien que les Perses et les Sères; où il cite Eusèbe, et Bardesanes produit par Eusèbe, en témoignage que les brachmanes, au nombre de plusieurs milliers, étoient recommandables par leur piété envers Dieu. Il a oublié que chez Eusèbe même, les brachmanes observoient les abstinences superstitieuses, qui durent encore aujourd'hui parmi les Indiens; que ces peuples croient aussi

(1) *De Civit. Dei, lib. xvi, cap. xii; tom. vii, col. 428 et 431.*

la métempsycose ; qu'ils se tuent eux-mêmes, etc. , comme fit Calanus, qui étoit du nombre des brachmanes, ainsi que Strabon le remarque (1).

Le même Strabon, au même livre, rapporte l'építaphe de Zarmanochagas, Indien, qui se fit aussi mourir lui-même, selon la coutume de son pays. Voilà quels étoient ceux dont on veut rendre la piété si recommandable. La croyance de l'immortalité des ames les portoit à l'abus qu'on vient de voir, et les y porte encore. On n'a pas sujet de croire qu'ils servissent le vrai Dieu au milieu de tant de pratiques détestables. Ainsi quand Bardesanes dit, chez Eusèbe, qu'ils étoient attachés à Dieu, sans dire quel dieu, on peut entendre sous ce nom le dieu qu'ils croyoient, quel qu'il fût ; cette locution étant ordinaire parmi les Grecs : et quand ce seroit le Dieu véritable dont ils auroient conservé quelque idée, comme tous les autres Gentils, on ne peut pas conclure de là qu'ils lui rendissent un culte agréable au milieu de tant de superstitions criminelles, ni même qu'ils l'adorassent seul ; puisqu'on voit tant d'autres nations joindre le culte du vrai Dieu créateur avec les autres fausses divinités. Au reste, le même Strabon marque expressément au même livre, que les Indiens adoroient Jupiter, auteur de la pluie, le Gange et les esprits qui y habitoient : de sorte qu'il faut dire de deux choses l'une, ou que ce n'étoit pas le Dieu véritable qui étoit adoré par les brachmanes, ou que les brachmanes n'en étoient pas crus par le peuple.

(1) *Strab. lib. xv.*

L'auteur allègue à ce propos saint Isidore de Damiette (1), où est rapporté le serment que faisoient les Perses, qu'il traduit ainsi : *Colendo Deo incumbam*, où le grec porte τὸ θεῖον; ce qui signifie indéfiniment tout ce qui est réputé divin, et ne conclut rien du tout pour le vrai Dieu.

Il assure que le sentiment des Pères sur l'idolâtrie des Gentils, ne peut pas être connu par leurs apologies contre les Païens; parce qu'ils parloient selon les principes des Païens mêmes, qui tenoient pour assuré que les Juifs étoient les seuls qui n'eussent pas plusieurs dieux. Il avoue donc que les apologistes de la religion chrétienne sont contre lui, et il en élude l'autorité qui est si grande, surtout en cette matière. Ses paroles sont remarquables : « Les » ennemis de la chrétienté donnoient pour certain, » qu'excepté les Juifs, tous les autres peuples avoient » plusieurs dieux ». Voici ses propres paroles en latin : *Sanctorum Patrum de gentium idololatriâ sententiam, ex suis adversùs ethnicos disputationibus, certò dignosci non posse. Cùm enim sæpe argumento, ut vocant, ad hominem, adversarios refellerent, multa ad illorum potiùs, quàm ad propriam mentem, pro concessis relinquebant. Statuebant autem christianitatis hostes tanquam rem apud se compertam, præter Judaicam nationem, prorsus reliquos homines suis multiplicibus diis deditos fuisse* : comme si c'étoit là un sentiment particulier des ennemis de la religion, et non pas la commune supposition tant des Païens que des Chrétiens.

Il allègue en plusieurs endroits le passage de

(1) *Lib. IV, Ep. CXCIII.*

saint Paul , *naturaliter quæ legis sunt faciunt* (1) : ce qu'il ne feroit pas avec tant de confiance , s'il avoit voulu apprendre de saint Augustin que ce passage s'entend des Gentils convertis à l'Évangile , dans lesquels la nature étoit réparée par la grâce ; ce qui donne lieu à l'expression , *naturaliter* : quoique , en quelque sens que se prenne ce passage , il ne conclut rien pour l'auteur ; mais seulement que la nature n'étoit pas tout-à-fait anéantie , et que jusqu'à un certain point les Gentils pratiquoient la loi naturelle.

En général , il abuse par tout son livre de deux doctrines très-orthodoxes , dont l'une est , qu'il y a eu des fidèles dispersés par-ci par-là hors de l'enceinte du peuple juif ; et la seconde , que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.

Il est vrai que depuis la loi de Moïse , les Païens avoient acquis une certaine facilité plus grande de connoître Dieu , par la dispersion des Juifs , et par les prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur ; en sorte que le nombre des particuliers qui l'adoroient parmi les Gentils , est peut-être plus grand qu'on ne pense : mais que des peuples entiers aient ouvert les yeux à la vraie religion , c'est de quoi l'on ne voit aucun exemple.

On doit aussi avouer qu'il y a eu parmi les Païens des idées générales et confuses de la corruption de la nature , et de la venue future d'un libérateur : mais cela ne conclut pas que ces lumières aient produit leur effet pour le faire reconnoître.

Je ne crois pas que l'auteur , qui allègue l'Eglo-

(1) Rom. II. 14.

gue iv de Virgile comme contenant une idée du mystère de Jésus-Christ, veuille conclure de là que Virgile et les Romains de son temps l'aient reconnu. Sans entrer dans la discussion des Sibylles (1), il suffit de savoir que leurs vers prophétiques, vrais ou faux, n'ont eu aucun effet parmi les Païens, qui ne paroissent pas avoir connu les vers qui regardent Jésus-Christ, et que nous trouvons dans plusieurs Pères, et dont aussi il est certain que plusieurs Pères ont douté.

(1) Les Livres Sibyllins que nous avons, ne sont point ceux qui étoient attribués aux Sibylles, si célèbres dans le paganisme. Leurs écrits, dont les intéressés à entretenir la superstition faisoient un grand mystère, et savoiient adroitement se servir pour les fins de leur politique, ne sont point parvenus jusqu'à nous. Les plus éclairés et les plus sages d'entre les païens n'ont pas fait difficulté de reconnoître que toutes ces prétendues prédictions n'étoient qu'imposture, et ils étoient aussi bien éloignés d'y ajouter foi dans les occasions où l'on vouloit s'en prévaloir. A l'égard des oracles qui portent aujourd'hui le nom des Sibylles, les savans, ainsi que plusieurs d'entre les principaux Pères, conviennent qu'ils ont été fabriqués dès les premiers siècles, par des chrétiens, ou mal intentionnés, ou animés d'un faux zèle; car la vérité, et une vérité aussi clairement établie dans les livres réellement prophétiques que l'est la divinité de la religion chrétienne, n'a pas besoin du mensonge pour se soutenir. On peut consulter les différentes dissertations publiées par les critiques sur cette matière, et dont les principales sont, parmi les Catholiques, celles d'Ellics Dupin, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques*, tom. 1, pag. 54 et suiv.; de dom le Nourry, *Apparat. ad Biblioth. Patr.* tom. 1, lib. 1. *Dissert.* xii, cap. 111, p. 239 et seq. *Lib.* 111, *Dissert.* 11, cap. v, art. 11, pag. 942 et seq. tom. 11, *Dissert.* 111, in *Lactant. C.* xliii, pag. 1145 et passim; de dom Remi Ceillier, *Hist. génér. des Auteurs sacrés et ecclés.* tom. 1, pag. 528 et suiv. : et parmi les hétérodoxes, Jean Daillé, David Blondel, Isaac Vossius, et principalement l'édition des Livres Sibyllins, donnée à Amsterdam en 1689, par Servatus Gallæus, ministre de Harlem, avec les dissertations dont il les a accompagnés.

L'auteur allègue un passage de Cicéron , où il est parlé d'un roi qu'il faudroit reconnoître pour être sauvé ; ce qu'on appliquoit à Jules-César. Cicéron même fait voir que cette prétendue prophétie n'avoit rien que de vague et d'ambigu (1). Quoi qu'il en soit , et quelque usage qu'on en veuille faire , aussi bien que des bruits qui se répandoient , par lesquels la venue prochaine de Jésus-Christ sembloit être pronostiquée ; tout cela pouvoit bien être , si l'on veut , des préparations éloignées pour disposer les Païens à la foi du Sauveur qui devoit venir , mais n'a jamais eu l'effet de la faire naître dans les cœurs.

Quant à l'argument tiré de ce que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés , il est bien aisé d'entendre que les témoignages généraux que Dieu donne de lui-même et de sa sagesse , pouvoient induire les hommes à connoître Dieu et à rejeter les idoles , avec les grâces communes et générales qui ne manquent à personne. Il n'y a pas non plus sujet de douter qu'il n'y ait eu , à l'égard de quelques-uns , des motions spéciales et efficaces pour profiter de ces lumières générales ; et que ceux qui en auront profité , auront pu être menés plus loin par les moyens qui sont connus à Dieu. Mais c'est là aussi tout ce qu'on peut conclure de cette volonté générale , et de ces grâces données ou offertes aux Païens ; et ce qu'y ajoute l'auteur , est inoui dans toute la théologie. Il passe même jûsqu'à dire qu'en soutenant que nul peuple n'a connu Dieu que les Juifs , on établit l'incrédulité , comme l'effet d'une espèce de violence. Voici ses paroles : *Hæccine sunt*

(1) *Cicer. de Divinat. lib. 11.*

arcana novi systematis mysteria, quibus Dei voluntas omnes homines salvandi, atque adeo potissimum caput religionis funditus subvertitur. Si enim dimoveri ab electione Judæorum non potuit gentium omnium obedientia, fuit omnino necessaria illarum à Dei cultu secessio, et quæ perfidiæ debita pœna est, necessarius æternus interitus. Vocamus siquidem omnes illud necessarium, quod aliter ac fit, esse non potest. Excès vraiment insupportable; puisque chaque particulier pouvoit profiter des grâces générales, et qu'il ne faut point douter qu'il n'y ait eu un grand nombre de ces croyans dispersés parmi les Gentils dont nous venons de parler; mais que Dieu, qui connoît seul la dispensation de ses grâces, avoit su et révélé que celles qui devoient entraîner efficacement les peuples gentils à sa connoissance et à son culte, étoient réservées au temps de la nouvelle alliance.

Dieu a révélé qu'il n'y auroit pas d'homme si juste, qu'il ne tombât dans quelque péché. Est-ce à dire qu'il force les hommes au péché? A Dieu ne plaise! Ainsi il aura prédit que les peuples hors de la Judée ne viendroient à sa connoissance et à son culte que par Jésus-Christ. A Dieu ne plaise qu'on croie pour cela qu'il les ait forcés à l'incrédulité: il n'a fait que prédire l'effet de la distribution qu'il avoit prédestinée de ses grâces.

J'ajouterai, en un mot, que cet auteur ajuste les passages à sa mode. On a déjà vu ce qu'il fait dire à Agathias sur l'adoration d'un seul Dieu; ce qui est directement contraire au texte, quoique l'auteur y revienne souvent. Ce qu'il fait dire à Cicéron,

dans le second livre des Lois, sur le culte du soleil, ne se trouve pas dans le texte, ni rien d'approchant. Il ajoute deux lignes entières à un passage de saint Augustin ⁽¹⁾, et il en retranche aussi des paroles essentielles; quoique ce passage, même comme il le rapporte, ne fasse rien pour lui. On ne sait ce qu'il veut dire des nations incirconcises, et il y a beaucoup de galimatias dans ce discours. Il rapporte ailleurs un passage de saint Augustin qui ne dit autre chose, sinon qu'il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu; ce qui ne conclut rien du tout. Il marque un passage de saint Augustin, où ce Père dit seulement que Dieu a voulu que la vertu de ses promesses ait paru plus manifestement dans le peuple juif ⁽²⁾: d'où il conclut que la promesse de la foi et de la grâce du Messie, est en quelque sorte communiquée à tous les peuples. Il voudroit donc dire qu'il leur a été promis: mais où est cette promesse divine? Il ne peut parler ainsi que par une erreur manifeste; puisqu'il demeure lui-même d'accord que les promesses, le testament et la parole de Dieu, n'ont été communiqués à d'autres qu'aux Hébreux. C'est donc une hérésie manifeste que d'attribuer des promesses aux Gentils.

Il est vrai qu'en la page 85, il rapporte de saint Irénée qu'il y a trois testamens ⁽³⁾, (sans parler de celui d'Adam qui est le premier;) ce qui est en effet très-véritable. Il y a le testament du déluge, celui de Moïse et celui de Jésus-Christ. Mais que fait ce

⁽¹⁾ *De Gratia Christi*, lib. II, c. XXIV; tom. X, col. 242. — ⁽²⁾ *De cons. Evangel.* lib. II, cap. XXV; n. 39. — ⁽³⁾ *Iren. lib. III cont. Hær cap. XI, n. 8. Ed. Ben. pag. 191.*

testament du déluge à la question ; puisqu'il ne contient point d'autres promesses , sinon de ne plus noyer la terre (1) ? Ce qui montre qu'en voulant profiter de tout sans raison , l'auteur ne fait que tout embrouiller.

Il se sert d'un passage de saint Augustin, où se trouvent ces paroles : *Populus enim reverd, qui propriè Dei populus diceretur, nullus alius fuit* (2) : « Il n'y a point eu en effet d'autre peuple que le » juif, qui fût appelé proprement le peuple de » Dieu » ; ce qu'il explique en cette sorte : « Saint » Augustin ne dit pas qu'il n'y eût point d'autre » peuple qui fût vraiment le peuple de Dieu ; mais » qu'il n'y en avoit point qu'on appelât tel ». *Attendite ad verba. Non ait, nullus alius qui verè Dei populus, sed qui propriè; non qui Dei populus ESSET, sed qui DICERETUR. Quæ profectò nequaquam significant alios omnes populos à Deo alienos fuisse; sed inter eos solum electum Hebraicum, quem Deus tanquam Rex ac Pontifex eximid sui cognitione, institutisque à se ritibus propriè ac singulariter gubernaret.* Cette explication, qui suppose que d'autres peuples pouvoient être le peuple de Dieu par rapport au culte, est erronée; et il est clair, par toute la suite, que saint Augustin n'a voulu dire autre chose, sinon que tous les peuples sont à Dieu par son souverain domaine; quoique, par rapport à la patrie céleste, ceux qui pouvoient y appartenir, hors les Juifs, étoient seulement quelques particuliers qui avoient la foi du Médiateur. Ce n'étoit donc

(1) *Gen.* VIII. 21. — (2) *De Civit. Dei, lib. XVIII, cap. XLVII; tom. VII, col. 530.*

point un peuple; mais quelques particuliers qui avoient alors cette foi, excepté les Juifs. Enfin il dit ces paroles : *Verùm hanc nostram sententiam in Epistolâ cii Augustinus non innuit, sed statuit; non insinuat, sed exponit ac elucidat..... In hoc testimonio et sensus et verba ipsa Augustini aperta sunt. Nullus tritæ interpretationi, de privatis tantùm Dei cultoribus, hic ampliùs locus relinquitur* : par où il prétend que saint Augustin n'insinue pas seulement, mais qu'il établit et expose parfaitement dans son Epître cii le sentiment de l'auteur, touchant les peuples gentils; quoique ce Père ne dise autre chose, sinon que le même mystère de Jésus-Christ peut avoir été signifié par divers sacremens: ce qui est certain, et ne fait rien à la question; puisque dans ce même endroit de l'Epître cii (1), il ne marque que des particuliers par-ci par-là, qui connussent le mystère de Jésus-Christ, hors la race d'Abraham.

Concluons que ce livre est pernicieux en toute manière. J'ai vu la déclaration qu'on a imprimée de l'auteur, et je trouve entre nous qu'elle est bien foible; puisqu'au lieu de lui faire au moins désavouer sa doctrine, on se contente qu'il désavoue l'impression du livre. Il falloit, à mon avis, le censurer expressément; et puisqu'on n'a point pris ce parti, il faudroit du moins faire un écrit qui en marquât, et en réfutât les erreurs et les faux principes.

Cette réfutation aura trois utilités: la première et la principale, que le peuple sera instruit de vérités

(1) *Quæst. 11, n. 14 et 15.*

capitales, et prévenu contre des erreurs où l'on a beaucoup de penchant : la seconde, que Rome verra les mauvaises suites de la doctrine chinoise : la troisième, qu'elle sera réveillée sur cette matière, et connoîtra le besoin de remédier à un si grand mal.

Je crois, Monsieur, voir dans votre lettre, que vous avez la pensée d'écrire vous-même sur ce sujet avec M. Tiberge. J'en serois ravi; et personne ne le peut mieux faire. Vous voyez que, sans rien dire de ce que contient le livre de M. Dupin (1), il y a de quoi faire un discours très-solide et très-instructif, où en mêlant l'onction et la piété avec la doctrine, on donnera beaucoup d'édification.

Si je n'étois présentement très-occupé à des choses fort nécessaires, je mettrois volontiers la main à la plume dans un si grand besoin de l'Eglise. Mais si vous entreprenez l'ouvrage, comme je le souhaite et vous en prie, je vois outre ceci beaucoup d'autres choses qui pourront y servir.

Par exemple, en relisant cet écrit, il me revient qu'il faudroit examiner dans Eusèbe, histoire ecclésiastique, *liv. v, chap. x*; dans Socrate, *liv. 1, chap. xv*; dans Théodoret, *liv. 1, chap. xxiii*; et dans Sozomène, *liv. 11, chap. xxiii*, la mission dans les Indes de Pantenus et Frumentius : par où il demeureroit pour constant qu'ils n'ont trouvé dans le pays aucun culte de Dieu, que celui qui y avoit été porté par les apôtres saint Matthieu et saint Barthélemi. Il faudroit aussi remarquer dans Eusèbe, *liv. 1,*

(1) La Défense de la Censure que la Faculté avoit faite des livres des deux Jésuites sur la religion et le culte des Chinois.

chap. I, que la connoissance de Dieu et de Jésus-Christ fut portée en Ethiopie par l'eunuque de la reine de Candace, sans qu'il paroisse qu'il y en eût auparavant aucun vestige.

On pourroit examiner en même temps les passages de l'Écriture, où il paroît que Zara, Ethiopien, faisant la guerre à Aza avec un million d'hommes, Aza invoqua l'aide de Dieu contre lui (1), comme on fait contre un infidèle. Isaïe compte les Ethiopiens comme parmi les infidèles (2), où le peuple de Dieu étoit dispersé, et contre lesquels il a protégé ce même peuple : ce qui paroît aussi *chap.* XVIII, 30, 31. Ce prophète, *chap.* XLIII, 3, range l'Ethiopie avec l'Égypte et Saba, peuples infidèles, qu'il sacrifioit au salut de son peuple; et *chap.* XLV, 14, 15, après avoir parlé des trois mêmes nations, il vient à dire que Dieu n'est qu'en Israël. En Jérémie (3), Dieu parle manifestement des Ethiopiens comme de ses ennemis, dont il se veut venger. Le chapitre xxx d'Ezéchiël prouve la même chose. Amos est encore plus exprès; puisque Dieu y reprochant à son peuple qu'il a mérité d'être abandonné, il le menace de le traiter comme les enfans des Ethiopiens (4), dont Jérémie a écrit qu'ils ne changent point de peau (5); ce qui est le symbole d'un pécheur incorrigible. Enfin il est souvent parlé de l'Ethiopie dans l'Écriture; et ses peuples sont souvent venus au secours du peuple de Dieu, comme Taraca, roi de l'Ethiopie, pour Ezé-

(1) *II. Paral.* XIV. 9, 10, 11, 12; XVI. 8, 9. — (2) *Is.* XI. 11. —

(3) *Jerem.* XLVI. 9, 10, 11, 12. — (4) *Amos.* IX. 7. — (5) *Jerem.* XIII. 23.

chias (1), aussi bien que les Egyptiens et les autres infidèles. Le peuple de Dieu a été dispersé en ce pays; et quoiqu'il soit si souvent parlé de ce peuple dans l'Écriture (2), loin qu'il y ait un seul mot qui marque qu'on y connût Dieu, on y voit tout le contraire.

Il faudroit sur cela reprendre la pente qu'on a de sauver les hommes contre toute raison; ce qui va à obscurcir les jugemens de Dieu, et fait voir qu'on peut être au rang de ses adorateurs à un très-bas prix.

Strabon marque les dieux qu'on adoroit en Ethiopie (3).

On voit chez Homère que les dieux alloient en Ethiopie, pour les festins qui leur y étoient préparés.

Les Ethiopiens ont souvent conquis l'Égypte, et pris les mœurs du peuple conquis avec leur religion, sans y rien changer.

Sozomène raconte (4) comment, dans la persécution de Sapor, roi des Perses, du temps de Constantin, on vouloit faire adorer le soleil aux chrétiens.

Il y a quelques réflexions à faire sur l'Adiabène en Assyrie, convertie au judaïsme du temps d'Hérode chez Joseph, et toute chrétienne chez Sozomène (5).

Chez Ammian Marcellin, la religion des Perses envers les astres et le feu est amplement décrite.

Les augures des mages, et l'obligation qu'avoient

(1) *Is.* xxxvii. 9. — (2) *Soph.* iii. 10. — (3) *Strab. lib.* xvii. — (4) *Sozom. lib.* ii, c. ix, x et seq. — (5) *Lib.* ii, c. xii.

les rois de Perse de s'instruire de leur discipline, sont marqués dans Cicéron (1).

Je voudrois voir Hyde, Géraldin et Tollius, pour ne pas attaquer seul un homme qui se soumet. Il faudroit aussi parler d'un auteur qui justifie Socrate et le culte d'Esculape. On sait aussi ce qu'a écrit Zuingle dans un livret dédié à François I.^{er}, sur le salut d'Orphée, d'Hercule, etc.

Vous ne sauriez trop tôt vous déterminer à commencer ce travail utile et pieux, et même nécessaire.

A vous, sans réserve.

A Meaux, ce 8 septembre 1701.

P. S. Au moment que j'écris, il se forme un plan dans mon esprit, qui me paroît grand, simple et court; où, sans parler de qualifications, on feroit voir l'impiété de tant de faux systèmes, d'une manière très-grave : mais il faut finir.

LETTRÉ CCLVIII.

AU MÊME.

Il montre, par saint Athanase, quelle a été la cause de l'idolâtrie parmi les peuples, combien elle a été universelle avant la prédication de l'Évangile.

UNE fausse miséricorde et une fausse sagesse inspirent à certains savans l'inclination d'étendre la vraie religion sur plusieurs peuples, autres que ce-

(1) *Lib. 1 de Divin.*

lui que Dieu lui même a choisi. Ils s'imaginent qu'ils dégraderoient la divinité, s'ils la réduisoient à ce seul peuple; et au lieu d'adorer en tremblant les secrets et impénétrables jugemens de Dieu, qui livre toutes les nations à l'idolâtrie, à la réserve de celle qu'il a séparée des autres par tant de prodiges, ils cherchent à obscurcir la sainte rigueur qui veut convaincre l'homme par expérience de son aveuglement; afin qu'il soit plus capable de comprendre d'où lui venoit la lumière. C'est ce que ces savans curieux et vains ne veulent pas entendre. A quelque prix que ce soit, ils entreprennent de sauver les Perses, les Ethiopiens, les Indiens, et plusieurs autres nations. Les Chinois, qu'on a voulu épargner, ont animé les esprits à cette dispute. La censure de la Faculté contre leurs défenseurs, a donné occasion de publier un vœu qui a été prononcé par un docteur de Sorbonne, dans les délibérations où elle a été résolue. L'auteur s'attache principalement à justifier par l'Écriture la religion des anciens Perses; et quoiqu'il ait désavoué l'impression de son vœu et se soit soumis d'ailleurs à la censure qui en rejette la doctrine, il est bon de joindre la raison à l'autorité d'une Faculté si célèbre, pour ne pas laisser subsister des preuves qui pourroient induire les gens mal instruits à des erreurs, où toute l'économie de la religion est renversée. Mais avant que d'entrer à fond dans cette réfutation, et dans la discussion des autres matières qui regardent la religion de quelques anciens peuples, je proposerai en abrégé la doctrine de saint Athanase sur les causes et l'étendue de l'idolâtrie, ainsi qu'elle est contenue dans

les deux discours de même dessein et de même suite, qui sont à la tête de ses ouvrages, dont l'un a pour titre : *Contre les Gentils*; et l'autre : *De l'Incarnation du Verbe*.

Il enseigne donc que la cause de l'idolâtrie, c'est que l'homme ayant quitté par le péché la contemplation de la nature divine invisible et intellectuelle, s'est plongé entièrement dans les sens; en sorte qu'il est incapable d'être frappé d'autres objets, que des objets sensibles : d'où il est venu à l'oubli de Dieu, à adorer le soleil, les astres, les élémens, les animaux, les images même, les passions et les vices, et enfin toute autre chose que Dieu (1).

Cette erreur s'est répandue par toute la terre; mais en telle sorte, qu'encore que tous les peuples aient été plongés dans l'idolâtrie, ils ne sont pas pour cela convenus des mêmes dieux; chaque nation s'étant fait le sien comme elle a voulu (2). Ainsi autant qu'il y a eu de peuples divers, autant on a imaginé de dieux. Les pays et les villes se sont partagés. Les Phéniciens ignorent les dieux que l'Égypte adore : les Scythes ne connoissent pas les divinités des Perses, ni les Perses celles des Syriens, ni les Indiens celles des Arabes, ni les Arabes celles des Ethiopiens, ni les Grecs celles des Thraces, ni ceux-ci celles des Arméniens; et ainsi des autres, dont saint Athanase fait un grand dénombrement, pour nous faire voir que tous les peuples conviennent dans l'idolâtrie, sans pour cela convenir des mêmes dieux. Au contraire, ceux qui sont en exé-

(1) *Oratio contra gentes*, n. 9, 11, 12, 13, etc. tom. 1, pag. 9 et seq. — (2) *Ibid.* n. 23, p. 22.

crations aux uns, sont en honneur chez les autres : les uns immolent comme victimes, ce que les autres honorent comme dieux : on en est même venu jusqu'à immoler son semblable, par une inhumanité dont ce Père allègue beaucoup d'exemples (1); et il seroit aisé de montrer cet usage barbare parmi presque tous les peuples de l'univers.

Voilà donc parmi les idolâtres tous les peuples du monde, sans exception aucune. Les Perses, les Ethiopiens, les Indiens y sont compris comme les autres, et les Grecs avec les Barbares (2).

Il ne réserve que le peuple qui a reçu la loi de Dieu (3). Il fait voir que l'âme s'oublie elle-même, et qu'elle ne conçoit plus que Dieu l'a faite à son image, par où elle eût dû être amenée à la connoissance du Verbe; et il ne connoît pour vrais adorateurs, que ceux qui en sont ornés (4).

Il donne pour principe assuré, qu'avoir plusieurs dieux, c'est n'en avoir point; et qu'ainsi l'idolâtrie étant partout, conséquemment il y a partout une espèce d'athéisme (5).

Dans cette inondation de l'idolâtrie, il observe toujours avec soin l'exception qu'il faut faire en faveur des Juifs, comme de ceux à qui les idoles sont expressément défendues, et à qui la connoissance de Dieu et de son Verbe Jésus-Christ notre Seigneur a été donnée, tenant pour des insensés ceux qui ne connoissent ni l'un ni l'autre (6).

(1) *Oratio contra gentes*, n. 24, 25; pag. 23 et seq. — (2) *N.* 9, 24; *ibid. sup.* — (3) *N.* 27, 30; *ibid. p.* 26 et 29. — (4) *N.* 33, 34. — (5) *N.* 38; *ibid. pag.* 36 et seq. — (6) *N.* 30, 45, 46, 47; *ibid. p.* 44 et seq.

Je passe au second discours, de *l'Incarnation du Verbe*, où saint Athanase pose pour fondement, que ce n'est pas connoître Dieu que de ne pas connoître la création, et d'assujettir la divinité à ne rien faire que d'une matière ⁽¹⁾ : (c'étoit l'erreur universelle; on croyoit que les astres et les corps célestes donnoient l'être à tout.) Il continue à prouver qu'il n'y a point de véritable religion sans la connoissance de Dieu et de son Verbe : « Tout, dit-il ⁽²⁾, étoit » dans l'impiété, tout étoit plein de malice; et le » seul Dieu et son Verbe étoient ignorés ».

Les hommes n'ayant pas profité de la beauté des ouvrages de Dieu, il leur a envoyé la loi et les prophètes ⁽³⁾ : car ni la loi ni les prophètes n'avoient point été donnés aux Juifs pour eux seuls; mais encore pour éclairer tout l'univers de la connoissance de Dieu et des bonnes mœurs. Mais au lieu de profiter de cette instruction céleste, ils s'enfonçoient tous les jours de plus en plus dans l'erreur; en sorte qu'ils sembloient avoir entièrement perdu la raison, et n'être plus que des bêtes brutes.

On pourroit étendre ici ce que saint Athanase ne dit qu'en un mot, qui est que la loi et les prophètes étoient envoyés à tout le monde. Les enseignemens admirables que Dieu donnoit à son peuple, et les prodiges éclatans qu'il faisoit pour le maintenir et l'instruire, rayonnoient bien loin aux environs, et auroient pu de proche en proche se répandre par toute la terre. Mais loin que les peuples

⁽¹⁾ *De Incarn. Verbi*, n. 2 et 3; pag. 49. — ⁽²⁾ *N.* 11, 12; *ibid.* p. 56 et seq. — ⁽³⁾ *N.* 12; *ibid.* pag. 57.

voisins et les autres successivement en aient profité, les Juifs eux-mêmes ont persécuté les prophètes : « Ils étoient, dit-il (1), envoyés aux Juifs, et en » même temps persécutés par les Juifs » : ce qui achève de démontrer que la corruption étoit universelle, et la pente à l'erreur si prodigieuse, que ceux-là même à qui les prophètes étoient adressés, se déclaroient leurs ennemis.

Il n'y avoit point d'autre remède à un si grand mal que la venue du Verbe, qui, ayant tout fait, devoit aussi tout refaire et tout réparer (2).

L'idolâtrie et l'impiété avoient rempli tout le monde : les ouvrages de Dieu n'avoient servi de rien pour le faire connoître : tous les hommes avoient les yeux attachés en bas, sans les pouvoir élever au ciel; et il n'y avoit que le Verbe qui les pût redresser en prenant un corps (3).

Il montre ici que le Verbe s'est répandu par toute la terre, et, comme disoit saint Paul, s'est dilaté en longueur et en largeur, en hauteur et en profondeur, tant par la prédication de l'Evangile, que par le nombre infini de ses martyrs. Il étend beaucoup cette preuve; et c'est ici que se trouve ce passage si net et si précis, qui a été traduit ainsi par M. Dupin, à qui rien n'a échappé (4) : « Autrefois il y avoit des idoles par toute la terre; » l'idolâtrie tenoit les hommes captifs, et ils ne » connoissent point d'autres dieux que les idoles ».

Saint Athanase distingue partout soigneusement

(1) *De Incarn. n. 12.* — (2) *N. 12, 13; ibid. p. 57, etc.* — (3) *N. 15, 16; ibid. pag. 60.* — (4) *N. 46; pag. 88.*

les deux peuples, l'ancien, qui étoit les Juifs, et les Gentils (1). Il remarque que les Gentils n'ont jamais commencé à connoître Dieu et le Verbe, que quand Jésus-Christ a paru. Quoiqu'il y eût une infinité de religions, nul peuple n'a attiré son voisin à reconnoître son Dieu. Les sages des Gentils, avec leurs discours magnifiques et la sublimité de leur éloquence, n'ont pu par tant de volumes attirer personne dans leur voisinage à la doctrine des bonnes mœurs et de l'immortalité des ames (2). Il n'a été donné qu'à Jésus-Christ de se faire connoître seul par toutes les nations, dont les sentimens étoient si contraires. Il y a eu parmi les Gentils, Chaldéens, Egyptiens, Indiens, des rois et des sages : les philosophes de la Grèce ont écrit plusieurs livres avec beaucoup d'art : mais ni vivans ni morts, ils n'ont rien avancé (3) : Jésus-Christ seul a pu persuader sa doctrine aux enfans mêmes. « Quel » autre, dit-il (4), a étendu son empire sur les » Scythes, les Ethiopiens, les Perses, les Arméniens, » les Goths, et ainsi des autres; et leur a pu per- » suader, par une illumination cachée et inté- » rieure, de ne plus adorer les dieux de leurs pè- » res et de leur pays, et d'adorer le Père par son » Verbe »? Enfin tout le discours de ce saint docteur tend à faire voir que tous les peuples du monde, sans en excepter ceux qu'on veut croire les plus privilégiés, comme les Perses, les Ethiopiens, les Indiens, étoient livrés à l'idolâtrie; que les Juifs étoient éclairés par Moïse et par les prophètes; que

(1) *De Incarn.* n. 25, 36, 38, 40, 41, 43, 46, 50, 51. — (2) *N.* 47; p. 88. — (3) *N.* 50; *ibid.* p. 91. — (4) *N.* 51; *ibid.* p. 92.

les autres n'ont commencé à ouvrir les yeux que quand Jésus-Christ est venu (1); que ç'a été l'effet du sacrifice qu'il a offert à la croix pour tous les hommes; et qu'auparavant ils étoient tous dans les ténèbres, et que toute la nature humaine étoit aveugle (2).

Voilà les principes sur lesquels a raisonné ce grand homme. Tout ce qui étoit gentil, c'est-à-dire, tout ce qui n'étoit pas juif, étoit idolâtre. Tous les autres Pères ont enseigné la même doctrine. M. Dupin l'a démontré d'une manière à ne laisser aucun doute ni aucune réplique (3). Il n'a eu garde d'oublier saint Athanase; et outre le passage que nous venons de remarquer, il a encore cité celui où ce grand défenseur de la divinité du Verbe a dit, conformément au Psalmiste, que « Dieu n'étoit connu que dans la seule » Judée (4) ». Tout est déjà démontré dans le fond, et j'ai voulu seulement donner ici le principe général sur lequel saint Athanase s'est fondé. C'est, en un mot, que par le péché l'homme entièrement asservi aux sens oublioit Dieu, et ne faisoit que s'enfoncer de plus en plus dans l'idolâtrie. Le principe est évident, la conséquence est certaine, la démonstration est parfaite : elle convainc également tous les peuples de l'univers; et il ne faut pas s'étonner si tous les Pères sans exception ont tenu le même langage.

Il ne reste plus qu'à répondre à certains exemples particuliers que l'auteur du Vœu a proposés,

(1) *Cont. gent. n. 30, 45, 46, etc. De Incarn. n. 12, 34, 35, 39, 40, etc.* — (2) *N. 20, 37, 43.* — (3) *Def. de la Censure, etc.* — (4) *Ora- tio I contra Arian. n. 59; tom. 1, pag. 464.*

dont le premier est celui de Cyrus et des anciens Perses.

De Meaux, ce 13 septembre 1701.

LETTRE CCLIX.

A MILORD PERTH.

Il le console de la mort de Jacques II, roi d'Angleterre.

MON cœur me presse de vous témoigner la part que je prends à votre juste douleur (1), et en même temps de vous supplier humblement de prendre quelque temps propre à présenter au jeune Roi et à la Reine mes très-profonds et très-fidèles respects; me confiant que par la bonté de Leurs Majestés, et par votre entremise, elles les auront pour agréables.

Dieu est le seigneur; il sait les momens: il a des couronnes à donner, dont rien ne peut approcher sur la terre. Tout ce qui passe n'est rien: tout ce qui finit, comme dit saint Paul, doit presque être compté comme n'étant pas. On fait des vœux, on offre des sacrifices, on espère, on attend les temps que Dieu a réservés à sa puissance. Dieu seul sait ce qui est bon; et c'est là, Milord, ce que vous ferez sentir au Roi. Je suis avec un sincère respect, etc.

A Meaux, ce 20 septembre 1701.

(1) Sur la mort de Jacques II, décédé le 6 septembre de cette année.

LETTRE CCLX.

AU MÊME.

Il lui envoie son *Instruction sur les promesses faites à l'Eglise*,
et le prie de le présenter à Leurs Majestés.

JE prends la liberté de vous envoyer le petit ouvrage sur les promesses de Jésus-Christ à l'Eglise.

Sans quelque incommodité, qui ne me permet pas d'aller à Saint-Germain, j'aurois été avec un profond respect le présenter à Leurs Majestés. Je vous conjure, Milord, de prendre le temps de m'acquitter de ce devoir, et de vouloir bien les assurer du désir extrême que j'aurois d'y satisfaire en personne. Je suis, avec un respect sincère, etc.

A Versailles, ce 29 janvier 1702.

EPISTOLA CCLXI.

RECTORIS ET UNIVERSITATIS LOVANIENSIS.

Opem ejus implorant, ut Facultati theologicæ pax et libertas restituatur.

TAM notus est orbi catholico tuus in Ecclesiam et sacras litteras amor, ut quoties earum causa agitur, opem patrociniūque tuum magnâ cum fiduciâ omnes implorent. Tuis pro Ecclesiâ triumphis ex animo gratulamur, Præsul sapientissime, et hoc unum oramus ut eorum particeps esse, et in eandem te-

cum pro Ecclesiâ arenam descendere queat Facultas nostra theologica Lovaniensis, illa utique, teste Leone X, *agri Dominici piissima religiosissimaque cultrix*, ac non ita pridem in hâc inferiori Germaniâ fidei columen.

At nota sunt dissidiorum zizania, quæ in illa seminavit inimicus homo, quæ nisi quantociùs evelantur, verendum est ne celeberrima illa Facultas ipsa se consumat, nec tantùm Academiae nostræ, sed toti etiam Belgio gravem perniciem afferat. Dum horum malorum originem studiosè indagamus, hanc unam esse comperimus, quòd optimi quique hujus Academiae Theologi vagis accusationibus obruantur, ac eo prætextu à Facultatis suæ muniis excludantur: dum autem innocentiam suam tueri volunt, per interdicta à Ministris regiis extorta, omnis eis justitiæ via occludatur. Nostras eâ de re querelas, scriptis ad Regem Christianissimum litteris, deferre hodie ausi fuimus: apud quem ut suo nos patrocinio dignetur illustrissima Gr. V. humillimè supplicamus. Hoc unum votum nostrum est, ut infortunatis hisce dissidiis finis tandem imponatur, Regibusque nostris sanguine animoque junctis, jungamur et nos, unum dicamus omnes, Ecclesiæque fidem unanimiter tueamur. Deus vota nostra secundet, patrocinante nobis pietate vestrâ, cui causam hanc summo affectu ac veneratione comuendamus illustrissime, etc.

RECTOR ET UNIVERSITAS LOVANIENSIS.

Lovanii, die 22 feb. 1702.

EPISTOLA CCLXII.

AD REVERENDUM RECTOREM,

ET CLARISSIMOS VIROS ACADEMIÆ LOVANIENSIS.

Pro dissidiis componendis, quibuscum Lovaniensis Academia graviter conflictabatur.

PERGRATUM et perhonestum quod vester amplissimus Cœtus de me tam præclarè senserit, ut res quoque suas commendatas vellet: cui equidem officio, datâ opportunitate quâvis, spondeo me nunquam defuturum, etiam non rogatum. Quis enim aut catholicus Episcopus non suspiciat Universitatem Lovaniensem doctissimam, facundissimam, ac de re catholicâ optimè meritam; aut theologus Parisiensis non impensè diligat eandem Academiam, Parisiensis nostræ fœtum egregium, suæ originis memorem, institutisque dignam? Rogo autem et obsecro ut ea de quibus agitis vestræ theologicæ Facultatis dissidia, quantum fieri poterit, componatis; ne suis manibus se ipsa conficiat, rem dolendam omnibus sæculis, et tantum Ecclesiæ lumen extinguat. Quod malum avertat Deus auctor pacis, Deoque aspirante summa ac beata illa sedes, quæ scientiâ, æquitate, paternâ auctoritate res Ecclesiæ temperat, ac dissociata membra recolligit. Ita voveo, Reverende Domine Rector, Viri Academici, etc.

Datum Meldis, die 28 martii, anno Domini 1702.

LETTRE CCLXIII.

A MILORD PERTH.

Sur une affaire pour laquelle la reine d'Angleterre lui avoit fait écrire.

Tout ce qui dépend de moi est absolument dans la dépendance de la Reine. Je vous supplie seulement de faire considérer à Sa Majesté que l'affaire dont vous me faites l'honneur de m'écrire de sa part ⁽¹⁾, est de la nature de celles qui ne sont en aucune sorte de ma connoissance, et dont aussi je me fais une loi inviolable de laisser la disposition à Messieurs du collége de Navarre. C'est, Milord, ce que je vous dirai être pour moi une règle dont je ne me suis jamais départi. Je vous ai toujours présent au saint autel, et, si j'ose le dire, j'y offre toujours à Dieu Leurs Majestés britanniques et leurs royaumes. Je suis avec un respect sincère et cordial.

A Meaux, ce 12 avril 1702.

LETTRE CCLXIV.

A DOM MABILLON.

Sur différens ouvrages qu'il avoit composés.

Vous avez bien fait, mon cher et révérend Père, de donner la *Mort chrétienne* : je l'ai reçu et je le

(1) Nous ignorons absolument de quelle affaire il pouvoit être question.

lis avec agrément. J'ai aussi reçu le livre de mon compatriote, à qui je vous prie de faire mes remerciemens. Je suis bien aise que vous alliez commencer à imprimer les *Annales*; trois volumes, c'est déjà une grande avance. Je suis bien obligé à dom Thierry de son cher souvenir : je vous embrasse tous deux de tout mon cœur.

A Meaux, ce 26 avril 1702.

LETTRE CCLXV.

DE M. PIROT.

Il lui parle de la manière dont Richard Simon avoit écrit sur un verset de la première épître de saint Jean.

J'EUS l'honneur de vous répondre il y a deux jours sur le *C'est là mon corps* de M. Simon, dont vous me donniez ordre de vous mander ce que je pensois. J'oubliai de vous toucher dans ma réponse un autre endroit de cette version, où je crois que l'auteur doit s'expliquer dans sa note autrement qu'il ne fait; c'est sur le verset 7 du chapitre v de la première épître de saint Jean. Vous savez qu'il avoit fort mal écrit sur ce verset dans son histoire critique du texte du nouveau Testament, et dans celle des Versions, qui ne sont l'une et l'autre imprimées que de contrebande, et que je n'ai jamais voulu approuver, quoique monseigneur l'archevêque de Paris en eût fort envie. M. Arnauld a écrit sur cela contre lui dans ses *Steyaertes* (1). Il ne s'étend

(1) Cet ouvrage est principalement dirigé contre M. Steyaert,

pas ici comme il avoit fait dans cette histoire critique du texte et des versions : mais la note qu'il y fait, après s'être rendu si suspect auparavant, ne peut satisfaire : il auroit été mieux de n'en point faire. Il semble qu'il n'en ait voulu faire que pour donner atteinte à ce verset autorisé par saint Cyprien, comme l'évêque d'Oxford l'a remarqué dans l'édition de ce Père, au livre de *l'Unité de l'Eglise*. Je ne sais si ce qu'il dit des censeurs de Rome sous Urbain VIII, que tous leurs manuscrits grecs étoient sans ce septième verset, est bien vrai : mais il semble ne le remarquer, que pour faire entendre qu'ils ont eu tort de l'avoir voulu retenir dans le plan d'une nouvelle édition grecque qu'ils ont dressée. Je ne dis rien du prologue de saint Jérôme sur les sept épîtres canoniques ; parce que l'auteur n'en parle pas ici, comme il en avoit parlé dans sa critique contre ce qu'en dit l'évêque d'Oxford. Je suis avec un très-profond respect, etc.

PIROT.

En Sorbonne, le 29 avril 1702.

docteur de la Faculté de Louvain ; et à la tête de la neuvième partie de ses *Difficultés à ce Docteur*, M. Arnauld a mis une longue Dissertation contre Richard Simon, touchant les exemplaires sur lesquels cet écrivain prétendoit que l'ancienne Vulgate avoit été faite.

 LETTRE CCLXVI (1).

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui fait sentir tous les vices de la version du nouveau Testament de Richard Simon, imprimée à Trévoux, et de quelle nécessité il est d'y remédier efficacement.

J'ENVOIE enfin mes remarques à votre Eminence : je la supplie de les vouloir bien communiquer à M. Pirot; et quand il lui en aura rendu compte, et que votre Eminence elle-même en aura pris la connoissance que ses grandes et continuelles occupations lui pourront permettre, qu'elle veuille bien me prescrire l'usage que j'en dois faire. Nous devons tout à la vérité et à l'Évangile; et dès que l'affaire est devant vous, Monseigneur, je tiens pour certain que non-seulement vous y ferez par vous-même ce qu'il faudra, mais encore que vous ferez voir à moi et aux autres ce qu'il convient à chacun. J'ose seulement vous dire qu'il y faut regarder de près, et qu'un verset échappé peut causer un embrasement universel. Je trouve presque partout des erreurs, des

(1) Cette lettre et les suivantes furent écrites par Bossuet, en envoyant à ceux à qui elles sont adressées ses remarques sur la version du nouveau Testament de M. Simon. M. de Meaux fonda depuis toutes ces remarques dans ses deux *Instructions pastorales sur la version de Trévoux*, insérées au tome iv de cette édition. Au reste, les trois lettres qui suivent sont sans date dans les originaux; mais on voit par le *Journal de M. Ledieu*, secrétaire de Bossuet, qu'elles furent envoyées de Meaux le 19 mai 1702.

vérités affoiblies, des commentaires, et encore des commentaires mauvais mis à la place du texte, et enfin les pensées des hommes au lieu de celles de Dieu, un mépris étonnant des locutions consacrées par l'usage de l'Eglise; et enfin de tels obscurcissements, qu'on ne peut les dissimuler sans prévarication. Aucune des fautes de cette nature ne peut passer pour peu importante; puisqu'il s'agit de l'Evangile, qui ne doit perdre ni un iota ni un de ses traits.

Je supplie votre Eminence de croire qu'en appuyant mes remarques avec un peu plus de loisir, je puis, par la grâce de Dieu, les tourner en démonstrations. On peut bien remédier au mal à force de cartons: mais il faudra que le public en ait connoissance; puisque sans cela, le débit qui se fait du livre porteroit l'erreur par tout l'univers, et qu'il ne faut pour cela qu'un seul exemplaire. Je m'expliquerai davantage, Monseigneur, sur les desseins que l'amour de la vérité me met dans le cœur, quand j'aurai appris sur ceci les sentimens de votre Eminence.

Post-scriptum de la main de M. de Meaux. Le prier pendant les occupations de l'assemblée, de faire examiner mes remarques non-seulement par M. Pirot, mais encore par MM. de Beaufort et Boileau, et de me donner communication de ses remarques, qui donneront lieu à de nouvelles réflexions.

Ce 19 mai 1702.

LETTRE CCLXVII.

A M. DE MALEZIEU, CHANCELIER DE DOMBES.

Il lui montre combien la version de Richard Simon est dangereuse ,
et lui propose les moyens d'en corriger les erreurs.

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, dans la longueur et dans l'importance du discours que j'ai à vous faire, d'épargner ma main et vos yeux. J'ai achevé mes remarques sur le nouveau Testament en question. Leur nombre et leur conséquence se trouvent beaucoup plus grands que je ne l'avois pu imaginer : erreurs, affoiblissements des vérités chrétiennes, ou dans leur substance, ou dans leurs preuves, ou dans leurs expressions, en substituant ses manières propres de parler à celles qui sont connues et consacrées par l'usage de l'Eglise ; ce qui emporte une sorte d'obscurcissement : avec cela singularités affectées, commentaires, ou pensées humaines et de l'auteur à la place du texte sacré, et autres fautes de cette nature se trouvent de tous côtés.

Il m'arrive ici à peu près ce qui m'arriva avec feu M. le chancelier le Tellier, au sujet de la *Critique de l'ancien Testament* du même auteur. Ce livre alloit paroître dans quatre jours, avec toutes les marques de l'approbation et de l'autorité publique. J'en fus averti très à propos par un homme bien instruit, et qui savoit pour le moins aussi bien les langues que notre auteur. Il m'envoya un index et ensuite une préface, qui me firent connoître que

ce livre étoit un amas d'impiétés et un rempart du libertinage. Je portai le tout à M. le chancelier, le propre jour du jeudi saint. Ce ministre en même temps envoya ordre à M. de la Reynie de saisir tous les exemplaires. Les docteurs avoient passé tout ce qu'on avoit voulu, et ils disoient pour excuse, que l'auteur n'avoit pas suivi leurs corrections. Quoi qu'il en soit, tout y étoit plein de principes et de conclusions pernicieuses à la foi. On examina si l'on pouvoit remédier à un si grand mal par des cartons; car il faut toujours tenter les voies les plus douces : mais il n'y eut pas moyen de sauver le livre, dont les mauvaises maximes se trouvèrent répandues partout : et après un très-exact examen que je fis avec les censeurs, M. de la Reynie eut ordre de brûler tous les exemplaires, au nombre de douze ou quinze cents, nonobstant le privilège donné par surprise, et sur le témoignage des docteurs.

Le fait est à peu près semblable dans cette occasion. Un savant prélat me donna avis de cette nouvelle version, comme s'imprimant dans Paris, et m'en fit connoître les inconvéniens. Dans la pensée où j'étois, j'allai droit, comme je le devois, à M. le cardinal de Noailles. J'appris de lui que l'impression se faisoit à Trévoux. Il ajouta qu'il me prioit de voir le livre, et me fit promettre de lui en dire mon avis, ce que je ne devois pas refuser : mais je crus qu'il falloit aller à la source du privilège. Je vous ai porté une plainte à peu près de même nature que celle que j'avois faite contre la *Critique du vieux Testament*. Vous y avez eu le même égard,

et tout est à peu près semblable ; excepté que je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en venir ici à la même extrémité : car j'espère qu'à force de cartons, on pourra purger l'ouvrage de toutes erreurs et autres choses mauvaises, pourvu que l'auteur persiste dans la docilité qu'il a témoignée jusqu'ici, et que l'on revoie les cartons avec le même soin qu'on a fait l'ouvrage. Mais voici un autre inconvénient ; c'est que le livre cependant s'est débité. On aura beau le corriger par rapport à Paris, le reste du monde n'en saura rien ; et l'erreur aura son cours et demeurera autorisée.

Vous voyez bien, Monsieur, que pour parer ce coup on ne peut se dispenser de relever les corrections, et si j'avois à le faire, je vous puis bien assurer, sans présumer de moi-même, qu'en me donnant le loisir d'appuyer un peu mes remarques, je ne laisserois aucune réplique. Mais l'esprit de douceur et de charité m'inspire une autre pensée ; c'est qu'il faudroit que l'auteur s'exécutât lui-même ; ce qui lui feroit dans l'Eglise beaucoup d'honneur, et rendroit son ouvrage plus recommandable, quand on verroit par quel examen il auroit passé. Il n'y a rien de l'autorité du prince ni du privilége : on sait assez que tout roule ici sur la foi des docteurs, à qui, s'il paroît un peu rude de faire paroître leurs inadvertances, il seroit beaucoup plus fâcheux de se voir chargés des reproches de tout le public. Ainsi il vaut mieux qu'on se corrige soi-même volontairement.

C'est l'auteur lui-même qui m'a donné cette vue. Il se souviendra sans doute que lorsqu'on supprima

sa *Critique du vieux Testament*, il reconnut si bien le danger qu'il y avoit à la laisser subsister, qu'il m'offrit, parlant à moi-même, de réfuter son ouvrage. Je trouvai la chose digne d'un honnête homme; j'acceptai l'offre avec joie, autant que la chose pouvoit dépendre de moi; et, sans m'expliquer davantage, l'auteur sait bien qu'il ne tint pas à mes soins que la chose ne fût exécutée. Il faudroit rentrer à peu près dans les mêmes errements, la chose seroit facile à l'auteur; et pour n'en pas faire à deux fois, il faudroit en même temps qu'il remarquât volontairement tout ce qu'il pourroit y avoir de suspect dans ses critiques. Par ce moyen, il demeureroit pur de tout soupçon, et seroit digne alors qu'on lui confiât la traduction de l'ancien comme du nouveau Testament.

Je puis vous dire avec assurance que ses *Critiques* sont farcies d'erreurs palpables. La démonstration en est faite dans un ouvrage qui auroit paru il y a long-temps ⁽¹⁾, si les erreurs du quiétisme n'avoient détourné ailleurs mon attention. Je suis assuré de convenir de tout en substance avec l'auteur. L'amour et l'intérêt de la vérité, auxquels toute autre raison doit céder, ne permet pas qu'on le laisse s'autoriser par des ouvrages approuvés, et encore par des ouvrages de cette importance. Il faut noter en même temps les autres qu'il a composés, qui sont dignes de répréhension; autrement le silence passeroit pour approbation. Un homme de la main de qui l'on reçoit le nouveau Testament, doit être net de tout

⁽¹⁾ Cet ouvrage est la *Défense de la Tradition et des saints Pères*, qui forme le tome v de cette édition.

reproche. Cependant on ne travaille qu'à donner de l'autorité à un homme, qui n'en peut avoir qu'au préjudice de la saine théologie : on le déclare déjà le plus capable de travailler sur le nouveau Testament, jusqu'à le donner pour un homme inspiré par les évangélistes eux-mêmes dans la traduction de leurs ouvrages. C'est l'éloge que reçoit l'auteur dans l'épître dédicatoire : ce qu'on prouve par le jugement des docteurs nommés par Son Altesse Sérénissime.

Un tel éloge, donné sous le nom et presque sous l'aveu d'un si grand et si savant prince, si pieux d'ailleurs et si religieux, donneroit à cet écrivain une autorité, qui sans doute ne lui convient pas, jusqu'à ce qu'il se soit purgé de toute erreur. Les journaux le louent comme un homme connu dans le monde par ses savantes critiques. Ces petits mots, jetés comme en passant, serviront à faire avaler doucement toutes ses erreurs ; à quoi il est nécessaire de remédier ou à présent ou jamais.

Pour lui insinuer sur cela ses obligations, conformes au premier projet dont vous venez de voir, Monsieur, qu'il m'avoit fait l'ouverture, on peut se servir du ministère de M. Bertin, qui espère insinuer ses sentimens à M. Bourret, et par-là à M. Simon lui-même. Quoi qu'il en soit, on ne se peut taire en cette occasion, sans laisser dans l'oppression la saine doctrine. Vous savez bien que, Dieu merci, je n'ai par moi-même aucune envie d'écrire. Mes écrits n'ont d'autre but que la manifestation de la vérité : je crois la devoir au monde plus que jamais, à l'âge où je suis, et du caractère dont je me trouve revêtu.

Du reste, les voies les plus douces et les moins éclatantes, seront toujours les miennes, pourvu qu'elles ne perdent rien de leur efficace. J'attends, Monsieur, vos sentimens sur cette affaire, la plus importante qui soit à présent dans l'Eglise, et sur laquelle je ne puis aussi avoir de meilleurs conseils que les vôtres. Tenez du moins pour certain que je ne me trompe pas sur la doctrine des livres, ni sur la nécessité et la facilité d'en découvrir les erreurs.

Ce 19 mai 1702.

LETTRE CCLXVIII.

RÉPONSE DE M. DE MALEZIEU.

Il témoigne au prélat la difficulté qu'il y auroit à empêcher le débit de la traduction de Richard Simon, et lui propose des expédiens pour remédier au mal.

J'AI reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je l'ai lue avec toute l'attention que mérite la matière et la personne. Je vois clairement qu'il eût été à souhaiter que vous eussiez fait votre examen avant notre édition : mais après tout, Monseigneur, que pouvoit faire de mieux le souverain de Dombes et son chancelier, que de prendre des examinateurs de votre main et de celle de M. le cardinal de Noailles? et quels examinateurs encore! des professeurs de théologie, que vous nous avez indiqués par distinction, qui, après avoir lu cet ouvrage pendant une année entière, nous ont dit et fait dire vingt fois, avant qu'on l'imprimât,

que c'étoit un livre excellent, et qu'ils le soutiendroient comme leur propre ouvrage. Après cela, Monseigneur, si l'édition s'est faite, et si elle est sortie de la souveraineté par la permission du Souverain ; s'il a permis qu'elle lui fût dédiée, il me paroît qu'il n'a fait que ce qu'il devoit. Enfin, Monseigneur, elle est à présent hors de notre juridiction ; et tout ce qu'on peut faire, c'est de veiller à une seconde édition, et de la réformer sur vos remarques, au cas qu'il s'en fasse une. Car, comme vous l'observez fort bien vous-même, le livre étant distribué chez les étrangers, il est malaisé, pour ne pas dire impossible, de remédier absolument au passé. M. l'archevêque peut le défendre dans son diocèse, s'il croit qu'il soit assez mauvais pour cela : mais encore un coup, nous n'y pouvons plus rien : il est sorti de notre district ; et si le hasard avoit fait qu'il fût encore entre nos mains, je ne sais, Monseigneur, si vous eussiez voulu prendre sur vous de déterminer absolument le prince à se servir de son autorité, pour étouffer une édition que l'imprimeur a faite sur la bonne foi des approbations authentiques, que M. l'archevêque et vous êtes censés avoir données, puisque vous avez donné les approbateurs.

Cependant, Monseigneur, pour faire tout le bien qui dépend de nous, et nous conformer à votre esprit, j'ai mis en œuvre M. Bertin. Il lit vos observations avec M. Bourret, et ils me firent dire hier qu'ils espéroient que tout le monde seroit pleinement satisfait. L'auteur est en Normandie ; ainsi on n'a pu encore conférer là-dessus avec lui. Ces mes-

sieurs paroissent bien persuadés que rien n'est plus aisé que de mettre cet ouvrage en état de passer partout. Cependant l'examineur persiste à dire que la traduction lui paroît très-orthodoxe, et qu'il est impossible d'y donner une application plus sérieuse que celle qu'il y avoit donnée avant que de lâcher son approbation : mais comme deux yeux voient mieux qu'un, j'espère aussi, Monseigneur, qu'ils déféreront tous à votre autorité, et qu'ils chercheront les expédiens convenables. Voyez, Monseigneur, si je puis faire quelque chose de plus, et me faites l'honneur de me donner vos ordres, que je recevrai toujours avec tout le respect que doit avoir pour vous, etc.

A Versailles, ce 29 mai 1702.

LETTRE CCLXIX.

A M. L'ABBÉ BERTIN.

Sur le même sujet.

JE vous envoie mes remarques, Monsieur : vous voyez bien qu'il y falloit donner du temps. Il n'en faudra guère moins pour revoir les corrections de l'auteur, quand il en sera convenu. Je n'ai pas peur, Monsieur, que vous les trouviez peu importantes : au contraire, je suis assuré que plus vous les regarderez de près, plus elles vous paroîtront nécessaires ; et que vous ne serez pas plus d'humeur que moi à laisser passer tant de singularités affectées, tant de commentaires et de pensées particulières de l'au-

teur, mises à la place du texte sacré, et, qui pis est, des erreurs, un si grand nombre d'affoiblissemens des vérités chrétiennes, ou dans leur substance, ou dans leurs preuves, ou dans leurs expressions, en substituant celles de l'auteur à celles qui sont connues et consacrées par l'usage de l'Eglise, et autres semblables obscurcissemens. Il faut avoir pour l'auteur et pour les censeurs toute la complaisance possible, mais sans que rien puisse entrer en comparaison avec la vérité. Ce n'est pas assez de la sauver par des corrections : le livre s'est débité; il ne sert de rien de remédier aux fautes par rapport à Paris, pendant qu'elles courront par toute la terre, sans qu'on sache rien de ces corrections (1). Il n'en faut qu'un exemplaire en Hollande, où l'auteur a de si grandes correspondances, pour en remplir tout l'univers, et donner lieu aux libertins de se prévaloir du nom glorieux de monseigneur le duc du Maine, et de celui des docteurs choisis par un si savant et si pieux prince, pour examiner les ouvrages de sa célèbre imprimerie. Ce seroit se déclarer ennemi de la vérité, que d'en exposer la cause à un si grand hasard.

Puisqu'il faudra se déclarer sincèrement, et se faire honneur de l'aveu des fautes de cette traduction, il n'en faut pas faire à deux fois, et il est temps de proposer à M. Bourret et à l'auteur le dessein que je vous ai confié. Je vous répète qu'il m'a offert à moi-même de réfuter sa *Critique du*

(1) Bossuet a ajouté de sa main dans l'original la remarque suivante : *Nota*, qu'en relevant les corrections, il faudra en indiquer brièvement les raisons principales en substance.

vieux Testament; et il ne tint pas à moi que la chose ne fût acceptée et exécutée, au grand avantage de la vérité, et au grand honneur de la bonne foi de l'auteur. Il faudroit pousser ce dessein plus loin, et qu'il relevât pareillement les autres fautes de ses critiques suivantes. Il me sera aisé de les indiquer; car je les ai toutes recueillies : et si je n'avois été empêché de les publier par d'autres besoins de l'Eglise, qui paroissent plus pressans, je puis assurer avec confiance, sans présumer de moi-même, qu'il y auroit long-temps que l'auteur seroit sans réplique. Je n'en veux pas dire ici davantage. Tout ce qui le fait paroître si savant, ne paroîtroit que nouveauté, hardiesse, ignorance de la tradition et des Pères; et s'il n'étoit pas nécessaire de parler à fond à un homme comme vous, je supprimerois volontiers tout ceci : mais enfin le temps est venu qu'il faut contenter la vérité et l'Eglise.

Je vous laisse à ménager l'esprit de l'auteur avec toute votre discrétion : je ferai même valoir sa bonne foi, tout autant qu'il le pourra souhaiter. Quant au fond, je suis assuré d'en convenir avec lui; et quant aux manières, les plus claires et les plus douces seront les meilleures. Je ne veux que du bien à cet auteur, et rendre utiles à l'Eglise ses beaux talens, qu'il a lui-même rendus suspects par la hardiesse et les nouveautés de ses critiques. Toute l'Eglise sera ravie de lui voir tourner son esprit à quelque chose de meilleur, et se montrer vraiment savant, non par des singularités, mais par des recherches utiles. Pour ne rien oublier, il faut dire encore que la chose se peut exécuter en deux manières très-dou-

ces : l'une, que j'écrive à l'auteur une lettre honnête, où je l'avertisse de ce que l'édification de l'Eglise demande que l'on corrige, ou que l'on explique dans ses livres de critique, à commencer par la *Critique du vieux Testament*, et consécutivement dans les autres, y compris sa version et ses scholies, et qu'il y réponde par une lettre d'acquiescement : l'autre, que s'excitant de lui-même à une révision de ses ouvrages de critique, etc., comme ci-dessus, et examinant les propositions qu'on lui indiquera secrètement, il y fasse les changemens, corrections et explications que demande l'édification de l'Eglise. Il n'y aura rien de plus doux, ni de plus honnête, ni qui soit de meilleur exemple.

Ce sera alors qu'on pourra le regarder comme le digne interprète de l'Ecriture, non-seulement du nouveau Testament, mais encore de l'ancien, dont la traduction a beaucoup plus de difficultés. Pour m'expliquer encore davantage, il ne s'agit pas de rejeter toute la Critique du vieux Testament, mais seulement les endroits qui tendent à affaiblir l'authenticité des saints livres : ce qui ne sera pas fort difficile à l'auteur ; puisqu'il a déjà passé condamnation pour Moïse, dans sa préface sur saint Matthieu. Au reste, on relèvera ce qui sera bon et utile dans la Critique du vieux Testament, comme par exemple, si je m'en souviens bien, sur l'étendue qu'il donne à la langue sainte, au-dessus des dictionnaires rabbiniques, par les anciens interprètes et commentateurs. S'il y a quelque autre beau principe qu'il ait développé dans ses critiques, je ne le veux pas priver de la louange qu'il

mérite; et vous voyez au contraire que personne n'est mieux disposé que moi à lui faire justice, dès qu'il la fera à l'Eglise.

Ce 19 mai 1702.

LETTRE CCLXX.

RÉPONSE DE M. BERTIN.

Il tâche d'excuser les intentions de l'auteur de la *Critique*, et lui propose une difficulté sur le serment qu'on fait faire en Sorbonne, de soutenir l'opinion de l'immaculée conception de la sainte Vierge.

J'AI reçu, Monseigneur, vos remarques que j'ai mises entre les mains de M. Bourret, qui m'a parlé avec toutes les marques d'estime et de respect qui vous sont dues. Il les lira aussitôt après la fête de l'Ascension; parce qu'il est encore occupé de ses stations du jubilé.

Quant au Mémoire qui contient ce que vous souhaitez de la part de l'auteur, il faut que je lui écrive, pour savoir comment il veut qu'on agisse en son absence, en cas qu'elle dure: car il est présentement à la ville d'Eu ou aux environs, pour des affaires qu'il avoit à y poursuivre. Ce que je sais en général de ses intentions, est qu'il ne demande pas mieux que de revoir ses *Critiques*, pour y faire les changemens et corrections raisonnables; et je ne saurois penser autre chose, sinon qu'il veut cela de bonne foi. J'ai même de la peine à croire qu'il se soit jamais formé aucun système suspect, et qu'il l'ait voulu établir dans ses écrits. Je croirois plutôt qu'il

n'a pensé qu'à faire des recherches et des remarques, dont il laissoit le jugement au lecteur. Dès que j'aurai sa réponse, je vous en ferai part, Monseigneur; et si elle est telle que je l'espère, j'aurai aussi l'honneur de vous communiquer les corrections, avant qu'on fasse des cartons. Pour ce qui est du débit du livre, on m'assure qu'il ne s'est pas distribué plus d'une douzaine d'exemplaires, et que cela ne s'est fait que par la même nécessité et pour les mêmes raisons, qui en ont fait passer un entre vos mains.

En jetant les yeux, Monseigneur, sur ce que vous avez remarqué dans la préface, j'ai été bien content de l'estime que vous faites de la règle du concile de Trente, qui oblige d'interpréter l'Écriture sainte non selon des sens particuliers, mais *juxta unanimum consensum*, etc. Cette règle me paroît l'unique fondement de la bonne théologie : en sorte que pour ce qui regarde les dogmes, elle ne doit être établie que sur ces deux principes, l'Écriture et la tradition; ou, pour le dire en un mot, sur le sens unanime dans lequel les Pères ont entendu les passages de l'Écriture.

Mais cette règle étant si constante, comment est-il arrivé dans l'Église qu'on n'ait point fait difficulté de quitter sur le péché originel une tradition unanime de treize siècles, pour embrasser la nouvelle opinion de l'immaculée conception? Les Pères qui ont fini le concile de Trente ne devoient-ils point craindre de déroger à une si importante règle, en insérant dans les définitions du concile la déclaration qu'on y lit sur ce sujet. Les Pères de la première assemblée n'avoient pas voulu la publier, quoiqu'elle eût été

proposée alors, et elle étoit demeurée sans effet, à cause de la diversité des suffrages. Est - ce que les Pères de la dernière assemblée, dont la plupart n'avoient pas assisté à l'examen de la matière du péché originel, qui s'étoit fait dans la quatrième session, présentement appelée la cinquième, avoient plus de lumières que ceux de la première assemblée, qui avoient traité expressément le point dont il s'agit?

Permettez-moi de demander encore pourquoi on ne peut être reçu dans la Faculté de théologie de Paris, si l'on ne jure, dans le cours des exercices théologiques, qu'on tiendra les décrets de la faculté, et nommément celui qui oblige à soutenir et défendre cette doctrine de l'immaculée conception, sous peine d'être retranché de la faculté, et d'en être rejeté comme un païen et un publicain. Voici les termes du serment : *Jurabitis quod tenebitis determinationem Facultatis de conceptione immaculatâ Virginis Mariæ, videlicet, quòd in sud conceptione præservata fuit ab originali labe* : R̄. Juro.

Et quant au décret, en voici aussi les termes : Après avoir dit que c'est par l'inspiration du Saint-Esprit que le concile général de Bâle et l'Eglise, qui ne peut errer, a reçu cette doctrine, le décret ajoute : *In ejus piissimæ doctrinæ defensionem ac propugnationem speciali sacramento conjuravimus, nosque devovimus, statuentes ut nemo deinceps sacro huic nostro collegio adscribatur, nisi se hujus religiosæ doctrinæ assertorem strenuumque propugnatorem pro viribus futurum, simili juramento profiteatur. Quod si quis, quod absit, ad hostes Virginis transfuga, contrariæ assertionis, quam falsam,*

*impiam, erroneam, judicamus, . . . patrocini-
um quicumque ratione suscipere ausus fuerit; hunc ho-
noribus nostris omnibus privatum, atque exaucto-
ratum, à nobis et consortio nostro, velut ethnicum
et publicanum, procul abjiciendum decernimus.*

Ce serment si précis paroît de telle importance à Josse Clictou, qu'il l'appelle *fidei sacramentum* (1); et Major, dit de la Faculté de théologie de Paris, qu'en faisant ce décret, *concludit, post determinationem factam in Basileensi Concilio, esse hæreticum tenere beatam Virginem conceptam in peccato originali.*

Voilà, ce me semble, une étrange atteinte à la règle susdite du concile, touchant le consentement unanime, etc... Mais ce n'est pas principalement pour cela que j'ai pris la liberté, Monseigneur, d'en faire ici la remarque : c'est que je vois que plusieurs jeunes théologiens, qui ne sont pas des moindres écoliers qui étudient ici sous les professeurs, n'osent prendre des degrés en Sorbonne, à cause du serment que je viens de rapporter : et depuis huit jours, il y en a un qui m'est venu demander confidemment ce que je pensois sur ce sujet. Il me presse de lui dire, si un serment fait sur cette matière en conséquence d'une telle détermination, et sans lequel on ne le recevoit point au rang que donne dans le monde et dans l'Eglise la qualité de docteur, n'est qu'une cérémonie extérieure qui n'engage point la conscience. Je n'ai su que lui répondre; et si j'osois, Monseigneur, je vous supplerois de m'aider à déterminer ce jeune écolier, qui, au jugement de

(1) *In lib. III Sent. dist. III, quæst. 1.*

ses maîtres, n'est pas un des moindres sujets qui pourroient entrer dans la Faculté. Je vous demande pardon de la longueur de cette lettre, et je vous supplie, Monseigneur, d'agréer mes très-humbles respects, etc.

A Paris, ce 3 mai 1702.

LETTRE CCLXXI.

DE BOSSUET AU MÊME.

Sur les pernicious systèmes de Richard Simon, l'excès de sa témérité, et le serment qu'on fait en Sorbonne de soutenir l'immaculée conception de Marie.

QUAND vous dites, Monsieur, que notre auteur n'a point de système dans ses ouvrages critiques ; si vous entendez qu'il n'y établit directement aucun dogme particulier, cela est vrai : mais à cela il faut ajouter que toutes ses remarques tendent à l'indifférence des dogmes, et à affoiblir toutes les traditions et décisions dogmatiques ; et c'est là son véritable système, qui emporte, comme vous voyez, l'entière subversion de la religion.

Vous dites que son dessein est de faire des remarques, dont il laisse le jugement au lecteur. C'est cela même qui établit cette indifférence, que de proposer des remarques affoiblissantes, et laisser juger un chacun comme il l'entend.

Je passe outre, et je vous assure que son véritable système, dans sa *Critique du vieux Testament*, est de détruire l'authenticité des Ecritures canoniques :

dans celle du nouveau, sur la fin, d'attaquer directement l'inspiration, et de retrancher ou rendre douteux plusieurs endroits de l'Écriture, contre le décret exprès du concile de Trente : dans celle des commentateurs, d'affoiblir toute la doctrine des Pères, et par un dessein particulier, celle de saint Augustin sur la grâce; sous prétexte de louer les Pères grecs, de donner gain de cause aux Pélagiens, et d'adjuger la préséance aux Sociniens parmi les commentateurs. C'est ce que je puis prouver avec tant d'évidence, que cet auteur n'osera lever les yeux. Cela soit dit entre nous, et pour l'usage de vous seul : car, au reste, je suis bien d'avis qu'on l'engage à son devoir plutôt par douceur et honnêteté que par menace, pourvu seulement que la vérité n'en souffre pas.

Les fautes de sa version sont une suite des faux principes qu'il a posés dans ses *Critiques*. Il n'y eut jamais d'exemple d'une témérité pareille à la sienne, ni d'une telle licence dans la version et dans l'interprétation de l'Évangile. S'il ne satisfait le public sur cet endroit-là, il ne faut plus parler de fidélité dans les traductions et explications; et si en satisfaisant sur ces endroits, on lui passe ses autres ouvrages, c'est trop ouvertement les autoriser, comme je crois l'avoir démontré par mes précédentes.

Du reste, je ne contesterai pas la bonne foi que vous lui croyez, pourvu qu'on y prenne garde de bien près, et qu'on ne soit pas la dupe de ses artificieuses échappatoires, comme l'ont été jusqu'ici, je l'oserai dire sans pourtant vouloir fâcher personne, presque tous ceux qui ont examiné ses ou-

vrages, et en particulier son nouveau Testament. Ceci, encore un coup, n'est que pour vous; car je veux, autant qu'il sera possible, ménager tout le monde en esprit de charité, pourvu qu'on en vienne à la fin qu'on se propose : mais il est de la dernière conséquence que vous bâtissiez sur ce fondement, et que vous connoissiez bien votre homme.

Quant à la difficulté que vous me proposez sur le doctorat, le concile de Trente n'a pas cru que ce fût déroger à une règle universelle, que de laisser à Dieu le pouvoir d'en excepter, pour l'honneur du Fils de Dieu, une personne unique et aussi distinguée que sa sainte Mère. C'est ce qui a donné lieu à la fin de son décret, sur le péché originel : Sixte IV avoit fait la même exception. Saint Augustin lui-même a donné lieu à une autre exception semblable. Il est dit aussi généralement que tous les hommes péchent actuellement, qu'il est dit qu'ils contractent tous le péché d'Adam dès leur conception. Cependant vous savez l'exception de saint Augustin à l'égard de la sainte Vierge, *propter honorem Domini*. Le concile de Trente l'a suivi, en disant sur le péché actuel, « que personne ne peut » éviter tous les péchés véniels que par un privilège » spécial de Dieu, tel que celui que l'Eglise croit » avoir été accordé à la bienheureuse vierge Marie » : *nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de beatâ Virgine Mariâ tenet Ecclesia* (1). Il se garde bien d'en dire autant du péché originel : mais il est vrai que saint Augustin a mis ces deux sortes de péchés comme en égalité, lorsqu'il a dit en parlant

(1) *Sess. vi, can. xxiii.*

de Jésus - Christ : *Profectò enim peccatum major fecisset, si parvulus habuisset* (1) : « Il eût sans doute » commis quelque péché dans l'âge adulte, s'il en » avoit eu étant enfant ». Quoique cette règle soit véritable, et énoncée en termes généraux, elle ne laisse pas de souffrir une exception en faveur de la sainte Vierge.

On peut donc tenir pour probable même l'exemption du péché originel à son égard : le concile de Trente en a donné l'exemple après Sixte IV. Notre faculté n'en demande pas davantage ; et tous nos docteurs conviennent qu'elle réduit l'ancienne définition de Bâle aux termes du concile de Trente : ainsi il n'y a plus là de difficulté. Il faudroit s'expliquer davantage avec un homme moins instruit : et j'ajouterai seulement que l'intention de la Faculté n'est pas d'obliger personne à prêcher et enseigner positivement la conception immaculée ; à quoi jusqu'ici je n'ai pas vu qu'on ait jamais pris garde. Mais quoi qu'il en soit, on n'est obligé, par le serment doctoral, qu'à tenir l'opinion dont il s'agit, comme plus probable ; ou en tout cas, si l'on veut, comme théologiquement certaine, selon les décrets de la Faculté : ce qui n'empêche pas que la règle du péché originel ne demeure pour certaine, et qu'on ne croie que la sainte Vierge y seroit comprise, sans une exception particulière provenue de la toute-puissance. Je suis, Monsieur, etc.

A Meaux, ce 27 mai 1702.

(1) *Cont. Jul. lib. v, n. 57 ; tom. x, col. 656.*

LETTRE CCLXXII.

DE M. PIROT.

Il renvoie au prélat ses observations sur le livre de Richard Simon, qu'il juge en général très-importantes; lui parle en faveur de M. Bourret, approbateur de la version de Simon, et montre le danger de cette version.

J'AI depuis mercredi, veille de l'Ascension, vos observations entre mes mains, où j'ai trouvé toute la solidité que j'attendois de vous à ce sujet. Monseigneur le cardinal de Noailles me les envoya en Sorbonne à son retour de Conflans, où il les avoit reçues la veille. Et comme vous lui marquiez de les faire voir aussi à M. de Beaufort et à M. Boileau, il me dit de les lire le plus vite que je pourrois, pour les leur communiquer. Je viens d'en achever la lecture avec l'exactitude dont je suis capable. J'avois lu auparavant celles qui ont été déjà faites de la première partie, qui comprend l'Evangile et les Actes, et j'avois en mon particulier parcouru toutes les deux parties. Jeudi et hier je dis quelques endroits des vôtres à monseigneur le cardinal, qui les trouva importans. Ils ne sont pas tous d'une même conséquence: mais il y en a un si grand nombre d'essentiels, que je doute qu'on y puisse apporter remède. Je lui ai marqué que vous vous attendiez à voir les remarques qu'a fait celui à qui il a fait lire la première partie; et il m'a répondu qu'il vous les enverroit. Il aura demain à son retour de Versailles

mon paquet, qui renferme les unes et les autres. Je ne doute pas qu'il ne vous envoie les siennes, sur l'heure, et qu'il ne communique les vôtres à ces deux messieurs. Pour moi je n'ai fait nulles remarques que sur mes tablettes : mais je les aurai toutes présentes quand il en faudra parler, et j'y serai toujours tout prêt. La plupart de celles qui sont considérables reviendront aux vôtres. La religion a un très-grand intérêt d'empêcher que le livre ne paroisse dans l'état où il est. Je ne sais s'il pourra jamais être assez réformé pour paroître.

M. Bourret me dit hier qu'il n'avoit pas encore vu ce que vous aviez fait ; et cela m'étonna, après ce que j'avois lu dans une lettre, que vous lui faisiez tenir vos réflexions. Votre politesse vous l'y fait ménager autant que le bien de l'Eglise l'a pu permettre. Il est digne de votre estime, Monseigneur : il est capable, appliqué, bien intentionné ; mais il a été trop facile, et n'a pas assez pensé à son approbation avant de la donner. Vous le marquez assez sur le jugement qu'il a porté de la préface, où vous trouvez avec raison tant de défauts. Vous traitez l'auteur avec toute la douceur possible : vous soutenez toujours avec tout cela la bonne doctrine, et vous y avez toute la vigilance et toute la force qu'il convient. Mais le moyen de ne pas faire voir le danger qu'il y a à user d'expressions toutes sociniennes, toutes pélagiennes, et qui induisent au moins à une théologie nouvelle, par un changement de notions et de langage ecclésiastique. Quand j'aurai eu l'honneur de parler à monseigneur le cardinal, je vous rendrai compte de tout, Monseigneur. Le père

Bouhours (1) est mort après dîner : il auroit demandé grâce pour les *pour que*, et ce n'est pas ce qu'il y a de plus à condamner : mais rien n'est à négliger dans la parole de Dieu. Je suis avec un très-profond respect, etc.

PIROT.

En Sorbonne, ce 27 mai 1702.

LETTRE CCLXXIII.

RÉPONSE DE BOSSUET.

Il fait sentir à M. Pirot combien il est nécessaire de relever les erreurs des autres écrits de Richard Simon, en même temps qu'on corrigera sa version, et l'avertit qu'il a de quoi confondre ce téméraire écrivain, s'il ne s'exécute lui-même. Jugement du prélat sur la version du P. Bouhours.

Je suis bien aise, Monsieur, de voir par votre lettre que mes remarques sont entre vos mains, et que vous les avez lues. Je ne prétends pas qu'elles soient toutes d'une égale conséquence; mais je crois qu'il n'y en a guère qui ne demandent des cartons. Pour moi je n'ai jamais vu d'exemple d'une pareille témérité. Je crois pourtant qu'à force de cartons on pourroit rendre l'ouvrage passable; mais on n'en fera jamais une version parfaite. Je crois de plus qu'en même temps qu'on corrigera cet ouvrage, il ne sera pas permis de se taire sur les autres erreurs de ses *Critiques*, pour deux raisons : la première, qu'on ne doit recevoir un nouveau Testament que d'une main irréprochable; autrement ce seroit

(1) Dominique Bouhours, Jésuite, auteur de plusieurs ouvrages estimés, mort à l'âge de soixante-quinze ans.

donner de l'autorité à un homme, qui n'en peut avoir qu'au préjudice de la vérité : la seconde et la principale, c'est que relever les erreurs d'un dernier ouvrage, c'est autoriser les précédentes, à moins qu'on ne les note expressément : ce qui est d'autant plus vrai, que les dernières erreurs, je veux dire celles de la traduction, ne sont que le mauvais fruit des principes et maximes posés dans les *Critiques* qui ont précédé. Ainsi ce seroit trahir la vérité que de laisser sans note les *Critiques* de l'auteur, à commencer par celles du vieux Testament.

Je suis assuré qu'il y a de quoi le confondre, jusqu'à l'empêcher de lever les yeux. Il y a trop long-temps que ce faux critique se joue de l'Eglise ; et il paroît que Dieu a permis les prodigieuses erreurs de sa version, pour faire naître une occasion de noter ses fautes passées. C'est un ouvrage déjà presque fait ; et je puis, en très-peu de temps, le mettre en état de voir le jour. Je vous prie que ceci demeure entre vous et moi durant quelque temps, et de l'expliquer seulement à son Eminence, en lui demandant un pareil secret : la raison qui m'y oblige, c'est que je fais secrètement une tentative pour obliger l'auteur à se rétracter lui-même ; et il semble qu'il n'en paroisse pas éloigné : cela seroit plus doux et plus fort d'une certaine manière ; parce qu'on auroit son consentement. Je saurai bientôt ce qu'il y a à espérer de ce côté-là, et j'en rendrai compte à son Eminence.

Quoi qu'il en soit, il y va de tout pour la religion de faire connoître cet auteur, qui s'en moque

tout visiblement, et d'abattre avec lui une cabale de faux critiques dont il est le chef, et qui ne travaillent qu'à ôter toute autorité aux saints Pères et aux décisions de l'Eglise. Je vois cela si clair, que je ne crois pas pouvoir me taire en conscience; et je suis persuadé que son Eminence demeurera convaincue de la vérité de mon sentiment, par les raisons que j'aurai à lui exposer. Mais il est bon d'aller doucement, et de tâcher de tirer le consentement de l'auteur, qu'il m'a lui-même offert autrefois; et il ne tint pas à moi que la chose ne fût exécutée.

Au reste, la version est si gâtée, que je ne saurois ouvrir le livre sans y trouver quelque tache. Aujourd'hui, sans aller plus loin, je trouve au chapitre x, verset 4 de la première Epître aux Corinthiens, que le traducteur fait suivre les eaux, quoique saint Paul dise expressément : *Bibebant de spirituali consequente eos petrâ* : ce qui montre que c'est la pierre qui suit, et non pas les eaux. La note brouille aussi tout cet endroit : et quoique cette remarque puisse paroître peu importante à cause qu'elle ne touche pas la foi, elle montre une hardiesse à substituer ses pensées à celles de saint Paul, qui ne doit pas être soufferte.

Au même chapitre, note sur le verset 22, l'auteur traite d'indifférent de manger des choses immolées, pourvu qu'on évite le scandale; ce qui est faux de toute fausseté : car il est bien vrai que saint Paul défend de s'enquérir scrupuleusement si une viande a été immolée ou non; mais lorsqu'il est certain et notoire qu'elle l'a été, il est mauvais de

soi d'en manger; et c'est saint Paul qui le décide lui-même dans les versets précédens. On ne finiroit point sur cette matière; et je ne vois rien à présent de plus important dans l'Eglise, que de réprimer ces dangereuses critiques: je n'en dirai pas davantage quant à présent.

Je suis fâché de la mort du père Bouhours qui étoit de mes amis; mais je ne lui aurois pas cédé sur le *pour que*. Ses expressions affectées et de mode me semblent indignes, je ne dis pas d'une version de l'Evangile, mais encore de tout ouvrage sérieux.

Je n'ai pas besoin de vous prier de choisir les momens de monseigneur le cardinal, parmi les affaires qui l'accablent, et surtout durant l'assemblée. Quand j'aurai quelque réponse ou de l'auteur ou de M. Bourret, à qui les remarques doivent être à présent communiquées, je vous en dirai davantage.

A Meaux, ce 28 mai 1072.

LETTRE CCLXXIV.

DE M. PIROT.

Sur les harangues de M. le cardinal de Noailles à l'assemblée;
et sur la version de Richard Simon.

J'AI de grands complimens à vous faire de la part de monseigneur le cardinal de Noailles, en vous envoyant ses harangues: il m'a chargé de vous marquer qu'il vous auroit écrit lui-même pour vous les offrir, s'il en donnoit; mais il n'en donne point, et ce n'est

pas lui qui a pensé à les faire imprimer : on l'y a engagé, et je crois qu'on a eu raison : elles sont trop belles pour n'être pas publiques ; chacune a ce qui lui convient. Vous aurez d'ailleurs appris le succès qu'elles ont eu l'une et l'autre ; et quand vous les lirez toutes deux, vous le croirez aisément.

Je croyois qu'il vous auroit envoyé ses remarques sur le premier tome, comme je l'en avois prié : mais quand je lui en ai parlé ce matin, il m'a dit qu'il ne les avoit pas encore fait copier, et qu'il y alloit donner ordre, pour vous les envoyer au moment qu'elles le seroient. Il a lu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la version ; et il y a encore ce matin repassé en ma présence, condamnant comme vous, Monseigneur, ce que vous marquez des eaux qui suivoient les Israélites, et des viandes immolées. Vous le trouverez, quand vous viendrez ici, qui sera apparemment au temps qu'il aura plus de liberté, comptant que l'assemblée finira avec l'octave de la Fête-Dieu, dans de très-bonnes dispositions à cet égard.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire que je doute que vous puissiez faire assez de cartons, pour parvenir à rendre le livre correct. Il faudroit sûrement ôter plus du tiers du livre, et le changer. Je ne l'ai pas lu de suite, n'étant chargé par personne d'en répondre ; mais j'y ai trouvé beaucoup à désirer en ce que j'en ai lu. Il n'y a que deux jours qu'en l'ouvrant à l'endroit de la seconde Epître aux Corinthiens, je trouvai trois endroits dans les trois premiers chapitres, qu'il me semble qu'on ne pourroit tolérer. Chapitre 1, verset 9, le texte porte

tout le contraire de ce qu'il faut; *assurance de ne pas mourir*, au lieu de *réponse de mort*. Chapitre II, verset 10, *représentant Jésus-Christ* : cela est dans le texte; mais la note l'affoiblit, et cite faussement Théodoret. Chapitre III, verset 6, *la lettre tue*, c'est-à-dire, punit de mort, dit la note; et c'est une très-mauvaise interprétation, comme le remarque Estius. En bien des endroits, l'auteur se met à la place de saint Paul, et il se contente de mettre l'auteur sacré dans la note, se mettant lui-même dans le texte. Chapitre VI de cette même Epître, verset 1, il met dans le texte, *de vivre selon la grâce que vous avez reçue de lui*; et en note, *ne pas recevoir sa grâce en vain* : cela est très-fréquent. Il paroît affecter de marquer que les apôtres et Jésus-Christ même ont réglé la discipline de l'Eglise sur celle de la Synagogue. Je serois bien aise qu'on pût sauver ce livre par une correction limitée, mais je doute que cela se puisse.

Monseigneur le cardinal est très-bien intentionné; mais il ne décidera qu'avec vous, et vous ne serez pas de différens avis. Il compte que vous voudrez bien faire part des exemplaires qu'il sait que je vous envoie de ses harangues, à M. l'abbé. Je suis avec un très-profond respect, etc.

PIROT.

En Sorbonne, ce 4 juin 1702.

LETTRE CCLXXV.

A M. DE MALEZIEU.

Sur les censeurs de la version de Richard Simon, les erreurs de son livre, et la satisfaction qu'il promettoit.

SANS entrer, Monsieur, pour aujourd'hui dans tout le détail de la lettre dont vous m'honorez, du 29 mai, je m'en tiens à l'assurance qu'on vous donne de contenter tout le monde. C'est vous sans doute qui inspirez ces bons sentimens, et c'est aussi ce qu'on peut attendre de vous, si on l'exécute. On auroit grand tort de rien imputer ni au prince ni à son ministre : tout roule ici sur les docteurs, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire. On ne peut pas se plaindre qu'ils soient mal choisis; et quoique je ne connusse point du tout M. Bourret, j'ai moi-même approuvé ce choix sur sa réputation, et sur sa qualité de professeur de Sorbonne. Mais il en faut revenir au fond; et puisqu'il est vrai que la version est insupportable, et digne, sans exagérer, des plus rigoureuses censures, il faut que la vérité l'emporte, et soit satisfaite préférablement à toute autre considération.

Il n'y a point d'exemple d'une pareille témérité à celle de cet auteur, qui en tant d'endroits interprète à sa fantaisie, sans aucun égard à la tradition. On ne sauroit ouvrir le livre sans y trouver de nouvelles fautes importantes; et je n'en suis pas étonné, le connoissant, comme je fais, il y a vingt

ans. Quoi qu'il en soit, s'il veut satisfaire, il n'aura point d'obstacle de ma part : s'il refusoit, ce que je ne crois pas après les assurances qu'on vous donne, nulle bonne foi ne pourroit ici servir d'excuse, ni permettre qu'on donnât cours à l'erreur, et encore sous le nom d'un aussi grand prince. Revenons donc à la satisfaction qu'on promet. Je suis, etc.

A Meaux, ce 6 juin 1702.

LETTRE CCLXXVI.

DE M. BERTIN.

Sur les dispositions de Richard Simon.

J'AI reçu, Monseigneur, la réponse de M. Simon : il me mande qu'aussitôt qu'il aura mis à couvert quelques petits effets qu'il a dans Dieppe, pour lequel on craint un nouveau bombardement, il partira pour revenir. Il ajoute que quoique vous lui ayez été contraire en plusieurs choses, il n'a jamais perdu l'estime et le respect qu'il doit avoir pour votre mérite ; qu'il en a même donné des preuves dans quelques-uns de ses ouvrages : qu'il est vrai qu'il n'a pas tenu à vous que ses *Histoires critiques* ne fussent réimprimées dans Paris avec privilège, après qu'il les auroit retouchées. Il croit même avoir encore l'exemplaire, à la marge duquel vous avez fait quelques remarques. Mais M. Pirot, dit-il, après avoir gardé le livre plus de deux ans, le lui rendit, en disant que ses confrères se moqueroient de lui,

s'il approuvoit un ouvrage qui avoit été supprimé par M. le chancelier, sur le rapport qu'il en avoit fait. Il dit que depuis ce temps-là il n'a plus pensé à cette nouvelle édition ; mais qu'il a refondu son livre, et qu'il l'a augmenté de plus des deux tiers, lui donnant le titre de *Bibliothèque sacrée* ; qu'il le soumettra de tout son cœur à votre jugement. Il ne m'a pas répondu précisément touchant la version entière de la Bible, avec des remarques littérales et critiques, sur laquelle je lui avois demandé ses dispositions. Il témoigne seulement qu'il y travailleroit volontiers s'il avoit assez de santé ; que c'est un ouvrage pénible, et sujet à de grandes contradictions ; que s'il avoit eu un protecteur qui fût en même temps connoisseur, il auroit volontiers donné tous ses soins à ne pas laisser croire aux protestans, que nous manquons de gens capables de faire voir que les catholiques ne sont pas surpassés par eux en ces sortes d'entreprises. Sa lettre est du 30 de mai.

M. Bourret m'a dit qu'il lisoit avec assiduité ce que je lui ai remis entre les mains, et qu'il seroit bientôt en état de vous rendre compte, Monseigneur, de sa lecture. Si vous ne revenez pas si tôt à Paris, je crois qu'il faudra qu'il le fasse par écrit. Je vous supplie, Monseigneur, d'agréer toujours mes très-humbles respects.

BERTIN.

A Paris, ce 8 juin 1702.

LETTRE CCLXXVII.

DE M. BOURRET A M. BERTIN.

Il l'instruit de plusieurs faits relatifs à la traduction de Richard Simon, dont il avoit été le censeur; lui témoigne le respect et l'estime qu'il a pour Bossuet, et le prie de faire agréer ses excuses au prélat (1).

QUOIQUE vous m'avez dit, Monsieur, que vous ne voulez plus vous mêler de ce qui regarde le nouveau livre; ne pouvant m'adresser mieux qu'à vous pour faire savoir à monseigneur de Meaux la disposition dans laquelle je suis à son égard, je crois que notre ancienne amitié me doit faire espérer que vous voudrez bien vous employer pour cela. Vous savez que j'ai ordonné douze cartons pour satisfaire à ce qui m'a paru le plus digne de considération dans ses remarques, et que j'étois aussi tout disposé à lui communiquer mes observations sur ces mêmes remarques, dans ce qui regarde les autres endroits, ayant déjà commencé de les mettre au net. Mais comme j'apprends que le livre se débite, ce qui rend mes observations inutiles pour l'examen de cette édition; et que d'ailleurs c'est un bruit public que monseigneur l'évêque de Meaux écrira contre cette traduction, cette seconde raison m'arrête encore, et me fait

(1) Comme M. Bourret figure d'une manière si particulière dans l'affaire de Richard Simon, et qu'il est beaucoup question de lui dans les lettres que l'on vient de lire; nous avons pensé qu'il convenoit de rapporter aussi celle de ce docteur, qui est très-propre à faire connoître ses sentimens, et qui regarde directement Bossuet.

croire que je ne dois plus communiquer mes observations ; parce que l'auteur m'en a fourni une bonne partie, dans les éclaircissemens que j'ai eus avec lui depuis qu'il est à Paris : ainsi j'appréhenderois d'agir contre la fidélité que je lui dois. Je serois aussi très-fâché de paroître dans la scène qui se donneroit au public, et de passer pour l'adversaire de monseigneur de Meaux, avec qui je me suis toujours trouvé conforme pour les sentimens, et que je regarde comme le plus fort théologien de notre siècle, pour qui enfin j'ai toujours eu un très-grand fond d'estime et de respect. Vous me ferez donc un très-grand plaisir de lui faire savoir l'impossibilité où je me trouve de lui donner mes observations, et de lui dire que je le supplie de ne l'avoir pas désagréable ; qu'au reste, comme on parle d'une seconde édition, qui ne se donnera point au public sans avoir été examinée par quelque docteur agréable à mondit seigneur, alors se produira tout ce que nous avons de défense ; d'où résultera le bien de l'Eglise, comme je l'espère. Croyez que vous ferez en cela une vraie amitié, et un plaisir d'autant plus grand, que je suis persuadé que le prélat recevra très-bien mon excuse, lorsque ce sera vous qui la lui présenterez, et qui l'assurerez de ma droiture naturelle, dont je ne me suis point départi dans tout le cours de cette affaire. Je suis plus que jamais et pour toujours, etc.

G. BOURRET.

En Sorbonne, ce 30 juillet 1702.

LETTRE CCLXXVIII.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui donne des avis sur un de ses ouvrages.

J'AI remis ce matin, Monseigneur, aux mains de M. l'abbé de Catellan, mes remarques sur votre ouvrage, comme vous l'avez ordonné. D'autres occupations très-pressantes, dont je vous ai écrit quelque chose dans une lettre précédente, m'ont empêché de vous obéir plus tôt : je vous en dirai davantage quand l'affaire sera plus avancée. A l'égard de votre ouvrage, je compte qu'il n'y a encore que la matière, matière excellente à la vérité, et traitée avec la netteté qui vous est naturelle; mais pour y donner la forme que demandent des réunis, il y faut un nouveau travail qui ne sera pas fort difficile, puisque tout est prêt. S'il me vient quelque chose dans l'esprit sur la disposition de cet ouvrage, je prendrai la liberté de vous le dire, en soumettant tout à votre jugement, et à la connoissance que vous avez du besoin de ceux que Dieu vous a donné à instruire. Je suis, Monseigneur, avec le respect que vous connoissez, etc.

A Versailles, ce 18 juillet 1702.

EPISTOLA CCLXXIX.

AD CLEMENTEM XI.

De virtutibus venerabilis Vincentii à Paulo.

BEATISSIME PATER,

Oportet Episcopos ad apostolicam Sedem sincerum atque integrum deferre testimonium veritatis in quacumque causâ, quæ ad ejus judicium devenire possit ac debeat. Cùm itaque de venerabilis Presbyteri Vincentii à Paulo, Congregationis Missionis Institutoris, ac primi Præpositi generalis, vitâ et sanctitate quæstio habeatur, testamur eundem virum ab ipsâ adolescentiâ nobis fuisse notum, ejusque piis sermonibus atque consiliis veros et ingénuos christianæ pietatis et ecclesiasticæ disciplinæ sensus nobis esse instillatos, quorum recordatione in hâc quoque ætate mirificè delectamur.

Processu temporis, et jam in presbyterio constituti, in eam sodalitatem cooptati sumus, quæ pios Presbyteros, ipso duce et auctore in unum colligebat, de divinis rebus per singulas hebdomadas tractaturos. Pium cœtum animabat ipse Vincentius, quem cùm disserentem avidi audiremus, tunc impleri sentiebamus Apostolicum illud ⁽¹⁾ : *Si quis loquitur, tanquam sermones Dei; si quis ministrat, tanquam ex virtute quam administrat Deus.*

⁽¹⁾ I. Petr. IV. 11.

Aderant plerumque magni nominis Episcopi, viri famâ et pietate perducti, ab eâque sodalitate mirum in modum, auctore Vincentio, in apostolicis curis ac laboribus juvabantur. Præsto erant operarii inconfusibiles, qui per eorum Ecclesias rectè tractabant verbum veritatis, nec minùs exemplis quàm verbis Evangelium prædicabant.

Fuit etiam illud nobis desideratissimum tempus, quo eorum laboribus sociati, Metensem Ecclesiam, in quâ tunc ecclesiasticis officiisungebamur, in vitæ pascua deducere conabamur : cujus Missionis fructus venerabilis Vincentii non modò piis instigationibus atque consiliis, verùm etiam precibus tribuendos nemo non sensit.

Ille nos ad sacerdotium promovendos suâ suorumque operâ juvit. Ille secessus pios Clericorum, qui ordinandi veniebant, sedulò instituit : nosque etiam non semel invitati, ut consuetos per illa tempora de rebus ecclesiasticis sermones haberemus, pium laborem, optimi viri orationibus et monitis freti, libenter suscepimus. Licuitque nobis affatim eo frui in Domino, ejusque virtutes coram intueri, præsertim genuinam illam et apostolicam charitatem, gravitatem atque prudentiam cum admirabili simplicitate conjunctam, ecclesiasticæ rei studium, zelum animarum, et adversùs omnigenas corruptelas invictissimum robur atque constantiam.

Quam puram fidem coleret, quam Sedi apostolicæ ejusque decretis reverentiam exhiberet, quantâ animi demissione et humilitate, in amplissimis licet regionum etiam Consiliorum functionibus constitutus,

tutus, Domino deserviret; recordantur omnes, et ego suavissimè recoło.

Crescit in dies pii viri memoria, qui in omni loco Christi bonus odor factus, dignus ab omnibus habetur, qui à sancto Pontifice ritè et canonicè Sanctorum numero inseratur, si Vestræ Beatitudini placuerit.

Nostris verò sensibus, Beatissime Pater, eo gratior ac firmior venerandi Vincentii hæret recordatio, quòd in suâ Congregatione, et in nostrâ quoque Diœcesi spirantem intuemur. Cum ejus discipulis Compresbyteris nostris vivimus; cum iis laboramus; eorumque doctrinâ et exemplis commissum nobis gregem, indefesso studio, neque unquam intermisso opere, pasci gaudemus in Domino.

Neque licet conticescere de piarum fœminarum cœtu, quæ ab ipso sanctissimis regulis informatae, pauperibus et ægrotis sublevandis tantâ castitate, humilitate, charitate serviunt; ut sui institutoris, ab eoque insiti spiritûs oblivisci non sinant.

Nos ergo pii viri memores, hoc nostrum testimonium, Beatissime Pater, in Vestræ Sanctitatis paternum sinum effundimus; gnari scilicet Sanctorum mentione delectari Sanctos. Sed plura proferre tanta majestas, et pontificiis humeris ingruens negotiorum moles non sinunt: quanquam maximarum rerum gubernacula tenenti, et magnitudo mentis, et rerum providentia, et de cœlo solatia atque consilia abunde suppetunt viresque integrant. Quo bono ut Ecclesia Christi diutissime potiatur, summa vo-

torum est. Hæc coram Deo in Christo loquor, in
conscientiâ bonâ et fide non fictâ, ego,

BEATISSIME PATER,

SANCTITATIS VESTRÆ,

Devotissimus atque obedientissimus servus ac filius,

† J. BENIGNUS, Episcopus Meldensis.

Datum in civitate nostrâ Meldensi, 2 augusti 1702.

LETTRE CCLXXX.

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Il lui fait part de ses observations sur son Ordonnance contre
Richard Simon.

J'AI lu, Monseigneur, l'Ordonnance qu'il vous a plu de m'envoyer, avec toute l'attention que votre Eminence me prescrivait, et que la matière mérite : je l'ai admirée dans toutes ses parties.

Il étoit de la dernière conséquence de bien établir le droit des ordinaires ; ce que vous avez fait excellemment, en expliquant même la qualité de prêtre, qui obligeoit l'auteur à une plus grande obéissance. Ce qui est dit si précisément des approbateurs, n'étoit pas moins nécessaire, et ne pouvoit être placé plus à propos qu'avec le décret de la Faculté de théologie. Tous les passages particuliers sont bien remarqués, et bien repris en peu de mots, mais tranchans, comme il convenoit. Votre Eminence m'a fait grand plaisir de bien marquer les bassesses, et cet endroit important est parfaitement bien traité.

Il ne me reste qu'à vous supplier de considérer trois choses, que je vous représente avec soumission.

La première sur le mot *hāi*, Luc XIV, 26, et Rom. IX, 13. On voit bien dans ce dernier lieu que l'intention de l'auteur est d'affoiblir l'explication de saint Augustin : on voit bien aussi que votre Eminence n'a pas voulu autoriser le sens de l'auteur ; puisqu'elle dit seulement « Qu'on pourroit ne pas » relever ». Cependant comme il est certain que réduire *hāi* à *moins aimer*, ce n'est pas seulement altérer le texte, mais encore restreindre et affoiblir celui de l'apôtre, et que le sens est insuffisant et mauvais en soi, *ut jacet* : il semble que c'est trop peu dire, que de dire, « On pourroit ne pas relever » ; et que c'est laisser croire que le sens au fond seroit bon, ou du moins supportable. Pour empêcher une conséquence si fâcheuse, on pourroit insérer ces mots : « S'il s'étoit contenté de mettre » dans ses notes son explication, avec les précautions nécessaires » : par ce moyen tout sera sauvé ; et votre Eminence n'est pas obligée de s'expliquer davantage.

La seconde chose regarde l'endroit, où vous marquez beaucoup d'articles de foi qui sont affoiblis par les notes. Il me semble qu'il ne falloit pas oublier la divinité de Jésus-Christ : car, encore que bien éloigné de la nier, l'auteur l'ait expressément reconnue dans quelques-unes de ses notes ; il n'est pas moins vrai ni moins certain que d'autres notes en affoiblissent les preuves, et y fournissent des solutions. Cependant vous le mettez à couvert de ce côté-là par votre silence : car on dira qu'ayant fait

un si long dénombrement des dogmes affoiblis, vous n'en auriez pas omis un si essentiel. Pour moi je démontrerai, plus clair que le jour, que l'auteur affoiblit ce grand mystère dans plusieurs passages ; et je dois craindre qu'il ne prescrive contre moi par votre censure ; ce qui seroit trop contraire à vos intentions. S'il vous plaisoit d'ajouter après tous les dogmes et à la fin, « Et même en quelques endroits » sur la divinité de Jésus-Christ », vous sauveriez tout. Ce qu'on pourroit conclure, seroit qu'il ne parle pas conséquemment, ce qui est constant ; et vous me laisseriez toute liberté de dire la vérité sans réserve.

La troisième chose regarde les qualifications, et je ne vois pas que vous puissiez éviter celle d'*induisante à hérésie* : car encore que vous ayez mis l'équivalent, vous savez ce qu'opèrent les qualifications précises : celle-ci est inévitable, après toutes les autres remarques. Vous paroîtriez, Monseigneur, affoiblir votre censure, et ne la pas conformer assez à l'exposé qui précède.

J'ose faire, Monseigneur, avec soumission ces humbles représentations à votre Eminence, et je la supplie seulement de me mander ce qu'elle aura résolu sur mes doutes ; afin que j'y aie l'attention que je dois. J'espère, Monseigneur, être bientôt en état d'envoyer à votre Eminence mon projet, auquel je n'ai pu donner la dernière forme qu'après avoir vu votre dessein : je vous rends grâces de me l'avoir communiqué. Vous savez, Monseigneur, mon obéissance.

LETTRE CCLXXXI.**AU MÊME.**

Sur des lettres mendiées par les Jésuites en faveur des idolâtries chinoises.

IL est, Monseigneur, tombé entre mes mains copie d'une lettre que je sais avoir été adressée à quelques évêques : j'ai cru qu'il étoit bon que votre Eminence en fût avertie ; peut-être l'est-elle déjà. Il me semble qu'il est important que Rome sache cela, et soit prémunie contre ces lettres mendiées. Je crois aussi, Monseigneur, qu'il sera bon que messieurs des Missions soient avertis. Je me réjouis d'apprendre le grand effet de votre censure. Vous savez, Monseigneur, mon obéissance.

A Germigny, ce 4 octobre 1702.

LETTRE CCLXXXII (1).**DU PÈRE DE LA CHAISE A UN ÉVÊQUE.**

Sur la condamnation des cérémonies chinoises, sollicitée à Rome.

IL me revient de Rome, par plusieurs endroits, que quelques personnes qui se mettent moins en peine d'édifier l'Eglise, que de décrier notre compagnie, ont osé y écrire à Sa Sainteté même, que

(1) C'est la lettre dont il est parlé dans la précédente, et peut-être écrite à Bossuet lui-même.

toute l'Eglise gallicane se soulevoit contre le saint Siége sur sa lenteur à condamner les opinions des missionnaires de la Chine; et que si elle ne cassoit promptement le décret par lequel le pape Alexandre VIII, pour faciliter les progrès de la vraie foi, avoit réglé les cérémonies qu'on pouvoit ou qu'on devoit y conserver, cela causeroit toujours le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France.

Je ne crois pas que vous soyez de ce sentiment, ni que vous ayez autorisé ceux qui se sont voulu faire caution de tous les évêques du royaume auprès de Sa Sainteté, sur un point si fausement et si malignement inventé. Vous savez le contraire, Monseigneur; puisqu'il est certain et manifeste qu'on ne pourroit faire de plus grand plaisir aux protestans, ni rien de plus propre à les entretenir dans le schisme, que de leur faire voir dans les décrets et les décisions des papes, cette contradiction que les novateurs y cherchent avec tant de soin, et de laisser croire à tout le monde que l'Eglise a souffert durant plus de cent ans des idolâtries à la Chine, quoique elle en fût bien informée.

Vous voyez, Monseigneur, combien ces exagérations sont de mauvaises voies de solliciter le saint Siége, pour lui ôter, s'il se pouvoit, la liberté de rendre encore un jugement avantageux à la religion, auquel les Jésuites seront assurément toujours les plus soumis; puisque de cette soumission dépend tout le fruit du zèle avec lequel notre compagnie sacrifie un si grand nombre de ses meilleurs sujets au ministère de l'Evangile dans les pays infidèles. Le sentiment

d'un prélat de votre mérite et de votre capacité seroit d'un grand poids dans cette occasion; et je vous supplie très-humblement de vouloir bien me le marquer dans la réponse dont vous daignerez m'honorer. Vous le devez au bien de l'Eglise, et j'ose attendre cette marque de votre zèle et de votre bonté. Je suis très-respectueusement, etc.

F. DE LA CHAISE.

A Paris, septembre 1702.

LETTRE CCLXXXIII.

A MILORD PERTH.

Il lui envoie son *Instruction contre la version du nouveau Testament, imprimée à Trévoux*, et le prie de le présenter à Leurs Majestés Britanniques.

Je prends la liberté de vous envoyer le livre que j'ai été obligé de composer contre le nouveau Testament de Trévoux. Je ne vous en dirai point les raisons, que le livre vous fera connoître. Mais, Milord, j'ai une grâce à vous demander; c'est de vouloir bien me faire l'honneur de présenter en mon nom à Leurs Majestés ce présent indigne d'eux; mais que j'ose leur offrir avec un dévouement parfait. J'espérois en vérité pouvoir leur aller faire ma cour, et je différois dans cette espérance; mais on ne croit pas que ma santé le permette: vous suppléerez à tout par vos bontés. Je vous supplie de me faire encore la grâce de faire agréer un de ces livres à M. le duc de Barwic, l'autre à M. de Midleton, dont la conversion et les bons exemples

édifient et réjouissent toute l'Eglise. Vous seul pouvez faire valoir un si petit présent. Conservez-moi cette précieuse amitié ; et croyez qu'on ne peut être avec plus de respect et d'attachement , etc.

A Versailles, ce 6 janvier 1703.

LETTRE CCLXXXIV.

AU MÊME.

Sur un livre composé par le roi d'Angleterre, dont il fait les plus grands éloges.

JE ne puis vous exprimer ma très-humble reconnaissance envers la Reine, non-seulement pour le témoignage du précieux souvenir de Sa Majesté, mais encore pour l'excellence du présent dont elle m'honore. Le livre que vous me faites l'honneur de m'envoyer de sa part ⁽¹⁾ est plein de vrais miracles ; et je n'en vois point de plus grand que la foi, les sentimens et les pratiques d'un roi humble, d'un roi pénitent, d'un roi qui sent et fait sentir la plus signalée de toutes les grâces, dans la suite des malheureux succès qui l'ont dépouillé de trois royaumes, et l'ont tenu relégué durant tant d'années dans un pays étranger. L'Eglise n'a rien de plus précieux

(1) Nous ignorons quel est ce livre ; nous ne connoissons du roi Jacques II qu'un Journal très-curieux de toute sa vie, qu'il a laissé, et que l'on conserve au collège ou séminaire des Ecosais à Paris. On trouve aussi à la fin de la Vie de ce prince, donnée à Bruxelles en 1740, quelques écrits qu'il avoit composés, et qui y sont imprimés sous ce titre : *Sentimens de Jacques II, sur divers sujets de piété.*

que ces grands exemples, qui font voir que Dieu fait des saints quand il lui plaît, et sait inspirer la pratique des plus hautes maximes que la doctrine et la vie de Jésus-Christ ont fait paroître dans le monde.

Je ne finirois jamais, Milord, si je voulois transmettre au papier ce que ce livre me met dans le cœur. Il sera le vrai don royal de la maison d'Angleterre. La France, qui a été témoin des plus grandes merveilles du saint roi, le comptera parmi ses trésors. On ne verra point ni de plus solide instruction pour la piété, ni même de plus belle controverse pour ramener les errans à l'Eglise catholique. Tout y est, et tout y est réduit en pratique. Je prie Dieu, qu'il soit la consolation de la Reine, l'instruction domestique du jeune roi, et une ressource bienheureuse comme un témoignage immortel à l'Angleterre. Aimez toujours celui qui est avec un respect et un attachement inviolable, autant que tendre et sincère, etc.

A Paris, ce 28 mars 1703.

LETTRE CCLXXXV.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur les ouvrages que notre prélat avoit dessein de donner au public, et sur ses dispositions à l'égard de la santé et de la vie.

VOTRE lettre, Monseigneur, achève de me déterminer à la matière importante que vous souhaitez que je traite (1), par l'attention qu'elle me fait faire

(1) La matière importante, dont il s'agit ici, est celle de la grâce

au défi du sieur Basnage. Voici donc quel sera, s'il plaît à Dieu, l'ordre des ouvrages que je prépare. La seconde *Instruction* sur les passages particuliers est faite, avec une *Dissertation préliminaire sur Grotius*, qui est de la dernière conséquence, à cause de ses commentaires et autres ouvrages qui répandent l'erreur partout. Cela est fait; et il n'y a qu'à mettre au net pour la dernière fois. Là je promettrai dans la préface l'ouvrage que vous prescrivez, et j'y travaillerai pendant l'impression. La chose sera facile dans l'état où se trouve la composition; et la matière étant non-seulement toute digérée dans mon esprit, mais encore presque toute déjà mise, en l'état que vous savez, sur le papier.

J'aurai une joie extrême de vous embrasser et de conférer avec vous. M. du Maine ne me donna point d'autre raison, sinon en général qu'il ne falloit point s'engager; mais au reste il parut très-disposé.

Ne soyez pas en peine de ma santé : vous la croyez plus languissante qu'elle n'est, Dieu merci. Il est vrai que le grand âge apporte certaines sortes d'incommodités, qui obligent à des précautions aisées et innocentes qui ne laissent pas de faire discourir le monde. Tout est dans la main de Dieu, de qui en tout temps, et principalement à l'âge où je suis, il faut recevoir la vie et la santé comme heure à

et du libre arbitre, sur laquelle Bossuet s'engagea, dans la préface de sa seconde *Instruction contre la version du nouveau Testament imprimée à Trévoux*, de montrer le consentement des anciens Pères avec saint Augustin et ses disciples. Il a rempli cet engagement dans l'ouvrage qui a pour titre, *Défense de la Tradition et des saints Pères*, qui n'a été publié qu'en 1753.

heure, et de moment en moment, sans se rien promettre, pour la faire servir à la gloire de Dieu jusqu'au dernier soupir. Cette pensée me fait passer la vie doucement, en attendant qu'il faille en partir; ce qui, après tout, par la grande bonté de Dieu, est le moment le plus désirable.

Ces légères indispositions m'ont tenu ici plus long-temps que je ne voulois, pour y régler avec les médecins qui me connoissent, le régime et les précautions, autant qu'il se pourra par l'expérience.

Où en êtes-vous de vos ouvrages? Pour moi j'espère que Dieu me donnera le temps de rendre à l'Eglise le service que vous souhaitez. Je suis avec tout le respect et l'attachement que vous savez, etc.

A Paris, ce 29 mars 1703.

LETTRÉ CCLXXXVI.

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Sur le placet qu'il avoit présenté au Roi, afin d'en obtenir son neveu pour coadjuteur.

COMME je n'ai rien de caché pour votre Eminence, je lui envoie le mémoire que je viens de présenter, et qui a été bien reçu. Je ne demande rien à votre Eminence: je sais qu'elle est disposée à me faire tout le plaisir possible; mais il faut attendre l'occasion naturelle, et surtout ne témoigner aucun empressement de ma part. En effet, je n'en ai aucun; car je ne compte pas pour empressement de vous instruire, Monseigneur, à toutes fins. L'occasion

décidera ; et quant à présent je crois qu'il n'y a rien à faire , pas même le moindre semblant : la chose viendra naturellement , quand Dieu le voudra. Ce n'est pas non plus par empressement que j'envoie copie du Mémoire à madame de Maintenon : il faut instruire ses amis à toutes fins , et les laisser faire selon l'occasion que Dieu fera naître , et les mouvemens qu'il leur mettra dans le cœur.

L'abbé est en visites pour quelques jours ; j'offre à votre Eminence mon obéissance et la sienne.

A Versailles , ce 1.^{er} mai 1703.

PLACET AU ROI.

Bossuet le supplie de lui accorder son neveu pour coadjuteur ⁽¹⁾.

CE n'est ni par mérite , ni par service aucun , mais par la grande bonté de Votre Majesté toute seule , dont j'ai reçu et reçois tous les jours des marques si éclatantes , que j'ose prendre la confiance d'exposer à Votre Majesté l'état où je suis ; et le

(1) Le père Mercier , chanoine régulier de Sainte-Geneviève , et anciennement bibliothécaire de cette abbaye , fit imprimer ce placet en 1765 , dans le *Journal des sciences et beaux arts* , qu'il rédigeoit alors. Il y ajouta la note suivante : « Les lecteurs verront certainement avec plaisir ce morceau , qui est tombé entre nos mains » depuis quelque temps , et que nous croyons n'avoir jamais été publié. Les moindres productions des grands hommes sont en possession d'intéresser ceux qui veulent connoître à fond leur ame : celle-ci attache singulièrement par les détails qu'elle renferme. Au reste , on sait que M. Bossuet n'obtint pas du Roi la coadjutorerie de Meaux pour son neveu , comme il le demandoit par ce placet ». *Journ. des scienc. et beaux arts*, fév. 1765 , p. 534 et suiv.

secours que je puis recevoir de cette extrême bonté dont je suis si pénétré.

Après avoir écouté les conjectures et les raisonnemens des hommes les plus consommés en science et en expérience, j'ai cru devoir venir depuis quinze jours aux épreuves les plus assurées entre les mains de Mareschal ⁽¹⁾, et il a été trouvé que j'avois une pierre. Il est constant, par la même épreuve, qu'elle n'a pas plus de grosseur qu'il en faut pour donner prise, et que, Dieu merci, elle est encore de la figure et de la qualité qui la peuvent rendre la moins incommode. J'en ai même une preuve expérimentale; puisqu'on a jugé par les accidens, qu'elle dure depuis deux ans dans le même état, sans que j'en aie reçu aucune notable incommodité, non plus que depuis que je sais le mal. Il y a cent expériences connues, de personnes qui ont porté le même mal des dix et quinze années avec quelques incommodités plus ou moins grandes, et toutes plus supportables que celles de la taille, à quoi on ne vient qu'à l'extrémité, et après avoir tenté toutes sortes d'adoucissemens. C'est la résolution où Dieu me met, selon les règles de la prudence chrétienne, offrant à sa divine majesté tout ce qu'elle voudra me faire souffrir, en esprit de soumission et de pénitence.

Il n'y a que mes fonctions qui m'inquiètent; et j'aurai l'honneur de le dire à Votre Majesté sous les yeux de Dieu, en toute humilité et vérité, que

(1) George Mareschal, premier chirurgien du Roi, et chevalier de Saint-Michel, mort le 13 décembre 1736, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

j'y suis soulagé, plus que je ne puis exprimer, par l'abbé Bossuet mon neveu. Oserai-je dire à mon maître, et à un maître si bon; Sire, permettez-le-moi, qu'une de mes aversions, c'est de prôner ceux qui m'appartiennent. Mais puisqu'il faut dire la vérité à son Roi, je puis assurer Votre Majesté, sans craindre d'en avoir jamais de reproche, ni devant Dieu, ni devant les hommes, que l'abbé Bossuet fait, depuis douze ans qu'il est archidiacre, et depuis quatre ans qu'il est de retour de Rome et mon grand-vicaire, toutes mes visites avec un soin dont je suis content, et avec une parfaite édification des curés, des chapitres, des couvens et communautés religieuses, et de tout le peuple : en sorte que je ne crains point de me flatter, en répondant à Votre Majesté de sa bonne conduite.

Je ne présume pourtant pas de supplier Votre Majesté de s'en rapporter à mon témoignage, quoique rendu en conscience sous les yeux de Dieu; au contraire, je la conjure par toute sa bonté d'en venir au plus rigoureux examen. Votre Majesté saura bien choisir des personnes désintéressées. Je le mets à toute épreuve, assuré qu'il se trouvera que c'est un esprit solide et sérieux, occupé du ministère ecclésiastique, plus éloigné du monde qu'on ne sauroit croire, prêtre disant souvent la sainte messe avec édification. Aussi est-il dans un âge mûr, âgé de trente-neuf ans. Il n'est prêtre que depuis quatre années, au retour de Rome; et il a cru qu'il prendroit ici le sacerdoce avec plus de réflexion et de recueillement, après toutes les épreuves de mon séminaire où il a été.

Puisque je viens de dire un mot de son voyage de Rome, Votre Majesté aura peut-être la bonté de se souvenir des quatre années qu'il y a passées à combattre le quiétisme; des contradictions de toutes les sortes, et même des calomnies qu'il a eues à essuyer, dont la fausseté a été reconnue. Je l'ai loué de sacrifier tout autre intérêt à la vérité. Votre Majesté, Sire, la protégeoit; et l'abbé Bossuet est trop heureux qu'elle ait daigné approuver sa conduite.

Je continuerois à gouverner mon diocèse tranquillement, tant qu'il plairoit à Dieu : mais je ne puis m'exposer aux ordinations et aux cérémonies pontificales sans quelque péril, et surtout à la Confirmation qui fait la consolation des peuples et la principale bénédiction des visites. C'est, Sire, ce qui me donne la pensée, et me met dans la nécessité, prosterné aux pieds de Votre Majesté avec une humilité profonde, de la supplier de vouloir, par sa grande et très-grande grâce, me donner mon neveu pour successeur. Par ce moyen, Sire, Votre Majesté me fera achever ma vie en repos : je serai un exemple éclatant de sa grande et excessive bonté. Mon neveu, instruit de mes sentimens et soutenu de mes conseils, continuera le peu de bien que j'ai tâché, pendant vingt-deux ans, d'établir et d'entretenir dans mon diocèse. La voie de coadjutorerie marqueroit une bonté plus déclarée de Votre Majesté; joint que conservant mon autorité, elle me rendroit peut-être plus utile au diocèse. Mais en quelque sorte que Votre Majesté daigne en ordonner, je m'abandonne à elle. Je suis prêt de donner ma

démission pure et simple : Votre Majesté saura faire ce qui sera le plus utile. Au surplus je n'attends rien que de la seule très-bienfaisante bonne volonté du plus grand comme du meilleur de tous les maîtres : et soutenu de ses bienfaits, dans le repos et dans le bon air de Meaux et de Germigny, qui est devenu comme mon air natal, si Votre Majesté l'a agréable, je pourrai achever mes jours en paix ; et même, si Dieu le permet, car qui connoît ses bontés, et qui peut y donner des bornes ? Je pourrois, en ménageant mes forces, qui à cela près sont entières, continuer à servir l'Eglise, en tout cas prolonger ma vie dans le service de Dieu jusqu'à une fin naturelle, telle qu'il lui plaira la marquer, et en remplir tous les momens de vœux pour la personne sacrée de Votre Majesté, si nécessaire à vos peuples et à toute l'Eglise.

LETTRE CCLXXXVII.

A DOM MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur une vie de saint Fiacre.

JE me suis fait lire, mon révérend Père, la vie que vous venez de m'envoyer, avec les prières y jointes. Il faudroit un peu adoucir l'endroit de la Becnaude ⁽¹⁾ à la page 9, et en supprimer le nom, qui n'est pas assez sérieux pour être imprimé.

(1) C'est le nom donné à une femme, que l'on prétend avoir traduit saint Fiacre, à cause des miracles qu'il opéroit, comme un magicien, devant saint Faron, évêque de Meaux.

La raison voudroit qu'on ne parlât point de la pierre ⁽¹⁾ : mais comme il y a là une instruction pour la modestie, il faut seulement adoucir l'endroit avec des *on dit, on croit communément sur le témoignage de quelques auteurs assez anciens*, et ainsi du reste. Il faut aussi adoucir, par de semblables expressions, ce qui est rapporté dans la même page sur l'ambassade des Ecossois et la royauté de saint Fiacre. Il faut aussi retrancher une grande quantité de vers fort impertinens. Au lieu des miracles qu'on y énonce trop grossièrement, on pourroit se contenter de traduire la prose qu'on lit dans l'Eglise : ce qu'on dit de la chasteté de saint Fiacre et de cette fille, est compris parmi ces vers. Après ces corrections, que je vous prie de m'envoyer au plus tôt, et dont aussi je me repose sur votre prudence, je ferai ce qu'il conviendra. Je suis à vous, mon révérend Père, comme vous savez, de tout mon cœur, etc.

A Paris, ce 22 mai 1703.

(1) Il s'agit de la pierre sur laquelle on dit que saint Fiacre s'assit, et que sa vertu contraignit de fléchir sous lui, pour lui fournir un siège plus commode. Voyez sur la vie de ce saint, dom Mabillon, *Acta Sanctor. Ordin. S. Bened. sæcul. secund. pag. 598 et seq.* et Baillet, *Vies des Saints, xxx août.*

LETTRE CCLXXXVIII.

A M. LE COMTE DE PONTCHARTRAIN,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Sur un jeune Tartare que l'on disoit fils du roi de la grande Tartarie, dont il lui raconte les aventures, en implorant pour lui les bontés du Roi.

POUR vous rendre compte du personnage dont vous me faites l'honneur de m'écrire, j'aurai l'honneur de vous dire en général que tout ce qui a rapport à moi, dans la relation que vous m'envoyez, est véritable. Dans le détail, il est vrai que cet étranger vint chez moi à Versailles en l'an 1692 ou environ, recommandé par un missionnaire ou bénédictin anglais. Lorsqu'il arriva, feu M. de Court se trouva chez moi, qui, par la connoissance qu'il avoit des pays et des affaires d'Orient, découvrit beaucoup de choses de ses voyages, dont il rendoit de fort bonnes raisons. Il s'appeloit le chevalier Tartare, et nous ne l'avons connu que sous ce nom. La première chose que nous apprîmes, c'est qu'envoyé loin de son pays, c'est-à-dire de la Tartarie, dans la crainte d'une irruption, et vers l'âge de douze ans, avec un gouverneur qui se fit chrétien à Ispahan, il lui persuada d'en faire autant; et ainsi il fut baptisé avec son gouverneur, fort jeune encore, et fort peu instruit du christianisme, que ce gouverneur, quoique zélé et habile, ne lui apprit que superficiellement. Nous ne lui trouvâmes en effet qu'une teinture fort imparfaite de la religion;

en sorte qu'il ne savoit presque s'il en avoit une.

Comme il avoit très-bon esprit, nous prîmes soin de lui avec affection, et nous lui vîmes venir une grande ardeur d'apprendre solidement le christianisme. Je le reçus dans ma maison; et tout le monde prenoit plaisir de l'entretenir, et de lui entendre raconter ses aventures avec une vivacité admirable, et un air de vérité qui ne le quittoit pas. Il entendoit un peu le latin; et par le rapport des langues qu'il avoit apprises dans ses voyages, il se fortifia dans ce qu'il savoit de celle-ci: ainsi il entendit presque le nouveau Testament latin que je lui mis à la main; et s'aidant dans cette lecture de la pénétration naturelle de son esprit, il prit toute la substance de ce divin livre. Nous achevions le reste par nos instructions, et tout le monde admiroit l'application avec laquelle il s'y attachoit. Nous remarquâmes qu'il prenoit un goût particulier aux prophéties qu'il trouvoit dans le nouveau et dans l'ancien Testament: il les lui falloit expliquer souvent dans les livres mêmes, et il en étoit fort touché. Quand nous le crûmes persuadé, et qu'il eut reçu les instructions nécessaires, il approcha des saints sacremens avec une piété exemplaire. Il a été plusieurs années dans ma maison, et il m'appela toujours son père. Nous le mîmes depuis dans les missions étrangères, à cause qu'il ne respiroit que l'Orient et la Tartarie, et qu'il connoissoit la Chine, où ces messieurs ont leurs habitudes. Pour l'occuper on lui fit apprendre les mathématiques, où il réussissoit; et il passa dans ces exercices environ quatre années en France, et j'en pris toujours grand soin.

Nous ne savions , Monsieur , que juger de sa qualité : il avoit un air noble, simple et sans aucune affectation ; il ressentoit un homme de grande naissance. Au milieu de sa modestie, qui n'avoit rien que de naturel, il sortoit des traits de grandeur : il parloit des pierreries avec lesquelles sa mère l'avoit fait sortir de son pays, et on en avoit vu quelque reste. Il soupiroit profondément, comme un homme qui déplorait, sans dire mot, l'état d'où il étoit déchu. Tous les gens d'esprit étoient ravis de l'entendre : ce qui fut cause que nous osâmes le recommander à monseigneur le duc du Maine ; et M. de Malezieux lui procura une pension de ce prince. On lui offrit divers emplois assez avantageux ; mais il sembloit toujours aspirer plus haut. Nous lui rendîmes cet honneur, de ne le mettre jamais à des ministères serviles. On ne pouvoit s'empêcher de le distinguer des autres étrangers de sa façon. M. le Pelletier le ministre l'honorait de ses bonnes grâces, et le gratifioit dans l'occasion de ses libéralités. Ainsi sa condition eût pu devenir supportable en France : mais il ne songeoit qu'à la Tartarie ; ce qui lui fit prendre le dessein d'aller en Italie et à Rome, comme à l'abord de tout l'univers, et où il espéroit trouver quelque facilité pour regagner son pays.

Mon neveu, qui étoit alors à Rome, le reçut avec joie, et lui donna tous les secours qui dépendirent de lui, sans le connoître encore que sous le nom du chevalier Tartare, ou de la Grotte, qu'il avoit en France. Comme mon neveu étoit persuadé que le dessein qu'il avoit de retourner en son pays ne

pouvoit être que périlleux pour sa vie, et le mettroit dans une trop violente tentation de renoncer à la religion chrétienne, dans un pays idolâtre où le nom de Jésus-Christ n'est pas connu; il fit ses efforts pour le faire rester à Rome, et dans un pays catholique, où il lui promit les mêmes secours qu'il avoit en France. Le chevalier Tartare suivit son conseil: trois années se passèrent ainsi, pendant lesquelles on le fit connoître à beaucoup d'honnêtes gens; et madame la princesse des Ursins lui accorda sa protection.

Vers l'année 1699, plusieurs évêques et archevêques orientaux, plusieurs riches marchands, que l'année sainte attiroit à Rome, et qui l'avoient vu à Ispahan paroître à cette Cour avec beaucoup de magnificence, se ressouvinrent de sa personne et de son baptême, le reconnurent pour le fils aîné du roi de la Grande Tartarie, et le nommèrent le prince des Kaïmaquites. Il fut dressé des attestations authentiques de cette reconnoissance par-devant le cardinal Cibo, protecteur des Orientaux, qui est nommé dans la relation. On m'en envoya à Versailles des exemplaires, sur la foi desquels j'obtins le passeport du Roi, qui le qualifia fils du roi de la Grande Tartarie. Il fut expédié par M. le marquis de Torcy, dans les termes les plus avantageux; et ce ministre y joignit la description de sa personne, si exacte et si bien circonstanciée, qu'on ne pouvoit le méconnoître. Madame la princesse des Ursins ne lui refusa aucun office à la Cour de France, non plus qu'à la Cour de Rome. Il me pria d'obtenir de monseigneur le duc du Maine une dernière année de la pension, que la générosité de ce prince lui

avoit toujours continuée à Rome : il partit en cet état, avec mes exhortations à persévérer dans la religion. C'est là que je l'ai perdu de vue : car encore qu'il m'ait écrit de divers endroits, comme de Vienne et d'Ispahan, je n'apprenois que très-peu de choses de ses aventures, content d'y voir son zèle toujours ardent pour établir le christianisme dans ses pays. Depuis qu'il est à Ligourne, il m'a écrit ses malheurs. Je souhaite qu'il soit assez heureux pour mériter la protection de Sa Majesté : et si vous me permettez, Monsieur, de vous dire mon sentiment, je suis persuadé que cette longue suite de malheurs lui aura fait perdre l'espérance de pouvoir réussir dans ses projets à l'égard de son rétablissement dans son pays; et que si Sa Majesté, toujours généreuse et bienfaisante principalement pour les malheureux, jugeoit à propos de l'arrêter dans un pays catholique, en lui faisant part de ses libéralités, je ne doute point qu'il ne se trouvât très-heureux de devoir tout au plus puissant et au plus religieux Roi de l'univers. Je suis avec un respect sincère, etc.

Ce 6 juin 1703.

LETTRE CCLXXXIX.

A MILORD PERTH.

Sur sa seconde *Instruction contre la version du nouveau Testament imprimée à Trévoux.*

Je prends la liberté de vous envoyer la seconde partie de l'ouvrage, dont j'ai eu l'honneur de vous

présenter le commencement : je vous supplie de faire agréer ce présent à Leurs Majestés. C'est un foible hommage dont le dévouement de mon cœur relève le prix. Le reste des copies seront pour vous, Milord, et pour madame la duchesse, que je salue avec respect, et suis avec le même sentiment, etc.

A Versailles, ce 16 août 1703.

LETTRE CCXC.

A DOM MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, dont ce savant religieux lui avoit fait présent.

C'EST à moi à vous remercier, mon révérend Père, du présent précieux de vos *Annales*, où je trouve dans l'histoire de votre saint ordre ce qu'il y a de plus beau dans celle de l'Eglise; et, ce qui me fait un grand plaisir, ce que celle de mon diocèse a de plus remarquable. Il falloit un aussi profond savoir et une main aussi adroite que la vôtre, pour faire un si beau tissu. Je prie Dieu qu'il nous fasse la grâce de vous le faire achever. J'ai bien de l'obligation à vos vœux et à ceux de dom Thierrî, et suis de tout mon cœur, etc.

A Versailles, ce 22 août 1703.

LETTRE CCXCI.

A L'ABBÉ BOSSUET,

SON NEVEU ET SON GRAND-VICAIRE.

Sur la peine qu'il ressent de ne pouvoir cette année conférer avec messieurs les doyens, et tenir son synode.

LA peine que je ressens de ne pas voir cette année mes chers confrères messieurs les doyens, pour apprendre d'eux, selon la coutume, l'état du diocèse, et de ne pouvoir non plus tenir le saint synode, ne peut être réparée, mon cher neveu, que par le soin que vous prendrez de me donner de leurs nouvelles, et de leur apprendre des miennes. De ma part, vous leur pouvez dire que Dieu me comble de grâces, même selon le corps, non-seulement en m'exemptant de toutes douleurs, mais encore en semblant vouloir tous les jours réparer mes forces par la bénédiction qu'il donne aux remèdes. De leur part, ma consolation sera d'apprendre qu'ils marchent dans la voie de la vérité, et qu'ils accomplissent leur ministère. J'ai bien besoin du secours de leurs prières, pour me faire accomplir la volonté de Dieu, à laquelle je suis livré à la vie et à la mort, jetant en lui toute ma sollicitude; parce que je sais qu'il a soin de nous. Ainsi dicté de mot à mot.

Et plus bas, de la main de Bossuet :

La paix de Jésus-Christ soit avec vous tous, mes Frères.

† J. BÉNIGNE, Ev. de Meaux.

A Versailles, ce 4 septembre 1703.

LETTRES
DE PIÉTÉ
ET DE DIRECTION.

AVERTISSEMENT

SUR LES LETTRES SUIVANTES.

A la suite des Lettres diverses, nous donnons celles que Bossuet a écrites à différentes personnes sur des matières de piété, ou pour la conduite de leurs ames. Nous commencerons par plusieurs lettres adressées à une Demoiselle de Metz, dont on ignore le nom. Ces lettres, que Bossuet lui écrivit vers 1662, étant doyen de l'église de Metz, prouvent combien il étoit dès-lors éclairé dans les voies intérieures, et à quel point il possédoit les maximes de la spiritualité. Nous placerons ensuite celles qu'il a écrites à la sœur Cornuau. Ces lettres ont été données au public plusieurs fois : D. Déforis les a revues sur les manuscrits, et y a ajouté différentes pièces relatives assez curieuses, et très-propres à faire connoître de plus en plus l'esprit et la grande charité du prélat.

Le volume suivant contiendra le reste des Lettres de direction, que l'on peut diviser en deux classes; l'une, de celles que Bossuet a écrites à madame d'Albert de Luynes, religieuse à l'abbaye de Jouarre; l'autre, des Lettres écrites à des abbesses et supérieures, pour le réglemeut de leurs monastères, et à de simples religieuses, pour leur conduite particulière.

LETTRES

A UNE DEMOISELLE DE METZ.

LETTRE PREMIÈRE.

Sur le désir de l'amour divin, et ses effets dans un cœur qui en est possédé.

IL faut donc, ma chère Fille, que vous désiriez ardemment d'aimer Jésus-Christ. Je suis pressé de vous écrire quelque chose touchant ce désir, dans lequel je fus occupé tout le jour d'hier.

Le désir d'aimer Jésus-Christ est un commencement du saint amour, qui ouvre et qui dilate le cœur pour s'y abandonner sans réserve, pour se donner tout entier à lui, jusqu'à s'y perdre, pour n'être plus qu'un avec lui.

Quiconque aime Jésus-Christ, commence toujours à l'aimer; il compte pour rien tout ce qu'il a fait pour cela : c'est pourquoi il désire toujours; et c'est ce désir qui rend l'amour infini. Quand l'amour auroit fait, s'il se peut, son dernier effort, c'est dans son extrémité qu'il voudroit recommencer tout : et pour cela il ne cesse jamais d'appeler le désir à son secours; désir qui commence toujours et qui ne finit jamais, et qui ne peut souffrir aucunes limites.

Désirons donc, ma Fille, d'aimer Jésus-Christ : désirons-le pour toute l'Eglise, tant pour les commençans que pour les parfaits, lesquels dans le mys-

tère de l'amour se considèrent toujours comme commençans.

La première disposition d'un cœur qui désire d'aimer, c'est une certaine admiration de l'objet qu'on aime ; c'est la première blessure que le saint amour fait dans le cœur. Un trait vient par le regard, qui fait que le cœur épris est toujours occupé des beautés de Jésus-Christ, et lui dit toujours, sans parler, avec l'Épouse (1) : Ah, que vous êtes beau, mon bien-aimé, que vous êtes beau et agréable ! Cette admiration de l'Époux attire l'âme à un certain silence qui fait taire toutes choses, pour s'occuper des beautés de son bien-aimé ; silence qui fait tellement taire toutes choses, qu'il fait taire même le saint amour ; c'est-à-dire, qu'il ne lui permet pas de dire : J'aime, ni je désire d'aimer ; de peur qu'il ne s'étourdisse lui-même en parlant de lui-même : de sorte que tout ce qu'il fait dans cette bienheureuse admiration, c'est de se laisser attirer aux charmes de Jésus-Christ, et de ne répondre à l'attrait que par un certain Ah ! d'admiration. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ, ô Jésus-Christ ; c'est tout ce que sait dire ce cœur qui admire. Ce cœur pris et épris par cette sainte admiration, ne peut plus voir que Jésus-Christ, ne peut plus souffrir que Jésus-Christ : Jésus-Christ seul est grand pour lui ; et cette admiration l'élève si haut dans le cœur, qu'alors on ne peut s'empêcher de dire : Le Seigneur est grand ; *Magnus Dominus* (2). C'est là que peu à peu tout autre objet s'efface du cœur : si quelque autre objet se présente, ou le cœur le regarde avec

(1) *Cant.* IV, 1. — (2) *Psal.* XLVII, 1.

dégoût, ou bien il dit : Cela est beau, mais enfin ce n'est pas mon bien-aimé. Là se forme le désir ardent de rompre avec violence tout ce qui engage tant soit peu le cœur, et l'empêche de se perdre en Jésus-Christ ; et c'est là proprement le désir d'aimer.

Laissez donc, ma Fille, aller votre cœur à l'admiration des beautés incomparables de Jésus. Les beautés de Jésus, ce sont ses grandeurs et ses faiblesses. « Mon bien-aimé est blanc et vermeil, choisi » entre mille (1) ». L'éclat de cette blancheur signifie les mystères de sa gloire ; et nous voyons dans le rouge les mystères de ses souffrances. Il est choisi entre mille ; il est remarquable entre tous par cet admirable assemblage de gloire et d'opprobre, de force et d'infirmité.

Il est beau dans le sein du Père ; il est beau sortant du sein de sa mère : il est beau égal à Dieu, il est beau égal aux hommes : il est beau dans ses miracles, il est beau dans ses souffrances : il est beau méprisant la mort, il est beau promettant la vie : il est beau descendant aux enfers, il est beau montant aux cieux : partout il est digne d'admiration. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ, ô mon amour !

Après avoir pensé ces choses, il m'est venu dans l'esprit que c'est principalement au jour de l'Ascension glorieuse que l'Eglise doit à son Epoux ce silence d'admiration. L'Ascension est un jour d'entrée : et que veut un roi, dans la pompe de son entrée, sinon de se faire admirer ? De là ce cri d'admiration dont retentit aujourd'hui tout le ciel, quand on le presse d'ouvrir ses portes : *Quis est*

(1) Cant. v. 10.

iste rex gloriæ (1)? « Qui est ce roi de gloire »? De là cette auguste cérémonie, qui s'accomplit dans le ciel et achève l'entrée triomphante de Jésus-Christ, lorsque « le Seigneur dit à mon Seigneur : » Asseyez-vous à ma droite » : *Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis* (2). Il le met dans un lieu si éminent, afin que tous les esprits bienheureux le voyant dans l'égalité avec son Père, le contemplent et l'admirent dans un éternel silence.

C'est donc en ce jour, ma Fille, qu'il faut honorer Jésus-Christ par une sainte admiration, et lui dire ce que l'Eglise lui chante aujourd'hui avec le Psalmiste : « O Seigneur, ô notre Seigneur, que » votre nom est admirable par toute la terre, parce » que votre magnificence est élevée par-dessus les » cieus »! *Domine, Dominus noster, quàm admirabile est nomen tuum in universâ terrâ, quoniam elevata est magnificentia tua super cœlos* (3)! Puisse votre cœur se pâmer dans l'admiration de Jésus.

Après y avoir bien pensé, je trouve que la première touche de l'amour dans le cœur, c'est une admiration des perfections de l'objet aimé, qui sans cesse nous rappelle à lui : c'est ce qui suit immédiatement le regard. C'est ce sentiment qui fait voir qu'on n'a pas assez de cœur pour aimer un objet si beau ; de sorte qu'on s'épuise dans le désir de l'aimer : ô Jésus-Christ, ô Jésus-Christ! Laissez-vous donc gagner à cette admiration jusqu'à mon retour, qui sera vendredi, s'il plaît à Dieu. Ah, qu'il est bien d'admirer Jésus-Christ, et Jésus montant aux cieus, et Jésus

(1) *Ps.* XXIII. 9. — (2) *Ps.* CIX. 1. — (3) *Ps.* VIII. 1.

s'asseyant auprès de son Père à la droite de sa majesté, et Jésus y portant comme une marque de sa gloire les cicatrices sacrées des plaies dont son amour l'a percé, et Jésus qui dans l'infinité de sa gloire, par laquelle il est présent aux esprits célestes, pense à être présent pour nous sur la terre par ses ministres dans sa sainte Eglise ! O Jésus-Christ, ô mon amour ; ô sainte admiration, ô saint commencement d'amour ! mais dans ce commencement on y peut trouver l'infinité même. Chaque disposition du saint amour a une profondeur infinie, dans laquelle il faut que le cœur s'épuise : quand Dieu nous veut élever plus haut, il donne une nouvelle capacité jusqu'à l'infini. O la belle, ô la grande chose qu'un cœur admirant Jésus, et qu'il s'ouvre par-là une belle porte à tous les transports de l'amour !

De la veille de l'Ascension 1662.

LETTRE II.

Effets que produit dans l'ame l'admiration des beautés de Jésus-Christ.

L'AME donc s'étant prise et éprise de cette admiration pour Jésus-Christ, qui efface toute autre idée pour ne laisser dans le fond qu'un je ne sais quoi qui dit et redit sans cesse, sans aucune multiplicité de paroles : Le Seigneur est grand, le Seigneur est grand ; elle sort insensiblement de ce repos et de ce silence, pour chercher le bien-aimé de son cœur, disant mille et mille fois au bien-aimé :

Eh, mon bien-aimé, où êtes-vous? et à soi-même : Où suis-je? Quoi, loin de ce bien-aimé, puis-je vivre, puis-je respirer, puis-je être un moment sans lui être unie? Là s'élève un cri à ce bien-aimé : O venez, ô venez, ô venez; je me meurs, je languis, je n'en puis plus. En attendant qu'il vienne, et pour adoucir en quelque sorte l'amertume de ne le posséder pas, on rappelle toutes ses puissances et tout ce qui est en l'homme, pour s'occuper des beautés infinies de Jésus-Christ; on ne veut plus rien voir dans la créature que les traits qu'elle porte imprimés sur elle des beautés du Verbe divin : après, on ne peut plus supporter ces traits, comme étant trop défectueux. Par une sainte impatience, tantôt on semble presser toutes les créatures pour parler hautement de ce bien-aimé. Et parlez donc, et parlez donc, et dites encore; et on impose silence à tout ce qui ne parle pas de lui. Après, on ne peut souffrir qu'on parle de lui; parce que toutes les créatures converties en langue et en voix, n'en peuvent parler comme il faut; et il devient insupportable à l'ame d'en parler foiblement. Elle demande donc qu'on se taise, et prie Jésus de parler lui seul de ce qu'il est, et d'en parler hautement dans ce silence de l'ame; et puis elle le prie de ne plus parler : car que peut-il dire qui soit digne de lui, si ce qu'il dit n'est pas lui-même? Elle le prie donc de se taire, mais seulement de s'imprimer lui-même dans le fond du cœur; afin d'attirer à lui toutes les puissances de l'ame pour le contempler en silence, adorer son secret, et se perdre devant lui et en lui dans l'impuissance de l'entendre, et de rien

rien faire qui soit digne de sa grandeur. O Jésus-Christ, ô Jésus-Christ ! O que le Seigneur est grand, ô que le Seigneur est aimable ! O mon amour, ô mon cher amour, vivez et régnez dans mon cœur !

C'est alors qu'il naît dans l'intérieur, non plus un transport d'admiration, mais une certaine estime de ce bien-aimé et de ses perfections. L'âme méprise toutes choses, et ne daigne regarder que lui : elle se méprise elle-même, ne paroissant rien à ses yeux. Aussitôt sentant en elle-même cette estime du bien-aimé, et l'amour qui la porte à lui, elle commence à s'estimer par la capacité qu'elle a de l'aimer, et n'estime rien en son être que cette capacité : elle se voit quelque chose de grand, d'avoir été créée pour l'aimer ; et elle découvre par la même vue ce que le péché fait en elle, et combien il la défigure, ou plutôt combien il l'anéantit en lui ôtant cet amour. Elle souffre donc incroyablement, que cette capacité d'aimer Jésus-Christ soit demeurée sans effet par le péché, et comme n'étant pas : elle se voit moins que rien par le péché ; et non-seulement elle se méprise, mais encore elle se hait et ne se peut supporter. Puis se sentant encore attirée à aimer, elle recommence à s'estimer elle-même par l'estime qu'elle a pour son bien-aimé, lorsqu'elle le voit croître dans son cœur, où elle ne peut plus souffrir que lui.

Là naît, dans ce cœur épris de l'estime de Jésus-Christ, un désir ardent de lui plaire, qui fait aussitôt dans l'ame une attention sur elle-même, puis un oubli d'elle-même, un empressement de se parer de toutes sortes d'ornemens pour plaire à ses yeux, un regard continuel sur son miroir intérieur, c'est-

à-dire, sur sa conscience, pour se composer et s'ajuster avec soin, etc.; aussitôt après, une vue qu'on lui plaira davantage par une certaine simplicité d'abandon, qui fait succéder à l'empressement de se parer une certaine négligence; comme si l'ame disoit au bien-aimé: Pourvu que j'aime, je suis trop belle; et elle ne désire plus qu'un amour très-simple qui naisse au fond de son cœur sans affectation, mais par la seule impression que le bien-aimé y fera de ce qu'il est.

Ici l'ame voudroit se perdre dans la vue des beautés infinies de son cher et de son unique Jésus: elle le voit admirable en tout, orné richement et proprement, tout parfumé comme un époux au jour de ses noces; et elle entend une voix secrète qui lui dit dans l'intime: « Venez, ô filles de Jérusalem, venez voir le roi Salomon avec le diadème dont sa mère l'a couronné (1) ». Sa mère est la sainte Vierge, qui lui a donné son humanité sacrée, diadème qui environne sa divinité, laquelle, comme dit l'apôtre (2), est la tête de Jésus-Christ. Sa mère est la Synagogue qui l'a engendré selon la chair, de la race de ses patriarches, de ses rois et de ses prophètes; or cette mère lui a donné pour diadème une couronne d'épines. Sa mère c'est la sainte Eglise qui l'engendre spirituellement dans les cœurs; et cette mère lui a donné pour diadème les ames rachetées. Car saint Paul disant aux fideles qu'il a convertis à l'Evangile: « Vous êtes ma joie » et ma couronne (3) »; à plus forte raison toutes les ames que Jésus a rachetées sont-elles sa cou-

(1) *Cant.* III. 11. — (2) *I. Cor.* XI. 3. — (3) *Philip.* IV. 1.

ronne et son diadème. L'ame donc contemple le roi Salomon, roi par sa naissance éternelle, que sa mère a couronné dans le temps comme d'un triple diadème. La sainte Vierge sa mère lui a donné son humanité; la Synagogue aussi sa mère lui a donné des souffrances et une couronne d'épines; enfin l'Eglise sa mère, qu'il a engendrée par son sang, et qui l'engendre lui-même par son esprit, lui a donné pour couronne les ames qu'elle incorpore à son unité; et c'est-là le véritable diadème dont il veut être couronné: de sorte que l'ame fidèle le regardant en cet état tout couronné d'ames qu'il a conquises par son Eglise, elle veut être consumée d'amour et pour lui et pour toutes les ames. Elle regarde celles qui se perdent comme autant de pierres précieuses qu'on arrache de la couronne de Jésus-Christ: elle le prie sans cesse que sa couronne soit complète, et qu'aucune ame ne périsse; et la sienne lui devient chère, par la sainte société qu'elle doit avoir avec toutes les autres, pour faire la couronne de Jésus-Christ. Elle lui demande donc son amour, non-seulement comme un trait pour gagner son cœur, mais comme un torrent rapide qui se déborde sur toutes les ames, et qui les entraîne après elle pour s'aller perdre en Jésus-Christ. Elle lui dit en cet état: « Tirez-moi après vous, nous courrons après l'odeur de vos parfums; ceux qui sont » droits vous aiment ⁽¹⁾ ». Tirez-moi, et nous courrons: ne me tirez pas tellement, que j'aïlle à vous toute seule; mais tirez-moi de sorte que j'entraîne avec moi toutes les ames. Ceux qui sont droits vous

(1) *Cant.* 1. 3.

aiment : faites - nous donc rentrer , ô Jésus , dans cette voie droite et simple dont nous nous sommes éloignés , et où vous ne cessez de rappeler toutes les ames égarées , par la simplicité de votre Evangile. O Jésus-Christ , ô mon amour ! ô Eglise ! ô Jésus couronné des ames ! ô ames couronne auguste de Jésus - Christ , faut-il que vous vous perdiez , faut-il qu'aucune se perde !

Là , dans l'amour de Jésus , on conçoit un amour infini pour toutes les ames , et on ne veut penser à la sienne que par l'amour sans bornes que l'on désire d'avoir pour toutes en général et pour chacune en particulier. O Jésus , par la soif ardente que vous avez eue sur la croix , donnez-moi d'avoir soif de toutes les ames , et de n'estimer la mienne que par la sainte obligation qui m'est imposée de n'en négliger aucune. Je les veux aimer toutes , parce qu'elles sont toutes capables de vous aimer , que c'est vous qui les avez faites avec cette bienheureuse capacité , et que c'est vous qui les appelez pour tourner vers vous et absorber tout-à-fait en vous toute la capacité qu'elles ont d'aimer. C'est donc pour cela , ô Jésus , que je ne puis consentir qu'aucune ame soit privée de votre amour ; non aucune , ni même la mienne , la plus indigne de toutes de vous aimer ; parce qu'elle a été la plus hardie à rejeter vos attraits. Non , je ne puis consentir que je ne vous aime pas ; et tout ce qui me semblera être quelque chose de votre amour , je veux m'y laisser aller sans réserve , en quelque abîme où il me conduise. O Jésus , je veux vous aimer : ô Jésus , il n'est pas possible que je ne vous aime un jour. O Eglise ,

ô ministre de la vérité qu'elle a choisi pour moi, venez, venez, venez promptement, afin d'aider à aimer, mon ame languissante et défaillante.

LETTRE III.

Sur les caractères que doit avoir l'amour divin dans nos cœurs,
et les excès de l'amour profane.

L'ÉPOUSE parle ainsi au saint Cantique (1) : « Je vous conjure, filles de Jérusalem, si vous rencontrez mon bien-aimé, de lui rapporter que je languis d'amour ».

Faut-il des ambassades à ce bien-aimé, pour lui apprendre qu'on languit d'amour? Est-il un homme mortel, auquel il faut écrire et lui faire faire des messages pour s'expliquer avec lui quand il est loin; auquel il faut du moins parler, du moins faire quelque signe des yeux pour se faire entendre quand il est près? Ah! gêne et enfer de l'amour, d'être contraint de s'expliquer par autre chose que par soi-même et par son propre transport : car tout ce qui n'est pas l'amour même, combien froidement et languissamment exprime-t-il les traits de l'amour? Eh donc ce bien-aimé pourroit-il souffrir qu'un autre que l'amour même lui parlât d'amour? Et faut-il qu'on l'instruise par des organes étrangers, des sentimens d'un cœur qui l'aime? Ne voit-il pas tout, ne sait-il pas tout? L'amour ne lui parle-t-il pas immédiatement? Non-seulement l'amour, mais le désir de l'amour; non-seulement le

(1) Cant. v. 8.

désir, mais la première pensée de cœur lorsqu'il va penser un désir. N'est-il pas écrit de lui qu'il connoît non-seulement le désir du cœur, mais la préparation du cœur (1)? Il la connoît par sa science; mais disons encore qu'il la connoît par la correspondance de son amour : car il est si naturel au cœur de ce bien-aimé d'aimer et de s'abandonner à qui l'aime, que quand il n'auroit pas, s'il se pouvoit, la plénitude de la science, il sentiroit la moindre atteinte de l'amour que le cœur ressent pour lui, par la correspondance qu'elle excite nécessairement dans le sien. Son cœur est toujours veillant, dit-il (2), c'est-à-dire, toujours attentif pour sentir si quelque ame ne le perce pas par quelque trait du pur amour.

Pourquoi donc, ô sainte Epouse, conjurez-vous avec tant d'empressement les filles de Jérusalem, les ames aimantes filles de l'Eglise, de rapporter votre amour à votre bien-aimé qui le sait mieux qu'elles? Elle voudroit que tout parlât de son amour : elle voudroit animer toutes les créatures, et faire que tout fût langue pour parler de son amour, ou plutôt que tout fût cœur pour parler de l'amour par l'amour même : car appartient-il à la langue, qui n'aime pas elle-même, de parler d'amour? Elle cherche donc de tous côtés quelqu'un qui parle de son amour à son bien-aimé : elle ne trouve que les filles de Jérusalem, les ames aimantes comme elle. Elle s'unit à leur amour, elle aime en elles, elle les pousse autant qu'elle peut à aimer, elle se sent aussi excitée par elles; et l'amour d'une seule parle

(1) *Ps.* 1x. 38. — (2) *Cant.* v. 2.

au bien-aimé de l'amour de toutes les autres; et l'amour de toutes ensemble parle de l'amour de chacune en particulier; et le bien-aimé, qui est dans toutes comme dans ses membres, se parle en elles toutes à lui-même, et rend compte à son amour de l'amour de toutes. Ainsi, dans une très-intime unité de cœur, on aime pour soi en aimant pour toutes; on parle pour soi, on parle pour toutes, et point davantage pour soi que pour toutes; et le bien-aimé entend ce langage : car il ne veut pas une ame seule, ou plutôt il ne reçoit qu'une seule ame; parce que toutes les ames doivent être une, pour l'aimer en unité; sans cela point d'amour.

O pauvreté de l'amour de la créature ! O cœur qui aimes la créature, tu dois souhaiter que ce ne soit pas toi seulement, mais tout l'univers qui devienne tout amour pour toi. Quel monstre que le tout se transforme en la partie ! Il le faut néanmoins, ou tu n'aimes pas. Il faut que tu te répandes dans tout ce qui est et qui peut aimer, pour le faire si tu pouvois, tout amour pour ce que tu aimes : oui, il faut que tu arraches le cœur de Dieu même, pour le donner à ce que tu aimes, pour le transformer en ce que tu aimes, avec toute l'immensité de son amour ; autrement tu n'aimes pas, si tu peux consentir qu'aucun être aimant, et bien plus le seul être et le seul aimant puisse n'être pas tout amour pour l'objet pour lequel tu te veux changer en amour toi-même. O monstre, encore une fois, et prodige de l'amour profane, qui veut rappeler et concentrer le tout dans la partie, ou plutôt le tout dans le néant. Sors du néant, ô cœur qui aimes, prends

avec toi tout ce qu'il y a dans la nature capable d'aimer, et ne le transforme en ton cœur que pour le porter avec ton cœur, pour le perdre avec ton cœur dans l'abîme de l'être et de l'amour incréé : exhorte toutes les âmes à en faire autant ; afin que tous les cœurs qui aiment, rapportent au bien-aimé qu'on languit pour lui.

O cœur, peux-tu languir pour la créature ? Car qu'est-ce que la langueur, sinon une défaillance d'un cœur qui va mourir et se perdre dans l'amour de son bien-aimé ? La créature n'est rien, et ne peut pas même recevoir la perte de notre être en elle : et pourroit-elle donc recevoir la perte d'un cœur défaillant pour mourir en elle. Venez, ô Jésus, venez, et que je languisse après vous ; soutenez par votre être défaillant pour moi la langueur de mon être défaillant pour vous. Ah ! je ne veux pas seulement languir, je veux encore mourir pour vous. Mais que me serviroit de mourir pour vous ? Non, je veux encore mourir en vous, m'abîmer en vous, me perdre en vous, sans quoi je compte pour rien tout ce qu'on souffre et qu'on fait pour vous.

Ma Fille, faites vivre Jésus dans toutes les créatures. O Dieu, quelle trahison à l'amour, de faire vivre dans la créature l'amour de la créature ! C'est une plus grande infidélité que de le faire vivre en soi-même ; car chacun est maître de son cœur : mais avoir empire sur le cœur des autres pour y faire vivre un autre que Dieu, ô amour, ne le souffre pas. Mais ce cœur aime déjà : ah ! n'y ajoutes pas la moindre étincelle. Mais je ne ferai rien pour cela : ah ! c'est trop que de faire un trait, c'est trop que

de laisser aller un soupir, c'est trop que de faire un clin-d'œil, c'est trop même de se montrer. Ah ! fendons-nous le cœur de regret d'avoir été un moment sans aimer, et beaucoup plus d'avoir perdu un seul moment et une seule occasion pour faire vivre dans un cœur le saint amour. Mais hélas, que seroit-ce donc, si nous voulions y faire vivre un amour contraire ? O Jésus, vous êtes le seul que je veux qu'on aime ; et c'est aussi pour cela que je ne veux aimer que vous seul. Quiconque sera celui que j'aimerai, je veux que tout soit amour pour lui ; et pour cela il faut qu'il soit le tout même.

O Jésus, vous êtes le tout comme Dieu, mais tout qui, pour donner prise au néant en vous, vous êtes fait vous-même néant, et avez ouvert la voie au néant non-seulement de se perdre dans le tout, mais d'être le tout par transformation. Ah ! vous êtes donc le seul désirable : mon bien-aimé, dit l'Épouse ⁽¹⁾, est tout désirable. Jésus soit en vous : je vous donne à lui, et lui à vous. Gémissiez sur la pauvreté de l'amour de la créature, et languissez après l'immensité de l'amour divin et transformant : *Amen, amen.*

Priez Dieu pour moi, et souvenez-vous que ce que je vous dis jeudi est la vérité : je le mettrai par écrit ; mais assurément c'est la vérité : et sur ce principe, aimez, aimez, aimez ; et si vous pouvez, mourez d'amour. Je vous livre de tout mon cœur à cette aimable illusion. O amour, pardonnez-moi de vous appeler de la sorte : non, vous êtes la vérité même ; et par votre vérité vous dissiperez tout ce

(1) *Cant.* v. 16.

qui se pourroit mêler avec vous qui ne seroit pas vous-même.

LETTRE IV.

Sur le mystère de l'unité de l'Eglise, et les merveilles qu'il renferme.

JE me suis trouvé ce matin avec le loisir et une disposition de cœur plus prochaine, pour tâcher de vous satisfaire touchant les articles que vous m'avez envoyés. J'y ai pensé devant Dieu, et voici ce qu'il m'a donné : il sait pourquoi, et le fruit qu'il en veut tirer pour vous soutenir ; sa volonté soit faite.

I. L'unité de l'Eglise : son modèle est l'unité des trois divines Personnes. Jésus a dit : *Qu'ils soient un comme nous* (1). Trois sont un dans leur essence, et par conséquent un entre eux.

II. Tous les fidèles un en Jésus-Christ, et par Jésus-Christ un entre eux ; et cette unité, c'est la gloire de Dieu par Jésus-Christ, et le fruit de son sacrifice.

III. Jésus-Christ est un avec l'Eglise, portant ses péchés : l'Eglise est une avec Jésus-Christ, portant sa croix.

IV. L'Eglise, dit le Saint-Esprit dans les Actes (2), n'a qu'un cœur et qu'une ame : c'est un grand mystère que cette unité du cœur chrétien. En cette unité de cœur, la charité ne trouve plus de distinction : elle embrasse également tous les membres

(1) *Joan. xvii. 11.* — (2) *Act. iv. 32.*

quant à la disposition intérieure, ne les voyant qu'en Jésus-Christ, quoique l'application soit différente selon la mesure des besoins.

V. Jésus-Christ sera tout en tous dans le ciel, et il paroîtra davantage où il y aura plus de gloire : ici Jésus-Christ est tout en tous, et il paroît davantage où il y a plus d'infirmité. C'est le mystère de la croix : *Amen* à Dieu qui nous l'a révélé.

VI. Il faut regarder Jésus-Christ dans toutes les foiblesses, parce qu'il les a toutes ressenties ; et même dans tous les péchés et de nous et de nos frères, parce qu'il les a tous portés.

VII. En l'unité de l'Eglise paroît la Trinité en unité : le Père, comme le principe auquel on se réunit ; le Fils, comme le milieu dans lequel on se réunit ; le Saint-Esprit, comme le nœud par lequel on se réunit ; et tout est un. *Amen* à Dieu, ainsi soit-il.

VIII. Dans l'unité de l'Eglise toutes les créatures se réunissent. Toutes les créatures visibles et invisibles sont quelque chose à l'Eglise. Les anges sont ministres de son salut ; et par l'Eglise se fait la recrue de leurs légions désolées par la désertion de Satan et de ses complices : mais dans cette recrue ce n'est pas tant nous qui sommes incorporés aux anges, que les anges qui viennent à notre unité ; à cause de Jésus notre commun chef, et plus le nôtre que le leur.

IX. Même les créatures rebelles et dévoyées, comme Satan et ses anges, par leur propre égarement et par leur propre malice, dont Dieu se sert malgré eux, sont appliquées au service, aux utilités

et à la sanctification de l'Eglise ; Dieu voulant que tout concoure à l'unité , et même le schisme, la rupture et la révolte. Louange à Dieu pour l'efficace de sa puissance , et tremblement de cœur pour ses jugemens.

X. Les créatures inanimées parlent à l'Eglise des merveilles de Dieu ; et ne pouvant le louer par elles-mêmes , elles le louent en l'Eglise comme étant le temple universel , où se rend à Dieu le sacrifice d'un juste hommage pour tout l'être créé , qui est délivré par l'Eglise du malheur de servir au péché , étant employé à de saints usages.

XI. Pour les hommes , ils sont tous quelque chose de très-intime à l'Eglise , tous lui étant ou incorporés , ou appelés au banquet où tout est fait un.

XII. Les infidèles sont quelque chose à l'Eglise , qui voit en eux l'abîme d'ignorance et de répugnance aux voies de Dieu , dont elle a été tirée par grâce. Ils exercent son espérance , dans l'attente des promesses qui les doivent rappeler à l'unité de la bénédiction en Jésus-Christ ; et ils font le sujet de la dilatation de son cœur , dans le désir de les attirer.

XIII. Les hérétiques sont quelque chose à l'unité de l'Eglise : ils sortent et ils emportent avec eux , même en se divisant , le sceau de son unité qui est le baptême , conviction visible de leur désertion : en déchirant ses entrailles , ils redoublent son amour maternel pour ses enfans qui persévèrent ; en s'écartant , ils donnent l'exemple d'un juste jugement de Dieu à ceux qui demeurent.

XIV. Contempteurs et profanateurs du sacerdoce

de l'Eglise, ils pressent, par une sainte émulation, les véritables lévites à purifier l'autel de Dieu : ils font éclater la foi de l'Eglise, et l'autorité de sa chaire pour affermir la foi des infirmes et des forts : leur clairvoyance qui les aveugle, ne montre aux forts et aux infirmes de l'Eglise que l'on ne voit clair qu'en son unité, et que c'est du centre de cette unité que sort la lumière, la doctrine de vérité. *Amen* à Dieu.

XV. Les élus et les réprouvés sont dans le corps de l'Eglise; les élus comme la partie haute et spirituelle; les réprouvés comme la partie inférieure et sensuelle, comme la chair qui convoite contre l'esprit, comme l'homme animal qui n'entend pas les voies de Dieu et qui les combat. Comme dans l'homme particulier la force est épurée par ce combat de foiblesse; ainsi dans cet homme universel, qui est l'Eglise, la partie spirituelle est épurée par l'exercice que lui donnent les réprouvés. L'Eglise souffre dans les réprouvés une incroyable violence, plus grande que les douleurs de l'enfantement; parce que les sentant dans l'unité de son corps, elle se tourmente pour les attirer à l'unité de son esprit; et nulle persécution ne lui est plus dure que leur résistance opiniâtre.

XVI. Elle gémit donc sans cesse dans les justes, qui sont la partie céleste, pour les pécheurs qui sont la partie terrestre et animale; et la conversion des pécheurs est le fruit de ce gémissément intérieur et perpétuel. Dieu ne se laisse fléchir que par le gémissément de cette colombe; je veux dire, que par les prières mêlées de soupirs que fait l'Eglise dans

les justes pour les pécheurs : mais Dieu exauce l'Eglise ; parce qu'il écoute en elle la voix de son Fils. Tout ce qui se fait par l'Eglise, c'est Jésus-Christ qui le fait : tout ce que fait Jésus-Christ dans les fidèles, il le fait par sa sainte Eglise. *Amen* à Dieu, cela est vrai. Vous avez eu quelque vue de cette vérité ; elle est sainte et apostolique.

XVII. L'Eglise soupire dans ces mêmes justes pour toutes les ames souffrantes, ou plutôt elle soupire dans toutes les ames souffrantes et exercées, pour toutes les ames souffrantes et exercées : leurs souffrances, leur accablement porte grâce, soutien et consolation les unes pour les autres.

XVIII. Jésus-Christ est en son Eglise faisant tout par son Eglise : l'Eglise est en Jésus-Christ faisant tout avec Jésus-Christ. Cela est vrai et très-vrai ; celui qui l'a vu en a rendu témoignage : gloire au témoin fidèle qui est Jésus-Christ fils du Père.

XIX. Telle est donc la composition de l'Eglise, mélangée de forts et d'infirmes, de bons et de méchants, de pécheurs hypocrites et de pécheurs scandaleux : l'unité de l'Eglise enferme tout et profite de tout. Les fidèles voient dans les uns tout ce qu'il faut imiter, et dans tous les autres ce qu'il faut surpasser avec courage, reprendre avec vigueur, supporter avec patience, aider avec charité, écouter avec condescendance, regarder avec tremblement. Et ceux qui demeurent, et ceux qui tombent, servent également à l'Eglise : ses fidèles voyant dans ceux-ci l'exemple de leur lâcheté et en voyant dans les autres la conviction, tout les étonne, tout les édifie, tout les confond, tout les encourage ; autant

les coups de grâce que les coups de rigueur et de justice. Adoration à Dieu sur ses voies impénétrables. Tout concourt au salut de ceux qui aiment, et même les froideurs, et même les défauts, et même les lâchetés de l'amour. Qui le peut entendre, l'entende; qui a des oreilles pour ouïr, qu'il écoute: Dieu les ouvre à qui il lui plaît; mais il lui faut être fidèle: malheur à qui ne l'est pas.

XX. Cette Eglise ainsi composée, dans un si horrible mélange, se démêle néanmoins peu à peu et se défait de la paille. Le jour lui est marqué, où il ne lui restera plus que son bon grain; toute la paille sera mise au feu. Une partie de cette séparation se fait visiblement dans le siècle par les schismes et les hérésies: l'autre se fait dans le cœur, et se confirme au jour de la mort; chacun allant en son lieu. La grande, universelle et publique séparation se fera à la fin des siècles par la sentence du Juge. Toute l'Eglise soupire après cette séparation, où il ne restera plus à Jésus-Christ que des membres vivans; les autres étant retranchés par ce terrible *Discedite* (1), que notre Seigneur Jésus-Christ, pour consommer toutes choses aussi bien qu'il les a commencées par son Eglise, prononcera en elle et avec elle et par elle; les apôtres tenant leur séance avec tous les élus de Dieu, et condamnant au feu éternel tous les anges rebelles, et tous ceux qui auront pris leur parti et imité leur orgueil. Alors l'Eglise ira au lieu de son règne, n'ayant plus avec elle que ses membres spirituels, démêlés et séparés pour jamais de tout ce qu'il y a d'impur: cité vraiment sainte,

(1) *Matt. xxv. 41.*

vraiment triomphante, royaume de Jésus-Christ, et régnante avec Jésus-Christ.

XXI. En attendant ce jour, elle gémit ici bas comme une exilée : assise, dit le saint Psalmiste (1), sur les fleuves de Babylone, elle pleure et gémit en se souvenant de Sion : assise sur les fleuves, stable parmi les changemens; non emportée par les fleuves, mais soupirant sur leurs bords; voyant que tout s'écoule, et soupirant après Sion où toutes choses sont permanentes; pleurant de se trouver au milieu de ce qui passe et qui n'est pas, par le souvenir qu'elle a au cœur de ce qui subsiste et qui est : tels sont les gémissemens de cette exilée.

XXII. Elle chante cependant pour se consoler, et elle chante le même cantique de la céleste Jérusalem : *Alleluia*, louange à Dieu ; *Amen*, ainsi soit-il : celà est écrit dans l'Apocalypse (2). Louange à Dieu pour sa grande gloire ; ainsi soit-il dans la créature par une complaisance immuable à la volonté de Dieu : c'est le cantique de l'Eglise. Cette partie d'elle-même, qui est déjà vivante avec Dieu, le chante dans la plénitude; et l'autre, fidèle écho, le répète dans l'impatience et dans l'avidité d'un saint désir.

Alleluia pour l'Eglise, louange à Dieu pour l'Eglise : louange à Dieu quand il frappe, louange à Dieu quand il donne : *Amen*, ainsi soit-il par l'Eglise qui dit sans cesse, ma Sœur, et vous le savez : *Il a bien fait toutes choses* (3).

XXIII. L'Eglise est persécutée, louange à Dieu, ainsi soit-il : l'Eglise est dans le calme, louange à Dieu, ainsi soit-il. Disons-le pour tout le corps de

(1) Ps. CXXXVI. I. — (2) Apoc. XIX. — (3) Marc. VII. 37.

l'Eglise; disons-le pour toutes les ames qui souffrent ou de pareils exercices, ou de pareilles vicissitudes.

XXIV. L'Eglise est persécutée; elle est fortifiée au dedans par les coups qu'on lui donne au dehors : l'Eglise est dans le calme; c'est pour être exercée de la main de Dieu d'une manière plus intime.

XXV. L'Eglise est comme inondée par le déluge des mauvaises mœurs : l'Eglise semble quelquefois être donnée en proie à l'erreur qui menace de la couvrir toute; cependant sa sainteté demeure entière; sa foi éclate toujours avec tant de force, que même ses ennemis sentent bien par une céleste vigueur qu'ils ne peuvent point l'abattre; mais par-là elle-même sent bien qu'il n'y a que Dieu qui la soutienne.

XXVI. *Alleluia* pour l'Eglise; *Amen* à Dieu pour l'Eglise, et le même pour toutes les ames que Dieu fait participer à cette conduite. Jésus-Christ est fort et fidèle, et jusqu'aux portes de l'enfer il faut espérer en lui, et que tout notre cœur, toutes nos entrailles, toute la moelle de nos os crient après lui : Venez, Seigneur Jésus, venez.

XXVII. Je crie et je crierois sans fin; mais il faut conclure : « Que tes tabernacles sont beaux, ô Jacob ! » que tes tentes sont admirables, ô Israël ⁽¹⁾ ! Que » mon ame meure de la mort des justes ⁽²⁾ » ! C'est l'Eglise qui est sous ses tentes, toujours en guerre, toujours en marche, toujours prête à demeurer ou à partir, suivant l'ordre de la milice spirituelle, au premier clin d'œil de son chef.

(1) *Num.* xxiv. 5. — (2) *Ibid.* xxiii. 10.

XXVIII. Vous me demandez ce que c'est que l'Eglise : l'Eglise c'est Jésus-Christ répandu et communiqué, c'est Jésus-Christ tout entier, c'est Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude.

XXIX. Comment l'Eglise est-elle son corps et en même temps son épouse ? Il faut adorer l'économie sacrée avec laquelle le Saint-Esprit nous montre l'unité simple de la vérité, par la diversité des expressions et des figures.

XXX. C'est l'ordre de la créature de ne pouvoir représenter que par la pluralité ramassée, l'unité immense d'où elle est sortie : ainsi dans les ressemblances sacrées que le Saint-Esprit nous donne, il faut remarquer en chacune le trait particulier qu'elle porte, pour contempler dans le tout réuni le visage entier de la vérité révélée : après, il faut passer toutes les figures pour connoître qu'il y a dans la vérité quelque chose de plus intime, que les figures ni unies ni séparées ne nous montrent pas ; et c'est là qu'il se faut perdre dans la profondeur du secret de Dieu ; où l'on ne voit plus rien, si ce n'est qu'on ne voit pas les choses comme elles sont. Telle est notre connoissance, tandis que nous sommes conduits par la foi. Entendez par cette règle générale les vérités particulières que nous méditons devant Dieu. Seigneur, donnez-nous l'entrée ; puisque vous nous avez mis la clef à la main.

XXXI. L'Eglise est l'épouse, l'Eglise est le corps : tout cela dit quelque chose de particulier, et néanmoins ne dit au fond que la même chose. C'est l'unité de l'Eglise avec Jésus-Christ, proposée par

une manière et dans des vues différentes. La porte s'ouvre, entrons et voyons, et adorons avec foi, et publions avec joie la sainte vérité de Dieu.

XXXII. L'homme se choisit son épouse; mais il est formé avec ses membres : Jésus, homme particulier, a choisi l'Eglise; Jésus-Christ, homme parfait, a été formé et achève de se former tous les jours en l'Eglise et avec l'Eglise. L'Eglise comme épouse est à Jésus-Christ par son choix; l'Eglise comme corps est à Jésus-Christ par une opération très-intime du Saint-Esprit de Dieu. Le mystère de l'élection par l'engagement des promesses, paroît dans le nom d'épouse; et le mystère de l'unité, consommée par l'infusion de l'Esprit, se voit dans le nom de corps. Le nom de corps nous fait voir combien l'Eglise est à Jésus-Christ : le titre d'épouse nous fait voir qu'elle lui a été étrangère, et que c'est volontairement qu'il l'a recherchée. Ainsi le nom d'épouse nous fait voir unité par amour et par volonté; et le nom de corps nous porte à entendre unité comme naturelle : de sorte que dans l'unité du corps il paroît quelque chose de plus intime, et dans l'unité de l'épouse quelque chose de plus sensible et de plus tendre. Au fond ce n'est que la même chose : Jésus-Christ a aimé l'Eglise, et il l'a faite son épouse; Jésus-Christ a accompli son mariage avec l'Eglise, et il l'a faite son corps. Voilà la vérité, *Deux dans une chair, os de mes os et chair de ma chair* (1) : c'est ce qui a été dit d'Adam et d'Eve; *Et c'est*, dit l'apôtre (2), *un grand sacrement en Jésus-Christ et en son Eglise*. Ainsi l'unité de

(1) *Gen. II. 23.* — (2) *Eph. V. 32.*

corps est le dernier sceau qui confirme le titre d'épouse. Louange à Dieu pour l'enchaînement de ces vérités toujours adorables.

XXXIII. Il étoit de la sagesse de Dieu que l'Eglise nous parût tantôt comme distinguée de Jésus-Christ, lui rendant ses devoirs et ses hommages ; tantôt comme n'étant qu'une avec Jésus-Christ, vivant de son Esprit et de sa grâce.

XXXIV. Le nom d'épouse distingue pour réunir ; le nom de corps unit sans confondre, et découvre au contraire la diversité des ministères : unité dans la pluralité, image de la Trinité, c'est l'Eglise.

XXXV. Outre cela, je vois dans le nom d'épouse la marque de la dignité de l'Eglise. L'Eglise comme corps est subordonnée à son Chef : l'Eglise comme épouse participe à sa majesté, exerce son autorité, honore sa fécondité. Ainsi le titre d'épouse étoit nécessaire pour faire regarder l'Eglise comme la compagne fidèle de Jésus-Christ, la dispensatrice de ses grâces, la directrice de sa famille, la mère toujours féconde, et la nourrice toujours charitable de tous ses enfans.

XXXVI. Mais comment est-elle mère des fidèles, si elle n'est que l'union de tous les fidèles ? Nous l'avons déjà dit : tout se fait par l'Eglise ; c'est-à-dire, tout se fait par l'unité. L'Eglise dans son unité, et par son esprit d'unité catholique et universelle, est la mère de tous les particuliers qui composent le corps de l'Eglise : elle les engendre à Jésus-Christ, non en la façon des autres mères, en les produisant de ses entrailles, mais en les tirant de dehors pour les recevoir dans ses entrailles, en se les incorporant

à elle-même, et en elle au Saint-Esprit qui l'anime, et par le Saint-Esprit au Fils qui nous l'a donné par son souffle, et par le Fils au Père qui l'a envoyé; *afin que notre société soit en Dieu et avec Dieu Père, Fils et Saint-Esprit* (1), qui vit et règne aux siècles des siècles en unité parfaite et indivisible, *Amen*. De là vous pouvez entendre comment les évêques et comment le Pape sont les époux féconds de l'Eglise, chacun selon sa mesure.

XXXVII. L'Eglise, ainsi que nous avons dit, est féconde par son unité. Le mystère de l'unité de l'Eglise est dans les évêques comme chefs du peuple fidèle; et par conséquent l'ordre épiscopal enferme en soi avec plénitude l'esprit de fécondité de l'Eglise. L'épiscopat est un, comme toute l'Eglise est une : les évêques n'ont ensemble qu'un même troupeau, dont chacun conduit une partie inséparable du tout; de sorte qu'en vérité ils sont au tout, et Dieu ne les a partagés que pour la facilité de l'application. Mais pour consommer ce tout en unité, il a donné un pasteur qui est pour le tout, c'est-à-dire, l'apôtre saint Pierre, et en lui tous ses successeurs.

XXXVIII. Ainsi notre Seigneur Jésus-Christ, voulant former le mystère de l'unité, choisit les apôtres parmi tout le nombre des disciples; et voulant consommer le mystère de l'unité, il a choisi l'apôtre saint Pierre pour le préposer seul non-seulement à tout le troupeau, mais encore à tous les pasteurs; afin que l'Eglise, qui est une dans son état invisible avec son chef invisible, fût une dans l'ordre visible de sa dispensation et de sa conduite,

(1) *I. Joan.* 1. 3.

avec son chef visible, qui est saint Pierre, et celui qui, dans la suite des temps, doit remplir sa place. Ainsi le mystère de l'unité universelle de l'Eglise est dans l'Eglise romaine et dans le siège de saint Pierre : et comme il faut juger de la fécondité par l'unité, il se voit avec quelle prérogative d'honneur et de charité le saint pontife est le père commun de tous les enfans de l'Eglise. C'est donc pour consommer le mystère de cette unité, que saint Pierre a fondé, par son sang et par sa prédication, l'Eglise romaine, comme toute l'antiquité l'a reconnu. Il établit premièrement l'Eglise de Jérusalem pour les Juifs, à qui le royaume de Dieu devoit être premièrement annoncé, pour honorer la foi de leurs pères, auxquels Dieu avoit fait les promesses : le même saint Pierre l'ayant établie, quitte Jérusalem pour aller à Rome ; afin d'honorer la prédestination de Dieu, qui préféroit les Gentils aux Juifs dans la grâce de son Evangile ; et il établit Rome, qui étoit chef de la gentilité, le chef de l'Eglise chrétienne, qui devoit être principalement ramassée de la gentilité dispersée ; afin que cette même ville, sous l'empire de laquelle étoient réunis tant de peuples et tant de monarchies différentes, fût le siège de l'empire spirituel qui devoit unir tous les peuples, depuis le levant jusqu'au couchant, sous l'obéissance de Jésus-Christ, dont à cette ville maîtresse du monde a été portée par saint Pierre la vérité évangélique ; afin qu'elle fût servante de Jésus-Christ, et mère de tous ses enfans par sa fidèle servitude. Car avec la vérité de l'Evangile, saint Pierre a porté à cette Eglise la prérogative de son apostolat, c'est-

à-dire, la proclamation de la foi et l'autorité de la discipline.

XXXIX. Pierre confessant hautement la foi, entend de Jésus-Christ cet oracle (1) : *Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise*. Saint Pierre déclarant son amour à son Maître, reçoit de lui ce commandement (2) : *Pais mes brebis, pais mes agneaux* : pais les mères, pais les petits ; pais les forts, pais les infirmes, pais tout le troupeau. Pais, c'est-à-dire, conduis. Toi donc, qui es Pierre, publie la foi et pose le fondement : toi qui m'aimes, pais le troupeau, et gouverne la discipline.

XL. Ainsi éternellement, tant que l'Eglise sera Eglise, vivra dans le siège de saint Pierre la pureté de la foi et l'ordre de la discipline ; avec cette différence que la foi ne recevra jamais aucune tache, et que la discipline sera souvent chancelante ; ayant plu à Jésus-Christ, qui a établi son Eglise comme un édifice sacré, qu'il y eût toujours quelque réfection à faire dans le corps du bâtiment, mais que le fondement fût si ferme, que jamais il ne pût être ébranlé ; parce que les hommes par sa grâce peuvent bien contribuer à l'entretenir, mais ils ne pourroient jamais le rétablir de nouveau ; il faudroit que Jésus-Christ vînt encore au monde. Et par-là paroît l'effronterie de nos derniers hérétiques, qui n'ont pas rougi de dire dans leur confession de foi, que Dieu avoit envoyé Luther et Calvin pour dresser de nouveau l'Eglise. C'est l'affaire de Jésus-Christ : il n'appartenoit qu'à lui seul d'ériger cet édifice ; et il falloit pour cela qu'il vînt au monde. Mais comme

(1) *Matt. xvi. 18.* — (2) *Joan. xxi. 15 et seq.*

il avoit résolu de n'y venir qu'une fois, il a établi son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le rétablisse, et il suffira seulement qu'on l'entretienne.

XLI. Vous pouvez connoître par tout ceci ce que le Pape et les évêques sont à l'Eglise de Dieu, et je n'ai que ce mot à ajouter, qui me semble une conséquence de ce que j'ai dit, que la grâce du saint Siège apostolique, quoiqu'elle soit pour tous les fidèles, est particulièrement pour les évêques; et cela est si conforme à la discipline de l'Eglise, que je ne puis douter que cela ne soit équitable. J'avois d'autres choses à vous dire; mais peut-être Dieu permettra que je puisse les expliquer mieux de vive voix.



LETTRES
A LA SOEUR CORNUAU,
DITE EN RELIGION
DE SAINT-BÉNIGNE.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 435

LETTRE

DE LA SOEUR CORNUAU

AU CARDINAL DE NOAILLES,

Sur les lettres que Bossuet lui avoit écrites.

VOILA la copie que votre Eminence a souhaité que je lui fisse des lettres que feu monseigneur de Meaux m'a écrites, pendant les vingt-quatre années que j'ai eu le bonheur d'être sous sa conduite. Ce n'est pas sans la dernière confusion que je vous l'envoie; non pas par rapport à vous, Monseigneur, pour qui je n'aurois rien de caché, et à qui je dois faire connoître tous les sentimens de mon cœur; mais c'est par rapport à ceux qui pourroient voir ces lettres. Car enfin, Monseigneur, je trouve que bien éloignée de tirer vanité de ce qu'un aussi grand prélat qu'étoit feu M. l'Evêque de Meaux m'ait fait l'honneur de m'écrire, comme il a fait, je dois en être dans une humiliation profonde, étant, avec tant de secours et tant d'instructions, restée ce que vous savez bien que je suis, quand toute autre seroit devenue une grande sainte. Je tremble, je vous assure, Monseigneur, de ce que j'aurai un jour à rendre compte là-dessus au céleste Epoux, qui m'avoit par miséricorde donné un si saint guide. Epargnez-moi donc, je vous supplie, Monseigneur, en ne faisant point voir ces lettres, et ne les faisant point imprimer de mon vivant : car je vous avoue, comme à Dieu même, qu'il me seroit tout-à-fait impossible de soutenir de voir ces lettres et toute ma conscience entre les mains de tout le monde. Il faut attendre, je vous conjure, que le céleste Epoux ait disposé de moi, ce que je lui demande qui soit bientôt; ou bien, s'il y alloit de la gloire de Dieu et de celle de mon saint Père, que ces

lettres fussent données au public, il faudroit donc, Monseigneur, que votre Eminence eût la bonté de me mettre pour le reste de mes jours dans une solitude bien éloignée, où je ne fusse connue de personne : avec cette précaution je n'aurai plus de peine à consentir que mes lettres soient vues; puisque l'on ne me verra plus, et que je ne verrai plus personne.

Je vous avouerai, au reste, Monseigneur, avec toute la confiance que je dois à votre Eminence, que je n'ai pas été insensible, par rapport à la gloire de mon saint Père, à tout ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire et de m'écrire sur la beauté, sur la haute et intime spiritualité de ses lettres; et que la grande approbation que vous donnez à toutes les saintes maximes dont elles sont remplies, et à la saine et pure doctrine qu'elles renferment, est la plus grande consolation que je puisse avoir. Car, peinée de ce que le monde ne connoissoit, pour ainsi dire, de ce saint prélat que ses grandes qualités, qui attiroient à la vérité l'admiration, mais qui ôtoient comme l'attention à ce haut degré de spiritualité où il étoit parvenu, et qu'il ne laissoit remarquer qu'aux âmes qu'il conduisoit; je suis ravie que votre Eminence rende à ce grand homme toute la justice qui lui est due, en lui donnant le titre de grand maître de la vie intérieure, qui est seul capable de le faire connoître.

Voilà, Monseigneur, mes véritables sentimens, que j'ai cru que votre Eminence voudroit bien que je lui disse en lui envoyant cette nouvelle copie, dont j'espère que vous serez encore plus content que de la première : car à peine avois-je achevé de la transcrire, que l'on me l'arracha des mains, et on la fit relire sans me donner le temps de la collationner sur mes originaux; de sorte, Monseigneur, que j'ai trouvé beaucoup de choses essentielles oubliées, et bien des mots mal mis. J'ai donc remis toutes choses en ordre, et j'ai rendu cette copie la plus correcte que j'ai pu, et la plus digne de votre Emi-

nence, l'ayant beaucoup augmentée de choses que je n'avois pas mises dans la première, parce que je les avois écrites séparément : mais j'ai cru, Monseigneur, que cela vous feroit plaisir que je les misse dans votre copie, comme sont encore quelques endroits de mes lettres que je n'avois pas mis, et quelques écrits, quelques retraits que le saint prélat avoit faites pour les ames qu'il conduisoit, et qu'il m'avoit donnés, comme je crois qu'il avoit fait à d'autres. Il y a aussi un fort bel écrit qu'il avoit fait en particulier pour madame de Luynes, dans le temps qu'elle étoit à Jouarre, et plusieurs extraits des lettres à feu madame d'Albert, qu'elle m'avoit donnés de son vivant, comme je lui en donnois des miennes. L'union que vous savez, Monseigneur, qui étoit entre cette sainte dame et moi, comme filles du même père, nous permettoit entre nous deux ces communications.

J'ai cru aussi, Monseigneur, que vous seriez très-aise de voir les vers que ce saint prélat faisoit comme en se jouant, pour ainsi dire, quand nous lui en demandions feu madame d'Albert et moi. Je m'assure que votre Eminence sera consolée de voir les grands et intimes sentimens de ce prélat, et combien son cœur étoit pris et épris du saint amour. Ce sont ses véritables sentimens qu'il nous donnoit, comme il nous le disoit, sans art et sans étude, en nous assurant qu'il ne vouloit pas retirer nos esprits du véritable sens de l'Écriture; qu'il aimoit mieux que ses vers fussent moins élégans, et ne s'en pas détourner pour suivre de plus belles expressions. Il nous demandoit comme le secret sur ses vers, ne voulant pas qu'on sût qu'il en faisoit; et il n'en faisoit, à ce qu'il nous disoit avec confiance, que parce qu'il sembloit que Dieu vouloit qu'il contentât nos saints désirs là-dessus. Il nous avouoit que les sentimens que Dieu lui donnoit pour nous, lui étoient utiles à lui-même; qu'il se sentoit pénétré des effets de l'amour divin, que Dieu lui mettoit au cœur de nous expliquer dans ses vers. Il est vrai que

quand il nous les donnoit, ou qu'il nous les lisoit, il étoit quelquefois tout perdu en Dieu, et parloit du céleste Epoux d'une manière qui nous ravissoit, qui nous faisoit voir, sans qu'il le voulût, qu'il se passoit de grandes et intimes choses en lui : mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, Monseigneur, il n'a jamais permis que nous ayons parlé de cela, ni que nous ayons communiqué ses vers, particulièrement ceux sur le Cantique des Cantiques, où l'amour divin est le plus exprimé; non qu'il en fit mystère, mais parce qu'il ne croyoit pas ce langage propre à tout le monde, et que d'ailleurs ses autres ouvrages ne lui permettoient pas de donner autant d'attention qu'il eût fallu pour mettre ses vers dans leur dernière perfection; d'autant plus qu'à peine étoient-ils sortis de son cœur et de sa plume, que nous les lui arrachions des mains; tant notre empressement étoit grand sur cela. Il est vrai qu'il en a retouché quelques-uns; mais je ne crois pas qu'il y ait mis tout-à-fait la dernière main, ni à tous ceux qu'il a faits. Je sais bien qu'il en avoit le dessein, m'ayant fait l'honneur de me le dire : mais comme il a eu une santé si languissante et si souffrante les deux dernières années de sa vie, je doute, Monseigneur, que ce saint prélat les ait entièrement revus : en tout cas, je ne risque rien en vous les envoyant comme ils m'ont été donnés, sur les sujets que j'ai demandés à ce saint prélat, étant persuadée, Monseigneur, que ce ne sera pas les rendre publics, ce qu'il ne vouloit point, me l'ayant dit plusieurs fois; et s'ils ne se trouvent point dans la perfection où ils devoient être, je suis convaincue que votre Eminence y trouvera partout que l'amour divin dont ce saint prélat étoit si rempli, se fait connoître avec des traits bien vifs et bien capables d'allumer un divin feu dans les cœurs. Il y en a encore sur d'autres sujets, sur des Psaumes, surtout le *Beati immaculati* : mais comme ils ne sont point au net, et qu'il paroît que ce prélat les vouloit retoucher, par toutes les

marques qui y sont, je n'ai pu les transcrire, et ne suis pas assez habile, Monseigneur, pour pouvoir choisir dans les différentes expressions qui sont marquées, celles qui sont les plus belles et les plus nobles. M. l'abbé Bossuet a entre ses mains les originaux de ces vers; il en fera, je me persuade, l'usage convenable; et je me flatte, Monseigneur, que ce que je vous en envoie présentement ne laissera pas de vous être agréable. Au reste, j'ai été très-fidèle à garder les règles que ce saint prélat m'avoit prescrites; car hors votre Eminence, personne n'en a de copie: mais je crois n'aller pas contre ses intentions de vous les communiquer, Monseigneur, espérant même que cela fera que mes lettres ne seront pas vues, du moins de peu de personnes.

Je dois vous dire aussi, Monseigneur, que j'ai beaucoup augmenté le second Avertissement de choses très-essentielles et très-véritables, dont j'avois cru qu'il ne me convenoit point de parler: cependant comme j'ai vu que votre Eminence a approuvé ce que j'avois déjà marqué dans ces Avertissemens, cela m'a comme enhardie, si je puis me servir de ce terme, pour ajouter des choses que peut-être on ne sauroit jamais. Ce saint prélat ayant pris tant de soin de cacher ce qui étoit si recommandable en lui, à moins que ce ne fût à des personnes à qui cela étoit nécessaire, Dieu m'a mis au cœur de vous les communiquer, Monseigneur; et je le fais toujours avec cette confiance que vous me permettez d'avoir pour votre Eminence, en vous assurant que je n'avance rien, dans ces Avertissemens, dont je n'aie été témoin, ou qui ne m'ait été dit par ce prélat même.

Je me suis trouvée aussi obligée de faire quelques explications par rapport à des peines, et à la conduite et aux intentions de ce prélat dans la direction; parce que quelques personnes qui les ont vues, ont eu l'esprit arrêté sur certaines choses, et ont prié, si cela se pouvoit, qu'on expliquât un peu les choses; ce que j'ai fait, Mon-

seigneur, à la réserve pourtant de ce qui étoit trop du particulier de ma conscience, et des secrets que je dois garder. Je crois n'aller point contre ce que je dois à la mémoire du saint Père que Dieu m'avoit donné, de n'en pas dire davantage : on n'en connoitra encore que trop par rapport à moi ; et je vous avoue, Monseigneur, que l'attention que j'ai été obligée de faire, en vous faisant cette nouvelle copie, m'a remplie de confusion, y trouvant une infinité de choses qui me font trop connoître les conduites de Dieu sur moi : mais je me console en quelque sorte, dans l'espérance que j'ai que cette nouvelle copie ne sortira point de vos mains pendant ma vie.

Vous pouvez être persuadé, Monseigneur, que cette copie est très-correcte : j'ai eu mes originaux en main en la transcrivant, et je l'ai collationnée dessus : ainsi j'espère qu'elle sera sans fautes, du moins considérables ; car il peut encore en être échappé quelques-unes à mon attention, malgré celles que j'ai trouvées. Après cela, comme il y a dans bien de mes originaux des choses de confession, parce que quelquefois je mandois ma confession à ce prélat, qui l'envoyoit quérir par un exprès, et qu'il me renvoyoit de même les réponses ; comme donc, Monseigneur, il y a des choses de cette conséquence dans mes originaux, j'ai dessein de brûler ceux-là en gardant seulement les autres. Je ne le ferai pas néanmoins, Monseigneur, que vous ne me disiez ce que vous trouvez bon que je fasse ; mais c'est qu'enfin la mort peut me surprendre, sans que je puisse avoir le temps de brûler mes originaux qui me peinent, et dont je ne puis rayer tous les endroits qui ne doivent point être vus.

Au reste, Monseigneur, je vous supplie de regarder cette nouvelle copie comme ce que j'ai de plus cher au monde, et comme un dépôt que je confie à votre Eminence, pour en faire après ma mort ce que vous trouverez à propos. Mais je crois nécessaire d'avertir votre
Eminence

Eminence qu'à l'exception de mes lettres, dont je garde les originaux, M. l'abbé Bossuet a tous les autres ouvrages de feu M. son oncle, qui sont ici transcrits, peut-être même dans un état plus parfait. Je suis persuadée qu'il en fera part à votre Eminence, quand elle le souhaitera, pour prendre dessus une dernière résolution aussi bien que sur mes lettres, sachant que c'étoit l'intention de mon saint Père que rien ne parût de ses ouvrages, et en particulier de ce qu'il avoit fait pour moi, sans sa participation.

Permettez, Monseigneur, je vous supplie, que je vous fasse mes très-humbles excuses de ce que cette nouvelle copie n'est pas écrite aussi correctement qu'elle le devroit être pour être digne de vous être présentée : quelques soins que j'aie pris, j'ai encore trouvé des fautes en la relisant ; ce qui m'a obligée de rayer des mots, d'ajouter ce qui manquoit. J'avois pensé d'en écrire une autre ; mais j'ai cru que cela feroit trop attendre votre Eminence : avec cela comme mes obédiences m'empêchent de pouvoir écrire de suite, il arriveroit peut-être que je ferois encore des fautes si je la récrivois : ainsi, Monseigneur, j'ai cru qu'il valoit mieux vous l'envoyer telle qu'elle est, espérant que tout ce que renferme cet ouvrage vous fera pardonner tout ce qui vient de ma plume.

J'espère aussi, Monseigneur, que vous ne désapprouverez pas que j'aie mis cette lettre au commencement de cette copie. Mon premier dessein étoit de me donner l'honneur de vous en écrire une en vous envoyant cet ouvrage : mais comme j'ai fait attention à toutes les grâces que je devois demander à votre Eminence, j'ai cru que je devois plutôt la mettre à la tête de cette copie ; afin, Monseigneur, que vous ayez plus présentes dans votre cœur paternel toutes les grâces que j'ose vous demander ; et qu'ainsi je sois comme sûre que vous me

ferez l'honneur de me les conserver, et par-dessus toutes celle de m'honorer toujours de vos bontés et de votre protection, qui est la seule récompense que je demande à votre Eminence de mon petit travail, si je puis le nommer ainsi; car véritablement, Monseigneur, j'ai eu bien de la consolation à le faire. Jalouse, à la vérité, de la gloire du saint Père que Dieu m'avoit donné, j'ai cru que c'étoit lui en beaucoup procurer que de mettre entre les mains de votre Eminence ses lettres, et les autres écrits qu'il m'a donnés. Je sais mieux que personne jusqu'à quel point il honoroit en vous, Monseigneur, non-seulement vos qualités illustres, mais vos rares talens et vos éminentès et sublimes vertus: ainsi je crois, Monseigneur, avoir beaucoup travaillé pour ce saint prélat, ayant travaillé pour votre Eminence, à qui je suis et serai toute ma vie avec un très-profond respect, etc.

SCŒUR CORNUAU DE SAINT-BÉNIGNE.

AVERTISSEMENT

DE LA MÊME SOEUR

SUR LES LETTRES SUIVANTES.

ELLES ont été écrites par ce grand prélat à une personne que Dieu mit entre ses mains, par une conduite toute particulière de ses bontés et de ses grandes miséricordes pour elle, dès l'année 1681, dans une première visite que ce saint prélat fit, en entrant dans son diocèse, dans une communauté établie pour l'instruction des jeunes filles, où cette personne s'étoit dévouée depuis quelques mois. Elle étoit dans des peines intérieures très-grandes, et avoit d'extrêmes embarras de conscience sur plusieurs choses très-considérables, comme on le verra

dans les lettres que ce prélat lui a écrites , et particulièrement sur le vœu qu'elle avoit fait , dès qu'elle fut veuve , d'être religieuse , que ses affaires et la tutelle d'un jeune enfant qu'elle avoit l'empêchoient d'exécuter. Car cette personne avoit été engagée très-jeune dans le mariage ; et depuis elle s'est trouvée dans tant de différentes situations , où elle a été obligée de consulter ce saint prélat et de prendre ses avis , tant pour elle que pour d'autres personnes , que quoiqu'elle eût l'honneur de le voir assez souvent , elle s'est trouvée dans la nécessité de lui beaucoup écrire ; et ce grand prélat , tout environné d'affaires , occupé infatigablement à la garde d'Israël , à empêcher tant d'ennemis si différens , si subtils et si cachés , d'y faire la moindre brèche , et à les combattre par ses différens écrits ; malgré tous ces travaux immenses , il a veillé avec un soin , une charité et une vigilance presque sans exemple à tous les besoins de cette ame , sans jamais se rebuter ni de son peu de mérite , ni de ses peines , ni de l'avoir presque toujours vue une terre ingrate , qui ne lui rendoit que des chardons et des épines pour la bonne semence qu'il y a infatigablement semée pendant tant d'années. Il a toujours fait pour cette ame ce qu'il auroit fait pour celles qui auroient été non-seulement d'une naissance illustre , mais d'un esprit et d'un génie distingué , d'une vertu , d'une élévation et d'une capacité dignes de son application. Il est arrivé plusieurs fois à cette personne de lui témoigner son étonnement là-dessus , et sa crainte qu'enfin il ne se rebutât du peu qu'elle étoit , et du méchant fonds d'une terre qui lui causoit tant de travaux pour la rendre capable de rapporter , non au centuple , mais au plus au trentième. Ce saint prélat lui imposoit un sévère silence là-dessus , et lui disoit avec un amour de Dieu immense , et avec une charité ardente , « qu'il ne connoissoit de » grand dans une ame que cette empreinte divine que » Dieu y avoit mise ; que c'étoit-là sa noblesse et sa grau-

» deur ; que c'étoit par-là que la noblesse de l'homme
 » étoit illustre et bienheureuse ; que pour la naissance du
 » corps, ce n'étoit que honte et que foiblesse. » Voilà
 comme il rassuroit cette ame, en qui il ne vouloit souffrir aucune crainte ni aucune pensée qu'il pût donner plus de temps aux grands qu'aux petits, aux esprits élevés qu'aux esprits simples : et il lui disoit avec une humilité profonde, « qu'il ne se regardoit que comme un
 » dispensateur de la parole de Dieu, et un canal par où
 » Dieu faisoit passer tout ce qui étoit propre à chaque
 » ame qu'il lui avoit confiée ; que sa seule attention étoit
 » de rendre fidèlement à chacune ce qui lui étoit donné
 » par lui ; qu'il plaisoit à Dieu de gratifier quelquefois de
 » très-grandes grâces des ames très-imparfaites, et de les
 » soustraire quelquefois à des ames très-parfaites : mais,
 » comme dit l'apôtre (1) : *Qui sera son conseiller ? et qui
 » lui dira : Pourquoi faites-vous cela ?* »

L'on rapporte toutes ces choses, afin qu'en voyant tout ce que ce prélat a écrit à cette ame, on n'aille pas la regarder comme une ame bien parfaite. On peut bien la regarder comme une ame que Dieu aime, qu'il a même prévenue de grandes grâces ; mais qui, toujours infidèle, n'a pas fait les progrès qu'elle devoit faire. Elle doit attirer la compassion, et les prières des personnes qui pourront voir ces lettres, et les porter à dire avec elle que toute autre seroit devenue une grande sainte, et auroit marché à pas de géant dans les plus sublimes vertus, avec le secours d'un prélat également saint, charitable, savant, éclairé, zélé, élevé à la plus pure, la plus sûre et la plus sainte spiritualité ; tandis qu'elle n'a fait que de foibles pas, pendant un si grand nombre d'années qu'il y a qu'elle a l'honneur d'être sous la conduite de ce prélat.

Ainsi, en lisant ces lettres, on ne doit songer à cette ame qu'avec pitié, et tourner toute son attention vers

(1) *Rom. ix. 20, 21.*

celui qui les a écrites, et dire que ceux qui lui ont reproché qu'il n'entendoit pas les voies spirituelles ne le connoissoient guère ; et toutes les autres choses qu'on lui reproche dans ses écrits, et dans la vigilance pastorale avec laquelle il reprend l'erreur et soutient la vérité : encore une fois, ses ennemis ne le connoissent pas du tout, ou plutôt ils ne veulent pas le connoître. Peut-être même que ceux de ses amis qui croient connoître sa vertu, son amour pour Dieu, son humilité, sa sublimité dans l'oraison et dans la vie intérieure, enfin tous ses grands et rares talens, avoueroient, s'ils voyoient ses lettres et ses autres écrits, qu'il s'en falloit bien qu'ils le connussent tel qu'il paroît si naturellement dans des lettres. qu'il n'a eu nul dessein de rendre publiques, qu'il n'a écrites que selon les besoins de cette ame, et par le mouvement de l'Esprit saint.

Ce sont ces vues qui ont fait condescendre la personne à qui elles sont écrites, à la sollicitation de personnes éclairées et de plusieurs de ses amies, de transcrire celles qui sont contenues dans ce livre, sans prétendre les rendre publiques, du moins qu'après sa mort, si on le juge à propos ; mais seulement quant à présent, s'il est nécessaire et utile, les faire voir à quelques personnes de confiance ; afin que l'on rende à l'illustre prélat qui les a écrites, toute la justice et l'équité que les ennemis de l'Eglise tâchent de lui ravir.

Elle assure qu'elle a transcrit fidèlement ses lettres, sans changer ni mots, ni expressions, que ce qui avoit quelque rapport à la confession, ou à des secrets qui lui avoient été confiés pour consulter ce prélat ; car le secret des autres n'étant pas le sien, elle a dû ne le pas faire connoître. Elle n'avoit d'abord dessein que de mettre ce qui regardoit le spirituel : mais on lui a représenté que l'on ne laisseroit pas de connoître aussi beaucoup, dans des sujets particuliers, la bonté du cœur de ce prélat, et

son immense charité qui se fait tout à tous pour les gagner tous. Elle en omet néanmoins beaucoup, pour les raisons que l'on vient de dire; et parce qu'il y en a assez pour faire admirer comment un prélat, occupé à la conduite d'un si grand diocèse et à des affaires si importantes, ait pu trouver tant de temps pour une seule ame. Mais que ne peut la charité et le zèle du salut des ames?

Quoique cette personne ait été sous la conduite de ce prélat dès l'année 1681; comme elle avoit l'honneur de le voir souvent, elle réservoir à lui parler de vive voix de son intérieur: mais en l'année 1686, elle lui fit une confession générale, qui, en augmentant encore de beaucoup sa confiance pour ce prélat, lui donna lieu de lui écrire dans la suite autant qu'elle a fait.

Elle finit cet Avertissement par des paroles que ce prélat lui a souvent dites, quand elle lui faisoit connoître combien elle goûtoit ses écrits, et combien elle sentoit qu'ils lui étoient utiles: « Quand vous, et les saintes ames » pour qui je travaille, goûtent ce que je fais, je reconnois la vérité de ce que dit un grand saint du cinquième siècle: Le docteur reçoit ce que mérite l'auditeur ». On trouveroit peu de directeurs avec des sentimens si humbles, avec sa douce fermeté, son zèle, sa vigilance, son attention, sa charité, et qui entre dans tout ce qui peut contribuer à l'instruction, au repos et à la consolation d'une ame, comme l'on verra que ce prélat est entré, particulièrement dans les états de peines. Cette ame qui en avoit beaucoup, lui disoit quelquefois dans un vif sentiment de reconnoissance, qu'elle s'étonnoit qu'il donnât tant d'attention aux siennes. Il lui répondoit « que quoiqu'il fût vrai que Dieu permettoit souvent » qu'il n'y eût aucun sujet dans les peines que l'on ressentoit; cependant dès que Dieu les faisoit sentir à une ame comme peines, elle en souffroit; qu'ainsi, soit » qu'elles fussent vraies ou imaginaires, il falloit y sou-

» tenir cette me , la consoler et la fortifier ; qu'il n'étoit
» pas de son goût que l'on méprisât les peines et que l'on
» en raillât ».

S'il étoit permis à cette personne de rapporter tout ce qu'elle a entendu de ce prélat sur tout ce qu'il y a de plus intime et de plus intérieur dans la vie spirituelle et dans l'amour de Dieu, qu'il lui a laissé voir, sans le vouloir, dans les entretiens qu'elle a eu l'honneur d'avoir avec lui quand elle lui parloit de ses dispositions, on verroit des choses admirables : mais elle connoît trop les sentimens d'humilité de ce prélat ⁽¹⁾, pour oser parler de choses qu'il ne souffriroit pas ; ainsi elle demeure dans le silence sur ce sujet, crainte de déplaire à ce prélat.

SECOND AVERTISSEMENT

DE LA MÊME SOEUR.

Elle rend compte d'un grand nombre de faits fort intéressans, relatifs à la manière dont Bossuet conduisoit les ames.

CE grand prélat étant mort depuis que ses lettres ont été transcrites, la personne à qui elles ont été adressées, qui n'avoit osé mettre, du vivant de ce saint prélat, des choses qu'elle savoit bien que son humilité n'eût pas souffertes, se croit obligée de les ajouter dans un second Avertissement, ne pouvant cacher aux personnes de confiance qui verront ces lettres, des choses qui les édifieront, et augmenteront leur estime et leur vénération pour la mémoire d'un prélat si distingué par tous ses rares talens, par ses sublimes et héroïques vertus, par ses grandes lumières et son grand discernement dans la conduite des ames ; si humble, si plein d'amour pour Dieu, et si rempli de cette ardente charité que saint Paul demande

(1) Bossuet vivoit encore, lorsqu'elle composa cet avertissement.

dans les pasteurs : c'est ce qu'on remarquera encore plus particulièrement dans ce qu'elle ajoute simplement et naturellement, devant cela à la vérité, et à la mémoire d'un prélat à qui elle a des obligations infinies.

Il est arrivé plusieurs fois à cette personne de témoigner à ce prélat combien de certaines choses qu'il lui avoit écrites, l'avoient touchée et pénétrée, et l'utilité qu'elle en avoit retirée. Il lui disoit avec humilité profonde : « Mes paroles, ma Fille, n'en sont pas meilleures, pour » avoir en vous l'effet que vous me dites. Dieu bénit » votre obéissance, et celui dont je tiens la place veut se » faire sentir : brûlez et soupirez pour lui, c'est une » marque que ce que je vous ai écrit, m'avoit été donné » par l'Esprit saint; car ce qui vient de l'homme ne » touche point l'homme, et n'entre point dans son cœur : » ainsi regardez-le comme venant de Dieu, et non de » moi; et laissez-vous bien pénétrer de sa sainte vérité, » qu'il veut bien vous faire sentir par son foible mi- » nistre, qu'il daigne employer à de si grandes choses. Je » suis, par ma charge, un canal par où passent les ins- » tructions pour les autres : mais que j'ai sujet de crain- » dre que je ne sois que cela ! Il faut du moins donner et » distribuer ce qu'on reçoit, et, autant que l'on peut, » tâcher qu'il nous en revienne quelques gouttes : de- » mandez bien cela pour moi au céleste Epoux ».

Quand il faisoit faire la retraite à cette personne, ce qu'il vouloit qu'elle fit tous les ans; après avoir connu ce qui étoit nécessaire à cette ame pour son avancement spirituel, et ce que Dieu demandoit d'elle, il lui donnoit pour sujet de sa retraite les chapitres de l'Écriture sainte et les Psaumes qui convenoient à ses dispositions : après cela il laissoit le Saint-Esprit maître de cette ame, et il ne vouloit point du tout, à ce qu'il disoit, mêler son ouvrage avec celui de Dieu. Il disoit à cette personne, avec une humilité profonde et un amour de Dieu immense, qu'il ne devoit avoir de part à sa retraite que de lui bien

faire écouter Dieu et suivre ses saintes inspirations ; que c'étoit-là toute sa charge. Cela n'empêchoit pas qu'il ne vît cette personne tout autant qu'elle en avoit besoin pour son instruction : mais ses entretiens étoient courts ; et après avoir échauffé le cœur par quelques paroles du céleste Epoux , il disoit qu'il ne falloit pas interrompre le sacré commerce de ce saint Epoux dans une retraite. Il n'improvoit pas , à ce qu'il disoit , la conduite de tant d'habiles directeurs qui règlent jusqu'aux moindres pensées et affections dans les retraites , et veulent qu'on leur rende compte jusqu'à un iota de tout ce que l'on a fait : mais pour lui , il ne pouvoit goûter cette pratique à l'égard des ames qui aimoient Dieu , et un peu avancées dans la vie spirituelle. Toutes les pratiques qu'il donnoit dans les retraites , étoient de beaucoup prier pour l'Eglise , pour le Pape , pour le Roi , pour la maison royale , pour l'Etat , pour lui , pour son diocèse et pour les pécheurs : car son amour pour l'Eglise , pour le Roi et pour la famille royale étoit bien au-delà de ce qu'on en peut penser : il n'accordoit presque jamais de prières ou de communions à cette personne qu'à cette condition.

Lorsqu'elle lui faisoit la revue de sa conscience , après qu'il avoit dit la messe à cette intention ; quand cette personne approchoit de lui , il commençoit le plus souvent à se mettre à genoux , en disant le *Veni sancte* avec une dévotion et une élévation d'esprit à Dieu qui étoit admirable. Cette personne le voyoit tout entier , pendant qu'elle lui parloit , si pris et si épris de Dieu , qu'elle sentoit qu'il ne lui parloit que par le mouvement de l'Esprit saint. Il prêtoit une attention si particulière à ce qu'elle lui disoit ; il répondoit avec tant de douceur et de bonté , et en même temps avec tant de zèle et d'amour pour Dieu , qu'il étoit impossible de ne pas se rendre à tout ce qu'il disoit , de ne pas concevoir un nouveau goût de la vertu , et une nouvelle haine du vice. Quand il donnoit l'absolution , il renouveloit son attention avec

une dévotion surprenante, et une ferveur qui, quelquefois l'emportoit comme hors de lui-même : il demouroit assez de temps les deux mains levées dans un silence profond ; et quand il prononçoit les paroles de l'absolution, il sembloit que c'étoit Dieu même qui parloit par sa bouche, tant il en sortoit d'onction.

Quand il arrivoit à cette personne de lui marquer son étonnement de la douceur avec laquelle il venoit de la traiter, après tant de chutes qu'elle lui avoit fait connoître : « Dieu est bon, ma Fille, disoit ce prélat ; il » vous aime, il vous pardonne. Eh ! comment ne le ferois-je pas ? il m'e souffre bien, moi qui suis son indigne » ministre ».

Mais où la charité de ce saint prélat paroissoit plus ardente, c'étoit quand il arrivoit que cette personne avoit peine à lui dire des choses humiliantes : il l'encourageoit avec une douceur toute sainte, en lui disant : « Hélas ! » ma Fille, que craignez-vous ? Vous parlez à un père, et » à un plus grand pécheur que vous ».

Enfin on peut dire que ce grand prélat étoit véritablement, pour les ames qu'il avoit sous sa conduite, ce bon et charitable pasteur de l'Évangile ; car il n'oublioit rien pour leur avancement dans la vertu. Il les cherchoit infatigablement, quand elles étoient égarées des voies où Dieu les vouloit, et des règles qu'il leur avoit prescrites ; il appliquoit à leurs maux tous les remèdes que la tendresse d'un père peut prescrire, sans néanmoins que cela l'empêchât d'apporter fortement les remèdes nécessaires à leurs plaies, dont il adoucissoit l'amertume par la douceur de ses paroles, et de ses insinuanes et douces manières. Enfin on peut dire, s'il est permis de parler de la sorte, qu'il avoit des inventions saintement admirables, pour amener les ames au point où il vouloit ; mais sans prendre jamais un ton de maître, ni des paroles dures et humiliantes. Ce saint prélat se contentoit de dire : « Est-ce » aimer Dieu, ma Fille, que d'agir comme vous faites ? Il

» veut toute autre chose de vous ; il faut le faire ; il
 » vous l'ordonne par ma bouche , et je vous y exhorte.
 » Réparez donc avec courage les faux pas que vous avez
 » faits ; et reprenez de nouvelles forces pour courir dans
 » la voie que Dieu vous marque , avec amour et fidé-
 » lité ».

Quand ce saint prélat connoissoit la bénédiction que Dieu avoit donnée à ses paroles , et les bons effets que sa douceur avoit produits , il disoit avec humilité : « Que nous sommes redevables à saint François de Sales , de nous avoir appris les règles de la conduite des ames ! Que la doctrine de ce grand saint est à révérer ! Je veux toute ma vie me la proposer pour exemple ; puisque c'est celle que le Seigneur a enseignée lui-même ». Il n'étoit point du tout du goût de ce prélat que l'on usât de sévérité ni de répréhension trop vive : il disoit que quand il pensoit à l'entretien du Sauveur avec la Samaritaine , et aux saintes adresses dont il se servit pour faire connoître à cette femme pécheresse ses égaremens , il se confirmoit de plus en plus que la douceur ramenoit plus d'ames à Dieu , et les retiroit plus véritablement de leurs dérèglemens , que la sévérité , qui ne servoit ordinairement qu'à les aigrir et à les soulever contre les avis qu'on leur donnoit.

Cette charité immense , que ce saint prélat avoit pour les ames , ne se borneroit pas seulement à celles que Dieu avoit mises sous sa conduite par des voies particulières ; car quoiqu'il ne voulût pas se charger de trop de conduites , il ne refusoit pas ses avis quand il croyoit que cela étoit utile. La personne à qui ces lettres sont écrites , en peut rendre sous les yeux de Dieu un grand témoignage ; ce prélat ayant bien voulu qu'elle l'ait consulté pour nombre de personnes à qui il a bien voulu parler , dont il a même entendu les confessions en général , et à qui il a donné des temps considérables pour leur mettre l'esprit et la conscience en repos. Il donnoit autant d'application

à celles qui étoient peu éclairées et d'un petit génie, qu'à celles qui l'étoient davantage. Cette personne a été témoin qu'il fut une fois trois heures de suite à faire faire une confession générale à une ame pénible à entendre, et encore plus à s'expliquer. Comme elle lui marqua son étonnement de la fatigue qu'il avoit bien voulu prendre pour cette ame, il lui dit lui-même avec plus d'étonnement : « Eh ! pourquoi suis-je fait, ma Fille ? Cette » ame n'a-t-elle pas été rachetée du sang de Jésus- » Christ, et n'est-elle pas l'objet de son amour, comme » celle d'une personne d'esprit et de naissance distinguée ».

Il est arrivé plusieurs fois qu'on a fait beaucoup de peines à la personne à qui ces lettres sont écrites, et qu'on l'a même assez humiliée, en lui disant qu'elle occupoit trop ce prélat, qu'elle lui prenoit du temps qu'il auroit mieux employé. Quand elle lui faisoit connoître cela, en lui avouant qu'elle craignoit de le fatiguer et de le rebuter, il lui disoit avec une très-grande bonté, et avec un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des ames : « Allez, ma Fille ; répondez à ceux qui vous » parlent ainsi, qu'ils connoissent peu les devoirs de la » charge pastorale ; car une des plus grandes obligations » d'un évêque, est la conduite des ames : mais comme il » ne peut pas tout faire, il est obligé de se décharger sur » d'autres de ce soin : il doit cependant s'estimer heureux, » quand Dieu permet qu'il puisse trouver le temps d'en » conduire quelques-unes. Je vous avoue, ma Fille, que je » m'estime très-honoré de ce que Dieu m'en a confié, et » de ce qu'il daigne bénir mes travaux et mes instructions : ainsi n'écoutez point ces gens, et croyez que rien » ne me rebute ; ne vous rebutez donc pas aussi, et laissez-là ces vains discours ».

Ce saint prélat regardoit la direction des ames comme quelque chose de très-considérable : mais il vouloit que tout ce qui sentoit l'amusement, ou qui pouvoit seule-

ment y tendre, en fût banni. Il disoit qu'un directeur tenoit à chaque ame qu'il avoit sous sa conduite, la place de Dieu; qu'ainsi il falloit de part et d'autre être unis à Dieu par le fond et par les puissances de l'ame, et que tout fût grave et sérieux.

Toute la conduite de ce grand évêque est digne d'admiration dans la direction des ames pour les faire aller à Dieu; examinant avec application et avec une sainte attention les voies de Dieu sur elles, pour les y faire marcher. Il ne pouvoit goûter que l'on conduisît les ames selon les vues, quoique bonnes, que l'on pouvoit avoir. Il a dit plusieurs fois en confidence à cette personne, qu'il souffroit une extrême peine de la violence que l'on faisoit à l'Esprit de Dieu sur la conduite des ames; qu'il n'avoit jamais été de sentiment qu'il fallût contraindre l'état de celles que l'on avoit à conduire; qu'il suffisoit de les mettre en assurance sur les voies qu'elles suivent, en les assurant qu'il n'y a rien de suspect, et en leur faisant suivre l'attrait de la grâce; mais qu'on ne pouvoit trop leur inspirer le saint amour, leur faire goûter Dieu et sa sainte vérité; que quand une fois le cœur étoit touché de ce bien unique et souverain, il aspirait sans cesse à le posséder et à en être possédé; que ce n'étoit point son sentiment qu'il fallût attendre de certains états et de certains progrès, pour parler du divin amour à une ame que Dieu attiroit à lui par cette voie; qu'il falloit, au contraire, être attentif à seconder les desseins de Dieu, en donnant toujours à cette ame une pâture propre à augmenter son amour, et avoir soin de temps en temps de ranimer cet amour; que rien ne lui sembloit plus propre à avancer la perfection d'une ame, que cette conduite qui rendoit le saint amour maître du cœur, pour y établir son pouvoir souverain, et y détruire les passions; qu'il n'étoit pas du sentiment qu'on les pût bien détruire par leur contraire; que souvent cela ne servoit qu'à les aigrir et à les soulever plus fortement; mais qu'il falloit seule-

ment , par la voie du saint amour , leur faire changer d'objets ; qu'insensiblement une ame soumise et docile abandonnoit le vice pour s'attacher à la vertu ; que ce changement d'objets , sans presque lui donner de travail , rendoit son amour pour Dieu plus ferme et plus ardent. « Aimez , disoit ce saint prélat après saint Augustin , et » faites ce que vous voudrez ; parce que si vous aimez » véritablement , vous ne ferez que ce qui sera agréable » au céleste Epoux ». C'est la conduite que ce saint prélat a tenue sur les ames dont il a bien voulu se charger : il y en a plusieurs qui auroient été perdues par une conduite contraire. C'est ce qu'il a fait l'honneur de dire souvent à la personne à qui ces lettres sont écrites , qui s'est trouvée dans la situation de consulter beaucoup ce prélat pour des personnes qui l'en prioient.

Néanmoins il faut regarder cela comme choses propres pour les personnes déjà attirées à Dieu , et non comme une conduite que ce prélat auroit tenue avec des personnes dans des passions criminelles , et avec de grands attachemens pour le monde. Car quoique sa conduite en général fût très-douce pour les personnes qu'il conduisoit , il vouloit du travail , et que l'on fût souple , comme il disoit , sous la main qui conduisoit. Il vouloit bien qu'on lui représentât ses raisons , quand ce qu'il ordonnoit paroissoit pénible ; mais après cela il ne souffroit plus de raisonnement , et doucement il faisoit comprendre qu'il falloit se soumettre , et ne pas se persuader qu'à force de raisonnemens on pût lui faire quitter ses sentimens , quand il les croyoit utiles pour l'avancement des ames. Il étoit d'une fermeté étonnante sur ce fait , malgré sa douceur qu'il sembloit quitter dans ces occasions. La personne à qui ces lettres sont écrites , outre ce qu'elle sait par elle-même là-dessus , sait encore ce qui est arrivé à d'autres personnes. Il y en a eu quelques-unes , quoique très-parfaites d'ailleurs et très-considérées de ce prélat , dont il a absolument abandonné la conduite , pour avoir ap-

porté trop de retardemens à se soumettre, et trop de raisons. Quelques prières qu'on ait pu lui faire pour ces personnes, jamais on n'a pu le fléchir pour les reprendre, quoiqu'il ait toujours continué de les estimer, et d'avoir de la considération pour elles. Cette personne marqua plusieurs fois son étonnement à ce prélat de sa conduite; et comme elle ne put s'empêcher de lui avouer qu'elle lui paroissoit trop sévère, qu'à tout péché il y avoit miséricorde, il lui dit : « Ma Fille, il y a une » grande différence entre pardonner une injure qu'on » doit oublier, et entre ce qui est de direction : car la di- » rection tournera en vrai amusement, dès qu'un direc- » teur, par mollesse et par complaisance, pliera sous la » volonté des ames qu'il dirige; qu'il souffrira leurs rai- » sonnemens et leur peu de soumission, qui font que ja- » mais elles ne peuvent avancer dans la perfection. C'est » une vraie perte de temps qu'une telle direction; et je » n'en veux jamais avoir de semblables ».

Il avoit à peu près la même conduite pour les scrupules, hors qu'il portoit une grande compassion à celles qui en étoient travaillées : il mettoit tout en usage pour les guérir; et son attention et sa vigilance pour en garantir une ame, étoient surprenantes : il prévoyoit jusqu'aux moindres choses qui pouvoient seulement y tendre; et sans presque que l'on s'en aperçût, quand on étoit soumise et docile, il déracinoit avec une sainte adresse cette imperfection si capable, à ce qu'il disoit, d'empêcher le progrès d'une ame dans la vie spirituelle. C'est ce qu'on pourra remarquer dans la suite de ces lettres; car la personne à qui elles sont écrites, en auroit été accablée sans le secours de ce saint prélat : mais il les lui levoit aussitôt, et la faisoit outre-passer ses réflexions et ses retours. C'est ce que l'on verra particulièrement sur la sainte communion, où cette personne étoit fort attirée, mais d'où ses scrupules l'auroient fort éloignée : et comme il avoit connu, par une expérience constante, que ses commu-

nions avoient toujours une bonne suite, il craignoit d'affoiblir ou de diminuer l'amour divin dans son ame, en souffrant qu'elle eût le moindre scrupule ; et il vouloit d'elle sur cela une entière soumission, comme sur autre chose.

La maxime de ce saint prélat étoit, en fait de tentations, et particulièrement de celles qui regardent la pureté, de ne se pas laisser inquiéter ni agiter par trop de réflexions, et de ne pas souffrir que les ames que Dieu exerçoit par ces sortes d'épreuves fissent trop de retour sur ces peines, quand particulièrement ces ames avoient toute la fidélité qu'elles devoient pour ne donner aucune prise au tentateur. Lorsqu'on lui avoit dit en peu de paroles, ou plutôt à demi-mot, ses peines, ses craintes, ses doutes et ses embarras là-dessus, c'étoit assez : Dieu lui donnoit les lumières dont il avoit besoin dans ces sortes d'humiliations, et il ne faisoit jamais de questions gênantes sur ce sujet ; au contraire, il aidait, il consolait et encourageoit une ame peinée avec une douceur et une compassion qui charmoit. Il gémissoit au fond de son cœur de la torture où tant de gens mettent les ames par trop de questions sur cet article ; il entendoit les ames timorées et à Dieu. Il n'a rien tant recommandé à cette personne que cette conduite ; parce qu'elle s'est trouvée dans la situation d'avoir à instruire des personnes sur cette matière. Il disoit qu'il pouvoit arriver qu'en pensant à guérir ces sortes de peines, et prévenir les suites qu'elles pouvoient attirer, on y faisoit tomber les ames en leur échauffant l'imagination par trop de questions, et pour vouloir trop approfondir ; qu'il falloit, quand on étoit obligé de parler de ces sortes de peines et de les entendre, ne tenir à la terre que du bout du pied. Mais il ne vouloit pas aussi que l'on fût trop craintif là-dessus ; il vouloit au contraire que l'on gardât ce milieu, que la charité et l'amour de Dieu sait faire trouver, qui fait dire les choses nécessaires, et taire les inutiles dans cette matière

si délicate. Ce saint prélat a dit en confidence à cette personne, qu'il n'étudioit jamais ces matières; que cependant Dieu lui donnoit les lumières dont il avoit besoin dans les cas où il étoit consulté, qu'après cela il ne savoit plus rien. Cette personne a remarqué, dans les entretiens qu'elle a été obligée d'avoir avec ce prélat sur ces articles, qu'il étoit pur comme un ange.

L'humilité de ce prélat, quoique si connue, étoit encore bien au-delà de ce qu'on peut en penser. Il a fait l'honneur de dire quelquefois à cette personne, qu'il souffroit d'être obligé par sa dignité de garder une manière de supériorité pour le bien même des personnes, afin de les tenir plus dans la soumission et dans l'ordre; mais que c'étoit un pesant fardeau pour lui.

Cette personne le voyant si occupé de grandes affaires, et ne pas laisser de lui écrire beaucoup, lui disoit quelquefois qu'elle ne pouvoit comprendre comment il pouvoit faire pour trouver tout le temps dont il avoit besoin pour tant de différentes choses; et ce saint prélat lui répondoit bonnement : « Tout ce que j'observe, ma Fille, » est de ne me pas laisser accabler, non par crainte d'être » accablé, mais parce que l'accablement jette dans l'agitation et la précipitation; ce qui ne convient point aux » affaires de Dieu. Un homme, surtout de ma médiocrité, ne pourroit pas suffire à tout, s'il ne se faisoit » une loi de faire tout ce qui se présente à chaque moment avec tranquillité et repos; assuré que Dieu, qui » charge ses foibles épaules de tant d'affaires, ne permettra pas qu'il ne puisse faire tout ce qui est nécessaire : » et quand les affaires de Dieu retardent les affaires de Dieu, tout ne laisse pas d'aller bien ».

Ainsi ce prélat ne paroisoit jamais à cette ame ni pressé, ni empressé, ni fatigué de ce qu'elle lui disoit, et du temps qu'il étoit obligé de lui donner : au contraire, il la rassuroit contre la crainte qu'elle en avoit avec une bonté et des manières aussi honnêtes, comme si elle eût

été une personne de distinction. Il vouloit qu'elle agit avec lui comme avec un père, et qu'elle lui dit simplement ses vues, même par rapport à lui; il disoit : « Il » faut tout écouter, et retenir pour soi ce qui convient » et ce qui est bon ».

Quelquefois il ne répondoit pas d'abord aux questions que cette personne lui faisoit; mais il lui mandoit simplement : « Ma Fille, Dieu ne m'a rien donné sur vos questions; quand il me le donnera, je vous le donnerai »; et souvent dès le lendemain il lui envoyoit ce qu'elle lui avoit demandé, en lui disant : « Le céleste Epoux, ma » Fille, a pourvu à ma pauvreté, et dès cette nuit il m'a » donné ce que vous me demandez; je vous l'envoie comme » venant de cette divine source ». Il ne cessoit d'imprimer dans l'esprit de cette personne de recevoir ses instructions, non comme venant de lui, mais comme lui étant données d'en-haut. Il ne s'attribuoit assurément aucune chose, et son humilité là-dessus étoit excessive : c'est ce qui a fait que l'on a si peu connu son élévation dans l'oraison, dans l'amour de Dieu, dans toutes les voies les plus sublimes, et ses rares talens dans la conduite des ames, qu'il ne laissoit paroître qu'à ceux qui en avoient besoin.

S'il étoit permis à cette personne de parler de l'affaire du quietisme, elle diroit des choses admirables sur son humilité dans tout ce qu'on a dit de lui, et dans tout ce qu'on lui a reproché si vivement; sur son zèle pour la gloire de Dieu et la saine doctrine. Car comme cette personne lui parloit souvent de cette affaire, dans la crainte que le travail que ses écrits lui pouvoient causer n'altérât sa santé, cela l'obligeoit souvent à lui dire ses sentimens sur ce qu'on lui reprochoit, où elle apercevoit un désintéressement si grand par rapport à tout ce qui pouvoit le regarder dans cette affaire, qu'elle en étoit dans l'admiration : on pourra voir dans les lettres xv, xxix, lxxxviii, lxxxix, xcii, xciv, xcix, ci, ce qu'il lui en a mandé quelquefois. Mais où elle a le plus connu ce parfait désin-

téressement, son amour pour Dieu, et son véritable zèle pour le soutien de la vérité, c'est qu'elle sait ce qu'il a sacrifié pour cela; parce que comme elle avoit l'honneur de connoître particulièrement les amis de ce prélat, qu'elle honoroit beaucoup, et qu'elle avoit été à portée d'être souvent témoin de ses tendresses de père pour les uns, et d'une estime particulière pour les autres, elle sait que le cœur de ce prélat a été déchiré mille fois, non des reproches qu'on lui a faits, mais d'être obligé de rompre avec de si intimes amis. Cependant, malgré cette sensibilité, que la bonté de son cœur et sa sincérité lui ont pu faire souffrir, il n'a jamais hésité à soutenir les intérêts de son maître aux dépens de tout, et même de sa vie; car il a fort bien connu que cette affaire diminueoit sa santé. C'étoit aussi de quoi l'accabler, que ses immenses travaux dans cette affaire, et les grands sacrifices qu'il fut obligé de faire. Enfin on peut dire que l'humilité de ce prélat étoit presque sans exemple, aussi bien que son zèle pour la gloire de Dieu et sa sainte vérité.

Ce saint prélat a bien voulu quelquefois, pour la consolation de cette personne et dans des cas particuliers, lui dire quelque chose de ses dispositions, quand cette personne l'en prioit; ce qui lui étoit toujours très-utile. Un jour du saint Sacrement, le mauvais temps ayant empêché la procession de sortir, on la fit dans l'église: comme elle fut assez longue, cette personne vit plusieurs fois passer le saint Sacrement par l'endroit où elle étoit; et il lui sembla que le saint prélat qui le portoit, étoit tout perdu en celui qu'il tenoit. Ayant eu occasion de le voir l'après-dîner, elle le supplia, si ce n'étoit point lui trop demander, de lui dire où il étoit pendant qu'il tenoit le saint Epoux dans ses mains. Il lui avoua bonnement qu'il avoit encore plus porté le saint Epoux dans son cœur que dans ses mains; que là il lui avoit dit tout ce qu'un amour tendre et respectueux peut dire, et qu'il avoit été si occupé de cette jouissance, qu'il n'avoit pas pensé s'il marchoit

ou non. Il lui dit cela d'une manière si naturelle et tout ensemble si élevée, que cette personne en fut toute charmée.

D'autres fois en lui parlant d'affaires de communautés, pour lesquelles elle alloit souvent le trouver, elle le voyoit soudainement pris de Dieu d'une manière qui lui faisoit dire les choses du monde les plus intimes et les plus enlevantes; et il lui disoit avec un air de joie et de confiance : « Qu'on est heureux, ma Fille, quand on peut parler de » Dieu, de ses bontés et de son amour à des âmes qui en » sont touchées ! Aimez-le, ma Fille, ce bien unique » et souverain; brûlez sans cesse pour lui d'un éternel et » insatiable amour : mais ce n'est pas assez de brûler, il » faut se laisser consumer par les flammes de l'amour di- » vin, comme une torche qui se consume elle-même » toute entière aux yeux de Dieu : il en saura bien retirer » à lui la pure flamme, quand elle semblera s'éteindre et » pousser les derniers élans ».

Il ne vouloit pas en général que l'on parlât du fond de ses dispositions intérieures; mais aussi il ne vouloit pas que l'on fit mystère de tout. Ce saint prélat vouloit que l'on gardât un certain milieu qui convient absolument aux voies de Dieu et à la perfection; et quoiqu'il ne voulût pas qu'on eût trop d'attention sur son état, il disoit : « Dans les grâces que l'on reçoit de Dieu, c'est une fausse » humilité et une vraie ingratitude, de ne les pas recon- » noître; mais dès qu'on les reconnoît comme grâces, l'hu- » milité est contente. Autre chose seroit d'en parler par » estime de son état; car on doit être fort réservé là-des- » sus, en s'oubliant soi-même et se laissant tel qu'on est, » quand Dieu permet qu'on ait un directeur qui veille » sur l'âme pour la garantir de toute illusion ».

Ce saint prélat avoit un amour si grand pour tout ce qui attachoit à Dieu, et particulièrement pour les vœux de la religion, qu'il ravissoit quand il en parloit à cette personne. Il lui a dit plusieurs fois qu'il tâchoit de vivre

comme s'il les avoit faits , qu'il se regardoit dans sa dignité comme ne possédant rien , que Dieu lui faisoit la grâce de ne s'approprier aucune chose , et de ne se servir de ce qu'il avoit que pour sa gloire , pour l'Eglise et pour les pauvres. C'étoit par cet amour de la pauvreté qu'il avoit laissé à son ancien intendant tout le soin de ses affaires et de son revenu , et qu'il n'avoit d'argent que pour les charités qu'il faisoit : quelquefois même son intendant ne lui en donnoit pas facilement , ce qui lui cau-soit en un sens de la joie , le faisant entrer dans l'esprit de la sainte pauvreté. C'est ce qu'il a dit à cette personne en confidence , à l'occasion du vœu qu'elle avoit fait d'être religieuse , que ses affaires l'empêchoient encore d'exécuter. Car comme ce saint prélat croyoit que son désir auroit un jour son effet , il vouloit qu'elle en pratiquât par avance tous les vœux ; et celui de la pauvreté n'étoit pas celui pour lequel elle avoit plus de goût : mais ce saint prélat sut bien dans la suite lui en faire trouver ; car il voulut qu'elle fît ses vœux n'étant encore que séculière , après qu'il eut connu que Dieu le demandoit d'elle. Comme cela fut fort secret , c'étoit ce prélat qui lui régloit toutes choses sur ce vœu et sur les autres qu'elle avoit faits. Il est étonnant dans quel détail il est entré par rapport à ces vœux , pour qu'elle en remplit les devoirs sans embarras et sans scrupule ; ce qui est arrivé , ce prélat ayant pris soin lui-même , jusqu'à ce qu'elle fût entrée en religion , de lui régler toutes choses ; et tout cela par l'amour qu'il avoit pour la pauvreté.

Il n'avoit pas un moindre amour pour tout ce qui tenoit à oublier son corps , pour ne songer qu'à son ame : c'étoit par ce motif qu'il prêtoit si peu d'attention à tout ce qui pouvoit incommoder. Car quoiqu'il voulût qu'on eût un soin raisonnable de sa santé , il y avoit bien des choses , à ce qu'il disoit , où il ne falloit pas être si attentif : il pouvoit cela trop loin par rapport à lui. Cette personne lui parloit une fois de ses dispositions en un lieu

assez petit, dans un temps où il faisoit grand froid : comme il y faisoit une fumée épouvantable, parce qu'il y avoit grand feu, elle se trouva mal, et lui demanda la permission de se retirer. Ce prélat lui dit avec une espèce d'étonnement : « Qu'avez-vous donc, ma Fille » ? Elle lui répondit avec le même étonnement : « Eh quoi, Monseigneur, ne voyez-vous pas cette horrible fumée » ? « Ah, » lui dit-il, il est vrai, il en fait beaucoup ; mais je vous » avoue, ma Fille, que je ne la voyois pas, et que je la » sentois encore moins dans un sens. Dieu me fait la grâce » que rien ne m'incommode ; le soleil, le vent, la pluie, » tout est bon ».

Un jour cette même personne se promenant avec ce prélat, il vint tout-à-coup une pluie terrible : il y avoit dans le jardin assez de monde, comme prêtres, religieux et autres. Tout le monde se mit à courir pour gagner la maison, et on lui dit en passant : « Eh quoi, Monseigneur, vous n'allez pas plus vite » ! Il répondit avec un air très-sérieux : « Il n'est pas de la gravité d'un prélat » de courir » ; et il alla toujours à petits pas. La pluie donnant cependant avec force, il s'aperçut que cette personne étoit inquiète de le voir tout mouillé ; mais il lui dit avec un air content : « Ma Fille, ne vous inquiétez » point : celui qui a envoyé cette pluie saura bien me » garantir de toute incommodité ». Il ne laissoit pas pendant ce temps de parler à cette personne avec autant d'attention que s'il eût été très à son aise, et il revint trouver la compagnie avec un air de joie qui étoit charmant, en disant : « Nous avons été mouillés un peu plus » que vous ; mais nous ne sommes point si las, car nous » n'avons point couru ».

Cette personne ne sauroit aussi passer sous silence son amour pour les prières de la nuit : il auroit souhaité que tout le monde eût eu du goût pour ces saintes veilles. Il disoit quelquefois à cette personne qu'il étoit obligé à ses ouvrages, qui souvent dans la nuit le réveilloient plu-

sieurs fois; et que, comme il se levoit aussitôt qu'il lui venoit quelque pensée, cela lui donnoit occasion de parler un peu au saint Epoux. Ce saint prélat disoit que l'ame étoit bien plus disposée à écouter Dieu, et à obtenir ses grâces, dans le silence de la nuit. Il en avoit donné un grand goût à cette personne, et lui avoit prescrit les mêmes pratiques, mais entre Dieu et elle; car c'étoient des choses où il vouloit du secret.

Quoique ce prélat eût, comme l'on sait, l'esprit si supérieur et si fait pour les grandes choses, il ne laissoit pas d'entrer dans beaucoup de choses qui auroient paru petites aux yeux du monde, mais qui avoient cependant leur mérite devant Dieu. Il faisoit état de tout ce qui étoit bon, de tout ce qui avoit rapport à Dieu, et ne marquoit jamais ni mépris ni peu d'estime pour ce qu'on lui proposoit, ou pour les questions qu'on lui faisoit : il vouloit qu'on lui dît tout, assurant toujours cette personne que rien ne le fatiguoit. Elle avoit la liberté de lui demander et des prières et des messes, autant qu'elle vouloit, soit pour elle, soit pour des ames qui lui étoient chères; ce que ce prélat lui accordoit avec une bonté qui a peu d'exemple.

Ce grand prélat avoit l'esprit si supérieur, comme il a déjà été dit, que rien ne l'embarrassoit. Il s'étoit accoutumé à faire plusieurs choses à la fois, comme on le pourra voir dans ces lettres, qu'il a écrites à cette personne dans toutes sortes de lieux, d'affaires et d'occupations. Car soit qu'il fût à la Cour, soit qu'il fût dans le travail de quelques ouvrages, même pressés, soit qu'il fût dans ses visites, il trouvoit toujours du temps pour écrire à cette personne et à d'autres, quand cela étoit nécessaire : il avoit même un soin très-exact d'informer cette personne de ses démarches; afin que, si elle avoit nécessité de lui écrire, elle le fit; et même souvent dans les visites de son diocèse, il lui a envoyé ses réponses par un exprès. Enfin ce grand homme étoit au-dessus

de tout travail et de toutes affaires; et il étoit toujours le même, toujours tranquille, toujours se possédant, parce qu'il possédoit toujours Dieu. Il avoit tellement Dieu en vue dans tout ce qu'il faisoit, et particulièrement dans la conduite des ames, qu'il étoit d'une continuelle attention à tout ce qui pouvoit les rendre plus agréables au saint Epoux. C'est ce qui a fait que malgré les grands desirs qu'il voyoit à la personne à qui ces lettres sont écrites, pour l'état religieux, qu'elle avoit fait vœu d'embrasser dès qu'elle le pourroit, il n'a jamais voulu qu'elle ait été religieuse que son fils ne fût en âge de prendre le maniement de ses affaires; parce que cette personne en avoit beaucoup, et qu'elle étoit tutrice de son fils.

Ce saint prélat avoit envisagé que si elle se faisoit religieuse avant ce temps, son fils n'auroit presque rien, ses affaires passant en d'autres mains : ainsi il a laissé languir cette personne pendant près de vingt années dans son désir; parce qu'il avoit connu que Dieu vouloit qu'elle fût religieuse sans rien ôter à son fils; et il n'a permis qu'elle l'ait été qu'à cette condition. Il disoit souvent à cette personne que le céleste Epoux vouloit qu'elle ne lui apportât pour dot que beaucoup d'humiliations; que c'étoient-là les riches parures dont il la vouloit voir ornée : aussi eût-il beaucoup coûté à cette personne pour jouir du bonheur qu'elle possède.

Enfin cette personne ne finiroit jamais, si elle vouloit rapporter toutes les héroïques vertus qu'elle a vues en ce saint prélat, dans les grands entretiens qu'elle a eu l'honneur d'avoir avec lui. Elle n'entreprend pas aussi cet ouvrage si au-dessus de la portée de son génie : elle dit seulement ce qu'elle a vu, et ce dont elle a été témoin : elle en passe néanmoins beaucoup sous silence, pour ne pas sortir des bornes d'un avertissement. Elle demande par grâce aux personnes qui verront ces lettres, de prier Dieu qu'il la console d'une si grande perte,

ans qu'elle cesse néanmoins jamais de la ressentir vivement; afin de suivre plus fidèlement tous les avis et toutes les règles que ce saint prélat lui a donnés par le mouvement de l'Esprit saint, dont il étoit toujours rempli.

Les vers qu'il a faits, en partie à la prière de cette personne, feront connoître parfaitement ses sentimens et ses saintes dispositions. On s'étonnera sans doute comment il a pu, avec ses grands ouvrages, trouver ce temps; et on s'en étonneroit encore plus, si l'on savoit que souvent il faisoit ces vers en un moment, où il exprimoit cependant tout ce qu'il y a de plus grand, de plus intime et de plus élevé dans l'amour de Dieu et dans la vie intérieure. Il est vrai que comme il étoit plein de toutes ces sublimes pensées, il lui coûtoit peu de les tourner en vers. Il disoit quelquefois à cette personne qu'il y avoit des temps où le langage divin sembloit augmenter l'amour pur et céleste; que du moins cela lui donnoit une nouvelle pâture; que comme Dieu attiroit les âmes à lui par diverses voies, il y en avoit à qui les divines ardeurs du divin amour ainsi expliquées étoient quelquefois très-utiles. C'est ce qui a fait que ce saint prélat n'a presque jamais refusé à cette personne ce qu'elle lui demandoit, tant en vers qu'en prose; et non-seulement à elle, mais à toutes celles que Dieu avoit mises sous sa conduite.

Au reste, s'il paroît dans quelques lettres des choses qui ne sont pas toujours si suivies, et que ce prélat passe souvent d'une grande spiritualité à des choses extérieures, il ne faut pas s'en étonner pour deux raisons: la première, c'est que ce prélat n'écrivoit à cette personne que par le mouvement de l'Esprit de Dieu, et ce qu'il lui donnoit dans chaque moment sur ce qu'elle lui écrivoit: l'autre raison, c'est que comme cette personne étoit chargée de toutes les affaires d'une communauté où elle étoit, et que même beaucoup de personnes la prioient de consulter ce prélat pour elles; quand elle lui écrivoit, elle lui par-

loit et de son intérieur et de tout ce dont elle étoit chargée, sans trop d'attention à mettre les choses par ordre; parce que ce prélat ne lui avoit rien tant recommandé que de lui écrire sans façon, comme à un père en qui on a toute confiance, qu'on aime, et qu'on respecte pourtant à cause de cette qualité. Il lui avoit même ordonné de ne perdre point de papier, de lui écrire au haut des pages, et de supprimer le nom de grandeur qui ne convient point à un père.

S'il paroît comme de différent sentiment dans différentes lettres sur le même sujet, c'est qu'il répondoit à cette personne selon les dispositions où elle étoit, et qui n'étoient pas toujours les mêmes dans les mêmes peines. C'est par la même raison que l'on verra plusieurs lettres aussi sur les mêmes sujets; parce que de temps en temps cette personne lui demandoit de nouvelles explications, croyant toujours qu'elle ne s'étoit pas bien expliquée les autres fois, ou que ses peines présentes étoient d'une autre nature, ou qu'elle étoit dans l'illusion, ou que les grâces qu'elle recevoit étoient fausses et suspectes: c'est ce qui l'a tant fait écrire à ce prélat, et ce qui a fait que ce prélat lui a tant écrit. Il ne faut pas être étonné aussi si l'on voit, dans tant d'endroits de ces lettres, que ce prélat assure cette personne qu'il ne l'abandonnera pas, et qu'il prendra un soin particulier d'elle: c'est qu'une de ses grandes peines étoit la crainte que ce prélat, par ses grandes occupations et ses grandes affaires, ne continuât pas à prendre soin de son ame; et qu'elle envisageoit, par toutes les épreuves où Dieu la faisoit passer, ce qu'elle pourroit devenir sans un tel secours et sans sa protection. Deux choses si fortes, et dont il paroissoit à cette ame que son salut dépendoit, l'inquiétoient souvent; et ce prélat, qui ne vouloit voir en elle aucune agitation, parce qu'il disoit que cela étoit contraire à l'Esprit de Dieu, lui donnoit toutes ces assurances de temps en temps pour son

repos, et avec l'esprit de cette charité dont saint Paul veut que le cœur des pasteurs soit rempli. C'est cette même charité qui l'a tant fait écrire à cette personne, et quelquefois tant de lettres dans le même temps; parce qu'il regardoit les besoins de cette ame, et que quand il la savoit peignée et dans le trouble, il n'épargnoit ni temps ni peines pour la calmer et pour résoudre ses difficultés : quand elle étoit tranquille, il lui écrivoit moins.

Elle ne peut taire aussi, en concluant cet Avertissement, qu'elle a remarqué en plusieurs occasions que par une inspiration qui lui a toujours paru avoir quelque chose de surnaturel, ce prélat prévoyoit souvent ses plus grandes peines, et prévenoit ses plus grands besoins, lui ayant bien souvent écrit des choses pour la préparer ou à des peines intérieures, ou à des épreuves du saint Epoux; et souvent dans le temps qu'elle lui écrivoit ses peines, elle en recevoit une lettre où tous les avis et toutes les instructions dont elle avoit besoin étoient expliqués. Quand il arrivoit à cette personne de lui marquer son étonnement de ce qu'il avoit ainsi connu ses dispositions, il lui disoit : « Ma Fille, je ne sais comment cela s'est fait; le saint » Epoux m'a mis au cœur de vous instruire, de vous soutenir, ou de vous consoler sur cela : je l'ai fait en lui » obéissant; je n'en sais pas davantage, sinon que comme » je demande tous les jours à Dieu les lumières qui me sont » nécessaires pour les ames dont il me charge, je m'appuie » tellement sur son bras tout-puissant, que je n'agis que » par son mouvement ».

Cette personne se croit obligée, pour un plus grand éclaircissement, d'avertir que si l'on trouve dans quelques lettres quelque chose qui arrête l'esprit sur des matières ou obscures, ou délicates, ou intérieures, qu'on lise avec patience les lettres qui suivent celles qui ont arrêté l'esprit; on trouvera l'explication et le dénouement de tout; ce saint prélat n'ayant rien laissé sans éclaircisse-

ment, lorsqu'il écrivoit ensuite à cette personne, comme on le connoitra aisément en lisant ces lettres avec attention.

Il ne faut pas être étonné s'il y a plusieurs lettres où le lieu et le jour du mois ne sont pas marqués à la date : quelquefois ce saint prélat l'oublioit quand il étoit pressé, ou bien souvent c'est qu'il écrivoit à cette personne quand elle étoit près de lui faisant ses retraites, et souvent même avant ou après lui avoir parlé.

~~~~~

---

---

# LETTRES

A LA SOEUR CORNUAU DE SAINT-BÉNIGNE.

---

## LETTRE PREMIÈRE.

Sur la crainte qu'elle avoit d'avoir oublié quelque chose dans sa confession générale, et la manière dont elle devoit lire les vies des saints.

**V**IVEZ en repos, ma Fille, après m'avoir exposé vos peines secrètes. Remédier à toutes en particulier, c'est une entreprise impossible. Il faut tout trancher par l'abandon envers Dieu, et l'obéissance envers ses ministres. *Qui vous écoute, m'écoute* (1). Oubliez ce que vous avez oublié : soit que Dieu vous réveille et vous relève, soit qu'il vous tienne comme un animal devant lui et devant moi, dites-lui avec David : *Je suis toujours avec vous* (2).

Vous ne vous trompez pas de croire qu'il y a beaucoup de choses dans la vie des saints, que l'on y a mises avec peu de choix : mais vous pourriez vous tromper, et en trouver basses quelques-unes, où il y a un trait secret de Dieu, qui les relève. On n'est pas obligé à tout croire ; mais il est bon de laisser passer ce qui choque, en prenant soigneusement ce qui édifie. *Eprouvez tout*, dit saint Paul (3), *et retenez ce qui est bon*.

Quand Dieu me donnera quelque chose sur les

(1) *Luc. x. 16.* — (2) *Ps. LXXII. 23.* — (3) *I. Thess. v. 21.*

sujets que vous me marquez, je vous le donnerai de même, comme venant de cette source : en attendant, je vous assure qu'ayant soumis vos dispositions au jugement de celui qui vous tient la place de Dieu sur la terre, vous devez, en attendant la résolution, approcher de lui sans hésiter, avec la même liberté et confiance. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 2 mai 1686.

## LETTRE II.

Sur la meilleure manière de faire l'oraison ; les règles qu'on doit suivre à l'égard du prochain, le dégagement des créatures, et la modération dans les pratiques extérieures.

Pour commencer, ma Fille, par vos demandes sur l'oraison, il me faudroit un loisir que je n'ai pu trouver pour y répondre exactement : il faudroit même auparavant avoir su de vous certaines choses, qui ne se peuvent guère éclaircir que par une conférence. Néanmoins, pour ne vous pas laisser tout-à-fait en suspens, je vous dirai qu'il me paroît dans la dévotion d'à présent un défaut sensible ; c'est qu'on parle trop de son oraison et de son état. Au lieu de tant demander les degrés d'oraison, il faudroit, sans tant de réflexions, faire simplement l'oraison selon que Dieu le donne, sans se tourmenter à discourir dessus.

Je ne vois rien qui m'apprenne qu'on soit toujours en même état, ni qu'on ait une manière d'oraison fixe. Le saint Esprit jette les ames tantôt en

bas, tantôt en haut. Tantôt il semble les porter à la perfection, tantôt les réduire, et comme les rappeler au commencement. Il n'y a qu'à se conformer, dans ces changemens, à la disposition où il nous met, et en tout suivre son attrait.

Quand les considérations se présentent, il faut les prendre, pourvu qu'elles soient bonnes : quand, sans tant de réflexions, on est pris comme soudainement d'une vérité, il faut y attacher son cœur, prendre de bonnes résolutions pour en venir à la pratique, et surtout beaucoup prier Dieu, qui nous les inspire, de nous en donner l'accomplissement.

Je trouve ordinairement beaucoup de foiblesse à tant distinguer l'essence et les attributs de Dieu : on est bien éloigné des vues simples, quand on fonde son oraison sur ces distinctions. En un mot, tout ce qui unit à Dieu, tout ce qui fait qu'on le goûte, qu'on se plaît en lui, et qu'on se repose en lui, qu'on se réjouit de sa gloire et de sa félicité, et qu'on l'aime si purement qu'on en fait la sienne, et que non content des discours, ni des pensées, ni des affections, ni des résolutions, on en vient solidement à la pratique de se détacher de soi-même et des créatures; tout cela est bon, tout cela est la vraie oraison.

Il faut surtout observer de ne pas tourmenter sa tête, ni même de ne pas trop exciter son cœur, mais de prendre ce qui se présente à la vue de l'ame; et sans ces efforts violens, qui sont plus imaginaires que véritables et fonciers, se laisser doucement attirer à Dieu. S'il reste quelque goût sensible, on peut le prendre comme en passant et sans s'en repaître;

et aussi, sans le rejeter avec tant d'effort, le laisser couler, et s'écouler soi-même en Dieu et en son éternelle vérité par le fond de l'ame, aimant Dieu et non pas le goût qu'on en a, sa vérité et non pas le plaisir qu'elle nous donne.

Lorsqu'on dit qu'on est sans actes, il faut bien prendre garde à ce qu'on entend par actes; car assurément quand on parle ainsi, le plus souvent on ne sait ce qu'on dit. Tout cela, ma Fille, doit être éclairci de vive voix, et seroit trop long à écrire. Au surplus, suivez, sans hésiter, la voie que Dieu vous ouvre : ne souhaitez pas un plus haut degré d'oraison pour être plus unie à Dieu; mais souhaitez d'être unie de plus en plus à Dieu, et qu'il vous possède et vous occupe; et que vous soyez autant à lui par votre consentement, que vous êtes à lui par le droit suprême qu'il a sur vous par la création et par la rédemption.

A l'égard des créatures, je vous donne pour règle assurée de n'avoir égard au prochain; que pour éviter de le mal édifier : du reste, qu'il pense ou ne pense pas, cela vous doit être indifférent par rapport à vous; quoique vous deviez souhaiter, par rapport à lui, qu'il pense bien. Un des moyens dont Dieu se sert pour nous détacher de la créature, c'est de nous y faire éprouver toute autre chose que ce que nous souhaitons et voudrions y trouver; afin que, par ces expériences de la créature, nous rompions tout attachement avec elle, et que nous nous rejettions en plein abandon vers celui qui est toute bonté, toute sagesse, toute justice, toute perfection.

*Amen, amen.*

En



En voilà assez, quant à présent : voilà le plus important ; le reste ne se peut traiter que dans une conversation, sous les yeux de Dieu. J'ajouterai seulement qu'il y a souvent beaucoup d'illusion à multiplier les pratiques extérieures : il y faut garder de certaines bornes qu'il n'est pas aisé de donner ; et il me semble en général que vous y donnez un peu trop : c'est de quoi il faudra parler plus à fond.

Contentez-vous des communions que vous faites : n'ajoutez point d'austérités à celles que j'ai approuvées. Ne faites point de vœux nouveaux, que je ne les aie bien examinés. Je prie Dieu qu'il soit avec vous : je n'ai rien trouvé que de bien dans votre retraite ; je ferai réflexion sur la fin. Au reste, comme je vois que vous écrivez les oraisons que vous faites, afin que j'en juge, je l'approuve pour cette fois ; mais je ne crois pas qu'il faille s'occuper de son oraison, jusqu'à l'écrire. Il est bon d'écrire les principales résolutions pour s'en souvenir, et les motifs principaux dont on est touché, quand on voit qu'en les relisant le sentiment s'en renouvelle : mais je conseille de laisser passer ce qui est passé ; de peur de croire que ce qu'on a pensé mérite d'être écrit, si ce n'est pour le soumettre à la censure, s'il étoit suspect ; et du reste prier beaucoup, comme disoit saint Antoine <sup>(1)</sup>, sans songer qu'on prie. La simplicité de cœur, la droiture de cœur, ce qui fait l'homme simple et droit devant Dieu, c'est ce qu'il faut désirer d'entendre, pour s'y conformer de tout son cœur. *Amen, amen.*

(1) *Apud. Cass. Collat. ix, de Orat. c. 31.*

Je ne puis encore déterminer le temps de ma visite : il faut attendre que j'aie vidé beaucoup d'affaires, qui m'empêcheroient de la faire avec le repos et l'attention que je veux y apporter.

De Meaux, ce 19 septembre 1686.

### LETTRE III.

Il lui donne des avis sur les pratiques extérieures, modère son empressement pour faire des vœux, et lui trace des règles de perfection.

J'AI vu, et j'ai approuvé, ma Fille, toutes les pratiques que vous me marquez : il n'en est pas de même des demandes, dont je veux prendre une connoissance particulière avant que de rien permettre. Il ne faut pas se laisser aller à des pratiques extraordinaires, dans lesquelles la perfection ne consiste pas ; mais faire chaque chose en union avec Dieu par Jésus-Christ.

Sur votre confession, vous priez Dieu qu'il vous pardonne ; et afin de recevoir ses lumières, vous lirez attentivement le chapitre XII de saint Jean, avec un profond étonnement sur l'incrédulité du monde, et sur l'inutilité de la foi dans un si grand nombre de chrétiens. Et en vous en faisant l'application à vous-même, appliquez-vous aussi avec attention au règne de Jésus-Christ et à son triomphe. Parfumez ses pieds et sa tête, et priez-le de vous faire entendre quels parfums vous y devez employer. Mandez-moi à votre grand loisir ce que cette lecture aura produit ; elle fait trembler, elle

console; elle fait je ne sais quoi dans certains cœurs qui ne se peut bien exprimer; et un mélange si simple de tant de divers sentimens, qu'on s'y perd.

Je reçois les deux petits vœux : pour le dernier, je ne puis aller si vite que vous souhaitez; outre qu'il y a dans le vôtre quelque chose qu'il faut expliquer plus distinctement, pour ne point causer dans la suite, quand il les faudroit faire, des embarras inutiles. Attendez donc jusqu'à mon retour, et ne faites rien précipitamment. Les empressemens intérieurs, quelque violens qu'ils soient, sont sujets à cette règle de saint Paul : *Éprouvez tout, retenez le bien* (1). Pratiquez cependant toutes les choses que vous y avez marquées, comme si vous y étiez astreinte par vœu.

Vous me demandez quelques règles de perfection; en voici deux de saint Paul : *Que chacun, dit-il, ne regarde pas ce qui lui convient; mais ce qui convient aux autres* (2). Si on observe exactement ce principe de saint Paul, on ne donnera jamais rien à son humeur et à sa propre satisfaction : mais dans tout ce qu'on dira et dans tout ce que l'on fera, on aura égard à ce qui peut calmer, éclairer et édifier les autres. Soutenez-vous dans cette pratique par ce mot du même apôtre : *Jésus - Christ ne s'est point plu en lui-même* (3).

La seconde pratique du même saint Paul est dans ces paroles : *Celui qui s'estime quelque chose, n'étant rien, se trompe lui-même* (4). Le fruit de ce précepte est non-seulement de ne s'offenser de rien; car celui

(1) *1. Thess.* v. 21. — (2) *Philip.* 11. 4. — (3) *Rom.* xv. 3. — (4) *Gal.* vi. 3.

qui s'offense se croit sans doute quelque chose : mais il doit se considérer comme un pur néant, à qui ni Dieu ni la créature ne doivent rien, si ce n'est de justes supplices; et se tenir toujours en état de recevoir tout par une pure et gratuite libéralité, et par une continuelle et miséricordieuse création. Essayez-vous sur ces deux pratiques qui enferment toutes les autres, et qui sont le comble de la perfection. Priez Dieu, ma Fille, qu'il me les fasse entendre et pratiquer moi-même qui vous les propose. Jésus-Christ soit avec vous : Jésus vous soit Emmanuel, Dieu avec vous. *Amen, amen.*

N'hésitez point à m'écrire sur les affaires de la maison. Celle de M. N\*\*\* est accommodée : son humilité l'a fait céder à mes raisons et à mes prières.

A Meaux, ce 2 novembre 1686.

## LETTRE IV.

Sur les austérités, le désir de la vie religieuse, et les avantages de la maladie.

IL n'y a point à hésiter, ma Fille, non-seulement à manger gras pendant le carême, mais encore à rompre le jeûne : l'état de votre santé le demande, et je vous l'ordonne, après que vous en aurez, par respect, demandé la permission à votre curé. Ces fluxions survenues vous obligent à vous modérer sur les austérités, après même que votre santé sera rétablie : car outre qu'il est vraisemblable qu'elles y ont pu contribuer, c'est assez qu'on le croie; et il vaut bien mieux surseoir aux austérités, que d'in-

disposer la communauté contre vous. Ce n'est pas que j'approuve la curieuse recherche qu'on a faite de ce qui étoit dans votre cellule; mais il ne faut pas laisser de garder de justes mesures sur tout cela.

Autant que je loue le désir pressant qui vous attire à la religion, autant je crains de vous amuser par des pensées et des agitations inutiles. Vous vous trompez bien, quand vous croyez que vous trouveriez dans la religion la liberté que vous souhaitez, pour vous abandonner aux mouvemens qui vous pressent. Chaque état a ses contraintes; et celui de la religion en a que vous n'avez pas expérimentées, mais qui ne sont guère moins pénibles que celles dont vous vous plaignez. Le tout est de savoir s'abandonner à Dieu en pure foi, et s'élever au-dessus des captivités où il permet que nous soyons à l'extérieur. *Où est l'Esprit du Seigneur, là se trouve la liberté* (1) véritable. Je ne veux donc pas que vous vous occupiez l'esprit de cette pensée de religion, sans pourtant vous exclure d'embrasser ce saint état, dans les occasions que la divine Providence me fera connoître.

Pour ce qui regarde votre conscience et votre intérieur, il faut attendre que je sois à Meaux plus en liberté de m'y appliquer, et d'écouter le saint Esprit sur votre sujet.

Dites à ma sœur N\*\*\* que le vrai temps d'expier ses péchés et de goûter la grâce du pardon, est celui de la maladie; pendant que cette épine nous perce et nous pénètre, que la main de Dieu est sur nous, et qu'il nous impose lui-même notre péni-

(1) II. Cor. III. 17.

tence, selon la mesure de son infinie miséricorde. Récitez-lui à genoux auprès de son lit, dans cet esprit, le Psaume xxxi, et dites-lui ce que Dieu vous inspirera pour la consoler, pendant qu'elle ne se peut dire à elle-même tout ce qu'elle voudroit bien. Je prie Dieu qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 10 mars 1687.

---

## LETRE V.

Il lui donne pour sujets d'oraison la miséricorde et la toute-puissance de Dieu, et explique comment il faut le louer dans toutes les créatures.

J'AURAI soin, ma Fille, de vous envoyer le livre que vous me demandez; je souhaite que vous y trouviez votre nourriture. Marchez en humilité et en confiance. Employez quinze jours durant, un des quarts-d'heure de votre oraison, sur ces paroles de David : *Deus meus, misericordia mea* (1) : « Mon Dieu, ma miséricorde »; à quoi il ajoute : *Misericordia mea et refugium meum* (2) : « Mon Dieu, ma miséricorde et mon refuge ». Ma vue est que vous fassiez attention que Dieu n'est pas seulement miséricordieux, mais qu'il est tout miséricorde, et même miséricorde par rapport à nous. Ma miséricorde et mon refuge; ce qui fait qu'on s'abandonne à lui sans réserve, et qu'on ne veut s'appuyer que sur lui comme sur le Dieu de miséricorde, ni chercher ailleurs son refuge.

Cette quinzaine achevée, pareille pratique sur

(1) *Ps.* LVIII. 18. — (2) *Ps.* CXLIII. 2.

ces paroles du Cantique de la sainte Vierge : *Respexit humilitatem ancillæ suæ* (1) : « Il a regardé la » bassesse de sa servante », par pure miséricorde. Mais une miséricorde infinie, qui avec cela est toute-puissante, que ne peut-elle pas ? C'est pourquoi elle ajoute : *Fecit mihi magna qui potens est* : « Celui qui est tout-puissant, le seul puissant », comme dit l'apôtre (2) : car nul autre n'est puissant que Dieu ; tout le reste n'est qu'impuissance : tout est impossible à la créature, tout est possible à Dieu. Celui donc qui est souverainement puissant a fait en moi selon sa puissance, et il y a fait par conséquent de grandes choses. Il n'y a de grand que ce qu'il fait. Ce que Dieu a fait de grand en la sainte Vierge, est d'avoir fait Jésus-Christ en elle et d'elle, et de l'avoir fait tout ensemble la plus grande et la plus humble de toutes les créatures.

Ces deux considérations sont très-bien liées ensemble ; car tout cela est un ouvrage de toute-puissance, et un ouvrage de miséricorde. Il n'y a donc qu'à s'abandonner à Dieu, afin qu'il fasse en nous selon sa puissance et selon sa miséricorde, et ensuite lui être fidèle : mais c'est encore lui qui le donne, et en cela consiste sa grande puissance et sa grande miséricorde. Je ne veux point que vous vous inquiétiez si vous passez le quart-d'heure entier sur ces deux versets ; il me suffit que vous le souhaitiez et que vous le commenciez, laissant à Dieu le surplus.

Le sujet de votre retraite pourra être de considérer la beauté des œuvres de Dieu dans les sept

(1) *Luc. v. 48.* — (2) *I. Tim. vi. 15.*

jours de la création, dans le cantique *Benedicite*, et dans le psaume *Laudate Dominum de cælis*. Considérez ce que Dieu a fait pour l'homme, et qu'il a fait l'homme un abrégé de son grand ouvrage; et désirez de le louer dans toutes les créatures et pour toutes les créatures, en faisant un bon usage d'elles toutes, et les sanctifiant par cet usage, afin que Dieu y soit glorifié. Bon usage de la lumière et des ténèbres : bon usage de la pluie et du beau temps : bon usage de la sérénité et des tempêtes : bon usage du feu et de la glace : bon usage de tout ce qui est, et à plus forte raison bon usage de soi-même; bon usage de ses yeux, de ses oreilles, de sa langue, de sa bouche, de ses mains, de ses pieds et de tout son corps; et à plus forte raison encore, bon usage de son ame, de son intelligence; où est la véritable lumière, de sa volonté, où doit être le feu immortel, pur et céleste de l'amour de Dieu.

Jamais il ne faut donc s'impatienter, quelque mal qui nous arrive par la créature, quelle qu'elle soit, ni par le froid ni par le chaud, ni par aucune autre chose; parce que ce seroit s'impatienter contre Dieu même, dont chaque créature fait la volonté : comme dit David : « Le feu, la grêle, la neige, la glace, » le souffle des vents et des tempêtes, tout cela accomplit sa parole (1) ». Accomplissons-la donc aussi, et soyons-lui fidèles, étant injuste que notre liberté ne nous serve qu'à nous affranchir de ses lois, elle qui nous est donnée et qui a été faite, non pour se retirer de cet ordre, mais pour s'y ranger et s'y soumettre volontairement.

(1) Ps. CXLVIII. 3.



Vous voyez tout cela en Jésus-Christ, dont la nourriture a été en tout et partout de faire la volonté de son Père (1), afin de sanctifier ainsi toute la nature. Je ne parle point du détail que le Saint-Esprit vous fera trouver. Jésus-Christ soit avec vous, ma Fille; je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ce 2 juin 1687.

## LETRE VI.

De quelle manière elle devoit se conduire dans la visite prochaine, à l'égard des charges, et dans ses peines.

Pour répondre à vos deux lettres, je vous dirai, ma Fille, premièrement, au sujet de la visite, que vous devez dire sincèrement à votre supérieur les défauts communs où vous croirez qu'il pourra mettre utilement la main.... Pour ce qui regarde les supérieures, surtout en ce qui les pourroit commettre ensemble, vous me le réserverez.

Ne demandez point à vous défaire des charges que vous avez : laissez-vous les ôter avec humilité et sans dire un mot; et demeurez-y de même, si l'obéissance le veut. Tel est l'ordre de Dieu. Je vous permets cependant, si l'on vous dépose de l'emploi où vous êtes, de demander d'être sacristine, pour l'amour du céleste Epoux; mais sans empressement. Ne songez qu'à entretenir l'union des supérieures, quoi qu'il en puisse arriver contre vous. Rien ne vous oblige à vous ouvrir sur votre intérieur dans

(1) Joan. iv. 34.

la visite ; il y auroit même du péril à le faire sur certaines choses : abandonnez-vous à Dieu. Je vous défends de rien entreprendre sur votre désir pour la religion , sans mon ordre exprès. Attendez en paix la volonté de Dieu.

Quant à vos dispositions et aux grâces que vous recevez , je n'y trouve rien de suspect , et vous pouvez marcher en confiance dans cette voie. Les miséricordes de Dieu sont inexplicables , et infiniment au-dessus de ce que nous pouvons en penser. Faites tout le bien que vous pourrez à tout le monde ; mais n'attendez de récompense ni de reconnoissance que de Dieu seul. Toutes les fois que la peine dont vous m'écrivez , reviendra , ayez recours au même remède : songez à l'état tranquille où étoit saint Jean sur cette divine poitrine du Sauveur ; et au doux repos qu'il y goûta : songez quelle grâce c'est que d'y être admise : elle ne fut donnée qu'à saint Jean ; et saint Pierre la trouva si grande , que , voulant tirer un secret du sein de Jésus , il n'osa en parler lui-même ; mais il engagea saint Jean à le demander par cette sainte familiarité que le Sauveur lui permettoit. Il faudroit donc être un saint Jean en pureté , en bonté , en charité , en douceur , en amour : mais Jésus se communique à qui il lui plaît , comme il lui plaît <sup>(1)</sup>. A lui l'empire , à lui la gloire dans tous les siècles. Tout à vous.

A Germigny , ce 10 octobre 1687.

(1) *Apoc.* 1. 6.

## LETTRE VII.

Sur la charge de maîtresse des novices; les desseins de Dieu à l'égard des ames; et ce qu'elles doivent faire dans les différens états par où elles passent.

J'avois déjà ouï parler du dessein qu'on avoit sur vous, ma Fille; et j'avois dit que je ne voulois entrer en rien dans ce détail, mais tout laisser à l'obéissance : c'est le seul parti qu'il y ait à prendre.

Il est juste, pour le bien même de vos novices, qu'on leur fasse sentir qu'on ne disposera de ce qui les touche qu'avec vous. Je suis persuadé que madame votre supérieure en usera ainsi, et vous soutiendra dans un emploi si laborieux et si important. La difficulté ne vous rebutera point si vous songez à cette parole de saint Paul <sup>(1)</sup> : *Je puis tout en celui qui me fortifie*. C'est dans l'accomplissement de la volonté de Dieu qu'il faut chercher le remède de toutes ses peines, et particulièrement de celles qui vous viennent pour l'avoir suivie. Obéissez donc par amour; et offrez-vous à Dieu pour faire sa volonté en union avec Jésus-Christ, qui a dit, comme dit saint Paul <sup>(2)</sup>, en venant au monde, *qu'il venoit pour accomplir la volonté de Dieu*.

Voilà l'écrit que vous m'avez demandé : vous y trouverez de quoi vous soutenir dans votre emploi, et de quoi vous instruire dans la conduite des ames qui sont soumises à vos soins, et même de la vôtre, en voyant les différens états où Dieu peut les mettre,

(1) *Philip. iv. 13.* — (2) *Hebr. x. 7.*

et où il les met en effet. En appliquant aux autres ce qui leur convient, appliquez-vous aussi à vous-même ce qui peut vous convenir.

Il y a des ames qui portent dans leur état une expérience réelle et sensible de la dépendance où nous sommes à l'égard de Dieu : de telles ames se voient à chaque moment en état que leur volonté leur échappe, et toujours prêtes à tomber, ou de consentement ou même par effet, dans des péchés où les plus grands pécheurs tombent à peine : et quoique d'un côté elles ressentent des ardeurs et des transports inexplicables causés par l'amour de Dieu, elles sont sujettes à des retours terribles, et se sentent souvent disposées envers le prochain, d'une manière qui leur fait croire qu'elles ne peuvent en même temps avoir l'amour de Dieu, à cause de l'incompatibilité de cet amour, qui adoucit tout, avec la disposition d'aigreur où elles se sentent, à laquelle à chaque moment elles croient être prêtes à consentir, ou même y consentir en effet.

Le dessein de Dieu sur de telles ames est de les tenir attachées à lui par un entier et perpétuel abandon à ses volontés ; de même qu'une personne qui se verroit toujours prête à tomber dans un précipice, ou un abîme affreux, sans une main qui la soutiendrait, s'attache d'autant plus à cette main, qu'elle voit que pour peu qu'elle en soit abandonnée elle périt. Ainsi en est-il de la main de Dieu à l'égard de ces ames : car elles doivent croire par la foi, et ressentir par expérience, qu'il n'en est pas de l'effet de la grâce comme d'une maison, qui, étant une fois bâtie par son architecte, se soutient

sans son secours; mais comme de la lumière, qui ne dure pas toute seule comme d'elle-même dans l'air, pour y avoir été une fois introduite par le soleil, mais qui y doit être continuellement entretenue : en sorte que l'ame pieuse et justifiée n'a pas été faite une fois juste pour durer comme d'elle-même dans cet état, mais qu'elle est à chaque moment faite juste et défendue contre le règne du péché : si bien que tout son secours est dans cette main invisible qui la soutient de moment en moment, et ne cesse de la prévenir par ses grâces, et de la remplir à chaque instant de l'esprit de sainteté et de justice.

De telles ames sont portées à faire tous les jours de nouveaux efforts pour détruire en elles le péché et leurs inclinations perverses, et elles voudroient se mettre en pièces, et, pour ainsi dire, se déchi-queter par des austérités et des disciplines jusqu'à se donner la mort, et ne cessent de demander qu'on leur fasse faire quelque chose pour déraciner leurs mauvaises inclinations; et il ne leur est donné d'autres secours contre leur malignité, que ce simple et pur abandon, de moment en moment, à la main de Dieu qui les soutient; se tenant uniquement à elle, et lui remettant leur volonté et leur salut comme un bien qu'elles ne peuvent et ne veulent tenir que de sa seule, très-pure et très-gratuite miséricorde.

Quant aux austérités que de telles ames veulent faire, cela vient en elles de deux principes; l'un qui les fait entrer dans le zèle de la justice de Dieu pour détruire le péché, et le punir en elles-mêmes comme il le mérite : ce qui est très-bon, mais qui

doit être modéré ; parce que pour le punir selon son mérite, il ne faudroit rien moins que l'enfer. L'autre principe, c'est que l'ame qui sent sa prodigieuse foiblesse, et se sent comme accablée de tentations, voudroit toujours faire quelque nouvel effort, et pratiquer quelques remèdes pour s'en délivrer : et cela le plus souvent n'est autre chose que l'amour-propre, qui voudroit se pouvoir dire à lui-même : Je fais ceci et cela, et qui veut se persuader qu'en faisant ceci, cela, ce vœu, ces prières, ces mortifications, elle viendra à bout d'elle-même. Tout cela n'est d'ordinaire qu'une illusion, qui est capable de porter les ames dans de terribles excès, jusqu'à ruiner leur santé, et à se renverser la tête, sans avancer davantage : au contraire, elles s'embarrassent de plus en plus elles-mêmes ; au lieu que leur seul et vrai remède est ce simple et parfait abandon de l'ame à Dieu, cet attachement à son soutien, et un écoulement de tout elle-même pour se livrer à l'amour qui la presse.

Ce n'est pas qu'elle ne doive faire des austérités avec discrétion et de bons avis : mais c'est que ce n'est pas en cela qu'elle doit mettre son espérance, mais en Dieu seul et en Jésus-Christ, qui a dit : *Sans moi vous ne pouvez rien faire* (1) ; et encore : *Ma grâce vous suffit* (2). En user autrement, c'est faire comme un malade, qui, sentant bien qu'il lui faut faire quelque chose pour se guérir, fait tout ce qui lui vient dans la tête, tantôt une chose, tantôt une autre, se déchire par des saignées, s'échauffe par des médecines, ne fait que s'épuiser

(1) *Joan.* xv. 5. — (2) *II. Cor.* xii. 9.

sous prétexte qu'il faut faire quelque chose : sans songer que ce quelque chose qu'il faut faire, est peut-être un remède simple, et qui semble de moindre appareil, mais qui néanmoins contient en soi la vertu de tous les remèdes, et qui seul peut la soutenir à chaque moment. Une telle ame ne doit point attaquer directement chacune de ses tentations et de ses foiblesses ; car elle ne feroit que les irriter par la contrariété, et s'échauffer l'imagination en renouvelant les pensées qui la troublent, et lui excitent de mauvais désirs. Il faut proposer à cette ame un remède plus simple, qui fortifie le principe de la vie : et ce remède, dans la vie spirituelle, est de s'unir continuellement à Dieu par les moyens que je viens de dire.

De telles ames doivent être fort composées à l'extérieur envers le prochain, sans se rien permettre qui le choque, et s'imposant cette règle de saint Paul <sup>(1)</sup> : « Qu'un chacun de vous ne regarde pas » ce qui lui convient, mais ce qui convient aux » autres ». Si vous donnez un conseil, que ce ne soit pas pour étaler votre prudence, mais pour être utile au prochain, ne disant ni plus ni moins qu'il ne faut pour cet effet : si on vous choque, ou taisez-vous ; ou s'il faut parler pour ne pas trop faire la dédaigneuse, que ce soit non pour vous contenter, mais pour calmer celui qui vous offense, sans ajouter rien au-delà ; et enfin agissant envers le prochain de telle manière, qu'oubliant que vous avez une humeur, et toute pensée de vous satisfaire vous-

(1) *Philip. II. 4.*

même , vous ne songiez qu'à vous mettre à la place du prochain , pour faire et dire ce qui lui convient.

De telles ames doivent aussi être fort obéissantes et fort dociles. S'il leur arrive néanmoins de manquer en toutes les choses que l'on vient de leur dire , elles ne doivent pas pour cela se décourager ; encore moins changer de conduite , comme si celle qu'on leur donne étoit mauvaise ou foible ou suspecte : car , premièrement , le contraire est certain ; secondement , on ne leur prescrit ce régime qu'à cause que Dieu déclare lui-même par des indications manifestes , qu'il ne laisse point d'autres secours à de telles ames : ainsi elles doivent toujours rentrer dans la même voie , se rejetant sans cesse et sans fin entre les bras de Dieu par cet abandon à sa conduite , et se livrant à son amour qui les poursuit. Autrement la tentation , qui ne demande qu'à les retirer de la voie de Dieu , les auroit bientôt gagnées.

Ces ames doivent beaucoup modérer leur activité et vivacité naturelle , avec toute l'inquiétude qui l'accompagne , et la tourner peu à peu en une action tranquille , mais forte et persévérante ; se proposant toujours le dessein d'en venir à cet état , et s'abandonnant à Dieu pour qu'il les mette dans le milieu , entre l'inquiétude et la nonchalance ; chose impossible à l'homme sans un secours perpétuel et particulier de Dieu , sans quoi l'on donne infailliblement dans l'un de ces deux écueils.

« Jésus-Christ nous a été donné de Dieu pour être  
» notre sagesse , notre justice , notre sanctification

» et



» et notre rédemption; afin, comme il est écrit,  
 » que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Sei-  
 » gneur (1) ».

A Germigny, ce 22 octobre 1687.

---

## LETTRE VIII.

Sur le mystère de la prédestination.

QUOIQ'IL ne convienne guère, principalement à votre sexe, de sonder le secret de la prédestination, il est bon que vous sachiez, ma Fille, ce qu'il en faut croire pour fonder l'humilité et la confiance chrétienne.

*Il y a beaucoup d'appelés, et peu d'élus*, dit Jésus-Christ (2). Tous ceux qui sont appelés peuvent venir s'ils veulent : le libre arbitre leur est donné pour cela, et la grâce est destinée à vaincre leur résistance et à soutenir leur foiblesse : s'ils ne viennent pas, ils n'ont à l'imputer qu'à eux-mêmes; mais s'ils viennent, c'est qu'ils ont reçu une touche particulière de Dieu, qui leur inspire un si bon usage de leur liberté. Ils doivent donc leur fidélité à une bonté spéciale, qui les oblige à une reconnaissance infinie, et leur apprend à s'humilier, en disant : « Qu'as-tu » que tu n'aies pas reçu; et si tu l'as reçu, de quoi » peux-tu te glorifier (3) » ?

Tout ce que Dieu fait dans le temps, il le prévoit, il le prédestine de toute éternité : ainsi de toute éternité il a prévu et prédestiné tous les moyens particu-

(1) *I. Cor.* I. 30, 31. — (2) *Math.* XXIII. 14. — (3) *I. Cor.* IV. 7.

liers par lesquels il devoit inspirer à ses fidèles leur fidélité, leur obéissance, leur persévérance. Voilà ce que c'est que la prédestination.

Le fruit de cette doctrine est de mettre notre volonté et notre liberté entre les mains de Dieu, de le prier de la diriger de manière qu'elle ne s'égaré jamais, de lui rendre grâces de tout le bien qu'elle fait, et de croire que Dieu l'opère en elle sans l'affaiblir ni la détruire; mais au contraire en l'élevant et la fortifiant, et en lui donnant le bon usage d'elle-même, qui est de tous les biens le plus désirable.

Dieu est l'auteur de tout le bien que nous faisons; c'est lui qui l'accomplit, comme c'est lui qui le commence. Son Saint-Esprit forme en nos cœurs les prières qu'il veut exaucer. Il a prévu et prédestiné tout cela : la prédestination n'est autre chose. Il faut croire avec tout cela que nul ne périt, nul n'est réprouvé, nul n'est délaissé de Dieu ni de son secours, que par sa faute. Si le raisonnement humain trouve ici de la difficulté, et ne peut pas concilier toutes les parties de cette sainte et inviolable doctrine, la foi ne doit pas laisser de tout concilier, en attendant que Dieu nous fasse tout voir dans la source.

Quand vous dites tous les jours : Délivrez-nous du mal ; vous en voulez tellement être délivrée, que vous n'y retombez jamais : vous croyez donc que Dieu a des moyens certains pour prévenir toutes vos chutes : vous le priez d'en user; et lorsqu'il vous exauce, il ne fait qu'exécuter ce qu'il a prédestiné avant tous les temps.

Ce n'est donc pas à celui qui veut, ni à celui qui court, qu'il faut attribuer le salut, mais à Dieu qui

exerce sa miséricorde (1); c'est-à-dire, que ni leur course ni leur volonté ne sont la première cause, et encore moins la seule cause de leur salut; mais la grâce qui les prévient, qui les accompagne, et qui les fortifie jusqu'à la fin, laquelle néanmoins n'agit pas seule : car il faut lui être fidèle; et pour cet effet elle nous donne de coopérer avec elle, afin de pouvoir dire avec saint Paul : *Non pas moi, mais la grâce de Dieu qui est avec moi* (2).

Pour nous donner cette grâce, et *recueillir les enfans de Dieu dispersés par tout le monde*, dit saint Jean (3), Dieu a envoyé son Fils, dans le temps qu'il avoit résolu. Il n'est pas venu au commencement : car il falloit que l'homme, qui est le malade, connût son mal; puisque le commencement de la guérison est de le connoître, de s'humilier et de désirer le Médecin. C'est pourquoi ce grand Médecin des ames a été promis dès le commencement, afin qu'on le pût désirer, et que tous ceux qui l'ont désiré, et qui ont vu son jour avec Abraham (4), fussent sauvés. Quant à ceux qui ne l'ont ni désiré ni connu, Dieu les a laissé aller dans leurs voies (5), et ils sont morts dans le péché et dans la damnation d'Adam. La rigoureuse justice que Dieu leur a faite, a obligé à une éternelle reconnoissance ceux sur qui il a exercé sa miséricorde.

Il ne faut pas s'agiter sur le grand nombre de ceux qui ont péri dans les siècles qui ont précédé Jésus-Christ : il nous suffit de savoir que Dieu ne s'est ja-

(1) Rom. ix. 16. — (2) I. Cor. xv. 10. — (3) Joan. xi. 52. — (4) Ibid. v. 56. — (5) Act. xiv. 15.

mais laissé sans témoignage (1). Saint Pierre nous fait connoître que tous ceux qui ont été noyés dans le déluge ne sont pas damnés éternellement (2). Et quoique ce passage soit obscur, il nous est permis de croire que plusieurs se sont repentis en se noyant, et que Dieu les a réservés dans le purgatoire à la miséricorde de Jésus-Christ, lorsqu'il est descendu aux lieux souterrains où les âmes étoient captives.

En général, c'est à nous à profiter du remède que Jésus-Christ nous a apporté, et non pas à nous tourmenter de ce que deviennent ceux qui, pour quelque cause que ce soit, n'en usent pas : comme dans un grand hôpital et dans une grande salle de malades, celui-là seroit insensé qui, voyant venir à lui le médecin avec un remède infailible, au lieu de le recevoir et d'en profiter, se tourmenteroit à lui demander ce qu'il voudroit faire des autres malades, tout prêt à le renvoyer s'il refusoit de l'éclaircir sur ce point ; il en seroit de même de nous.

Toute la doctrine de la prédestination et de la grâce se réduit en abrégé à ces trois mots du prophète (3) : *Ta perte est à toi, ô Israël : ton secours et ta délivrance est en moi seul*. Il est ainsi ; et si l'on n'entend pas comment tout cela s'accorde, il nous suffit que Dieu le sache, et il le faut croire humblement. *Mon secret est pour moi, mon secret est pour moi*, dit le prophète Isaïe (4). Combien plus le secret de Dieu est-il pour lui seul ?

Le secret de la prédestination est proprement le

(1) *Act.* xiv. 16 ; xvii. 27, 28. *Rom.* i. 18, 19. — (2) *I. Petr.* iii. 19, 20. — (3) *Os.* xiii. 9. — (4) *Is.* xxiv. 16.

secret du gouvernement intime de Dieu, et il n'y a qu'à s'écrier avec l'apôtre (1) : *O profondeur de la sagesse et de la science de Dieu!*

Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu (2). Celui qui nous a promis est puissant pour exécuter ce qu'il nous promet (3). Réjouissez-vous, petit troupeau, parce qu'il a plu à votre Père de vous donner le royaume (4). Celui qui espère en lui ne sera point confondu (5).

A Meaux, ce 3 février 1688.

---

## LETTRE IX.\*

Sur la réserve dont elle devoit user à l'égard d'un confesseur qui ne la connoîtroit pas à fond; les pratiques extérieures, et les des-seins de Dieu sur elle.

JE laisse à votre discrétion, ma Fille, le choix d'un confesseur. Ce que vous devez prévoir, c'est que vous ouvrant du fond de votre état à un homme qui ne vous connoît pas bien, vous vous jeterez dans des embarras inexplicables. Tenez-vous donc dans les justes bornes de confesser vos péchés. Vous n'êtes pas obligée de vous confesser de vos peines : vous n'avez qu'à passer outre, quelque grandes qu'elles soient, et quelque péché qui vous y paroisse; parce que sans vous décider s'il y en a ou non, je vous décide que ce ne sont pas des péchés qui obligent à la confession, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de vous expliquer davantage; puis-

(1) *Rom.* xi. 33. — (2) *I. Petr.* v. 6. — (3) *Rom.* iv. 21. — (4) *Luc.* xii. 32. — (5) *Ps.* xxiv. 3.

que je vous en ai dit le fond, et autant qu'il en faut pour vous mettre en repos : du reste vous n'avez qu'à m'obéir.

Vous en revenez toujours à vouloir que je vous charge de pratiques et de moyens particuliers; ce n'est pas là ce que Dieu demande présentement de vous et de moi : tenez-vous-en à ce que je vous ai prescrit sur ce point. Marchez en foi, en confiance et en abandon. Il ne faut pas tant de discours pour conduire les ames selon les voies de Dieu. Quand vous m'avez exposé les choses, mon silence même vous assure.

Je vous laisse la liberté, par rapport à votre voyage, de faire ce que vous voudrez; Dieu pourvoira à ce qui vous sera nécessaire. Ne raisonnez point sur ce qu'il veut de vous : il veut, ma Fille, que vous vous donniez pleinement en proie à son amour qui vous dévore : faites cela, et croyez qu'il ne vous délaissera pas.

A Paris, ce 10 mars 1688.

## LETTRE X.

Quelles sont les meilleures pratiques de dévotion pour se préparer à célébrer les mystères et les fêtes.

QUELQUE longue que soit votre lettre du 12, que j'ai reçue aujourd'hui, elle ne contient rien d'inutile, et vous avez bien fait, ma Fille, de me représenter toutes choses : je profiterai dans le temps de tout ce que vous m'apprenez. Si je ne vous parle

plus de vos peines et de vos désirs pour la vie religieuse, c'est que je n'ai rien à vous dire de nouveau sur cela ; et vous devez juger de même de toutes les choses où je garde le silence.

J'ai toujours oublié de vous faire rendre les ports des lettres que je vous adresse pour Jouarre : je veux absolument et sans réplique que vous en fassiez un mémoire exact, afin que je vous les fasse rendre. Je ne vous permets là-dessus aucune réponse, que pour me dire que vous ferez ce que je vous prescris : sinon vous me fâcheriez tout-à-fait, et croyez que je le dis très-sérieusement.

Je vous permets, quand vous aurez quelque lettre de conséquence à m'écrire, d'en prendre le temps sur votre sommeil, à condition que cela n'arrivera pas souvent.

Quant aux pratiques que vous me demandez pour l'avent, c'est une grande pratique que d'entrer dans l'esprit et la dévotion de l'Eglise et de l'office divin : on ne doit rechercher des pratiques particulières que quand il y a des raisons particulières de s'y appliquer. Au surplus, il n'y a certainement rien de meilleur que de se conformer à l'intention de l'Eglise. Je serai en esprit avec vous devant le saint Sacrement, la nuit de la Présentation. Je prie Dieu qu'il soit toujours avec vous.

A Meaux, ce 3 novembre 1688.

---

## LETTRE XI.

Sur quelques lectures, et des raisons de s'abstenir de certaines pratiques, quoique très-bonnes.

Vous pouvez continuer à écrire les passages de saint Augustin, comme vous faites, et la lecture de ses lettres pleines d'onction et de lumière. Je ne devine rien sur le portrait dont vous me parlez : vous pouvez le garder jusqu'à ce que j'en sache davantage, parce que je présume que c'est quelqu'un dont le souvenir vous élève à Dieu.

Je persiste à vous dire que si la communauté n'est pas édifiée de vos veilles, et que vous ne puissiez les faire sans qu'on le sache, il vaut mieux se conformer à l'ordre commun, jusqu'à ce qu'on s'accoutume à ce qu'on pourra vous permettre dans la suite pour des raisons particulières. Ce que vous dites sur l'Évangile, et en général sur la parole de Dieu, vient de Dieu même : j'espère dans peu de jours vous écrire plus amplement sur ce sujet. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 27 décembre 1698.

---

## LETTRE XII.

Sur l'amusement dans les commerces de dévotion ; et sur le respect rendu à la paroisse.

NE craignez point de vous charger de m'écrire de la part de la communauté, quoique vous ne



disiez - là que ce que tout le monde saura. J'irai d'une chose à l'autre, et à la fin tout viendra : je veillerai surtout à ce que vous me mandez. Je suis très-content du billet, et de ce que vous me répondez sur Jouarre.

Quand ma marche pour mes visites sera réglée, je vous en avertirai. Je ne vous commettrai jamais en rien, ma Fille : vos lettres ne me donnent lieu que de m'informer par moi-même. Voilà la réponse au plus petit de vos billets. Pour réponse au plus grand, les paroles de ma lettre, dont vous êtes en peine, regardent les permissions que vous m'avez demandées : je veux donc bien que vous écriviez ce qui sera nécessaire. Je n'ai rien trouvé à redire aux pieuses saillies de votre billet : je vous permets aisément d'en écrire de semblables, même à N\*\*\*, sans que cela vous empêche de craindre l'amusement ; ce que vous connoîtrez sans peine.

Je suis très-édifié du respect qu'on a rendu à la paroisse ; et j'entre en part du bon exemple et de la consolation que cette action a donnée à toute la ville. Dites à ma sœur B\*\*\* que je la porte devant Dieu, et que je lui donne de bon cœur ma bénédiction.

A Meaux, ce 4 février 1689.

## LETTRE XIII.

Avis sur la confession; et ce qu'elle doit faire pour le soulagement d'une ame.

IL n'est pas possible, ma Fille, que j'entre dans le particulier des communions de la sœur N\*\*\*, à cause de ce qui peut arriver, dont un confesseur a seul connoissance. Si donc je ne détermine rien absolument, ce n'est pas que je doute d'elle; mais c'est que je ne puis prévoir ce qui arrivera.

Pour vous, ma Fille, vous n'avez rien à dire du particulier ni du fond de votre état, autre chose que ce qui sera certainement un péché. Vous savez même qu'à la rigueur on n'est obligé à confesser que les péchés mortels. Vous pouvez écrire dans l'occasion à N\*\*\*, et vous adresser à votre supérieure, et garder en tout l'obéissance. Si j'ai du loisir pour vous répondre avant mon départ sur les passages de l'Écriture dont vous me parlez, je le ferai en abrégé; car pour répondre à fond sur de telles choses, il faudroit souvent de très-grands discours: ce que je ne dis pas, ma Fille, pour refuser de vous répondre; mais afin que vous n'attendiez que ce que Dieu me donnera pour vous.

J'ai offert à Dieu de tout mon cœur l'ame que vous me recommandez. Ne vous occupez pas beaucoup du soin de cette ame: un trait simple et vif comme un éclair vous doit suffire, et après passer.

Je prie la sainte Vierge, mère de Dieu, de vous présenter à son Fils au jour de son triomphe; afin

que vous deveniez une parfaite imitatrice de celle qui n'est pas seulement l'honneur de votre sexe, mais encore de tout le genre humain, et de toutes les créatures. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 2 août 1689.

## LETTRE XIV.

Sur le soin qu'on doit avoir de sa santé; sur l'amour détruisant; sur des prières vocales, et quelques passages de l'Évangile.

IL est permis, ma Fille, de dire avec saint Paul <sup>(1)</sup> : *Je désire d'être séparé*, c'est-à-dire, de mourir, et d'être avec Jésus-Christ; mais il ne faut jamais se procurer de maladie, ni rejeter les remèdes. L'abandon à Dieu au-dessus de tout secours, doit être intérieur; pour le dehors, il faut agir par obéissance : ainsi, ma Fille, je vous y renvoie pour le jeûne.

Cet amour détruisant, dont vous me parlez, est dur à porter; mais il a sa douceur foncière : et encore qu'on fût soulagé en parlant, il faut renfermer ce feu dans ses entrailles, et se souvenir de l'Épouse, que l'Époux céleste appelle du fond des déserts, du creux des rochers, du milieu des montagnes inaccessibles, où il n'y a que des léopards et d'autres bêtes sauvages <sup>(2)</sup>. C'est dans cette affreuse solitude qu'il faut porter ce poids écrasant de l'amour de Dieu, qui veut briser jusqu'aux os; afin que l'Époux règne seul. Ainsi soit-il.

<sup>(1)</sup> *Philip.* 1. 23. — <sup>(2)</sup> *Cant.* 1v. 8.

J'approuverois volontiers le vœu dont vous me parlez ; mais tant de prières vocales ne me semblent pas convenables à votre état. Si je suis en vie, je ferai ce que je pourrai pour vous donner la consolation que vous demandez. Jésus-Christ soit avec vous, ma Fille, et vous avec lui. *Je suis à mon bien-aimé, et mon bien-aimé est à moi* (1). J'ai vu vos vers ; il n'y a qu'une seule faute. Voici la réponse en peu de mots à vos passages sur l'Évangile.

Le feu que Jésus-Christ est venu allumer sur la terre (2), est celui de son amour. La guerre qu'il y est venu apporter, est celle qu'on se doit faire à soi-même, et pour l'amour de lui à tous ceux qui nous traversent dans sa voie, de quelques tendres liens qu'ils soient unis avec nous. La plus grande partie de ce qui est dit dans saint Matthieu, chapitre xxiv, depuis le verset 15 jusqu'au 21, regarde la désolation de Jérusalem : on peut en voir l'accomplissement expliqué dans notre *Discours sur l'Histoire universelle*, seconde partie, où la chose est traitée expressément.

La question du péché contre le Saint-Esprit (3), est de celles qu'on peut juger impénétrables. Il n'est pas impossible qu'il y ait un certain degré de malice, de liberté et d'opposition à la grâce du Saint-Esprit, connu de Dieu seul, et qu'il ait résolu de ne pardonner jamais. Quel est-il ? Nous n'en saurons jamais rien ; puisque nous supposons que Dieu seul le connoît. Mais Jésus-Christ veut bien que nous sachions que ce degré est ; de peur que nous ne

(1) *Cant.* II. 16. — (2) *Luc.* XII. 49. — (3) *Matt.* XII. 31, 32.

laissions croître notre contumace (\*), et que peu à peu nous ne venions à cet excès irrémédiable.

Les possédés en général figurent dans l'Évangile les âmes captives du démon par le péché. Le possédé de saint Marc (1), qui l'est par la légion des démons, signifie le pécheur captif de l'universalité de l'iniquité. Ses excès sont extrêmes : il est nuit et jour dans les tombeaux parmi les morts, comme sans espérance et sans ressource ; il se déchire lui-même, et se met en pièces. Sa fureur contre son âme est inouïe ; il n'en laisse aucune partie dans son entier : tous ses désirs sont corrompus, et les passions les plus contraires le tyrannisent et le déchirent tour à tour. Nulles chaînes ne le peuvent retenir ; nulle loi, nul bon conseil ne l'arrête : sa force pour pécher et pour se perdre est sans bornes ; et nul frénétique, nul furieux ne l'égale. Jésus-Christ néanmoins le délivre : nulle guérison n'est donc impossible à sa puissance.

La consolation du démon chassé d'une âme, est d'en tyranniser quelque autre ; et c'est ce qui est figuré dans la demande d'entrer dans les pourceaux. Ces animaux immondes signifient dans l'Écriture ceux qui se laissent entraîner à leurs appétits impurs, et ne cessent de se souiller dans cette boue. A la lettre, Jésus-Christ permet aux démons d'entrer dans ces pourceaux, et de les précipiter dans la mer où ils périssent, pour montrer premièrement la réalité de la possession, et ensuite que, sans la puis-

(\*) *Plusieurs manuscrits portent accoutumance au mal.*

(1) *Marc. v. 1 et suiv.*

sance de Dieu, qui tient le démon en bride, il n'y auroit ni abîme ni précipice où il ne jetât qui il voudroit, et même les hommes les plus saints. Mais Jésus-Christ nous apprend qu'il ne peut pas même attaquer les plus vils animaux sans l'ordre de Dieu, ou sans sa permission. Attachons-nous donc étroitement à Dieu et à Jésus-Christ, et méprisons le démon et sa fureur.

Jésus-Christ veut bien guérir ce possédé; mais non pas lui donner rang parmi ceux qui étoient toujours en sa compagnie. Il y a des degrés de grâces où tout le monde n'arrive pas. On ne met pas communément parmi les Ecclésiastiques les grands pécheurs scandaleux; et c'est assez qu'en particulier ils célèbrent la gloire de Dieu qui les a sauvés.

L'ingratitude des hommes, et l'attachement aux biens de la terre qui les domine, paroissent dans ceux qui ont plus de peur de voir périr leurs pourceaux, que de désir de conserver Jésus-Christ parmi eux.

Quand il est dit que le démon quitta Jésus-Christ jusqu'à un temps <sup>(1)</sup>, la plupart des interprètes entendent par-là le temps de sa passion, où le démon le tenta et le tourmenta de nouveau avec des efforts extraordinaires. On peut rappeler à ceci cette parole du Sauveur <sup>(2)</sup>: *Le prince du monde vient, et il n'a rien en moi.* Et encore celle-ci <sup>(3)</sup>: *Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler comme le grain, vous et vos frères les apôtres, et de dissiper à jamais toute mon Eglise.* C'étoit le dernier effort

(1) *Luc* IV. 13. — (2) *Joan.* XIV. 30. — (3) *Luc.* XXII. 31.

du démon contre Jésus-Christ et les siens vers le temps de sa passion.

Le passage de saint Luc, chapitre xi, verset 24, regarde manifestement les rechutes dans le péché, et les efforts que fait l'ennemi pour remettre sous son empire les ames qui s'en sont retirées. Il y a quelque chose de parabolique dans les lieux arides, où le démon chassé cherche son repos. L'aridité dans les ames regarde la privation de la grâce et de l'arrosement céleste, où l'ame tombe par son péché. C'est là où le démon se plaît, et où il triomphe.

Ce que Jésus-Christ dit à sa sainte Mère, n'est pas rude dans le fond ; puisqu'en effet la sainte Vierge ne se tient pas pour offensée ni rebutée ; comme il paroît par le verset 5, que Jésus-Christ fait ce qu'elle veut. Cette parole : *Qu'y a-t-il entre vous et moi* (1) ? sont de ces rudesses mystiques, si on peut parler de la sorte, qui servent à exercer et à humilier de plus en plus les ames déjà très-humbles, et à leur faire sentir par quelque chose de fort ce que Dieu est au-dessus de la créature la plus haute. Sa sainte Mère, la plus relevée et la plus parfaite de toutes, étoit par-là la plus propre à donner l'exemple aux autres de ce qu'il faut faire en ces états, qui est d'augmenter son zèle et sa confiance.

Le passage de saint Matthieu, chapitre v, verset 20, s'explique par toute la suite, où la justice chrétienne est élevée au-dessus de la justice judaïque. Les versets 46, 47, 48 du même chapitre, et le 32 du sixième, nous font voir le dessein du Fils de

(1) *Joan. ii. 4.*

Dieu, d'élever la justice chrétienne par la comparaison qu'il en fait avec toute autre justice.

Je ne vois aucune ombre de difficulté dans le verset 36 du treizième chapitre de saint Matthieu. Au chapitre xvii, verset 20, ce démon, qui ne se chasse qu'avec la prière et le jeûne, est une disposition d'inconstance marquée au verset 14. Funeste disposition, et qu'on ne peut fixer qu'avec de grands efforts, en joignant l'austérité à l'oraison.

Le verset 25 du premier chapitre de la première aux Corinthiens est admirable, quand on le regarde dans toute sa suite, depuis le verset 18 jusqu'à la fin du chapitre.

Il n'y a rien de si clair que le passage de saint Augustin : « Dieu a promis de pardonner à qui- » conque fera pénitence ; mais il n'a pas promis » d'en donner le temps à tout le monde <sup>(1)</sup> ». Il n'y a rien de si vrai ni de plus pressant pour faire craindre d'abuser du temps que Dieu nous donne.

Pour ce qui est de la robe nuptiale, et des dispositions à la communion, tous les livres de piété sont pleins de cela, et il faudroit trop de temps pour tout ramasser. J'en pourrai dire quelque chose par rapport à vous, dans un autre moment ; c'est assez, ma Fille, pour cette fois.

A Germigny, ce 28 septembre 1689.

(1) *In Psal. ci, serm. 1, n. 10; tom. iv, col. 1098.*



## LETTRE XV.

Sur ce que quelques personnes désapprouvoient que le prélat s'appliquât à la direction. Avis à la Sœur sur ses prières, ses pratiques de pénitence, ses communions : sentimens que l'ame éprouve dans la réception de l'Eucharistie.

JE ne suis point rebuté de vous, ma Fille, et je n'adhère point aux sentimens de ceux que vous dites qui trouvent mauvais que je m'applique à la direction. C'est une partie de ma charge ; et tout ce que j'y observe est de prendre les temps convenables, en sorte que j'en trouve pour tous mes devoirs : c'est ce que vous devez tenir pour dit à jamais.

Je ne vous défends point, à Dieu ne plaise, les prières que vous faites pour entrer en religion : mais je veux que vous en bannissiez l'inquiétude, et que vous ne vous en occupiez pas trop ; parce que cela vous détourneroit de ce que Dieu demande de vous dans le temps présent. J'aurai soin de vous envoyer mes papiers : vous y trouverez quelque chose sur le dix-septième chapitre de saint Jean, qui peut-être vous ouvrira quelques portes. Si Dieu me donne pour vous quelque chose de plus, je vous le rendrai fidèlement.

Voilà le papier de vos permissions : je n'entends point que vous vous leviez plus matin que la communauté, si cela édifie mal vos Sœurs, pour peu que ce soit. Ce n'est point à perpétuité que je vous ai permis les pénitences que vous savez, et le temps en doit être fini à présent. La pénitence que vous

devez faire, toutes les fois que vous aurez commis quelques fautes un peu considérables, doit être accompagnée de la condition que votre confesseur y consente, et non autrement.

Pour vos communions, tenez-vous-en à celles que je vous ai permises. Je suppose que votre confesseur le trouvera bon, et que tout cela ne se fera point sans avertir la supérieure, et prendre son obéissance. Il y a dans les communautés une certaine uniformité à observer, qui édifie plus, et qui porte plus de fruit dans les ames que des communions fréquentes. Soyez fidèle, ma Fille, à observer les conditions que je vous ai marquées pour vos pénitences et vos oraisons, et surtout de donner les heures nécessaires au sommeil; ce qui est d'une conséquence extrême dans la disposition que vous avez à vous échauffer le sang. L'obéissance, la discrétion et l'édification valent mieux que les oraisons, les pénitences, et même en un sens que les communions.

J'approuve fort la prière du prosternement durant un petit quart-d'heure, pour le Roi et pour la maison royale.

Ma sœur N\*\*\* peut toucher les linges et les vaisseaux sacrés, autant qu'il est nécessaire à son office de sacristine, et vous aussi dans le besoin. Ce sont les langes du saint Enfant, ce sont les draps de l'Epoux, et les vaisseaux de sa table.

Ne vous mettez pas en peine d'autre chose sur le cantique, sinon de me le faire rendre en main propre, sans qu'il passe par d'autres, et sans qu'il s'en fasse de copie. Je verrai avec soin ce qui regarde votre retraite, et la lettre qui y est jointe. Je n'ai

encore rien déterminé pour la Trappe. Ne vous inquiétez point ; je verrai ce qui se pourra de ce côté-là : mais je n'y vois presque pas de jour, ou plutôt, je n'y en vois point du tout.

Vous avez raison de dire que le meilleur remerciement que vous puissiez faire, non pas à moi, mais à Dieu, de mes instructions, est d'en profiter ; et c'est le seul plaisir que j'attends de vous en cette occasion. Je me souviendrai, s'il plaît à Dieu, de vous et de vos désirs au saint autel. Je mettrai au bas de votre retraite ce que Dieu vous donnera par mon entremise, et je vous la renverrai après.

Vous avez raison de dire qu'on porte plus aisément la présence seule de l'Eucharistie, que la réception actuelle : car dans la réception, l'excès de la grâce confond quelquefois ; mais cette confusion est un acte de foi d'une autre nature : et il est bon quelquefois de ne rien dire et de ne rien sentir ; afin que tout rentre dans l'intime infinité du cœur, si l'on peut parler ainsi. Priez, espérez, aimez.

Dieu soit toujours avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 3 novembre 1689.

## LETTRE XVI.

Il lui défend de lui faire des présens ; l'encourage à lui écrire avec liberté et confiance ; et modère son désir d'être religieuse.

J'AI reçu votre présent, ma Fille, que j'ai accepté au nom et en l'honneur de mon saint patron ; mais je vous prie une autre fois de ne m'en plus faire de cette nature, où il y ait de l'or, de l'argent et de

la broderie : je n'en veux plus recevoir aucun de cette sorte, et j'en ai fait la défense bien précise.

Je tâcherai au premier loisir de me rappeler le sermon que vous souhaitez, pour vous en envoyer quelque extrait. Dites - moi toujours ce que vous voudrez : vous eûtes tort en dernier lieu de craindre de me fatiguer. Pour peu que j'aie de temps, je le donne sans rebut et avec plaisir. On manque bien des occasions par ces réserves, et pour ne pas connoître les dispositions des gens avec qui on a à traiter.

Sur votre désir de la religion, je vous défends, ma Fille, toute inquiétude. Il y a bien de l'apparence que Dieu ne veut de vous que ce désir : je doute de votre santé, et cela me feroit hésiter, quand je verrois tout le reste fait. Soumettez - vous à la volonté de Dieu. Je ne laisserai pas d'agir pour vous dans l'occasion. Ne vous embarrassez point des vues de votre famille ; dites - moi tout sans hésiter : je prendrai tout en bonne part, et je ferai ce que Dieu me donnera le pouvoir et le mouvement de faire, sans être peiné de rien, ni de votre part ni de la leur. Ces grands désirs de retraite sont très-bons, mais peu praticables ; et quand ces choses ont à se faire, elles viennent sans qu'on se donne de mouvement pour les avancer ; autrement ce ne seroit agir qu'avec inquiétude. En remettant tout à ma permission, votre conscience est en sûreté ; parce que j'aurai une attention particulière à vous régler selon Dieu, et à vous faire faire sa volonté. Vous pourrez faire le voyage de Paris, quand votre supérieure croira que la maison n'en souffrira pas.

Je ne me fâche jamais que l'on m'écrive : il est vrai que les lettres de petite écriture font d'abord peur à mes yeux ; mais je me remets aussitôt, et je prends le premier moment que je puis pour lire et pour répondre ; autrement je pourrais répondre avec un empressement que les affaires de Dieu et de l'intérieur ne souffrent pas. Quand il y aura quelque chose où il faudra répondre sur-le-champ, faites-en un billet à part, sans autre discours que la simple exposition ; sinon il se pourra faire que la lecture sera différée à un temps plus commode.

Vous auriez à vous reprocher d'avoir manqué à l'obéissance et à l'amitié, si vous aviez parlé moins sincèrement à madame<sup>\*\*\*</sup> : il n'y aura une autre fois qu'à ne lui rien dire sur ces sortes de sujets.

Vous ferez fort bien, ma Fille, de donner à M. votre fils les instructions nécessaires ; mais comme il n'a pas encore l'âge, il n'est pas temps de l'abandonner à sa conduite.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

A Germigny, ce 8 novembre 1689.

## LETTRE XVII.

Sur la communion spirituelle, le Psautier attribué à saint Bonaventure, le mauvais effet des pratiques trop multipliées, et les liaisons particulières.

La disposition dont vous me parlez, n'ayant été suivie d'aucun acte, vous n'en devez pas être en peine, ni vous en confesser.

La communion spirituelle consiste principalement dans le désir de communier effectivement, qui doit être perpétuel dans le chrétien : mais il faut aussi prendre garde que l'application actuelle et expresse à ce saint mystère ne soit un obstacle à d'autres applications également nécessaires : surtout il ne faut point forcer son esprit.

On a raison de souhaiter que vous vous couchiez à l'heure marquée : ainsi vous devez abrégér votre lecture, et interrompre le chapitre ou le psaume, dès que l'heure est venue. *L'obéissance vaut mieux que le sacrifice* (1).

Le Psautier que l'on attribue à saint Bonaventure, n'est pas approuvé par les gens savans, ni tenu être de ce saint ; ainsi vous ne devez plus le dire : vous pouvez mettre à la place quelque autre dévotion à la sainte Vierge, sans néanmoins vous trop charger d'observances et de pratiques ; car la multitude empêche la liberté de l'esprit.

La pénitence dont vous me parlez n'a rien que de bon. J'aurai soin de vous faire donner mon explication de l'Apocalypse. Je remets à votre discrétion de différer votre retraite.

En considérant les sujets de votre maison, il m'est venu dans l'esprit de vous charger de la grande classe, et de l'intendance sur les autres durant quelque temps, pour les mettre en train : en cela vous rendriez à la maison le plus grand service qu'il soit possible. J'ai trouvé madame votre supérieure dans ce sentiment : elle doit vous en parler, sans vouloir pourtant vous contraindre. Je crois néanmoins, ma Fille,

(1) *Eccle. iv. 17.*

que vous ferez bien d'accepter cet emploi. Je vous en déchargerai dans la suite, s'il le faut.

Vous n'avez point à souhaiter de vous réunir autrement que vous l'avez fait avec la personne que vous savez. Vivez dans la charité, dans l'obéissance et dans la confiance nécessaire : tout le reste, qui fait les liaisons particulières, a plus de mal que de bien ; et il n'y a qu'à le laisser perdre, en rendant grâces à Dieu quand cela arrive.

Je prie, ma Fille, notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 3 décembre 1689.

---

## LETTRE XVIII.

Il la charge du soin d'une classe, et l'exhorte à se détacher de la créature.

Le zèle que j'ai pour le rétablissement de la grande classe m'a fait naître, ma Fille, la pensée de vous la commettre : j'ai même compris que vos répugnances venoient principalement de ce que vous craignez de n'avoir pas la liberté de la mettre sur le pied qu'il faut ; si bien qu'en vous la donnant moi-même, j'ai cru cette peine levée : au reste, après trois mois j'examinerai vos raisons.

Vous pouvez faire la retraite ; le plus tôt sera le meilleur. Songez dans cette retraite que tout votre état doit être fondé sur une profonde humilité. Je vous recommanderai à Dieu de tout mon cœur. Détachez-vous de la créature ; fermez votre cœur de ce côté-là ; dilatez-le en toute liberté du côté de Dieu,

et n'attendez rien que de lui. Vivez dans l'obéissance ; c'est ce que Dieu veut de vous. N'écoutez aucune inquiétude sur votre état ; je veillerai à tout. Ne soyez point en peine de vos lettres, ni du secret : tout ce que vous m'écrirez sera un secret de confession.

Dieu soit toujours avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 28 décembre 1689.

## LETTRE XIX.

Sur la manière dont se font les actes d'abandon ; explication de plusieurs endroits de l'évangile de saint Jean.

CONTINUEZ, ma Fille, à parler à la sœur N\*\*\* comme vous faites, et inculquez-lui bien mes réponses. Elle est vive et inquiète de son naturel : il entre beaucoup de cela dans toutes ses peines ; il y entre aussi de la tentation. Il n'est pas besoin qu'elle me spécifie rien davantage : mais dites-lui que plus l'obscurité est grande, plus elle doit marcher en foi et en soumission ; plus l'agitation est violente, plus il faut qu'elle s'abandonne à Dieu avec courage, sans rien céder à la tentation, ni se laisser détourner de la vocation à laquelle Dieu a attaché son salut.

Quand on fait ces actes d'abandon que je demande, je ne prétends pas qu'on doive sentir qu'on les fait, ni même qu'on le puisse savoir ; mais que l'on fasse ce que l'on peut dans le moment, en demandant pardon à Dieu, et s'humiliant de n'en pas faire davantage. C'est à l'espérance que cette personne doit s'abandonner plutôt qu'à la crainte, en disant et



répétant avec David, *parce que ses miséricordes sont éternelles.*

Je lui permets de faire les dispositions qu'elle voudra de son bien : elle ne doit point être arrêtée par l'aigreur qu'elle craint d'avoir pour N\*\*\*. La fondation d'une messe à la paroisse sera agréable à Dieu, et j'y consens. Si elle a de pauvres parens, elle fera bien de leur donner ce qu'elle avisera : elle ne doit pas tellement s'astreindre à la maison, qu'elle ne satisfasse à d'autres devoirs ou à d'autres vues que Dieu lui donne. Si elle tient sa disposition aussi secrète qu'elle le doit, on ne le verra qu'après sa mort : ainsi elle ne sera point inquiétée, et on devra être édifié qu'elle ait songé à la paroisse, à laquelle toute ame chrétienne doit être liée. Elle fera bien de tenir toujours ses peines secrètes. Elle pourra voir, par cette réponse, que j'ai tout vu et considéré jusqu'à l'apostille, et elle peut se mettre l'esprit en repos. Voilà de quoi la soutenir, la fortifier, la consoler; et cela pourra aussi, ma Fille, vous être utile.

Lisez le chapitre premier de saint Jean jusqu'au verset 15. Appuyez sur ces paroles : *Le Verbe étoit Dieu*; et sur celles-ci : *Le Verbe a été fait chair*. Goûtez la joie de renaître, non de la chair ni du sang, mais de Dieu. Renouvelez-vous en Jésus-Christ; prenez l'une et l'autre des résolutions dignes des enfans d'un si bon père.

Le chapitre II jusqu'au verset 11. Goûtez l'humiliation de la très-sainte Vierge, qui semble à l'extérieur rebutée par son Fils, et qui en est exaucée. Comprenez bien que les rebuts de Dieu sont souvent des grâces, et de très-grandes grâces; ne perdez ja-

mais la confiance. Souhaitez de changer votre eau en vin; votre langueur pour Dieu et pour les œuvres de Dieu, en une ferveur toute céleste.

Le chapitre III depuis le verset 11 jusqu'au 22. Appuyez sur ces paroles : « La lumière est venue au » monde ; et les hommes ont mieux aimé les ténèbres » que la lumière, parce que leurs œuvres étoient » mauvaises. » Aimez à être méprisée; aimez à être reprise; et tâchez de voir vos péchés dans cette éternelle lumière qui les fait voir si grands, et soumettez-vous de bon cœur aux corrections qu'elle vous fait recevoir de vos supérieurs.

Le même chapitre depuis le verset 29 jusqu'à la fin. Appuyez sur cette parole : *Celui qui a l'Epouse, est l'Epoux*. Songez que Jésus-Christ est le seul époux de son Eglise, et de toutes les ames saintes : se réjouir à sa voix, qui retentit de tous côtés dans son Eglise, par la parole de Dieu, par les prières et les louanges, par l'usage fervent des sacremens, et par la fidèle pratique des bonnes œuvres; dans les saintes communautés, par leurs règles et par les ordres des supérieurs qui font écouter Jésus-Christ, anéantisant les raisonnemens de l'amour-propre, avec cette fausse liberté qui fait la joie des enfans du monde. Appuyez encore sur cette parole : *Il faut qu'il croisse, et que je diminue*. Combien faut-il décroître et s'humilier de jour en jour; afin que Jésus-Christ croisse en nous, et que le règne de sa vérité s'y augmente!

Le chapitre IV jusqu'au verset 43. Appuyez sur cette parole : *Donnez-moi à boire*. Considérez la soif de Jésus-Christ, ce qu'il veut de nous, l'épure-

ment qu'il demande de notre volonté propre, et l'abnégation de nous-mêmes; afin qu'il nous soit lui-même toutes choses. Songez aussi à la lassitude du Sauveur, ce que c'est que la fatigue de Jésus-Christ dans le chemin lorsqu'il avance avec nous, et que nous ne suivons pas assez fortement tous ses pas, et tous les mouvemens de sa grâce. Marchez, avancez, et Jésus ne sera jamais fatigué en vous.

Appuyez aussi sur cette parole : *Si vous saviez le don de Dieu!* Se dire souvent à soi-même avec Jésus: O mon ame! ô ame chrétienne, si tu savois le don de Dieu! si tu savois ce que c'est que de l'aimer, de le goûter jusqu'à se dégoûter de soi-même! Se répéter souvent : Si tu savois, si tu savois! avec un secret gémissement qui demande à Dieu de savoir, en goûtant aussi cette eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle; car cette eau est en effet le don de Dieu, qu'on demandoit en disant : Si tu savois!

Le même chapitre, les versets 9, 13 et 14, les conférer avec le chapitre VII, verset 39, et écouter ce cri de Jésus, qui s'offre de désaltérer tous ceux qui ont soif de lui : l'écouter, et sur ce qu'il dira de cette source qui s'ouvre dans notre cœur, et des fleuves qui nous arrosent les entrailles, lorsqu'il nous ôte l'esprit du monde, l'attachement aux sensualités et à sa propre volonté, en nous donnant son Saint-Esprit, qui est l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et l'esprit de la crainte du Seigneur. Voilà les fleuves que le Saint-Esprit fait découler dans les ames : voilà cette source qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle; qui commence sur la terre

la même félicité dont on jouit dans le ciel, qui est d'aimer Dieu et de s'unir à lui.

Arrêtez aussi sur le verset 22 du même chapitre : *Vous adorez ce que vous ne savez pas*. Considérez comment il faut savoir ce qu'on adore, et en connoître le prix : comment toutefois avec cela, il faut l'ignorer, et se perdre dans son incompréhensible perfection.

Appuyez sur cette parole : *En esprit et en vérité*. En esprit, quel épurement ! quel détachement des sens et de soi-même ! En vérité, combien effectif doit être le changement de l'ame qui retourne à Dieu ! Détester la piété qui n'est qu'en paroles, venir au solide, à l'effet, à la pratique. Appuyez sur ces paroles : *L'heure arrive, elle est venue*. Il n'est plus temps de reculer : il faut entrer dans l'esprit de sa vocation, dans la sainte captivité d'une régularité exacte. Se dire souvent à soi-même : *L'heure arrive, et elle est venue*. C'est trop commencer ; achevons, faisons triompher l'esprit, faisons régner la vérité.

Sur ces paroles : *Dieu est esprit*. Ni les sens, ni la chair, ni le sang, ni le raisonnement, ni la volonté propre n'y peuvent atteindre. C'est un esprit au-dessus de tout cela : il faut anéantir tout cela pour s'unir à lui.

Sur les versets 25 et 26 : *Le Christ, le Messie viendra, qui nous apprendra toutes choses*. Concevez d'abord la profonde ignorance du genre humain, jusqu'à ce que Jésus-Christ l'ait enseigné. Ecoutez ensuite Jésus-Christ, qui dit : *Je le suis moi-même qui vous parle*. Jésus vient tous les jours

à nous; Jésus nous parle tous les jours : doux entretiens! entretiens nécessaires, d'où viennent toutes nos lumières. Sans cela que sommes-nous? ténèbres, ignorance, obscurité, dérèglement, libertinage.

Pour donner la mort à ce libertinage, appuyez fortement sur cette parole : *J'ai à manger une nourriture que vous ne savez pas.* Le monde ne se nourrit que de sa propre volonté; mais pour moi, dont la nourriture est de faire la volonté de mon Père, j'ai une nourriture que le monde ne connoît pas. Se réjouir d'avoir tout marqué et tout réglé; de sorte qu'à chaque moment on peut faire la volonté de Dieu, et se rassasier de cette viande.

Continuez à exhorter la sœur N\*\*\* à la patience, à la paix et à la soumission à la volonté de Dieu. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 10 mars 1690.

## LETTRE XX.

Sur des affaires particulières.

JE ne vois pas, ma Fille, que les choses dont vous me parlez dans vos précédentes lettres, fussent si pressées : il étoit bon que je les susse : mais votre parti étoit aisé à prendre; vous n'aviez qu'à dire que vous vous en remettiez à ce que je ferai ici, et au surplus vous expliquer le moins qu'il étoit possible.

J'arrive, et je le ferai savoir le plus tôt que je

pourrai à madame Tanqueux, avec qui je réglerai toutes les mesures qu'il faudra prendre. Tout ce que vous avez à faire, ma Fille, est de l'exciter à me donner connoissance de ce qui peut, de loin ou de près, regarder la maison.

Quant à votre dessein particulier, je vous assure que cela est encore un peu embrouillé, et qu'il faut voir plus clair avant que de s'engager dans une affaire de si grande importance. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous. Écrivez-moi sans hésiter; mais aussi sans inquiétude sur mes réponses. Je ne vois pas qu'il se perde rien par la poste.

---

## LETTRE XXI.

Sur l'envie qu'il a de régler la communauté; l'abandon à Dieu; ses desirs de la vie religieuse, ses mouvemens intérieurs.

J'ARRIVAI à Meaux avant-hier au soir, et je suis obligé de retourner à Versailles sur la fin de la semaine : ainsi, ma Fille, il n'y a pas d'apparence que je puisse vous voir si tôt.

Je prie Dieu incessamment qu'il m'inspire sur vos desirs. J'ai dit à M. F\*\*\* tout ce qui se pouvoit dire avec prudence. Nous songeons fort à régler la communauté, et il semble que la divine Providence nous offre des moyens pour y parvenir : je pourrai vous en dire plus de nouvelles vers la fin de la semaine prochaine. Priez Dieu cependant qu'il bénisse nos bonnes intentions : abandonnez-vous à lui pour la communauté, pour vous-même et pour tous vos desirs : sa haute et impénétrable sagesse et sa bonté

paternelle conduiront toutes choses à leur point, selon qu'il sait.

Ces vues de religion seront votre croix, votre humiliation, votre épurement et votre martyre : mais il faut bannir l'anxiété et le trouble, qui ne conviennent pas aux voies de Dieu. Ce qu'on sent dans son cœur comme inspiré de Dieu, doit être examiné par sa fin. Tout ce qui tend à nous humilier, à nous sacrifier, et à nous unir à Dieu, est de lui. Ce qui est douteux doit être soumis à un conseil expérimenté et fidèle.

Faire sa cour à Jésus-Christ dans le saint Sacrement, s'il est permis de se servir de ce terme, c'est demeurer devant lui en silence, en respect, en soumission et en confiance, prêt à partir au moindre clin d'œil, et faisant son occupation unique du soin de lui plaire et de l'imiter, en se conformant à lui dans son état de victime. Que ce divin Sauveur soit toujours avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 17 septembre 1690.

## LETTRE XXII.

Sur certaines illusions de l'amour-propre; sur son obéissance; et réponse à plusieurs demandes.

Je vous envoie, ma Fille, la permission et la continuation du P. P., et suis très-aise que vous la receviez avant la fête. Je me réjouis aussi de l'arrivée de M. B\*\*\*, que j'irai établir jeudi sans y manquer. Ces je ne sais quoi qu'on ressent, sont pour l'ordinaire des illusions ou de secrètes résistances de

l'amour-propre ; c'est pourquoi vous faites bien de les sacrifier à l'obéissance. Plus je pense à cette personne, plus je crois que c'est Dieu qui nous l'envoie.

Je n'ai de loisir que pour vous dire que vous demeuriez en repos sur mon sujet. Soyez assurée que, jusqu'au dernier soupir, je ne cesserai de prendre soin de votre ame. Je vous répète encore que vous n'avez point à vous embarrasser de toutes les dispositions où vous pouvez être à mon égard ; parce que le fond de l'obéissance, que Dieu vous met dans le cœur, n'est pas moins entier malgré tout ce que la peine ou la nature y peut mêler.

Pour les paroles de saint Jean, sur la naissance éternelle du Verbe, dont vous souhaitez l'éclaircissement, il faut ou n'en rien dire, ou en dire beaucoup ; peut-être quelque jour je vous enverrai un écrit, où il sera parlé d'un si haut mystère.

Je ne trouve rien à redire à la sainte amitié que vous demandez à cette bonne religieuse de la Visitation. C'est dans un de mes avertissemens contre le ministre Jurieu, que vous trouverez quelque chose sur le mystère de la sainte Trinité, qui peut-être sera capable de vous élever à Dieu. Je le prie de vous bénir, en attendant qu'il fasse par la foi simple tout ce qu'il veut faire en vous.

A Meaux, ce 10 novembre 1690.



## LETTRE XXIII.

Que Dieu laisse naître dans les ames certains désirs dont il ne veut pas l'accomplissement.

J'écris à M.\*\*\* sur les peines de la sœur N\*\*\*, qui semble se décourager de nouveau. Tenez-lui la main, ma Fille, le plus que vous pourrez, et prenez garde de ne point entrer dans ses peines, d'une manière qui les augmente.

Pour les vôtres, je vous dirai franchement que je n'ai nulles vues que votre maison puisse devenir une religion; et c'est à quoi je ne songe en aucune sorte. J'ai bien en vue qu'elle puisse devenir un jour quelque chose d'aussi parfait qu'une maison religieuse, et aussi agréable à Dieu. Je ne vois non plus aucune apparence que vous puissiez réussir dans ce dessein, ni que je doive par conséquent vous laisser tourmenter l'esprit à chercher des moyens de l'accomplir. Si Dieu le veut, il en fera naître naturellement, et je ne résisterai pas à sa volonté. Mais s'il ne se présente rien de cette sorte, qui soit simple et naturel, je conclurai que votre désir est de ceux que Dieu envoie à certaines ames pour les exercer, sans vouloir jamais leur en donner l'accomplissement. Je sais de très-saints religieux à qui Dieu donne des désirs de cette nature; aux uns, de se rendre parfaits solitaires dans un véritable désert; aux autres, de prendre l'habit d'autres religions plus austères, ou plus intérieures que la leur. Tout cela demeure sans exécution : leur désir les exerce et les épure :

mais s'ils se tourmentoient à chercher les moyens de les accomplir, ils tomberoient dans l'agitation et l'inquiétude, qui les mèneroit à la dissipation entière de leur esprit. Ainsi je ne consens pas, ma Fille, à vous permettre sur ce sujet aucun mouvement.

Je songe à ce que je vous ai promis; mais il faut un peu de loisir. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 12 janvier 1691.

---

## LETTRE XXIV.

Il l'exhorte à ne point perdre courage.

Pour vous tirer d'inquiétude, je vous écris ce mot, ma Fille. Le rhume que j'ai apporté de Jouarre a été, Dieu merci, peu de chose : je dois y retourner dans peu, et je tâcherai à cette fois de vous aller voir. Madame B\*\*\* ne me parle point de ses peines : je serois fâché qu'elle se rebutât; car elle nous est fort nécessaire.

J'espère trouver dans peu le loisir de vous faire une ample réponse sur vos lettres précédentes, et sur vos doutes : je ne puis répondre aujourd'hui qu'à votre dernière lettre. Ne perdez pas courage, ma Fille; réparez le faux pas que vous avez fait, en redoublant vos forces à courir : le reste n'est pas de saison. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 18 septembre 1691.

## LETTRE XXV.

Sur les maladies spirituelles; la nature de l'ame, le principe et la source de son bonheur, son immortalité, le péché originel, l'obligation de combattre la concupiscence; sur le but et la fin de la direction, et l'utilité que la grâce nous fait retirer de nos misères.

VOILA, ma Fille, la réponse à une partie de vos doutes. Je sentoie bien hier que Dieu m'alloit parler pour vous. J'ai lu tous vos écrits; et je suis prêt de vous les rendre ou de les brûler, du moins quelques-uns, après en avoir pris la substance. Je vous permets, dans les grands efforts de la peine que vous me marquez, la pénitence dont vous me parlez, quelquefois à votre discrétion. Mais, au reste, ne croyez pas que ce soit là le fort du remède. Ce qui appaise pour un moment, irrite souvent le mal dans la suite : cet effort qui fait qu'on voudroit mettre son corps en pièces, est un excès et une illusion. On s'imagine qu'on fera tout à force de se tourmenter : ce n'est pas ainsi qu'on guérit; c'est en portant l'humiliation de la peine, et en se faisant d'elle-même un remède contre elle-même : ce qui se fait en apprenant avec saint Paul que la grâce nous suffit <sup>(1)</sup>, et que c'est d'elle que nous tirons toute notre force. Cela est; croyez-le, ma Fille, et vous vivrez. Il suffit que vous vous couchiez comme je vous l'ai permis : souvenez-vous toujours de la discrétion et de l'édification que je vous ai ordonnées.

(1) II. Cor. xii. 9.

QUESTIONS. Sur l'immortalité de l'ame; sur ce que c'est que l'ame, sur sa nature; comment elle peut être heureuse et malheureuse; comment elle a contracté le péché originel; si on ne le peut pas comprendre d'une autre manière qu'en considérant que la concupiscence en est la suite; comment les tentations s'élèvent dans l'ame malgré elle; si, comme tout est possible à Dieu, il ne peut pas réduire l'ame dans son premier néant; comment l'ame, qui fait que Dieu est son souverain bien, n'est-elle pas toujours occupée de lui?

RÉPONSES. L'ame est une chose faite à l'image et à la ressemblance de Dieu; c'est là sa nature, c'est là sa substance. Dieu est heureux; l'ame peut être heureuse. Dieu est heureux en se possédant lui-même; l'ame est heureuse en possédant Dieu. Dieu se possède en se connoissant et en s'aimant lui-même; l'ame possède Dieu en le connoissant et en l'aimant. Dieu ne sort donc point de lui-même pour trouver son bonheur : l'ame ne peut être heureuse que par un transport. Ravie de la perfection infinie de Dieu, elle se laisse entraîner par une telle beauté; et s'oubliant elle-même dans l'admiration où elle est de cet unique et incomparable objet, elle ne s'estime heureuse que parce qu'elle sait que Dieu est heureux, et qu'il ne peut jamais cesser de l'être; ce qui fait que le sujet de son bonheur ne peut non plus jamais cesser. Voilà sa vie, voilà sa nature, voilà le fond de son être.

Il ne faut donc pas, ma Fille, que vous demandiez davantage de quoi l'ame est composée : ce n'est ni un souffle, ni une vapeur, ni un feu subtil, et continuelle-

ment mouvant. Ni l'air, ni le vent, ni la flamme, quelque déliée qu'on l'imagine, ne portent l'empreinte de Dieu. L'ame n'est point composée; elle n'a ni étendue, ni figure : car Dieu, dont elle est l'image, et à qui elle doit être éternellement unie, n'en a point non plus; et elle ne peut être qu'un esprit, puisqu'elle est née, comme dit saint Paul <sup>(1)</sup>, pour être un même esprit avec Dieu, par une parfaite conformité à sa volonté.

Dieu n'habite point dans la matière; l'air le plus pur et le plus subtil ne peut être le siège où il réside : sa vraie demeure est dans l'ame, qu'il a faite à sa ressemblance, qu'il éclaire de sa lumière, et qu'il remplit de sa gloire : en sorte que, qui verroit une ame en qui Dieu est par sa grâce; ce qui ne peut être vu que par les yeux de l'esprit, croiroit en quelque sorte voir Dieu même; comme on voit en quelque sorte un second soleil dans un beau cristal, où il entre, pour ainsi dire, avec ses rayons. Ainsi, ma Fille, il n'y a plus qu'à purifier son cœur pour le recevoir, selon cette parole du Sauveur <sup>(2)</sup> : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur; car ils verront Dieu.* Il ne faut pas croire en effet qu'une ame épurée reçoive Dieu sans le voir. Elle le voit; il la voit; elle se voit en lui; il la voit en elle-même. Il n'en est pas toujours de même en cette vie. Dieu se cache à l'ame qui le possède, pour se faire désirer toujours de plus en plus : mais il la touche secrètement de quelqu'un de ses rayons; et incontinent elle s'ouvre, elle se dilate, elle s'épanche, elle se transporte, elle ne peut plus vivre ni demeurer en elle-même; elle dit sans cesse :

<sup>(1)</sup> *I. Cor. vi. 17.* — <sup>(2)</sup> *Matt. v. 8.*

*Tirez-moi après vous* (1); *venez Seigneur Jésus, venez* (2); car elle sent bien qu'elle n'a point d'ailes pour voler si haut. Mais Dieu vient, Dieu l'attire à lui, Dieu la pousse dans son fond; et plus intérieur à l'ame que l'ame même, il l'inspire, il la gouverne, il l'anime bien plus efficacement et intimement, qu'elle n'anime le corps qu'elle habite.

Une telle créature voit clairement et distinctement l'éternité : autrement, comment verroit-elle que Dieu est éternellement, et qu'il est éternellement heureux ? Elle aspire donc aussi à l'aimer, à le posséder, à le louer éternellement ; et ce désir que Dieu même lui met dans le cœur, lui est un gage certain de la vie éternellement heureuse, à laquelle il l'appelle. Elle ne craint donc point de périr : car encore qu'elle sache bien qu'elle ne subsiste que parce que Dieu, qui l'a une fois tirée du néant, ne cesse de la conserver ; en sorte que s'il retiroit sa main un seul moment, elle cesseroit d'être et de vivre ; elle sait en même temps qu'il ne veut rien moins que la détruire par la soustraction de ce concours. Car pourquoi détruire son image, et son image pleine de lui, et son image à qui il montre son éternité, et à qui il inspire le désir de la posséder ?

Il n'y a donc plus de néant pour une telle créature : il faut qu'elle soit ou éternellement heureuse en possédant Dieu, ou éternellement malheureuse pour n'avoir pas voulu le posséder, et pour avoir refusé un bonheur qui devoit être éternel.

Ainsi, il ne reste plus à cette ame que de se tourner incessamment, et de toutes ses forces, du côté

(1) *Cant.* 1. 3. — (2) *Apoc.* xxii. 20.

de son éternité et de son souverain bien, qui est Dieu; et c'est à quoi doit tendre toute la direction. Car un pasteur, un évêque, un directeur se sent établi de Dieu pour jeter dans l'ame les semences d'une bienheureuse immortalité, en la séparant, autant qu'il peut, de toutes les choses sensibles; parce que tout ce qui se voit est temporel, et que ce qui ne se voit pas n'a pas de fin. Il faut donc lui faire aimer l'éternité de Dieu; c'est-à-dire, sa sagesse, sa justice, sa grandeur, sa sainteté, sa vérité, sa simplicité et son être infini, qui en même temps est tout son bonheur; en sorte que cette ame ne veuille plus être, ni vivre, ni respirer que pour aimer Dieu, et consente à la destruction de tout le reste qui est en elle. Un pasteur qui a en main une telle ame, la veut rendre agréable à Dieu, en y perfectionnant infatigablement son image; et puisque cette image est l'objet de l'amour de Dieu, il ne faut pas croire qu'un tel pasteur se lasse de conduire une telle ame, autrement il se laisseroit de glorifier Dieu; ni qu'il donne plus de soin et plus de temps aux grands qu'aux petits, puisqu'il ne connoît rien de grand parmi les hommes, que cette empreinte divine dans le fond de leur ame. C'est là la vraie grandeur, c'est là la noblesse solide, c'est par-là que la naissance de l'homme est illustre et bienheureuse; car pour la naissance du corps, ce n'est que honte, que foiblesse et qu'impureté.

Il n'en étoit pas ainsi au commencement; car Dieu avoit assorti à cette ame immortelle et pure, en laquelle il avoit créé tout ensemble et la beauté de

la nature et celle de la grâce; il avoit, dis-je, assorti à cette ame immortelle et pure, un corps immortel et pur aussi. Mais Dieu, pour honorer le mystère de son unité et de sa fécondité, ayant mis tous les hommes dans un seul homme, et cet homme, dont tous les autres devoient sortir, ayant été infidèle à Dieu, Dieu l'a puni d'une manière terrible, et en quelque sorte incompréhensible; puisqu'il l'a puni non-seulement en lui-même, mais encore dans tous ses enfans, comme dans une partie de lui-même, et encore la plus chère. Ainsi nous sommes devenus une race maudite, enfans malheureux et coupables d'un père malheureux, de qui Dieu a justement retiré la grâce qu'il vouloit transmettre à tous les hommes, par un seul homme, et qu'ils ont aussi tous perdue en un seul; maudits dans leur principe, corrompus dans la racine et dans les branches, dans la source et dans les ruisseaux.

C'est ainsi qu'à ce premier exercice de l'ame raisonnable, qui n'eût été que de connoître et d'aimer Dieu, il faut en ajouter un autre, exercice pénible et laborieux, exercice dangereux et plein de péril, exercice honteux et humiliant, qui est de combattre sans cesse en nous cette corruption que nous avons héritée de notre premier père. Souillés dès notre naissance, et conçus dans l'iniquité, conçus parmi les ardeurs d'une concupiscence brutale, dans la révolte des sens, et dans l'extinction de la raison, nous devons combattre jusqu'à la mort le mal que nous avons contracté en naissant.

C'est aussi le second travail de la direction. Il faut



aider l'ame à enfanter son salut, en se combattant elle-même, selon que dit saint Paul (1) : *La chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair.* Pour nous donner cette force, il a fallu opposer une seconde naissance à la première, une régénération à la génération, Jésus-Christ à Adam, et le baptême de l'un à la féconde corruption de l'autre ; parce que, comme dit le Sauveur (2), *ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'esprit est esprit.* Ce n'est pas que la chair soit mauvaise en soi, à Dieu ne plaise, ou que la génération de la créature de Dieu soit mauvaise dans son fond ; il ne faut pas le croire : mais c'est que le mal du péché s'étant joint au bon fond de la nature, nous naissons tout ensemble et bons par notre nature et mauvais par notre péché ; par notre génération, ouvrage de Dieu, et tout ensemble ennemis de Dieu par le désordre qui s'y mêle.

Il n'est pas besoin d'approfondir ceci davantage : mais il faut seulement se souvenir que Dieu a fait l'homme à son image ; que ce n'est point par le corps, mais par l'ame qu'il a cet honneur ; que c'est dans l'ame qu'il a mis les traits immortels de son immuable éternité ; et que c'est cela qu'on appelle le souffle de Dieu, *spiraculum vitæ* (3), par lequel il est écrit que l'ame est vivante. Il ne faut point demander comment Dieu l'a faite ; car il fait tout par sa volonté. C'est donc par sa volonté qu'il a formé notre corps ; c'est par sa volonté qu'il lui a uni une ame faite à son image, et par conséquent d'une immortelle nature ; c'est par sa volonté que

(1) Gal. v. 17. — (2) Joan. III. 6. — (3) Genes. II. 7.

tous les hommes sont nés d'un seul mariage. Il a béni les deux sexes et leur union, avant que le péché soit survenu ; et le péché, survenu depuis, n'a pu détruire le fond que Dieu avoit fait.

Il ne reste donc plus à l'homme que de combattre en lui ce péché, si interne à ses entrailles ; afin qu'en nous épurant de corruption, nous rendions à Dieu le bon fond qu'il a mis en nous, et que nous soyons ramenés à la première simplicité et beauté de notre nature, dans la résurrection des justes.

Combattons donc, avec saint Paul (1), le bon combat de la foi, et ne nous étonnons pas des tentations qu'il faut souffrir. Dieu sait jusqu'à quel point il veut nous y exposer ; et nous devons seulement méditer et nous appliquer chacun à nous-mêmes ces mots de saint Paul (2) : *Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces*. Mais il nous donne les forces, et c'est un effet de sa grâce ; et par-là il nous fera trouver même de l'avantage dans la tentation, afin que nous ayons le courage et la force de la supporter.

La tentation va quelquefois si loin, qu'il semble que nous y goûtions le péché tout pur : ce que nous avons aimé par complaisance, et ce qui étoit déjà très-mauvais en cet état, il semble que nous l'aimions pour lui-même, et que nous nous enfoncions de plus en plus dans le mal. Mais il ne faut pas perdre courage ; car c'est ainsi que Dieu permet que le venin que nous portons dans notre sein se déclare ; et cela, c'est le moyen de le vomir, et d'en

(1) II. Tim. IV. 6. — (2) I. Cor. X. 13.

être purgés. Il faut donc se soumettre à la conduite que Dieu tient sur nous, et se souvenir que saint Paul a demandé par trois fois, c'est-à-dire, avec ardeur et persévérance, d'être délivré de cette impression de Satan, et de cette infirmité pressante et piquante de sa chair; et il lui fut répondu : *Ma grâce te suffit; car ma puissance se fait mieux sentir dans la foiblesse* (1). Et pour achever l'épreuve où Dieu nous veut mettre, il faut pouvoir dire avec cet apôtre : *Quand je suis infirme en moi-même, c'est alors que je suis fort en Jésus-Christ; et je me glorifierai dans mes foiblesses, afin que sa vertu habite en moi.*

Voilà, ma Fille, sans parler de vous en particulier, voilà dans les principes généraux de la doctrine chrétienne, la résolution de tous vos doutes, ou du moins des principaux. Faites-vous-en à vous-même l'application; ce que vous n'aurez pas entendu la première fois, vous l'entendrez la seconde. Lisez donc, et relisez ce que Dieu me donne pour vous. Je vous donnerai de même tout ce qu'il me donnera; car de parler moi-même, ni je ne le veux, ni je ne le puis: il faut attendre que Dieu parle; il a ses momens; et quand il donne plusieurs ouvrages, il apprend à partager son travail.

Continuez à exposer tout avec la même sincérité: car comment un médecin peut-il appliquer ses remèdes aux maux cachés d'un malade qui ne voudroit pas les découvrir? Cette découverte fait deux choses: elle instruit le médecin, et humilie le malade; et cette humiliation est déjà un commence-

(1) II. Cor. XII. 8, 9.

ment de santé. Prenez donc d'abord cette partie du remède, et attendez les momens où le reste vous doit être administré. Je prie le Seigneur qu'il soit avec vous. *Soyez fidèle jusqu'à la mort, et vous recevrez la couronne de vie* (1).

A Germigny, ce 1.<sup>er</sup> octobre 1691.

## LETTRE XXVI.

Sur le vœu de pauvreté, et sur quelques pratiques de dévotion.

Vous n'avez point à vous inquiéter, ma Fille, sur votre vœu de pauvreté, dans les choses que je vous ai permises. Je vous ai permis ces petits présens; je vous permets ces petits travaux, jusqu'à ce que je sache plus particulièrement ce que c'est. S'il vous vient quelque autre difficulté sur vos vœux, ou sur quelque autre peine de conscience, vous pourrez m'en parler à mon retour; et en attendant demeurer en repos, à moins que ce ne fût des transgressions manifestes; ce que j'espère qui ne sera pas.

Je vous permets de passer la nuit de la Présentation en prières devant le saint Sacrement, à condition que le sujet principal de vos gémissemens et de vos prières seront les besoins de la religion, de l'Etat et du diocèse, principalement les deux premiers.

Il ne me vient point à présent de chapitre de l'Evangile, ni de Psaume que je puisse vous recom-

(1) *Apoc. II. 10.*

mander en particulier : tout y est bon, et vous ne sauriez mal choisir. Vivez détachée de tout, jusqu'aux moindres choses : Dieu demande cela de vous. La perfection que vous désirez est toute entière dans ce détachement.

Je pars pour Dammartin, où je vais faire la visite : j'écrirai de là à votre communauté sur les livres, et sur quelques autres choses que je crois importantes. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1691.

## LETTRE XXVII.

Il dissipe ses craintes en lui renouvelant la promesse de lui continuer ses soins.

Vous aurez vu, ma Fille, par ma lettre précédente, que vos inquiétudes étoient vaines. Je ne vous ai donné aucun sujet de croire que je fusse changeant : ce que les hommes me diront ne me fera pas abandonner ce que j'ai entrepris pour Dieu. Si l'on me donnoit sur votre sujet des avis considérables, il faudroit vous avertir, et non pas vous quitter. Suivez le conseil des médecins sur le sujet de l'abstinence et du jeûne, plutôt que vos prétendues expériences, et obéissez à votre supérieure. Voilà une lettre que vous lui présenterez pour votre communauté.

Je vous bénis de tout mon cœur au nom du Seigneur.

A Dammartin, ce 10 novembre 1691.

## LETTRE XXVIII.

## A LA COMMUNAUTÉ DES FILLES

## DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

Il les avertit de lire avec précaution certains livres mystiques, leur donne des règles pour en juger, et les exhorte aux vertus de leur état.

JE vous envoie, mes chères Filles, une instruction qui pourra vous être utile, pour bien faire et pour profiter de la lecture de l'Écriture sainte (1). Je n'ai rien à dire sur les autres livres, dont la sœur Cornuau m'a envoyé le catalogue. Il y en a un grand nombre que je reconnois pour très-bons : il y en a quelques-uns que je ne connois pas, qu'on peut supposer bons, à cause de l'approbation, jusqu'à ce qu'on y ait reconnu quelque erreur ou quelque surprise. Je n'ai donc rien à vous dire sur ceux-là. Je vous avertis seulement de prendre garde, dans les écrits de certains mystiques, à des expressions un peu fortes, qui semblent dire qu'on n'agit pas dans la vie contemplative, qu'on y est parvenu à un parfait renouvellement, ou qu'il n'est pas permis de s'y exciter aux actes de piété. Tout cela seroit fort mauvais, si on entendoit autre chose, par ce qu'on appelle inaction, que l'exclusion des actes humains et empressés ; ou par cette perfection de renouvellement intérieur, autre chose que la perfection selon

(1) Cette *Instruction sur la lecture de l'Écriture sainte*, a été imprimée ci-dessus, tome v, pag. 723 et suiv.

qu'on la peut atteindre en cette vie; ou enfin par cette défense de s'exciter aux actes de piété, autre chose que l'exclusion des manières trop empressées de s'y exciter. Avec ces modérations vous pouvez profiter de ces livres, s'ils vous tombent entre les mains ou qu'on vous les donne : mais faites réflexion sur le peu que je viens de vous faire observer.

Au surplus, mes chères Filles, croissez en Jésus-Christ, soyez fidèles à votre vocation. Souvenez-vous de ce que vous devez au prochain par votre état : n'oubliez rien pour ce qui regarde vos classes, et soutenez-en toujours les saints exercices, sans vous relâcher le moins du monde : car c'est là votre vocation particulière; et si vous y manquiez, tout le reste s'en iroit en fumée. Surtout soyez fidèles à l'obéissance : songez toujours que la supérieure que je vous ai donnée m'a été donnée à moi-même comme à vous, par madame Tanqueux votre chère mère, et que la conservation de votre communauté dépend de là.

Vous voyez, mes Filles, que je songe à vous absent et présent; que cela vous invite à songer de plus en plus vous-mêmes à vous-mêmes. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Dammartin, ce 10 novembre 1691.

## LETTRE XXIX.

Sur la manière dont elle devoit se conduire à l'égard de sa supérieure; l'attention à éviter les petits mystères dans les liaisons, et l'amusement dans les lettres.

J'AI reçu votre lettre du 29 et les autres. Les choses se régleront pour votre supérieure à mesure qu'elle s'ouvrira à moi : il n'y a qu'à l'encourager à commencer. Pour vous, ma Fille, agissez toujours avec elle avec beaucoup de soumission. Parlez-lui franchement et discrètement; en sorte qu'elle resente que vous ne lui dites rien, par rapport à vous, ni par humeur, ni pour votre satisfaction particulière; mais pour elle et pour le bien de la maison.

Vous eussiez mieux fait de me marquer ce que c'est qui donne lieu à la division et à la contradiction. Il faut tout dire aux supérieurs, quand c'est pour mettre ordre aux choses : des demi-explications ne font qu'embarrasser les affaires, et donner lieu à des mouvemens irréguliers.

Je vous permets les liaisons que vous voudrez avec nos Filles de Jouarre, que vous me nommez dans votre lettre : mais que tout cela soit dans la grande règle de la charité, et loin des petits mystères assez ordinaires parmi les filles.

J'approuve votre silence durant ce saint temps, et la permission que vous en avez demandée à votre supérieure, est de bon exemple, et satisfaisante pour elle.



elle. Agissez toujours ainsi par esprit d'obéissance, et pour le bien de la paix.

Le sermon dont vous me parlez m'a surpris : j'approfondirai cette affaire, aussitôt que je serai de retour.

Ce n'est point du tout mon intention que vous me demandiez des permissions de m'écrire : c'est multiplier les lettres sans nécessité, et alonger les affaires. Ecrivez-moi pour la maison ce que vous trouverez nécessaire ; écrivez-moi aussi de même sur ce qui vous touche : ce n'est pas cela que je veux empêcher, mais l'amusement. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 5 décembre 1691.

---

## LETTRE XXX.

Il explique la différence d'un premier mouvement et d'un acte délibéré ; et l'instruit sur l'étendue que doivent avoir les actes de contrition.

J'ÉCRIS à madame B\*\*\* ce qui me paroît nécessaire pour établir la confiance entre elle et vous. Pour lui mettre l'esprit en repos du côté de Jouarre, je lui dis que j'ai permis votre commerce, et que vous n'y emploirez ni vos novices ni trop de temps. Vous pouvez lui dire que la proposition de la sœur N\*\*\* n'est qu'un discours en l'air, et qu'il n'y a rien à compter là-dessus.

Puisqu'en arrivant de Jouarre je me trouve assez de loisir, je vais répondre, ma Fille, aux demandes de votre billet.

Je suis étonné du scrupule que vous avez de m'avertir de ce qu'il est bon que je sache, et de la crainte que vous avez d'y blesser la charité, puisque je vous ai dit tant de fois le contraire.

La différence d'un premier mouvement et d'un acte délibéré est trop sensible pour mériter qu'on se tourmente à l'expliquer; puisqu'un premier mouvement est une chose dont on n'est pas le maître, et qu'on l'est d'un acte délibéré. Il n'y a qu'à bien écouter le fond de sa conscience, pour en connoître la différence. L'acte délibéré est suivi d'un secret remords : le mouvement indélibéré peut troubler et humilier l'esprit; mais n'excite pas ce remords, qui fait sentir à la conscience qu'elle est coupable.

Il n'est pas nécessaire de faire un acte de contrition sur chaque péché en particulier, pourvu qu'on les déteste tous de tout son cœur, et tout ce que l'on a fait qui déplaît à Dieu. Je ne sais, ma Fille, pourquoi vous demandez tant qu'on vous distingue ce qui peut être mortel parmi vos péchés : ce n'est pas là ma pratique, et j'ai de bonnes raisons pour cela.

Vous ne sauriez rien faire de mieux la nuit de Noël, que de bien méditer devant Dieu ce qui est dit de l'Enfant Jésus aux versets 34 et 35 du chapitre II de saint Luc, en le joignant au verset 16 du xxviii d'Isaïe, cité par saint Pierre en sa première épître, chapitre II, versets 6, 7, 8; saint Paul aux Romains, chapitre IX, verset 33; et à la parole de Jésus-Christ même en saint Matthieu, chapitre XI, verset 6. Offrez-moi à Dieu; afin que, s'il me l'inspire, je traite dignement un si grand sujet le jour de Noël, et que je fasse trembler ceux à qui Jésus-Christ est un sujet de

contradiction et de scandale. Commencez par lire, au premier loisir, tous les endroits que je vous marque, et donnez-vous à Dieu pour en être pénétrée durant la nuit de Noël. Chantez-y de cœur le Psaume LXXXVIII.

Je veux bien recevoir le présent que vous me destinez, pour cette fois seulement.

Vous avez bien fait de m'exposer cette peine sur votre santé : il faut dire, toutes les fois qu'elle reviendra : Retire-toi de moi, Satan. Dieu soit avec vous, ma Fille : je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 19 décembre 1691.

## LETTRE XXXI.

Il lui recommande d'accomplir, à l'égard de sa supérieure, la parole du Sauveur à saint Jean : zèle qu'il a pour la conduire à la perfection.

JE n'ai de loisir, ma Fille, que pour vous mander la réception de votre paquet. Je ferai au premier jour toutes les réponses, et je verrai avec joie monsieur votre fils. Comme ces lettres pour Jouarre sont fort pressées, je vous prie de les rendre au plus tôt. Dites à madame votre supérieure l'ordre que vous en avez, et demandez-lui sa permission ; afin que nous accomplissions cette parole du Sauveur (1) : *Laissez-moi faire pour cette heure ; car c'est ainsi qu'il faut que nous accomplissions toute justice.* Prenez bien garde que c'est avant de recevoir le baptême que Jésus-Christ parle ainsi, et que cette justice, dont il parle, est de faire souvent, par une

(1) *Matt.* III. 15.

soumission volontaire, ce dont on pourroit s'exempter par des ordres supérieurs.

Je vous prie aussi de faire en sorte que votre communication avec Jouarre ne vous retarde ni ne vous empêche en aucune partie de vos devoirs et de vos emplois; et de rendre souvent compte en général de cela à madame votre supérieure, lui demandant même son avis, s'il arrivoit que cela vous causât de l'embarras.

Elle ne me parle point de vos austérités: n'en faites plus à présent, et jusqu'à ce que votre santé soit rétablie, sans ma permission.

Je suis contraint de finir, en vous assurant, ma Fille, que votre ame m'est très-chère, et que je n'oublierai rien pour vous porter à la perfection à laquelle vous aspirez.

A Paris, ce 5 janvier 1692.

---

## LETTRE XXXII.

Il lui donne des règles pour sa conduite extérieure et intérieure; l'exhorte à s'abandonner aux transports de l'amour divin; combat les erreurs de certains mystiques, et décrit les effets de l'amour de Dieu.

J'AI reçu, ma Fille, votre présent; mais je suis bien fâché de n'avoir point vu monsieur votre fils. Je n'ai presque point bougé d'ici, et j'ai même gardé la chambre durant quelques jours: par ce moyen mon rhume n'a rien été; et jusqu'ici, Dieu merci, ces petites précautions me délivrent de ces incommodités qui ne méritent pas d'être comptées.

Vos désirs seront accomplis : vous serez dans mon cœur pour y être continuellement offerte à Dieu ; afin qu'il vous tire à lui de la manière qu'il sait, et que vous ne cessiez de lui dire : *Tirez-moi ; nous courrons après vos parfums* (1) ; nous courrons entraînés par une invincible douceur, par votre vérité, par votre bonté, par vos attraits infinis, par votre beauté, qui n'est autre chose que votre sainteté et votre justice.

Tout ce que vous me mandez de la part du père P\*\*\* est très-nécessaire, et conforme à mes sentimens.

La règle que vous me demandez pour votre conduite, quant à l'extérieur, est toute faite dans vos constitutions ; on ne pourroit y ajouter que quelques austérités, auxquelles je ne consens point que vous vous abandonniez au-delà de ce que je vous ai permis, à moins qu'un confesseur discret ne vous les impose en pénitence.

Quant à la règle de l'intérieur, la vôtre, ma Fille, doit être de faire, dans chaque action, ce que vous verrez clairement être le plus agréable à Dieu, et le plus propre à vous détacher de vous-même, sans autre obligation que celle que l'Evangile vous propose, ou que vos autres vœux vous ont imposée, en attendant que Dieu nous éclaire sur ce que vous avez tant dans l'esprit.

Le plus difficile à résoudre sur votre conduite, seroit de savoir si vous devez vous abandonner à ces transports ardens de l'amour divin, à cause de la crainte que vous avez qu'ils pourroient être quelquefois accompagnés de quelque mauvais effet : mais

(1) *Cant.* 1. 3.

comme je ne crois pas qu'il soit en votre pouvoir de les arrêter, Dieu même a décidé le cas, par la force du mouvement qu'il vous inspire. C'est d'ailleurs une maxime certaine dans la piété, que lorsque le tentateur mêle son ouvrage à celui de Dieu, et même que Dieu lui permet d'augmenter la tentation à mesure que Dieu agit de son côté, il n'en faut pas pour cela donner un cours moins libre à l'œuvre de Dieu; mais se souvenir de ce qui fut dit à saint Paul : *Ma grâce te suffit; car la force prend sa perfection dans l'infirmité* (1). Méditez bien ce passage, et ne laissez point gêner votre cœur par toutes ces inquiétudes; mais dans la sainte liberté des enfans de Dieu, et d'une Epouse que son amour enhardit, livrez-vous aux opérations du Verbe, qui veut laisser couler sa vertu sur vous.

Tenez pour certain, quoi qu'on vous dise, que les mystiques se trompent ou ne s'entendent pas eux-mêmes, quand ils croient que les saintes délectations que Dieu répand dans les âmes, sont un état de foiblesse, ou qu'il leur faut préférer les privations, ou enfin que ces délectations empêchent ou diminuent le mérite. La source du mérite, c'est la charité, c'est l'amour : et d'imaginer un amour qui ne porte point de délectation, c'est imaginer un amour sans amour, et une union avec Dieu, sans goûter en lui le souverain bien, qui fait le fond de son être et de sa substance. Il est vrai qu'il ne faut pas s'arrêter aux vertus et aux dons de Dieu; et saint Augustin a dit que c'est de Dieu dont il faut jouir : mais enfin, il ajoute aussi que c'est par ses

(1) II. Cor. xii. 2.

dons qu'on l'aime, qu'on s'y unit, qu'on jouit de lui (1). Et s'imaginer des états où l'on jouisse de Dieu, par autre chose que par un don spécial de Dieu, c'est se repaître l'esprit de chimères et d'illusions.

La pureté de l'amour consiste en deux choses : l'une à rendre à Dieu tous ses dons, comme choses que l'on tient de lui seul ; l'autre de mettre ses dons dans leur usage véritable, en nous en servant pour nous plaire en Dieu et non en nous-mêmes. Les mystiques raffinent trop sur cette séparation des dons de Dieu d'avec lui. La simplicité du cœur fait recevoir ces dons comme étant de Dieu qui les met en nous, et on n'aime à être riche que par ses largesses. Au surplus, un vrai amour ne permet pas d'être indifférent aux dons de Dieu : on ne peut pas ne pas aimer sa libéralité ; on l'aime tel qu'il est, et, pour ainsi dire, dans le plus pur de son être, quand on l'aime comme bienfaisant, et comme béatifiant, et tout le reste est une idée qu'on ne trouve point ni dans l'Écriture ni dans la doctrine des saints.

On peut souhaiter l'attrait, comme on peut souhaiter l'amour où il porte ; on peut souhaiter la délectation, comme une suite et comme un motif de l'amour, et un moyen de l'exercer avec plus de persévérance. Quand Dieu retire ce qu'il y a de sensible dans les délectations, il ne fait que les enfoncer plus avant, et il ne laisse non plus les âmes saintes sans cet attrait, que sans amour. Quand la douce plaie de l'amour commence une fois à se faire

(1) Voyez tout le premier livre de S. Aug. de *Doct. Chr.* t. III Op.

sentir à un cœur, il se retourne sans cesse, et comme naturellement, du côté d'où lui vient le coup, et à son tour il veut blesser l'Epoux, qui dans le saint Cantique dit <sup>(1)</sup> : *Vous avez blessé mon cœur, ma Sœur, mon Epouse; encore un coup, vous avez blessé mon cœur par un seul cheveu qui flotte sur votre cou.* Il ne faut rien pour blesser l'Epoux : il ne faut que laisser aller au doux vent de son inspiration le moindre cheveu, le moindre de ses désirs : car tout est dans le moindre et dans le seul : tout se réduit à la dernière simplicité.

Soyez douce, simple et sans retour, ma Fille, et allez toujours en avant vers le chaste Epoux : suivez-le, soit qu'il vienne, soit qu'il fuie ; car il ne fuit que pour être suivi.

Tout ce que vous avez pensé, ma Fille, sur votre désir est sans fondement et impraticable. Laissez croître ce désir de la religion ; mais reposez-vous sur Dieu pour les moyens, les occasions et le temps de l'accomplir : autrement, toujours occupée de ce qui ne se pourra pas, vous ne ferez jamais ce qui se peut, et ce que Dieu veut de vous actuellement. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 17 janvier 1692.

(1) *Cant. iv. 9.*



## LETTRE XXXIII.

Sur les épreuves par lesquelles Dieu la faisoit passer; et la conduite du prélat dans la direction des ames.

J'AI vu par votre lettre, ma Fille, la fâcheuse maladie qui vous est survenue : nos Filles de Jouarre m'en ont écrit aussi avec inquiétude. Dieu vous éprouve en toutes manières : ce sont là autant de traits de Jésus-Christ crucifié, qu'il imprime sur vous. Allez avec lui dans le sacré jardin ; prenez à deux mains la coupe qu'il vous présente, et n'en perdez pas une goutte. Je suis fort consolé de ce que vous me mandez que vous êtes bien aise de souffrir, et que ces coups dont Dieu vous frappe, rabattent vos autres peines. Ce m'en est pourtant une grande, de voir que vous soyez exercée en même temps au dedans et au dehors. Il en a été de même du Sauveur : il vous donne des moyens de lui montrer votre amour, et il ne peut rien faire de plus efficace pour vous déclarer le sien.

J'ai vu et considéré toutes vos lettres : je n'ai rien eu de présent pour y répondre ; j'ai eu aussi fort peu de loisir. Il faut toujours exposer les choses ; parce que cela fait entrer dans l'ordre de l'obéissance, et dès-là c'est un grand soutien. Mais Dieu ne me donne pas toujours, et je n'ai pas toujours le temps : en ce cas, il faut se servir, avec une grande soumission, des règles que j'ai données pour les dispositions de même nature. La conduite des ames est un mystère : il faut que Dieu y agisse des deux cô-

tés. Entendez ceci, ma Fille; Dieu vous en donnera l'intelligence. Je tâche d'être fidèle à donner ce que je reçois : quand je ne reçois rien de particulier, j'abandonne tout à Dieu, et je le prie de subvenir à ma pauvreté. Je vous ai offerte à Dieu, et je ne cesserai de vous y offrir.

J'ai vu le Père qui veut bien nous faire la grâce d'accepter la direction de la maison. J'ai vu aussi madame Tanqueux, avec laquelle je me suis expliqué de beaucoup de choses : tout s'est passé, ce me semble, fort agréablement de part et d'autre.

Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, ce 21 février 1692.

## LETTRE XXXIV.

Usage qu'elle doit faire d'un écrit qu'on lui avoit envoyé par son ordre : désir de la communauté pour posséder Jésus-Christ dans le saint Sacrement; comment elle doit se conduire pour attirer en elle l'Epoux céleste.

L'ÉCRIT que vous avez reçu de Jouarre vous a été envoyé par mon ordre exprès, et je vous ai mandé à vous-même qu'il y avoit quelque chose pour vous dans le paquet dont je vous chargeois. Quoique cet écrit soit fait à la prière de quelques religieuses, le fond en est commun à tous les chrétiens. Ainsi vous le pouvez communiquer aux personnes qui vous le demandent, et à toutes les personnes faisant profession de piété et de retraite. J'en dis autant d'autres écrits, excepté ce qui regarde la conscience, ou les particulières dispositions des personnes. Je n'écris

rien que je veuille être secret : il faut seulement prendre garde de ne pas divulguer de tels écrits aux gens profanes et mondains, qui prennent le mystère de la piété et de la communication avec Dieu, pour un galimatias spirituel.

Vous avez plus sujet de craindre d'offenser Dieu en me taisant les choses, ou ne me les disant pas assez à fond, qu'en me les découvrant simplement : vous devez être bien persuadée que je ne me laisserai pas prévenir, et que je ne condamnerai ni ne soupçonnerai personne sans preuve. Entendez le sermon, quoi qu'il vous en coûte de peines et de répu gnances.

Je loue vos transports envers Jésus-Christ caché au saint Sacrement, et ceux de nos chères Sœurs : je le donnerai quand il faudra, et quand j'aurai prévenu certaines noises que je dois éviter. Voilà la lettre que j'écris sur ce sujet à votre communauté.

J'ai reçu vos vœux et vos soupirs, mes Filles. Dans les bienfaits communs, c'est un commencement de possession, que d'avoir la liberté de souhaiter ; puisque les souhaits font naître des prières ardentes, et qui arrachent tout des mains de Dieu. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour obtenir l'accomplissement de vos saints désirs. Je serai attentif à sa voix, et toujours disposé à vous satisfaire.

Souvenez-vous, mes Filles, sur toutes choses, de l'union et de la régularité, qui sont fondées l'une et l'autre sur l'obéissance : ce sont là les grands attraits qui attireront chez vous l'Époux céleste, en qui je suis à vous de tout mon cœur.

---

## LETTRE XXXV.

Il consent qu'elle diffère son jubilé.

IL n'y a aucune apparence, ma Fille, que je puisse aller à Jouarre pendant le jubilé, ni tandis que la mission sera ici. Je veux bien vous différer votre jubilé, et vous entendre dans l'octave du saint Sacrement. Vous pourrez, ma Fille, la venir passer ici. Je ferai prier les Ursulines de vous recevoir dans leur maison durant ce temps : j'aurai soin de leur faire rendre votre lettre, et d'y assurer votre retraite. Madame B\*\*\* ne doit pas vous refuser votre congé, après la manière dont je lui en écris : elle aura pourtant de la peine. Je l'assure que vous ne songez point à aller maintenant à Paris : en effet, la maison seroit trop seule. Je vous attendrai lundi ; et en vous attendant, je demanderai à Dieu, de tout mon cœur, le don de conseil avec le fruit de bonté par rapport à vos intentions. Je trouverai, s'il plaît à Dieu, tout le temps dont vous aurez besoin. Je suis, ma Fille, très-cordialement à vous.

A Meaux, ce 30 mai 1692.

---

## LETTRE XXXVI.

Sur l'état de l'épouse qui soupire après le divin Epoux.

LE fond des dispositions que vous m'exposez, ma Fille, dans votre lettre, est très-bon. L'Épouse di-

soit (1) : *Aussitôt que mon Epoux a fait entendre sa voix, je suis tombée en défaillance.* L'original porte : *Mon ame s'en est allée; elle s'est échappée.* Dieu vous fait sentir quelque chose de cette disposition. L'Epouse s'échappoit encore à peu près de cette manière, lorsqu'elle disoit : *Soutenez-moi par des fleurs, et par des essences de fruits confortatifs, parce que je languis d'amour* (2). L'ame défaillante demande un soutien : mais elle en reçoit un bien plus grand que celui qu'elle demande ; car l'Epoux approche lui-même, au verset suivant, et la soutenant et l'embrassant en même temps, et par-là lui faisant sentir toute la douceur et la force de sa grâce.

Les caresses intérieures que l'ame fait alors à l'Epoux céleste, lui sont d'autant plus agréables, qu'elles sont plus libres et plus pleines de confiance : mais il faut s'en tenir là ; et l'épanchement où l'on se sent porté envers les personnes qu'on sait ou qu'on croit lui être unies, a quelque chose de délicat et même de dangereux.

Ne voyez-vous pas que la chaste et fidèle Epouse, en rencontrant ses compagnes et celles qui sont disposées à chercher l'Epoux avec elle, sans leur faire aucunes caresses, leur donne seulement la commission d'annoncer à son bien-aimé ses transports et l'excès de son amour (3). Cela veut dire qu'on peut quelquefois épancher son cœur, en confessant combien on est prise et éprise du céleste Epoux ; mais il ne faut pas aller plus loin. Et quand l'Epoux sollicite sa fidèle Epouse à chanter pour ses amis, elle

(1) *Cant.* v. 2, 6. — (2) *Ibid.* 11. 5. — (3) *Ibid.* v. 8, 9, 17.

lui dit (1) : *Fuyez, mon bien-aimé*; ce n'est point à vos amis que je veux plaire, je ne me soucie pas même de les voir ni de leur parler; fuyez, fuyez en un lieu où je sois seule avec vous. On doit être dans d'extrêmes réserves avec tout autre qu'avec l'Epoux, et c'est avec lui seul qu'il est permis de s'abandonner à ses désirs; car il est le seul dont les baisers, les embrassemens et les caresses sont chastes, et inspirent la chasteté.

Réjouissez-vous avec Jésus-Christ, de ce qu'il est le plus beau des enfans des hommes; et souvenez-vous qu'il faut mettre parmi ses beautés la bonté qu'il a de vouloir gagner les cœurs, et les remplir de lui-même. Je le prie qu'il vous soulage. Marchez en confiance : il vous regarde, et son regard vous soutient. Le surplus de votre lettre se remettra à un autre temps. Vivez cependant en paix, ma Fille; car il n'y a rien de mal à craindre que de perdre Dieu, que personne ne vous peut ravir si vous l'aimez. Je suis à vous de bien bon cœur.

A Germigny, ce 10 juillet 1692.

---

## LETTRE XXXVII.

Comment tout est amour; vraie manière de consacrer son sommeil à Dieu; règles sur la prière vocale; instructions sur le pur amour.

OH! non, ma Fille, je ne prétends pas me comprendre dans le silence que je vous propose. Parlez-moi quand vous en serez pressée par l'Esprit; car

(1) *Cant.* VIII. 13, 14.

il faut que je vous écoute, et que j'écoute Dieu pour vous : il faut que la même voie de l'Esprit qui se fera entendre dans votre cœur, retentisse dans le mien, afin que je vous réponde ce que Dieu me donnera.

Tout est amour ; tout aime Dieu à sa manière, même les choses insensibles : elles font sa volonté ; et parce qu'elles ne peuvent pas connoître ni aimer, il semble qu'elles s'efforcent, dit saint Augustin (1), à le faire connoître ; afin de nous provoquer à aimer leur auteur : c'est ainsi que tout est amour.

Il n'est pas besoin d'avoir de l'esprit, ni d'inventer de belles pensées pour consacrer son sommeil à Dieu : qu'ainsi ne soit ; en disant que vous ne savez que dire, vous avez tout dit. Oui, je voudrois, mon Dieu, que chaque respiration, que chaque battement de cœur fût un acte d'amour : je voudrois être moi-même tout amour, être écrasée et anéantie ; en sorte qu'il ne restât de moi que l'amour, et une éternelle louange de votre saint nom. Voilà qui est fait ; cela suffit. On cède après cela à la nécessité ; parce que Dieu l'a ordonnée, l'a établie ; et on aime son ordre, parce qu'il est de sa justice, de sa sagesse et de sa bonté. Il n'en faut pas davantage ; et alors notre sommeil loue Dieu, et confesse notre infirmité, qui est la peine de notre péché.

Puisque vous voulez le savoir, ma Fille, le jour de mon baptême est le jour de saint Michel, en septembre ; le jour que j'ai été consacré prêtre, est le samedi

(1) *Enar. II in Ps. xxvi, n. 12 ; tom. iv, col. 124.*

de la Passion ; le jour de mon sacre est celui de saint Matthieu. Je vous suis bien obligé de vouloir communier en ces jours-là à mon intention, et demander à Dieu les grâces dont j'ai besoin pour être un chrétien digne de ce nom, et pour remplir mon ministère.

Pour les prières vocales, qui ne sont d'aucune sorte d'obligation, quand vous vous sentirez attirée à quelque chose de plus intime, suivez votre attrait. Pour l'office, quoique vous n'y soyez pas absolument obligée, je ne crois pas que cela fût bien de le laisser.

Quand vous me pressez, ma Fille, de vous répondre sur vos questions de l'amour de Dieu, vous ne songez pas à ce qu'il faudroit pour y satisfaire, et que d'ailleurs cela n'est point nécessaire ; car c'est le cas où arrive ce que dit saint Jean (1) : *L'onction vous enseigne tout*. L'amour s'apprend par l'amour : et à l'égard de ce pur amour, ce qu'il en faut savoir, c'est qu'il emporte un dépouillement universel : cela va bien loin, et porte des impressions bien crucifiantes. C'est pourquoi je ne croirois pas qu'il fallût ni le désirer ni le demander à Dieu, encore moins se mettre en peine de ce que c'est ; car le propre de cet amour, c'est de se cacher soi-même à soi-même : quand on le sent, ordinairement on ne l'a pas ; quand on l'a, on ne sait ce que c'est ; je veux dire qu'on le sait bien moins lorsqu'on l'a, que lorsqu'on ne l'a pas. Car quand on ne l'a pas, on en raisonne comme les autres ; mais quand on l'a, on se tait, on ne sait qu'en dire, et on ne peut en parler, si ce n'est dans

(1) I. Joan. II. 27.



certain éans que Dieu envoie lorsqu'on y pense le moins. J'ai des raisons de croire qu'il n'est pas à propos de le demander; mais de s'offrir à Dieu avec un entier dépouillement, pour faire sa volonté en général.

Vous pouvez dire à la communauté que je permets qu'on garde le saint Sacrement les deux jours que vous me marquez, pourvu qu'il y ait toujours quelqu'un devant, même pendant la nuit, sans néanmoins dire mot. Dites à madame B\*\*\* qu'à force de venir de temps en temps dans la maison, Jésus-Christ s'y formera enfin une demeure stable. Je prie le Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 4 août 1692.

## LETTRE XXXVIII.

Il la reprend d'avoir trop tardé à l'instruire de certaines choses, et la rassure.

Ayez soin, ma Fille, de faire rendre ce paquet en main propre pour Jouarre. Madame d'Albert verra que j'ai reçu sa lettre, dont elle est en peine, et elle aura réponse. Si vous pouvez y aller vous-même, j'en serai bien aise.

Quant à vous, j'ai lu vos papiers : vous avez bien fait de me dire tout; vous eussiez mal fait de me céler quelque chose. Je n'estime ni plus ni moins ceux dont il s'agit; et quand il eût dû en arriver quelque diminution de mon estime, à quelque prix que ce soit, il faut que les supérieurs soient instruits; et s'il y a

quelque faute, c'est d'avoir trop tardé. Vous avez besoin que je vous le pardonne; et je le fais, à condition qu'une autre fois vous bannirez toutes ces réserves et ces scrupules de me parler.

Demeurez assurée sur votre état : je ne souffrirai pas qu'on vous inquiète sur cela. Je ne négligerai pas les occasions de vous procurer une place dans un monastère, quand cela se présentera. Vivez en foi, ma Fille; abandonnez-vous à celui qui vous attire. Rien ne m'a empêché de vous écrire que le peu de loisir. Soyez persuadée que je ne vous abandonnerai point. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 6 septembre 1692.

---

## LETTRE XXXIX.

Il approuve un acte de la communauté; et exhorte cette Sœur à se soumettre aux dispositions qu'on fera de sa personne.

J'AI vu l'acte que vous m'avez envoyé, ma Fille; je l'ai trouvé très-bien fait : il n'y a qu'à le passer en cette forme, et assurer M. le D\*\*\* votre supérieur, et M. et madame D\*\*\*, que je le ratifierai, s'il est nécessaire, en la forme que l'on voudra. Je me réjouis avec toute la communauté, du bonheur qu'elle a de posséder un si saint supérieur. Faites-lui bien mes remerciemens de tous ses soins : j'en espère un grand fruit pour la maison; et je ne doute point que Dieu n'accompagne de ses bénédictions particulières la visite d'un supérieur si saint.

Pour vous, ma Fille, vous n'avez qu'à vous sou-

mettre aux dispositions qu'on fera de votre personne, en foi et en abandon, sans avancer ni reculer; c'est la volonté de Dieu. Je salue de tout mon cœur ces messieurs, ces dames et nos chères Filles; et je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 10 septembre 1692.

---

## LETTRE XL.

Il lui ordonne d'accepter les charges qu'on lui a imposées.

JE n'ai reçu, ma Fille, votre lettre que ce matin : ainsi ce que vous demandiez que j'écrivisse par rapport à M. l'abbé <sup>\*\*\*</sup>, ne se peut plus.

Pour ce qui vous touche, j'ai écrit naturellement; et il vous doit suffire qu'à présent je m'intéresse à ce qui vous touche, d'une façon plus particulière qu'au commencement.

Je vous renvoie votre contrat. Obéissez; acceptez les charges; quoique avec celle de dépositaire que vous avez déjà, celle d'infirmière me fasse peine pour vous; celle de la sacristie vous tiendra lieu de soulagement. Prenez courage; Dieu est avec vous : jouissez de l'Époux céleste, et des ornemens de son sacré corps. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Germigny, ce 21 septembre 1692.

## LETTRE XLI.

Sur une peine dont elle lui avoit écrit ; et la demande de la communauté pour conserver le saint Sacrement.

VOILA, ma Fille, des lettres pour Jouarre, que je vous prie de faire tenir le plus tôt que vous pourrez. Je ne puis encore vous répondre sur ce qui vous touche, sinon à l'égard de la peine dont vous m'avez parlé. Si je ne vous en ai rien dit, c'est qu'il m'a paru qu'elle n'avoit rien de nouveau dans son fond ; en sorte que vous n'aviez qu'à y appliquer les conseils que je vous ai donnés en cas pareils, et au reste demeurer en repos. J'ai considéré tous les mouvemens que Dieu vous donne : vous pourrez difficilement vous empêcher de venir à Paris. J'y serai, s'il plaît à Dieu, la semaine prochaine : vous pourrez m'y voir, et je vous écouterai volontiers. Ne craignez point de vous charger des demandes qu'on vous priera de me faire sur le saint Sacrement ; il me faudra pourtant laisser écouter Dieu. J'espère voir vos papiers avant mon départ, et vous y donner une réponse. Priez Dieu, ma Fille, qu'il m'en donne le loisir autant que j'en ai la volonté. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 8 novembre 1692.

## LETTRE XLII.

Sur un moyen pour se tenir en la présence de Dieu ; et sur la raison qui l'empêche de lui permettre quelques austérités.

JE ne me souviens point, ma Fille, d'autre pénitence que de celle que vous me marquez, et je m'en contente. Je ne me souviens d'autre chose de ce que je vous dis à confesse, sinon que je vous donnai pour moyen de vous tenir en la présence de Dieu, son saint amour ; n'y ayant rien qui ramène mieux dans la pensée l'objet aimé, que l'amour même. Qui peut oublier ce qu'il aime ? Suivez donc ce bienheureux attrait, et Dieu vous sera présent.

J'approuve fort le recueillement dont vous me parlez pour les fêtes et dimanches, si madame votre supérieure le trouve bon ; vous renvoyant à l'obéissance pour les choses extérieures.

Je suis toujours dans les mêmes sentimens sur les austérités. Vous voyez bien que celles que vous me proposez paroîtroient trop ; sans cela je vous en permettrois l'essai durant l'Avent : mais cela ne se peut, non plus que le reste dont vous me parlez.

Marchez, avancez, sortez de vous-même, et Dieu s'avancera vers vous. *Approchez-vous de lui*, dit saint Jacques <sup>(1)</sup>, *et il approchera de vous*. Je l'en prie, et suis à vous de bien bon cœur.

A Germigny, mardi matin, 1692.

(1) *Jac.* 1v. 8.

## LETTRE XLIII.

Il permet de réserver le saint Sacrement dans la communauté, et montre en combien de manières Jésus-Christ est admirable.

Je ne me suis pas bien expliqué ; ma Fille , sur le sujet du salut. Je ne souhaite pas qu'on le dise publiquement , jusqu'à ce qu'il soit fondé , et la fondation acceptée. En récompense je permets de le dire en particulier entre les Sœurs la veille et le jour de Noël , la veille et le jour de la Circoncision , la veille et le jour de l'Epiphanie , et de garder le saint Sacrement dans le tabernacle la nuit de Noël et le jour même , jusqu'au salut. Insensiblement l'Epoux céleste s'accoutumera à venir dans son jardin : mais que ce soit un jardin clos , qui ait une fontaine scellée (1) ; que tout y soit dans le recueillement et dans le silence. Vous voyez bien qu'il ne faut pas me presser ; mais me laisser écouter Dieu. J'ai bonne volonté ; mais je ne puis encore rien déterminer.

Vous avez trouvé à Jouarre de quoi vous entretenir devant le divin Enfant : soyez en admiration et en silence devant lui ; écoutez-le ; contemplez-le ; et en l'admirant , laissez-lui ravir votre cœur.

*Abraham a vu mon jour , et il s'en est réjoui* (2) : il a vu mon jour , le jour auquel j'ai paru au monde. Isaïe a aussi vu ce jour , et voici ce qu'il en a vu (3) : « Un petit enfant nous est né , un fils nous est » donné , sa principauté est sur ses épaules , et son » nom sera l'Admirable , le Conseiller , le Dieu

(1) *Cant.* IV. 12. — (2) *Joan.* VIII. 56. — (3) *Isai.* IX. 6.

» fort, le Père du siècle futur, le Prince de la  
» paix ».

De toutes ces qualités, je choisis pour vous celle d'Admirable que je vous donne à méditer. Songez bien à cette belle qualité, et donnez-vous à Dieu; afin qu'il daigne vous faire sentir en quoi principalement ce divin Enfant est admirable. Méditez bien ces mots : Un petit enfant nous est né, un fils nous est donné. Prenez-le, puisqu'il vous est donné à la sainte table; prenez-le comme un petit enfant, puisque c'est pour vous qu'il est né en cette qualité. Jésus admirable en Dieu, admirable en lui-même, admirable en ses conduites, en ses vertus, en ses miracles; admirable en nous-mêmes dans notre vocation, dans les miséricordes qu'il a exercées envers nous; admirable dans la suite de notre sanctification et dans notre persévérance. Ce sera le sujet de mon sermon de Noël que je vous donne à méditer : priez Dieu, ma Fille, qu'il m'ouvre l'intelligence de cette admirable prophétie, la plus capable, que je sache, de faire connoître et aimer ce divin Enfant. Puisse-t-il être aimé de toute la terre ! Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 22 décembre 1692.

---

## LETTRÉ XLIV.

Sur ses désirs d'être religieuse; exhortation à l'humilité.

Je reçois vos vœux, ma Fille, et je les offrirai demain à Dieu avec un cœur paternel. Je suis fâché

du long tour qu'a fait ma lettre : c'est pourtant l'ange de Dieu qui l'a conduite , puisqu'elle vous a été rendue. Je pars samedi : je donnerai moi-même votre lettre au P\*\*\* ; s'il plaît à Dieu, je lui parlerai, et je chercherai les moyens de concilier toutes choses.

Vous vous tourmentez trop sur cette pensée de religion : la proposition que vous croyez si faisable, et que vous me priez de repasser dans mon esprit plus d'une fois, est la plus grande chimère du monde. Ne vous agitez plus tant sur ce sujet : ce n'est pas que je me rebute ; mais c'est que j'ai peine à vous voir vous tourmenter en vain.

Vous avez raison de dire que l'Epiphanie est la fête de la foi : suivre la foi, c'est suivre l'étoile. Que cette étoile est aimable , puisqu'elle nous conduit à Jésus-Christ et au lieu où il est !

Ce que vous avez fait avec N\*\*\* m'a beaucoup plu : mais ce n'est pas assez ; continuez, et humiliez-vous toujours de plus en plus devant Dieu et devant les créatures. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 7 janvier 1692.

---

## LETTRE XLV.

Il accorde à la communauté la présence du saint Sacrement pour plusieurs jours.

Vous direz, ma Fille, à madame votre supérieure que je lui accorde, et à la communauté, la présence du saint Sacrement, pour les trois jours de la



Quinquagésime, et pour la fête de saint François de Sales : vous pourrez dire le soir le salut entre vous. J'aurai bien de la joie que M\*\*\* vous fasse une exhortation : pour le surplus, j'y songerai, et y répondrai à loisir. Toutes vos pensées sont bonnes ; mais je n'y vois pas, ma Fille, la facilité que vous pensez. Si je puis accomplir vos désirs, je le ferai avec joie ; n'en doutez pas.

Vous avez, dans les choses que je vous ai dites, la règle de votre conduite, et vous n'avez qu'à marcher avec confiance. Surmontez-vous vous-même : ne vous pardonnez rien devant Dieu ; attendez tout de sa miséricorde. J'ai bien considéré toutes vos lettres ; j'aurai égard à tout. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Versailles, ce 26 janvier 1693.

## LETTRE XLVI.

Sur les manières admirables dont l'Epoux tourmente les ames ;  
et sur l'union qu'il faut avoir avec le Verbe.

Je reçois toutes vos lettres, ma Fille : il ne faut imputer mon silence qu'à mon peu de loisir ; je ne laisse pas de penser à tout. L'affaire de l'union semble s'avancer : je la crois très-bonne ; je serai attentif à tout.

Pour ce qui vous regarde, je vous avoue, ma Fille, que quelque attrait que vous sentiez pour la religion, je n'y vois rien moins que les facilités que vous croyez. Votre désir vous trompe, et fait votre croix. Continuez à regarder Jésus-Christ comme l'Admirable, et

songez qu'il faut renfermer dans cette qualité cette parole de Job <sup>(1)</sup> : *Vous me tourmentez d'une manière admirable*. Ces manières admirables de tourmenter les ames, contiennent les exercices qu'il leur envoie pour les purifier, et pour enflammer leur amour. Assurez-vous que ces peines sont permises et ordonnées à cette fin : plus elles augmentent, plus Dieu veut que l'on s'unisse à lui, et que l'on s'y livre; et c'est aussi le seul moyen de les empêcher de s'accroître. Un amour qui n'est pas content doit plonger l'ame dans une profonde tristesse : on n'est content ni de soi-même, ni des efforts qu'on fait pour aimer, ni du cher Epoux, qui ne se donne qu'à travers des ombres et par momens, et qui semble abandonner l'ame qu'il livre à de si noires pensées. Il faut croire, durant cette espèce de désordre, que l'affaire de l'amour s'avance du côté de l'Epoux : il faut être fidèle à l'avancer du sien.

Ecoutez ces mots : *Je suis la vigne : comme les rameaux ne peuvent porter de fruit s'ils ne sont dans la racine, ainsi vous ne sauriez rien faire sans moi* <sup>(2)</sup>. Sans l'influence de la racine, la branche sèche aisément, et n'est plus bonne que pour le feu. *Sans moi, vous ne pouvez rien*. Ouvrez l'oreille du cœur à ces paroles; lisez-les dans saint Jean. C'est la vérité que vous fait sentir l'Epoux céleste. Lorsqu'il semble que l'ame est prête à s'échapper à chaque moment, alors on ressent cette vérité : *Vous ne pouvez rien faire sans moi*; il ne reste qu'à dire : Il est vrai, cela est ainsi; je ne puis rien de moi-même; mais *je puis tout avec celui qui me fortifie* <sup>(3)</sup>.

(1) Job. x. 16. — (2) Joan. xv. 5. — (3) Phil. iv. 13.

C'est en qualité de Verbe que Jésus-Christ parle ainsi : car encore que cela soit vrai de Jésus-Christ en tant que homme , cela n'est vrai de Jésus-Christ homme , que parce que cette humanité est unie au Verbe. C'est au Verbe qu'il faut être uni pour pouvoir tout avec lui : c'est par le Verbe et avec le Verbe que le Père produit le Saint-Esprit qui est son amour : la même chose se fait dans les ames. Jésus a dit (1) : *Mon Père et moi viendrons à celui qui garde mes commandemens , et nous établirons en lui notre demeure ;* ce qui se fait en produisant en nous le chaste amour , qui est répandu par le Saint-Esprit dans les cœurs. C'est donc principalement en cela que Jésus est admirable. Il est admirable dans les chastes embrassemens dont il honore son Epouse , et la rend féconde : toutes les vertus sont le fruit de ses chastes embrassemens. Les peines qui l'accompagnent servent à retirer l'ame au dedans où elle jouit. Cela est ainsi du côté de Dieu : il faut se laisser aller à lui ; afin que cela soit aussi de notre côté. Vous vous tourmentez trop , ma Fille , sur le désir de la religion : tout ce qui arrive vous fait imaginer des occasions pour cela ; elles sont trop foibles et trop éloignées. Vivez en paix : notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 28 février 1693.

(1) *Joan. xiv. 23.*

## LETTRE XLVII.

Sur la conduite que Dieu lui inspiroit dans la direction; et sur les caractères d'une ame ressuscitée.

JE me sers, ma Fille, de l'occasion du messenger que j'envoie à Jouarre, pour vous dire que je vous ai offerte de bon cœur à Dieu, et que je l'ai prié de m'inspirer ce que j'ai à vous dire, touchant la personne dont vous m'avez écrit. Je vous dirai en général que la conduite qu'il m'inspire dans le cœur est fort sérieuse en matière de direction. Il me donne un fonds de charité inépuisable et inaltérable, ce me semble, pour les personnes dont il me charge; et je crois être, par sa grâce, à toute épreuve là-dessus. Au surplus, je ne suis porté à aucune des choses dont vous me parlez. Dites à cette personne que je ne changerai point de conduite : je n'improûve pas ses sentimens; mais je persiste dans les miens : ainsi je souhaite que tout demeure au même état.

Pour vous, ma Fille, songez qu'une personne ressuscitée avec Jésus-Christ est une nouvelle créature. *Je fais toutes choses nouvelles*, dit Jésus-Christ dans l'Apocalypse (1). La ferveur suit la nouveauté. Je vous souhaite cet heureux renouvellement, et suis à vous de bien bon cœur en notre Seigneur.

A Meaux, ce saint jour de Pâque, 1693.

(1) *Apoc.* xxi. 5.

## LETTRE XLVIII.

Il approuve qu'on lui parle d'affaires temporelles; et lui répond sur quelques affaires de la communauté.

IL n'y a point de sujet de vous alarmer de la lettre que je vous ai déjà écrite : vous devez croire que je ne m'étonne, ni ne me fâche jamais qu'on me parle de ses affaires temporelles; au contraire, je suis très-aise de cette confiance, et je la ressens comme l'effet d'un cœur filial.

Pour ce qui regarde les propositions de cette personne, je vous dirai ingénument que les termes dont elle s'est servie ne m'ont pas plu; cependant je prends cela en bonne part : mais ce qui me fait rejeter ces choses, c'est qu'elles ne sont pas assez sérieuses, et que c'est par elles que commencent les amusemens si peu dignes de la gravité du ministère ecclésiastique. Au surplus, cette personne a bien fait de m'exposer en simplicité tous ses sentimens; et vous pouvez l'assurer qu'elle ne m'a pas déplu, ni que ce n'est pas que j'aie mal pris aucune de ses paroles; mais c'est que j'ai d'autres idées, et que je conçois la direction comme quelque chose de plus sérieux. Ne la pressez pas sur ce qu'elle vous a dit par rapport à moi : j'évite, autant que je puis, de pareilles communications : quand Dieu me les envoie et que je connois sa volonté, j'y entre de bonne foi.

Je comprends au reste que l'union de communauté peut vous causer de grandes peines : mais comme cette union est avantageuse pour la maison, il la faut

avancer sans trop penser à vous : cependant, ma Fille, je vous dirai quand il faudra ce que vous aurez à faire, et j'écouterai vos raisons. Il ne faut point venir à Paris, du moins si tôt; les choses ne sont point encore assez avancées pour cela.

Je n'ai rien de nouveau à vous dire sur ce que vous me mandez de Jouarre : le temps donnera peut-être d'autres ouvertures; à présent je ne vois rien; soyez soumise aux ordres de Dieu.

Je serai très-aise que ce Père dise chez vous sa première messe le jour de saint Joseph. Demandez à Dieu ses lumières pour deux affaires d'une extrême conséquence, et ajoutez cette intention à celle que vous me marquez : demandez la même grâce devant le saint Sacrement que vous aurez ce jour-là.

Je vois, par la fin de votre lettre, que madame votre supérieure se prépare à faire le voyage de Paris : si d'elle-même elle s'avisait de vouloir vous y amener, j'y consentirois volontiers; autrement je ne le trouve pas à propos : il faut que ce soit elle qui le veuille et qui vous en presse; autrement n'y venez point. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 24 mars 1693.

## LETTRE XLIX.

Sur les sentimens que Dieu lui inspiroit pour elle.

JE ne puis encore rien dire des affaires de la maison, que la mort de M\*\*\* semble avoir un peu

retardées : je veillerai à tout, et j'aurai toujours un égard particulier à tout ce qui vous touche. Je ne crois pas nécessaire de m'expliquer davantage. Je vous offre sans cesse à Dieu, et je ne perdrai jamais les bons sentimens qu'il m'a inspirés pour vous. J'ai de la joie de la satisfaction que vous avez eue à Jouarre; je voudrais qu'elle pût être entière.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 19 avril 1693.

## LETTRE L.

Sur un présent qu'elle lui avoit fait; sur une manière très-utile d'invoquer Dieu, et d'adorer le Saint-Esprit.

Je reçois votre présent, ma Fille, et d'autant plus volontiers, qu'il est accompagné de vos vœux pour m'obtenir les dons dont vous m'envoyez la figure. Quand madame de Jouarre m'aura parlé, je verrai si ce que vous croyez si possible l'est autant que votre désir vous le fait paroître : je ferai de bonne foi ce que je pourrai, et je prêterai de bon cœur la main à tout.

Je ferai la cérémonie que vous m'avez prié de faire aux Ursulines le jour de la Trinité : je veux bien, ma Fille, que vous veniez à cette prise d'habit. Si vous avez à venir, il faut que ce soit le vendredi, comme vous me marquez; parce que je vous donnerai quelques heures samedi après l'ordination. Je prie notre Seigneur qu'il reçoive l'oblation que je

lui ferai de votre personne, en mémoire de votre baptême.

J'irai après la cérémonie à Jouarre, d'où je reviendrai mercredi matin. Je ne bougerai d'ici, s'il plaît à Dieu, durant l'octave du saint Sacrement. Je permettrai facilement que vous la passiez à Jouarre, ou ici aux Ursulines, selon que nous le trouverons plus à propos, et selon la conjoncture des choses. Je ferai avec plaisir tout ce qu'il faudra, avec les ménagemens qui me conviennent.

Dieu est le souverain qui meut les cœurs; invoquez-le sous ce titre: adorez le Saint-Esprit sous le titre d'Esprit de vérité; priez-le que tout soit vrai en vous. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, le lundi de la Pentecôte, 1693.

## LETTRE LI.

Sur les dispositions de madame l'abbesse de Jouarre envers cette Sœur.

Vous allez être bien affligée, et je le suis pour vous, ma chère Fille. J'ai trouvé madame de Jouarre fort peignée sur votre retraite, très-désireuse d'un côté de vous tenir sa parole, très-persuadée de l'autre que cela nuirait à votre dessein principal. Dans ces circonstances j'en'ai pas trouvé à propos de la presser davantage. Dès le matin j'avois eu un pressentiment de ce qui devoit arriver: mais enfin je crois très-certainement que Dieu l'a voulu ainsi; afin que  
vous



vous fissiez votre retraite entre mes mains plutôt qu'ici. Attendez-moi donc, ma Fille; demeurez aux Ursulines : je crois que Dieu veut vous faire quelque grâce, et que je vous aide à la recevoir. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Jouarre, ce 17 mai 1693.

## LETTRE LII.

Sur la profondeur de deux chapitres de saint Jean; ce que c'est qu'adorer Dieu en esprit et en vérité; pourquoi Dieu nous inspire des désirs dont il ne veut pas l'accomplissement.

JE ressens vos peines, ma Fille; et loin d'être rebuté de vos lettres, je les vois toujours de bon cœur. Prenez garde de votre côté à ne vous point rebuter de mon silence, qui, le plus souvent, est forcé ou par des affaires, ou parce que Dieu ne me donne rien, et ne me fait pas voir qu'il y ait rien de nouveau à vous dire.

Quant à ces deux chapitres de saint Jean, je vous avouerai franchement que je n'ai pu encore venir à bout de me rien dire à moi-même qui me satisfasse, tant j'y trouve de profondeurs. Pour ce qui est du premier chapitre, il ne faut pas s'en étonner; car il s'y agit de cette naissance éternelle du Verbe dont le prophète a dit <sup>(1)</sup> : *Qui racontera sa naissance?* Mais je ne trouve guère moins de profondeurs dans le quatrième chapitre, où Jésus-Christ dit <sup>(2)</sup> : *Dieu est Esprit; et il veut que ceux*

<sup>(1)</sup> *Isai.* LIII. 8. — <sup>(2)</sup> *Joan.* IV. 24.

*qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.* Car qui peut entendre ou expliquer dignement ce que c'est à Dieu que d'être esprit; et combien ce divin attribut est au-dessus non-seulement de tous nos sens, mais encore de toutes nos pensées?

Pour ce qui est de l'obligation d'adorer Dieu en esprit et en vérité, il y a tant de vérités renfermées en ce peu de mots, que je m'y perds. Tout ce que j'y vois de plus certain, c'est qu'adorer Dieu en esprit, c'est l'adorer et l'aimer avec un entier détachement de tous nos sens; détachement, au reste, que je ne me sens pas capable d'exprimer, tant il est intime et simple, tant il est haut, tant il est universel. Il faut aller avec saint Paul à la division de l'ame d'avec l'esprit (1), et à un si grand épurement de nos pensées, que je ne sais si nos ames le peuvent soutenir en cette vie. Ce détachement engage aussi à une si haute et si parfaite mortification de nos sens, qu'on ne peut la regarder sans frayeur, quoiqu'on ne puisse d'ailleurs la regarder sans amour.

Mais adorer Dieu en vérité, c'est encore quelque chose de plus haut; car cela emporte une si parfaite conformité avec la volonté de Dieu, qu'il n'y a rien au-dessus, ni rien à laisser à notre volonté propre: autrement, la vérité n'est point en nous; puisque la vérité qui y doit être, c'est d'être entièrement conformes à ce que Dieu veut de nous, quelque inconnu qu'il nous soit: car il ne faut pas douter que Dieu, comme je vous le disois dernièrement, ne nous cache quelquefois sa volonté,

(1) *Hebr.* IV. 12.

jusqu'au point de nous inspirer de vouloir ce que lui-même ne veut pas accomplir en nous. Saint Paul lui demandoit de le délivrer de cet ange de Satan, qui lui étoit envoyé de peur qu'il ne fût enflé par la grandeur de ses révélations (1). Il le demanda par trois fois, comme il le dit lui-même, c'est-à-dire, avec toute l'instance possible; et néanmoins il ne l'obtint pas, et néanmoins c'étoit saint Paul. Il ne faut pas douter que ce ne fût Dieu même qui lui inspiroit ce désir; et Dieu qui l'inspiroit ne vouloit pas qu'il fût accompli; il vouloit laisser à saint Paul cet exercice. Il est vrai qu'il lui déclara sa volonté: mais il ne le fait pas toujours; et il nous laisse quelquefois languir dans un désir qu'il pousse à bout de notre côté, sans peut-être vouloir du sien qu'il s'accomplisse. Et pourquoi cela? Parce que c'est un grand bien de désirer tout ce qui est bon: et quoiqu'il soit bon de le désirer, Dieu voit un certain bien dans le refus, et il veut donner ces deux sortes de biens à l'ame; c'est-à-dire, le bien du désir, et en même temps le bien du refus: si bien qu'en cette manière, loin de resserrer sa main, il l'étend avec une plus parfaite libéralité, en nous donnant deux biens pour un; car c'est un bien de nous refuser de certains biens, lorsqu'il voit dans la privation de ces certains biens, un bien plus grand qu'il nous réserve.

Par exemple, le désir qui vous presse pour la religion est un grand bien: mais je suis assuré, ma Fille, que Dieu, en vous privant de son effet, peut

(1) II. Cor. xii. 7, 8, 9.

vous donner, par cette privation, un plus grand bien que celui que vous envisagez dans sa jouissance : *Car qui sait le secret de Dieu, ou qui sera son conseiller* (1)? Et peut-être que ne voulant pas vous donner ce bien, ce que je ne décide pas, comme je ne décide pas le contraire, il veut vous faire la grâce de le désirer, et de vous exercer par ce désir et par toutes les violences que vous ressentez. Ne concluez pas de là que Dieu veuille l'accomplissement de ce désir; mais soumettez-vous à ses volontés cachées : car c'est par-là que vous l'adorerez en vérité, en vous conformant à l'aveugle à ce qu'il sait seul, et à ce qu'il veut de vous sans se déclarer.

J'entrerai cependant de bon cœur dans tous les moyens : mais il faut modérer ces vivacités et ces empressemens, par une entière soumission à la volonté de Dieu, connue et inconnue, et par une intime conformité de votre fond avec Dieu, en adorant le secret de votre prédestination et du conseil éternel de Dieu sur vous. Autant que je puis penser, c'est là adorer Dieu en vérité, lorsqu'on joint à la vérité de ce désir, la vérité de la pratique; c'est-à-dire, des œuvres qui soient véritablement selon Dieu, et par lesquelles soit accomplie cette prière du Sauveur (2) : *Sanctifiez-les en vérité*; non pas comme ils pensent, mais comme vous savez.

Je dirai, s'il plaît à Dieu, aujourd'hui la messe à votre intention, vers l'heure de midi. Je ne prévois pas que je vous puisse parler avant lundi; vous

(1) *Rom.* xi. 34. — (2) *Joan.* xvii. 17.

pouvez communier en attendant. Je prie Dieu qu'il soit avec vous. Priez pour le Roi et pour l'Etat dans votre retraite.

A Meaux, samedi, 1693.

---

## LETTRE LIII.

Il l'exhorte à recevoir la communion dans la même disposition que si c'étoit pour mourir ; lui fait connoître quelle est la vertu de l'Eucharistie.

JE ne pourrai pas, ma Fille, vous donner demain la sainte communion : mais je vous exhorte à vous mettre mardi dans l'état que vous me proposez ; c'est-à-dire, de recevoir la communion dans la même disposition que si c'étoit pour mourir, et pour viatique. Dieu vous fasse la grâce d'expirer aux pieds de votre Sauveur ; en sorte que vous soyez une nouvelle créature.

Jésus-Christ vous a donné une vraie idée de ce qu'il opère dans l'Eucharistie, en vous rappelant cette vertu qui découloit de son corps sur tous ceux qui savoient le toucher comme il veut l'être : car il ne faut pas croire que cette vertu soit seulement pour guérir les corps. Jésus-Christ est encore plus Sauveur des ames : il en pique le fond ; il y excite de saints désirs ; il les unit à lui-même, et les prépare à une union plus divine et plus excellente ; et tout cela est la vertu qui partoit de son humanité sainte, et qui se répand sur tous ceux qui le touchent avec foi. Je trouve bon que vous fassiez les communions aux intentions que vous me marquez.

Madame de Jouarre croyant me faire plaisir, m'écrit elle-même qu'elle vous a reçue. Ne manquez pas, ma Fille, de lui écrire, pour lui témoigner votre reconnoissance et votre entière soumission à ses ordres, et pour savoir d'elle quand elle veut que vous vous rendiez à Jouarre. Vous voyez que Dieu agit pour vous; agissez pour lui : marchez cependant selon les règles que je vous ai données; et sans rien attendre de vous-même, abandonnez-vous au céleste Epoux. Je vous mets, ma Fille, sous sa protection.

A Meaux, dimanche au soir, 1693.

---

## LETTRÉ LIV.

Sur l'oubli du monde et sur des pratiques de dévotions pour célébrer l'octave de sa délivrance.

Laissez évanouir le monde, son éclat, et tout ce qui le compose; et quand tout sera mis en pièces, en morceaux, et absolument détruit, vous ne resterez plus que seule avec Dieu, environnée de ces débris et de ce vaste néant. Laissez-vous écouler en ce grand tout, qui est Dieu; en sorte que vous-même vous ne soyez rien qu'en lui seul. Vous étiez en lui avant tous les temps, dans son idée et dans son décret éternel : vous en êtes sortie, pour ainsi dire, par son amour, qui vous a tirée du néant. Retournez à cette idée, à ce décret, à ce principe et à cet amour.

Le jour que vous partirez pour Jouarre, dites le psaume cxxi, et réjouissez-vous d'aller dans la maison du Seigneur. Le jour que vous y serez arrivée, le

psaume LXXXIII : le lendemain, le psaume LXXXIV ; appuyez sur le verset 9 : le troisième jour, le psaume LXXXVI ; admirez les fondemens de Sion, qui sont l'humilité et la confiance : le quatrième jour, pour rendre grâces à Dieu de votre liberté, les psaumes CXIV et CXV, qui n'en font qu'un dans l'original, et qui sont de même dessein : le cinquième jour, avec le même sentiment, le psaume CXXV : le sixième jour, dans le même dessein encore, mais avec une plus intime joie de votre sortie du monde, le psaume CXIII : le septième jour, adorez l'Époux céleste dans le sein et à la droite de son Père, au sortir des temps de son enfance, par le psaume CIX : le huitième et dernier jour de l'octave, dites en actions de grâces le psaume CXVII : ainsi, ma Fille, se célébrera l'octave de votre délivrance. Consacrez-vous à Dieu de tout votre cœur, comme une victime qu'on mène à l'autel, qui est le sens du verset 27 de ce dernier psaume.

Voilà les psaumes pour la veille, le jour et l'octave de cette fête. Durant cette octave, lisez le chapitre LII du prophète Isaïe, et le huitième de l'évangile saint Jean. Demandez à Dieu la liberté véritable, qui est celle que Jésus-Christ donne par la vérité. Ecoutez plutôt les promesses que les menaces. Accoutumez-vous à craindre à la vérité, mais à espérer encore davantage, par la grande bonté de Dieu, dont vous lirez les merveilles dans le chapitre V de l'épître aux Romains. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce mercredi matin, 1693.

## LETTRE LV.

Il lui recommande d'éviter l'indiscrétion dans ses exercices; lui explique en quoi consiste la communion spirituelle; et l'encourage à persévérer.

Vous ferez bien, ma Fille, de porter vos lettres à madame de Jouarre, et d'agir en tout selon ses ordres; non-seulement parce que je crois qu'elle l'aura pour agréable, mais encore parce qu'il y a toujours un grand avantage à agir par obéissance, et que c'est cela même qui lui fait désirer qu'on lui soumette tout.

Prenez garde à ménager votre santé sur l'observance de la règle; et à ne vous point pousser à bout: cela est d'une extrême conséquence; parce qu'enfin à force de faire, on se réduit à ne faire rien; ce qui est excessif est indiscret: prenez-y garde sous les yeux de Dieu.

Régalez vos communions selon que nous l'avons dit. La communion spirituelle est une douce commémoration du sacrifice de la croix, dont l'Epoux céleste nous donne à manger la chair et le sang à la sainte table; afin de nous être un gage que c'est pour nous qu'il les a pris, et pour nous qu'il les a immolés. Vous voyez bien, par cette raison, qu'on peut communier spirituellement à toute heure; mais que c'est principalement à la sainte messe qu'il le faut faire. Il faut joindre à cette pieuse commémoration un désir sincère de jouir de ce corps sacré dans la communion actuelle, et d'exercer le



droit que nous avons sur ce corps, qui est le sceau de notre union avec le céleste Epoux.

Je suis bien aise de la bonne réception qu'on vous a faite, et de la grâce qu'on vous accorde de vous donner une cellule au dortoir. Non, ma Fille, vous n'êtes point séculière. Je sais très-bon gré à vos amies du plaisir qu'elles vous font, et je reçois avec joie ce que vous me dites de leur part en cette occasion. Vous ferez bien de m'instruire de tout ce qui pourra contribuer à votre repos, surtout dans ces commencemens : mais il faut mettre les choses dans un train qu'elles puissent durer. J'entre dans vos sentimens sur les emplois. C'est à vous à ménager cet intérêt, qui avec raison vous est si cher : j'en dirai à madame l'abbesse ce que Dieu me mettra dans l'esprit; continuez-lui toujours vos soumissions et votre confiance.

Je rends grâces à Dieu de la résolution où vous êtes de ne plus reculer après avoir passé sur les difficultés. Vous savez bien que j'ai tout prévu; mais votre ardeur l'a emporté : il faut boire le calice tout entier; les consolations célestes en détremperont l'amertume. Demeurez en repos, ma Fille : je veillerai à tout ce qui vous touche. Quand on conclura l'union, vous devez y consentir, sans craindre de manquer à la sincérité; puisque le fond en est bon et de votre goût. Je prie Dieu qu'il soit avec vous. Tenez-vous dans cet esprit d'humiliation et de recueillement : Dieu vous en fasse la grâce, ma Fille.

A Germigny, ce 14 juin 1693.

---

 LETTRE LVI.

Il lui donne des avis sur la conduite qu'elle devoit tenir dans les affaires de son ancienne maison.

POUR réponse à votre billet, j'ai laissé, en partant de Germigny, un paquet pour Jouarre, où il y a une réponse à votre dernière lettre. Quant à Madame \*\*\*, si elle arrive, vous n'aurez qu'à lui écrire bien respectueusement que vous êtes prête à vous rendre auprès d'elle au premier mot qu'elle vous fera dire : vous ferez bien même de la prévenir. Si on vous presse de vous déclarer, vous direz que pour la maison vous apporterez toutes les facilités possibles à l'union, et que pour votre particulier vous attendrez mes ordres ; que je serai bientôt de retour. S'il y a quelques actes à passer, ne faites point difficulté de signer, et de le conseiller à vos Sœurs, en mettant sous mon bon plaisir et agrément. Dieu soit avec vous, ma Fille, et qu'il soit votre soutien.

A Soissons, ce 16 juin 1693.

---

## LETTRE LVII.

Il l'engage à retourner à son ancienne communauté, l'exhorte à la soumission envers la supérieure, et l'anime à la confiance.

SI M. le curé de Jouarre n'étoit venu ici, j'aurois, ma Fille, envoyé demain un homme exprès

pour répondre à vos lettres du 26 et du 29. Il n'y a qu'un mot à vous dire, qui est que vous devez sans hésiter obéir à Madame \*\*\*, et vous rendre à la communauté sur ses ordres.

Entrez dans ses sentimens touchant la communauté : n'éloignez rien de ce que l'on souhaitera pour votre personne. Témoignez vos soumissions parfaites : dites seulement qu'après avoir exposé vos dispositions, vous êtes obligée de m'en écrire pour savoir mes intentions et mes vues; que vous ne doutez point qu'elles ne soient conformes au bien de la communauté, comme il est très-vrai.

Ne témoignez rien du tout de vos pensées pour la religion ni pour Jouarre. Recevez la bénédiction de madame l'abbesse avant de sortir de chez elle : priez-la, tant de ma part que de la vôtre, de vous conserver sa bonne volonté, et de vous regarder toujours comme sa fille. Vous l'êtes en effet par la volonté que vous avez de lui obéir : vous pouvez lui dire qu'il est vrai que vous laissez votre cœur à Jouarre. Elle verra bien les dispositions de la divine Providence, auxquelles vous devez vous conformer, à peine de déplaire à Dieu, qui vous met dans les conjonctures où vous êtes. Du reste, abandonnez-vous à Dieu : je prendrai toujours intérêt à ce qui vous regardera. J'espère que Dieu me donnera son esprit, afin que je me règle sur sa volonté; et quoi qu'il arrive, vous pouvez tenir pour certain que je continuerai à veiller sur vous. Il n'y a rien de vrai dans tout ce qu'on vous a dit sur mon sujet. Vivez en foi et en espérance contre l'espérance même; afin que Dieu se charge de vous, par l'abandon que

vous ferez de vous-même entre ses mains. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce . . . . juin 1693.

## LETTRE LVIII.

Il la console sur ses peines, et lui marque ce qu'elle doit taire ou dire à son confesseur.

Vos lettres, ma Fille, contiennent deux choses ; l'une regarde la communauté : j'en conserverai les remarques, et je tâcherai de tourner en bien toutes les vues qu'on peut avoir : ne doutez pas du secret et du soin particulier que je prendrai de tout ce qui vous touche. L'autre partie de vos lettres vous regardé vous-même : sur quoi je vous dirai en un mot, que si vos peines sont augmentées, votre état n'est pas changé. Parmi ces noirceurs, vous recevrez du secours de la lecture du Cantique des Cantiques. Continuez toujours à tout exposer en sincérité, et à tout attendre en paix et avec soumission. Je ferai toujours pour vous tout ce que j'ai fait par le passé, plus ou moins selon votre besoin.

Vous pouvez dire à tout confesseur ce qui ne regarde pas votre état, vos peines particulières et vos vœux, à l'égard de leur parfait accomplissement : car pour les transgressions expresses, qui iroient à péché mortel, vous ne pourriez pas les réserver ; mais je n'en ai pas encore ouï de cette nature, et ainsi je ne pense pas qu'il en arrive.

Songez, ma Fille, à cette parole du Sauveur (1) :

(1) *Joan. xvi. 33.*

*Vous aurez de l'accablement et des afflictions dans le monde : mais prenez courage , ayez confiance ; j'ai vaincu le monde.* Notre Seigneur soit votre soutien.

A Germigny, ce 15 juillet 1693.

---

## LETTRE LIX.

Sur la manière dont elle doit se comporter envers sa supérieure.

POUR répondre à votre dernière lettre, je vous dirai, ma Fille, que j'ai été fort content des projets de madame Miramion. Je n'ai pu entrer dans aucun détail, ni sur la communauté ni sur vous : je crois pourtant que tout ira bien. J'ai fait connoître que je m'intéressois à ce qui vous touche. Je ne pense pas qu'on songe à vous mener à Paris pour cette fois : on vous trouvera nécessaire sur les lieux pour aider les nouvelles supérieures. Ne montrez aucune affectation en quoi que ce soit ; mais une disposition d'esprit pliante à tout. Je ferai dans le temps ce qu'il faudra : ne soyez en peine de rien. Ne vous ouvrez point sur vos peines et sur ce qui vous regarde : ne découvrez de la maison que ce qui sera nécessaire. Ayez confiance en Dieu, et il vous conduira : offrez-lui votre volonté, et faites quelques austérités dans cette intention.

J'envoie l'établissement de la nouvelle supérieure, selon qu'on me le témoigna dans la lettre de la communauté que vous avez écrite. Ne vous embarrassez de rien, ni vous, ni les Sœurs : j'ai prévu ce qui se pouvoit à présent, et je continuerai de

penser au reste. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 5 août 1693.

## LETTRÉ LX.

Il l'exhorte à agir avec beaucoup de droiture et de simplicité.

JE n'ai point voulu, ma Fille, vous faire ce matin d'autre réponse que celle que vous avez vue. Je vous dirai à présent que j'ai prévu ce que vous souhaitiez, et que je l'avois fait par avance. On souhaite avec raison que vous demeuriez : il est à propos que vous gagniez la confiance, en entrant dans les sentimens de madame Miramion et de ses filles, et en concertant le tout avec madame de Tanqueux.

Je vous recommande de tout mon cœur à l'Epoux céleste, que je prie de vous tirer et de vous faire courir après lui. Songez à cette parole que lui adresse la sainte Epouse : *Recti diligunt te* (1) : « Ceux qui sont droits vous aiment » ; car il est la droiture même. Agissez donc en cette occasion, et dans toutes celles de votre vie, en toute droiture et simplicité ; disant sincèrement, mais avec prudence et par degrés, tout ce qui vous paroîtra utile pour la maison, sans aucun rapport à vous-même ; parce que Dieu y pourvoira par sa bonté, et que j'aurai l'attention convenable à ce que vous me direz. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 7 août 1693.

(1) *Cant.* 1. 3.

## LETTRE LXI.

Il l'excite à vivre dans la dépendance de la volonté de Dieu ;  
et lui marque l'usage qu'elle doit faire de ses peines.

Je vous donne avis, ma Fille, que j'envoie la lettre de la communauté à madame de Miramion, avec un billet de moi, où j'entre dans vos pensées, et dans le saint empressement de vos Sœurs et de vous. Je n'ai rien à vous prescrire sur le voyage de Paris : conformez-vous à la volonté de madame de Miramion. Je crois pourtant que le mieux est de vous garder pour la dernière. Témoignez à madame la grande satisfaction qui me reste de l'entretien que j'ai eu avec elle : je suis aussi fort content de sa sainte compagne. Il se prépare quelque chose pour la communauté, dont Dieu sera glorifié.

Les dispositions sont toujours les mêmes pour vous à Jouarre ; mais l'effet ne dépend pas de là : ainsi, ma Fille, vous voyez que le parti que vous avez à prendre ne dépendant ni de vous ni de moi, je ne puis rien faire sur cela que de vous remettre à la volonté de Dieu. Il faut marcher pas à pas dans cette voie, à mesure que Dieu se déclare : modérez donc sur cela vos vivacités.

Je ne manquerai pas d'offrir à Dieu cette âme, qui vous est si chère. Je le prie que vos peines soient devant lui un sacrifice d'expiation : unissez-les à celles de Jésus-Christ délaissé, et que son délaissement soit votre soutien.

Je verrai à loisir vos doutes sur le sermon de la

cène. Abandonnez-vous à Dieu en foi et en amour.  
Dieu soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 12 septembre 1693.

## LETTRE LXII.

Sur les péchés véniels, et la fréquentation de l'Eucharistie.

Vous avez bien fait, ma Fille, de me proposer vos doutes, et je me crois obligé de vous satisfaire. L'épreuve que je propose touchant les péchés véniels, n'est pas toujours la confession, mais le plus souvent une sincère attention à s'en corriger, une sainte sévérité à se condamner soi-même, et un désir de les consumer dans le feu de l'amour divin; ainsi vous n'avez rien à changer dans votre conduite.

Pour ce qui est de ce profit spirituel, que j'ai appelé l'embonpoint, qui vient d'une sage dispensation d'une bonne nourriture; s'il falloit qu'il répondît exactement à l'efficace naturelle de l'Eucharistie, nul ne seroit jamais assez digne d'en approcher: ainsi, ma Fille, il faut vous régler là-dessus par l'obéissance. On ne laisse pas les convalescens arbitres de leur nourriture; le médecin leur prescrit le régime qu'ils doivent garder: ce qui est d'autant plus vrai dans la cure des ames, que l'obéissance est une des plus grandes parties des remèdes spirituels. Marchez donc avec confiance, et ne changez rien. Les pasteurs ont leurs règles; ils ont pour les ames que Dieu soumet à leur conduite, un instinct guidé par une raison que Dieu leur met dans l'esprit, et à laquelle il faut se soumettre.

Pour



Pour le reste de votre lettre , qui marque les consolations que vous recevez de mes écrits ; pourvu , ma Fille , que vous les receviez comme de Dieu , vous ne vous tromperez jamais. Je le prie qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 19 septembre 1693.

## LETTRE LXIII.

Règles à suivre par rapport au désir d'entrer en religion.

C'EST bien fait, ma Fille, de faire tout par obéissance ; ainsi je loue votre pensée de consentir à l'union par ce motif : mais au fond l'espérance de la religion , qui pourroit vous en détourner, ayant si peu de fondement , vous voyez bien qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que celui de consentir à tout ce qui sera nécessaire pour vous conserver votre place.

Quant à ce qui est d'agir pour exécuter votre dessein, je veux bien que vous agissiez avec moi, c'est-à-dire, que vous me fassiez vos propositions : mais je ne dois pas souffrir que vous en parliez à d'autres ; puisque cela n'auroit d'autre effet que celui de faire penser que vous vacillez dans votre état, et d'aliéner les esprits de vous. Ainsi, ma Fille, vous ne devez pas vous attendre que je vous permette de solliciter qui que ce soit. Si je voyois quelque jour à cela , je commencerois à agir moi-même : autrement demeurez en repos ; et faites dans votre état ce que vous feriez si Dieu vous avoit

révélé que vous y demeurerez toujours. Sans cette disposition, non-seulement il n'y a point de perfection, mais il n'y a pas même un accomplissement commun de son devoir : et comme je ne puis regarder tous vos désirs de religion que comme un exercice que Dieu vous envoie, je crois n'y devoir avoir aucun égard, que quand je verrai quelque chose de réel.

Pour ce qui est d'aller à Paris, il n'y aura point à hésiter quand madame de Miramion le désirera : je veux bien que vous différiez, pourvu que ce soit sans montrer de répugnance. Vous ne devez rien oublier pour gagner ces dames ; autrement vous vous feriez des affaires, et à moi aussi. Je prie notre Seigneur d'être avec vous.

A Germigny, ce 26 septembre 1693.

---

## LETTRE LXIV.

Sur sa manière d'agir avec sa supérieure ; abandon à la volonté de Dieu, et ses désirs de la vie religieuse.

COMMENÇONS par les choses extérieures. Je n'ai point douté, ma Fille, de ce qui arriveroit à Jouarre. Madame l'abbesse m'a témoigné pour vous tous les sentimens qu'on peut souhaiter, et vous pouvez compter sûrement sur ce qu'elle vous a promis.

Prenez garde à la manière dont vous parlerez et agirez avec madame votre supérieure : car si on va une fois se persuader que vous demeurez à contre-cœur dans votre vocation, on entrera naturellement

dans des défiances qui vous attireront bien des croix. Le fond de ma conduite envers vous ne changera pas. Pour l'union, nous ajusterons les petites choses à l'ordre commun, autant que la prudence le permettra.

Je ne vois pas qu'il serve beaucoup de penser présentement à ce que l'on fera après l'union : *A chaque jour suffit sa malice* (1). C'est là une excellente instruction de notre Seigneur, et la plus propre que je connoisse à modérer les activités inquiètes. C'est, ma Fille, la seule chose, ou la principale à laquelle vous devez travailler à présent. Il faut être sous la main de Dieu, et se laisser manier conformément à son attrait, lui donnant précisément ce qu'il demande, ni plus ni moins. Par cette souplesse on attire son attention à nous conduire; et autrement on trouble son action, on la devance, on la ralentit; on n'est propre ni au frein ni à l'éperon. Je vous ai comparée, ma chère Epouse, à une cavale docile : je vous ai mise sous le joug; marchez avec moi. Tâchez, ma Fille, de modérer cette activité et ces vaines pensées dont vous êtes agitée sur votre désir : entrez dans un véritable abandon. Le moyen qu'il tienne les sens dans le calme et les passions sous le joug, c'est de le faire sans réserve, en éteignant ce feu naturel. Ne vous étonnez pas de demeurer comme sans action, et gardez-vous bien de croire que Dieu s'éloigne de vous pour cela : pourvu qu'on ne perde jamais courage, tout est bon.

Je ne doute pas que ce désir de religion ne vous nuise en beaucoup de choses : d'autre part, c'est un

(1) *Matt.* vi. 34.

feu qui vous épure, et qui dévore vos fautes, vos activités, et vous rendra plus agréable à l'Époux céleste. Ce n'est pas en renouvelant vos intentions, ni par de nouveaux faits, que vous entrerez dans ses voies; c'est en vous accommodant à ses volontés, et en mettant là tout votre soutien. Dites les psaumes xxxix, xliv et xlvii : vous en serez éclairée et consolée, ou au moins fortifiée. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 octobre 1693.

---

## LETTRE LXV.

Sur la pureté de cœur, les croix, les marques de la volonté de Dieu, la facilité que nous avons de le trouver partout.

*BIENHEUREUX ceux qui ont le cœur pur, le cœur dégagé de tout; car ils verront Dieu (1).*

Je serai, ma Fille, ce soir à Germigny, s'il plaît à Dieu; samedi et les autres jours suivans à Coulommiers, à Faremoûtier, et peut-être ailleurs : je ne puis rien assurer. S'il arrive que dans ce temps on vous presse d'aller à Paris, marchez en foi. S'il vient des croix, hé! pourquoi êtes-vous faite? Si Dieu permet que je vous voie auparavant, à la bonne heure; sinon je suis assuré que Dieu vous soutiendra. Sa volonté ne paroît jamais plus clairement aux hommes que par la nécessité. Adorez donc la volonté de Dieu dans la nécessité où il vous met : réservez-lui votre intérieur, et donnez au dehors tout ce que l'on

(1) *Matt. v. 8.*

souhaitera de vous. Parlez franchement sur les affaires de la maison, quand on vous interrogera, et même sans scrupule : j'y mets toujours la condition qu'on vous interroge, ou que les choses soient si importantes d'elles-mêmes, qu'elles exigent qu'on en parle. Favorisez toujours l'union. Que vous fera-t-on? Vous empêchera-t-on de trouver Dieu partout, foible et trop vile créature? Qui peut contraindre l'amour, et empêcher le cœur de s'y livrer? *Dieu est amour* (1); cela nous suffit. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 3 novembre 1693.

---

## LETTRE LXVI.

Sur les saints instrumens de la sépulture mystique du Sauveur qu'elle lui avoit envoyés.

J'AI, ma Fille, reçu ce matin votre lettre, et ce soir l'on m'a apporté la boîte où étoient les saints instrumens de la sépulture mystique de notre Seigneur : je vous promets qu'ils serviront aux jours que vous souhaitez, et que je ferai sur le sacré corps et sang du Sauveur les prières que vous me demandez. Il y avoit dans la même boîte un écrit de vous, que je verrai le plus tôt qu'il me sera possible. Je suis accablé de soins pour les pauvres.

Il me semble que le moyen de sortir de l'embarras où vous êtes, est de vous en tenir à dire, comme je vous l'ai marqué, que vous êtes prête à tout de votre

(1) *I. Joan. iv. 8.*

côté; mais qu'il faut me référer tout avant que de faire aucun changement, et attendre mes ordres. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 15 décembre 1693.

---

## LETTRE LXVII.

Sur des sujets de méditation pour sa retraite; le moyen d'attirer le saint Epoux; ses désirs de religion.

NON, ma Fille, ce n'est point par oubli, ni faute d'avoir lu très-exactement votre écrit, que je ne vous ai point fait de réponse : c'est premièrement manque de loisir; c'est secondement qu'avant de vous répondre à fond, il faut que je vous entende sur quelques endroits de votre écrit. Cependant, quoique je ne vous aie pas fait de réponse, je n'en ai pas moins pensé à vous; puisque je vous ai offerte avec toutes vos peines et vos bons désirs sur le corporal, et avec la palle et le purificateur que vous m'avez envoyés, et cela dans les trois messes solennelles de Noël, et dans celle de saint Etienne.

Je suis très-aise que vous fassiez votre retraite: il est malaisé que j'entre dans le détail des matières que vous aurez à y méditer. Les Evangiles du temps où nous sommes fournissent un si beau sujet, qu'il est inutile d'en chercher d'autres: joignez-y les psaumes *Misericordias Domini, Dixit Dominus, et Memento Domine David*, avec le commencement du chapitre ix d'Isaïe, par où commence la messe d'hier. Priez Dieu qu'il vous fasse connoître sa volonté, et

occupez-vous bien de l'avènement du saint Epoux, qui veut venir dans les ames pour les remplir. Il faut être toute changée, pour le désirer et l'appeler. Il viendra, ma Fille, et ne vous quittera pas; savoir, s'il accomplira tous les désirs qu'il vous inspire, je n'y vois pas plus clair que ci-devant, ni rien qui avance de quelque côté que ce soit: ainsi je ne change point de sentiment. Accommodez-vous à la disposition des choses, et entrez dans les desseins de ceux de qui vous dépendez.

Je ne sais pourquoi Dieu vous donne tant de vues, et qu'il m'en donne si peu, si ce n'est apparemment qu'il veut vous exercer par un saint désir dont il ne veut pas l'accomplissement; ou ne le veut pas quant à présent, puisqu'il n'y donne aucune ouverture. Adorons Dieu en<sup>e</sup> humilité et en confiance. Je suis tout à vous en son saint amour.

A Versailles, ce 26 décembre 1693.

---

## LETTRE LXVIII.

Sur l'abandon à la volonté de Dieu.

J'ARRIVAI hier au soir, ma Fille, et je suis obligé d'aller à Versailles: je reviendrai dans peu de jours, s'il plaît à Dieu; je me ferai du temps, autant que je pourrai, pour vous en donner tout celui qui vous sera nécessaire.

Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous durant cette sainte retraite. Je n'oublie point de prier Dieu pour obtenir la délivrance de vos peines: mais je

ne veux point que vous fassiez dépendre de là votre repos; puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu; et je ne puis le changer, ni je ne le veux; parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste la subordination de la créature envers Dieu. Je le prie de tout mon cœur d'être avec vous.

A Paris, ce 5 janvier 1694.

---

## LETTRE LXIX.

Sur la conduite qui convient à son état.

Je ne vois rien, ma Fille, de plus pressé à vous dire sur vos peines, sinon que dans cet état où vous êtes attirée, Dieu aura fort agréable que vous conteniez tout l'extérieur; que vous livriez votre cœur au céleste Epoux, en le lui laissant plutôt prendre que de le lui donner vous-même; et que ne vous permettant nul appui sensible, vous portiez en patience, aussi pure que vous pourrez, l'effort du dedans. C'est un grand précepte pour vous que celui-là, et c'est ce que demande la perfection et la pureté de l'attrait qui vous presse.

Ne soyez point en peine de votre dernière confession, non plus que des peines que vous m'avez exposées. Mettez votre volonté dans celle de Dieu, en sorte qu'il vous tienne: si vous le faites avec un plein abandon, il vous tiendra d'autant plus, que vous semblerez davantage à chaque moment vous



échapper à vous-même. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous. Je vous donnerai quelque temps, s'il plaît à Dieu ; mais je ne sais quand : car mes journées sont si remplies, que j'ai peine à en être le maître. Marchez cependant, ma Fille, avec confiance, et soyez fidèle.

La traduction de M. le Tourneux, dans son Année chrétienne, est conforme au latin et à l'original. Le sens de l'endroit dont vous me parlez, est que par la malice de l'homme, Dieu est en quelque sorte changé ; et que lui, qui par sa nature est la bonté même, devient implacable envers les pécheurs, ne songeant qu'à leur mal faire, au lieu que par lui-même, il n'a que des pensées de douceur.

A Paris, ce mercredi matin 1694.

---

## LETTRE LXX.

Différentes pratiques pour la semaine sainte, propres à faire entrer dans la soumission à la volonté de Dieu.

JE suis bien aise, ma Fille, que votre affaire soit consommée. Je serai vendredi au soir de retour ici ; vous pourrez m'écrire les vues qui vous viendront. Laissez-vous conduire à l'Esprit de Dieu, et acceptez cet esprit de componction, comme il vous le donne. Ce sera pour vous un saint exercice de lire le chapitre x de l'Épître aux Hébreux, pour entrer, dans les approches de la passion de Jésus-Christ, en un état de soumission à la volonté de Dieu ; afin de devenir par-là avec Jésus-Christ une même victime, et lui offrir votre cœur, afin qu'il y écrive sa loi,

comme saint Paul l'enseigne au même chapitre. Je vous donne ce chapitre à lire dans huit jours, en commençant dimanche prochain. Trois jours de cette octave vous récitez avec un jour d'interruption le psaume xc, *Qui habitat*; et dans le jour qui demeurera libre, trois fois aussi le psaume xxxix, qui commence ainsi, *Expectans expectavi*.

La disposition où je souhaite que vous entriez, ma Fille, est celle de vous abandonner à la volonté de Dieu avec une pleine confiance, pour en être la victime, et mettre tout votre refuge entre ses bras tout-puissans et paternels. Pour entrer profondément dans cet esprit de componction où Dieu vous attire, vous direz la nuit du jeudi au vendredi saint le psaume xxxi, *Beati quorum*; appuyant sur ces paroles *dum configitur spina*, « pendant que l'épine » s'enfonce »; appliquant ce verset à la componction qui perce le cœur, et priant aussi Jésus-Christ de percer le vôtre de ses épines.

Il faudra dire encore le psaume cxxix, se regardant dans la plus profonde malice et corruption, comme morte dans le péché, et comme ne vivant plus que par la divine miséricorde. La même nuit, lire l'évangile de la sainte pécheresse aux pieds de Jésus-Christ, en saint Luc, chapitre vii, verset 16, jusqu'à la fin : le chapitre xv de saint Luc, et le chapitre xviii jusqu'au verset 15.

Le samedi saint, le psaume lxxxvii, se regardant dans le tombeau parmi les morts avec Jésus-Christ, et appuyant sur ce mot, *libre entre les morts*. Jésus-Christ seul l'a été, parce qu'il pouvoit ressusciter quand il vouloit; et nous avons en lui cette liberté.

Le même jour, après avoir reçu l'absolution, le psaume cii pour goûter la grâce de la rémission des péchés. Le même jour, allez lire devant le saint Sacrement le dernier chapitre de saint Matthieu, jusqu'au verset 16, portant au Sauveur comme le baume le plus précieux, la componction de ses péchés, et la foi de sa résurrection que les hommes sembloient vouloir empêcher.

Le lendemain, dès le matin, le psaume xv, qui est celui de la résurrection de Jésus-Christ; vous unissant à la sainte société de l'Eglise, unie non par le sang et l'immolation des victimes mortes, mais par celui de Jésus-Christ ressuscité, ainsi qu'il est expressément prédit dans les versets 8, 9 et 10 de ce psaume, selon que l'interprète saint Pierre dans les Actes, chapitre 11, verset 25 jusqu'au 41. L'après-dînée venez, ma Fille, apprendre au sermon la vertu de la résurrection de Jésus-Christ, et priez-le qu'il fasse que je traite dignement un si grand mystère.

Je ne vous oblige pas à lire de suite ces chapitres; vous avez huit jours pour cela. Arrangez de même en huit jours les Psaumes comme vous voudrez. Arrêtez-vous où l'attrait de l'oraison vous prendra. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 22 mars 1694.

## LETTRE LXXI.

Sur ses peines, sur les refus de Dieu, et sur la manière de faire l'oraison.

IL n'étoit pas nécessaire, ma Fille, de vous répondre sur toutes vos peines : c'est assez de vous avoir dit de passer outre ; car c'en est assez pour vous faire voir qu'il ne s'y faut point arrêter.

Ce n'est point à nous de savoir quand, ni comment Dieu accomplit les promesses de donner à ceux qui demandent : ses refus sont souvent un don plus précieux que ne seroient ses dons mêmes. Abandonnez-vous à sa volonté ; Dieu cache ses dons comme il lui plaît.

Je ne vous empêche point dans l'oraison de recevoir les grâces du divin Epoux, ni d'épancher votre cœur en son amour, quand l'attrait le demandera. Je ne vous défends, ma Fille, que ce qui seroit trop sensible. L'oraison que je vous prescris n'est principalement que pour le temps de sécheresse, et lorsque le reste vous sera dénié. Au surplus cette oraison ne diminue pas l'amour, elle le redouble plutôt, en liant plus étroitement notre volonté à celle de Dieu : c'est le seul bien qui peut remplir le vide du cœur.

Prenez bien garde, ma Fille, que je ne vous défends pas l'action ; ce n'est pas là mon esprit : mais je veux seulement que vous écoutiez Dieu plutôt que toute autre chose, sans vous exclure néanmoins de baiser humblement les pieds de votre

crucifix, et de le baigner de vos larmes, si Dieu vous en donne.

Quant à l'oraison, je n'y sais rien, sinon que la meilleure est celle où l'on s'abandonne le plus à la disposition que Dieu met dans l'ame, et où l'on s'étudie avec plus de fidélité à se conformer à sa volonté.

Je ne comprends pas bien encore cette difficulté de penser à vos péchés, qu'il me semble n'avoir point encore observée en vous : ne forcez rien, et ne laissez pas de communier, comme vous feriez sans cela.

J'ai été bien aise, ma Fille, de vous répondre sur les difficultés de votre dernière lettre, quelque peine que j'aie eu à en trouver le temps. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Paris, ce mercredi matin 1694.

## LETTE LXXII.

Avis pour une personne que Dieu exerçoit par de grandes sécheresses.

JE consens à votre vœu, ma Fille, autant qu'il plaira à Dieu de vous donner les moyens de l'exécuter.

La personne dont vous m'écrivez est une personne que Dieu exerce : je crois qu'il la veut à lui d'une manière particulière. Dites-lui qu'elle se soumette à son directeur et à son confesseur ordinaire, quelque opinion qu'elle ait qu'on ne la connoît pas; qu'elle soit assidue à l'oraison, et qu'elle communie souvent : vous pouvez l'assurer de ma part que Dieu l'aura pour

fort agréable. Je suis bien aise qu'elle se soit expliquée à vous. Consolez-la, et dites-lui bien que les âmes que Dieu veut à lui, il les fait ordinairement passer par ces exercices, pendant lesquels une des parties les plus essentielles de la fidélité est l'oraison et la communion. Faites ce que Dieu vous inspirera pour elle : ce que vous lui avez dit est très-bon. Au surplus, croyez que je ne trouve point du tout mauvais que vous me parliez pour ceux qui vous en prieront.

J'oublie quelquefois de marquer que j'ai reçu les propositions que vous me faites. Je me joins à vos prières pour M. votre fils ; je souhaite que vous lui soyez une autre sainte Monique. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 4 mai 1694.

## LETTE LXXIII.

Sur la confiance en Dieu, et la persévérance dans les exercices, malgré les dégoûts.

QUAND cette personne m'écrira, je lui répondrai selon Dieu. Exhortez-la à la communion : dites-lui qu'elle ne soit point inquiète de ses sécheresses ; qu'elle songe seulement que l'ouvrier invisible sait agir sans qu'il y paroisse, et que le tout est de lui abandonner secrètement son cœur pour y faire ce qu'il sait, et de ne perdre jamais la confiance non plus que la régularité aux exercices prescrits de l'oraison et de la communion, sans avoir égard aux goûts et aux dégoûts qu'on y ressent, mais dans une

ferme foi de son efficace cachée. Ce n'est point par goût, et encore moins par raison ou par aucun effort qu'elle sera soulagée : c'est par la seule foi obscure et nue, par laquelle se mettant entre les bras de Dieu et s'abandonnant à sa volonté, *en espérant contre l'espérance*, comme dit saint Paul (1). Je la lui donne pour guide dans ce chemin ténébreux, et c'est lui donner le même guide qui conduisit Abraham dans tout son pèlerinage (2). Qu'elle communie donc sans hésiter dans cette foi, et qu'elle fasse toutes choses de même sans faire aucun effort pour sortir de son état ; car elle doit être persuadée que plus Dieu la plongera dans l'abîme, plus il la soutiendra secrètement par la main : il n'y a point de temps à lui donner, ni de bornes à lui prescrire. Quand elle n'en pourra plus, il sortira des ténèbres un petit rayon de consolation qui lui servira de soutien.

J'approuve le prosternement pour l'intention que vous me marquez. Je trouve néanmoins que c'est trop par jour : accoutumez peu à peu les yeux à vous voir en cet état, et ne faites rien que par l'ordre de votre supérieure, ni rien qui paroisse extraordinaire ou affecté. Il y a quelque chose de divin dans les dispositions de cette chère mère à votre égard ; profitez-en. J'aurai plus de loisir à présent de vous répondre que jamais. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 10 mai 1694.

(1) Rom. IV. 18. — (2) Gen. XII et seq.

## LETTRE LXXIV.

Sur le mystère de l'Ascension.

IL est impossible, ma Fille, que je réponde par cette voie à votre écrit : je tâcherai de le faire avant mon départ.

Cette octave de l'Ascension vous doit être bien précieuse; c'est ce saint mystère et l'absence du cher Epoux qui cause tous les soupirs et toutes les lamentations de l'Eglise dans le Cantique des Cantiques. La merveilleuse efficace de la présence de Jésus-Christ auprès de son Père, et sa puissante intercession est divinement expliquée dans les dix premiers chapitres de l'Epître aux Hébreux, que vous lirez pendant votre retraite avec les chapitres xiv, xv, xvi de saint Jean.

Le mystère de l'Ascension comprend trois choses principales, dont l'une est un grand détachement où il faut être à l'égard de Jésus-Christ même, qu'il ne faut plus connoître selon la chair, mais uniquement par la foi. O quelle pureté, quel détachement! La seconde est son intercession par sa présence auprès de son Père, qui paroît par l'endroit de l'Apocalypse où l'Agneau est devant le trône (1); ce qui est parfaitement expliqué dans les dix premiers chapitres de l'Epître aux Hébreux. La troisième est la descente du Saint-Esprit, qui devoit être le fruit de la présence de Jésus-Christ auprès de son Père et de notre détachement.

(1) Apoc. v. 16.



Noyez, ma Fille, vos infidélités dans le sang de Jésus-Christ, et dans l'abîme des bontés d'un Dieu : continuez à marcher dans les voies qu'il vous ouvre. Il est au-dessus de tous les dons et de toutes les ingrattitudes ; et il donne parce qu'il est bon. Parce que vous êtes infidèle, s'ensuit-il que les dons de Dieu ne soient pas, et que sa vérité ne subsiste pas ? Je le prie de tout mon cœur qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 15 mai 1694.

---

## LETTE. LXXV.

Sur le parfait repos et la parfaite purification de l'amour ; ses confessions passées ; les effets de l'amour-propre, et les compagnies.

JE commencerai, ma Fille, par la seconde de vos demandes, dont la réponse servira de fondement aux autres. Ce n'est plus le temps de chercher à venir par la connoissance à l'amour de Dieu ; mais de venir par un plus grand amour de Dieu à une plus intime connoissance, selon ce que dit saint Jean <sup>(1)</sup> : *L'onction vous enseignera toutes choses* : ainsi le dénûment que Dieu vous demande est quelque chose d'inconnu, où l'amour vous introduira. Il n'y a donc qu'à aimer en toute simplicité et vérité, et en s'élevant au-dessus de tout le créé et de tout ce qui n'est pas Dieu, quoiqu'il soit divin, pour s'arrêter en Dieu seul. C'est là, ma Fille, le parfait repos. On profite infiniment en se dépouillant de plus en plus de l'attache-

(1) *I. Joan. II. 27.*

ment à ce que l'on est et à ce que l'on a, pour s'attacher à celui d'où tout vient, et en qui tout demeure. C'est là cette parfaite purification, par laquelle l'amour s'épure peu à peu, et n'est plus qu'un pur encens qui n'a pas plutôt touché au feu, qui est Dieu, qu'il s'exhale tout entier vers le ciel comme une pure et douce vapeur.

Je persiste à n'approuver pas que vous vous fassiez une matière de confession de ce que vous me marquez : mais vous pouvez vous confesser de n'avoir pas été fidèle aux touches de Dieu. Régulièrement parlant, après un certain temps, il n'est pas utile de repasser en particulier sur ses confessions : c'est assez de conserver une impression générale de l'abîme de ses péchés. Je m'en rapporte pourtant à l'expérience : que cela soit rare en tout cas.

Les effets de l'amour-propre sont infinis : il faudroit un temps considérable pour les expliquer. En général c'est de s'attacher à nous-mêmes, et à ce qui est à nous : d'où il s'ensuit que pour l'arracher il ne faut s'attacher à rien qui soit en nous, mais regarder tout en Dieu, d'où tout vient et où tout demeure, comme j'ai dit. Il est permis de désirer de grandes grâces, non pour exceller au-dessus des autres, mais pour être plus à Dieu et le glorifier davantage.

J'ai très-bien compris votre état présent : vous n'avez, ma Fille, sans vous rebuter des dispositions dont vous me parlez, qu'à continuer vos confessions sans en rien dire, et vos communions à l'ordinaire.

Je vous ai déjà dit que le divin Epoux n'a pas

besoin qu'on lui témoigne son amour ; il en voit les plus secrètes préparations. Laissez donc là tous les efforts ; il vous entend dans le silence, c'est lui qui le donne.

Sur les compagnies, j'approuve beaucoup d'en être éloigné, sans se donner des airs extraordinaires, où il pourroit y avoir beaucoup de singularité et d'orgueil. Il faut écouter là-dessus la charité et la bienséance, et joindre la sincérité avec la circonspection.

Laissez à Dieu à vous appliquer à vos péchés passés ou présens ; et ne faites point d'humiliation particulière à l'extérieur, que par ordre de madame votre supérieure ou de votre confesseur. Modérez-vous en tout, excepté à aimer le seul qui est digne d'amour. Cachez-vous en tout et partout le plus que vous pourrez : allez votre train en simplicité ; et ne croyez pas, ma Fille, que je change ou par goût ou par dégoût. La vérité qui ne change point est ma règle : toutes ces pensées sont humaines, il les faut oublier.

Vous ne sauriez lire de psaumes plus convenables à la fête où nous allons entrer, que ceux de matines et de vêpres ; et le chapitre vi de saint Jean vous suffira pour lecture. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 17 mai 1694.

## LETTRE LXXVI.

Sur la soumission dans les délaissemens, la mort de l'amour-propre, l'état de victime, et l'union consommée.

SONGEZ bien, ma Fille, à ce que vous promettez à Jésus-Christ, de ne vous plaindre jamais quand vous serez délaissée des créatures, quand en apparence il vous délaissera lui-même, et vous soustraira ses dons. Il faut donc être prête à tout, et sans se plaindre quand il en viendrait au point de faire comme s'il ne vous connoissoit pas. Il n'est pas question de lui dire de telles choses pour n'en pas venir à l'effet ; car il sonde les cœurs et les reins : qu'il soit cependant votre cher et invisible soutien. Je prierai pour vous, ma Fille, comme évêque et comme pasteur sous le grand Pasteur des ames.

Tout passe, les dons de Dieu passent comme le reste, lui seul ne passe pas ; et il ôte et donne ses dons selon des règles certaines, mais connues de lui seul. Allons donc avec confiance, mais que ce soit en lui seul. C'est la mort de l'amour-propre, dont nous sommes sans cesse obsédés comme d'un démon intérieur, qui ne nous quitte jamais, mais que Dieu tient en bride en nous. Comme votre Epoux commande aux démons, et à leur amour-propre qui les a faits des démons ; il commande aussi au nôtre, qui nous feroit des démons, s'il ne le tenoit sous le joug par son amour ; mais souvent il nous cache cet amour pour le fortifier. Cela est ainsi : Dieu est sa vérité et immuable.

Soyez victime de Jésus-Christ, j'y consens, ma Fille. Voilà le couteau que je vous envoie pour vous égorger. « La parole de Dieu est vive, et plus » pénétrante qu'une épée à deux tranchans : elle » sépare l'ame d'avec l'esprit ; elle va jusqu'à di- » viser les ligamens les plus délicats et les plus in- » times, et la moelle des os, les pensées, les in- » tentions les plus secrètes. Tout est à nu devant » lui (1) ».

Continuez votre retraite, continuez vos communions, quoi qu'il vous arrive. Je vous pardonne vos plaintes. Vous croyez peut-être que cet état de victime n'est pas pour rien détruire en vous, parce qu'il n'y a rien pour vous là-dedans : et c'est là justement ce qui détruit, quand il n'y a rien pour nous dans les états où nous sommes mis.

Je ne puis encore rien vous dire sur ce petit point inconnu, qui empêche votre union consommée ; cela nous viendra quand nous y penserons le moins : en y pensant, j'approuve fort la disposition de ne rien faire pour achever cette union ; c'est déjà commencer à rompre cet entre-deux. Gardez-vous bien de désirer des larmes : tenez-vous quelque temps sans aucun désir ; Dieu désirera en vous par son Saint-Esprit. Ne cherchez point à vous soulager : celui qui a fait tout le poids, vous soutiendra sous le fardeau. Continuez toujours vos communions, et gardez bien le cher Epoux ; dites ces paroles de la sainte Epouse : *Je le tiendrai et je ne le quitterai jamais, jusqu'à ce qu'il m'introduise au lit*

(1) Hebr. IV. 12, 13.

de ma mère <sup>(1)</sup>. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 21 mai 1694.

## LETTRE LXXVII.

Sur l'union aux délaissemens du Sauveur, les pressentimens de la mort, l'abandon à la miséricorde de Dieu, et les voies intérieures.

J'ESPÉROIS de vous voir ce soir, ma Fille ; mais je suis arrêté ici par une grande maladie de mon frère. Puisque Dieu en a disposé autrement, sa sainte volonté soit faite, et son nom éternellement béni. Adorez sa providence cachée, et jetez-vous en pure perte entre ses bras.

Pour vos confessions, vous n'aurez qu'à les faire en la manière que je vous ai prescrite, sans rien dire de ces peines particulières, qu'il faut réserver à Dieu.

Vous êtes bientôt prise au mot, ma Fille : il n'est plus temps de reculer, mais d'avoir un courage à tout porter ; Dieu le donne très-sûrement. Croyez que loin de vous rebuter, Jésus-Christ vous a écoutée favorablement : unissez-vous à ses délaissemens, laissez-le faire : mourez à tout, et surtout ne vous éloignez point de la sainte communion ; à la fin vous retrouverez tout ce que vous avez perdu.

Les pressentimens que vous avez de la mort ne doivent opérer en vous qu'une humble attente de la volonté de Dieu, et un entier abandon à la pure

(1) *Cant. III. 4.*

miséricorde, en espérant contre l'espérance. L'Époux céleste vous regardera toujours par le treillis (1), et peut-être dans une entière obscurité; mais c'est alors qu'il faut dire avec le Psalmiste (2) : *Nox illuminatio mea* : « La nuit est ma lumière ». Quoi qu'il arrive, tout est sûr, pourvu que vous ne perdiez pas la confiance.

Ne vous embarrassez pas des discours de M. Nicole, qui dit bien, mais non pas tout. Les voies de Dieu sont plus étendues que les réflexions des hommes, même des hommes savans. Ne quittez ni l'oraison ni la communion, quelles que puissent être vos peines. Il faut prier et communier jusque dans les derniers délaissemens, et au-delà; il est ainsi. Je vous offre et vous offrirai à Dieu sans relâche : je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce dimanche matin 1694.

## LETTRE LXXVIII.

Sur sa retraite de la Ferté; les moyens de profiter de ses peines; et la manière dont elle devoit tout recevoir.

JE ne puis, ma Fille, vous conseiller de quitter madame Miramion dans l'état où elle est, contre le désir qu'elle en a : poussée à bout par votre retraite, son mal pourroit empirer. Faites si bien qu'on connoisse que vous ne restez que pour la satisfaire, et rendez compte de tout à madame de Jouarre, en prenant ses ordres.

(1) *Cant.* II. 9. — (2) *Ps.* CXXXVIII. 11.

Vous ferez bien de m'exposer vos peines, quoique je croie les entendre assez par vos lettres précédentes. Ce que vous avez à faire pour en profiter, c'est de vous abandonner aux ordres de Dieu, et de continuer vos communions et vos autres exercices. Recevez le bien et le mal, l'estime ou les mépris et les rebuts comme venant du saint Epoux : par ce moyen, tout vous tournera à bien ; et mieux on en agit avec vous, plus vous devez être et vous montrer humble, officieuse et soumise à tout, autant qu'il se peut. N'ayez d'appui qu'en Jésus-Christ.

Priez pour moi dans toute l'étendue du désir qui vous presse, et demandez pour moi à Dieu ses lumières les plus pures dans une des affaires des plus délicates et des plus importantes pour sa gloire, qu'on puisse traiter sur la terre. Notre Seigneur soit avec vous.

A Versailles, ce 11 juillet 1694.

---

## LETTRE LXXIX.

Qu'elle a tort de se tourmenter pour plaire à l'Epoux céleste ; ce qu'il faut faire pour lui obéir, et pour mourir à soi-même.

JE loue Dieu de ses bontés pour vous. Vous êtes contente de Jouarre, et à Jouarre on l'est de vous. Que vous êtes simple, ma Fille, de vous tourmenter à faire connoître à l'Epoux céleste le désir que vous avez de lui plaire ! Il le connoît mieux que vous, puisque c'est lui qui vous l'inspire. Cessez donc ce vain tourment : le silence de l'ame lui parle. Laissez-le faire : s'il vous captive, demeurez dans ses liens ;



et ne voulant avoir de pouvoir qu'en lui, adorez-le dans vos impuissances. Mettez l'abandon et la confiance à la place de tous les actes; c'est là qu'est le parfait amour.

L'aumône que Dieu vous demande, c'est de beaucoup prier pour l'Etat et pour ceux qui souffrent. Ne vous embarrassez donc pas de ce que le céleste Epoux demande de vous : faites sa volonté déclarée par les Ecritures, et par la nécessité des événemens. Soyez attentive à écouter et à suivre ses impulsions; dites-lui avec saint Pierre (1) : *Seigneur, vous savez tout, vous pénétrez le secret des cœurs : vous savez que je vous aime*, ou que je veux vous aimer; donnez-moi ce que vous voulez; voilà tout.

Vous avez raison, il faut mourir pour vivre; plus on meurt à soi, plus on vit à Dieu et de Dieu même : mourez donc, et tombez à terre, pour vous multiplier et revivre comme le grain de froment (2). Allez toujours votre train avec Dieu, selon les règles que je vous ai données, sans vous détourner d'un seul pas; Dieu le veut ainsi, je vous en assure. J'ai commencé à lire quelques-uns des écrits que vous m'avez envoyés : je vous prie de me mander d'où vous viennent ceux de saint François de Sales. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 13 août 1694.

(1) *Joan.* XXI. 17. — (2) *Ibid.* XII. 24, 25.

---

 LETTRE LXXX.

Il faut, durant cette vie, marcher dans l'obscurité, et s'abandonner à Dieu.

JE n'ai pas eu le loisir de lire votre écrit, ni de réfléchir sur vos lettres; il faut du temps pour cela. Tout ce que je puis vous dire, ma Fille, c'est que je vous trouve inquiète sur le contentement du cher Epoux. Il faut faire sa volonté de moment à autre, selon son attrait, sans retour sur soi, et sans trop songer s'il est content et si l'on fait bien; c'est ce qui ne se déclarera qu'au jugement après la mort. Il faut donc durant cette vie marcher dans l'obscurité, et prier Dieu qu'à chaque moment il tienne notre volonté sous sa main, sans s'inquiéter d'aucune chose, se reposant de tout sur lui. Voilà, ma Fille, le vrai et saint amour, le pur et simple abandon.

Vous ferez bien de faire à votre loisir les copies que madame d'Albert vous a conseillé de m'envoyer. Continuez dans vos voies, et assurez-vous que Dieu ne tardera pas à nous faire connoître sa volonté sur ce qu'il désire de vous: dites-lui toujours: *Mon cœur est préparé, Seigneur, mon cœur est prêt* (1); préparez-le de plus en plus. *Je crois, Seigneur; aidez mon incrédulité* (2). Je souhaite qu'il soit avec vous en toutes choses, ma Fille, et qu'il vous conduise à lui, lui-même.

A Paris, ce 25 août 1694.

(1) *Ps.* LVI. 8. — (2) *Marc.* IX. 23.

## LETTRE LXXXI.

Sur le détachement, le repos en Dieu, le parfait abandon, les austérités. Pratiques pour invoquer Dieu, comme moteur des cœurs. Sur le maintien de la vertu chrétienne en la personne de Jésus-Christ, et les attraites du divin Epoux.

J'AI donné, ma Fille, à ce messenger les deux livres que vous souhaitez : celui pour M. votre fils lui sera d'autant plus utile, qu'il sera envoyé par vous. Je puis vous assurer que vous n'avez qu'à continuer vos exercices à l'ordinaire, et que Dieu l'ordonne ainsi, et qu'il veut de vous un grand abandon. Aidez-vous vous-même doucement à en produire les actes; j'entends l'abandon même, qui est l'acte d'une foi parfaite, ou les actes qui y préparent le cœur, tels que sont le détachement et le tranquille désir de se reposer en Dieu seul.

Les vues de faire des austérités me sont devenues encore plus suspectes, depuis que j'ai lu dans saint François de Sales que s'il étoit religieux il n'en demanderoit jamais d'autres que celles de la règle. Ainsi je vous permets bien, ma Fille, les prières et les communions pour l'intention que vous me marquez, mais non pas les austérités. Je vous permets d'associer à la dévotion que Dieu vous a inspirée les personnes que vous me nommez. Adressez-vous à Dieu comme moteur des cœurs : faites-lui une neuvaine en cette qualité. Pour adorer Dieu moteur des cœurs, dites la prose *Veni sancte* tous les jours de la neuvaine, avec la collecte, *Deus qui corda fidelium*. Après la

neuvaine, continuez le *Miserere* tous les jours, et le *Veni sancte*, que vous direz souvent par forme d'aspiration, et surtout en vous levant et en vous couchant. Continuez cette pratique jusqu'à ce que je vous voie; je vous dirai alors ce que vous aurez à faire : dites tous les jours, *Sancta Maria, sancta Dei Genitrix, sancta Virgo virginum*. Priez avec confiance; Dieu opère doucement et lentement : j'espère qu'à la fin il vous accordera ce que vous lui demandez.

Passez tous les jours un quart-d'heure à considérer d'une simple vue cet austère et doux maintien de la vertu chrétienne, en la personne de Jésus-Christ si doux et si humble de cœur, qui en a été le modèle, qui a tant pleuré et qui n'a jamais ri : pleurez avec lui; et sans affecter de ne point rire, soyez douce, complaisante, et en même temps grave et sérieuse.

Que vous dirai-je du saint Epoux, si ce n'est ce qu'en dit l'Epouse? *qu'il est élu entre mille, tout aimable, tout désirable, tout amour; qu'il est aimé de ceux qui sont droits* <sup>(1)</sup>, *et le plus beau des enfans des hommes* <sup>(2)</sup>, jusque dans sa passion, quoique couvert de crachats, la tête percée d'épines, et presque sans figure de visage humain. Je vous applique, ma Fille, sa croix et son amour pour la volonté de son Père : *Amen, amen*, et je le prie d'être avec vous.

A Germigny, ce 13 septembre 1694.

<sup>(1)</sup> *Cant. v. 10, 16. 1. 3.* — <sup>(2)</sup> *Ps. XLIV. 3.*

---

## LETTRE LXXXII.

Ce que doit être une veuve vraiment chrétienne, et comment elle doit agir avec le divin Epoux.

J'AI reçu vos lettres et votre mémoire, ma Fille : j'espère dans peu de jours y faire réponse. En attendant soyez une veuve vraiment désolée, selon le précepte de saint Paul <sup>(1)</sup> ; puisque votre Epoux, toujours présent à la foi, est absent à la connoissance, et n'est senti qu'à travers des ombres : il n'y a que le cœur où il est présent par une sorte d'union plus intime. Ouvrez-lui votre fond, afin qu'il y mette et les douceurs et les martyres qu'il sait. Laissez-vous pénétrer des saintes maximes des Pères, sur le sérieux de la vie chrétienne, sans changer sensiblement votre extérieur. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 5 octobre 1694.

---

## LETTRE LXXXIII.

Sur la sainteté du mariage, les avantages de la virginité et de la viduité, et les caractères d'une veuve chrétienne.

JE vous ai dit souvent, ma Fille, que l'état du mariage est saint. Les vierges qui le méprisent ne sont pas des vierges sages ; qu'elles s'humilient, et qu'elles laissent à Dieu toutes les distinctions. La virginité est un état angélique. La viduité la suit de

<sup>(1)</sup> *I. Tim.* v. 5.

près. Le caractère d'une veuve chrétienne est de faire écouler tout son amour vers Jésus-Christ comme vers un époux, mais un époux absent, qui tout vivant qu'il est, est néanmoins comme mort pour son épouse, et la laisse dans un veuvage qui ne finira qu'avec le monde.

Toute l'Eglise est donc veuve; et les veuves chrétiennes, qui ont porté dans leur mariage la figure de l'union de l'Eglise avec Jésus-Christ, portent encore dans leur veuvage l'état de sa viduité.

Le propre de la viduité est un dégoût plutôt qu'un mépris du monde : il faut porter un deuil éternel au dehors par la modestie et la simplicité, et au dedans par cette sainte désolation que l'apôtre a prêchée. Etre désolée, c'est être seule; la désolation vient de la solitude : une ame est seule, parce qu'elle n'a rien sur la terre. L'Eglise croit ne rien avoir, quand elle n'a pas son Epoux; et elle ne croit point l'avoir, quand elle ne l'a qu'au travers des ombres. O Dieu, dit-elle sans cesse, venez. Elle dit aussi quelquefois, Fuyez. La présence de l'Epoux en cette vie est trop obscure pour contenter un cœur avide. On aime mieux se nourrir de ses désolations et de ses larmes, que d'une présence à demi, qui affame plutôt qu'elle ne soutient.

Je vous permets les prières que vous me marquez pour votre désir de la religion; mais c'est à condition, ma Fille, d'une entière résignation à la volonté de Dieu, et que vous demeurerez sans empressement : vous savez bien que je veux toujours que vous vous modériez là-dessus. L'abandon à la volonté de Dieu est un moyen plus efficace que toutes

les austérités extraordinaires. Je suis confirmé dans la pensée de n'en permettre aucune de cette sorte par la doctrine de saint François de Sales, qui paroît très-éloigné de les approuver. Je me joindrai à vos prières : dites souvent, *Fiat voluntas tua*. Soyez tranquillement désolée, c'est-à-dire, seule, destituée de tout appui sur la terre, et n'ayant que dans le ciel un invincible soutien. Méditez bien ce que je vous dis, vous y trouverez une réponse à toutes vos demandes. Jésus-Christ soit à jamais avec vous.

A Germigny, ce 10 octobre 1694.

---

## LETTRE LXXXIV.

Manière dont les vierges, les femmes mariées et les veuves honorent l'Eglise.

LE mot oublié, ma Fille, est ce cher mot, *Venez*, tant répété par l'Epoux et par l'Epouse. Chose étrange, quelque opposé qu'il soit au mot *Fuyez*, par lequel elle finit, ils viennent tous deux du même amour, tous deux du désir de la présence de l'Epoux ; car l'Epouse ne veut cette fuite que pour tirer son bien-aimé de la foule, et le suivre dans son secret.

J'ai répondu à tous vos doutes, en vous disant que les vierges honorent par leur état la pureté de l'Eglise; les femmes mariées sa fécondité; les veuves sa viduité, qui est l'état où Jésus-Christ l'a laissée en se retirant. Voilà la réponse au fond. Vous me demandez ce qu'il faut faire pour s'unir : il faut gémir

de l'absence, aimer et se conformer à la volonté du cher amant, et le prier de nous posséder par les voies qu'il sait ; puisqu'il est tout amour.

Voici encore une de vos questions : Quel ornement doit avoir une épouse de Jésus-Christ ? Mais saint Jean a tout dit en un mot, quand il a dit qu'elle étoit ornée pour son mari (1) : n'être que pour son mari, c'est son ornement tout entier : on est son épouse, on est sa veuve, on est sa fille, on est sa sœur ; il nous est tout, colliers, robes nuptiales, ornement, parure et toute parure. L'Épouse ne brille que des lumières et des pierreries de son Époux, qui est lui-même la perle qu'il faut acheter au prix de tout.

C'est pour vous dire, ma Fille, qu'on peut discourir sans fin sur tout cela, et tout sera véritable. Ce qu'il y a d'important, est de songer qu'une épouse de Jésus-Christ ne lui apporte, pour dot que son néant : elle n'a ni corps, ni ame, ni volonté, ni pensée ; Jésus-Christ lui est tout, sanctification, rédemption, justice, sagesse, force, vie, lumière, etc. Elle n'est plus sage à ses propres yeux : elle n'a de gloire qu'en son époux, de qui elle tient tout. Pour s'humilier jusqu'à l'infini, elle n'a qu'à lire où son époux l'a prise ; son infidélité, si elle le quitte ; et la bonté de son époux, qui la reprendra encore si elle revient (2). Quelle pauvreté ! quelle nudité ! quel abandon, et quel renoncement à tout pour le posséder ! Comprenez bien ce que c'est que ce renoncement, et ne vous laissez rien à vous-même que le fond où Jésus-Christ agit, qui encore vous

(1) *Apoc.* XXI. 2. — (2) *Jerem.* III, XVI.



vient de lui par la création , et que la rédemption lui a de nouveau approprié et acquis pour jamais. Marchez devant lui, ma Fille, en toute innocence, sincérité, simplicité, débonnairété, cordialité et bonté. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Germigny, ce 19 octobre 1694.

## LETTRE LXXXV.

DE LA SOEUR CORNUAU (\*).

Sur une vision qu'elle avoit eue.

VOTRE dernière lettre, Monseigneur, m'a fait enfin prendre la résolution de vous envoyer cet écrit, sans pourtant que je sache et que je connoisse pourquoi je vous l'envoie ; car quand je l'ai écrit, je n'avois aucunes vues, et sans même y penser : tout ce que je sais, c'est que je fus comme forcée, au sortir de cet état, de promettre à Dieu que j'écrirois ce qui m'en reviendrait à l'esprit, quand j'aurois le temps d'écrire ; ce que je fis quatre ou cinq heures après. Comme je n'eus pas le temps d'écrire de suite, je crus que tout le reste m'échapperoit de la mémoire : cependant quand je repris la plume, tout me fut remis dans l'esprit. Comme je ne veux vous rien dissimuler, je vous avouerai pourtant que j'eus quelques mouvemens d'écrire les choses dans

(\*) Comme il nous est tombé entre les mains quelques lettres de cette Sœur à Bossuet, nous avons cru devoir les donner ici, pour mieux faire connoître l'esprit et le caractère de cette personne, qui a mérité pendant tant d'années les soins et l'application de ce grand prélat.

de beaux termes : je voulus même voir quelques livres pour cela ; mais j'en fus intérieurement reprise, et je ne pus rien comprendre à ce que je voulois voir ; de manière qu'il me fallut reprendre mes manières naturelles d'écrire, et écrire les choses comme elles s'étoient passées dans mon imagination. Ainsi, Monseigneur, je vous les envoie de même : vous le connoîtrez aisément, et que je n'en ai point gardé de copie. Il m'étoit venu quelques pensées d'en garder une, et de vous l'envoyer plus au net : mais comme je ne sais pas si vous ne condamnerez pas au feu ces productions de mon imagination, qui, échauffée peut-être des désirs qui me pressent, ne serviroient qu'à me jeter dans quelques illusions, je n'ai osé en rien réserver, et j'aime beaucoup mieux vous l'abandonner entièrement. Je crois cependant vous devoir avouer que j'ai eu de la peine à vous l'envoyer, craignant que vous ne vous railliez un peu de ce que je donne entrée dans mon imagination à de pareilles rêveries : cela cependant m'est arrivé sans y penser, et bien avant que je vous aie envoyé mon dernier écrit. Et comme je suis bien aise de vous tout dire, je vous avouerai que la plupart des questions que je vous y fais, n'avoient pour but que de tâcher de tirer de vous quelques instructions qui pussent me faire posséder tout ce que j'avois vu et senti en idée. Vous le connoîtrez aisément, Monseigneur, pour peu que vous vouliez lire cet écrit avec application, si toutefois il le mérite. Il étoit écrit comme il est, avant que j'écrivisse le dernier que je vous ai envoyé ; et j'ai eu depuis ce temps toujours quelques scrupules dans l'esprit, sans

savoir pourquoi c'est ; ce qui me fait encore plus résoudre à vous l'envoyer, et à vous marquer les vues que j'ai qu'il m'en pourra revenir quelques biens pour ma perfection : tout cela est néanmoins si confus et si obscur, que je n'y comprends rien. Le cher Epoux me cache toutes les voies pour aller à lui, hors celles que vous me faites connoître : c'est ce qui fait, Monseigneur, que je vous dis toutes choses avec toute la sincérité et la confiance possible. Soyez-en, je vous prie, bien persuadé ; et si vous connoissiez qu'il me fût utile que vous me parliez sur cet écrit, faites-le, s'il vous plaît, mais à votre commodité. Il me vient dans l'esprit que si vous m'expliquez ce que je n'ai vu et senti qu'en idée, cela contribueroit beaucoup à m'en faire jouir ; néanmoins je ne vous demande rien que ce que le cher Epoux veut que vous me donniez. Pour cet écrit, si vous trouvez que je le doive garder, vous aurez la bonté de me le rapporter quand vous viendrez, ou vous en ferez ce qu'il vous plaira.

En relisant cette lettre, je m'aperçois, Monseigneur, que je ne vous dis pas que c'est un dimanche, pendant une grand'messe de ces dames, qui fut assez longue, que tout cela se passa dans mon imagination ; et je ne sortis de cette rêverie, que lorsque le premier coup du couvent, qui m'appelle à mon obéissance du réfectoire, sonna. J'eusse souhaité dans ce moment n'avoir eu d'autre affaire que d'aller écrire ce que j'avois vu, comme si cela m'en eût fait jouir véritablement ; mais je ne pus le faire que vers le soir. Voilà, Monseigneur, vous dire tout simplement comme les choses se sont pas-

sées. Si vous croyez qu'il soit dangereux pour moi d'avoir de telles imaginations, dites-le-moi, je vous prie; afin que je me tienne sur mes gardes là-dessus, supposé que cela dépende de moi; afin que mon ennemi ne trouve pas lieu de me faire tomber dans quelques illusions, qui me feroient perdre le cher Epoux. Offrez-moi toujours bien à lui, s'il vous plaît, et me croyez avec un très-profond respect, etc.

Sœur CORNUAU.

A Jouarre, ce 21 octobre 1694.

Ne séparez point, s'il vous plaît, cette lettre de cet écrit, à cause que je vous explique des choses qui vous feront comprendre ce que c'est que cet écrit, où j'ai d'abord adressé la parole comme à une amie, sans pourtant y avoir réfléchi.

---

## ÉCRIT DE LA MÊME SOEUR.

Sur l'amour divin (\*).

CE fut dans la plus agréable rêverie du monde, un jour que je n'étois ni endormie ni éveillée, que je fus comme en idée presque introduite dans la salle des noces du céleste Epoux. Vous voulez, chère Sœur, que je vous fasse le récit des charmantes choses qui se passent pour y arriver, et pour avoir part aux faveurs que vous possédez: quoique vous sachiez ces choses par une longue jouissance, je ne laisserai pas de contenter votre curiosité.

Je n'étois donc, comme je vous dis, ni endormie ni

(\*) C'est l'écrit dont il est parlé dans la lettre précédente, et il en sera encore question dans sa lettre du 21 décembre, et dans la réponse de Bossuet, qui la suivra.

éveillée, lorsqu'il me parut que le désir que j'ai d'être au plus tôt une véritable épouse du céleste Epoux, échauffa si fort mon cœur, que je devins toute en feu, et que je fis, ce me semble, tous les efforts imaginables pour obtenir cette grâce. Je vis, à ce qu'il me parut dans ce moment, un grand nombre d'épouses qui se préparoient à entrer dans cette salle. Je fus d'abord surprise de leur beauté et de leurs parures, qui étoient magnifiques, et qui jetoient un éclat qui m'éblouissoit. Tout cela néanmoins ne toucha pas fort mon cœur, et je ne me sentis pas un grand mouvement pour me joindre à cette belle troupe : je me sentois même assez de timidité pour n'oser en approcher; lorsqu'une lumière qui me parut sortir de cette salle, me fit voir en un instant toutes les vertus dont ces saintes épouses étoient ornées au dedans d'elles-mêmes, qui étoient comme de riches dots qu'elles apportoient à leur Epoux. Si j'avois été surprise de leur parure extérieure, je la fus incomparablement davantage de celle dont je vous parle. Ce fut-là, chère Sœur, où mon cœur devint comme un furieux pour voler dans cette sainte assemblée. Je fis quelques efforts pour le retenir; mais gagnée par ses ardeurs et par ses désirs, et, plus que tout cela, par les belles et grandes promesses qu'il me fit de revenir tout autre, je le laissai enfin partir : et pour ne vous pas ennuyer dans un trop long récit, je vous dirai qu'il avança à pas de géant vers ces saintes épouses; et sans avoir aucun égard à son peu de mérite, il poussa sa témérité jusqu'à demander une place avec elles, et de pouvoir comme elles être introduit dans cette salle. Il poussa même sa présomption jusqu'à demander d'être admis à ce mariage si chaste et si divin, qui fait, comme vous savez, cette union si intime avec ce céleste Epoux. Ces propositions parurent étonnantes à ces saintes vierges, qui ne voyoient en lui aucunes des parures qu'il falloit, pour avoir part à leur faveur : mais comme la plus magnifique de leurs parures étoit l'humilité, elles

lui cachèrent leur étonnement, et ne lui firent paroître ni mépris ni dédain; laissant à l'Epoux la décision de sa demande. Il fut question de la lui faire savoir; ce qui ne fut pas un petit embarras, personne ne voulant quitter son rang, ses fonctions et ses exercices pour y aller.

Mon cœur, aussi vif que vous savez qu'il est, ne s'accommoda pas de ce retardement qui le mettoit dans des incertitudes mortelles; car enfin il lui paroissoit qu'il ne pouvoit plus vivre sans cette union intime. Comme il pensoit attentivement aux moyens qu'il pourroit trouver pour y parvenir, et pour être non-seulement introduit dans la salle des noces, mais jusqu'au cabinet de l'Epoux, où les faveurs les plus secrètes se communiquent; comme, dis-je, il soupiroit, étant plongé dans une fort grande tristesse que le seul amour causoit, il fut tout-à-coup, je ne sais comment, introduit auprès de l'Epoux, non pas dans la salle des noces, mais dans un lieu champêtre, comme si cet Epoux se fût occupé à l'agriculture. Ce lieu, tout solitaire qu'il parût, avoit des délices surprenantes: l'on y voyoit d'agréables ruisseaux et de charmantes prairies, où il y avoit de bons et de gras pâturages, et tout y paroissoit d'une grande et abondante fertilité. Le doux murmure de ces ruisseaux et le bruit confus d'une grande quantité de zéphirs, rendoit ce séjour le plus agréable du monde. J'avois quelque penchant d'y rester: mais l'amour me fit passer outre ce lieu qui me paroissoit si beau, et je fus menée dans une épaisse forêt, qui me parut dès l'abord être la retraite des bêtes sauvages. Je ne me trompois pas, j'en vis de toutes les espèces; et jamais je n'ai si bien compris les absences de l'Epoux, que dans cette profonde solitude, où il me fut montré qu'il falloit pourtant rester quelque temps si je voulois obtenir ce que je demandois. Cela me parut assez pénible, d'autant plus qu'il ne paroissoit dans ce désert aucune chose qui pût contenter la nature, pas seulement une seule goutte de rosée, et qu'il falloit dans cette affreuse

solitude, et au milieu de mille rochers inaccessibles, porter un poids écrasant d'un certain amour qui veut briser jusqu'aux os pour régner seul.

Enfin, chère Sœur, ce fut dans ce lieu où il me fut montré quelles étoient les parures dont je devois être ornée pour approcher de l'Epoux. Vous jugerez aisément que ce fut une foule de vertus dont il fallût me revêtir. Il me parut dans ce moment que rien ne me coûtoit, que je mourois à tout, que l'amour-propre, l'orgueil et la vanité cédoient la place à l'humilité, l'obéissance, la chasteté, la pauvreté, la charité, la simplicité, la douceur, la mortification, et toutes les autres vertus. Ainsi, chère Sœur, après être ainsi parée, je quittai ce lieu de mort; car je n'y respirois véritablement qu'un air de mort, qui me faisoit, à ce qui me sembloit, comme rentrer dans un certain néant, où l'on trouve pourtant la vie : car aussitôt que j'eus quitté ce stérile et ennuyeux séjour, je fus conduite au pied de la plus agréable colline du monde. Ce lieu étoit charmant par sa beauté : on y découvroit de loin une montagne enchantée, qui paroissoit être celle des aromates du Cantique. Ce fut au pied de cette montagne, que l'Epoux commença à se montrer, et à me donner quelques espérances de plus grandes faveurs. Mon ame, dès cet heureux moment, fut prise et éprise de ses beautés et de son amour : elle rompit aisément avec tout ce qui étoit de terrestre, pour s'élever et se perdre dans cet Epoux : elle s'en approcha sans crainte, elle se dilata en sa présence; et sans timidité, elle osa, vous le dirai-je, elle osa d'abord, pour première faveur, demander le saint baiser; et loin d'être rebutée, l'Epoux le lui accorda.

Vous savez bien, chère Sœur, comme ces faveurs augmentent l'amour, et quel feu elles allument dans un cœur qui veut aimer, et vous savez encore mieux qu'une ame après cela ne s'arrête pas là. Vous savez, dis-je, par votre propre expérience, quelles douceurs l'on goûte

dans ces intimes communications, où l'âme reçoit les caresses de l'Époux, qui la transportent comme hors d'elle-même, et qui font que, s'abandonnant à l'amour qui la presse, elle fait elle-même des caresses à l'Époux. Vous voudriez bien que je vous expliquasse ces caresses; mais ce sont choses qui ne peuvent être expliquées que par l'âme même qui les ressent et qui les reçoit: car c'est un mystère si grand et si intime, que ces caresses intérieures, qui portent dans elles une union si grande de l'Époux et de l'âme aimante, qu'il n'y a, encore un coup, que l'âme même qui en puisse parler. Vous jugez, sans doute, que ce lieu me plaisoit fort; néanmoins, comme je ne perdois point de vue cette belle montagne, qui me paroissoit toujours pleine de nouveaux charmes, j'avois un grand désir d'y être introduite. Mes ardeurs furent connues de l'Époux, qui ne me rebuta pas encore, quoique ce fût la plus grande des faveurs, et où se consommoit le chaste et divin mariage.

Il me fut donc promis d'être introduite dans ce lieu de délices, pourvu que je pusse y monter, qui étoit une chose qui me sembloit impossible, cette montagne me paroissoit inaccessible. Comme je me tourmentois avec beaucoup d'empressement à découvrir quelque petit sentier qui pût, par ses détours, me faire trouver le haut de cette montagne, j'en trouvai plusieurs qui m'arrêtèrent tout court, tant ils étoient affreux, pénibles et difficiles: je ne voyois que précipices, que ronces et qu'épines qu'il falloit traverser avec bien de la peine, et aux dépens même de beaucoup de plaies et de douleurs. Comme j'étois fort appliquée à considérer ce qu'il me falloit souffrir avant que d'être au haut de cette montagne, où j'apercevois tant de nouvelles beautés qui ne servoient pas peu à m'encourager pour surmonter tous les obstacles que je rencontrois à mon chemin; comme, dis-je, je considérois attentivement toutes ces choses, une lumière intérieure et pénétrante me fit comprendre que



tout ce que je voyois étoit la figure d'une ame qui doit vaincre ses plus secrètes et délicates passions, et arracher de son cœur tout autre amour et toute autre attache que celle de son Epoux, qui doit détruire jusqu'au moindre reste de son amour-propre, et de certaines complaisances pour soi-même, qui font que si souvent elle s'applaudit dans le secret, et donne tant de nourriture à son amour-propre, et au secret désir d'être estimée; rompre sans aucun ménagement avec ses inclinations les plus intimes et les plus favorites; passer encore outre pour aller détruire cet orgueil secret, si caché dans l'intime secret du cœur, qui fait qu'abusé lui-même par ce séducteur, il ne s'aperçoit pas qu'il y domine en souverain.

Je serois infinie, chère Sœur, si je vous disois tout ce que je vis; et si ces ronces et ces épines m'avoient tant effrayée, je ne la fus pas moins d'envisager tant d'ennemis en mon chemin, qu'il falloit nécessairement surmonter et vaincre pour arriver à cette montagne. Cela me parut bien autre chose que ces épines dont j'avois appréhendé les blessures; et, à vous parler sincèrement, j'aurois beaucoup mieux aimé être déchirée par elles, que de soutenir un si grand combat, comme celui qu'il me falloit avoir avec cette secrète partie de moi-même, qui devoit non-seulement m'arracher et me dépouiller de moi-même, mais encore me donner la mort.

Enfin pourtant attirée par les faveurs qui m'étoient promises, et brûlant d'amour pour cet Epoux, que toutes ces choses m'empêchoient d'approcher, je pris les armes en main; et après un travail tel que vous pouvez penser, j'arrivai presque au haut de cette montagne, dans un lieu de délices qui paroissoit être l'endroit où l'Epoux se reposoit pendant le midi; car je l'y trouvai comme endormi: ce fut là où, tombant de fatigue, et embrasée d'un amour violent, je dis, ce me semble, ces paroles de l'Epouse (1):

(1) *Cant.* II. 5.

*Fortifiez-moi avec des fleurs*, etc. Je restai donc auprès de cet Epoux, sans voix et sans parole, dans un certain silence de ma part, qui étoit fort tranquille, et sans plus m'amuser à la beauté de ce lieu; uniquement appliquée à me reposer dans les bras de l'Epoux. Je ne m'attachai plus qu'à lui laisser ravir mon cœur, et à goûter les douceurs de son amour.

Mais une lumière encore plus forte que les précédentes, me vint comme réveiller de cet intime silence, et ralluma au fond de mon cœur un nouveau feu, beaucoup plus pur et plus véhément que tout ce que jusqu'alors j'avois senti. Je compris et j'aspirai dès ce moment à de plus intimes faveurs : je connus que celles que j'avois n'étoient pas encore celles qui font cette parfaite union de l'ame avec l'Epoux; je compris même qu'elles ne le faisoient pas posséder parfaitement. Ainsi, chère Sœur, je retombai dans de nouveaux désirs; mon amour ne pouvant se satisfaire qu'en le possédant souverainement. Mais hélas! quel travail ne faut-il point encore essayer pour en venir là; puisqu'il n'est plus permis, ni d'agir, ni de faire aucun effort pour arriver à cette union, qui est l'ouvrage du seul Epoux? Il faut attendre ses momens; et malgré l'impatience de ses désirs, demeurer tranquille à ses pieds comme Madeleine, écoutant ce qu'il dit au fond de l'ame, qui ravie de ce qu'elle entend, par un transport d'amour s'écrie avec l'Epouse : L'Epoux est toute ma consolation.

Il ne tarde pas, comme vous savez, à lui en donner des marques : il vient enfin, il la caresse de nouveau, et entre avec elle dans de plus intimes communications. L'ame alors comme enivrée ne sait plus ce qu'elle fait; elle ne garde plus de mesures avec l'Epoux, elle ne peut plus soutenir ses grâces qui la feroient volontiers s'écrier avec un grand saint : C'en est assez, Seigneur, c'en est assez; et tout ce qu'elle peut faire dans cet état est de reposer sur la poitrine de l'Epoux, et d'y prendre de nouvelles forces. C'est là, chère Sœur, c'est là où les secrets ineffables se

communiquent, et où l'âme se perdant en Dieu, reçoit comme un nouvel être qui la fait devenir comme une même chose avec le divin Epoux, qui lui fait voir, comme en passant, quelques rayons de sa gloire; ce qui allume encore un feu plus pur et plus fort, qui la va consumant petit à petit. Ce fut alors que mon âme ainsi détruite prit un repos plus grand et plus intime sur cette divine poitrine, où elle buvoit à longs traits les douceurs ineffables du chaste et divin amour, et qu'attentive aux momens précieux où son Epoux devoit la faire entrer dans la salle des noces, elle ne se permettoit pas le moindre mouvement.

J'en étois là, chère Sœur, lorsque le son d'une importune cloche qui m'appeloit à mon obéissance, m'a tout-à-coup distraite de cette rêverie. Vous pouvez bien imaginer quelle a été ma douleur, quand j'ai trouvé que toutes ces belles choses m'étoient échappées plus vite qu'elles n'étoient venues, et que l'idée seule m'en demeurait et non la réalité: encore me serois-je consolée si j'eusse entré dans cette salle des noces, et si j'eusse eu place avec toutes ces vierges qui sembloient m'attendre. Tout ce qui m'est donc resté de cette agréable fiction, c'est un désir intime et violent de devenir en vérité ce que je n'ai été qu'en idée: mais je suis bien éloignée de telles grâces. Cependant, à vous parler sincèrement, je crois que cette rêverie ne me sera pas inutile; car elle me laisse un goût de tout ce que mon imagination m'a fait voir, qui chauffe beaucoup mon cœur; ce qui me fait écrier avec le Prophète: *Comme le cerf soupire avec ardeur après les eaux, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu* (1)! et cet autre: *Que vos tabernacles sont aimables, ô Dieu des armées! mon âme languit et se consume du désir d'entrer dans la maison du Seigneur* (2). Que je serois heureuse si j'en venois solidement à la pratique de toutes

(1) Ps. xli. 1. — (2) Ps. lxxxiii. 1.

ces vertus dont j'avois cru être revêtue, et mourir enfin de cette mort mystique qui mène à la vie; et que détachée de tout le créé, je ne touche plus à la terre que du bout du pied, pour m'élever jusque dans le sein de Dieu, où je perde le goût de toutes les choses du monde, où je sois oubliée de lui, et où je l'oublie entièrement.

Ces vucs me donnent un nouvel attrait pour la vie cachée... Vie cachée et oubliée aux yeux du monde, et connue de Dieu seul, que vous êtes aimable, que je vous désire, et que vous me paraissez utile pour mon amé, qui lassée et fatiguée d'elle-même, du bruit et du tumulte du monde, de ses maximes, de ses respects humains, de ses complaisances; de ses louanges, de ses inconstances, s'écrie avec l'Épouse: *Venez, mon bien-aimé, allons aux champs, fixons notre demeure à la campagne* (1): car véritablement c'est dans la privation et dans l'éloignement de tout le créé et des créatures, où l'ame seule avec cet Epoux peut faire quelques progrès dans son amour; car, encore un coup, le monde fait un trop grand bruit autour du cœur, pour écouter cette divine voix: les liaisons même les plus saintes distraient l'ame; et si elles n'éteignent pas le feu que l'amour y nourrit, elles empêchent qu'il n'augmente, et même peu à peu elles le diminuent; de manière que l'ame n'étant pas toujours soutenue par ce divin feu, tombe insensiblement dans la langueur, et peut-être même dans la mollesse; ce qui donne occasion à ses ennemis de l'attaquer par de nouvelles tentations, où, si elle ne succombe pas, elle est du moins bien ébranlée, se voyant souvent presque vaincue, et à deux doigts de sa perte: et puis, que cette ame vienne se plaindre des nouveaux combats que ses ennemis lui livrent, elle aura vraiment bonne grâce quand elle les aura attirés sur ses bras, ou du moins quand elle aura si peu veillé sur elle-même, et si peu gardé

(1) *Cant.* VII. 11.

les avenues par lesquelles elle savoit qu'ils pouvoient revenir, qu'ils sont enfin revenus avec beaucoup de violence.

Je m'aperçois, chère Sœur, qu'insensiblement après vous avoir raconté ma rêverie, je vous parle de mon intérieur. Mais en voilà assez de toute manière; et vous connoîtrez aisément que l'amour seul a conduit ma plume dans cet écrit, où vous ne verrez ni beaux termes, ni les marques d'un beau génie, ni ceux d'une savante. Je vous avoue que je ne possède point toutes ces choses, et que je ne désire point les posséder; je mets toute ma science à aimer et à beaucoup aimer; et l'amour seul sera toujours l'unique objet de mon amour.

## LETTRE LXXXVI.

### RÉPONSE DE BOSSUET.

Sur la préparation aux volontés divines; la pratique de l'oraison continuelle; le moyen de faire écouler tout son amour en Jésus-Christ, et l'union aux âmes du purgatoire pour participer à leurs purifications.

J'AI lu, ma Fille, très-attentivement votre pieuse et consolante réflexion : sans vous y attacher, mais en prenant ce qui en fait le fond, demeurez en attente de ce que Dieu veut faire de vous et en vous : ce n'est pas à l'homme d'y mettre la main. Eloignez votre cœur de tout ce qui n'est point Dieu : que ni l'estime ni l'amour de la créature; je veux dire, ni l'estime que vous avez pour elle, ni celle qu'on a pour vous, ne vous soient plus rien. Dites en attente le psaume XIV : *Seigneur, qui habitera dans votre tabernacle, ou qui se reposera sur votre sainte montagne?* Pesez avec un esprit de foi toutes ces paroles

et toutes celles qui suivent. Revêtez-vous de cordialité, de sincérité et de charité envers tout le monde; et quand vous en viendrez à ces paroles : *Qui facit hæc, non movebitur in æternum*, « Celui qui fait ces » choses ne sera jamais ébranlé » : faites un acte de foi sur cette immobilité que Dieu seul peut donner, et qu'il ne donne néanmoins qu'à ceux qui s'y préparent, et qui se livrent à lui afin qu'il les y prépare lui-même. C'est donc là que vous trouverez cette continuelle oraison, dans l'immobilité d'une ame fondée en foi et en amour; c'est là que vous deviendrez vous-même comme une montagne sainte, où Dieu fixera sa demeure, conformément à cette parole du psaume cxxiv : « Ceux qui mettent leur confiance dans le Seigneur, seront comme la montagne de Sion : les habitans de Jérusalem ne seront » jamais ébranlés ».

Ne faites aucun effort de tête, ni même de cœur, pour vous unir à votre Epoux. Tirez seulement votre cœur à part : l'Epoux sacré vous trouvant dans la solitude, fera son œuvre. Ne faites rien d'extraordinaire, ni aucune austérité particulière. Ouvrez tout votre cœur à l'Epoux, qui ne veut que jouir. O quel admirable secret ! Est-il possible qu'un Dieu fasse de telles choses en sa foible et vile créature ? Qu'il agisse en maître tout-puissant, puisque c'est un maître si rempli d'amour. *Amen, amen.*

Vous me demandez le moyen de faire écouler en Jésus-Christ tout son amour. Quoi que je vous dise pour cela, vous me pourrez encore demander le moyen de pratiquer ce moyen, et ainsi on iroit à l'infini. Sachez donc, ma Fille, qu'il y a des choses

où le moyen de les faire, est de les faire sans autre moyen ; car les faire, c'est les vouloir fortement ; et le moyen de les vouloir fortement, c'est de commencer tout d'abord à les vouloir fortement en foi, c'est-à-dire, dans la confiance que *Dieu fait en nous le vouloir et le faire*, comme dit saint Paul (1).

Mais ce qu'on demande ordinairement quand on demande des moyens, c'est à quelles pratiques particulières, extérieures ou intérieures, il faut s'attacher, ou quels efforts il faut faire ; au lieu que très-souvent le moyen, c'est de ne faire aucun effort violent, et de ne faire dépendre son action d'aucune pratique particulière, mais de se laisser conduire aussi librement que doucement à l'esprit qui nous pousse. Faites dans cet esprit votre petite retraite ; communiez-y tous les jours.

Je puis presque vous assurer que je vous verrai le jour des Morts, s'il plaît à Dieu. Je vous mets cependant, ma Fille, avec ces ames pour qui l'Eglise prie en ce saint jour ; et je vous unis à elles, pour participer à leurs purifications inouïes et inexplicables. O Dieu, quel artifice de votre main puissante et de votre profonde sagesse, de savoir faire trouver des douleurs extrêmes dans un fond où est votre paix et la certitude de vous posséder ! Qui sera le sage qui entendra cette merveille ? Pour moi je n'en ai qu'un léger soupçon. Quelle est cette chère Sœur à qui s'adresse votre discours ? quelle qu'elle soit, vous pouvez lui en faire la lecture. Je vous bénis de tout mon cœur en notre Seigneur.

A Germigny, ce 26 octobre 1691.

(1) *Philip.* II. 13.

---

 LETTRE LXXXVII.

Sur la manière d'attendre l'Epoux céleste, l'union de l'ame avec lui, et la nécessité de modérer sa trop grande activité.

DÈS que je fus arrivé de Jouarre, je me mis à lire l'écrit que vous m'aviez donné : je ne me suis trouvé en état, ma Fille, de vous dire autre chose que ce qui suit : *Expectans expectavi Dominum* (1) : « En » attendant j'ai attendu le Seigneur ». Ceux qui s'empressent, ceux qui se tourmentent, comme si en se tourmentant ils faisoient venir l'Epoux, attendent ; mais ce n'est pas en attendant, parce qu'ils s'aident et s'empressent. Attendre en attendant, c'est attendre en simplicité, sans rien faire, comme pour violenter l'Epoux céleste. Ce qu'il faut faire uniquement, c'est de se séparer, se mettre à part, se laisser tirer à l'écart, et là attendre en attendant ce que l'Epoux voudra faire : si en attendant il caresse l'ame, et la pousse à le caresser, il faut livrer son cœur, et lui dire tout ce qu'inspire un amour libre qui ne peut souffrir de contrainte. Je n'en dirai pas davantage, parce que je n'en sais pas davantage. C'est en cela que consiste la fidélité de l'Epouse ; c'est là son état, c'est là son caractère.

Que vous puis-je dire sur la contemplation et sur l'union ? L'union, c'est l'union, et non autre chose. Le moyen de l'union, c'est l'union même ; se séquestrer et laisser faire l'Epoux, c'est là toute la cor-

(1) *Ps.* XXXIX. 7.



respondance de l'Epouse : elle ne doit ni recevoir ni donner des bornes à son amour et à ses transports.

L'opération vous enseignera, ma Fille, ce que je ne puis vous dire : où je manque, je vous donne Dieu même et son Esprit pour docteur ; mon ignorance est heureuse pour vous.

Calmez-vous, ne vous agitez pas davantage ; l'Epoux bien assurément vous veut moins active : vous vous êtes un peu corrigée ; mais il y a encore trop d'ardeur, comme dans les bons chevaux. L'Epoux compare son Epouse à une belle cavale mise sous le joug <sup>(1)</sup> : c'est là comme il veut les ames ; nul mouvement irrégulier, ni aucun pas qui ne soit utile.

Attendez donc en attendant, revenons-en là : mais observez certains états où le saint Epoux met l'ame tout en mouvement par rapport à lui : c'est alors ordinairement qu'il prépare à la chaste jouissance ; et souvent même elle est faite sans qu'on le sache. La préparation contient l'effet, et on a ce qu'on cherche encore. Il ne faut point cesser de chercher ce qu'on n'a jamais assez trouvé. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 5 novembre 1694.

## LETTRE LXXXVIII.

Il lui apprend la manière de voir utilement ses misères ; et la rassure contre ses craintes.

C'EST bien fait, ma Fille, de m'exposer franchement les effets que font mes lettres : mais afin qu'elles

(1) *Cant.* 1. 8.

n'en fassent jamais de mauvais, il faut vous accoutumer à les bien prendre : car quoique dans le fond vous l'ayez fait, j'ai remarqué avec douleur qu'elles ont opéré un certain découragement, que vous ne paroissez pas même avoir assez connu, et qui enfin vous a fait croire que jamais vous ne vous corrigerez de rien, et vous a inspiré le dessein de retrancher quelques-unes de vos communions. Rien n'étoit plus éloigné de ma pensée ; ainsi vous avez fait mal d'entrer dans ces défiances. Gardez-vous donc bien de rien changer en cela, ni de restreindre votre cœur, parce qu'on vous fait voir vos fautes. C'est les voir utilement et comme il faut, que de relever son courage au lieu de l'abattre à cette vue. La crainte de m'avoir déplu est encore poussée trop loin : c'est mal entendre la sincérité avec laquelle on parle aux âmes à qui on est redevable ; on leur dit, sans être fâché, la vérité telle qu'elle est.

Au surplus, ma Fille, laissez tout cela ; laissez vos peines sur vos confessions : ne vous gênez point en les faisant ; ayez seulement en vue l'avis que je vous ai donné : ne vous confessez point de la peine que vous me marquez. Tenez-vous dans l'attente que je vous ai expliquée : observez sans anxiété les momens que je vous ai désignés ; et plutôt que de demeurer dans l'inquiétude, proposez toujours vos doutes, et acquiescez soit à mes réponses, soit à mon silence. Soyez souple sous la main de Dieu, et dilatez vos voies sous ses yeux, livrant toujours votre cœur au saint Epoux qui vous presse. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce 10 novembre 1694.

---

 LETTRE LXXXIX.

Il y a une tristesse qui peut venir de Dieu; éviter le découragement dans les peines; l'obéissance en est le remède.

JE vous remercie, ma Fille, de tous les vœux que vous avez faits pour ma santé et pour mon procès : Dieu vous a exaucée dans l'un et dans l'autre; vous en apprendrez le détail par M\*\*\*.

Je prie Dieu qu'il vous soutienne dans cette profonde tristesse que vous éprouvez. Il n'est pas vrai qu'elle ne puisse venir de Dieu, témoin celle de la sainte ame de notre Sauveur : l'ennui où l'Évangéliste confesse qu'elle fut plongée (1), ne différoit point en substance de ce qu'on appelle chagrin. N'alla-t-il point jusqu'à l'angoisse, jusqu'à l'abattement le plus extrême? Il est vrai qu'il n'y a point eu de défiance; car cela ne convenoit pas à l'état de Fils de Dieu : mais n'en a-t-il pas pris tout ce qu'il en pouvoit prendre, sans dégénérer de la qualité de Fils? Tout cela fait voir que notre auguste chef a transporté en lui toutes les foiblesses que devoient éprouver ses membres, autant que la dignité de sa perfection et de son état le pouvoit souffrir.

Mais les effets d'une telle tristesse ont été bien plus loin dans ses serviteurs, puisque Job a été poussé jusqu'à dire (2) : *Je suis au désespoir*; et encore : *J'en suis réduit au cordeau*. Et saint Paul n'a-t-il pas été poussé jusqu'à n'avoir de repos ni jour ni nuit, jusqu'à être accablé au-delà de toutes

(1) *Matt.* xxvi. 38. *Marc.* xi. 34. — (2) *Job.* vii. 15, 16.

bornes, jusqu'à porter dans son cœur une réponse de mort (1), et n'avoir besoin de rien moins que d'une résurrection.

Une tristesse de cette nature est l'un des fruits de la passion de Jésus-Christ votre cher Epoux. Ne vous mettez donc point en peine, ma Fille, de ce qu'il veut faire par-là : gardez - vous sur toutes choses du découragement où vous étiez tombée d'abord, en vous retirant de vous-même des communions ordinaires. Il y a dans la loi de grâce, comme dans d'autres, de vives répréhensions et de pénétrantes terreurs, témoins celle de saint Jean, au premier chapitre de l'Apocalypse (2). Je vous dis donc comme lui dit Jésus-Christ : *Ne crains point , écris ce que je te dis , et grave-le dans ton cœur* (3). Il obéit, et il écrivit, lui qui étoit auparavant tombé comme mort à la seule vue du Fils de l'Homme. Obéissez, à son exemple, et vos peines se calmeront; c'en est là le seul remède : car je vous assure de très-bonne foi que toutes vos peines sont sans fondement. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 4 décembre 1694.

---

## LETTRE XC.

Sur ses peines, son désir pour la vie religieuse, et la préparation à la mort.

Je prie notre Seigneur, ma Fille, qu'il bénisse votre retraite, et qu'elle soit agréable au cher et

(1) *II. Cor. 1. 8, 9.* — (2) *Apoc. 1. 17.* — (3) *Ibid. 19.*

céleste Epoux. Ma tête ne me permet pas de vous dire rien davantage aujourd'hui : trouvez bon que je remette à une autre fois la réponse que je dois à toutes vos lettres : je les ai toutes vues, et aussi la copie que j'attendois. Je reverrai tout au premier loisir, ou au premier jour que j'aurai la tête libre.

Vous vous laissez pousser trop loin dans vos peines, ma Fille, et dans votre désir pour la religion. Quoi, sortir, chercher un désert impénétrable, vous échapper éternellement à nos yeux ! quel excès de le penser seulement ! Je vous défends de rien exécuter là-dessus : je vous mets à la garde de Dieu, et je le prie de briser bientôt Satan à vos pieds.

La préparation à la mort ne consiste pas dans les choses extérieures, mais à faire et à souffrir la volonté de Dieu. Demandez cette grâce au cher Epoux qui vous aime.

Envoyez-moi ce que vous voudrez, pourvu que ce soit très-peu de chose : tout le cœur y sera, et c'est assez.

A Meaux, ce 21 décembre 1694.

## LETTRE XCI.

DE LA SOEUR CORNUAU.

Sur ses peines et les dispositions de son ame.

**JE** vous avoue, Monseigneur, qu'il n'y a assurément que votre santé qui me fait porter avec quelque sorte de soumission la privation où vous me laissez de vos consolations, dans une retraite, et dans des

dispositions aussi pénibles et aussi remplies de doutes comme celles où je suis, que vous aurez vues dans les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire. Cependant, quoique je tâche de me soumettre autant que je dois à ce que Dieu permet qui m'arrive et de son côté et du vôtre, je ne puis m'empêcher d'être comme accablée d'être ainsi délaissée, dans un temps où je croyois faire quelque chose pour ma perfection. Car comment voulez-vous, Monseigneur, que seule je me soutienne contre tous les doutes que j'ai? car songez que je n'ai pas une ame à qui je puisse dire un mot de ces peines, qui sont à tout moment prêtes à me décourager; et je vous assure dans la dernière sincérité, que lorsque l'on m'est venu dire que l'on me demandoit de votre part, j'étois dans des peines inexplicables en faisant l'oraison, étant prête et de la quitter et de ne point achever ma retraite. Et comme j'attendois avec assurance une plus ample réponse à tout ce que je vous ai exposé, je remettois à tout quitter jusqu'à ce que j'eusse de vos nouvelles. Jugez, Monseigneur, en quel état je suis, et ce que je vais devenir, si je continue ma retraite. Je crois que ce sera chose impossible, à cause que mes doutes sont encore bien augmentés, et surtout, comme je le crois si fort, que Dieu est rebuté de moi, et que tout ce qui paroît venir de lui vient du démon pour me tromper, et que je ne sais pas comment il faut me conduire dans un tel chemin; il est bien impossible que j'achève cette retraite : avec cela, quoique cet amour me poursuive toujours beaucoup, j'ai si fort imprimé dans mon esprit que si cet amour étoit vrai, et que

le cher Epoux m'aimât, qu'il m'auroit accordé la fidélité et la correspondance à ses grâces, qui est une chose que je lui demande depuis tant de temps avec tant d'instances; ce qui fait que je ne trouve point véritables ces paroles qu'il a dites lui-même : *Frappez, il vous sera ouvert; demandez, et il vous sera donné* (1). Je frappe et je demande; et tout cela n'a aucun effet. J'ai vu aussi, sur la fin de votre écrit sur la cène, « que Jésus-Christ a un certain » regard particulier et de préférence sur un nombre » qui lui est connu; que tous ceux qu'il regarde ainsi » pleurent leurs péchés, et sont convertis dans leur » temps ». Quoique vous expliquez fort bien cela dans la suite, je me persuade que Jésus-Christ n'a pas jeté sur moi ce regard particulier, puisque je ne me convertis pas.

J'avoue que c'est l'état où je suis qui me donne tous ces doutes, qui ne m'effrayeroient pas comme ils font, si vous ne me laissiez pas, Monseigneur, comme vous faites depuis même un peu de temps. Comme vous avez eu des affaires, j'ai attendu qu'après cela vos soins reviendroient, et je n'étois nullement peinée de votre silence par l'espérance que j'avois : je comptois et je m'appuyois beaucoup sur le retour de vos consolations; et Dieu, qui apparemment me veut détacher de tout, permet votre indisposition pour me priver d'un secours que j'attendois peut-être avec trop d'avidité. Je ne saurois presque le bénir de cela, et me soumettre à ses volontés cachées; et tout cela augmente encore mes peines et mes doutes, voyant fort bien que je ne suis

(1) *Matt.* VII. 7.

pas dans de bons sentimens ; mais je ne puis faire autrement. Ainsi tout m'enfoncé dans la douleur et dans la tristesse ; et je ne sais, Monseigneur, où je ne voudrois point être, tant je me déplaïs à moi-même, et tant les créatures me causent de peine. Priez, je vous supplie, beaucoup pour que Dieu m'en détache entièrement ; et si vous croyez que l'attachement que j'ai pour vous soit trop fort, priez-le qu'il le diminue pour le rompre entièrement : c'est ce que je ne puis demander.

Vous me promettez, Monseigneur, que quand vous aurez la tête plus libre, vous ferez réponse à toutes mes lettres. Si j'avois lieu d'espérer cela, encore je me consolerois par quelque espérance : mais, si vous me permettez de vous le dire, sans sortir du respect que je vous dois, je vous avouerai que j'ai bien expérimenté que quand vous ne faites pas réponse aussitôt à ce que je vous expose, vous ne satisfaites point du tout, ou du moins fort peu ; parce que ces lettres se brouillent avec d'autres, et que ne les revoyant pas, il est impossible que vous vous souveniez de ce qu'elles contiennent : ainsi ces choses demeurent sans décisions. Je vous demande bien des pardons, Monseigneur, de toutes mes plaintes ; je ne suis, je vous assure, pas maîtresse de vous les taire. Ce seroit encore une peine pour moi, si je vous dissimulois ce qui se passe dans mon cœur : il faut que je vous dise le mauvais comme le bon, comme à un père pour qui l'attachement, l'amour et le respect sont dans toute leur force. J'espère donc que s'il y a quelque chose qui vous déplaît dans cette lettre, vous me pardonnerez tout : vous m'en don-



nerez, Monseigneur, des marques véritables, s'il est vrai que dès que votre rhume sera passé vous m'en ferez une ample réponse. En attendant, priez, je vous supplie, beaucoup pour moi : vous voyez bien les méchantes dispositions où je suis ; elles le sont encore plus que je ne vous saurois le dire, et il ne faut rien pour me jeter dans un découragement dangereux.

Voilà, Monseigneur, la copie que vous m'avez demandée de cette rêverie, qui fait encore un de mes grands doutes et de mes grandes peines, comme vous l'aurez vu dans mes autres lettres : et quoique dès que j'y pense ou que j'en fais la lecture, je sente mon cœur tout en feu dans le désir d'être ce que mon imagination m'a fait voir, je crois que tout cela est illusion et amour-propre. Je suis au reste surprise que vous ne me parliez point d'un autre écrit que je vous ai envoyé, que j'ai écrit à la prière de madame Rodon. Je vous avois prié, si vous jugiez que je le lui dusse montrer, de me le renvoyer quand vous enverriez ici : apparemment que vous le condamnez au feu ; j'y consens aussi ; et je lui dirai, comme elle me presse là-dessus, que vous n'approuvez pas cela. En voilà trop, Monseigneur, dans l'état où vous êtes : ainsi, quoique j'eusse mille choses à vous dire encore, je finis en vous assurant que, malgré mes peines et la crainte que j'ai que vous ne soyez un peu rebuté de ma conduite, je suis et serai toute ma vie avec un très-profond respect, etc.

Sœur CORNUAU.

A Jouarre, ce 22 décembre 1694.

Comme je crois que les lettres ne font présente-

ment que vous fatiguer, quelque besoin que je me sente, je resterai dans le silence jusqu'à ce que vous me donniez ordre de le rompre.

Puisqu'il me reste du papier, il faut vous dire encore un mot, Monseigneur, pour vous faire connoître mon méchant état : c'est que je me sens toute pleine de jalousie, de ce que vous faites une bien plus ample réponse à madame d'Albert qu'à moi : je crève quasi, tant je me sens humiliée de vous dire une telle foiblesse.

---

## LETTE XCII.

### RÉPONSE DE BOSSUET.

Il ranime sa confiance, et lui donne des avis sur le silence où Dieu l'attiroit; sur l'oraison, la tristesse, les illusions, etc.

NE vous affligez pas, ma chère Fille; Dieu ne vous abandonnera pas, et je n'ai garde non plus d'abandonner le soin de votre ame qu'il m'a confiée. Tout est égal devant lui, et à ses yeux divins; il n'y a point en lui d'acception de personne <sup>(1)</sup> : je veux toute ma vie me le proposer en cela pour exemple; et fussiez-vous au bord de l'abîme, je courrois pour vous en retirer : il ne faut pas moins vous aider à avancer dans les voies de Dieu, qu'à y rentrer si vous en étiez sortie.

Vous ne devez point vous éloigner de ce grand silence; ni en troubler le saint et inaltérable repos. Dieu veut vous parler; il veut agir en vous, et vous

(1) *Coloss. III. 25.*

faire agir d'une façon particulière et toute divine. N'alléguez point votre indignité et vos infidélités : Dieu n'a pas toujours égard à nos mérites, pour nous gratifier de ses plus grands dons. Celui-ci est sans doute des plus grands; recevez-le avec respect, et entrez dans ce fond nouveau qui vous est ouvert, où le Verbe veut établir sa demeure, y naître de la bouche de son Père et de sa substance, et avec son Père y produire son Saint-Esprit. Ne demandez point de jouissance; c'est souvent une jouissance en cette vie, que de ne pas jouir, d'aspirer, de soupiner, et d'attendre l'heureux moment où l'on verra le céleste Epoux, Dieu et homme tout ensemble, en lui-même et sans milieu, et où on verra en lui son Père éternel, pour accomplir cette parole : *Qui me voit, voit aussi mon Père* (1).

Vous avez mal fait de ne point achever votre retraite; vous deviez y communier tous les jours : c'étoit assez de m'en avoir demandé la permission; vous savez bien que jamais je ne vous l'ai refusée. Reprenez-la donc le plus tôt que vous pourrez, les jours n'y font rien : et puis ne sommes-nous pas dans les merveilles de la sainte enfance, où le silence de Jésus-Christ, celui de sa très-sainte Mère et de saint Joseph invitent le vôtre ? Que peut-on dire à Dieu quand il se présente dans sa profonde, incompréhensible, et inaccessible majesté et vérité ?

Ne faites durant l'oraison aucun acte, aucunes prières, aucuns soupirs, que l'amour ne vous arrache : il y aura du temps pour prier, ainsi que notre Seigneur vous le fait sentir. Dans ce silence profond,

(1) *Joan. xiv. 9.*

livrez-vous aussi à cette profonde et inconsolable tristesse, dont le fond est la pénitence, la privation, et, comme je vous l'ai dit, une secrète communication de la tristesse et de l'agonie du Sauveur, dans les défaillances du sacré jardin, et dans les horreurs de la croix. Ce que Dieu veut faire sortir de là, je ne puis ni ne veux le pénétrer. Tout ce que je puis vous dire, ma Fille, c'est que si je pouvois vous y enfoncer, je le ferois jusqu'à l'infini. Une main plus puissante vous pousse dans cet abîme immense ; laissez-vous-y enfoncer sans résistance et sans bornes, encore que vous ne sachiez par où en sortir.

L'écrit que vous avez fait pour..... lui sera bon ; j'en approuve les sentimens et les dispositions. J'approuve aussi que, dans les communications secrètes du saint Epoux, vous vous laissiez aller aux sentimens d'amour qu'il vous inspire. Mais quand il plaira à Dieu de les suspendre, (car je ne crois pas qu'il veuille jamais vous les ôter tout-à-fait) et vous faire entrer par-là dans quelque chose de plus ténébreux et de plus obscur, ne vous étonnez pas ; qu'importe que vous soyez tantôt comme assoupie, et tantôt comme une bête devant Dieu ? c'est alors que sa profonde sagesse vous éclairera par quelque coin inespéré et par quelque petite lumière, qui, se replongeant tout-à-coup dans ces ténèbres immenses, vous laissera étonnée, éperdue, et néanmoins, dans un fond très-reculé, invisiblement soutenue par un je ne sais quoi, qui sera Dieu même. Voilà ce que je crois et ce que j'espère, si je ne me trompe : vous me le direz ; car je souhaite, ma Fille, que vous continuiez à me dire tout sans réserve.

N'épargnez rien à la personne dont vous me parlez, pour la détacher de la vie : et à l'égard de...., dites-lui, encore un coup, qu'elle communie, et qu'elle fasse l'oraison comme elle pourra ; car alors elle la fera comme Dieu veut.

Pour vous, ma Fille, calmez vos incertitudes, et tenez-vous recueillie dans votre fond où est Dieu. L'utilité du silence dans lequel vous entrez, c'est de s'y perdre : demander comment on s'y peut tromper, c'est chercher en quelque façon à être trompé. Il n'y a qu'à tout exposer, pour être assuré de ne l'être pas. N'allons jamais à des curiosités. C'est une sorte d'illusion, que de craindre l'illusion outre mesure ; et la défiance en amène plus que la confiance, qui rend Dieu le maître, et met tout entre ses mains.

Laissez raisonner les hommes, qui veulent assujettir Dieu aux lois qu'ils se sont formées. Dieu envoie ce silence à qui il lui plaît, aux parfaits, aux imparfaits, à ceux de l'état moyen. « Qui sera son » conseiller, et qui lui dira : Pourquoi faites-vous » ainsi ? Parce qu'en lui, de lui et par lui toutes » choses sont : à lui seul appartient la gloire, aux » siècles des siècles (1) », *Amen*. Il a ses routes marquées, par où il mène les hommes ; il applique à un mystère dans de certains temps, et puis il cesse d'y appliquer : suivons, et ne forçons rien.

Agissez au dehors en toute sincérité, sans marquer rien d'extraordinaire. Vous avez mal fait de laisser paroître vos peines. Si vous eussiez fait votre retraite et communiqué, Dieu vous auroit soutenue : mais comme vous l'avez quitté en cela, il vous a un

(1) *Rom.* xi. 34, 36.

peu livrée à vous-même ; mais il reviendra , ma chère Fille , et vous apprendrez à contenir avec lui vós peines dans votre sein.

Pourquoi vous embarrasser de ce que vous direz au saint Enfant dans son berceau ? Le bel amour , que celui qui prépare ce qu'il dira à un amant , et encore à un tel amant ! Ne savez-vous pas que votre silence est sa louange , que votre bégaiement , votre égarement , votre impuissance lui parlent : et parmi toutes ces manières de parler , vous craignez que le langage vous manque ? Que puis-je vous dire là-dessus , puisque ce que dit l'homme n'entre point dans l'homme , et ne lui cause que du trouble ? Votre pauvreté vous fait peur ; vous craignez peut-être de n'avoir rien à lui présenter , sans songer que votre néant même est un présent pour lui. Consolez-vous , encore une fois , consolez-vous , ma Fille , et attendez le Seigneur en attendant <sup>(1)</sup> : souvenez-vous que la jouissance durant cette vie se cache souvent sous l'attente , et tourne le fond de l'attente vers la jouissance , qui ne sera mêlée d'aucune amertume , et qui ne finira jamais.

Ne soyez point inquiète sur vos papiers : assurez-vous que je suis , par la grâce de Dieu , attentif à tout : mais quand il y aura quelque chose qui demandera une réponse précise , proposez-la à part , afin que je prenne le temps de répondre. Au reste , mes affaires ne sont pas mes affaires , mais celles de l'Eglise : quand il plaît à Dieu qu'elles retardent mes réponses , Dieu le permet de la sorte ; et vous devez croire que quand vous avez fait votre devoir

(1) *Ps.* XXXIX. 1.

en écrivant, la bonne volonté, qui ne me manque jamais, vous est un soutien. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 30 décembre 1694.

Vous voyez bien que j'ai reçu toutes vos lettres, même celle qui est venue par la poste. Je serai bien aise qu'à votre loisir vous me fassiez une copie de votre écrit que je vous ai renvoyé; afin de le mettre avec celui de votre pieuse réflexion, sur laquelle je réfléchirai de nouveau au premier moment que j'aurai de libre.

---

## LETTRE XCIII.

Il la console dans ses peines, et lui déclare qu'elles sont destinées à éprouver sa foi et son amour.

J'AI reçu, ma Fille, votre beau et bon présent : on étoit à table, et sur l'heure nous en avons usé. Je ne m'attendois point du tout à une chose de cette nature; mais je l'ai reçue agréablement. Pardonnez-moi néanmoins si je vous prie une autre fois de m'envoyer plutôt quelque pâture spirituelle, quelque belle sentence, quelque dévote représentation. Pour cette fois, vous avez bien fait; et j'ai senti, avec toute l'industrie de votre main, toute la bonté de votre cœur.

Au reste, ma Fille, sachez que vos peines ne sont que l'effet des demandes que vous avez faites à notre Seigneur : portez-les en patience, et n'y mettez rien du vôtre. Laissez faire Dieu; car quand il frappe,

ses coups portent soutien en espérance contre l'espérance, en amour malgré les peines qu'on a contre lui, en soumission au milieu des plaintes secrètes que l'amour arrache quelquefois, et en foi, quand la foi semble manquer. C'est le sacrifice qu'il demande de vous. Croyez donc, ma Fille, que ces peines sont permises pour éprouver et pour exercer votre amour et votre foi. Voyez Job, et songez à vous pénétrer de cette parole que le seul amour peut faire prononcer : *Quand il me tueroit, j'espérerois en lui* (1). Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 31 décembre 1694.

---

## LETTRE XCIV.

Sur ce qu'elle doit faire pour dissiper ses peines.

NE croyez jamais, ma Fille, que je me rebute : ceux qui vous disent des choses pour vous rebuter vous-même, sont des instrumens de la tentation. A Dieu ne plaise que je fasse peu de cas de vos peines; j'en connois le poids. Il n'étoit pas nécessaire que vous m'en fissiez hier un plus grand détail, et vous vîtes bien que j'en savois assez pour vous assurer que vous n'aviez qu'à vous en tenir à ma réponse : je comprends dans cette réponse les peines que vous savez.

Allez votre train avec Dieu, dans l'oraison, et augmentez plutôt vos communions que de les diminuer : par ce moyen le tentateur sera confus; car

(1) *Job. XIII. 15.*



ce qu'il veut, c'est de vous arracher s'il peut de la sainte table. Ne vous confessez point de ces peines à d'autres qu'à Dieu et à moi : péché ou non, laissez-les être ce qu'elles sont ; mais assurez-vous de ce que je viens de vous dire : je réponds pour vous à Jésus-Christ. Lisez bien le livre de Job, et celui des douze prophètes, surtout Jonas, et chantez son cantique.

La proposition que vous me faites sur votre désir de la religion, n'est point votre affaire ; jamais il n'y a là de certitude, outre que je ne crois pas la chose possible. Ne vous inquiétez pas, ma Fille ; Dieu n'est-il pas toujours le même ? voyez tous les effets de sa providence : vous êtes trop prévoyante. Mourez à vous-même, si vous voulez que Jésus-Christ vive en vous : modérez donc vos empressements ; Dieu le veut. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce 13 janvier 1695.

## LETTRE XCV.

Il n'approuve point qu'elle donne communication de ce qui regarde le particulier de sa conscience ; l'exhorte à la reconnoissance, et lui indique les moyens de réprimer les mouvemens impétueux de son imagination.

FAITES, ma Fille, comme vous m'écrivez, et il vous sera fait selon votre foi et votre obéissance. J'ai toujours un peu de peine à permettre que l'on communique ce qui regarde le particulier de la conscience et les états intérieurs ; ainsi je dirai à madame D\*\*\* qu'elle ne vous presse plus.

Je vous permets la neuvaine, sur le sujet et avec la personne que vous me marquez : vous pourrez faire les mêmes prières, et à peu près comme dans les autres neuvaines, en les accommodant au sujet.

Je vous plains, ma Fille, dans vos peines : elles changent ; mais vous avez le même soutien, et vous ne devez pas craindre l'une plus que l'autre. Ne vous arrêtez pas au petit relâche que vous donne le saint Epoux : il trompe souvent les ames qui s'y fient trop ; mais c'est pour les unir davantage à lui. Continuez le livre de Job, et songez que Dieu n'a pas toujours égard à nos infidélités, pour nous gratifier de ses dons. Recevez avec reconnoissance ceux qu'il vaudra vous faire. L'Epouse, qui avoit laissé passer l'Epoux, ne laisse pas à la fin de le retrouver : le tout est de revenir toujours à lui avec une sainte familiarité. Quelque irrité qu'il paroisse, il fait quelquefois, s'il est permis de parler ainsi, comme un aimable sourire à une ame désolée : *Venez*, dit-il <sup>(1)</sup>, *mon Epouse ; venez des lieux affreux où vous êtes, et des retraites de bêtes sauvages.*

Laissez aller cette imagination vagabonde : vous ne sauriez la retenir que par le fond, ni dissiper, qu'en vous remettant à Dieu, toutes les images qu'elle fait voltiger devant vous. Dieu est inébranlable au milieu de la cité sainte. *Deus in medio ejus, non commovebitur* <sup>(2)</sup>. Les flots viennent, les vents soufflent ; mais la maison demeure ferme, parce qu'elle est fondée invisiblement sur la pierre <sup>(3)</sup>. Devenez un Job, dépouillé et revêtu, plein d'espérance et de désespoir, fulminant et soumis.

(1) *Cant.* iv. 8. — (2) *Ps.* xlv. 6. — (3) *Matt.* vii. 25.

N'en disons pas davantage ; c'est à Dieu à achever, et à imprimer dans votre cœur, par un contraste admirable, le contraire des pensées qui s'élèvent en vous contre lui. Je ferai ce que vous souhaitez pour demain. Soyez cette veuve choisie pour annoncer, avec le saint vieillard Siméon, la gloire d'Israël, ou plutôt la gloire de Jésus-Christ nouvellement né. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 19 janvier 1695.

## LETTRE XCVI.

Sur le jeûne, et son ardeur pour les austérités.

J'AI oublié, ma Fille, de vous répondre sur le jeûne. Personne ne peut dire qu'on le rompe précisément en buvant de l'eau. Nous avons dit seulement à Meaux dans nos conférences, que comme le jeûne demande une entière mortification des sens, c'est quelque chose, non pas contre l'essence du jeûne, mais contre sa perfection, de boire de l'eau sans nécessité. Je prie notre Seigneur qu'il vous inspire la grâce de participer à sa soif, qui fut si ardemment déclarée, et si impitoyablement traitée, contentant la soif de Jésus par votre parfaite conversion.

Je n'ai rien à ajouter, ma Fille, aux avis que je vous ai donnés sur votre intérieur. Lisez par obéissance les Lamentations de Jérémie, et ensuite sa prophétie toute entière ; Dieu vous en donnera l'intelligence, par rapport à vos besoins. Ne faites point

d'austérités particulières que par ordre de madame votre abbesse ou de votre confesseur : il semble qu'à force de multiplier les pénitences , vous vouliez arracher à Dieu ses grâces. Faites tout avec discrétion, et mettez votre espérance en Dieu seul. Je le prie d'être avec vous.

A Paris, ce 28 février 1695.

---

## LETTE XCVII.

Il la porte à s'unir à la profonde tristesse du Sauveur ; et la presse d'achever d'éteindre en elle cette vivacité qui ne cessoit de l'agiter.

FAITES vos pâques, ma Fille, à votre ordinaire ; ce ne seroit pas une chose assez sérieuse que de vous les remettre à cause de vos peines, puisque vous devez communier. Vous me communiquerez ce qui regarde votre intérieur, quand Dieu en donnera l'occasion.

Unissez-vous à la tristesse profonde, aux frayeurs, aux troubles divins, et à l'agonie de la très-sainte ame de Jésus - Christ délaissé. Dites les psaumes *Salvum me fac*, et *Deus, Deus meus, respice in me* ; c'est le LXVIII et le XXI. Je vous offrirai à Dieu pour vous plonger dans tous les états de l'abandonnement de Jésus-Christ : c'est par-là qu'il a conquis ses épouses, et elles doivent porter ses états.

J'ai reçu votre billet, je n'ai rien à ajouter, sinon de vous faire entendre qu'il faut toujours me dire toutes vos vues sur votre désir de la religion, comme sur votre intérieur, sans quoi vous n'auriez aucune assurance dans ma conduite. Cela n'empêche pas que

je ne m'étonne un peu de ce retour de pensées : n'écoutez pas cet esprit de changement, qui n'est qu'un amusement. Vous avez tant désiré l'état où vous êtes; s'il y manque encore quelque chose, attendez en attendant la volonté du Seigneur, et dites le psaume *Expectans expectavi*. Vous ne ferez qu'éloigner vos affaires en vous agitant : achevez d'éteindre cette vivacité, et servez-vous de cette occasion. Je vous offre à Dieu tous les jours dans le mystère de l'Epoux céleste. Je le prie d'être avec vous à jamais.

A Meaux, ce 27 mars 1695.

## LETTRE XCVIII.

Sur la foi, fondement de l'oraison, et ses effets dans l'ame; manière dont on doit considérer Jésus-Christ dans l'oraison, et l'erreur des faux spirituels à cet égard.

J'AI lu, ma Fille, avec attention votre grande lettre, où il y a des extraits de M. Nicole, et j'ai encore lu des passages du même auteur, après ceux que vous avez transcrits. Les dispositions que marque M. Olier, sont plus propres à votre état, que les réflexions, quoique bonnes, de M. Nicole; ainsi vous n'avez qu'à suivre votre attrait avec confiance.

Il n'y a rien à craindre, à demeurer sans appui, perdue, et suspendue comme en l'air dans la divinité. Cet état vous procurera un invincible soutien. Mais concevez bien que la foi, qui est le principe et le fondement de l'oraison, est la même qui est définie par saint Paul, *le soutien des choses qu'il faut espé-*

*rer, la conviction de ce qui ne paroît pas encore* (1). C'est cette foi qui vous attache à la vérité de Dieu, sans le connoître : contente de sa sainte obscurité, elle ne désire aucune lumière en cette vie ; sa consolation est de croire et d'attendre : ses désirs sont ardens, mais soumis ; l'Epoux lui donne un soutien obscur, comme sa foi. Elle l'aime de cette main : elle baise cette main souveraine, qui la caresse et la châtie comme il lui plaît ; ses châtimens même sont des caresses cachées. Il a pitié de sa foiblesse, et est toujours prêt à lui pardonner ses infidélités, pourvu qu'elle ne perde point courage. Il l'entretient à son gré, lorsqu'elle se retire dans le désert pour l'amour de lui.

Quelquefois on aime sans savoir qui, ni pourquoi ; parce que l'on se perd dans quelque chose aussi souverain qu'inconnu. Il faut aimer sans songer qu'on aime, souvent même sans le savoir, encore moins sans savoir pourquoi ; car il n'y a point de raisons particulières de l'amour. C'est ce que dit la sainte Epouse : Il est tout aimable, tout désirable ; *totus desiderabilis* (2), ou selon l'original, tout amour. Voilà ce que j'appelle la foi nue, qui n'a besoin ni de goût, ni de sentiment, ni de lumière distincte, ni de soutien aperçu ; mais qui, contente de sa sèche obscurité et de sa simplicité, y demeureroit l'éternité toute entière, si Dieu le vouloit : mais comme elle sait qu'il ne le veut pas, elle s'élançe sans cesse vers l'état où cet obscur et inconnu se changera en pure lumière et en claire vue, pour nous abîmer par-là éternellement dans l'amour parfait et consommé.

(1) *Hebr. xi. 1.* — (2) *Cant. v. 16.*

La méditation de Jésus-Christ en qualité d'homme n'oblige pas toujours à le regarder selon son humanité. La contemplation de la divinité n'est pas une oraison abstraite, mais épurée; c'est la première vérité; et la vue de Jésus-Christ, bien loin de nous en détourner, nous y mène au contraire. Car Jésus-Christ, en tant qu'homme, a été en tout et partout guidé par le Verbe, animé du Verbe : il n'a pas fait une action, il n'a pas eu une pensée ou un sentiment, il n'a pas prononcé une parole, ni poussé un soupir, il n'a pas fait un clin d'œil qui n'ait été plein de cette sagesse incréée que le Père engendre dans son sein. Ainsi, pour concilier toutes choses, il ne faut pas séparer la nature humaine de la divine, qui par un effet de sa bonté infinie s'est unie si étroitement à l'homme. Jésus-Christ retourne à Dieu, d'où il est sorti : quand nous y sommes retournés avec lui, on peut s'y tenir avec un secret retour sur Jésus-Christ, qu'on ne perd guère de vue quand on aime Dieu. Après tout, c'est l'attrait qu'il faut suivre dans les objets où tout est bon ; et il n'y a qu'à marcher avec une entière liberté.

Ce sont de faux spirituels qui blâment le saint attachement qu'on a à Jésus-Christ, à son Ecriture, à ses mystères et aux attributs de Dieu. Il est vrai que Dieu est quelque chose de si caché, qu'on peut s'unir à lui quand il y appelle, avec une certaine transcendance au-dessus des vues particulières. La marque qu'il y appelle, c'est quand on commence à le pratiquer : en cela on ne quitte point les attributs de Dieu, mais on entre dans l'obscurité, c'est-à-dire, en d'autres paroles, dans la profondeur et dans

l'incompréhensibilité de l'Être divin : c'est là sans doute un attribut divin, et l'un des plus augustes. On ne sort donc jamais tellement des attributs de Dieu, qu'on n'y rentre d'un autre côté, et peut-être plus profondément. Quelquefois Dieu semble nous échapper, quand il se communique plus obscurément, et que par-là il nous fait entrer dans son incompréhensible profondeur : alors, comme toute la vue semble être réduite à bien voir qu'on ne voit rien, parce qu'on ne voit rien qui soit digne de Dieu, cela paroît un songe à l'homme animal ; mais cependant l'homme spirituel s'en nourrit.

Il n'y a jamais qu'un bon attrait pour chaque ame, qui est de suivre celui que Dieu donne, prête à perdre ou à recevoir ce qui n'est pas essentiel à la perfection. Les voies de Dieu sont infinies, et toutes bonnes en elles-mêmes, peut-être même par leur accompagnement en état d'être égalées.

Il y a beaucoup d'équivoque dans ce mot, *sensible* ; car le sensible peut diminuer jusqu'à l'infini, aussi bien que les sécheresses : il y en a de plus profondes les unes que les autres : elles n'éteignent pas les actes d'amour ; mais elles les concentrent souvent. Je crois que M. Olier, comme les autres bons spirituels, ne craint qu'un certain sensible superficiel et grossier : à prendre leurs termes précis, il seroit souvent difficile de les accorder avec eux-mêmes. La grande règle est de prendre ce que Dieu donne. Il est bien certain qu'on ne peut être uni à Dieu que par ses dons, qui ne sont pas lui-même ; et les anciens comme les modernes veulent qu'on craigne de s'attacher à ses dons pour se les approprier, et c'est ce



que veut saint Paul, et après lui saint Augustin, par ces mots : *Qu'avez-vous que vous n'avez reçu* (1)? et encore : *Afin que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur* (2). Sur ce pied l'on se peut détacher jusqu'à l'infini des dons de Dieu; et c'est là le cas de s'unir à Dieu immédiatement, au sens des mystiques, c'est-à-dire, de s'y unir par ses dons au-dessus de tous les dons.

*Où le péché a abondé, la grâce a surabondé* (3). C'est honorer cette vérité que de recevoir les dons de Dieu, quelque grands qu'ils soient, et malgré tous ses péchés de tendre de tout son cœur à lui être uni, sans donner aucune borne à son amour.

Au reste, ces deux Messieurs ne sont peut-être pas si opposés qu'il paroît par le son de leurs paroles; mais ce n'est pas ce qui doit vous inquiéter. Contentez-vous de savoir que vous marchez sûrement en foi et en abandon dans l'obéissance. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 29 mars 1695.

## LETTRE XCIX.

Sur l'inutilité de ses vues pour sortir de ses peines; les causes du détachement des créatures, et la manière de pousser l'amour à bout.

Vous avez fort bien fait, ma Fille, de m'écrire. Je n'écris qu'à vous seule aujourd'hui; je vous renvoie votre écrit. Vos peines me percent le cœur; mais elles ne me surprennent pas : vous les avez

(1) *I. Cor.* IV. 7. — (2) *Ibid.* I. 31. — (3) *Rom.* V. 20.

vous-même demandées, et Dieu vous a trompée pour pousser à bout votre foi. Heureuse tromperie, qui vous mènera à la fin au comble de vos désirs ! Toutes vos vues pour sortir de la maison que vous habitez sont sans fondement : vous êtes comme Jonas, qui crut éviter Dieu qui le poursuivoit, en s'enfuyant loin de la terre d'Israël, où il avoit fixé son domicile, et en allant aux extrémités du monde. Mais Dieu vous suivra partout comme ce prophète : il faudra être jetée dans la mer, et non-seulement dans la mer, mais dans le ventre de la baleine, et poussée à bout, dire là avec le prophète (1) : *Je reverrai encore votre saint temple, ô mon Dieu.* Lisez cette prophétie, et vous verrez que Dieu sait suivre ceux qui le fuient, aussi bien que fuir ceux qui le cherchent.

Faites vos pâques à votre ordinaire ; confessez-vous, et communiez sans hésiter : c'est pousser l'amour à bout, que de vaincre toutes vos peines pour vous unir au cher Epoux. Je prends sur moi tout le péché que vous pourriez faire en m'obéissant. Je répons pour vous corps pour corps et ame pour ame : gardez les dehors ; Dieu aura soin du dedans : croyez et obéissez.

Le détachement des créatures peut arriver ou par union avec Dieu, ou par chagrin et mélancolie. Le premier n'empêche pas la charité, et il en faut garder toutes les marques extérieures ; parce que Dieu aura soin du reste. Votre écrit vous oblige à demeurer en attente de ce que Dieu voudra faire

(1) *Jon. II. 5.*

en vous. Celui pour.... a eu son effet en le lisant, et ne vous oblige à rien davantage.

Je viens de vous dire ce que c'est que de pousser l'amour à bout : s'il vous pousse à bout de son côté, il faut lui rendre le change, et ne garder plus aucune mesure de prudence humaine. Communiez malgré toutes vos dispositions : c'est le cas de vous attacher à la bonté de Dieu en elle-même, indépendamment de toutes vos dispositions. Allez comme un autre Jonas, dussiez-vous être jetée dans le double abîme de ce saint prophète. Elevez-vous par la foi au-dessus de toutes vos dispositions bonnes ou mauvaises, et de la bonne ou mauvaise estime qui naîtra en vous de vous-même. Dites à Dieu qu'il est bon, et que c'est à lui, comme bon, que vous voulez vous attacher. Dites les psaumes cxvii et cxxxv, et répétez du fond le plus intime et le plus caché : *quoniam bonus*; Vous êtes bon, Seigneur. Vous avez raison de vous en prendre à Dieu des mauvaises dispositions que vous croyez remarquer dans la créature, par rapport à votre engagement. Car c'est Dieu ou qui le fait ou qui le permet. Ainsi votre amour outré s'en prend à lui : mais il faut, ma Fille, que tout se termine en amour et en confiance; les plaintes des amans ne doivent être ni outrées ni désespérées.

Ne cessez d'aspirer aux plus grandes grâces, malgré vos infidélités : car Jonas n'a pas perdu le don singulier de la prophétie, en fuyant Dieu.

On ne peut assez parler de l'Époux céleste ; mais ce n'est pas toujours sous le nom d'époux, et ce n'est pas par dessein que j'ometts ce nom si doux à un cœur qui aime.

Ce n'a été que la crainte de vous engager dans des scrupules, qui m'a porté à vous refuser de faire le vœu de la règle : faites-le maintenant par obéissance au commandement que je vous en fais ; cela vous suffit. Je ne prétends au reste vous obliger, ma Fille, qu'autant que votre santé n'en souffrira pas ; je vous défends d'en abandonner le soin. Vous êtes à Dieu, et non pas à vous : une épouse se doit garder autant que le veut l'époux à qui elle s'est donnée.

Soyez fidèle à me déclarer vos peines : ne quittez jamais l'oraison ni la communion, quoi qu'il en arrive ; à quelque prix que ce soit, il faut jouir de l'Époux. Il ne se fâchera contre vous que dans le cas de l'abandon, où vous l'outrageriez plus que par quelque autre chose que ce puisse être : je vous le dis, et il est ainsi. Croyez qu'il vous veut à lui : priez-le de faire en vous tout ce qui sera nécessaire pour vous unir à lui.

Ne consentez jamais, ma Fille, à sa rigoureuse justice : aimez-la néanmoins, adorez-la ; ce qu'on ne peut faire sans amour : mais priez Dieu de la détourner de dessus vous par sa miséricorde : il vous veut, j'en suis assuré. Ne faites rien pour vous éloigner de lui : laissez-le agir dans le fond obscur et profond de votre cœur, d'où il lui faut crier : *De profundis clamavi*. Notre Seigneur soit avec vous. Je suis en lui votre bon Père.

A Meaux, ce 11 avril 1695.

---

## LETTRE C.

Sur les distractions involontaires dans la prière; les doutes sur la foi; la principale disposition pour aller à Dieu, et les erreurs des quiétistes.

NE vous inquiétez pas, ma Fille, de vos foiblesses; c'est le fond de la créature. Le chagrin et l'anxiété sont autant ennemis de l'humilité que de la paix et du courage. Le remède contre la tentation, quelle qu'elle soit, c'est de ne désespérer jamais de la divine bonté, qui certainement ne permettra pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces.

Les distractions involontaires, dans le Bréviaire et la prière, n'en empêchent pas absolument l'intégrité, ni même, en un certain sens, la perfection. Continuez vos prières pour votre engagement, avec soumission.

Vos peines sur la foi se doivent résoudre par une humble récitation du Symbole des apôtres, sans raisonnement, avec une simple et parfaite soumission, en remarquant seulement que comme on dit : Je crois au Père, on dit aussi : Je crois au Fils, je crois au Saint-Esprit.

On croit en Jésus-Christ comme au Fils unique de Dieu, comme à celui qui est Fils par nature, et non par adoption, comme tous les autres; comme à celui qui, par la même nature, a toute l'essence de son Père, qui par conséquent est son égal en tout, et un avec lui; puisqu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu.

On croit au Saint-Esprit, comme on croit au Père et au Fils; Dieu, comme le Père, et le Fils, comme à celui qui est l'Esprit sanctificateur, vivificateur, docteur, conducteur, illuminateur, ame de l'Eglise : ce qui paroît par les articles qu'on attache à la confession du Saint-Esprit, et qui emportent une reconnoissance qu'il est nommé saint, non pas comme recevant d'ailleurs la sainteté, mais comme l'ayant par essence, et la communiquant aux créatures; ce qui ne convient qu'à Dieu.

A cela il faut ajouter le souvenir du baptême, et l'ancienne manière de le célébrer, lorsqu'après avoir dit : Je crois au Père, on disoit : Je vous baptise, au nom du Père, et ainsi du Fils et du Saint-Esprit : ce qui dénotoit que l'homme nouveau étoit consacré distinctement au Père, au Fils et au Saint-Esprit; et que comme ces trois immersions ne faisoient qu'un seul baptême, les trois personnes ne faisoient aussi qu'un seul Dieu.

Quand il faudra partir de ce monde, allez, ma Fille, avec ce bouclier, et vous dissiperez l'ennemi avec toute sa malice, et tous les anges apostats trembleront devant l'étendard de la foi. Vous avez aussi dans le Symbole ce que l'homme doit connoître de Dieu; puisqu'en voilà le fond et le principe. Si vos difficultés ont quelque chose de particulier, vous pouvez me les communiquer; et, selon leur importance, j'y répondrai, non pas pour vous qui n'avez à y opposer que la foi, mais pour ceux qui pourroient être agités de semblables tentations.

Souvenez-vous que la principale disposition pour

aller à Dieu, est comprise dans le cinquième verset du chapitre dernier du Cantique des Cantiques, et que vous abonderez dans les délices de la confiance et de l'amour, si vous vous élevez du désert, appuyée sur le bien-aimé, sur sa bonté, sur ses mérites infinis, sur sa croix, sur son sang adorable, sur son sacrifice, sur sa mort, sur sa sépulture, sur sa résurrection, sur son ascension, et sur sa perpétuelle intercession auprès de son Père.

Vous trouverez dans la première partie de mon sixième avertissement contre le ministre Jurieu, depuis la page 500 ou environ (1), la résolution de la plus grande partie de vos autres doutes sur la Trinité. Quand j'aurai bien connu ce que Dieu veut de vous et de moi, je ne plaindrai pas mes peines pour vous satisfaire. Je vous déciderai, en attendant, que c'est une vraie erreur dans les quiétistes, de croire qu'il y ait plus de perfection dans la contemplation de l'essence de Dieu, que dans celle des attributs ou des personnes divines, ou que l'humanité de Jésus-Christ soit un obstacle à la pure contemplation. Vous ne le croyez pas, quoi que vous disiez ; et votre fond bien assurément porte autre chose que vous démêlerez quand Dieu le voudra.

Je loue vos attraits pour la solitude, qui sont précieux : mais ne changez rien à l'extérieur de votre conduite. Vous pouvez communiquer cette lettre à vos deux amies : ne faites qu'un cœur et qu'une ame vous trois, sans exclure vos autres Sœurs de

(1) Voyez ci-dessus, tom. xxii, pag. 46 et suiv.

la parfaite unité. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 28 avril 1695.

---

## LETRE CI.

Sur l'avidité d'un cœur affamé de Dieu; et sur certaines apparitions : sous quel rapport le Fils de Dieu est spécialement notre Epoux.

Vous vous trompez, ma Fille, de croire qu'à force de vous dire de nouvelles choses des grandeurs de Dieu, j'assouvirai votre cœur affamé. Quand je serois tout changé en voix, et que je pourrois dire avec saint Jean (1), *Je suis la voix*, ce ne seroit rien : pour parler de Dieu à un cœur avide, d'une manière qui le rassasie, il faut être celui qui seul peut dire : Je suis le Verbe, je suis la parole qui est Dieu.

Je ne crois point à ces apparitions : je les laisse pour ce qu'elles sont, sans m'y arrêter; et l'Evangile me suffit, ma Fille, pour vous dire : Ayez la lampe à la main, en attendant à chaque moment que l'Epoux arrive.

Le Fils de Dieu est spécialement notre Epoux, à cause du rapport particulier qu'il a avec nous par son humanité; car elle lui est propre à lui seul par l'union personnelle, et non au Père et au Saint-Esprit. Ainsi l'amour spécial que vous ressentez pour Jésus-Christ comme Epoux, marque en votre fond un pieux attachement à Jésus-Christ comme Dieu et homme tout ensemble.

(1) *Joan.* 1. 23.



Vous n'êtes point hérétique , vous êtes soumise ; et vous n'avez point à vous confesser de toutes vos peines, ou, si vous voulez, de tous vos doutes : car ce sont des doutes qui passent dans l'esprit malgré qu'on en ait ; et ces doutes ne seront jamais tout-à-fait ôtés que par la claire vision de Dieu.

Je vous envoie mon ordonnance <sup>(1)</sup> : je sais qu'il n'y a rien contre vous ; je vous défends de le croire, ni que vous soyez dans aucune erreur. Je réponds à Dieu de votre foi ; je vous offrirai à lui le jour de votre baptême : renouvez-en la foi et les vœux malgré vos peines. Approchez-vous de la piscine sacrée qui lave toutes nos souillures : entrez avec les vôtres, et recevez l'Esprit qui est saint, non d'une sainteté empruntée, mais d'une sainteté essentielle, substantielle et personnelle, tout à la fois.

Vous avez tort de me croire changé à votre égard : je n'ai ni rien fait ni rien dit qui ralentisse la charité que je vous dois. Ne vous arrêtez pas aux sentimens du P\*\*\*. Vous avez bien fait d'aller où vous êtes : tenez-vous-en à ce que je vous dis. Je prie le céleste Epoux de se presser de changer votre eau en vin, et de répandre la joie sur votre festin nuptial. Je vous bénis en son nom.

A Paris, ce 6 mai 1695.

(1) *Sur les Etats d'Oraison.* Elle se trouve au commencement du tome xxvii.

---

 LETTRE CII.

Sur les lettres de M. de Saint-Cyran, les Vies des Pères du désert, la correspondance et l'union avec Jésus-Christ; le danger des oraisons extraordinaires; la défiance des grâces de Dieu, la doctrine de saint François de Sales; le désir de voir Dieu, et les caractères de l'amour-propre.

J'OUBLIEROIS toujours, ma Fille, à vous répondre sur les lettres de M. de Saint-Cyran (\*), si je ne commençois par-là. Elles sont d'une spiritualité sèche et alambiquée; je n'en attends aucun profit pour la personne que vous savez: je ne les défends pas; mais je ne les ai jamais ni conseillées ni permises.

Pour les Vies des Pères du désert, c'est un livre également saint et délicieux; je vous exhorte à les lire, et même l'Histoire ecclésiastique.

Je suis assuré que vous ne donnez aucune exclusion à Jésus-Christ homme dans la contemplation. Cette correspondance particulière avec la seconde personne la suppose incarnée et proche de vous. Vos retraites dans l'octave du saint Sacrement sont de même Esprit. Qui aime Jésus-Christ dans l'Eucharistie, reconnoît son corps comme le moyen pour parvenir à son Esprit. C'est dans la sainte Eucharistie qu'on jouit virginalement du corps de l'Epoux, et qu'il s'approprie le nôtre. Au reste, quoique cette union avec Jésus-Christ soit de tout état, j'ai assez dit dans mon ordonnance qu'elle peut n'être

(\*) Ces lettres furent publiées après la mort de cet abbé, par Arnauld d'Andilly, son ami.

pas de tous momens ; cela concilie tout. Cette même explication concilie les temps où l'on demande, avec ceux où, dans un rassasiement intérieur, on oublie tous ses besoins. Remarquez partout dans ces articles, jusqu'au VIII, ces mots : En tout état, quoique non pas à tous momens. La même chose est dans le XV et le XXI (\*).

Il ne faut jamais demander comment il faut faire les actes dont vous parlez (\*\*); qui les veut faire, les fait. La manière de les faire est suffisamment exprimée dans les articles XII et XIII.

Vous répondez vous-même aux peines que vous a fait l'article XIV. Qu'on me dise si la sainte Epouse a jamais été indifférente à être ou à n'être pas avec son cher Epoux. Tous ceux qui parlent de cette indifférence sont des raffineurs qui n'entendent pas la force des termes dont ils se servent.

Je vous ai répondu, lettre XCVIII, sur l'article XXIV, qui regarde la contemplation : je ne blâme que l'exclusion, qu'assurément vous ne faites pas ; j'en suis certain. Je ne dis pas que les grandes oraisons soient toujours dangereuses, quoiqu'elles le soient d'une certaine façon : je dis que les oraisons passives et extraordinaires le sont plus qu'on ne pense. Vous êtes en sûreté ; puisque, quand vous seriez dans ces sortes d'oraisons, vous êtes dans le cas marqué dans l'article XXVIII. Le XXIX ne vous regarde en aucune façon ; et, à la réserve de la sainte Vierge, je ne voudrais pas décider qu'il y ait jamais

(\*) Voyez les XXXIV Articles d'Issy, tom. XXV<sup>II</sup>, pag. 12 et suiv.

(\*\*) Les actes de foi, d'espérance et de charité.

eu des ames dans un tel état pendant cette vie (\*), ni assurer même que la sainte Vierge y ait été perpétuellement. Je ne dis pas qu'il soit dangereux d'être dans ces états, s'il y en a de tels; mais je dis que, supposer qu'on y soit, et conduire les ames sur ce pied, c'est une conduite sujette à l'illusion. Au reste, si Dieu y mettoit des ames, il sauroit bien les pourvoir de conducteurs propres, et les mettre hors de danger.

C'est une espèce de folie de souhaiter d'aller en enfer, à condition d'y trouver l'amour de Dieu. Il vaut bien mieux chercher ce saint amour où Dieu l'a mis. Ce seroit une autre espèce de folie de demander à Dieu qu'il se venge; il est bien plus naturel de lui demander qu'il pardonne. La crainte d'abuser de sa bonté ne doit jamais empêcher de la désirer, ni de lui demander ses grâces. Il est bon ordinairement de se conformer à ce que Dieu a révélé; et non pas de se perdre dans ces suppositions qu'on sait bien qui ne seront pas et qui ne peuvent être. Quand quelques saints les ont faites, il faut regarder ces mouvemens comme de pieuses extravagances d'un amour que sa violence rend insensé; mais du reste il est dangereux de s'y laisser emporter, sans les précautions marquées dans l'article xxxiii.

Je vous ai répondu sur ce silence dont vous me parlez, et vous n'avez, ma Fille, qu'à vous y laiss-

(\*) Il s'agit d'un état dans lequel on seroit à chaque instant extraordinairement de Dieu, et d'une manière toute particulière pour former les différens actes du christianisme, et pratiquer les œuvres essentielles à la piété.

ser enfoncer. Si la crainte de son indignité rendoit les grâces suspectes, jamais il n'en faudroit recevoir aucune : il faut s'appuyer en vérité sur la seule bonté de Dieu, et non sur ce qu'on est ou qu'on n'est pas.

Vous me ferez plaisir de m'envoyer ce livre sur les trois états; peut-être seroit-il trop long à copier : il n'y a rien de suspect dans ces états. Je me servirai des livres que le père B\*\*\* m'a rendus de votre part : je les connois bien ; ils ne sont point à brûler. Je respecte toute la doctrine de saint François de Sales, et toute la conduite de ce saint évêque sur les âmes qu'il a dirigées, et Dieu par lui : mais ce saint est très-éloigné des nouveaux mystiques, quoiqu'ils abusent de son nom.

Non, ma Fille, assurément ce n'est pas un acte d'amour-propre, que de désirer de voir Dieu : si vous y prenez bien garde, vous trouverez la proposition qui dit que c'en est un, suffisamment condamnée dans mon ordonnance, quoique non en termes formels; car elle est si absurde, qu'elle ne mérite pas même d'attention, loin d'avoir besoin de condamnation expresse. Mais quand je dis que l'acte de vouloir son salut, et les autres de cette nature, ne dérogent pas à la perfection chrétienne, je dis suffisamment qu'ils ne sont point des actes d'amour-propre; puisque bien certainement l'amour-propre y déroge. L'amour-propre est celui qui désire le propre bien au préjudice du bien commun et universel : mais Dieu n'est pas notre propre bien, mais le bien commun que nous désirons aux autres comme

à nous. Au reste, qui désire Dieu véritablement, l'aime plus que soi-même, se réjouit du bonheur et de la gloire de Dieu plus que de la sienne, et veut plus son être que le sien : autrement il se feroit soi-même sa dernière fin. Le vrai et pur amour est celui dont vous m'avez parlé, qui se réjouit de la gloire de Jésus-Christ et de celle de Dieu pour elle-même.

Faites votre retraite dans l'octave du saint Sacrement : vous avez le chapitre vi de saint Jean, les évangiles de l'Institution, et le chapitre xi de la première Epître aux Corinthiens, le chapitre x de la même Epître, avec le commencement de la première Epître de saint Jean : pour psaumes, ceux de matines de la Fête-Dieu, avec les psaumes *xxi*, *lxviii* et *cxviii*, en mémoire de la Passion, et en réparation des communions indignes et sacrilèges.

Je ne vous permets rien davantage quant à présent : contentez-vous, ma Fille, d'avoir demandé, et remettez l'exécution au temps, aux occasions, aux mouvemens et au loisir que Dieu me donnera : je vous déclare au reste que ce n'est qu'à contre-cœur que je condescends à cette pensée des C.... C'est un saint monastère; mais peut-être trop à la mode pour vous : on ne sait à qui entendre dans ce pays-là; et je crois sans hésiter que vous ferez une chose beaucoup plus agréable à Dieu de vous tenir où vous êtes, jusqu'à ce qu'il vous fasse connoître plus clairement sa volonté sur votre désir de la religion. Les vocations où l'on force en quelque manière un supérieur par l'impétueuse violence de ses désirs, ne sont pas toujours mauvaises; mais à moi elles me sont suspectes. Je

vous conseille, ma Fille, sans vous rien prescrire, de laisser tout cela, et de vous abandonner à Dieu. Je le prie d'être avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Germigny, ce 14 mai 1695.

## LETTRE CIII.

Il lui marque les raisons qui empêchent de connoître ce qu'on fait dans la prière; lui recommande de séparer dans sa confession ses doutes des péchés, et l'exhorte à espérer uniquement en Dieu.

FAITES votre retraite, ma Fille, sans hésiter, durant cette octave, et communiez tous les jours. Dieu sera avec vous, et le céleste Époux vous conduira dans le banquet céleste : c'est lui seul qui peut assouvir cette faim spirituelle qui vous presse. Dévorez-le, engloutissez-le, incorporez-vous à lui, et lui à vous : ne songez pas tant à détruire qu'à édifier; il faut que le bâtiment consume les ruines en s'élevant dessus.

Je vous renverrai vos papiers quand ils seront transcrits. Je verrai le livre que vous m'avez envoyé : vous pouvez, quand vous voudrez, m'envoyer les lettres; j'expédie fort vite ces lectures. J'ai vu depuis peu la Vie de la mère Marie de l'Incarnation (\*), avec les additions de son fils (\*\*), dont vous m'avez envoyé les extraits. Tout y est admirable, et je vous renverrai bientôt ces extraits pour vous en servir.

(\*) Religieuse ursuline dans l'Amérique.

(\*\*) Dom Claude Martin, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui avoit composé et publié la vie de sa sainte mère.

J'approuve les sujets que vous me proposez dans la prière. Trois raisons font, comme dit saint Antoine <sup>(1)</sup>, qu'on ne connoît pas ce qu'on fait dans la prière : l'une est le transport ; l'autre, la simplicité ; la troisième, la direction des mouvemens du cœur toujours en action, sans beaucoup réfléchir sur soi : cela ne doit pas cependant s'entendre universellement. Quelquefois on connoît son cœur, quelquefois on ne le connoît pas. Quand Anne, mère de Samuel, prioit par le seul mouvement de ses lèvres <sup>(2)</sup>, elle ne songeoit apparemment guère au particulier de ses sentimens : mais elle sentoit en général ce qu'elle désiroit de Dieu. Quelquefois on est absorbé de manière qu'on s'oublie soi-même ; et c'est l'état dont parloit saint Antoine. J'expliquerai quelque jour cela plus amplement ; j'en ai dit un mot dans l'ordonnance, lorsque j'y ai parlé, en deux ou trois endroits, des actes non aperçus.

Je ne sais pas quand j'irai à Jouarre ; vous en serez avertie, et je vous donnerai le temps qui vous sera nécessaire. Séparez vos doutes de votre confession, autant qu'il sera possible ; car des doutes ne sont pas des péchés : que si pour votre repos, vous croyez les devoir ranger avec vos péchés, je vous en laisse la liberté : mais il seroit plus net de mettre les uns et les autres sur deux papiers différens, afin que l'on confonde moins les réponses.

J'ai déjà parlé de vous à madame \*\*\* ; j'aurai encore occasion d'en parler. S'il y a quelque chose de considérable dans cet entretien, vous en serez avertie ;

<sup>(1)</sup> *Cass. Collat.* ix, de *Orat. et Inst. de Bossuet*, sur les États d'Orais. ci-dessus, tom. xxvii, pag. 176 et suiv. — <sup>(2)</sup> *I. Reg.* 1. 13.



mais je ne le prévois pas. Ne vous appuyez point sur cela ; il vaut bien mieux être sans soutien, que d'en avoir du côté de la créature. Le soutien de la créature est le soutien d'un roseau, qui non-seulement fait tomber, mais qui perce la main, comme dit le prophète (1). Exposez à Dieu vos besoins et vos impuissances : dites-lui, en un mot, qu'il soutienne votre espérance, qu'il vous défende de tout ce qui pourroit ou la détruire ou l'affoiblir. Vous savez qu'il n'y a pas moins d'obligation d'espérer que de croire ; que l'espérance est commandée comme la foi, et qu'il faut que ceux qui espèrent soient dans la joie. C'est un effet des biens qu'ils ont reçus de Dieu, et qu'ils en attendent ; et l'on peut dire que quand l'espérance est vive et animée, il n'y a rien de dur et d'amer pour ceux qui sont à Dieu, et qui le servent. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Meaux, ce 1.<sup>er</sup> juin 1695.

---

## LETTRE CIV.

Il lui ordonne la communion journalière, l'excite à la confiance, et l'exhorte à user d'une sainte liberté avec le céleste Epoux.

A MON tour, je me plains, ma Fille, du peu d'attention avec laquelle vous lisez mes lettres, vous ayant répondu précisément que vous pouviez faire ce dont vous étiez en doute. J'ai écrit un peu obscurément ; mais assez clair pour être entendu de vous. Quand vous parlez de mérite et de naissance, vous

(1) *Is.* xxxvi. 6.

ne me connoissez point du tout. Je n'approuve point votre silence, et je veux que vous continuiez à m'exposer tout.

Vous ne devez point attendre le calme pour faire votre retraite; Dieu agit dans le trouble quand il lui plaît. La communion journalière doit être votre soutien : dévorez, absorbez, engloutissez, soulez-vous de ce pain divin. Que puis-je vous dire autre chose pour assouvir cette faim pressante? Gardez-vous bien de perdre de vue la miséricorde de Dieu : il vous regarde en secret et d'un fond obscur et impénétrable. Assurez-vous que la confiance reviendra, ou plutôt qu'elle ne s'en est point allée.

Je suis bien aise que vous commenciez demain votre retraite : ne manquez pas de communier tous les jours : osez tout avec le céleste Epoux ; vos libertés lui plaisent. Les versets du sacré Cantique dont je vous ai parlé, vous invitent à la solitude et à de saintes libertés avec Jésus-Christ comme avec un frère : c'est ce qu'il est par son humanité, et ce qu'il se montre dans l'Eucharistie. Vous n'avez que faire de le mener dans la maison de l'Eglise votre mère; il y est, il vous y attend. Saisissez-vous de lui dans votre retraite, et écoutez-le; car il vous enseignera ce que personne n'apprend que de lui. Reposez-vous doucement sur son sein, comme un autre saint Jean, et montez avec lui sur ce doux appui; qu'il soit comme un sceau sur votre cœur et sur votre bras, sur le fond, sur les puissances et sur les exercices de votre ame.

Je vous permets les plus violens transports de l'amour, dussent-ils vous mener à la mort; et toutes

les fureurs de la jalousie, vous dussent-elles être une espèce d'enfer. Enviez saintement et humblement toutes les familiarités de l'Epoux aux ames à qui il se donne, non pas pour les en priver, mais pour y participer avec elles. Donnez toute votre substance pour acquérir son amour, et qu'il soit toute votre substance. Ecoutez-le, lorsqu'il traitera du sacré mariage avec vous. Soyez-lui une porte par où il entre, et une muraille pour le renfermer. Il est la vigne; soyez la branche, et dites-lui : *Sans vous je ne puis rien* (1) : ces dernières paroles sont inénarrables. Que ce saint Epoux soit toujours avec vous, ma Fille; je vous bénis en son saint nom.

A Meaux, ce 4 juin 1695.

---

## LETTRE CV.

Sur ce qu'elle doit faire pour disposer les esprits à l'entière séquestration des créatures où Dieu l'appeloit.

JE vous renvoie, ma Fille, les gémissemens de votre retraite. Ce n'est pas à vous à concilier tout ce qui se passe dans votre cœur; mais seulement à recevoir tout ce que le chaste Epoux vous donnera : quelque découragement que vous sentiez, agissez toujours de même sans hésiter, dans l'oraison et dans la réception des sacremens.

Je trouve à propos que vous commenciez à insinuer doucement et sans affectation à vos amies, qu'un je ne sais quoi vous attire à une entière sé-

(1) *Joan. xv. 5.*

questration des créatures, et à tenir tout prêt de plus en plus le compte que vous avez à rendre à Dieu. Gardez cependant les bienséances, et n'affectez rien d'extraordinaire : Dieu conduira lui-même toutes choses où il voudra ; avec le secours de sa grâce , je seconderai de mon mieux ses divines opérations.

N'hésitez point à continuer le Cantique des Cantiques, malgré vos peines, qu'il allégera plutôt que de les augmenter. Plus vous vous abandonnez au saint Cantique, plus le saint Epoux vous soutiendra. Le commentaire dont vous me parlez est du Père général des Chartreux ; vous le pouvez lire. Je pars samedi pour la Trappe ; je ne vous y oublierai pas. Je prie notre Seigneur qu'il soit avec vous.

A Meaux, ce 17 juin 1695.

## LETTE CVI.

Il répond à plusieurs questions sur la charité envers le prochain, la pratique de l'humilité, les peines de l'imagination et les distractions, la dévotion envers le saint Sacrement, les dispositions pour la communion, etc.

Je commence par répondre à vos doutes, ne sachant jusqu'où je pourrai aller. Mes réponses seront précises, s'il plaît à Dieu ; et c'est plutôt une décision qu'un discours, qui vous est nécessaire.

**PREMIÈRE DEMANDE.** Comment on doit être à l'égard du prochain, soit dans ce qui peut mal édifier, soit dans les peines qu'il nous cause.

**RÉPONSE.** Le trop de raisonnement peut être ou

volontaire ou involontaire; et c'est ce dernier qui vous arrive le plus souvent, par la nature de votre esprit et de votre tempérament : il le faut laisser écouler comme l'eau. Le moins que l'on peut parler des autres, c'est le mieux : mais comme il n'est pas possible que les hommes ne parlent des hommes, le milieu est difficile à garder. La charité dans le cœur réglera l'extérieur. Ces peines contre le prochain ne sont pas de votre fond, je vous en assure : tâchez pourtant, ma Fille, de les calmer; parce qu'enfin elles y pourroient pénétrer. Le moyen de se procurer ce calme, c'est d'entrer dans le sacré cœur de Jésus-Christ, et de s'y unir à l'amour qu'il a pour tous les membres de son corps. Celles de vos Sœurs, contre lesquelles vous ressentez quelque sorte de peine, s'y trouveront avec tous les autres membres : ainsi vous les tiendrez toutes dans votre charité; ce qui, dans les occasions particulières, vous fera bien agir avec elles.

SECONDE DEMANDE. Si je puis désirer que vous me continuiez toujours vos soins pour ma conduite, et si j'ai lieu de craindre l'attachement.

RÉPONSE. Vous ne sauriez trop désirer les soins d'un pasteur; mais le pasteur doit déterminer par la prudence, les soins qu'il convient de donner aux particuliers, et tout mesurer aux autres occupations égales de sa charge. Toutes affaires non nécessaires doivent céder au soin des âmes : mais quand les affaires de Dieu retardent les affaires de Dieu, il faut croire qu'il y pourvoit par d'autres voies : ainsi on doit demeurer de part et d'autre dans le calme.

Au reste, c'est toujours bien fait de demander : mais un homme, et surtout un homme de ma médiocrité, ne pourroit suffire à tout, ni jamais se contenter soi-même, s'il ne se faisoit une règle de ne se point accabler, non par crainte d'être accablé, mais parce que cet accablement jette dans la précipitation; ce qui seroit très-dangereux pour les ames. Quand Dieu permet qu'une ame ressente certaines peines avec lui, elle éprouve aussi ordinairement de semblables peines contre ceux qu'il lui donne pour la conduire; et en cela, comme en tout le reste, ils représentent Dieu à cette ame.

Quant aux attaches trop grandes pour un directeur, il en faut user de même que dans les autres peines, c'est-à-dire, les laisser tomber et se retirer dans son fond. C'est la crasse et la rouille de cette vie, qui se trouve toujours sur les visages et sur les vaisseaux les plus nets; de sorte qu'il faut tous les jours se purifier, et souffrir que Dieu nous remette dans le feu. C'est là tout le remède qu'on peut donner à ce mal; tout autre l'aigrit plutôt que de l'adoucir.

Trop parler de soi et de son intérieur, c'est toujours recommencer la même chose : mais ce n'est point trop parler que de représenter ce qui survient, et même ce qu'on a déjà dit, quand il arrive de nouvelles peines. C'est autre chose de parler de ses peines par pure décharge, et autre chose d'en parler par le besoin d'instruction et d'avis. J'en ferai moi-même le discernement, et je garderai le silence quand il n'y aura point de nécessité que je parle : mais c'est à vous de tout dire, retenez bien cette règle. On

peut trop chercher la consolation, mais jamais trop l'instruction, quand on a un grave sujet de craindre qu'on n'offense Dieu.

**TROISIÈME DEMANDE.** Si l'on doit par humilité dire des choses qui humilient ou qui peuvent humilier, et si la sensibilité peut en empêcher le mérite.

**RÉPONSE.** Pour profiter des humiliations, Dieu ne demande pas que l'on ôte la sensibilité; c'est même tout le contraire, puisque sans cela elles ne seroient pas humiliations : ce qu'il en faut ôter, c'est l'air plaintif, et l'esprit de contrariété et de résistance. Il faut pourtant quelquefois se soutenir pour l'amour des autres, qui nous fouleroient aux pieds, si l'on ne se tenoit dans quelque consistance. A l'égard des besoins, quand cela va jusqu'à un certain excès manifeste, il faut les découvrir, et avertir doucement qu'on ne le fait qu'à l'extrémité; en sorte néanmoins qu'on fasse entendre qu'on en passe beaucoup sous silence.

Il y a autant de vanité dans l'affectation de parler de ce qui nous humilie, que dans celle de parler de ce qui nous relève devant les hommes. La règle sûre est de ne point parler de soi, qu'il n'y ait quelque raison de le faire : car il ne faut pas non plus affecter de ne rien dire de soi; mais en parler naturellement dans l'occasion. On doit désirer d'édifier, et cela emporte quelque estime de soi-même; mais tout cela sans affectation; et tout est bon, pourvu seulement que l'on se souvienne de cette règle de l'apôtre (1) : *Que chacun regarde, non pas ce qui lui convient,*

(1) *Philip. II. 4.*

*mais ce qui convient aux autres* ; et de cette sentence du sage <sup>(1)</sup> : *Chaque chose a son temps*. Demeurez donc dans les pratiques que vous me marquez , en vous humiliant sans affectation , et vous défendant de même , si on vous reproche des choses qui aillent à faire craindre quelque refroidissement de la charité.

QUATRIÈME DEMANDE. S'il est permis , par complaisance et par honnêteté , d'approuver extérieurement les choses qu'on désapprouve intérieurement.

RÉPONSE. Il y a différens degrés d'approbation et d'improbation , selon lesquels on peut , par honnêteté et par bienséance , approuver généralement , et à certains égards , ce qu'absolument on improuve. On peut avoir des raisons de ne le pas témoigner , pour ne pas rompre en visière , ou pour éviter des contre-temps , où cet honneur mutuel qu'on se doit les uns aux autres , selon saint Paul <sup>(2)</sup> , seroit blessé. Le milieu dans tout cela est difficile à tenir , et c'est pourquoi le silence vaut presque toujours mieux que le discours : mais comme le silence paroît quelquefois ou indifférence ou dédain , il faut prier Dieu qu'il donne des paroles par lesquelles , sans blesser la vérité , on n'offense point ses frères , ou qu'il fasse naître des occasions de se retirer davantage ; ce qui seroit , dans la maison du Seigneur , le comble de la félicité durant cette vie. Quant aux péchés où l'on tombe dans ces occasions , il faut se laisser doucement

(1) *Eccle.* III. 1. — (2) *Rom.* XII. 10.



reprendre par la lumière qui préside à la conscience, sans se décourager; mais se souvenir que saint Jacques dit *que celui qui ne tombe point dans la parole, c'est-à-dire, par trop ou trop peu parler, est un homme parfait* <sup>(1)</sup>; de quoi on est bien éloigné.

CINQUIÈME DEMANDE. S'il est utile de s'occuper de la crainte de ne pas persévérer dans le bien.

RÉPONSE. Vous cherchez à voir des progrès, vous cherchez à sentir des forces; vous n'avez qu'à tout attendre de Dieu en pure foi, de moment à autre; vous ne trouverez de repos que dans cet entier abandon. Qu'il vous suffise que l'Epoux céleste a sur vous un regard caché. Ne vous cachez pas à lui, puisqu'il ne cesse de vous poursuivre; et abandonnez-vous à sa disposition pour le temps et pour l'éternité, le priant seulement de ne vous pas laisser tomber dans un état où vous lui déplaisiez; car c'est cela seulement qui doit être insupportable à une épouse.

Il n'y a rien de plus inconnu aux hommes que les conduites particulières que Dieu tient sur les ames; c'est un secret qu'il s'est réservé: il ne leur appartient pas de le vouloir pénétrer; il suffit qu'on adore ces conduites, et qu'on s'y soumette. Les changemens d'états et de dispositions, de quelque côté qu'ils viennent, car il ne faut pas trop s'en informer, ne vous doivent pas empêcher de recevoir les grâces de Dieu. C'est une conduite de sa sagesse, de laisser sa créature à elle-même, quel-

(1) *Jac.* III. 2.

quefois même à la tentation et aux noirceurs. On ressent davantage par ce moyen l'empire de Dieu et son propre néant, le combat des deux esprits et la supériorité de celui de Dieu.

SIXIÈME DEMANDE. Si l'on peut sans orgueil parler de la vertu, quand on est si imparfaite.

RÉPONSE. Laissez aller votre cœur et votre bouche aux pieux entretiens sur la vertu : songez que la beauté de la vertu consiste dans sa conformité à la volonté de Dieu ; ainsi tout se réduira à Dieu. Le vrai moyen d'agir avec Dieu par les véritables motifs, est de ne point trop songer si c'est par ces motifs qu'on agit. Il faut agir en toute simplicité, par la vérité, et songer à contenter Dieu plutôt que soi-même, et sans trop songer si on le contente ; parce que c'est autre chose de le contenter, et autre chose de le savoir. Allez droit et toujours devant vous, priant Dieu de faire en vous tout ce qui lui convient, et de vous pardonner ce que vous ne ferez pas aussi purement qu'il le veut.

SEPTIÈME DEMANDE. Sur la nourriture et sur le jeûne.

RÉPONSE. Vous faites fort bien de distinguer dans la nourriture ce qui est pour le soutien, de ce qui est pour la délicatesse et le plaisir, comme sont les confitures et autres choses de cette nature : vous devez éviter les dernières, pourvu qu'il n'y ait point d'affectation ni de singularité. Toute ame chrétienne est appelée à la perfection, selon que Dieu la lui fait connoître, et il n'y a point d'orgueil à le présumer ainsi.

Pour conserver vos forces, il faut les ménager par rapport à Dieu ; et je ne puis consentir à vos jeûnes ni à vos veilles, que vous poussez trop loin. Ne faites rien de nouveau ; mais restreignez-vous plutôt là-dessus.

HUITIÈME DEMANDE. Sur les égaremens de l'imagination, et sur les distractions.

RÉPONSE. C'est une foiblesse, de croire qu'on puisse donner des lois à la vivacité d'une imagination vagabonde, ou d'un esprit qui s'égare dans ses pensées. Il y a deux choses à faire ; l'une de tenir le cœur arrêté par l'amour ; l'autre, lorsque l'esprit s'égare souvent, de laisser aller ses pensées, pour enfin revenir à soi après leurs erreurs. Saint Augustin ne prescrit rien là-dessus, sinon du moins de déplorer secrètement sa dissipation. Il faut d'abord se donner à Dieu ; afin qu'il se saisisse de nous, et qu'il tienne, pour ainsi dire, la clef de notre cœur : après, il faut un peu le laisser faire ; puisque aussi bien à force de se vouloir calmer, l'on ne fait que s'agiter et s'échauffer davantage.

NEUVIÈME DEMANDE. Sur les dispositions qu'on doit avoir, quand le saint Sacrement est exposé.

RÉPONSE. Il n'y a rien de trop dans les dispositions que vous me marquez pour Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; mais je trouve que l'empressement, ou, si vous voulez, la dévotion qu'on feroit consister à parer le soleil, et à employer un temps considérable à l'orner de couronnes et d'autres or-

nemens extérieurs, tiennent quelque chose d'un amusement peu sérieux, dans lequel il ne faut pas s'échauffer la tête. L'amour de Jésus - Christ demande quelque chose de plus intime et de plus tranquille. Pour ce qui est de l'accroissement de l'attention, quand le saint Sacrement est exposé, il est assez de l'esprit de l'Eglise, quoique je vous avoue que j'aimerois mieux un peu moins d'attachement à l'exposition actuelle, et un peu plus à la présence dans le tabernacle, ou sur l'autel à la messe.

DIXIÈME DEMANDE. Sur les dispositions à la sainte communion.

RÉPONSE. Il n'y a point à parler plus amplement sur cet article que sur les autres. Vous devez, ma Fille, aller à la communion comme il plaît à Jésus - Christ de vous y pousser; quelquefois en criminelle, quelquefois en épouse, quelquefois en bête, comme disoit David (1); en un mot, ou de gré ou de force, suivant cette parole : *Contraignez-les d'entrer* (2), pourvu que Jésus-Christ vous voie avec la robe nuptiale; c'est-à-dire, pourvu que vous ayez la foi vive au banquet nuptial, comme étant le sceau, le gage et le moyen de la parfaite union, où se trouve le vrai lit nuptial et royal du vrai Salomon : tout est bon, pourvu qu'on croie et qu'on ne se retire jamais de la communion extérieure et intérieure pour des peines, quelles qu'elles soient.

Si les fautes fréquentes devoient retirer de la com-

(1) Ps. LXXII. 23. — (2) Luc. XIV. 23.

munion et même de l'oraison, ce seroit en soi qu'on espéreroit, et non pas en la bonté de Dieu. Ne vous retirez donc jamais de l'oraison ni de la communion pour quelque cause que ce soit, sinon par l'ordre d'un confesseur éclairé : obéissez, et tâchez au reste d'entrer dans les dispositions de Jésus en communiant, qui sont des dispositions d'union, de jouissance et d'amour : tout l'Évangile le crie. Jésus veut qu'on soit avec lui; il veut jouir, il veut qu'on jouisse de lui. Sa sainte chair est le milieu de cette union et de cette chaste jouissance : il se donne; mais c'est, dit saint Augustin, qu'il se veut donner encore davantage. Il est le gage de lui-même : sa présence réelle, sentie par la foi, est le gage de sa présence parfaite, lorsque nous lui serons semblables en le voyant tel qu'il est. Ainsi l'Esprit de Jésus dans l'Eucharistie, c'est que l'union nous soit un gage de l'union, et remplisse le mystère de l'amour; ici en espérance, et là en effet. Laissez tomber ces doutes frivoles que vous avez : c'est trop honorer la tentation que d'en venir à les discuter.

ONZIÈME DEMANDE. Sur les effets de l'orgueil.

RÉPONSE. Le fond d'orgueil est infini dans la créature, et y fait plusieurs grandes plaies, dont il ne faut pas entreprendre la cure en particulier; mais dire et redire avec l'apôtre : *Nihil sum* (1), « Je ne » suis rien », et se souvenir de cette parole de Jésus-Christ (2) : *Sans moi vous ne pouvez rien*. Disons donc : Faites, Seigneur, faites. L'amour est le vrai remède contre l'orgueil; parce qu'il nous fait sortir

(1) *I. Cor. XIII. 2.* — (2) *Joan. XV. 5.*

de nous-mêmes, et qu'il n'a d'appui qu'en la bonté de Dieu.

DOUZIÈME DEMANDE. Sur le zèle qu'on peut sentir pour la justice de Dieu.

RÉPONSE. Consentir à sa damnation, ce seroit consentir à n'aimer plus Jésus-Christ, et à n'en être plus aimé; c'est là une chose abominable. Moins il y a d'espérance de votre côté, plus il faut espérer du côté de Dieu : ainsi l'espérance vient du désespoir. On ne peut rien de soi; mais on peut tout avec Dieu, pourvu qu'on croie fermement qu'il ne nous quittera pas. Laissez-le pourvoir à sa justice; espérez tout de sa miséricorde, et abandonnez-vous-y malgré toutes choses. Il n'y a point de réprobation pour ceux qui espèrent. Ne doutez point que la crainte que vous avez de perdre Dieu, et de n'être pas autant à lui que vous le devez être, ne soit une marque de sa bonté, et qu'il ne vous tienne compte des peines que vous endurez. Prenez garde sur toutes choses de ne consentir jamais à rien qui soit contraire à la grande idée que vous devez avoir de l'immensité de sa miséricorde.

TREIZIÈME DEMANDE. S'il est permis de désirer la mort.

RÉPONSE. Il faut dire avec saint Paul (1) : *Nous ne désirons point d'être dépouillés, mais d'être revêtus*. Nous ne désirons point la mort; mais d'être avec Jésus-Christ, et de vivre avec lui. Vous êtes en état de désirer ce bonheur avec la grâce de ce Dieu

(1) II. Cor. v. 4.

Sauveur : mais sa grâce bannit l'impatience ; parce qu'elle inspire la soumission. Il y a l'impatience de chagrin qui est mauvaise, et l'impatience d'amour qui quelquefois est déchirante et crucifiante, mais qui porte un fond secret de douceur, et une manne cachée.

QUATORZIÈME DEMANDE. Si l'on peut désirer une plus grande solitude.

RÉPONSE. Toutes ces vues de solitude sont bonnes quant au fond des dispositions qu'elles vous mettent dans l'esprit ; mais d'en venir à l'exécution, c'est ce qui tourneroit bientôt en amusement et en dissipation. Le dégoût des créatures, pris du côté de leur néant, est meilleur que celui qui se prend du côté de leur humeur. Il ne faut pas être en ce sens dégoûté de soi ; parce que ce dégoût emporte découragement et foiblesse.

Comme Jésus-Christ a dit : *A chaque jour suffit sa malice* (1), je vous dis : A chaque heure, à chaque moment suffit sa malice. Il ne faut pas trop prévoir : nous n'avons jamais qu'un moment à nous, et Dieu est tout entier pour nous à tous momens : comme c'est lui qui les développe les uns après les autres, il faut s'y laisser porter en tenant à lui. Si vous aviez tous vos contentemens et vos aises dans l'état où vous êtes, je craindrois fort pour vous. Les croix et les humiliations vous soutiennent. A l'égard de celles que vous envisagez du côté que vous savez, je n'oppose à tout cela que cette parole de saint Paul : *Dieu*

(1) *Matt. vi. 34.*

*est fidèle, et il ne vous laissera pas tenter au-dessus de vos forces* (1).

Il ne faut pas vous dispenser de faire le bien par les motifs dont vous me parlez ; mais aller plus simplement avec Dieu et avec les hommes. Toutes les lois sont renfermées dans le commandement de l'amour ; le reste n'est autre chose que des observances, qu'il ne faut pas multiplier sans grande nécessité.

Voilà, ma Fille, la résolution de tous vos doutes. Je prie Dieu qu'il vous soutienne dans vos peines, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 3 juillet 1695.

## LETTRE CVII.

Il lui donne différens avis sur la communion et la confession ; lui présente une idée des vertus qui caractérisent sainte Thérèse et sainte Catherine de Gênes ; et la console de ses sécheresses.

Il y a, ma Fille, des violences qu'il ne faut pas se faire en certains états ; parce qu'elles tiennent de l'impatience et de l'aigreur, et qu'il n'est pas besoin d'être violent quand Dieu veut prendre le cœur par suavité. Si Dieu vous serre de près, et qu'il vous dise comme à saint Paul (2) : *Il vous est dur de regimber contre l'éperon* ; répondez - lui avec saint Paul : *Seigneur, que voulez - vous que je fasse ?* Gardez-vous bien de vous retirer de la communion pour ces folies, que vous dites qui vous passent

(1) *I. Cor. x. 13.* — (2) *Act. ix. 5, 6.*



dans l'esprit. C'est alors qu'il faut recourir à celui qui nous est donné pour être notre sagesse. N'hésitez point d'aller à confesse dans la disposition que vous me marquez ; mais n'y allez jamais par scrupule ni par défiance. Quand vous m'exposez des choses sur lesquelles je ne répons rien, c'est-à-dire qu'il faut passer outre sans s'y arrêter ; c'est ma règle. Vous pouvez fort bien faire votre oraison des paroles du sacré Cantique, qui en effet sont enlevantes. Je ne sais point donner de bornes aux transports de l'Épouse, non plus qu'à ceux de l'Époux.

Je ne manquerai pas de recommander à Dieu l'ame dont vous me parlez, pour qu'il lui envoie un rayon d'en haut.

Je ne vois rien de particulier à vous dire sur la vie de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Gênes. Ce qui reluit dans l'une est un amour humble ; et dans l'autre, c'est la pureté de l'amour. Il n'y a que du bien à prendre de l'une et de l'autre dans ce que vous sentez convenable à vos états : mais après tout, il importe peu ; et c'est de Dieu qu'il faut se laisser mouvoir, parce qu'il meut chacun selon qu'il veut.

Ne vous étonnez point, ma Fille, de vos sécheresses. On dit que les années sèches en ces pays, sont ordinairement les meilleures : il en est de même dans la culture spirituelle, la sécheresse n'étant très-souvent qu'une concentration dans l'intérieur des dons sensibles de Dieu. Abandonnez-vous à sa volonté, n'ayant point de désirs empressés pour le retour des grâces sensibles : vivez de foi et d'espérance.

Quant aux peines que vous m'exposez, ce que vous avez à faire avant toutes choses, c'est dans les occasions où la nature se sentira blessée, quelque imprévues qu'elles soient, de ne rien faire paroître que douceur et humilité, ou par le silence, ou par des réponses dignes d'une chrétienne, dans une parfaite imitation de la douceur de Jésus-Christ, que je prie de tout mon cœur d'être toujours avec vous.

A Meaux, ce 4 août 1695.

---

## LETTRÉ CVIII.

Il lui reproche de faire trop dépendre sa conduite des événemens; la rassure au sujet des discours qu'on tenoit sur ses directions, et lui donne des avis pour son fils.

JE ne vois point d'embarras, ma Fille, à dire avec saint Paul (1) : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Il y a toujours des secrets inconnus dans la volonté de Dieu, et il faut lui demander, ou qu'il nous les fasse connoître, ou qu'il nous y pousse par les voies secrètes qui lui sont connues.

Vous faites trop dépendre votre conduite des événemens. Être associée à une communauté ou ne l'être pas, que vous importe? Dilatez vos voies, et laissez ces choses très-indifférentes, pour ce qu'elles sont devant Dieu : votre union avec lui ne dépend point de ces dehors, et vous vous tourmentez en vain pour l'y attacher.

Je trouve toujours très-bon que vous m'exposiez toutes choses, et je ne sais pourquoi vous hésitez

(1) *Act. ix. 6.*

toujours là-dessus. Je mets vos vues sur les..... parmi les choses extérieures, dont vous vous tourmentez inutilement. Je ne vous permets sur cela que le désir, pourvu encore qu'il soit modéré : mais pour l'exécution, et pour la recherche inquiète des moyens, je vous la défends; cette agitation ne vous convient pas.

Laissez sur mon sujet les discours du monde comme des discours du monde, et les volontés des hommes, quelque grands qu'ils soient, pour ce qu'elles sont. Il n'y a que la volonté éternelle et inviolable de Dieu à laquelle il faut tout sacrifier. Votre ame m'a été mise en main de trop bon endroit, et par une disposition trop particulière de Dieu, pour l'abandonner.

Voilà la lettre de M. votre fils : il me paroît dans l'agitation, mais dans de bons sentimens. Conseillez-lui de vivre tranquille et soumis dans l'état où il est, jusqu'à ce que Dieu lui donne quelque autre ouverture; et mandez-lui ce mot de David, qui convient à tout état : *Declina à malo, et fac bonum* (1) : « Evitez tout le mal, et faites tout le bien » qui se présente à faire en chemin faisant. Soyez persuadée, ma Fille, que je ne trouverai jamais mauvais que vous me parliez de lui; car je l'aime sincèrement. Je prie le cher Epoux qu'il soit votre vie et votre soutien.

A Germigny, ce 13 août 1695.

(1) *Ps.* xxxvi. 27.

## LETTRE CIX.

Combien ses agitations sont contraires aux vœux qu'elle a faits ;  
règles de conduite qu'il lui preserit.

IL est vrai, ma Fille, que votre lettre m'a paru un peu extraordinaire, et je vous avoue que je n'aïmerois pas que vous vous laissassiez souvent entraîner à l'esprit qui vous l'a fait écrire. Je vous parle ainsi, non pas pour l'amour de moi, qui excuse et qui pardonne tout aisément, mais pour l'amour de vous-même. Dieu soit loué de vous avoir d'abord fait connoître votre faute : elle vous doit apprendre à ne pas donner autant que vous faites dans les choses extérieures, comme les confréries, les associations, et autres choses semblables. Après tout, j'aime pourtant mieux que vous me disiez vos sentimens, que de me les dissimuler quand ils sont venus ; mais vous devez tâcher de les réprimer.

Je consens au renouvellement que vous avez fait de vos vœux : mais soyez-y plus fidèle ; car assurément ces agitations et cet empressement, pour parvenir à l'accomplissement de votre désir, sont bien au-dessous de la perfection où vous aspirez. Je vous pardonne encore cette fois, parce que vous avez communiqué malgré cette peine. Prenez donc courage : je vous ai pardonné de bon cœur, et Dieu en moi et avec moi. Portez votre confusion ; mais ne perdez point courage. Je consens aux pénitences que vous me demandez, si vous les pouvez cacher sans affectation. Le cher Epoux a fait le reste, et il saura

bien vous en imposer quelques-unes de son goût.

Je crois vous avoir dit plusieurs fois que vous ne devez entrer que le moins que vous pourrez dans les plaintes qu'on fait de moi, et dans les contestations qui me regardent : répondez avec simplicité et sincérité, autant que la bienséance le demande, et rien autre chose.

Au surplus, la conduite que vous devez tenir dans les choses que vous m'exposez, se réduit à trois points : l'un, à régler le dehors sans rien faire paroître de ce qui se passe au dedans, pas même le moindre mot ; l'autre, quand on fait quelque faute, et qu'on ne garde pas bien ce dehors, de ne pas se décourager ; le troisième, d'exposer à Dieu ses faiblesses comme des plaies cachées, afin qu'il lui plaise de les guérir. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Paris, ce 22 août 1695.

## LETTRE CX.

Sur la manière de se comporter dans l'état d'une tristesse qui est selon Dieu, et sur l'attachement et le goût pour les auteurs profanes.

SAINT Paul nous apprend qu'il y a une tristesse qui est selon Dieu (1). Notre Seigneur a été livré à la tristesse, à la détresse, à un profond ennui, et à une désolation intérieure, qu'il envoie aux âmes qu'il veut exercer, pour imprimer en elles un des traits de sa ressemblance. Comme cette tristesse ne l'empêcha pas d'obéir à la volonté de

(1) II. Cor. VII. 10.

son Père, et d'aller à la mort ; ainsi, ma Fille, il faut aller comme si cette tristesse n'étoit pas, et la noyer dans celle de la sainte ame de Jésus. Plus il met dans l'impuissance d'agir, plus il veut agir lui-même, mais secrètement et dans le fond. Cachez tout dans l'intérieur : la grande fidélité que Dieu demande dans ces états, c'est qu'ils ne changent rien au dehors, principalement dans la communion et l'oraison, ni même, autant qu'il se peut, dans la conversation. Priez pour les ames délaissées, ou par épreuve, ou pour leurs péchés ; et offrez vos peines pour elles : c'est un excellent acte de charité, qui retournera sur vous admirablement.

J'ai très-bien compris votre état ; il est exprimé en partie dans ces paroles de David : « Je suis » devant vous comme une bête », *ut jumentum* (1). Jésus-Christ a dit : *Je suis un ver, et non pas un homme* (2). La stupidité de cet état donne à Dieu le moyen d'agir et de se cacher tout ensemble. Modérez donc, ma Fille, vos activités sur votre désir ; et sans vouloir le déraciner, songez à empêcher qu'il n'ait aucun effet au dehors. Je crois que vous devez vous contenter des cris du cœur ; l'amour les entend : laissez faire le saint Epoux au dedans ; rendez-vous maîtresse du dehors avec sa grâce, et soyez fidèle à ce point.

Le désir de voir Jésus-Christ en sa sainte humanité se doit terminer à la vie future. Je ne crois pas qu'il vous soit aisé de trouver quelqu'un avec qui vous puissiez décharger votre cœur, et il ne

(1) Ps. LXXII. 23. — (2) Ps. XXI. 7.

le faut faire que selon les mouvemens de l'Esprit saint.

Quand vous m'aurez exposé vos difficultés sur sainte Thérèse et sur sainte Catherine de Gênes, cela me donnera peut-être occasion de vous découvrir quelques vérités importantes sur vos états.

Je ne puis comprendre l'attachement et le goût de Madame\*\*\* pour les auteurs profanes : j'en pardonnerois quelques lectures en passant ; mais d'y avoir de l'attache et d'y trouver du goût, quand on connoît Jésus - Christ, je crois que c'est un obstacle aux desseins de Dieu sur cette ame. Il faut, à quelque prix que ce soit, la détromper. Peut-on goûter des livres où Jésus - Christ ne se trouve point, et s'en faire une occupation sérieuse ? je ne le puis croire. Pour vous, ma Fille, lisez les trois premiers chapitres de Jérémie. Ne vous découragez point : Dieu vous aime et vous regarde en amour et en pitié ; tenez-vous-en assurée. Je lui offre sincèrement toutes vos vues, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 27 septembre 1695.

## LETTRE CXI.

Sur quelques circonstances omises dans la confession, et sur la communion.

J'AI vu, ma Fille, celui qui m'a rendu votre lettre : j'aurois voulu qu'il eût pu me faire connoître, par son directeur, ou par quelque ecclésiastique spirituel, les dispositions de sa conscience ;

sans quoi il est difficile que je puisse prendre le parti qu'il faut.

Je vous ai marqué une lecture qui vous fera voir les bontés de Dieu. Confessez - vous des circonstances que vous avez oubliées , ou que le trouble où vous étiez vous a empêché de dire ; cela suffit. Ne vous éloignez pas de Dieu ni de la communion. Offrez à Dieu vos peines pour les desseins qu'il a sur vous , et attendez-vous à de grandes miséricordes.

Les communions dont vous me parlez me plaisent beaucoup : continuez - les , et n'interrompez rien. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Notre Seigneur soit avec vous. Lisez le troisième chapitre de Jérémie devant le saint Sacrement. Notre Seigneur soit avec vous , encore un coup.

A Germigny, ce 19 octobre 1695.

---

## LETTRE CXII.

Il la porte à s'abandonner entièrement à Dieu ; exhorte la personne dont elle lui a parlé , à marcher d'un cœur dilaté , et à ne point s'éloigner de la communion , à cause de ses peines.

VOILA , ma Fille , la réponse pour la personne que vous connoissez. Quant à vous , plus votre état est pénible et caché , plus il faut s'abandonner en espérance contre l'espérance <sup>(1)</sup> , à celui qui habite dans les ténèbres comme dans la lumière <sup>(2)</sup>.

La personne dont vous me parlez doit , comme

(1) *Rom.* IV. 18. — (2) *Ps.* XVII. 12.



toutes les ames fidèles, marcher en dilatation. Quant à l'oraison et à la fréquentation des sacrements, les peines qui en retirent tiennent de l'angoisse, et retardent l'opération de Dieu. Il sait bien ôter le plaisir sensible quand il le faut; mais en même temps il dilate le cœur d'un autre côté. Qu'elle ne se fasse pourtant point une peine de ne pas sentir cette dilatation, et qu'elle ne s'abandonne point à l'angoisse d'une manière qui la retire de la communion, et de la libre communication avec Dieu. N'ayez point de scrupule de lui avoir parlé franchement; continuez d'en agir de même. *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice; parce qu'ils seront rassasiés* (1) : mais en attendant qu'ils le soient, et pendant qu'ils ont faim et soif, *Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés* (2).

Ne craignez point de me faire vos questions : réduisez-les le plus que vous pourrez, et néanmoins suivez votre attrait. Dites tout; parce que par ce moyen vous direz le général et le particulier, et je répondrai selon le loisir que Dieu me donnera. Allez seulement votre train, et ne discontinuez aucun de vos exercices ordinaires. Je vous ai offerte à Dieu de tout mon cœur. Ce qu'il y a à observer dans votre état, c'est d'être d'une ponctuelle et inviolable obéissance, et de ne la pas faire dépendre des explications que vous espérez; autrement vous manqueriez tout-à-fait, et je ne pourrais que

(1) *Matt. v. 6.* — (2) *Ibid. 5.*

fort improuver cette conduite. J'avoue au reste tout ce que vous dites des grâces que Dieu attache à la parole des directeurs. Continuez à me proposer vos peines. Dieu soit avec vous, ma Fille.

A Germigny, ce 31 octobre 1695.

## LETTRE CXIII.

Il ne veut pas qu'elle fasse dépendre son repos des assurances sur son état. Il faut se confesser de ses fautes avec une grande confiance en la bonté de Dieu.

IL y a, ma Fille, deux sortes de réponses à vous faire : l'une, en vous prescrivant ce que vous avez à faire ; l'autre en vous éclaircissant à fond sur vos peines. La première est la seule essentielle, et je vous déclare qu'il ne vous est pas permis de faire dépendre votre repos des assurances qu'on peut vous donner sur votre état. Croyez que je vous entends très-bien, et que je ne vois rien d'assez obscur, pour que je ne puisse pas vous prescrire avec certitude ce que vous avez à faire ; le voici.

Quand il y a des actes extérieurs, il faut les confesser simplement, sans perdre courage, mais avec une grande confiance en la bonté de Dieu, infiniment supérieure à toutes nos fautes. D'un côté, il est bien étrange que, prévenus de tant de grâces, nous puissions offenser Dieu : d'un autre côté, il n'est pas si étrange qu'une nature pécheresse péche ; puisque ce n'est, après tout, que revenir à son fonds. Ecoutez cette décision d'un saint concile, tirée de

saint Augustin : « Personne n'a rien du sien que le » mensonge et le péché (1) ».

Voilà, ma Fille, tout ce que je puis vous dire à présent. Vivez en foi et en espérance; continuez à m'écrire vos peines. Dieu est bien caché, et il est impossible de le pénétrer. C'est beaucoup de grâces qu'il nous fait, de vouloir bien nous laisser assez entrevoir de sa conduite, pour pouvoir dire : Faites ceci, faites cela. Faites donc tout ce que je vous ai prescrit, sinon avec goût, du moins avec obéissance. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille; je vous porte en mon cœur devant lui.

A Meaux, ce 7 novembre 1695.

## LETTRE CXIV.

Sur les impressions qu'elle recevoit de l'Epoux céleste; et la conformité de ses dispositions avec celles de sainte Catherine de Gênes.

JE consens, ma Fille, au jeûne du samedi, en l'honneur de la sainte Vierge; mais à condition que vous n'en ferez rien paroître, de peur d'ouvrir la porte à des singularités : vous ferez bien d'en parler à madame l'abbesse. Gardez-vous de vous défier des impressions que vous recevez de l'Epoux céleste. Vos péchés et vos infidélités n'anéantissent point ses bontés ni les vérités de sa grâce. Il faut marcher en foi, en paix dans le fond de son cœur, et en confiance, non en soi, mais en Dieu seul et en Jésus-

(1) *Conc. Arausic. II, et Trid. ex August. Sermôn. ccliv, n. 7; tom. v, col. 1049.*

Christ, au milieu des ténèbres et des angoisses intérieures.

J'ai lu vos dernières observations sur sainte Catherine de Gênes. Je vous avoue que je sens un grand goût pour ces saintes et admirables dispositions, et que je suis consolé des conformités que vous éprouvez en beaucoup de choses avec celles de cette sainte. J'ai lu l'écrit que vous m'avez envoyé; je le trouve très-bon. S'il falloit le rendre public, il y auroit peut-être quelques petits mots à y ajouter par-ci, par-là, pour plus grand éclaircissement : quoi qu'il en soit, ma Fille, j'en approuve le fond. Il n'y a point de mal à croire qu'il y a quelque chose en vous de conforme aux états de cette sainte : mais le mieux est de recevoir ce que Dieu donne, avec toute simplicité, sans s'arrêter aux autres. Il doit vous suffire d'avoir exposé ce qui se passe en vous, et qu'on vous assure que cela est bon. Marchez donc en paix et en confiance, sans en demander davantage. Je n'ai pas le loisir de rien dire de plus; on m'attend pour une vêtue. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 15 novembre 1695.

---

## LETTRE CXV.

Il lui parle admirablement des O, lui fait sentir le bonheur d'être à la crèche de Jésus; la porte à tout attendre de la bonté de Dieu.

LOIN de trouver mauvais, ma Fille, que vous continuiez de m'écrire, je trouverois fort mauvais

que vous ne le fissiez pas : je vous l'ai dit tant de fois, et je vous le dis une fois pour toutes, que je le trouve très-bon, et qu'il n'y a rien que je trouve mauvais que de douter de moi, après tant d'assurances données. Je ne puis vous voir avant les fêtes; mais ce sera bientôt après, s'il plaît à Dieu. Je vous donnerai tout le temps que je pourrai.

Continuez votre retraite, puisque madame l'approuve; et dites ô en silence, n'y ajoutant rien : O adorer ! ô louer ! ô désirer ! ô attendre ! ô gémir ! ô admirer ! ô regretter ! ô entrer dans son néant ! ô renaître avec le Sauveur ! ô l'attirer du ciel ! ô s'unir à lui ! ô s'étonner de son bonheur dans une chaste jouissance ! ô être doux et humble de cœur ! ô être ardent ! ô être fidèle ! Qu'y a-t-il de moins qu'un *ô*; mais qu'y a-t-il de plus grand que ce simple cri du cœur ? Toute l'éloquence du monde est dans cet *ô*; et je ne sais plus qu'en dire, tant je m'y perds.

Qu'on seroit heureux d'être à la crèche de Jésus, quand ce ne seroit que comme ces animaux; puisque l'un connoît son maître, et l'autre la crèche de son Seigneur (1) ! C'est alors qu'il faudroit dire comme David : *J'ai été devant vous comme une bête* (2). Vous pouvez aspirer à tout, même aux dispositions de la sainte Vierge, et même à celles de Jésus-Christ, qui est notre vrai modèle. Dieu distribue ses dons dans le degré et de la manière qu'il veut; courage et confiance. Nous pouvons tout attendre de lui, après le don qu'il nous a fait de son Fils unique.

Le zèle que vous avez contre le livre dont vous

(1) *Isai.* I. 3. — (2) *Ps.* LXXII. 23.

me parlez, à cause de la préface qui est contraire à mes sentimens, n'est pas parfait; bien loin de là. Dans les choses qui sont indifférentes, il faut laisser la liberté à tout le monde : s'en offenser à l'excès que vous me marquez, c'est une foiblesse. Soyez bénite au nom du saint Epoux. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous.

A Meaux, ce 16 décembre 1695.

---

## LETTRE CXVI.

Comment elle doit considérer le péché; en quoi consiste la circoncision du cœur; où il faut puiser la force de ne plus pécher.

JE reçois volontiers votre présent, ma Fille, et je le garderai avec soin. Je ne puis laisser passer sans remarque votre réflexion sur la devise des pensées, qui porte : Vous les connoissez toutes. Je suis persuadé que vous me parlez sincèrement, et qu'en effet je sais tout. N'hésitez pas à m'écrire quand vous en serez pressée : je ne suis pas toujours également occupé à Paris; et il est vrai aussi que je ne suis pas toujours en pouvoir de répondre. Mon silence vous est une preuve que j'approuve : car je lis d'abord; et si la lecture des lettres me faisoit sentir quelque chose de mauvais ou de suspect, je m'y opposerois aussitôt : ainsi, ma Fille, vous n'avez point d'illusion à craindre. Vos fautes et vos infidélités n'empêchent point les bontés de Dieu; car vous voulez jouir de l'Epoux sacré, et il veut jouir de vous. Laissez-le donc faire; il saura bien ôter les obstacles

de sa jouissance, quand il voudra : priez-l'en, et lui livrez tout.

Je vous ai dit sur vos peines, si je m'en souviens bien, que vous considérassiez dans le péché, non pas le péché que Dieu hait, mais l'effet qu'il en veut tirer pour vous humilier, en lui offrant et vos humiliations et vos peines, pour l'accomplissement de ses secrets desseins.

La circoncision du cœur, c'est, ma Fille, le retranchement de tout le sensible, et le renoncement entier à soi-même. Par la circoncision, Jésus-Christ a pris la forme des esclaves et des pécheurs : il faut qu'il en meure, et que dès le huitième jour de sa vie, son sang coule. Vous n'avez point d'armes contre le démon, que de vous livrer à Jésus-Christ.

Continuez à m'écrire : quand même je ne pourrois vous faire réponse, vous aurez obéi; et Dieu répondra pour moi, quand ce sera par son ordre que je me trouverai dans l'impossibilité de répondre.

Il est vrai, voir un cher Epoux revêtu et accablé de nos péchés, c'est un triste objet; mais comme c'est par bonté et par amour qu'il s'en est revêtu, il faut s'unir à sa bonté et à son amour, et soulager son fardeau, en prenant dans cette source la force de ne pécher plus. O divin Enfant, que ferai-je de ma volonté foible et inconstante, qui s'échappe à tous momens! Hélas! je vous la remets.

La personne dont vous me parlez commence très-bien : laissez-la venir; continuez-lui vos soins, et ne manquez pas les momens que Dieu vous offre pour l'aider à aller à lui. Notre Seigneur soit avec vous.

## LETTRE CXVII.

Sur sainte Catherine de Gênes, et l'oraison d'admiration.

JE ne vois rien que d'admirable, ma Fille, dans sainte Catherine de Gênes; mais tout n'est pas à imiter, et beaucoup de choses ont besoin de quelque explication. Vous n'avez que faire de discuter tout cela; vous savez à quoi vous en tenir.

Je répondrai à vos demandes aussi aisément que si vous les aviez abrégées; mais il me faut du temps: allez toujours selon les règles que je vous ai données.

Ne craignez point d'entrer dans l'oraison d'admiration; et demeurant interdite en la présence de ce Dieu interdit, terminez votre admiration en adoration et en amour.

Marchez en simplicité: ne repassez plus sur vos confessions; Dieu est bon, c'est tout pour vous.

Nous avons tant parlé de ce dégoût des créatures, qui porte à la solitude, qu'il n'y a plus rien de nouveau à en dire. En général, il ne faut point s'étonner de ces différentes dispositions; mais seulement les réunir toutes dans la charité.

Je reçois votre dernière lettre, où je vois l'extrémité où vous êtes poussée. Je prie Dieu de tout mon cœur de ralentir la pesanteur de son bras, ou qu'il vous donne du soutien à proportion qu'il appuie sa main. Je ne puis cependant que vous répéter de demeurer en repos sur vos confessions. Pour ce qui est de vous ôter vos peines, vous sentez trop la souveraineté de celui qui les fait, pour croire qu'une main



humaine les puisse lever. Je prie le saint Epoux d'être avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Meaux, ce 5 janvier 1696.

---

## LETTRE CXVIII.

Quels sont les fruits de la charité envers les malades; et vraie disposition d'une malade chrétienne; la bénédiction attachée aux maladies.

Vous prenez, ma Fille, une sainte résolution de vous enfermer avec madame d'Albert : assurez-vous que cet acte de charité vous sera compté pour beaucoup; et j'espère que Dieu, y ayant égard, adoucira vos peines cruelles en faveur de la charité éminente que vous pratiquez. Mandez-moi sans hésiter des nouvelles de la malade, et en même temps des vôtres; je suis trop en peine de n'en point savoir. Exhortez-la à la soumission la plus entière. La vraie disposition d'une malade chrétienne est de regarder la maladie comme un état de privation d'un côté; et de l'autre, de grandes grâces. La croix y est dans toute son étendue, et avec tout son accompagnement.

Vous aurez vu, par ma lettre précédente, que je suis bien éloigné de vous quitter, ou de me rebuter de vos foiblesses et de vos peines. C'est le temps au contraire où il faudroit s'engager à aider les ames, si on ne s'y étoit pas déjà obligé. Que la charité pratiquée, et celle que vous allez exercer, vous tourne à salut et à grâce. Prenez donc courage, ma Fille; vos fautes vous sont pardonnées. Ne laissez pas de

communier, quand même vous ne pourriez pas aller à confesse. Dites au Sauveur : *Je crois, Seigneur, aidez mon incrédulité* (1). *Fils de David, ayez pitié de moi* (2). *Seigneur, augmentez-moi la foi* (3). *Venez, Seigneur Jésus, venez* (4). Dites ce *Venez*, que disent l'Esprit et l'Epouse. *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons* (5). *Le Seigneur Jésus est Dieu béni, au-dessus de tout, aux siècles des siècles* (6). *Quand il me donneroit le coup de la mort, j'espérerois en lui* (7). Approchez en liberté du divin Epoux ; c'est lui qui vous y invite : il lui appartient de concilier les contrariétés qui se réunissent dans le fond.

Bénie soyez-vous, ma Fille, avec vos malades. La bénédiction des maladies est de nous détacher de ce corps mortel, et d'en affaiblir les liens. N'hésitez point, encore une fois, à me mander des nouvelles de vos malades, et des vôtres. Vous aurez ce que vous me demandez, et je me joindrai à la neuvaine de saint Fiacre. Ne craignez point de lui demander votre guérison, avec soumission à la volonté de Dieu, et confiance aux mérites de son serviteur.

A l'égard de votre tristesse, ce sera une tristesse de salut, pourvu qu'elle ne vous absorbe pas. Soutenez-vous au dehors ; Dieu vous soutiendra au dedans. Vous ne devez point être en peine de vos confessions passées ; et quoi qu'il arrive de vous, pourvu que vous vous abandonniez à Dieu pour le temps et pour l'éternité, je répons de votre salut. Je ne vous abandonnerai ni à la vie, ni à la mort, et j'aurai tout le

(1) *Marc.* IX. 23. — (2) *Matt.* XV. 22. — (3) *Luc.* XVII. 5. — (4) *Apoc.* XXII. 17, 20. — (5) *Matt.* VIII. 25. — (6) *Rom.* IX. 5. — (7) *Job.* XIII. 15.

soin possible de M. votre fils. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 janvier 1696.

---

## LETTRE CXIX.

Règles et avis pour la soutenir dans ses tristesses.

Vous pouvez, ma Fille, faire voir aux personnes dont vous me parlez les écrits qu'elles demandent ; mais non les leur laisser, en sorte qu'elles en puissent faire des copies, jusqu'à ce que j'aie vu ce que c'est ; car je n'en ai plus nulle mémoire, surtout de l'écrit touchant la prédestination.

Je crois vous avoir répondu sur tout ce qui regardoit vos lettres précédentes, principalement sur cette tristesse profonde : c'est celle qu'éprouvoit David, lorsqu'il disoit : *Mon ame, pourquoi es-tu triste ? espère en Dieu* (1). Continuez vos oraisons et vos communions : faites par obéissance et par fidélité ce que vous ne pourrez pas faire par courage et par sentiment. Assurez-vous que je ne vous oublie pas. Je demande nuit et jour pour vous au céleste Epoux un petit regard, dont la lumière vienne jusqu'à vous. Ne cherchez point d'autre soutien ; vous n'en aurez que dans votre peine, jusqu'à ce que le temps soit venu : Dieu seul en voit la fin ; soyez-lui fidèle, contenez l'extérieur, fréquentez les sacrements à l'ordinaire, sans vous en éloigner pour quelque cause que ce soit. J'en dis autant pour l'oraison,

(1) *Ps.* xli. 6.

fût-elle plus ténébreuse que les ténèbres d'Égypte, et plus sèche que la terre que le soleil brûle <sup>(1)</sup>. Dieu est avec vous. Tous les remèdes que vous cherchez ne sont qu'un nouveau tourment.

Je ne vois rien de faisable du côté que vous me marquez : ainsi, ma Fille, je n'ai point rendu et je ne rendrai point votre lettre. Dieu ne veut point qu'on tente des inutilités : n'y pensez plus ; la lettre est brûlée. Tournez-vous uniquement du côté de Dieu, et vers les saintes montagnes, d'où vous viendra le secours. Assurez-vous que je ne vous abandonnerai ni à la vie, ni à la mort. Je vous bénis dans le saint amour de notre Seigneur.

A Paris, ce 10 février 1696.

---

## LETTRE CXX.

Il compatit à ses peines; lui recommande d'être fidèle à ses pratiques, l'exhorte à la patience, et à prendre soin de sa santé.

J'ENTRE, ma Fille, dans vos peines, et j'y compatissais. Je vois que Dieu vous pousse loin; mais il ne vous pousse pas au-delà des bornes de sa puissance : ainsi je vous mets entre ses mains; afin qu'il vous soutienne d'un côté, pendant qu'il vous accable de l'autre.

Ne dites pas que je n'ai point d'attention à vos peines, ou que je ne les connois pas assez, et que je crois que ce n'est rien, ou enfin qu'elles me rebutent, me fatiguent ou me dégoûtent : c'est la ten-

(1) *Matt.* 17. 7.

tation qui vous met tout cela dans l'esprit. Au surplus, Dieu vous soutiendra, pourvu que vous ne quittiez ni vos oraisons ni vos communions. Faites ce que vous pourrez, assurée que Dieu suppléera au reste.

Vos vues du côté dont vous me parlez, sont aussi défectueuses que les autres; ainsi je n'en parlerai point. J'écouterois volontiers ce que vous proposez, pour peu qu'il y eût de vraisemblance; mais ces desseins vagues ne concluent rien. Portez donc, ma Fille, votre fardeau au dedans de vous; c'est tout votre soutien, et il faut qu'il se trouve dans la peine même.

Gardez-vous bien de vous laisser défaillir de la manière que vous me le marquez : vous savez que Dieu le défend, et qu'il veut qu'on ait un soin raisonnable de sa santé. Est-ce ainsi que Jésus-Christ a accompli la volonté de son Père? Vivez tant que Dieu voudra, et confessez son saint nom. Quelle folie le démon vous va-t-il proposer? Dites-lui : *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu* (1). Qui vous a dit qu'on est en repos dans la mort? Nous tire-t-elle des mains de Dieu? Vivez et aimez.

Je vous remets votre jubilé comme vous le désirez, jusqu'au jour que je vous désignerai : le vendredi ou le samedi de la semaine prochaine, vous pouvez vous y disposer par une retraite; le reste se dira en présence. J'écouterai toutes vos vues; et j'arriverai, s'il plaît à Dieu, d'assez bonne heure pour vous aider à conclure votre jubilé,

(1) *Matt. iv. 7.*

que je vous ai remis. Notre Seigneur soit avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 26 mars 1696.

## LETTRE CXXI.

Règles pour la confession.

JE n'écrirai qu'à vous seule, ma Fille, afin de résoudre les doutes qui pourroient empêcher votre jubilé : au reste, j'enverrai ma réponse par un homme exprès, l'un des jours de cette semaine.

Décisivement et certainement vous ne devez point répéter vos confessions, pour aucune des deux raisons de ce Père ; c'est-à-dire, ni pour avoir omis la circonstance de dimanche ou fête, ni pour n'avoir pas confessé d'avoir entendu la messe avec l'habitude ou l'inclination à quelque péché. Pour ce qui est de la volonté actuelle et délibérée, qui eût duré pendant tout le temps de la messe, ou dans la principale partie, il faudroit le dire à confesse : mais quand on l'auroit omis par simplicité, ou par oubli, ou par ignorance, ou enfin pour n'y avoir jamais songé, ou pour n'en être pas assez instruite, il ne faut pas pour cela réitérer ses confessions ; mais dire tout simplement à son confesseur qu'on a fait ou pu faire vraisemblablement ce péché ; que j'ai spécifié le dernier, de la volonté actuelle et délibérée. Il ne faut pas se gêner pour dire combien de fois on est tombé dans un péché, parce qu'on ne peut s'en souvenir après tant de temps, mais il suffit de dire

en gros qu'on l'a fait souvent, si on le croit ainsi : si on est bien assuré de l'avoir fait, il le faut dire avec certitude : si on n'en a qu'un souvenir vague, confus ou douteux, on peut en parler de cette manière : mais dans ce dernier cas, ce n'est pas une nécessité; et pour peu qu'on y ait de peine, il n'y a qu'à n'en point parler. Vous pouvez sans hésiter vous réserver à traiter avec moi ce dernier cas dans l'occasion, pour une instruction plus ample : j'en dis autant des deux premiers; et vous pouvez tenir pour certain que cela ne fait point de nullité, et n'oblige point à répéter.

Quant au cas de la communion spirituelle, j'ai assurément convaincu le Père qu'il ne faut pas s'arrêter à ces sentimens, que c'est une spiritualité abstraite, inutile et impossible. Soyez en paix, et communiez à votre ordinaire sans hésiter, quelque peine que vous y ayez, et quand même vous en auriez à bien entendre mon intention; ce que pourtant je ne crois pas, m'étant appliqué à parler distinctement, et l'ayant fait.

J'ai commencé la réponse à votre écrit : mais je sens qu'elle pourroit me mener plus loin que je n'ai de loisir; j'y répondrai au premier jour. Notre Seigneur soit avec vous.

---

## LETTRE CXXII.

Réponse à plusieurs questions, sur la communication avec Dieu, le besoin de connoître son état, la fréquente communion dans les sécheresses, le sentiment de la confiance, etc.

Je mets, ma Fille, sur un papier à part la réponse à celui que vous me donnâtes à Jouarre.

PREMIÈRE DEMANDE. S'il faut désirer plus de communication avec Dieu.

RÉPONSE. Ne cherchez point de familiarité et de communication avec le cher Epoux dans l'état où vous êtes; mais seulement sa volonté, avec une secrète plainte de votre cœur; et un reproche soumis de son éloignement, s'il vous permet de le faire.

SECONDE DEMANDE. Si, par crainte de l'illusion, il est besoin de savoir l'état où l'on est, et celui de son oraison.

RÉPONSE. Il n'est pas besoin de savoir ce que c'est que son oraison; cela même en certains états nuit plus qu'il ne sert. La ferveur sensible n'est pas non plus nécessaire, et la vérité toute sèche et toute obscure suffit à une ame guidée par la foi. Ces liens de l'ame concentrent l'amour au dedans; ce cri réprimé vaut bien celui qui se déclare, et quelquefois mieux: il faut dans ces états beaucoup laisser faire à Dieu, s'appuyer sur lui comme sur le seul soutien solide, en sortant comme hors de soi-même, et lui abandonner le dedans, afin qu'il y soit comme il voudra, avec un désir secret de ne le quitter jamais.

TROISIÈME



TROISIÈME DEMANDE. Si, dans ces états de désolation et de sécheresse, on doit communier aussi souvent.

RÉPONSE. Loin de craindre la communion dans ces états, c'est le temps de la désirer et de la pratiquer davantage; car il n'appartient qu'à *Celui qui est*, de remuer notre néant, et de nous en tirer. Dites donc à ce cher Epoux : Vous êtes, et je ne suis pas; faites-moi donc être ce que vous voulez que je sois; et si vous voulez encore me cacher que c'est vous qui le faites, que votre volonté soit accomplie. Les pensées et les consolations aperçues sortiront de là comme toutes seules : mais elles ne sont pas nécessaires; la foi suffit : dans la sécheresse et dans son obscurité, dites le *Credo* et le *Pater*; et croyez que tout ira bien, quelque sèchement que vous les disiez, sans même vous tourmenter à les répéter, ni même à les achever, si l'esprit vous transporte ailleurs : car il veut être absolument libre; et content de la volonté, souvent il ne lui plaît pas d'en donner l'effet entier.

QUATRIÈME DEMANDE. Si l'on peut croire que l'on a de la confiance, quoiqu'on ne la sente pas.

RÉPONSE. Contentez-vous de ce que Dieu vous donne dans l'intérieur et dans l'extérieur; songez à Jésus-Christ, qui a dit : *Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père* (1); et encore : *Ne craignez point, petit troupeau; parce qu'il a plu à votre Père de vous donner son royaume* (2). Ayez la con-

(1) *Joan.* IV. 34. — (2) *Luc.* XII. 32.

fiance dans le fond, et ne vous tourmentez pas à la sentir.

CINQUIÈME DEMANDE. Si l'on doit faire des efforts pour sortir de l'état d'incertitude.

RÉPONSE. Ce ne seront pas les efforts violens que vous ferez qui vous rassureront auprès de Dieu; mais le doux écoulement de votre ame dans sa bonté, telle qu'elle est en elle-même, et dans toute son infinité. Tout ce que vous ressentez de votre foiblesse est très-véritable; et plus il est véritable, plus il faut mettre votre soutien dans cette bonté, qui seule vous donnera tout ce qui sera nécessaire. C'est uniquement de là qu'il faut attendre la persévérance. Il ne faut pas vous étonner que votre volonté semble toujours prête à s'échapper à elle-même; puisque ce n'est pas votre volonté, mais celle de Dieu, qui est le fond de votre soutien. Demeurez donc abandonnée à cette sainte volonté, à la vie et à la mort, pour le temps et pour l'éternité, en la priant seulement de ne vous point laisser à vous-même; ce qu'elle fera, si jamais vous ne perdez la confiance. Ne vous tourmentez pas à exprimer par des actes une douleur sensible de vos péchés; votre état porte au fond cette douleur: cela est ainsi, et cela suffit.

SIXIÈME DEMANDE. Si l'on peut, dans ces états, chercher quelque soutien.

RÉPONSE. Rien ne vous peut fortifier que cette pleine confiance dans la pure bonté de Dieu en elle-même, que je viens de vous expliquer; et je n'ai rien à vous dire davantage sur ce sujet, sinon que

quand vous voudrez vous appuyer sur vos œuvres et sur vos efforts, sur quoi que ce soit hors de Dieu et de sa bonté, vous serez repoussée.

SEPTIÈME DEMANDE. Sur le dégoût des créatures.

RÉPONSE. La créature en elle-même n'est que mensonge et que péché; on n'en peut avoir trop de dégoût : mais par rapport à Dieu, qui nous attache à le servir dans ses enfans, et à Jésus-Christ, qui veut que nous l'honorions dans ses membres, nous ne devons point mépriser les créatures; parce qu'on le trouve en elles, on en jouit en elles, et on contente en elles le saint Epoux. Ce que vous ferez donc à la personne dont vous me parlez, vous sera compté : vous avez pour vous l'obéissance du côté de Dieu et du mien. C'est une ame où Dieu travaille, et il vous veut pour coopératrice. Soyez fidèle à l'oraison, et ne faites rien avec chagrin à l'extérieur : dévorez au dedans toute la peine qui vous dévore.

HUITIÈME DEMANDE. Sur la communion spirituelle.

RÉPONSE. Gardez-vous bien de craindre jamais que vous puissiez offenser Dieu en communiant spirituellement; puisque la communion spirituelle ne se fait que par une foi vive et un désir ardent, qui enferme la volonté de toutes les dispositions que Dieu veut, et que l'Evangile commande.

NEUVIÈME DEMANDE. Ce que l'on peut répondre quand on est pressé sur des choses dont on nous a demandé le secret.

RÉPONSE. Je ne condamne pas votre réponse ni de

semblables dans des cas pareils. Mais il est plus simple, après avoir fait ces réponses, de dire à ces demandeurs inquiets, qu'ils offensent Dieu, en vous pressant sur des choses qu'on peut vous avoir recommandé de tenir secrètes; et qu'ainsi, par une vaine curiosité, ils vous tentent à désobéir : cette réponse peut leur être utile à l'avenir.

DIXIÈME DEMANDE. Sur les lectures.

RÉPONSE. Vous avez tort d'avoir quitté ces lectures; prenez-en ce qui s'accorde avec votre fond. Ne croyez pas que votre conduite dépende de cette discussion, qui vous occupe sur la différence de votre état d'avec celui des autres. Pour le présent, je ne vois point de lecture plus propre à votre état particulier, que le livre de Job et le Cantique des Cantiques. Dans le livre de Job, arrêtez-vous à ses paroles, et à celles où Dieu lui parle; vous y trouverez vos peines, et peut-être leurs causes et leurs effets. En lisant la Passion de notre Seigneur selon les quatre évangélistes, et commençant celle de saint Jean, depuis le lavement des pieds, arrêtez-vous à ce qui marque la secrète onction de la sainte ame de Jésus-Christ. Reprenez aussi, sans hésiter, la lecture de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Gênes.

Au surplus, ma Fille, croyez que tout me convient. La charité n'a point de bornes en elle-même : elle ne se fâche jamais des demandes; elle veut même, pour ainsi dire, prêter la main à la Providence; mais il faut qu'elle trouve des ouvertures. Demeurez donc en repos sur votre désir : quand je verrai que

Dieu voudra que j'agisse, je le ferai de tout mon cœur. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce 13 avril 1696.

---

## LETTE CXXIII.

Sur une prière, sur les sentimens de cette Sœur, par rapport au prélat, et sur la doctrine alambiquée d'un prédicateur.

J'APPROUVE votre prière, ma Fille : je vous la renvoie, afin que vous la fassiez à Dieu selon votre désir ; et je le prie d'en mettre le fond dans votre cœur. Vous n'avez point à vous troubler des sentimens que vous m'exposez par rapport à moi, ni à vous en confesser ; mais vous devez toujours agir à mon égard à votre ordinaire, Dieu le voulant ainsi.

Laissez là ce sacrilège véniel, et cette doctrine alambiquée de ce bon Père, au sujet de la contrition pour les péchés de tous les jours. Quoiqu'on ne cesse de les commettre, on doit toujours en gémir, et c'est bien fait de s'en confesser et au prêtre et à Dieu même : cette disposition est très-suffisante.

Laissez là aussi ces péchés qu'il prétend être mortels, lorsqu'on ne s'applique point assez à la perfection qu'on s'étoit proposée, ou même qu'on avoit vouée en un certain sens.

Vous avez bien fait de faire vos pâques. Je vous ai donné tous les éclaircissemens que je pouvois sur les matières que votre prédicateur a remuées ; demeurez donc en repos : vous en savez assez sur ce sujet-là, et je n'ai rien oublié de ce dont il falloit

vous instruire. Attendez les consolations du cher Epoux, non selon votre volonté, mais selon la sienne, et donnez à aimer tout le temps que vous avez. Je le prie d'être avec vous.

A Germigny, ce 12 mai 1696.

---

## LETTRE CXXIV.

Il modère ses austérités, et approuve la rénovation de ses vœux.

J'AI reçu, ma Fille, votre lettre : je ne vois pas que rien vous doive empêcher de communier tous les jours durant votre retraite. Allez doucement pour les austérités, et ne faites rien sans obéissance. Contentez-vous des rigueurs de l'Eglise ; et si vous voulez quelques austérités particulières, prenez - les dans la règle et dans les observances du saint monastère où vous êtes ; prenez - les encore dans le soin que vous aurez de la personne que vous savez ; prenez-les dans toutes les peines et les contradictions que vous aurez à souffrir ; prenez-les dans les pénitences que je pourrai vous imposer, si je le trouve à propos.

Vous pourrez me faire votre revue, et me dire toutes vos peines. Espérez en Dieu ; je vous mets entre ses bras. N'hésitez point à lire sainte Gertrude, ni tous les auteurs des anciennes Vies des Saints. Unissez-vous au saint Epoux, et attendez-mes réponses durant cette octave. Je vous renvoie tous vos vœux selon votre désir, et je vous permets de les renouveler ; je les reçois et je les bé-

nis : celui que j'aime le plus de tous, c'est celui de pauvreté. Je vous permets tout ce que vous avez pour votre usage, et je vous assure que la sainte pauvreté n'y est point blessée.

Je vous enverrai bientôt de la nourriture ; car j'ai poussé les Méditations sur les mystères jusqu'au point que je voulois, qui est le moment de l'Incarnation. Je tâcherai de vous bénir au sortir de votre retraite, et je le fais en esprit.

A Paris, ce 20 mai 1696.

---

## LETTRE CXXV.

Sur ses austérités, son union avec madame d'Albert, et l'amour pour l'Epoux céleste.

Vous avez trop présumé, ma Fille, quand vous avez cru pouvoir, sans l'obéissance, pratiquer des austérités ; je vous les défends. Les pressemens du dedans, quand ils vont à exécuter quelque chose au dehors, sont de droit soumis à l'obéissance : ne pensez donc pas à vous en affranchir.

Si je passe à Jouarre, en allant à Rebaix, le lundi de la Pentecôte, ce sera comme un éclair ; ainsi n'attendez pas ce passage pour vous déterminer sur votre retraite : commencez-la la veille de l'Ascension de grand matin, puisque c'est de ce mystère que dépendoit la descente du Saint-Esprit ; à condition que le jour du saint Sacrement, vous ferez une petite récollection. Laissez-vous pousser à bout sur tous les versets que vous me marquez, quelque effrayantes que soient les

vérités que vous y voyez. Ecrivez vos vues principales, et me les envoyez; je les brûlerai, ou je les garderai, selon que Dieu voudra.

Je sais qu'il veut que vous demeuriez unies madame d'Albert et vous, d'une manière entièrement surnaturelle : faites-le donc , et rendez-lui tous les services que ses maux demandent. Rendez le change à l'Epoux céleste : si son amour est insatiable, que le vôtre le soit aussi : plus il vous demande , plus il lui faut demander; point de bornes de côté et d'autre.

Lisez les vers tant que vous voudrez : j'ai des raisons pour ne vouloir pas qu'on en donne des copies à qui que ce soit. Je veux bien que vous les fassiez voir à celles que vous me marquez. Notre Seigneur soit avec vous,

A Meaux , ce 29 mai 1696.

---

## LETTRE CXXVI.

Quelles sont les marques de l'union de l'ame avec l'Epoux céleste; comment il change l'Epouse, et quel doit être son courage et son détachement.

NE craignez point, ma Fille; ce qui se passe en vous n'a rien de suspect. Tout y est au contraire véritable et réel; c'est le manifeste accomplissement de votre songe, de celui que vous fîtes en veillant dans le chœur de l'Eglise. Le feu que vous avez senti, n'est pas un feu de la basse région : c'est un feu qui va mutuellement du cœur au cœur; c'est ce feu que l'Epoux céleste vient allumer sur



la terre. Il ne faut point douter qu'il n'ait quelque chose qui ressemble à celui dont vous me parlez. Car ce feu, du côté où il aspire à la totale union, représente le chaste mariage de l'Epoux et de l'Epouse, dont l'union de l'homme et de la femme est, selon saint Paul (1), le mystère, le sacrement, la plus excellente et la plus réelle figure. Ainsi abandonnez-vous à vos désirs; car ce sera en même temps s'abandonner à tous les désirs de l'Epoux céleste.

Toutefois la dernière marque de la réalité de ce chaste mariage, de cette jouissance, de cette union, ce sera le changement de la vie : mais vous ne devez pas croire que cette marque puisse ou doive vous être sensible. Votre Epoux vous changera insensiblement : je serai aux portes pour veiller à ce qui se passera, et vous garantir de toute illusion; c'est là ma charge : mais je n'aurai d'autre part que celle-là, à ce que l'Epoux voudra faire. Il s'est réservé cette opération; et non-seulement la sienne, mais encore la vôtre; car c'est lui qui vous fera correspondre à son amour. Ainsi ce que dit sainte Thérèse est très-véritable, qu'il doit suivre un changement dans la vie; mais à la manière que je viens de dire, sans que l'âme songe seulement à se changer elle-même. Les épreuves où le saint Epoux la met par sa jalousie, plus forte que la mort, et plus dure que l'enfer (2), demandent un grand courage, et qui soit au-dessus de tout, au-dessus des peines, comme au-dessus des caresses.

C'est dans le fond ce que veut dire sainte Ca-

(1) *Ephes.* v. 32. — (2) *Cant.* viii. 6.

therine de Gênes : Qu'il ne faut point s'attacher aux caresses comme caresses, ni s'arrêter aux douceurs comme douceurs; mais les recevoir comme des moyens donnés par l'Epoux pour s'attacher à lui. Il a été donné à sainte Catherine de Gênes de faire une espèce de séparation entre les dons de Dieu et Dieu même, pour faire entendre avec plus de précision que le don intérieur à l'ame n'étant pas Dieu, il n'est pas permis de s'y attacher comme à sa fin : mais de la façon dont vous agissez, ou dont Dieu se fait sentir, c'est la même chose dans le fond. Sainte Catherine de Gênes fait une abstraction, qui a sa bonté; mais qui n'est pas absolument nécessaire : car certainement c'est l'Epoux que vous recherchez pour lui-même, et ses dons comme un moyen pour vous unir à lui.

L'Epoux vous fait sentir les choses comme il les veut en effet, comme il les pratique, comme il les exerce : allez donc en sûreté, et tenez-vous aussi assurée que si j'avois répondu plus amplement. J'espère que vous sentirez que je satisfais à tout. Notre Seigneur soit avec vous.

A Germigny, ce 30 mai 1696.

---

## LETTRE CXXVII.

Sur les dispositions où doit être l'ame à l'égard des créatures; la bonté et la grandeur de Jésus-Christ, et le secret que demandent les grâces reçues.

OUI, ma Fille, encore un coup, je veillerai à la porte, pour empêcher l'ennemi de vous troubler

dans votre chaste union avec le saint Epoux. Comme ce feu est dévorant, il ne faut pas s'étonner qu'il soit aussi épuisant; encore moins qu'il sépare et détruise les créatures; non afin qu'on les abandonne contre l'ordre de la charité, mais afin qu'on le cherche en elles, qu'on l'y trouve, qu'on l'y possède, ou plutôt qu'on les trouve et qu'on les embrasse en lui en unité d'esprit.

Votre soutien doit être la communion : jouissez-en tous les jours; puisque Dieu vous a mise en lieu où vous pouvez, sans qu'on vous épilogue et sans qu'on vous méprise, baiser en liberté ce cher petit frère, qui tous les jours s'apetisse pour s'unir à nous, et tous les jours aussi nous rend nous-mêmes plus petits pour lui ressembler. C'est un enfant, c'est un homme fait; il enferme la beauté de tous les âges : il a même les cheveux blancs, dans l'Apocalypse <sup>(1)</sup>, comme son Père, dans Daniel <sup>(2)</sup>, en figure de sa gloire et de son éternité : car comme Dieu, il est avant tous les temps; et comme homme, il a été, il est et il sera, hier, aujourd'hui et aux siècles des siècles; hier attendu, aujourd'hui donné, et prêt à se donner encore plus au siècle futur.

Pour le choix d'un confesseur, j'ai ouï dire qu'il y avoit chez vos voisins des hommes fort spirituels et fort intérieurs : le saint Epoux vous fera trouver celui qui vous convient. Vous n'avez que faire de vous expliquer sur le particulier de votre intérieur, et des grâces que vous recevez, qui, toutes pures qu'elles sont, veulent être mystérieuses et secrètes. Ne dites donc rien exprès; mais s'il plaît au chaste

(1) *Apoc.* I. 14. — (2) *Dan.* VII. 9.

Epoux de dilater votre cœur, ne le fermez pas; vous avez alors la liberté de vous ouvrir.

Je me réjouis de vous voir en solitude au milieu du monde, et dans une si grande et si superbe maison (\*). Vous ne vous trompez pas dans l'impression que vous avez prise de M. le duc de Chevreuse; vous en aurez une semblable de madame la duchesse quand vous la verrez. Vivez humble, vivez cachée et dans l'oubli de tout le néant; silence, retraite, solitude. Chantez l'hymne que je vous ai envoyé, qui est pour vous en beaucoup d'endroits, et dans son tout pour toutes les ames. Jésus vous bénisse, ma Fille, et soit toujours avec vous.

A Germigny, ce 1.<sup>er</sup> juin 1696.

## LETTRE CXXVIII.

Sur la communion, et la préparation qu'on doit y apporter.

JE ne manquerai pas, ma Fille, d'offrir de main le saint sacrifice pour l'ame qui vous est chère: l'incertitude où elle se trouve est terrible; mais comme elle est du conseil de Dieu, il la faut adorer.

Vous avez fait l'application que je souhaitois de l'endroit du Cantique des Cantiques où il est parlé de la taille de la vigne et des petits renards (1). Poursuivez et extirpez tout. Continuez vos communions malgré vos peines: elles serviront ou à corriger tout-

(\* ) L'hôtel de Luynes, où elle avoit accompagné madame d'Albert, que ses infirmités avoient obligée de venir à Paris.

(1) *Cant.* II. 12, 15.

à-fait les défauts que vous déplorez avec raison, ou à vous en faire tirer le profit pour lequel Dieu les permet. J'approuve ces comunions dérobées (\*), pour ainsi parler, et sans de particulières préparations. La perpétuelle préparation est dans le fond du chaste et saint amour : ainsi vous pouvez continuer ; vous pouvez aussi, dans les cas ordinaires, communier sans vous confesser, le temps que vous me marquez, et même plus sans hésiter.

Je vous envoie le reste des vers sur le Cantique, aux conditions que vous me proposez, pour ces dames et pour vous. Dieu soit avec vous.

A Germigny, ce 11 août 1696.

---

## LETTRE CXXIX.

Sur les mesures qu'elle doit prendre contre ses foiblesses ; le recours à la sainte Vierge, et la fidélité à suivre ses exemples.

LES meilleures mesures que vous puissiez prendre, ma Fille, contre les foiblesses auxquelles vous êtes sujette, c'est de vous en confondre devant le saint Epoux. Dans la familiarité qu'il donne à sa chaste Epouse, elle lui parle de sa petite sœur ; mais sans la reprendre, et dans le seul dessein de lui procurer quelque grâce : faites de même ; celle qu'on croit la petite sœur, c'est-à-dire, foible, est la grande à son tour, et parle à l'Epoux pour nous, comme nous avons parlé pour elle. Agissez comme si vous m'aviez consulté ; soyez soumise au premier mot. Il se

(\*) Cette personne avoit souvent occasion de communier sans qu'on s'en aperçût.

trouvera du temps pour s'occuper de l'effet des vers du saint Cantique.

Vous me ferez plaisir de prier la sainte Vierge pour moi : demandez-lui qu'elle vous obtienne le vin de la charité, le courage nécessaire pour porter vos peines. S'il vous paroît qu'elle n'est pas écoutée d'abord pour vous, ne vous rebutez point, comme elle-même ne se rebute pas. Ecoutez l'avis qu'elle vous donne : *Faites tout ce qu'il vous dira* (1). Soyez attentive, ma Fille, à ses exemples, à ses préceptes, et tout viendra en son temps. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce samedi au soir 1696.

---

## LETTRE CXXX.

Il lui recommande la simplicité, la paix et la soumission.

Vous avez bien fait, ma Fille, de ne pas venir. Je suis très-aise de vous voir dans la résolution de ne quitter madame d'Albert que le moins que vous pourrez.

Ne vous tourmentez point à juger de ce qui met des oppositions à votre salut : telle chose que vous croyez qui vous en éloigne, l'avance au contraire, selon les ordres cachés du chaste Epoux. Quant aux communions, allez votre train, en foi et en espérance, sans vous arrêter.

Je ne crois pas que vous deviez présentement communier tous les jours, à cause des embarras d'affaires

(1) *Jean. II. 5.*

que vous avez : communiez néanmoins très-souvent. En cela on doit suivre l'instinct de la grâce, dans une sainte liberté d'esprit.

Je ne comprends pas votre répugnance à confesser la peine dont vous me parlez : il ne faut guère user de ces réserves ; mais faire tout pourtant sans anxiété. Votre conduite doit être de vous en confesser régulièrement, quand vous vous sentez plus vivement piquée d'avoir été reprise ; du reste , allez en liberté, sans vous arrêter.

Dans ces douces invitations intérieures de l'Epoux céleste, je voudrais que ce qui vous inquiète fût banni ; mais cela ne doit point vous embarrasser. Etre trop attentive à repousser les inquiétudes, c'est souvent un moyen de les faire venir plus tôt ; laissez-les aller et venir.

Vous pouvez me demander ce que vous voudrez, pourvu que vous ayez le cœur soumis à mon silence : car ne savez-vous pas, ma Fille, qu'il y a des choses qui doivent venir d'en-haut ? J'approuve sur la pauvreté ce que vous m'exposez. Prenez garde de vous accoutumer à faire dépendre vos communions de mes réponses ; ces manières ne sont pas de mon esprit. Je vous mets en la garde de celui qui est l'auteur de vos peines, et je vous défends en son nom de rien changer dans vos communions, dans vos oraisons et dans tout l'extérieur de votre conduite : soyez-en maîtresse, et assurez-vous que Dieu a un regard de miséricorde sur vous, et qu'il tiendra l'ennemi en bride. Je le prie d'être toujours avec vous.

A Germigny, ce 25 septembre 1656.

## LETTRE CXXXI.

Il lui donne différens avis sur sa conduite.

JE ne trouve point mauvais que vous donniez à M. votre fils la consolation de vous faire voir Versailles : ayez pour lui toute la complaisance qu'il mérite. Prenez garde à sanctifier votre extérieur par l'intérieur, prenant de tout occasion de vous élever à Dieu. Soyez simple dans votre habillement et dans tout votre maintien. Je crois que le saint Epoux vous aime ; aimez-le, ma Fille : je donnerai bientôt de la pâture à votre amour. C'est un secret admirable de la médecine céleste, de guérir les passions par elles-mêmes. Contenez toujours l'extérieur, et évitez les distractions. Priez la sainte Vierge de se faire de vrais dévots, dignes de son Fils et d'elle.

Vous avez vu par ma dernière lettre le bon état de l'affaire de Torci, et que je ne vous oublie pas. Je pars demain pour la Trappe, ne pouvant différer davantage : vous pouvez m'écrire là directement. Il y a apparence, ma Fille, qu'à ce coup Dieu exaucera vos vœux : voici une crise ; soyez attentive à la volonté de Dieu, pour vivre de son amour. Je le prie d'être avec vous.

A Versailles, ce 3 octobre 1696.



---

 LETTRE CXXXII.

Sur son entrée à Torci, et les dispositions d'une novice.

LES raisons que vous me marquez, ma Fille, ne doivent point vous empêcher de vous donner à Dieu à Torci. Je n'ai vu encore de temps favorable, pour accomplir vos pieux desseins, que celui-ci. Dieu conduira tout; et quand vous lui aurez tout sacrifié, il fera son coup. La fidélité qu'il vous demande, c'est de souffrir avec soumission toutes les peines qu'il vous envoie.

J'aurai soin de reporter à Paris l'écrit que vous souhaitez. Sacrifiez toutes vos tendresses pour Jouarre; et préparez-vous de bonne heure aux humiliations du noviciat, où il ne faut point d'excuse et de réplique, ni bonne ni mauvaise, mais se réjouir d'être reprise bien ou mal. L'Époux pour qui vous ferez tout, sera votre consolateur, votre guide et votre soutien.

Je ne puis attribuer qu'à la tentation les peines que vous me marquez : vous devez les surmonter, et elles ne doivent apporter aucun obstacle à votre dessein. Il est question d'un commencement de sacrifice, où la victime doit être déjà en quelque sorte égorgée, et néanmoins encore vivante et agissante volontairement. Laissez-vous déchirer le cœur par votre affection pour Jouarre, et allez faire votre sacrifice où Dieu le veut. Je vous mets contre l'es-

prit tentateur, sous la protection de la sainte Vierge.  
Je suis, ma Fille, votre bon père.

A Meaux, ce 20 octobre 1696.

---

## LETTRE CXXXIII.

Sur ses dispositions dans l'état de postulante et de novice; et l'obligation de correspondre à la grâce. Il l'exhorte à la soumission et à l'humilité.

Vous avez vu, ma Fille, à quoi je réduis vos pratiques. Souvenez-vous de l'état de postulante et de novice; vous ne sauriez y être trop petite. Faites-le par amour de la petitesse volontaire de votre Epoux, soumis à tout durant trente ans, ainsi que je vous l'ai dit. Epreuvez maintenant la différence qu'il y a entre le désir de la religion et la pratique : venez à l'effet et au réel; assurez-vous que cela vaut mieux que l'oraison, et même que la communion fréquente. C'est donc ici la grande épreuve.

Il sera bon de me renvoyer à votre loisir votre écrit que je vous ai rendu. Je crois que vous avez reçu la grâce qui y est expliquée : mais ce n'est rien que d'avoir reçu la grâce, si l'on n'y est fidèle; il faut la laisser agir en tout, et y coopérer par la plus exacte correspondance qu'il est possible : c'est Jésus-Christ qui la donne, et c'est là véritablement une autre grâce plus grande que la première. Les humiliations que je vous ordonne vous fourniront le vrai moyen d'obtenir cette fidélité. Croyez qu'on a toujours plus de raison que vous, et agissez

comme le croyant. Le diable ne peut rien contre les ames ainsi petites, à l'exemple de Jésus-Christ leur modèle; et les vents des tentations et des contradictions passent par-dessus ces ames sans les ébranler.

Madame\*\*\* va à Torci; je souhaite, ma Fille, que l'on puisse prendre confiance en elle. Voyez comment Dieu dérouté la prudence et les vues humaines. Aussi n'avons-nous rien autre chose à faire qu'à étudier les momens de Dieu, avec une profonde admiration de ses impénétrables conseils: ce fondement posé, tout est au-dessous de nous.

Il n'y a aucune illusion à craindre, pourvu qu'on s'humilie toujours. Toutes les paroles intérieures sont bonnes: on en incorpore le vrai à sa source, et on demeure tranquille sur les simples vues de la foi. Agissez ainsi, et de moment à moment demeurez unie à Dieu. Souvenez-vous que je n'entends point que vous restiez, si ces dames se retirent: ne pressez donc rien que votre sanctification, par l'humilité, l'obéissance, la patience, la prière, la simplicité, la douceur, la charité et la mortification. Le chaste et céleste Epoux sera avec vous, pour vous faire triompher de vous-même.

Vous faites chose agréable à ses yeux de consoler la personne que vous savez, et d'entrer dans ses peines. Tâchez, avec le conseil de madame\*\*\*, de trouver d'honnêtes prétextes pour différer la proposition de votre réception à la prise d'habit. Soyez soumise à la volonté du chaste et sévère Epoux, qui vous met à de terribles épreuves; mais il conduira tout à votre bonheur: croyez-le, et espé-

rez toujours de plus en plus. Je le prie d'être avec vous.

A Versailles, ce 16 janvier 1697.

---

## LETTRE CXXXIV.

Sur l'abandon au céleste Epoux, et la soumission à ses volontés pour trouver la paix.

JE me sens toujours, ma Fille, une égale répugnance à vous laisser dans Torci, si mesdames de Luynes se retirent. J'espère voir bientôt madame\*\*\*, et vous mander ma dernière résolution sur votre prise d'habit, qu'il faut différer à cause des circonstances que vous me marquez.

Je vous ai déjà répondu sur ces pensées d'avancer vos jours par d'excessives mortifications, ou de négliger votre santé : quant à vos autres peines, allez en paix, continuant à vous fier au saint Epoux, qui gardera ce qui est à lui, pourvu que tout lui soit abandonné. Si vous saviez le don de Dieu, et quelle simplicité, quelle humilité il exige ! Aimons-le ce céleste Epoux, non de bouche ou de paroles, mais en effet et en vérité : c'est dans l'occasion qu'il faut pratiquer l'humilité, et se laisser condamner sans résistance.

Le saint Epoux sait seul accorder les choses les plus contraires : quoi qu'il arrive, il ne se fait que sa volonté, et il n'y a qu'à chercher la paix dans la soumission. Le saint Epoux est bon, autant qu'il est beau, et il ne faut qu'être en paix sous ses yeux, en lui gardant le fond où est sa demeure. Je trouve que

les choses sont encore trop incertaines , pour accepter la proposition qu'on vous fait : j'en ai dit mon sentiment à madame \*\*\*. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 8 mars 1697.

---

## LETTRE CXXXV.

Il lui témoigne le désir qu'il a de concourir à son sacrifice, et l'exhorte à attendre en paix les momens de Dieu.

N'AYEZ point de scrupule , ma Fille , s'il y a quelque chose dans mon livre qui vous convienne , de vous l'approprier et d'en faire usage , pourvu qu'en effet vous sentiez en vous-même une idée nette de ce que je veux exprimer : le livre n'est fait que pour cela.

Je ne saurois consentir à votre proposition, jusqu'à ce que j'aie été sur les lieux. La difficulté est d'y arriver : je le mande à madame de Luynes; il ne s'agit que de quelque retardement. Croyez, ma Fille, qu'au nom de votre sacrifice mon cœur vouldroit pour aller commencer vos fiançailles spirituelles : je ne pourrois, je vous assure, avoir une plus grande joie; mais il faut adorer les momens de Dieu. J'approuve vos désirs; mais je blâme l'inquiétude et l'impatience : je tolère l'empressement; mais je condamne absolument l'agitation. O sainte volonté de l'Epoux céleste, vous êtes la paix du cœur!

Je ne sais que vous dire sur vos peines, sinon que celui qui en est l'auteur vous soutiendra. Je l'en prie

avec instance, et je vous offre à ce Dieu de bonté, et vous bénis en son nom. *Amen.*

A Meaux, ce 1.<sup>er</sup> avril 1697.

## LETTE CXXXVI.

Il lui donne des avis sur son état, sur les grâces qu'elle peut recevoir, et sur la tentation.

JE m'étonne, ma Fille, que vous ayez eu peine à comprendre que le silence sur votre état est une suite du commandement de ne rien faire paroître de vos peines. Entrez donc dans cette pratique, qui est le fondement de toutes les grâces du saint Epoux. Dites seulement que je vous ai ordonné de garder mes écrits, qui doivent vous régler dans tout votre état, et mes livres où Dieu a mis de la consolation pour vous. Du reste, demeurez soumise.

Ne regardez dans votre état que la bonté de Dieu et les saintes douceurs de l'Epoux, malgré vos infidélités : n'adhérez que par cet endroit à ces vues de grâces ordinaires ou extraordinaires que certaines lectures vous présenteroient, sans vous enquérir le moins du monde de choses qu'il peut vous être dangereux de vouloir approfondir. Soyez fidèle à Dieu dans la tentation dont vous me parlez, et souvenez-vous de ce que je vous ai dit en cas pareils. Je défends au démon d'attenter sur vous ; je ne dis pas de vous tenter, car en cela il n'est point soumis à l'autorité de l'Eglise, mais d'attenter sur vous à l'extérieur. Du reste la tentation doit être bridée par la prière et par le jeûne, appliquant de ce côté tous

ceux de l'Eglise ou de la règle. Résistez à la tristesse et au dégoût de la vie, pour ne vouloir que ce que Dieu veut. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, vendredi matin, 1697.

## LETTRE CXXXVII.

Il approuve son attrait pour le recueillement ; et lui marque ce qu'elle doit faire pour contenter le céleste Epoux.

SUIVÉZ, ma Fille, cette impression de recueillement au dedans et au dehors : ne vous troublez pas ; ne craignez rien : vous n'êtes pas hypocrite ; seulement ne soyez pas si réfléchissante : passez en tout cas par-dessus toutes vos réflexions, pour contenter le saint Epoux, que ces retours contraindroient trop, si vous y adhériez. Obéissez à votre nouvelle maîtresse des novices, qui secondera la jalousie du céleste amant. Il n'est pas nécessaire que vous vous compreniez vous-même ; perdez-vous dans l'incompréhensible et dans l'inconnu.

Faites votre retraite dans cet esprit, en la commençant par le psaume *Dominus illuminatio mea*, et par le chapitre xiv de l'Evangile de saint Jean. Aimez en vous-même les fruits de l'Epoux, les germes de sa grâce et de son amour. Laissez tout posséder au chaste Epoux ; qu'il anime tous les replis et tous les battemens de votre cœur. Ne vous souvenez-vous pas de ce qu'il y a dans vos vers ? Tristesse ou recueillement, tout est bon : la tristesse sera à salut, si elle est jointe avec une douce espérance d'être recueillie en paix dans le sein du divin

maitre. Ajoutez à ces mots : *Que rendrai-je au Seigneur? ceux-ci : Je prendrai le calice du salut* (1). Laissez-vous détacher de tout , et serrez le saint Epoux avec des embrassemens d'autant plus tendres, qu'il ne vous laisse que lui seul. Demandez-lui en épouse ses lumières et son secours pour son Eglise et pour moi , son très-indigne ministre , qu'il met à de rudes épreuves.

Tenez-vous-en , ma Fille , aux ordres que je vous ai donnés sur la communication de mes vers , persistant à ne vouloir pas qu'on les voie. J'offrirai de bon cœur à Dieu M. votre fils. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux , ce 7 juin 1697.

---

## LETTRE CXXXVIII,

Sur l'indifférence et l'affection qu'il faut avoir tout ensemble pour les créatures; et le danger des erreurs des quiétistes.

VOTRE conduite avec la mère des novices doit être de lui obéir en tout pour l'extérieur; mais pour l'oraison, d'aller à votre ordinaire, sans entrer dans le fond en quoi que ce soit : du reste, faites comme vous pourrez, avec prudence.

Quant aux mépris qu'on peut vous témoigner, agissez, tant à l'extérieur que dans l'intérieur, comme si vous ne voyiez rien. Pour le fond de l'amitié, ne vous fâchez point de perdre celle des créatures : aimez-les de votre côté, sans rien changer à votre manière d'agir avec elles. Il faut toujours être

(1) Ps. cxv. 12, 13.



détaché des créatures en un certain sens; mais en un autre leur être toujours intimement uni pour Dieu, qui le veut ainsi.

Continuez à me dire ce que le saint Epoux vous mettra pour moi dans le cœur; je prendrai tout par le fond de la vérité : dites-lui bien qu'il y prenne garde, que son Eglise est en grand péril (\*). Cette tentation est une des plus subtiles : il le sait bien, comme vous le pouvez croire; mais il aime que nous lui disions ce qu'il sait, à cause de l'intérêt qu'il veut qu'on prenne à ce qui le touche, et plutôt pour exercer notre vigilance que pour exciter la sienne. Dites-lui donc qu'il ne dorme pas, comme il fit dans la barque, au milieu de ses disciples (1) : éveillez-le par votre foi et par les cris d'une ardente prière pleine d'une humble confiance.

Je reçois vos lettres par les mains de M. votre fils : j'aurois bien voulu avoir un peu plus de loisir pour l'entretenir. Je ne change rien à cette lettre.

Ne craignez point d'illusion ; plus vous sentirez votre salut en péril, plus vous le devez mettre en sûreté entre les mains du céleste Epoux, par la confiance et par l'abandon, en veillant et priant toujours. Je le prie d'être avec vous.

*A Paris, ce 17 juin 1697.*

(\*) Il parle ainsi à cause des efforts que faisoient les quiétistes, pour faire prévaloir leurs erreurs.

(1) *Matt. viii. 24.*

## LETTRE CXXXIX.

En quoi consiste la fidélité de son état.

VOYEZ-VOUS, ma Fille, je vous l'ai dit, et je vous le répète; toute la fidélité de votre état consiste à garder les dehors, à renfermer tous les des-seins de l'Epoux, et tous les exercices qu'il vous envoie, entre lui et vous. Je vous défends de rien laisser paroître des sentimens dont vous me parlez; vous me fâcheriez tout-à-fait contre vous. Réprimez donc tout ce qui pourroit faire connoître au dehors ce que vous éprouvez intérieurement. Pensez-vous que ce soit contenter pleinement l'Epoux, que de recevoir ses caresses? Il faut aussi soutenir des combats, et tout souffrir plutôt que de lui manquer en rien.

Au reste, ma Fille, votre cœur m'a parlé dans votre lettre. N'hésitez point à m'écrire tout ce que le saint Epoux vous dira pour moi : si vous passez les bornes, vous en serez avertie. Souffrez les dernières violences, plutôt que de manquer à satisfaire le divin Epoux; soyez pourtant tranquille parmi vos efforts, et gardez tout au dedans, quand il en faudroit mourir. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 25 juillet 1697.

## LETTRE CXL.

Sur la manière dont elle doit recevoir les avis qu'on lui donne sur ses défauts, et sur le tort qu'elle a de laisser paroître au dehors ses peines. Il lui demande de faire pour lui une prière.

NE vous embarrassez pas, ma chère Fille; le coin où vous vous trouvez reléguée, est celui où l'Époux se cache, et d'où il vous envoie du secours, étant toujours prêt à vous assister. Soyez en repos sur vos confessions passées. Pour celles de l'avenir, ne vous tourmentez pas à chercher ces défauts qu'on vous reproche : croyez qu'ils sont en vous, puisqu'on vous le dit, et que ce sont ceux que Dieu charge de votre conduite, par rapport à la religion, qui vous le déclarent. Je ne veux pas que vous répliquiez un seul mot, ni que vous vous défendiez le moins du monde. Le silence et l'humilité seront votre force. Ne niez donc rien; mais n'avouez pas même à confesse ce que vous ne sentez pas devant Dieu avoir fait. Quand on vous reprend, contentez-vous de dire : Je crois que cela est; et non-seulement je suis capable de tous ces défauts, mais j'en sens le fond en moi-même, et d'une infinité d'autres. Assurez bien que vous agissez sincèrement : je vous cautionnerois volontiers là-dessus s'il le falloit. Portez la pénitence qui vous sera imposée : communiez toujours à votre ordinaire, si on ne vous en empêche pas.

Vous avez eu tort d'avoir fait paroître votre peine : cela est bien contraire au commandement de cacher

tout au dedans , et de ne rien montrer au dehors qu'une douceur et une égalité inaltérable. Vous avez bien remarqué que le dedans est fortifié par la fidélité à se réprimer au dehors, et par l'édification que le prochain en tire. Le contraire est une source de fautes pour soi, et en occasionne beaucoup aux autres. Cependant , ma Fille, le saint Epoux est avec vous : je sens qu'il veut vous sauver avec vos défauts, par pure miséricorde. Rendez-les toujours plus involontaires ; et cependant profitez-en pour vous humilier en silence et en abandon à Dieu. Ayez recours aux psaumes *Dominus illuminatio mea ; De profundis ; Deus , in adjutorium.* « Vous aurez » de l'affliction dans le monde : mais prenez courage ; j'ai vaincu le monde (1) ».

Si vous voulez faire une bonne prière pour un ministre , que Jésus-Christ daigne employer aux affaires de la plus haute importance de son Eglise ; demandez plutôt au cher Epoux qu'il éteigne en lui, jusqu'à la moindre étincelle, l'amour et la complaisance pour les dignités et pour l'approbation des hommes , et qu'il attende uniquement ce qui est promis dans la résurrection des justes , à ceux à qui personne n'a rien à rendre sur la terre (2).

Continuez à m'exposer vos vues, sans vous étonner du peu d'attention que j'y ferai ; et contentez-vous de savoir , ou par mon silence ou par mes réponses, que je les approuve ou ne les approuve pas. Soyez sans inquiétude pour votre réception : le saint Epoux a tout fait seul ; il continuera, et assurément il ne

(1) *Joan.* XVI. 33. — (2) *Luc.* XIV. 14.

se fera que sa volonté. Je le prie , ma Fille , d'être  
AVEC VOUS.

A Paris, ce 30 juillet 1697.

---

## LETTRE CXLI.

Il lui montre qu'il n'est pas possible d'éviter toutes les occasions de chutes ; ce qu'elle doit faire lorsqu'elle est tombée en quelque faute ; comment elle doit se conduire pour la communion.

C'EST, ma Fille, chercher à vous tourmenter vous-même , que de tourner en doute contre moi la défense que je vous fais de laisser paroître votre peine au dehors : vous savez bien , dans le fond, que je dois connoître tout ce qui vous regarde, pour régler les choses et pour vous soutenir.

Je n'ai rien à vous dire sur les occasions de vos chutes, sinon que vous ne pouvez les éviter toutes qu'avec trop de contrainte, et même en faisant quelque sorte de scandale ; ainsi ne forcez rien. Si vous tombez en quelques fautes, réprimez-vous, humiliez-vous ; au surplus, laissez-vous conduire. Il ne faut point procurer ces occasions ; mais il ne faut pas aussi chercher scrupuleusement à les éviter. Demeurez ferme, quoi qu'il en arrive, à contenir le dehors ; car c'est sur quoi il ne faut jamais se relâcher ; autrement ce seroit succomber à la tentation. Autant de peines, autant de sacrifices, c'est le moyen d'en faire souvent, et de contenter l'insatiable Epoux.

Vous avez bien fait de communier. Il n'y a rien que je souffre moins volontiers en vous, ma Fille,

que la pensée d'attendre ma présence ou mes ordres pour communier ou pour continuer vos exercices : je vous ai dit souvent de passer outre, à moins que je ne vous le défende : à cette condition, et sur cet inébranlable fondement, je ne vous manquerai jamais; et vous pouvez vous assurer sur cette parole d'un évêque, qui ne la donne pas légèrement.

Je répondrai à vos questions, quand Dieu m'en donnera le loisir : il sait ma bonne volonté; mais je ne puis secouer le joug qu'il m'impose, ni toujours vaincre toutes les affaires dont il charge mes foibles épaules. Je le prie d'être toujours avec vous.

A Germigny, ce 1.<sup>er</sup> septembre 1697.

## LETTE CXLII.

Il l'exhorte à souffrir la privation de la communion par esprit d'obéissance, et blâme des maximes nouvelles.

APRÈS avoir mis tous vos écrits à part, bien soigneusement, pour les relire à Germigny où je vais être quelques jours; à la fin, ma Fille, j'ai oublié le porte-feuille dans une armoire, dont j'ai la clef. Je vous marque cette dernière circonstance pour vous mettre l'esprit en repos. Cet oubli est mortifiant pour moi, et le sera aussi pour vous; mais Dieu ne l'a pas permis sans sujet. Il veut vous montrer, ma Fille, qu'il prendra lui-même soin de vous, pourvu que vous continuiez vos exercices, comme je vous l'ai marqué : n'y changez rien du tout; Dieu le veut ainsi.

Il est vrai, la communion est une grâce ad-

mirable : mais n'est-ce pas l'Époux qui dit lui-même (1), que *l'obéissance vaut mieux que le sacrifice* ? Souffrez-en donc la privation : et puisque la vérité éternelle vous assure que votre souffrance, quand elle a l'obéissance pour guide, vous tient lieu de communion ; n'êtes-vous pas trop heureuse en obéissant , et en vous conformant à l'ordre commun et aux sentimens qu'on vous a témoignés, de recevoir tout à la fois le fruit de l'obéissance et celui de la communion ? Vous ne sauriez manquer de rien en obéissant ; et en communiant vous pouvez manquer de beaucoup de grâces, de celles-là même que la communion vous apporte. Il est vrai que je vois, depuis quelque temps , à grand regret, s'établir beaucoup de nouvelles maximes sur la communion, qui ne feront que resserrer le cœur, troubler les bonnes consciences, et aliéner des sacremens. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 6 septembre 1697.

---

## LETTRE CXLIII.

Il lui marque ce qu'elle a à faire pour se soutenir dans ses peines ;  
et lui conseille la lecture de sainte Thérèse.

J'AI reçu , ma Fille, votre présent, avec la lettre qui l'accompagnoit ; tout m'a été fort agréable : j'accomplirai , s'il plaît à Dieu, ce que vous attendez de moi. Votre lettre me fait voir la continuation de vos peines, et les nouvelles angoisses que

(1) *I. Reg. xv. 22.*

Dieu vous envoie. Tenez-vous fortement attachée à vos premières résolutions : exécutez ponctuellement tout ce que le cher Epoux m'a donné pour vous dans toutes mes lettres, et surtout dans les dernières. Quoi qu'il arrive, il faut conclure votre sacrifice. Laissez les créatures être ce qu'elles sont : c'est assez pour vous que l'Epoux céleste soit toujours le même, et qu'il me tienne inébranlable dans les mêmes résolutions.

Vous trouverez de la consolation dans la lecture de sainte Thérèse, au livre du *Château de l'ame*, sixième demeure, chapitres I, III et VI. Ne vous arrêtez point aux grâces, si ce n'est à celles qui ont rapport avec les peines que vous souffrez : mais pour les états de peines, il faut s'y appliquer, et en quelque sorte s'y livrer. Dieu ne vous laissera pas sans consolation. Je prie le saint Enfant de vous attacher à sa crèche, à sa pauvreté, à son silence, à son obéissance, à son humilité, à sa douceur. Je vous porte dans mon sein, où je vous offre à Dieu. Soyez fidèle, et ne craignez rien ; je vous ai parfaitement comprise.

Vous pouvez m'écrire à l'ordinaire sur votre intérieur : à l'extérieur, laissez-vous conduire par le gouvernement de la maison. Vous auriez tort, ma Fille, si vous croyiez que, parce que vous êtes entrée en religion, je prendrai moins de soin de votre intérieur ; c'est le dehors que je laisse conduire à vos supérieures. Si vous êtes vraiment petite aux yeux de Dieu, et que vous mettiez fidèlement en pratique mes conseils, qui sont des ordres précis dans mon intention, vous ne manquerez jamais



mais de soutien, ni du côté de Dieu, ni du mien. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 7 janvier 1698.

## LETTRE CXLIV.

Il la rassure sur quelques frayeurs qu'elle avoit, et recommande à ses prières un ouvrage qu'il alloit publier.

JE crois, ma Fille, vous avoir donné tous les conseils nécessaires sur vos peines, par une lettre écrite de Meaux, où je vous renvoie à certains chapitres de sainte Thérèse. Vous pouvez continuer vos confessions sur le pied que vous me marquez.

Je ne sais pourquoi vous doutez que je lise vos lettres, et surtout celle où vous m'exposez votre doute sur l'intention de vous corriger. Il est vrai que si vous n'aviez en vue que de mériter et de faciliter votre réception, il faudroit craindre ce qu'on vous dit, que vous n'avez qu'un désir superficiel de réformer vos défauts; mais je sais que ce désir va plus au fond. Ainsi allez votre train : oubliez tout; que toutes les créatures vous trouvent une autre personne, et que vous les trouviez aussi autres qu'elles ne vous étoient auparavant. Car il faut que ce qu'a dit le saint Époux, par rapport à son Epouse, s'accomplisse : « Celui qui est sur » le trône a dit : Je fais toutes choses nouvelles ». *Nova facio omnia* (1).

Continuez vos prières pour l'ouvrage que j'ai en

(1) *Apoc.* xxi. 5.

main<sup>(\*)</sup>, qui va paroître. Ne doutez point, ma Fille, que je n'aie fort à cœur tout ce que vous me mandez par vos précédentes. Quoi qu'il en soit, allez devant vous ; Dieu ne vous manquera pas.

J'aurois été effrayé aussi bien que vous, du discours de ce bon Père de la Trappe ; mais je me conduis par une autre règle, qui est qu'il faut contenter l'attrait que Dieu vous donne, par les seuls moyens qu'ils vous offre : ainsi vous n'avez plus que l'abandon et la confiance.

Vous verrez bientôt mon nouveau livre : il est écrit avec bonne intention ; priez Dieu qu'il y donne sa bénédiction pour sa gloire. Priez pour l'Eglise, dont la pureté est attaquée plus que jamais ; mais la vérité sera la maîtresse. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce 18 février 1698.

---

## LETTRE CXLV.

Il répond aux questions qu'elle lui avoit faites, sur les répugnances qu'elle éprouvoit pour le monastère où elle étoit, sur le désir d'embrasser une règle plus austère, sur l'obligation de combattre ses défauts, etc.

JE vous envoie, ma Fille, la réponse à votre mémoire : je n'ai rien omis ; il ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous fasse dignement accomplir votre sacrifice. Je n'abandonnerai jamais le soin de votre

(\*) La *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai, et *Jes divers Ecrits sur le livre des Maximes des Saints*, qui parurent ensemble à la fin de février 1698. (*Edit. de Vers.*)

ame, et je m'intéresserai toute ma vie à la maison où vous serez consacrée : ainsi elle pourra me regarder comme un ami perpétuel.

**PREMIÈRE DEMANDE.** Si on peut s'engager, ne sentant pas, ni pour la maison ni pour la plupart des sujets qui la composent, une certaine inclination et sympathie, comme pour Jouarre, et pour une règle plus austère.

**RÉPONSE.** Ne vous embarrassez point des antipathies des créatures : ne regardez en elles que l'Époux céleste seul : rendez-vous indépendante de toutes, en vous soumettant à toutes. Sauvez-vous par l'obéissance, qui sera d'autant plus pure, qu'elle ne s'attachera point aux personnes : vous n'en ferez que mieux votre salut, quand vous vivrez dégagée de tout ; car alors Dieu vous soutiendra et vous relevera.

Si madame de Luynes use de tout son pouvoir pour faire le bien, vous jouirez de son travail ; sinon vous ferez toujours celui que vous pourrez. Vos bons désirs tiendront lieu de tout : Dieu prendra ces efforts sincères pour un accomplissement de sa volonté. Allez cependant par où la porte vous est ouverte. Quand vous serez reçue et professe, je vous dirai ce que vous aurez à faire pour avancer le bien, et pour mettre sérieusement la main à l'œuvre de votre perfection. Ce bon religieux, avec les idées de la perfection de la Trappe, voudroit que tout allât partout comme là. Si vous voyiez une porte ouverte dans une maison plus austère, et d'une plus grande règle, il auroit raison. Promettez au saint

Epoux de faire tout ce qui sera possible, et il sera content. La perfection se peut trouver dans les particuliers d'une maison moins austère, et même imparfaite. Ne prévoyez pas de si loin : *A chaque jour suffit son mal* (1). Allez au jour la journée; heureuse de faire à chaque moment ce que veut le céleste Epoux.

Je suis bien aise de votre amour pour Jouarre; mais dilatez votre cœur pour tous les lieux où vous trouverez Dieu et son sacrifice. Pourvu que le lien de la charité vous unisse à la maison, nul autre nœud n'est nécessaire : ne vous embarrassez pas de vos peines et de vos antipathies, avec cette condition.

SECONDE DEMANDE. Si le penchant et le désir que j'ai d'embrasser une plus grande règle, quand je le pourrai, n'est pas contre le vœu de stabilité.

RÉPONSE. Vous pouvez faire le vœu de stabilité avec soumission aux supérieurs, et aux dispositions de la divine Providence, à laquelle il faut tout abandonner.

TROISIÈME DEMANDE. Si l'on peut, sans rien dérober au céleste Epoux, faire connoître par quelques signes extérieurs son respect pour madame\*\*\*, et son amitié aux personnes à qui on la doit.

RÉPONSE. Tout ce que je puis vous permettre, c'est de baiser quelquefois la main de madame, en signe d'obéissance, plutôt que de tendresse, et avec plus de sérieux que d'épanchement, avec pourtant

(1) *Matt. vi. 34.*

un air de sincérité et de cordialité, sans qu'il paroisse rien de forcé et d'affecté. Le saint Epoux vous fera faire ce qui sera convenable. Il est vrai que toutes les caresses doivent être pour lui, et que c'est envers lui seul qu'il faut épancher son cœur. Cependant comme il vous commande d'aimer vos Sœurs, montrez votre amour cordial pour elles, par des services réels dans l'occasion, par une complaisance compatissante; et témoignez votre respect pour vos supérieurs par une ponctuelle obéissance, où vous marquez le plaisir d'obéir. Vous pouvez même quelquefois faire de petites plaintes, pour ne point paroître indifférente à l'amitié; mais rien qui montre des peines foncières. Ne désirez rien de plus; car ce seroit une étrange chose de désirer les bonnes grâces d'autres que de l'Epoux, et de vouloir exciter sa jalousie dure comme l'enfer (1).

QUATRIÈME DEMANDE. Si cet engagement, qui me retire de votre bercail, ne diminuera ni vos bontés, ni vos soins pour mon ame.

RÉPONSE. Assurez-vous, ma Fille, que je ne quitterai le soin de votre ame, non plus que l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde, ni à la vie ni à la mort; et que j'aimerai la maison où vous serez, et en serai l'ami et le protecteur dans l'occasion, de tout mon pouvoir. J'irai dans cette maison pour vous seule: mais vous ne serez point seule, et le saint Epoux sera avec vous. Ainsi que rien ne vous empêche de presser votre réception, en espérance contre l'espérance. Dites le psaume LXI, pour vous

(1) *Cant.* VIII. 6.

confirmer dans ces sentimens, et ajoutez le psaume CXXII.

CINQUIÈME DEMANDE. Si mon engagement m'obligera à me faire encore plus de violence sur mes défauts.

RÉPONSE. Ne vous poussez point vous-même à bout par trop de violence : le saint Epoux se contente de médiocres et de raisonnables efforts. Humiliez-vous, et passez outre sur ces défauts dont vous me parlez. Il est rare qu'on les déracine tout-à-fait; ils restent pour nous humilier et nous exercer. Combattez toujours; et ne songez jamais à une pleine victoire, où l'ennemi soit tout-à-fait exterminé, ou entièrement subjugué. Il faut cela; afin que, toujours sous la main de Dieu, nous fassions notre soutien de notre besoin et de notre dépendance. Votre oraison doit être en foi et en silence, en patience et en abandon, sans vous troubler de vos foiblesses et de vos impuissances, dont le continuel aveu rend gloire à Dieu.

SIXIÈME DEMANDE. Si je puis faire le contrat que vous savez; et si enfin, nonobstant tout ce que je vous expose, je dois m'engager.

RÉPONSE. Vous pouvez faire le contrat dont vous me parlez, avant votre profession, si les supérieurs l'agrément; surtout n'ôtez rien à M. votre fils.

Oui, je persiste à vous dire de vous engager; car Dieu le veut. Ainsi, ma Fille, consommez votre sacrifice. J'ai mis le couteau entre les mains du père T\*\*\*, afin qu'il achève de vous égorger: expirez sous sa main et sous ce tranchant. Ne songez

plus si on vous estime, si on vous méprise, si on pense à vous, ce qu'on en pense, si l'on n'y pense point du tout. O quelle paix divine produit le saint dégagement de soi-même et des créatures ! Mon Dieu est mon tout : *Mon bien-aimé est à moi, et moi je suis à lui* (1). Qu'il soit avec vous à jamais.

A Paris, ce 5 mars 1698.

## LETTRE CXLVI.

Il lui témoigne qu'il veut prêcher à sa profession et en faire la cérémonie.

J'AI, ma Fille, rendu grâces à Dieu de votre heureuse réception : disposez-vous au grand sacrifice de l'amour. Je ne veux point qu'une autre main que la mienne vous immole, ni qu'une autre voix vous consacre et vous anime. Je consens au mardi de la Pentecôte, si madame de Luynes le trouve bon, et je lui en écris : je lui mande aussi que je pourrai vendredi au soir aller coucher chez vous. Elle m'écrit au sujet de votre réception avec une bonté admirable, dont je lui sais très-bon gré. Madame d'Albert m'a écrit aussi votre réception, et je lui marque ma reconnoissance de toutes ses bontés. Vous voyez, ma Fille, qu'il n'y a qu'à mettre sa confiance au saint Epoux, et s'abandonner à lui pour le temps et pour l'éternité. Je le prie d'être avec vous.

A Meaux, ce 4 avril 1698.

(1) *Cant.* II. 16.

---

## LETTRE CXLVII.

Sur la retraite qu'elle alloit faire pour se préparer à sa profession ;  
quels doivent en être les fruits.

DIEU bénisse votre retraite, ma chère Fille. Entrez dans le cellier avec le saint Epoux ; que sa gauche soit votre soutien, et que sa droite vous couvre et vous protège (1). Continuez votre retraite, dont le fruit doit être de vous séquestrer de toute société humaine, autant que la charité et la bienséance, qui en fait une partie, le peuvent permettre. Offrez-vous à Dieu ; afin qu'il vous inspire les moyens de cette heureuse séparation. Menez l'Epoux à la campagne, dans le fond du désert (2), dans le plus intime cabinet de votre mère l'Eglise : ce qui ne se fera pas en cette vie se fera en l'autre ; et c'est là que s'accompliront les jouissances éternelles et spirituelles, où Dieu sera tout en tous (3).

Vous êtes admirable, de vouloir que la méprise d'une religieuse soit un argument de votre mort. Veillez et priez, je le veux ; mais non pas pour de si foibles motifs. Je ne manquerai pas d'arriver de bonne heure, s'il plaît à Dieu, pour ouïr votre confession, et vous laisser le reste du temps le plus libre qu'il se pourra. Tenez bien le cher Epoux, et ne le laissez pas échapper. L'obéissance et l'humilité sont les chers liens dont il se laisse volontiers enserrer. Qu'il soit toujours avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 9 mai 1698.

(1) *Cant.* I. 3. II. 6. — (2) *Cant.* III. 4. — (3) *I. Cor.* xv. 28.



---

## LETTRE CXLVIII.

Il répond à ses demandes sur l'attention à l'office, sur les fautes contre la règle, sur la pauvreté, sur les grâces et les infidélités, etc.

MADAME d'Albert m'écrit, ma Fille, que vous êtes cruellement tourmentée d'un mal de dents; cela, avec vos autres peines, vous doit pousser à un absolu abandon envers un Dieu tout bon et tout sage, qui ne vous abandonnera pas. Soyez dans l'obéissance, et souvenez-vous de garder jusqu'à la mort les règles que je vous ai données. J'ai été bien édifié de ce que madame d'Albert me mande de votre amour pour la pauvreté : vous ne sauriez le pousser trop loin; car plus vous serez dépouillée, plus vous serez riche : Dieu lui-même se donne à ce prix.

Voilà la réponse à vos articles. Il a plu à Dieu, ma Fille, que j'aie trouvé le temps de la faire; cela ne m'arrive pas toujours de même, et souvent je ne puis donner aux questions qu'on me fait, une attention si suivie et si exacte. Entrez dans l'esprit de mes réponses, et faites servir la décision aux cas semblables.

PREMIÈRE DEMANDE. Sur l'attention à l'office.

RÉPONSE. Il n'est pas nécessaire de se bander l'esprit pour avoir cette attention, ni d'en apporter une plus grande au Bréviaire qu'aux messes d'obligation, où vous devez être accoutumée. Après les distractions, il faut sans effort, et très-doucement, rentrer

dans le premier dessein de louer Dieu. Il suffit d'être attentive à ce que dit l'officiante, sans scrupule : quand on est distrait, il est bon de dire bas soi-même ce qu'elle dit. Il faut prononcer bonnement et sans scrupule, à peu près comme dans les autres prières ; il n'est pas nécessaire de s'entendre soi-même. Il ne faut jamais se précipiter en rien ; mais il faut aussi bannir le scrupule, aller rondement, bonnement et simplement, comme dans une autre prière.

**SECONDE DEMANDE.** Sur les fautes de la règle.

**RÉPONSE.** Il n'y a rien de considérable que le mépris et la négligence ; du reste, la règle n'oblige pas sous peine de péché mortel.

**TROISIÈME DEMANDE.** Sur la pauvreté.

**RÉPONSE.** Cela dépend des circonstances et de la plénitude assurée du consentement. Déclarez une bonne fois à madame que vous ne voulez user de rien sans ordre, et contentez-vous de ce qu'elle vous dira. Demeurez sans attache à rien, et sans scrupule pour les choses qui vous seront laissées.

**QUATRIÈME DEMANDE.** Sur les grâces et les infidélités.

**RÉPONSE.** Je n'approuve point de s'abandonner à tout ce qui seroit extérieur : pour les larmes, cela se peut, en se modérant pourtant, tant par rapport au cerveau, que par rapport au dehors. Pour les autres choses, elles peuvent être permises, mais rarement, et seulement dans la violence d'un transport extraordinaire ; sinon tout cela tendroit à l'illusion.

Je voudrois, au lieu d'être si fort effrayée de vos infidélités, que vous disiez au cher Epoux : Il est

vrai, je suis une ingrante : mais vous avez dit : *Ame infidèle et déloyale, reviens pourtant, et je te recevrai dans ma couche, et entre mes bras* (1). A quelque heure, à quelque moment qu'on revienne de bonne foi, il est prêt.

CINQUIÈME DEMANDE. Que puis-je faire pour marquer à Dieu ma reconnoissance du bonheur d'être religieuse ?

RÉPONSE. Il faut en reconnoissance prendre le calice de l'obéissance par l'observance des règles, et du reste attendre que l'instinct divin se déclare, en disant avec Samuel (2) : *Parlez, Seigneur; car votre servante vous écoute*. Il ne faut pas tant chercher à faire des choses extraordinaires; mais livrer son cœur en proie à l'amour par une bonne volonté. Songez à ces paroles : *Les vrais adorateurs doivent adorer en esprit et en vérité* (3). Lisez attentivement l'évangile de la Samaritaine; et apprenez à vous détacher de tout l'extérieur, pour vous attacher à Dieu en esprit et en vérité, par le fond le plus intime de vous-même. Dites souvent : Parlez, Seigneur.

Le saint Epoux soit béni de toutes les grâces qu'il vous a faites sous le drap mortuaire : c'est le drap de l'Epoux enseveli; il ne faut jamais le quitter. Soyez en repos; la paix de Jésus-Christ est avec vous.

SIXIÈME DEMANDE. Sur les pénitences, et sur le souvenir de ses péchés.

RÉPONSE. Il faut tout quitter pour écouter la pénitence; puisque c'est là écouter l'Epoux qui parle

(1) *Jerem.* III. 1. — (2) *I. Reg.* III. 10. — (3) *Joan.* IV. 24.

juridiquement, et avec autorité, par ses ministres. Vous pourriez dans l'occasion essayer de soulager votre mémoire, en écrivant un mot, mais sans scrupule. Laissez vos péchés à l'abandon et à la miséricorde infinie de Dieu, et passez outre.

J'approuve les prières que vous faites pour la déclaration de la vérité : le saint Epoux y paroît disposer son vicaire. Ne dites jamais qu'on décide en ma faveur, comme si c'étoit là mon affaire propre, ou que j'y entrasse autrement que les autres fidèles. Vous avez raison : la lettre de M. l'archevêque (\*) est admirable; il faut remercier Dieu de la lui avoir inspirée. Je vous bénis, ma Fille, de tout mon cœur.

A Meaux, ce 31 mai 1698.

## LETTE CXLIX.

Il lui envoie un précis du sermon qu'il avoit prêché à sa profession.

Je n'écris rien de mes sermons, ma Fille. Je vous ai parlé dans le discours que je vous ai fait, sur l'évangile du jour, depuis le premier verset du neuvième chapitre de saint Luc, jusqu'au sixième; et je vous ai dit ce qu'il avoit plu à Dieu de me mettre dans le cœur sur les devoirs de votre état, pour votre instruction et votre consolation, et sur ce qu'il demandoit de vous. Puisque vous me dites qu'il vous seroit utile d'avoir par écrit quelque chose de ce que je vous ai prêché, voilà ce que j'ai pu en rappeler dans ma mémoire. Je loue Dieu de ce qu'il

(\*) C'est la réponse de M. l'archevêque de Paris à quatre lettres de M. l'archevêque de Cambrai. (*Édit. de Vers.*)

vous a fait goûter mes paroles, et je le prie de faire qu'elles vous pénètrent de plus en plus.

Je vous ai fait voir, dans la première partie de mon discours, (car c'étoit plutôt un discours qu'un sermon étendu; puisqu'en prenant en main l'évangile du jour, je m'abandonnai à l'Esprit de Dieu, pour dire ce qu'il m'inspireroit pour vous). je vous dis donc que vous aviez reçu, aussi bien que les apôtres, la vertu de guérir toutes sortes de maladies, et la puissance de chasser tous les démons. Dans la seconde, je vous fis voir que vous deviez vivre comme Jésus-Christ le prescrit aux apôtres dans ce même évangile, pour reconnoître les grandes grâces qu'il vous a faites.

I. POINT. La source et le principe de toutes les langueurs et de toutes les maladies de nos ames, est l'humeur particulière de chacun de nous. C'est par cette humeur que nous agissons presque en toutes choses; nous ne songeons qu'à la satisfaire, et rien n'est si rare que de ne point suivre son humeur : elle se mêle presque dans toutes nos meilleures actions, et c'est ce qui les gâte souvent, ou les rend toutes languissantes. Cette humeur est la cause de toutes nos maladies spirituelles, et de toutes nos chutes : car pourquoi se laisse-t-on aller aux contentions, aux querelles, pourquoi nous abandonnons-nous à la colère, sinon parce qu'on blesse notre humeur, que l'on s'y oppose, et que l'on ne nous permet pas de la contenter ? Pourquoi ne saurions-nous souffrir certaines manières du prochain, sinon parce qu'elles sont contraires à notre humeur ? Et d'où vient enfin que nous ne sommes point soumis à Dieu dans les

divers incidens de la vie, que nous en murmurons; n'est-ce pas parce qu'ils ne s'accordent point avec les vues que nous avons pour satisfaire notre humeur? Tout ce qui la contrarie, nous choque : tout ce qui la retient et la met à la gêne, nous déplaît et nous trouble.

O grande et profonde maladie que cette humeur ! Elle a pris son origine dans le jardin délicieux, où l'homme, en mangeant de ce fruit qui avoit un si beau nom, et goûtant, avec le fruit défendu, la pernicieuse douceur de contenter son esprit, d'agir par lui-même ; loin de devenir immortel et indépendant comme Dieu, devint l'esclave de ses sens, lui qui en étoit auparavant le maître, et tomba dans autant de maladies, qu'il y a de passions qui le dominent.

Mais, grâce à notre libérateur, il n'y a ni langueur ni maladie dont nous ne puissions être délivrés : il vous a donné, ma Fille, la vertu de les guérir toutes. Oui, il n'y en a aucune que, aidée de sa grâce, vous ne puissiez éviter, pourvu que vous travailliez à vaincre cette humeur, dont vous voyez qu'elles viennent toutes. Veillez donc sans cesse pour ne la pas laisser dominer, ni même se glisser dans rien de ce que vous faites : agissez toujours, sans avoir égard à votre humeur : ne donnez jamais dans ce qu'elle vous inspirera ; car pour peu que vous la suiviez, elle se rendra bientôt la maîtresse ; et le démon, cet ennemi qui ne songe qu'à nous faire tomber, s'en servira pour vous nuire.

Que la misère de l'homme est grande ! Il a non-seulement à combattre cette humeur, source de tant de maux, mais en core les sollicitations du dé-

mon, qui, plein d'envie contre nous, ne se plaît que dans le misérable emploi de tenter les hommes; son heureuse félicité étant changée en la triste consolation de se faire des compagnons de son malheur.

Cet état où est l'homme depuis sa chute, nous est fort bien marqué dans le prophète roi : *Fiat via illorum tenebræ et lubricum, et angelus Domini persequens eos* (1) : « Que leur voie soit ténébreuse » et glissante, et que l'ange du Seigneur les poursuive ». Voilà un chemin bien dangereux. Quand il n'y auroit des ténèbres, qui n'en auroit de l'horreur? Quand il ne seroit que glissant, qui ne craindrait d'y marcher? Mais étant glissant et ténébreux, quel danger ne court-on point à chaque pas? Cependant il faut marcher; l'ange du Seigneur les poursuit : ange du Seigneur par sa création, mais devenu ange mauvais par le dérèglement de sa volonté. Encore un coup, voilà un chemin où le péril paroît presque inévitable : car lorsqu'un homme se voit dans les ténèbres, et dans un endroit glissant, sans savoir où il peut mettre le pied, il a au moins cette ressource d'attendre qu'il fasse jour : mais il y a ici un ange qui poursuit et qui presse.

Tel est le déplorable état où se trouve l'homme : son esprit est dans les ténèbres; son entendement dans une profonde ignorance; sa volonté le porte au mal dès sa naissance; son humeur le sollicite continuellement, et le fait presque tomber à chaque pas; et comme si ce n'étoit pas assez, le démon le presse par de continuelles tentations. Mais que dis-je, le démon? Il y en a une infinité qui nous tentent.

(1) Ps. xxxiv. 6.

C'est pour cela, ma Fille, que je vous ai fait remarquer dans l'Évangile que Jésus-Christ donna pouvoir à ses apôtres contre toutes sortes de démons.

Il y a le démon de la vaine gloire, le démon de la sensualité, le démon de la colère, le démon de l'avarice, celui de l'envie, etc., et ces démons cherchent à tout moment à nous faire tomber. Ils nous attaquent dans toutes nos voies; ils se servent de tout ce qui est en nous et hors de nous, pour nous engager dans le péché. *Tout ce qui est dans le monde*, dit saint Jean, *n'est que concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie* (1); et c'est par tout cela que le diable nous tente, que le démon de la sensualité nous flatte, que le démon de la vaine gloire nous fait aspirer à l'élévation et aux honneurs, que le démon de la curiosité nous engage dans de vaines connoissances : car bien que l'homme soit tenté par sa propre cupidité; cependant, comme, selon saint Jacques, cette cupidité est encore excitée par notre ennemi, combien donc devons-nous veiller et prier, pour ne lui donner aucune prise sur nous, en écoutant nos mauvaises inclinations, en agissant pour le plaisir? car cela n'est jamais permis.

Il n'est pas défendu de trouver du plaisir dans les choses licites, comme dans le boire et le manger; mais il ne faut jamais avoir en vue cette volupté, dans quoi que ce soit que l'on fasse, ni s'y attacher. Ainsi il faut que le soutien de la vie soit l'unique cause qui oblige de boire et de manger, et le faire

(1) *I. Joan. II. 6.*



dans la seule vue de se conformer à l'ordre de Dieu sur nous.

Prenez-y garde, ma Fille, ne vous laissez jamais aller à contenter la cupidité; car pour peu que vous l'écoutiez, vous donnerez des armes au démon contre vous. Mais si vous réprimez cet ennemi, si vous l'assujettissez à l'esprit, le démon n'aura aucun moyen de vous nuire; vous le chasserez et vous l'éloignerez de vous. Jésus-Christ vous en a donné le pouvoir, comme je vous l'ai déjà dit. Oui, ma Fille, il vous a donné puissance contre toute sorte de démons; et si vous êtes fidèle aux dons célestes, vous pourrez dire avec le Sauveur : *Le Prince du monde va venir, et il ne trouvera rien en moi qui lui appartienne* (1) : et comme un saint évêque (2) disoit à la mort au démon qu'il voyoit s'approcher de lui : « Que fais-tu ici, bête cruelle ? il n'y a rien » qui t'y donne droit (3) ».

Telle est la confiance qu'inspire à ceux qui sont à Jésus-Christ, le pouvoir qu'il leur a donné sur cet ennemi. Depuis qu'il a été vaincu sur la croix, son empire est abattu par toute la terre; et nous pouvons par la vertu divine sortir, même avec avantage, de toutes ses tentations, et mettre en fuite tous les démons. Le Fils de Dieu en avoit chassé sept de Magdeleine (4), et c'est ce qui l'attachoit si tendrement à son libérateur : son amour étoit un effet de sa reconnoissance.

Pour vous, ma Fille, comment témoignerez-vous la vôtre à celui qui vous a comblée de tant de grâces?

(1) *Jean. XIV. 30.* — (2) *Saint Martin de Tours.* — (3) *Sulpit. Sever. Epist. III.* — (4) *Marc. XVI. 9. Luc. VIII. 2.*

De quelle manière lui ferez-vous paroître votre gratitude, et que vous ressentez ses bienfaits? Il va vous l'apprendre lui-même dans la suite de notre Evangile, que je vais vous expliquer.

II. POINT. *Ne préparez rien pour le chemin, ni bâton, ni sac, ni pain, ni argent, et n'ayez point deux habits.*

Voilà, ma Fille, le dénuement que Jésus-Christ vous demande pour reconnoître ses grâces : voilà le parfait dégagement où il vous veut, et auquel vous vous êtes engagée par le vœu de pauvreté. Il faut que cette pauvreté soit entière, que rien de superflu et d'inutile ne l'affoiblisse. Ne vous réservez rien, ma Fille, soyez exacte là-dessus. N'ayez rien en particulier, comme il est dit des premiers fidèles (1) : *Tout ce qu'ils avoient étoit commun entre eux, et on distribuoit toutes choses à tous, selon que chacun en avoit besoin.*

Voilà votre modèle, ma Fille. Si vous voulez être vraiment pauvre, il ne faut rien avoir que ce que la nécessité demande, et n'user même du nécessaire que comme appartenant à vos Sœurs autant qu'à vous. Loin donc toute attache, toute propriété, toute possession particulière. Qu'est-ce que posséder une chose, dit saint Augustin (2), sinon l'avoir à soi, comme un bien auquel les autres n'ont point de part ; et si cela est, on n'est point pauvre.

On n'a point renoncé à toute propriété, non-seulement lorsqu'on ne veut point que les biens extérieurs nous soient communs avec nos frères, mais

(1) *Act. iv. 32, 35.* — (2) *Enar. in Ps. cxxxi, n. 5; tom. iv, col. 1474. Serm. l, n. 4; tom. v, col. 277. Serm. cccclviii, n. 2; col. 1395.*

aussi quand on souhaite de la préférence dans les biens intérieurs. Craignez, ma Fille, cette espèce de propriété : aimez dans vos Sœurs les dons de Dieu ; et loin de les leur envier, réjouissez-vous-en, comme s'il vous les faisoit à vous-même, et vous y aurez part.

C'est Dieu proprement que l'on doit aimer comme le bien commun. Ce bien souverain et infini ne diminue point en se communiquant : il se donne tout à tous, et on ne se fait point de tort l'un à l'autre en le possédant : chacun le peut posséder tellement tout entier, qu'il n'empêche pas qu'un autre ne le possède de même.

Aimez-le, ma Fille, ce bien qui est le seul véritable, et la source de tout bien. Que votre cœur ne se partage jamais entre lui et la créature : c'est ce que vous lui avez promis par le vœu de chasteté. Qu'il possède seul votre cœur et toutes vos affections : ne souffrez rien d'étranger, ni rien qui profane un cœur qui lui est entièrement consacré. Brûlez pour lui d'un continuel et insatiable amour : n'aspirez qu'à le posséder ; le posséder, c'est être possédé de lui, et c'est là le pur amour.

Persévérez donc constamment dans la pratique des obligations où vous vous êtes engagée ; car c'est ce que Dieu demande encore de vous dans le même Evangile, en disant à ses apôtres : *En quelque maison où vous soyez entrés, demeurez-y, et n'en sortez point.* Le vœu de stabilité, que vous avez prononcé à la face des autels, est bien marqué, ma Fille, dans ces paroles.

Rien n'est plus inconstant que l'esprit humain, et

rien n'est plus difficile que de le fixer. Aujourd'hui il veut une chose, demain il en veut une autre : ce qui lui plaisoit le matin, lui déplaît et lui est insupportable le soir ; ses désirs, ses sentimens et ses vues changent presque à tous les momens. Jésus-Christ a voulu retenir cette mutabilité dans ses apôtres, leur défendant de changer le lieu de leur demeure, et d'aller de maison en maison. Il nous fait voir encore combien l'instabilité lui déplaît dans ceux qui s'engagent à sa suite, par ce qu'il dit à cet homme, qui le vouloit suivre, mais qui demandoit de retourner dans sa maison pour quelques momens : *Quiconque ayant mis la main à la charrue regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume de Dieu* (1).

Soyez ferme, ma Fille, et constante dans l'exécution de ce que vous avez promis à Dieu. Attachez-vous invariablement à la pratique de vos règles : marchez d'un pas égal dans le chemin où vous êtes entrée, ne vous détournant ni à droite ni à gauche : allez toujours devant vous comme ces animaux mystiques, qui nous sont représentés dans Ezéchiël : *Chacun d'eux marchoit devant soi*, dit le prophète (2) ; *ils alloient où les emportoit l'impétuosité de l'esprit, et ils ne retournoient point lorsqu'ils marchaient*. Avancez donc sans cesse, ma Fille, et ne vous arrêtez jamais ; mais marchez tout droit devant vous : fuyez les extrémités, demeurez dans un juste milieu ; c'est dans ce point que consiste la vertu ; n'excédez ni à droite ni à gauche.

(1) *Luc. ix. 62.* — (2) *Ezech. i. 12.*

On excède à droite lorsqu'on se laisse aller à un zèle indiscret, et qu'on s'engage dans des actions, qui, bien que bonnes en elles-mêmes, ne sont pas dans l'ordre de Dieu par rapport à nous. On se détourne à gauche lorsqu'on fait le mal; et c'est là le lieu du démon, qui nous y trouvant, nous fait rentrer sous sa tyrannie, comme il est rapporté dans l'Histoire ecclésiastique, de cette chrétienne dont le diable se saisit au théâtre; car étant interrogé comment il avoit osé entrer dans une personne qui étoit consacrée à Jésus-Christ. Je l'ai trouvée, répond-il, dans un lieu qui m'appartient, et j'ai eu droit sur elle (1).

Evitez ce malheur, ma Fille; fuyez jusqu'aux apparences du mal, et généralement tout ce qui peut vous détourner de votre voie; gardez-vous du moindre relâchement. Ne vous laissez point affaiblir, et attachez-vous toujours à celles de vos Sœurs que vous verrez les plus ferventes et les plus exactes : je parle sans vues particulières, croyant toutes vos Sœurs dans une exacte observance de leurs devoirs : mais il n'y a point de maison, si sainte qu'elle soit, où il n'y ait des ames plus fidèles à leurs obligations, et qui désirent davantage la perfection de leur état; et d'autres plus foibles et plus portées à se retirer de la sainte sévérité de la règle. Eloignez-vous de celles-ci, ma Fille, si vous en rencontrez; secouez même contre elles la poussière de vos pieds, comme parle l'Évangile que nous expliquons; car c'est encore une instruction que le Fils de Dieu vous y donne, et ce qu'il exige de

(1) *Tertul. de Spect. n. 26.*

vous, lorsqu'il dit à ses apôtres : *S'ils ne veulent pas vous recevoir, sortant de leur ville secouez même contre eux la poussière de vos pieds ; afin que ce leur soit un témoignage contre eux.* N'ayez aucune liaison, ni aucun commerce avec ces personnes indociles, et qui voudroient vous entraîner avec elles dans une vie molle et relâchée; fermez les yeux à leurs mauvais exemples : unissez-vous à celles de vos Sœurs qui vous paroîtront les plus zélées, les plus exactes, les plus humbles, et les plus soumises. Liez-vous avec ces enfans de paix, comme les appelle le Sauveur dans le chapitre suivant (1) : entrez dans leurs sentimens; animez-vous en voyant leur ferveur; élevez-vous avec elles à ce qu'il y a de plus parfait : enfin, comme vous y exhorte saint Paul (2), *que tout ce qui est véritable ; tout ce qui est juste, tout ce qui est saint ; tout ce qui vous peut rendre aimable, tout ce qui est d'édification et de bonne odeur ; s'il y a quelque chose de louable dans le réglément des mœurs, que tout cela soit le sujet de vos méditations et l'entretien de vos pensées.* Nourrissez-vous-en, ma Fille ; car votre nourriture désormais doit être de faire la volonté du Père céleste, comme dit le Sauveur : *Ma viande est de faire la volonté de mon Père* (3) : c'est-à-dire, qu'il faut que votre soumission et votre obéissance soit entière et parfaite, envers Dieu et envers vos supérieurs ; c'est ce que Jésus-Christ demande encore de vous.

*Mangez*, dit-il à ses apôtres dans le même endroit de l'Évangile, *mangez tout ce qui sera mis*

(1) *Luc. x. 6.* — (2) *Philip. iv. 8.* — (3) *Joan. iv. 34.*

*devant vous*, sans choix et sans distinction; c'est-à-dire, qu'il faut que vous receviez avec une paix égale ce que Dieu vous enverra, soit croix, soit peines, soit sécheresses, soit consolations, soit douceurs d'une tendre dévotion. Ayez la même égalité dans les différentes conduites de votre supérieure : laissez-la vous gouverner comme elle jugera plus utile pour votre perfection. Qu'elle vous mette dans cette situation ou dans cette autre, qu'elle vous destine à cet emploi ou à un autre, soyez indifférente à tout, et obéissez à l'aveugle et sans réserve à tout ce qu'elle vous ordonnera.

Voilà, ma Fille, toutes les obligations de l'état que vous avez embrassé, parfaitement expliquées dans l'Évangile; c'est ce que Jésus-Christ exige de votre reconnoissance. Vous en peut-il trop demander, après les miséricordes qu'il vous a faites, et la grâce qu'il vient de vous accorder, grâce pour laquelle vous soupiriez depuis si long-temps? Je suis témoin de vos désirs dans l'attente de ce bonheur, dont enfin vous jouissez. Combien avez-vous gémi, formé de vœux, versé de larmes devant Dieu, pendant tant d'années, pour l'obtenir? Je veillois sur vous cependant, et j'observois les mouvemens de votre cœur, attendant les momens où l'Époux céleste se déclareroit : car quoique déjà séparée du monde, et vivant dans une sainte communauté, je vous voyois toujours attirée à quelque chose de plus parfait. De cette vallée je vous ai conduite sur une sainte montagne, où vous croyiez trouver l'accomplissement de vos désirs. Quelles consolations et quelles douceurs ne vous ai-je pas vu goû-

ter , et quels charmes ne trouviez-vous pas dans ce saint monastère de Jouarre , et enfin combien avoit-il d'agrémens et d'attraits pour vous ? Vous pensiez , ma Fille , que c'étoit là le lieu où le Seigneur vous vouloit. Mais non , il y a une prédestination de lieux et de personnes qu'il destine à notre bien et à notre bonheur : il vous appelloit dans le saint monastère où vous êtes , et où vous avez enfin consommé votre sacrifice , sous la conduite d'une si digne supérieure (\*), entre les mains de laquelle je vous ai laissée , vous ayant confiée à ses soins , dont je lui demanderai compte au dernier jour. Elle vous instruira , elle exercera envers vous la charité d'une véritable mère , pour vous élever à la perfection de votre état.

Vous n'avez donc plus , ma Fille , qu'une seule affaire et qu'une unique occupation , qui est de vous rendre agréable à l'Epoux divin , de vous unir à cet Epoux incomparable , comme au seul objet de votre amour. Ouvrez-lui votre cœur , afin qu'il en prenne de plus en plus possession , et qu'il le rende une victime digne de lui avoir été immolée ; que vous soyez toute à lui , comme il sera tout à vous. C'est , ma Fille , ce que je lui demande pour vous , et je vous bénis en son saint nom. *Amen.*

*A Paris , ce jeudi 1698.*

(\* ) Madame de Luynes , auparavant religieuse à Jouarre.



## LETTRE CL.

Il l'exhorte à se tenir cachée dans le sein de l'Epoux céleste, et à porter avec amour les croix qu'il lui impose.

JE vous mets sous la protection du cher Epoux, ma Fille, et je vous défends en son nom de vous ouvrir à qui que ce soit de vos peines. Dieu veut cela de vous, parce que cela ne feroit que les aggraver et les soulever encore davantage.

J'approuve votre conduite dans l'affaire dont vous me parlez : vous avez agi par obéissance, sans aucun empressement de vous distinguer. C'est l'état où je vous souhaite, cachée avec Jésus-Christ, et si bien renfermée dans son sein, que personne ne vous regarde, et qu'à peine vous vous connoissiez vous-mêmes. Songez que l'Epoux céleste connoît qu'on l'aime, par l'amour qu'on a pour sa croix, et pour porter celles qu'il impose lui même, sans, de notre part, en choisir aucune de celles qui seroient notre goût. Continuez vos communions sans les interrompre. N'ayez nulle volonté que celle de contenter l'Epoux céleste, et de lui être fidèle et toujours unie. Que le reste demeure dans son sein, sans paroître au dehors. Laissez - vous conduire. Mettez votre force dans votre espérance : c'est le vrai fondement de l'abandon, selon la parole de saint Pierre (1).

Vous avez raison de croire que je blâme vos inquiétudes. Quoique je n'écrive pas toujours, je ne

(1) *I. Petr.* 1. 3, 4, 5.

quitte pas pour cela l'œuvre de Dieu ; et vous voyez, ma Fille, que tout se fait en son temps. S'il en est ainsi de moi, qui, après tout, ne suis qu'un pécheur, combien plus le devez-vous croire du céleste Epoux, qui m'inspire à moi-même tout ce que je fais de bon ?

Priez pour les affaires de l'Eglise : ses ennemis ne me parlent que de mon grand âge, et ne me menacent que d'une mort prochaine. Il n'en sera que ce que Dieu veut ; et pourvu que la victoire de la vérité s'accomplisse bientôt, je serai content, et je ne demande pas même de la voir. Du reste, jusqu'ici ma santé est aussi parfaite qu'à trente ans, Dieu merci. Rendez-en grâces à sa bonté ; mais surtout gardez le silence que je vous ai ordonné, et que je vous ordonne encore d'observer sur vos peines. Notre Seigneur soit avec vous et en vous.

A Paris, ce 23 août 1698.

---

## LETTRE CLI.

- Il la reprend de sa trop grande sensibilité aux mépris des créatures.

JE vous avoue, ma Fille, que c'est une grande humiliation d'être si fort poussé à bout sur des choses, qui, après tout, dépendent de l'opinion : mais puisque Dieu le permet, il faut le souffrir. Que vous importe que la créature soit toute de feu, froide ou indifférente pour vous ? C'est faire injure à l'Epoux céleste que d'avoir ces sentimens pour d'autres que pour lui. Où est cette indifférence pour tout

à autre objet ? Ne vous troublez point des peines que vous éprouvez sur la pauvreté et la stabilité : suivez le courant de la maison pour la première ; pour l'autre, Dieu en disposera.

Je ne trouve rien de mauvais dans les sentimens que vous m'avez fait connoître. Consolez-vous, ma Fille, et aimez celui qui a dit : *On remet beaucoup à celui qui aime beaucoup* (1).

Je vois bien que vous avez senti ce qui fait peine dans les reproches de M. de Cambrai, et vous avez raison de croire que je n'en suis point touché par rapport à moi. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 9 octobre 1698.

## LETTRE CLII.

Sur les caractères de la véritable oraison.

IL y a, ma Fille, de la charité à retirer la personne dont vous me parlez de son entêtement : vous lui pouvez montrer de mes écrits ce que vous trouverez à propos. Elle est bonne fille, mais très-aisée à surprendre, et elle doit beaucoup craindre l'illusion.

Cette sorte d'oraison, qui lui plaît, y est fort exposée, à cause qu'on y aime la singularité, et qu'on se met au nombre de ceux qui trouvent bas et vulgaire tout ce qui n'est pas raffiné : mauvais caractère, qui fait des superbes d'autant plus dangereusement trompés, qu'ils s'imaginent être humbles, en croyant

(1) *Luc. vii. 47.*

que Dieu agit seul en eux, sans qu'ils fassent rien; ce n'est pas là l'oraison ni la piété que Jésus-Christ nous a enseignée. La simplicité en est la marque; elle suit la voie commune et battue : la charité en est l'ame; Jésus-Christ en est le soutien. Cette personne m'est fort suspecte de ce côté-là. Il y a bien de la différence entre s'exciter doucement et tranquillement, et demeurer immobile et sans action, en attendant que Dieu nous excite. Exhortez cette bonne fille à lire mon traité *sur les Etats d'Oraison* : elle y trouvera la spiritualité de l'Écriture sainte et des saints, et elle y apprendra surtout qu'il faut agir et s'encourager soi-même, et ne pas contracter une habitude d'orgueilleuse et présomptueuse paresse, qui mène à la langueur, et par la langueur à la mort.

Vous avez raison, ma Fille, de dire que je ne me souviens plus, ou presque plus de tout ce que je vous ai écrit pour votre instruction. Quand ce que Dieu donne pour les ames a eu son effet, il n'est plus besoin de le rappeler avec effort; et il suffit que le fond demeure.

Prenez garde, ma Fille, que je n'approuve que les captivités et les impuissances que peut imposer l'Époux céleste; gardez-vous bien de vous en faire à vous-même : allez néanmoins sans scrupule, et préférez toujours ce qui est plus simple à ce qui l'est moins. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce jeudi matin 1699.

## LETTRE CLIII.

Il la console de la mort de madame d'Albert, et l'exhorte à suivre ses exemples.

QUOIQUE vous m'avez appris une très-dure nouvelle, je vous suis obligé, ma Fille, du soin que vous avez pris de me la faire savoir. J'ai invité le père T\*\*\* à vous aller consoler. Appliquez-vous à soulager la douleur de madame de Luynes votre très-chère et digne supérieure. Pour madame d'Albert, notre heureuse défunte, elle vous dirigera long-temps, si vous continuez à considérer ses exemples, à profiter des conseils qu'elle vous a donnés, et à considérer ceux qu'elle vous donneroit en cas pareils. Vivez et mourez comme sous les yeux d'une si sainte maîtresse, et soyez comme elle une véritable religieuse, détachée de tout au dedans et au dehors.

Quoique j'écrive à madame de Luynes, je vous charge de lui dire que j'irai bientôt à Torci, et que j'ai un grand désir de la voir; celui de vous soulager dans votre peine y entre pour beaucoup. Vous pouvez, en attendant, faire ce que vous me proposez; le reste se dira de vive voix. Assurez-vous que votre ame m'est toujours également chère: ceux qui vous ont dit le contraire, et que je n'étois pas content de vous, ne m'ont pas connu: tenez-vous assurée de moi en notre Seigneur à jamais.

A Paris, ce 5 février 1699.

## LETTRE CLIV.

Il lui indique les moyens de se procurer du soulagement dans ses peines.

LES circuits qu'ont fait vos lettres pendant mes voyages à Fontainebleau et ailleurs, ont empêché que je susse si tôt le péril où a été madame de Luy-nes, votre chère supérieure. En arrivant de Jouarre, j'envoie exprès à Torci, pour en avoir des nouvelles : n'oubliez aucune circonstance, ma Fille, sans quoi je serai toujours en inquiétude.

Abandonnez-vous à Dieu ; offrez - lui vos peines pour ceux qui en souffrent de semblables : de quelque côté qu'elles viennent, vous y trouverez du soulagement.

Je vous ai écrit, depuis quelques jours, sur ce qu'il y avoit de plus pressé dans vos dernières lettres, principalement sur la serge ; et je vous ai dit que vous ne devez point hésiter d'en demander la dispense, toutes les fois que vous en aurez besoin : du reste, ma Fille, vous n'avez qu'à offrir au saint Epoux l'état où il vous met, par la continuation de vos peines. Je vous offrirai de bon cœur à Dieu, madame votre supérieure et vous.

A Germigny, ce 14 octobre 1699.

## LETTRE CLV.

Il l'exhorte à ne point suivre son inclination, et lui donne quelques avis.

J'ÉCRIS à madame de Luynes, pour la prier, ma Fille, de ne point venir à Paris sans vous : je m'offre à demander votre obédience à M. l'archevêque, et à faire tout ce qui se pourra pour votre repos. Vous pouvez prendre les mesures dont vous me parlez. Ne suivez point votre inclination, mais les ouvertures que vous trouverez; et vous les devez regarder comme un témoignage de la volonté de Dieu, et un effet de sa bonté.

Je pars demain, s'il plaît à Dieu; je ferai le mieux que je pourrai, par lettres, ce que le temps ne me permet pas de faire de vive voix.

Vous avez pour père, en ce qui regarde votre vocation, monseigneur l'archevêque : confiez-vous en ses bontés plus que paternelles, et ne m'épargnez pas dans le besoin.

Saluez de ma part madame de Luynes, et croyez-moi tout à vous, toujours résolu à ne vous abandonner jamais. Vous pouvez vous confesser à la personne dont vous me parlez : ne vous embarrassez point de certaines matières qui vous peinent. Je prie notre Seigneur, ma Fille, qu'il soit avec vous.

A Paris, ce 26 novembre 1699.

## LETTRE CLVI.

Il la tranquillise sur une affaire qui lui causoit des scrupules, et l'exhorte à obéir à sa supérieure.

IL ne tint pas à moi, ma Fille, que vous ne fussiez avertie que je devois aller hier vous voir : aujourd'hui je suis occupé tout le jour ; demain je ne puis assurer aucun moment : je ferai ce que je pourrai l'après-dînée pour vous aller voir ; mais je ne puis vous l'assurer. Je dois aller bientôt à Paris, et certainement j'irai à Torci. En attendant soyez assurée que vous n'avez rien à craindre pour votre salut dans l'affaire que vous savez : votre conscience est déchargée entièrement. Vivez en repos, puisque personne ne vous peut dire que vous soyez tenue à davantage que ce que vous avez fait. Agissez toujours ainsi au nom du cher et céleste Epoux, qui vous remet au jardin clos, où vous lui avez donné votre foi.

Je n'abandonnerai point Torci tant que vous y serez. Notre Seigneur soit avec vous à jamais. Soyez-lui une fidèle épouse, il vous sera bon et parfait époux. Allez en son nom au lieu où il vous a attirée, et où il a reçu votre foi. Regardez-le en la personne de madame votre supérieure : attachez-vous à lui obéir plus que jamais, et à la soulager dans les choses qu'elle voudra vous confier, allant même au devant de ses désirs, en sincérité et simplicité, mais sans empressement. Notre Seigneur soit avec vous.

A Paris, ce dimanche matin, septembre 1700.

LETTRE



## LETTRE CLVII.

Il lui parle d'une relation de la mort de M. de Rancé, et l'assure que la frayeur des jugemens de Dieu, et la confiance en sa miséricorde, peuvent très-bien s'allier ensemble.

Je n'ai appris aucune circonstance de la mort du saint abbé de la Trappe : ainsi je ne puis vous rien dire, ma Fille, sur ses dispositions. S'il a eu, comme on vous l'a dit, de grandes frayeurs des redoutables jugemens de Dieu, et qu'elles l'aient suivi jusqu'à la mort; tenez, ma Fille, pour certain que la confiance a surnagé, ou plutôt qu'elle a fait le fond de son état. Dieu veuille que vous soyez un jour de même; et qu'à l'exemple de saint Hilarion, pénétrée de ces frayeurs, vous puissiez dire avec courage : « Pars, » mon ame, pars; eh que crains-tu? tu as servi Jésus-Christ <sup>(1)</sup> ». C'est tout ce que je puis vous dire.

Ne faites point d'austérités extraordinaires, comme vous en pourriez être tentée, sans ordre particulier ou de votre supérieure ou de votre confesseur. Je prie Dieu, ma Fille, qu'il soit avec vous. Tenez vos peines au dedans; et croyez que c'est là un des endroits où se doit le plus exercer votre courage.

Je reçois votre dernière lettre : j'ai lu la relation de la mort de M. l'abbé de la Trappe, que vous m'avez envoyée, et je vous en remercie : mais je dois vous avertir que M. de Séz en a présenté une toute différente au Roi; et M. de Saint-André, qui vient de la Trappe, assure que celle que vous avez vue

(1) Voyez S. Jérôme, *Vit. S. Hilar.* tom. IV, part. II, col. 90.

n'est pas véritable. Après tout, quand elle le seroit, il n'y auroit aucune conséquence à en tirer; puisque la confiance et la paix subsistent fort bien sous ces terreurs, et que je suis assuré, selon que je connoissois ce saint abbé, qu'elles faisoient son fond. Quand j'aurai l'autre relation, je la donnerai à M. votre fils pour vous la faire tenir.

Au surplus, laissez là toutes ces pensées d'une règle plus étroite; ce n'est qu'amusement d'esprit. Accomplissez vos devoirs selon l'état où vous êtes, et abandonnez tout le reste à la divine miséricorde. Notre Seigneur soit avec vous à jamais, ma chère Fille, et vous fasse une vraie épouse, effrayée à la vérité de son austère jalousie; mais en même temps livrée à la confiance en son amour, malgré tout.

A Paris, ce 12 décembre 1700.

---

## LETTRE CLVIII.

Il lui fait craindre l'illusion dans ses désirs d'une règle plus austère; et lui marque comment au milieu de ses peines elle doit faire son oraison.

JE suis bien fâché, ma Fille, de la continuation de vos peines: mais prenez courage, et soyez fidèle à l'obéissance et au divin Epoux. Si vous tenez l'extérieur en bride, lui-même par sa bonté vous soulagera au dedans: il est dans le tombeau; allez avec ses amantes lui porter vos parfums les plus exquis; vous le trouverez vivant. Gardez-vous bien de différer vos pâques; et aussitôt que vous le pourrez, courez à sa table; prenez-le ou comme vivante ou comme morte:

fussiez-vous avec son saint corps dans le tombeau, ou même dans les enfers avec sa sainte ame ; prenez-le ou mort ou vivant, et enfin en quelque manière qu'il voudra se donner à vous. Ne doutez point, n'hésitez point, en espérance contre l'espérance. Obéissez à ma voix, qui est pour vous celle de Jésus-Christ.

Je ne puis rien vous dire sur ce que vous m'exposez, sinon qu'il faut prendre garde que toutes vos pensées de règle plus austère ne tournent à illusion, et ne soient que tentation : Dieu a fait des miracles pour vous mettre et vous remettre où vous êtes. Dites avec le Psalmiste : *Hæc requies mea in sæculum sæculi* (1) : « C'est ici mon repos aux siècles des siècles ». J'habiterai dans cette maison, puisque je l'ai choisie, ou plutôt puisque Dieu l'a choisie pour moi. Evitez, ma Fille, ces dangereuses agitations et incertitudes : communiez à votre ordinaire : mettez-vous corporellement devant Dieu à l'oraison, et laissez votre ame devenir ce qu'elle pourra, trop heureuse de pouvoir lancer vers le saint Époux quelques regards furtifs. Je le prie, ma Fille, d'être avec vous, et je vous bénis en son saint nom.

Je vous répète encore que vous n'hésitez point à communier, et que vous avez eu grand tort de différer à le faire.

A Meaux, ce 26 mars 1701.

(1) Ps. CXXXI. 14.

## LETTRE CLIX.

Comment il veut qu'elle soit unie au divin Epoux; il lui prescrit le silence à l'égard de la créature, pour crier au ciel de tout son cœur; et lui ordonne des pratiques pour se préparer au jubilé.

J'AI reçu, ma Fille, votre dernière lettre et les précédentes. J'y ai vu tous les besoins que vous me marquez : je voudrois pouvoir vous soulager de vive voix; mais je ne me trouve pas si portatif qu'autrefois, et les voyages me peinent : ainsi, ma Fille, il reste que vous m'écriviez par les voies les plus sûres.

Daigne le saint Epoux vous unir à lui et à sa croix par la mortification, et principalement par la mortification intérieure. Soyez en silence à l'égard de la créature, mais criez au ciel de toute la force de votre cœur : dites souvent en criant de cette sorte le psaume xxxii, en union avec moi, qui le dis aussi très-souvent : et puisque vous me pressez de vous imposer quelques parties des saintes rigueurs de l'Eglise, pour vous mieux préparer à son indulgence, je vous ordonne, ma Fille, dans la semaine où vous vous préparerez au jubilé, de dire deux fois les sept Psaumes pénitentiels, et de faire les pénitences que vous me marquez pour la conversion des plus grands pécheurs, et pour le soulagement des âmes du purgatoire.

Je n'ai rien su de la maladie de M. votre fils; j'en prendrai soin à mon retour, qui sera mardi, s'il

plaît à Dieu. Je prie le Saint-Esprit de vous unir éternellement au saint Epoux.

A Germigny, ce 3 juin 1701.

---

## LETTRE CLX.

Il s'excuse de ne pouvoir lui écrire aussi souvent qu'autrefois; l'assure qu'il n'abandonnera jamais le soin de son ame; et l'exhorte à pourvoir à sa santé.

ASSUREZ-VOUS, ma Fille, que je ne perdrai jamais le soin de votre conduite. La peine que j'ai à présent à écrire est la seule cause qui retient mes lettres, qui ne vous manqueront cependant pas dans le besoin: J'attribue aux peines que vous souffrez la crainte où vous êtes que je n'abandonne le soin de votre ame: je n'en ai jamais eu la pensée, et je ne manque, ce me semble, en rien aux choses essentielles.

Vous pouvez faire, sans scrupule et sans hésiter, ce qui sera nécessaire pour votre santé, par l'avis du médecin, et par votre propre expérience; je vous l'ai déjà écrit, et il faut s'en tenir là: le divin Epoux l'aura pour agréable, je vous l'assure.

Pour vous voir dans ce jubilé, je ne crois pas que je le puisse. Je ne suis guère en état de faire d'autres voyages que ceux qui sont indispensables et d'une obligation précise. Assurez-vous cependant que la bonne volonté ne manquera jamais, et que votre ame ne cessera de m'être chère devant Dieu comme la mienne. Je donnerai ordre qu'on vous envoie, par la première commodité, nos méditations et nos prières sur le jubilé.

Je suis bien aise, ma Fille, d'avoir à vous dire que je suis très-content de M. votre fils, qui fait les choses avec soin, avec affection et avec adresse. Je vous assure de très-bonne foi que je le trouve un fort honnête homme, très-capable, et que je serai ravi de lui faire plaisir en toutes choses. Notre Seigneur soit avec vous.

A Meaux, ce 9 avril 1702.

---

## LETTRE CLXI.

Il l'exhorte à la retraite, à peu communiquer avec la créature, et à se recueillir toute en Dieu.

VOTRE lettre, ma chère Fille, me fut rendue hier seulement, par M. l'abbé Bossuet, qui est parti ce matin avant le jour; de sorte que ce ne sera pas lui qui vous portera la réponse.

C'est une grande grâce du cher Epoux, de vous enfoncer dans la retraite où vous êtes: c'en est une autre de vous empêcher de rien faire paroître d'extraordinaire. Ces deux grâces me sont un gage de la présence du céleste Epoux, qui ne vous abandonnera pas. Livrez-vous à la solitude et à son esprit détruisant, qui ravage tout aux environs; car il est celui dont les coups sont un soutien, et les ravages une protection.

Gardez donc bien la foi à ce saint Epoux, et demandez-lui cet amour qui est plus fort que la mort (1). Communiquez peu à la créature, et avec

(1) *Cant. VIII. 6.*

la créature ; soyez recueillie , prêtez l'oreille au dedans, où Dieu vous parlera.

Je retourne à Paris, où je verrai le nouveau marié (\*), dont je suis toujours très-content. Notre Seigneur soit toujours avec vous, ma Fille.

A Meaux, ce 21 juin 1702.

## LETTRE CLXII.

Il lui montre le néant de tout ce qui n'est pas Dieu, et l'engage à ne point sortir de sa clôture.

FAITES ainsi, ma Fille, et vous vivrez : songez à ce qui étoit avant la création du monde; Dieu seul, et hors de lui le pur néant; si l'on peut mettre avant ou après, dedans ou dehors, ce qui n'est rien. Dieu a voulu faire le monde, et lui donner le commencement que lui seul connoît. Le monde ne change pas pour cela de nature; il demeure toujours un pur néant en lui-même, et ne subsiste que par son rapport à Dieu qui lui donne l'être. Il ne faut donc le regarder que de ce côté-là, et ne rien voir de ce qui y est, que dans la volonté de Dieu. Car le péché, qui n'est point par la volonté de Dieu, mais qui est plutôt contre la volonté de Dieu, permis seulement et non voulu, n'est rien en soi. Tout n'est donc rien, excepté Dieu; et l'ame ne doit voir que Dieu en tout, et demeurer insensible et indifférente pour tout ce qui n'est pas Dieu. *Amen, amen.* Cela est ainsi, et la croix de Jésus-Christ est faite pour

(\*) Le fils de cette religieuse.

anéantir dans nos cœurs tout ce qui n'est point Dieu, ou ordre de Dieu.

Demeurez donc ferme dans votre résolution, que j'approuve et reçois au nom de Dieu, le priant de la bénir et de la rendre éternelle. Il n'importe guère combien dure une retraite, pourvu que les résolutions qu'on y prend soient persévérantes. Je prie le divin Epoux que cela soit ainsi en vous.

Je ne puis vous rien décider sur le voyage de Paris; c'est une affaire de médecin : ainsi sur ce sujet je n'ai rien à dire. En général, si vous pouvez éviter de sortir de votre clôture, ce sera sûrement le plus agréable à Dieu, et le meilleur pour vous. Songez que les Carmélites et les Filles de Sainte-Marie ne sortent jamais, pour quelque cause que ce soit. Que le saint Epoux daigne vous garder sous son aile, et soit avec vous, ma Fille.

A Paris, ce 17 décembre 1702.

## LETTRE CLXIII.

Il répond à ses demandes sur le désir d'une règle plus austère, sur la stabilité et la pauvreté, sur les confesseurs, sur les prières vocales, et la retraite.

**PREMIÈRE DEMANDE.** Sur la grande règle où cette personne se sentoit attirée de plus en plus, quoiqu'elle aimât beaucoup sa maison et sa supérieure.

**RÉPONSE.** Ne pensez point à la grande règle, ma Fille; tenez-vous où vous êtes : la tendance à la perfection, quand elle tourne en inquiétude et en scrupule, est à éviter. Ne vous laissez pas tour-



menter de vains désirs : désirez ce qui se peut bonnement accomplir dans l'état où vous êtes ; Dieu n'en veut pas davantage. C'est votre maison de profession et de stabilité que vous devez aimer et préférer à toute autre , à moins que la Providence ne vous conduise ailleurs. Si Dieu , par sa suave disposition , ne vous trouve autre chose , vous devez vous conformer à l'état où il vous a mise par une grâce si particulière. Cependant votre désir est de Dieu , qui ne veut pas toujours accomplir les désirs qu'il inspire lui-même. Laissez donc aller ce désir à celui qui vous le donne ; et vous soumettant pour l'exécution à ses saintes volontés , demeurez en paix.

Faites ce qui est devant vous , et ce que Dieu a mis en votre pouvoir , et contentez-vous de cela , puisque le saint Epoux en est content. Priez , désirez ; mais ne vous agitez point , et ne vous donnez aucun mouvement pour procurer l'accomplissement de votre désir. Le désir vient de Dieu ; l'agitation viendrait de la tentation ; je vous la défends. Gardez-vous bien de faire aucun mouvement pour parvenir à l'exécution de votre désir ; ce ne seroit , je vous le répète , qu'une pure tentation. Si Dieu veut autre chose de vous , il se déclarera ; et je l'écouterai , quand il ouvrira les moyens d'accomplir ce qu'il vous met au cœur.

Ne demandez point avec tant d'empressement d'être délivrée de ce désir ; puisqu'il est bon , et qu'il peut vous tenir lieu de purgatoire en ce monde. Les saintes ames que Dieu purifie sont désirantes , mais soumises. Ne vous laissez donc point aller à l'inquiétude ; de crainte que vous n'en fassiez moins bien

ce que vous avez à faire. Tant que votre impatience sera entre l'Époux céleste et vous seule, je prie Dieu qu'il vous la pardonne, mais en même temps, qu'il la modère ; de sorte qu'elle n'éclate point, et n'empêche pas les fonctions du dehors.

SECONDE DEMANDE. Sur la stabilité et la pauvreté.

RÉPONSE. Je dois vous dire, ma Fille, sur la stabilité, qu'elle consiste dans l'exclusion de toute pensée de changement, et dans la résolution de se tenir au lieu où l'on s'est consacré, pour y reposer jusqu'au grand délogement, sans vouloir avoir d'autres vues : c'est là le parfait accomplissement de cette parole de notre Seigneur : *A chaque jour suffit son mal* (1). Il faut là-dessus sacrifier vos peines à Dieu.

Je dis la pauvreté, qu'il n'est point permis aux pauvres de Jésus-Christ de tant prévoir, ni de se tant chercher des appuis. Laissez votre volonté et votre prévoyance dans votre supérieure ; et du reste, vivez d'abandon et de confiance en Dieu, assurée qu'il aura soin de vous dans la suite, comme il l'a eu jusqu'ici. Je suis bien-aise que vous ayez renoncé à ce que vous me marquez : mais prenez garde de transporter votre inquiétude à une autre chose. Ne pensez point à l'avenir ; laissez-le à Dieu, qui y pense pour vous : mortifiez et anéantissez tout ce qui est en vous ; à ce prix l'Époux céleste est à vous, et vous sera à jamais toutes choses.

TROISIÈME DEMANDE. Sur les confesseurs.

RÉPONSE. Au sujet de votre confesseur, je trouve

(1) *Matth. vi. 34.*

que votre peine est juste d'un certain côté : mais ne pouvant y remédier, attachez - vous à Jésus-Christ, et ne voyez que Jésus-Christ dans vos confesseurs, et Jésus-Christ suppléera à ce qui vous manque de la part des hommes. La foi seule peut faire cet ouvrage.

Vous avez pu et dû faire ce que vous avez fait. Après vous être acquittée de ce devoir, soyez en repos, sans permettre à la créature de vous troubler. Unie à l'Epoux céleste, jouissez-en indépendamment de tout autre que de lui.

QUATRIÈME DEMANDE. Sur les prières vocales, et sur la retraite.

RÉPONSE. Les prières vocales, que l'on s'imagine devoir, comme de prix fait, nous obtenir l'accomplissement de notre désir, ne servent qu'à entretenir l'inquiétude. Ces pressentimens que vous croyez avoir d'un heureux succès ne sont et ne seront qu'un amusement, si vous y adhérez : il faut les laisser passer et s'écouler comme de l'eau. Il y a ordinairement bien de l'amusement et de la superstition dans ces petites pratiques de dévotion, que l'on fait pour obtenir de Dieu quelque chose : accomplir sa volonté, et s'occuper du désir de lui être fidèle en tout, c'est une belle et excellente neuvaine.

J'approuve l'esprit de retraite et de solitude, pourvu qu'on agisse sans affectation, ni chagrin, ni scrupule. Je vous offrirai de bon cœur à Dieu en son Fils, votre cher Epoux. Il faut se soumettre à l'ordre de Dieu, et ne se laisser jamais

troubler par la créature : une Epouse de Jésus-Christ a le cœur plus grand que le monde, et n'entre dans aucunes bagatelles. Abandon à la Providence, c'est ce que veut d'elle le divin Epoux.

Dilataz-vous du côté du ciel; tâchez de sentir et d'éprouver que Dieu suffit seul. Dites dans cet esprit le psaume xxii : *Dominus regit me* : « Le Seigneur me conduit ». *Où le péché a abondé, la grâce a surabondé* (1). Soyez attentive sur vous-même; résistez à tout ce qui ne tend pas à Dieu : moyennant cela, continuez l'oraison, les saints transports de l'amour envers le chaste et céleste Epoux, et la sainte communion.

Ne vous impatientez pas sur mes réponses : j'écris, non pas quand je veux, mais quand je puis. Continuez à votre ordinaire toutes vos pratiques. Quand mes réponses tarderont, allez votre train. Je prie le Seigneur qu'il soit avec vous.

Décembre 1702.

---

## LETTRE CLXIV.

Il approuve qu'elle communique à M. de Saint-André les lettres qu'il lui a écrites, et l'exhorte à en profiter.

Vous pouvez, ma Fille, communiquer à M. de Saint-André celles de mes lettres que vous croirez utiles à garder pour votre consolation : il m'en rendra compte (\*), s'il le faut; et par lui-même, il

(1) *Rom. v. 20.*

(\*) La sœur Cornuau déclare en tête de la copie de cette lettre, qu'ayant de faire relire le volume des lettres de Bossuet, qu'elle

est très-capable du discernement nécessaire. Profitez vous-même de ces lettres; puisque c'est pour vous qu'elles sont écrites, et qu'elles laissent peu de doutes indécis par rapport à vos états.

Je vous mets entre les mains de celui à qui l'Épouse a dit : *Tirez-moi* (1), et qui a dit lui-même : *Nul ne peut venir à moi, si mon Père ne le tire* (2). Cachez-vous dans les plaies de Jésus-Christ; qu'il vous soit un époux de sang : il a été blessé pour nos péchés, et nous sommes guéris par ses plaies. Je le prie, ma Fille, qu'il soit avec vous, et je vous bénis en son nom.

A Paris, ce 26 février 1703.

## EXTRAITS

### DE DIFFÉRENTES LETTRES.

Sur les moyens d'attirer l'Époux céleste; l'attention à contenter Dieu, l'obligation de conserver la paix dans tous les événemens, la conduite à tenir dans les peines que nous cause le prochain, la vie cachée, etc.

IL ne faut point tant faire de choses pour attirer l'Époux céleste; il ne faut qu'aimer, et toujours croître en reconnaissance et en amour. Dieu vous fera trouver la part de Marie dans celle de Marthe, quand vous entrerez dans cette dernière par obéissance et par charité.

Allez votre train, sans vous détourner : songez

avoit transcrites, M. de Saint-André fit lecture de presque toutes au prélat, peu de temps avant sa mort; qu'il les reconnut pour les siennes, et déclara être celles qu'il avoit écrites à cette Sœur.

(1) *Cant.* 1. 3. — (2) *Joan.* vi. 44.

plutôt à contenter Dieu qu'à être contente, et ne cherchez point tant à savoir si vous lui plaisez ; mais faites fidèlement tout ce que vous croirez qui doit lui plaire, et soyez soumise à ses volontés. Demeurez en tout à la disposition du cher Epoux, qui vous fera accomplir cette volonté divine.

Quelles que soient les intentions des hommes à votre égard, demeurez tranquille. Ce sont ici les occasions où il faut conserver la paix par rapport à l'ordre de Dieu, moteur des cœurs, et *qui fait tout ce qui lui plaît dans le ciel et sur la terre* (1).

Les dispositions où il faut être sur les peines dont vous me parlez sont d'adorer Dieu qui les permet, et de suivre, par rapport aux autres, les règles de la charité. C'est se rendre trop dépendant de la créature, que de se laisser troubler par les sentimens d'autrui : il faut du moins garder les dehors, si on ne peut se rendre maître du dedans.

Il y a des conjonctures où on n'a rien à dire, et où il faut attendre avec patience les ouvertures que Dieu donnera pour en sortir. Continuez à demeurer soumise à Dieu dans ses voies ; c'est le meilleur et le plus sûr.

L'Epoux céleste est à la porte : entrez avec la lampe, avec le saint et pur amour, et vivez à lui seul. Ce n'est pas contenter le cher Epoux que de parler sans cesse de croix, et de vouloir changer celles qu'il envoie, et qu'il destine lui-même à notre sanctification par sa sagesse miséricordieuse. Consolez-vous cependant, et abandonnez-vous à sa volonté sans réserve.

(1) *Ps.* cxxxiv. 6.

Anéantissez-vous, et demeurez ensevelie et cachée avec Jésus-Christ, si vous voulez lui plaire : trop heureuse de participer à la sainte obscurité de sa vie, et au silence de sa sépulture. Comptez-vous pour rien ; et que la seule obéissance vous remue dans votre sépulture, et vous en fasse sortir.

Il n'y a rien de plus inconnu aux hommes, que les conduites particulières de Dieu sur les ames : c'est un secret qu'il s'est réservé ; il n'appartient pas à de foibles mortels de les vouloir pénétrer ; il suffit qu'on les adore et qu'on s'y soumette.

Exposez souvent à Dieu vos besoins, vos foiblesses et vos impuissances. Dites-lui, en un mot, qu'il soutienne lui-même votre espérance, et qu'il vous défende de tout ce qui pourroit ou la détruire ou l'affoiblir.

Je n'oublie point de prier pour obtenir la délivrance de votre peine : mais je ne veux pas que votre repos dépende de là ; puisque Dieu seul et l'abandon à sa volonté en doit être l'immuable fondement. C'est l'ordre de Dieu, et je ne puis ni ne veux le changer ; parce qu'il n'y a rien de plus aimable ni de meilleur que cet ordre, dans lequel consiste la subordination de la créature envers Dieu.

La nature se trouve partout, et peut se trouver dans les actes les plus purs, qui peuvent servir à la repaître. Le moyen le plus efficace pour l'empêcher de s'y trouver, c'est de la laisser comme oubliée, et de songer plutôt à l'outré-passer qu'à la combattre.

Tout n'est rien en effet : tout ce qu'on pense de Dieu est un songe, en comparaison de ce qu'on vou-

droit et faire et penser pour célébrer sa grandeur. Offrez-lui le néant de vos pensées, qui se perdent et s'évanouissent devant la plénitude de sa perfection et de son être infiniment infini. Apprenez à ne point aimer, afin de savoir aimer : videz votre cœur de l'amour du monde, afin de le remplir de l'amour de Dieu.

Etant toujours incertains de la venue de notre Juge, vivons tous les jours comme si nous devions être jugés le lendemain, ou même aujourd'hui.

Vous souhaitez à l'heure de la mort la confiance que vous ressentez souvent : ignorez-vous que celle qu'on a pendant le cours de la vie a son effet au temps de la mort ? Que sommes-nous, sinon des mourans ? Celui qui donne cette confiance ne peut-il pas la continuer ? Que fera l'ame à la dernière heure, sinon ce qu'elle a toujours fait ? Dieu n'a-t-il pas en son pouvoir tous les momens ? et y en a-t-il un seul qui ne puisse être celui de la mort ? Que faut-il donc faire à chaque moment, sinon étendre sa confiance à tous les momens suivans, et à l'éternité toute entière, si notre vie pouvoit durer autant ?

*Nous sommes affligés ; mais nous ne sommes pas dans l'angoisse , nous ne sommes point troublés : nous sommes agités ; mais nous ne sommes pas délaissés : nous sommes abattus ; mais nous ne périssons pas* (1). Je vous le dis, *dilatez vous, mettez-vous au large* (2) ; *réjouissez-vous en notre Seigneur ; je vous le dis encore une fois, réjouissez-vous* (3) en

(1) II. Cor. iv. 8. — (2) Ibid. vi. 13. — (3) Philip. iv. 4.



Jésus-Christ votre espérance. Mon esprit s'est réjoui en Dieu mon Sauveur (1).

*L'amour est fort contre la mort : sa jalousie est dure et violente comme l'enfer : elle a des touches brûlantes ; les torrens d'eau ne l'éteindront pas (2).*

Ce que Dieu a déjà fait pour nous est assez grand pour nous faire attendre le reste avec foi et confiance. *Amen, amen.*

(1) *Luc. i. 47.* — (2) *Cant. VIII. 6, 7.*

FIN DU TOME TRENTE-HUITIÈME.

---

# TABLE

## DU TOME TRENTE-HUITIÈME.

---

### LETTRES DIVERSES.

- LETTRE CLXXXIII. *A M. de Saint-André, curé de Varedde.* Sur des affaires du diocèse, et celle de Rebais en particulier. Page 3
- CLXXXIV. *A M. l'abbé Renaudot.* Sur l'épître de Boileau, de l'Amour divin. 6
- CLXXXV. *A M. Le Pelletier, évêque d'Angers.* Il lui marque son sentiment sur les mariages entre oncles et nièces, et cousins-germains. *Ibid.*
- CLXXXVI. *De M. de Noailles, évêque de Châlons, au même.* Sur le même sujet. 8
- CLXXXVII. *Au cardinal de Aguirre.* Sur sa nouvelle édition des conciles d'Espagne. 10
- CLXXXVIII. *Du cardinal de Aguirre.* Il loue les ouvrages de Bossuet et des écrivains français, et exhorte le prélat à combattre la morale relâchée. 12
- CLXXXIX. *A milord Perth.* Il lui parle des moyens que Dieu emploie pour accomplir son œuvre, et prie pour sa persévérance. 16
- CXC. *De milord Perth.* Sur un gentilhomme protestant, pour lequel il implore le zèle et la charité du prélat. *Ibid.*
- CXCI. *De M. de Menize, ami de milord Perth.* Il envoie à Bossuet la lettre précédente. 18
- CXCII. *Au cardinal de Aguirre.* Il lui recommande son neveu, et lui exprime ses sentimens pour sa personne. 20
- CXCIII. *Du cardinal de Aguirre.* Il lui parle de son neveu, fait l'éloge des ouvrages du prélat, et l'exhorte à écrire en faveur de la discipline ecclésiastique et de la saine morale. *Ibid.*
- CXCIV. *A M. l'abbé Renaudot.* Sur quelques sentences de l'Inquisition. 22
- CXCV. *A M. Pastel, docteur de Sorbonne.* Sur le frère de ce docteur, et les erreurs de Faydit. 23
- CXCVI. *A M. Payen, lieutenant-général, président au présidial de Meaux.* Sur l'ordre de la procession de la Notre-Dame d'août. 24
- CXCVII. *A M. l'abbé Renaudot.* Il lui témoigne son empresse-

|                                                                                                                                                                                                                                                    |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| ment de voir milord Perth, nouvellement arrivé à Paris. Page                                                                                                                                                                                       | 25           |
| CXCVIII. <i>A milord Perth.</i> Sur le choix de sa personne, pour la place de gouverneur du prince de Galles.                                                                                                                                      | 26           |
| CXCIX. <i>Au cardinal Noris.</i> Sur son neveu, sur une ordonnance de l'archevêque de Paris, et les ouvrages de ce cardinal pour la défense de saint Augustin.                                                                                     | 27           |
| CC. <i>A M. l'abbé Gravina.</i> Il admire son éloquence, l'excite à traduire en italien son <i>Commentaire sur l'Apocalypse</i> , et le remercie de sa bienveillance pour son neveu.                                                               | 28           |
| CCI. <i>De cinq évêques de France au pape Innocent XII,</i> contre le livre du cardinal Sfondrate, <i>sur la Prédestination.</i>                                                                                                                   | 30           |
| RÉPONSE du pape Innocent XII.                                                                                                                                                                                                                      | 47           |
| CCII. <i>A milord Perth.</i> Il lui marque la joie que lui causent ses lettres.                                                                                                                                                                    | 48           |
| CCIII. <i>Au cardinal de Aguirre.</i> Sur la paix, et la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne, dont Bossuet venoit d'être pourvu.                                                                                                | 49           |
| CCIV. <i>Du cardinal de Aguirre.</i> Il lui parle de son neveu, et de la paix.                                                                                                                                                                     | 50           |
| CCV. <i>Au cardinal de Aguirre.</i> Sur la nouvelle année, et la paix.                                                                                                                                                                             | 51           |
| CCVI. <i>A M. de la Broue, évêque de Mirepoix.</i> Il lui propose ses difficultés sur la conduite qu'on vouloit tenir pour ramener les Protestans à l'Eglise.                                                                                      | 52           |
| CCVII. <i>De M. l'évêque de Mirepoix, à M. de Basville.</i> Il réfute la lettre précédente de Bossuet.                                                                                                                                             | 54           |
| CCVIII. <i>De M. Morel, vicaire-général du diocèse de Toulouse.</i> Sur la conduite qu'on tenoit en Languedoc, à l'égard des nouveaux convertis.                                                                                                   | 57           |
| CCIX. <i>A M. de Noailles, archevêque de Paris.</i> Sur une correction à faire dans l'ouvrage imprimé sous le titre de <i>Justification des Réflexions morales</i> , et sur les efforts qu'on faisoit pour étouffer la doctrine de saint Augustin. | 58           |
| CCX. <i>A milord Perth.</i> Il le prie de faire ses remerciemens à la Reine, d'une lettre qu'elle avoit écrite en faveur de son neveu.                                                                                                             | 60           |
| CCXI. <i>Réponse au cas proposé par Sa Majesté, sur l'opposition de M. l'ancien évêque de Fréjus, au sacre de l'abbé de Fleury, nommé à cet évêché.</i>                                                                                            | <i>Ibid.</i> |
| CCXII. <i>A dom Martène, religieux Bénédictin.</i> Sur son livre des <i>Rits ecclésiastiques</i> , dont il avoit fait présent à Bossuet.                                                                                                           | 66           |
| CCXIII. <i>A M. de la Broue.</i> Sur le désir qu'il a de le voir, et quelques autres affaires.                                                                                                                                                     | 67           |

|                                                                                                                                                                                                                        |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| CCXIV. Réponse de M. de la Broue. Sur sa contestation avec M. l'évêque d'Alais pour la députation des Etats, et sur les nouveaux convertis.                                                                            | Page 68 |
| CCXV. A M. de la Broue. Il lui demande des éclaircissemens sur les Protestans du Languedoc, qu'on obligeoit d'aller à la messe, et lui témoigne combien ceux de son diocèse tiroient peu d'avantage de cette pratique. | 71      |
| CCXVI. Réponse de M. de la Broue à la lettre précédente.                                                                                                                                                               | 72      |
| CCXVII. Du même. Sur son affaire avec M. d'Alais.                                                                                                                                                                      | 76      |
| MÉMOIRE de M. de Meaux à M. de Pontchartrain, pour les réunis de son diocèse.                                                                                                                                          | 78      |
| CCXVIII. De M. de Pontchartrain, en réponse au Mémoire précédent.                                                                                                                                                      | 82      |
| CCXIX. A M. de Noailles. Sur différentes thèses des Jésuites. <i>Ibid.</i>                                                                                                                                             |         |
| CCXX. De M. le Gendre, intendant de Montauban. Sur la conduite qu'il a tenue à l'égard des nouveaux convertis, et les fruits qu'il en a recueillis.                                                                    | 84      |
| CCXXI. De M. de Rancé. Il donne de grands éloges aux travaux du prélat, pour la défense de la vérité.                                                                                                                  | 88      |
| CCXXII. De dom Mabillon. Sur une <i>Instruction pastorale</i> de Bossuet.                                                                                                                                              | 90      |
| CCXXIII. A M. de Noailles. Sur les additions et corrections à exiger dans une thèse des Jésuites.                                                                                                                      | 91      |
| CCXXIV. A M. de la Broue. Sur son affaire touchant la députation, et quelques projets d'ouvrages.                                                                                                                      | 92      |
| CCXXV. A M. de Noailles. Sur sa promotion au cardinalat.                                                                                                                                                               | 93      |
| CCXXVI. De M. de Basville. Sur l' <i>Instruction pastorale</i> de Bossuet, et les affaires des Protestans.                                                                                                             | 94      |
| CCXXVII. Réponse de Bossuet. Difficultés qu'il trouve à obliger les Protestans opiniâtres de venir à la messe.                                                                                                         | 96      |
| CCXXVIII. A dom Mabillon. Sur les résolutions de l'assemblée du Clergé, et la Préface du dernier volume de saint Augustin.                                                                                             | 97      |
| CCXXIX. Au même. Sur le même sujet.                                                                                                                                                                                    | 98      |
| CCXXX. De dom Mabillon. Sur plusieurs écrits touchant la grâce.                                                                                                                                                        | 99      |
| CCXXXI. Au P. de la Cour, abbé de la Trappe. Sur la mort de M. de Rancé.                                                                                                                                               | 100     |
| CCXXXII. De M. de Torcy. Conduite que le Roi désiroit que les évêques tinsent dans leurs diocèses à l'égard des Protestans.                                                                                            | 101     |
| CCXXXIII. A M. de la Broue. Sur les raisons qui ont empêché                                                                                                                                                            |         |

|                                                                                                                                                                                |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| l'assemblée de condamner directement la doctrine de Sfondrate, et sur une affaire de M. de Saint-Pons.                                                                         | Page 102     |
| <b>DOUTES</b> proposés à Bossuet, par M. de Basville, sur les nouveaux convertis.                                                                                              | 104          |
| <b>CCXXXIV.</b> De M. le président de Lamoignon. Il envoie à Bossuet un mémoire de M. de Basville, touchant les Protestans, et justifie la conduite qu'il tenoit à leur égard. | 112          |
| <b>CCXXXV.</b> Réponse à la lettre précédente.                                                                                                                                 | 113          |
| <b>MÉMOIRE</b> de M. de Basville, sur l'état présent des affaires de la religion, et la conduite qu'on pourroit tenir à l'égard des nouveaux convertis.                        | 114          |
| <b>PROJET DE DÉCLARATION</b> sur l'observation des dimanches et fêtes.                                                                                                         | 130          |
| <b>CCXXXVI.</b> De M. de Basville. Sur les dispositions des Protestans, et les moyens de les ramener à l'Eglise.                                                               | 134          |
| <b>CCXXXVII.</b> De Bossuet à M. de Basville. Il examine si l'on peut contraindre les Protestans d'assister à la messe.                                                        | 140          |
| <b>CCXXXVIII.</b> Réponse de M. de Basville.                                                                                                                                   | 146          |
| <b>RÉFLEXIONS</b> DU MÊME sur la lettre de Bossuet.                                                                                                                            | 147          |
| <b>CCXXXIX.</b> De M. l'évêque de Mirepoix à M. de Basville. Sur la réponse de Bossuet.                                                                                        | 165          |
| <b>RÉFLEXIONS</b> du même sur la lettre de M. de Meaux à M. de Basville.                                                                                                       | 171          |
| <b>RÉFLEXIONS</b> de M. l'évêque de Nîmes, sur le même sujet.                                                                                                                  | 178          |
| <b>OBSERVATIONS</b> de M. l'évêque de Rieux, pour combattre celles de Bossuet.                                                                                                 | 189          |
| <b>AUTRES RÉFLEXIONS</b> du même, sur le même sujet.                                                                                                                           | 192          |
| <b>RÉFLEXIONS</b> sur l'expédient d'obliger les nouveaux réunis d'assister seulement à la partie de la messe appelée anciennement des catéchumènes.                            | 196          |
| <b>MÉMOIRE</b> de M. l'évêque de Montauban sur les moyens de ramener les nouveaux convertis.                                                                                   | 199          |
| <b>CCXL.</b> A M. de Saint-André, curé de Varedes. Il s'excuse de travailler à la vie de M. de Rancé.                                                                          | 223          |
| <b>CCXLI.</b> Au même. Sur certains papiers relatifs à la vie de M. de Rancé.                                                                                                  | <i>Ibid.</i> |
| <b>CCXLII.</b> Au pape Clément XI. Sur son exaltation au pontificat.                                                                                                           | 225          |
| <b>CCXLIII.</b> BREF du pape Clément XI, en réponse à la lettre précédente.                                                                                                    | 229          |
| <b>CCXLIV.</b> A M. de Saint-André, curé de Varedes. Sur un miracle opéré à la Trappe, par une dévote.                                                                         | 231          |

- CCXLV. *A M. de Saint-André, curé de Varedes.* Sur la manière dont ou devoit écrire la vie de M. de Rancé. Page 231
- CCXLVI. *Au même.* Sur la dévotion qui avoit été à la Trappe. 233
- CCXLVII. *A M. l'évêque de Bayeux.* Sur le livre de M. Cailly. 234
- CCXLVIII. *De M. l'évêque de Luçon.* Sur des erreurs qu'il prétendoit avoir été avancées par M. Du Puy, théologal de son église. 237
- CCXLIX. *Réponse de Bossuet à la lettre précédente.* Il explique en quel sens les propositions rapportées par M. de Luçon lui paroissent condamnables, et marque avec quelle précaution on doit éviter de donner atteinte aux vérités de la grâce. 238
- CCL. *De M. Du Puy, théologal de Luçon.* Il fait à Bossuet un détail de son affaire, et implore sa protection. 240
- CCLI. *De Bossuet à M. Du Puy.* Il lui dit son sentiment sur sa Protestation, et lui donne différens avis. 247
- CCLII. *A M. l'évêque de Luçon.* Il lui parle en faveur de M. Du Puy, et se plaint de l'opposition que l'on discit qu'il témoignoit pour les coopérateurs de M. de Barillon, et pour sa mémoire. 249
- CCLIII. *A M. Pastel, docteur de Sorbonne.* Sur une lettre de Descartes, touchant la transsubstantiation. 251
- CCLIV. *Au même.* Il lui marque son jugement sur les deux lettres de Descartes, qu'il lui avoit envoyées. 252
- CCLV. *A M. le cardinal de Noailles.* Sur un livre contre l'Histoire des congrégations de *Auxiliis*. 253
- CCLVI. *A M. Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères.* Sur les erreurs de l'écrit intitulé *Judicium unius*, composé par M. Coulau. 255
- CCLVII. *Au même.* Il continue de prouver que les Perses étoient de vrais idolâtres, et donne des vues pour combattre leur apologiste. 264
- CCLVIII. *Au même.* Il montre, par saint Athanase, quelle a été la cause de l'idolâtrie parmi les peuples, combien elle a été universelle avant la prédication de l'Évangile. 285
- CCLIX. *A milord Perth.* Il le console de la mort de Jacques II, roi d'Angleterre. 293
- CCLX. *Au même.* Il lui envoie son *Instruction sur les promesses faites à l'Église*, et le prie de le présenter à Leurs Majestés. 294
- CCLXI. *Du recteur et des membres de l'Université de Louvain.* Ils implorent la recommandation du prélat auprès du Roi, pour rétablir la paix et la liberté dans la Faculté de théologie. *Ibid.*

|                                                                                                                                                                                                                           |              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| CCLXII. <i>Au recteur et aux membres de l'Université de Louvain.</i> Sur les troubles dont cette Université étoit agitée.                                                                                                 | Page 296     |
| CCLXIII. <i>A milord Perth.</i> Sur une affaire pour laquelle la reine d'Angleterre lui avoit fait écrire.                                                                                                                | 297          |
| CCLXIV. <i>A dom Mabillon.</i> Sur différens ouvrages qu'il avoit composés.                                                                                                                                               | <i>Ibid.</i> |
| CCLXV. <i>De M. Pirot.</i> Il parle de la manière dont Richard Simon avoit écrit sur un verset de la première épître de saint Jean.                                                                                       | 298          |
| CCLXVI. <i>A M. le cardinal de Noailles.</i> Sur les vices de la version du nouveau Testament de Richard Simon, et la nécessité d'y remédier.                                                                             | 300          |
| CCLXVII. <i>A M. de Malezieu, chancelier de Dombes.</i> Sur le même sujet.                                                                                                                                                | 302          |
| CCLXVIII. <i>Réponse de M. de Malezieu.</i> Difficulté qu'il trouvoit pour empêcher le débit de la traduction de Richard Simon; expédiens qu'il propose pour remédier au mal.                                             | 307          |
| CCLXIX. <i>A M. l'abbé Bertin.</i> Sur le même sujet.                                                                                                                                                                     | 309          |
| CCLXX. <i>Réponse de M. Bertin.</i> Il tâche d'excuser les intentions de Richard Simon, et propose à Bossuet une difficulté sur le serment qu'on fait faire en Sorbonne, de soutenir l'opinion de l'immaculée Conception. | 313          |
| CCLXXI. <i>A M. Bertin.</i> Réponse à la précédente.                                                                                                                                                                      | 317          |
| CCLXXII. <i>De M. Pirot.</i> Il renvoie au prélat ses observations sur le livre de Richard Simon, et montre le danger de cette version.                                                                                   | 321          |
| CCLXXIII. <i>Réponse à la lettre précédente.</i> Jugement du prélat sur la version du P. Bouhours.                                                                                                                        | 323          |
| CCLXXIV. <i>De M. Pirot.</i> Sur les harangues de M. le cardinal de Noailles à l'assemblée; et sur la version de Richard Simon.                                                                                           | 326          |
| CCLXXV. <i>A M. de Malezieu.</i> Sur les censeurs de la version de Richard Simon, les erreurs de son livre, et la satisfaction qu'il promettoit.                                                                          | 329          |
| CCLXXVI. <i>De M. Bertin.</i> Sur les dispositions de Richard Simon.                                                                                                                                                      | 330          |
| CCLXXVII. <i>De M. Bouret à M. Bertin.</i> Il l'instruit de plusieurs faits relatifs à la traduction de Richard Simon, dont il avoit été le censeur; et le prie de faire agréer ses excuses à Bossuet.                    | 332          |
| CCLXXVIII. <i>A M. de la Broue.</i> Il lui donne des avis sur un de ses ouvrages.                                                                                                                                         | 334          |
| CCLXXIX. <i>Au pape Clément XI.</i> Sur les vertus de saint Vincent de Paul.                                                                                                                                              | 335          |

- CCLXXX. *A M. le cardinal de Noailles.* Il lui fait part de ses observations sur son Ordonnance contre Richard Simon. Page 338
- CCLXXXI. *Au même.* Sur des lettres mendiées par les Jésuites en faveur des idolâtries chinoises. 341
- CCLXXXII. *Du P. de la Chaise à un évêque.* Sur la condamnation des idolâtries chinoises, sollicitée à Rome. *Ibid.*
- CCLXXXIII. *A milord Perth.* Il lui envoie son *Instruction contre la version du nouveau Testament de Trévoux*, et le prie de la présenter à Leurs Majestés Britanniques. 343
- CCLXXXIV. *Au même.* Sur un livre composé par le roi d'Angleterre, dont il fait les plus grands éloges. 344
- CCLXXXV. *A M. de la Broue.* Sur les ouvrages que notre prélat avoit dessein de donner au public, et ses dispositions à l'égard de la santé et de la vie. 345
- CCLXXXVI. *A M. le cardinal de Noailles.* Sur le placet qu'il avoit présenté au Roi, afin d'en obtenir son neveu pour coadjuteur. 347
- PLACET AU ROI touchant le même objet. 348
- CCLXXXVII. *A dom Mabillon.* Sur une vie de saint Fiacre. 352
- CCLXXXVIII. *A M. le comte de Pontchartrain.* Sur un jeune Tartare que l'on disoit fils du roi de la grande Tartarie, dont il lui raconte les aventures, en implorant pour lui les bontés du Roi. 354
- CCLXXXIX. *A milord Perth.* Sur sa seconde *Instruction contre la version du nouveau Testament de Trévoux.* 358
- CCXC. *A dom Mabillon.* Sur le présent qu'il lui avoit fait des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît.* 359
- CCXCI. *A l'abbé Bossuet, son neveu.* Sur la peine qu'il ressent de ne pouvoir conférer avec les doyens, et tenir son synode. 360

## LETTRES DE PIÉTÉ ET DE DIRECTION.

AVERTISSEMENT sur les lettres suivantes. 362

### LETTRES A UNE DEMOISELLE DE METZ.

- LETTRE PREMIÈRE. Sur le désir de l'amour divin, et ses effets dans un cœur qui en est possédé. 363
- II. Effets que produit dans l'ame l'admiration des beautés de Jésus-Christ. 367
- III. Sur les caractères que doit avoir l'amour divin dans nos cœurs, et les excès de l'amour profane. 373
- IV. Sur le mystère de l'unité de l'Eglise, et les merveilles qu'il renferme. 378



## LETTRES A LA SOEUR CORNUAU,

DITE EN RELIGION DE SAINT-BÉNIGNE.

- LETTRÉ de la sœur Cornuau au cardinal de Noailles, sur les lettres que Bossuet lui avoit écrites.* Page 395
- Avertissement de la même Sœur sur les lettres suivantes.* 402
- Second avertissement de la même Sœur.* Elle rend compte d'un grand nombre de faits fort intéressans, relatifs à la manière dont Bossuet conduisoit les ames. 407
- LETTRÉ PREMIÈRE.* Sur la crainte qu'elle avoit d'avoir oublié quelque chose dans sa confession générale, et la manière dont elle devoit lire les vies des saints. 429
- II. Sur la meilleure manière de faire l'oraison; les règles qu'on doit suivre à l'égard du prochain, le dégagement des créatures, et la modération dans les pratiques extérieures. 430
- III. Il lui donne des avis sur les pratiques extérieures, modère son empressement pour faire des vœux, et lui trace des règles de perfection. 434
- IV. Sur les austérités, le désir de la vie religieuse, et les avantages de la maladie. 436
- V. Il lui donne pour sujets d'oraison la miséricorde et la toute-puissance de Dieu, et explique comment il faut le louer dans toutes les créatures. 438
- VI. De quelle manière elle devoit se conduire dans la visite prochaine, à l'égard des charges, et dans ses peines. 441
- VII. Sur la charge de maîtresse des novices; les desseins de Dieu à l'égard des ames; et ce qu'elles doivent faire dans les différens états par où elles passent. 443
- VIII. Sur le mystère de la prédestination. 449
- IX. Sur la réserve dont elle devoit user à l'égard d'un confesseur qui ne la connoitroit pas à fond; les pratiques extérieures, et les desseins de Dieu sur elle. 453
- X. Quelles sont les meilleures pratiques de dévotion pour se préparer à célébrer les mystères et les fêtes. 454
- XI. Sur quelques lectures, et des raisons de s'abstenir de certaines pratiques, quoique très-bonnes. 456
- XII. Sur l'amusement dans les commerces de dévotion; et sur le respect rendu à la paroisse. *Ibid.*

- XIII. Avis sur la confession; et ce qu'elle doit faire pour le soulagement d'une ame. Page 458
- XIV. Sur le soin qu'on doit avoir de sa santé; sur l'amour détruisant; sur des prières vocales, et quelques passages de l'Evangile. 459
- XV. Sur ce que quelques personnes désapprouvoient que le prélat s'appliquât à la direction. Avis à la Sœur sur ses prières, ses pratiques de pénitence, ses communions: sentimens que l'ame éprouve dans la réception de l'Eucharistie. 465
- XVI. Il lui défend de lui faire des présens; l'encourage à lui écrire avec liberté et confiance; et modère son désir d'être religieuse. 467
- XVII. Sur la communion spirituelle, le Psautier attribué à saint Bonaventure, le mauvais effet des pratiques trop multipliées, et les liaisons particulières. 469
- XVIII. Il la charge du soin d'une classe, et l'exhorte à se détacher de la créature. 471
- XIX. Sur la manière dont se font les actes d'abandon; explication de plusieurs endroits de l'évangile de saint Jean. 472
- XX. Sur des affaires particulières. 477
- XXI. Sur l'envie qu'il a de régler la communauté; l'abandon à Dieu; ses desirs de la vie religieuse, ses mouvemens intérieurs. 478
- XXII. Sur certaines illusions de l'amour-propre; sur son obéissance; et répose à plusieurs demandes. 479
- XXIII. Que Dieu laisse naître dans les ames certains desirs dont il ne veut pas l'accomplissement. 481
- XXIV. Il l'exhorte à ne point perdre courage. 482
- XXV. Sur les maladies spirituelles; la nature de l'ame, le principe et la source de son bonheur, son immortalité, le péché originel, l'obligation de combattre la concupiscence; sur le but et la fin de la direction, et l'utilité que la grâce nous fait retirer de nos misères. 483
- XXVI. Sur le vœu de pauvreté, et sur quelques pratiques de dévotion. 492
- XXVII. Il dissipe ses craintes en lui renouvelant la promesse de lui continuer ses soins. 493
- XXVIII. *A la communauté des Filles de la Ferté-sous-Jouarre.* Il les avertit de lire avec précaution certains livres mystiques, leur donne des règles pour en juger, et les exhorte aux vertus de leur état. 494
- XXIX. Sur la manière dont elle devoit se conduire à l'égard de sa

- supérieure; l'attention à éviter les petits mystères dans les liaisons, et l'amusement dans les lettres. *Page* 496
- XXX. Il explique la différence d'un premier mouvement et d'un acte délibéré; et l'instruit sur l'étendue que doivent avoir les actes de contrition. 497
- XXXI. Il lui recommande d'accomplir, à l'égard de sa supérieure, la parole du Sauveur à saint Jean : zèle qu'il a pour la conduire à la perfection. 499
- XXXII. Il lui donne des règles pour sa conduite extérieure et intérieure; l'exhorte à s'abandonner aux transports de l'amour divin; combat les erreurs de certains mystiques, et décrit les effets de l'amour de Dieu. 500
- XXXIII. Sur les épreuves par lesquelles Dieu la faisoit passer; et la conduite du prélat dans la direction des âmes. 505
- XXXIV. Usage qu'elle doit faire d'un écrit qu'on lui avoit envoyé par son ordre : désir de la communauté pour posséder Jésus-Christ dans le saint Sacrement; comment elle doit se conduire pour attirer en elle l'Epoux céleste. 506
- XXXV. Il consent qu'elle diffère son jubilé. 508
- XXXVI. Sur l'état de l'Epouse qui soupire après le divin Epoux. *Ibid.*
- XXXVII. Comment tout est amour; vraie manière de consacrer son sommeil à Dieu; règles sur la prière vocale; instructions sur le pur amour. 510
- XXXVIII. Il la reprend d'avoir trop tardé à l'instruire de certaines choses, et la rassure. 513
- XXXIX. Il approuve un acte de la communauté; et exhorte cette Sœur à se soumettre aux dispositions qu'on fera de sa personne. 514
- XL. Il lui ordonne d'accepter les charges qu'on lui a imposées. 515
- XLI. Sur une peine dont elle lui avoit écrit; et la demande de la communauté pour conserver le saint Sacrement. 516
- XLII. Sur un moyen pour se tenir en la présence de Dieu; et sur la raison qui l'empêche de lui permettre quelques austérités. 517
- XLIII. Il permet de réserver le saint Sacrement dans la communauté, et montre en combien de manières Jésus-Christ est admirable. 518
- XLIV. Sur ses désirs d'être religieuse; exhortation à l'humilité. 519
- XLV. Il accorde à la communauté la présence du saint Sacrement pour plusieurs jours. 520

|                                                                                                                                                                                                |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| XLVI. Sur les manières admirables dont l'Époux tourmente les<br>ames; et sur l'union qu'il faut avoir avec le Verbe.                                                                           | Page 521     |
| XLVII. Sur la conduite que Dieu lui inspiroit dans la direction;<br>et sur les caractères d'une ame ressuscitée.                                                                               | 524          |
| XLVIII. Il approuve qu'on lui parle d'affaires temporelles; et lui<br>répond sur quelques affaires de la communauté.                                                                           | 525          |
| XLIX. Sur les sentimens que Dieu lui inspiroit pour elle.                                                                                                                                      | 526          |
| L. Sur un présent qu'elle lui avoit fait; sur une manière très-utile<br>d'invoquer Dieu, et d'adorer le Saint-Esprit.                                                                          | 527          |
| LI. Sur les dispositions de l'abbesse de Jouarre envers cette Sœur.                                                                                                                            | 528          |
| LII. Sur la profondeur de deux chapitres de saint Jean; ce que<br>c'est qu'adorer Dieu en esprit et en vérité; pourquoi Dieu nous<br>inspire des désirs dont il ne veut pas l'accomplissement. | 529          |
| LIII. Il l'exhorte à recevoir la communion dans la même disposition<br>que si c'étoit pour mourir; lui fait connoître quelle est la vertu<br>de l'Eucharistie.                                 | 533          |
| LIV. Sur l'oubli du monde, et sur des pratiques de dévotions pour<br>célébrer l'octave de sa délivrance.                                                                                       | 534          |
| LV. Il lui recommande d'éviter l'indiscrétion dans ses exercices;<br>lui explique en quoi consiste la communion spirituelle; et l'en-<br>courage à persévérer.                                 | 536          |
| LVI. Il lui donne des avis sur la conduite qu'elle devoit tenir dans<br>les affaires de son ancienne maison.                                                                                   | 538          |
| LVII. Il l'engage à retourner à son ancienne communauté, l'exhorte<br>à la soumission envers la supérieure, et l'anime à la confiance.                                                         | <i>Ibid.</i> |
| LVIII. Il la console sur ses peines, et lui marque ce qu'elle doit<br>taire ou dire à son confesseur.                                                                                          | 540          |
| LIX. Sur la manière dont elle doit se comporter envers sa supé-<br>rieure.                                                                                                                     | 541          |
| LX. Il l'exhorte à agir avec beaucoup de droiture et de simpli-<br>cité.                                                                                                                       | 542          |
| LXI. Il l'excite à vivre dans la dépendance de la volonté de Dieu;<br>et lui marque l'usage qu'elle doit faire de ses peines.                                                                  | 543          |
| LXII. Sur les péchés véniels, et la fréquentation de l'Eucharistie.                                                                                                                            | 544          |
| LXIII Règles à suivre par rapport au désir d'entrer en religion.                                                                                                                               | 545          |
| LXIV. Sur sa manière d'agir avec sa supérieure; l'abandon à la vo-<br>lonté de Dieu, et ses désirs de la vie religieuse.                                                                       | 546          |

- LXV. Sur la pureté de cœur, les croix, les marques de la volonté de Dieu, la facilité que nous avons de le trouver partout. *Page* 548
- LXVI. Sur les saints instrumens de la sépulture mystique du Sauveur qu'elle lui avoit envoyés. 549
- LXVII. Sur des sujets de méditation pour sa retraite; le moyen d'attirer le saint Epoux; ses désirs de religion. 550
- LXVIII. Sur l'abandon à la volonté de Dieu. 551
- LXIX. Sur la conduite qui convient à son état. 552
- LXX. Différentes pratiques pour la semaine sainte, propres à faire entrer dans la soumission à la volonté de Dieu. 553
- LXXI. Sur ses peines, sur les refus de Dieu, et sur la manière de faire l'oraison. 55
- LXXII. Avis pour une personne que Dieu exerceoit par de grandes sécheresses. 557
- LXXIII. Sur la confiance en Dieu, et la persévérance dans les exercices, malgré les dégoûts. 558
- LXXIV. Sur le mystère de l'Ascension. 560
- LXXV. Sur le parfait repos et la parfaite purification de l'amour; ses confessions passées; les effets de l'amour-propre, et les compagnies. 561
- LXXVI. Sur la soumission dans les délaissemens, la mort de l'amour-propre, l'état de victime, et l'union consommée. 564
- LXXVII. Sur l'union aux délaissemens du Sauveur, les pressentimens de la mort, l'abandon à la miséricorde de Dieu, et les voies intérieures. 566
- LXXVIII. Sur sa retraite de la Ferté; les moyens de profiter de ses peines; et la manière dont elle devoit tout recevoir. 567
- LXXIX. Qu'elle a tort de se tourmenter pour plaire à l'Epoux céleste; ce qu'il faut faire pour lui obéir, et pour mourir à soi-même. 568
- LXXX. Il faut, durant cette vie, marcher dans l'obscurité, et s'abandonner à Dieu. 570
- LXXXI. Sur le détachement, le repos en Dieu, le parfait abandon, les austérités. Pratiques pour invoquer Dieu, comme moteur des cœurs. Sur le maintien de la vertu chrétienne en la personne de Jésus-Christ; et les attraites du divin Epoux. 571
- LXXXII. Ce que doit être une veuve vraiment chrétienne, et comment elle doit agir avec le divin Epoux. 573
- LXXXIII. Sur la sainteté du mariage, les avantages de la virginité et de la viduité, et les caractères d'une veuve chrétienne. *Ibid.*

- LXXXIV. Manière dont les vierges, les femmes mariées et les veuves honorent l'Eglise. Page 575
- LXXXV. *De la sœur Cornuau.* Sur une vision qu'elle avoit eue. 577  
 ECRIT *de la même Sœur* sur l'amour divin. 580
- LXXXVI. *Réponse de Bossuet.* Sur la préparation aux volontés divines; la pratique de l'oraison continuelle; le moyen de faire écouler tout son amour en Jésus-Christ, et l'union aux âmes du purgatoire pour participer à leurs purifications. 589
- LXXXVII. Sur la manière d'attendre l'Époux céleste, l'union de l'âme avec lui, et la nécessité de modérer sa trop grande activité. 592
- LXXXVIII. Il lui apprend la manière de voir utilement ses misères; et la rassure contre ses craintes. 593
- LXXXIX. Il y a une tristesse qui peut venir de Dieu; éviter le découragement dans les peines; l'obéissance en est le remède. 595
- XC. Sur ses peines, son désir pour la vie religieuse, et la préparation à la mort. 596
- XCI. *De la sœur Cornuau.* Sur ses peines et les dispositions de son âme. 597
- XCII. *Réponse de Bossuet.* Il ranime sa confiance, et lui donne des avis sur le silence où Dieu l'attiroit, sur l'oraison, la tristesse, les illusions, etc. 602
- XCIII. Il la console dans ses peines, et lui déclare qu'elles sont destinées à éprouver sa foi et son amour. 607
- XCIV. Sur ce qu'elle doit faire pour dissiper ses peines. 608
- XCV. Il n'approuve point qu'elle donne communication de ce qui regarde le particulier de sa conscience; l'exhorte à la reconnaissance, et lui indique les moyens de réprimer les mouvemens impétueux de son imagination. 609
- XCVI. Sur le jeûne, et son ardeur pour les austérités. 611
- XCVII. Il la porte à s'unir à la profonde tristesse du Sauveur; et la presse d'achever d'éteindre en elle cette vivacité qui ne cessoit de l'agiter. 612
- XCVIII. Sur la foi, fondement de l'oraison, et ses effets dans l'âme; manière dont on doit considérer Jésus-Christ dans l'oraison, et l'erreur des faux spirituels à cet égard. 613
- XCIX. Sur l'inutilité de ses vœux pour sortir de ses peines; les causes du détachement des créatures, et la manière de pousser l'amour à bout. 617
- C. Sur les distractions involontaires dans la prière; les doutes sur

- la foi; la principale disposition pour aller à Dieu, et les erreurs des Quiétistes. Page 621
- C I. Sur l'avidité d'un cœur affamé de Dieu; et sur certaines apparitions : sous quel rapport le Fils de Dieu est spécialement notre époux. 624
- C II. Sur les lettres de M. de Saint-Cyran, les Vies des Pères du désert; la correspondance et l'union avec Jésus-Christ; le danger des oraisons extraordinaires; la défiance des grâces de Dieu; la doctrine de saint François de Sales; le désir de voir Dieu, et les caractères de l'amour-propre. 626
- C III. Il lui marque les raisons qui empêchent de connoître ce qu'on fait dans la prière; lui recommande de séparer dans sa confession ses doutes des péchés, et l'exhorte à espérer uniquement en Dieu. 631
- C IV. Il lui ordonne la communion journalière, l'excite à la confiance, et l'exhorte à user d'une sainte liberté avec le céleste Epoux. 633
- C V. Sur ce qu'elle doit faire pour disposer les esprits à l'entière séquestration des créatures où Dieu l'appeloit. 635
- C VI. Il répond à plusieurs questions sur la charité envers le prochain, la pratique de l'humilité, les peines de l'imagination et les distractions, la dévotion envers le saint Sacrement, les dispositions pour la communion, etc. 636
- C VII. Il lui donne différens avis sur la communion et la confession; lui présente une idée des vertus qui caractérisent sainte Thérèse et sainte Catherine de Gênes; et la console de ses sœurs. 648
- C VIII. Il lui reproche de faire trop dépendre sa conduite des événemens; la rassure au sujet des discours qu'on tenoit sur ses directions, et lui donne des avis pour son fils. 650
- C IX. Combien ses agitations sont contraires aux vœux qu'elle a faits; règles de conduite qu'il lui prescrit. 652
- C X. Sur la manière de se comporter dans l'état d'une tristesse qui est selon Dieu, et sur l'attachement et le goût pour les auteurs profanes. 653
- C XI. Sur quelques circonstances omises dans la confession, et sur la communion. 655
- C XII. Il la porte à s'abandonner entièrement à Dieu; exhorte la personne dont elle lui a parlé, à marcher d'un cœur dilaté, et à ne point s'éloigner de la communion, à cause de ses peines. 656
- C XIII. Il ne veut pas qu'elle fasse dépendre son repos des assurances

- sur son état. Il faut se confesser de ses fautes avec une grande confiance en la bonté de Dieu. Page 658
- CXIV. Sur les impressions qu'elle recevoit de l'Epoux céleste; et la conformité de ses dispositions avec celles de sainte Catherine de Gênes. 659
- CXV. Il lui parle admirablement des O, lui fait sentir le bonheur d'être à la crèche de Jésus; la porte à tout attendre de la bonté de Dieu. 660
- CXVI. Comment elle doit considérer le péché; en quoi consiste la circoncision du cœur; où il faut puiser la force de ne plus pécher. 662
- CXVII. Sur sainte Catherine de Gênes, et l'oraison d'admiration. 664
- CXVIII. Quels sont les fruits de la charité envers les malades; et vraie disposition d'une malade chrétienne; la bénédiction attachée aux maladies. 665
- CXIX. Règles et avis pour la soutenir dans ses tristesses. 667
- CXX. Il compatit à ses peines; lui recommande d'être fidèle à ses pratiques, l'exhorte à la patience, et à prendre soin de sa santé. 668
- CXXI. Règles pour la confession. 670
- CXXII. Réponse à plusieurs questions, sur la communication avec Dieu, le besoin de connoître son état, la fréquente communion dans les sécheresses, le sentiment de la confiance, etc. 672
- CXXIII. Sur une prière, sur les sentimens de cette Sœur par rapport au prélat, et sur la doctrine alambiquée d'un prédicateur. 677
- CXXIV. Il modère ses austérités, et approuve la rénovation de ses vœux. 678
- CXXV. Sur ses austérités, son union avec madame d'Albert, et l'amour pour l'Epoux céleste. 679
- CXXVI. Quelles sont les marques de l'union de l'ame avec l'Epoux céleste; comment il change l'Epouse, et quel doit être son courage et son détachement. 680
- CXXVII. Sur les dispositions où doit être l'ame à l'égard des créatures; la bonté et la grandeur de Jésus-Christ, et le secret que demandent les grâces reçues. 682
- CXXVIII. Sur la communion, et la préparation qu'on doit y apporter. 684
- CXXIX. Sur les mesures qu'elle doit prendre contre ses foiblesses; le recours à la sainte Vierge, et la fidélité à suivre ses exemples. 685
- CXXX.



- CXXX. Il lui recommande la simplicité, la paix et la soumission. Page 686
- CXXXI. Il lui donne différens avis sur sa conduite. 688
- CXXXII. Sur son entrée à Torci, et les dispositions d'une novice. 689
- CXXXIII. Sur ses dispositions dans l'état de postulante et de novice; et l'obligation de correspondre à la grâce. Il l'exhorte à la soumission et à l'humilité. 690
- CXXXIV. Sur l'abandon au céleste Epoux, et la soumission à ses volontés pour trouver la paix. 692
- CXXXV. Il lui témoigne le désir qu'il a de concourir à son sacrifice, et l'exhorte à attendre en paix les momens de Dieu. 693
- CXXXVI. Il lui donne des avis sur son état, sur les grâces qu'elle peut recevoir, et sur la tentation. 694
- CXXXVII. Il approuve son attrait pour le recueillement; et lui marque ce qu'elle doit faire pour contenter le céleste Epoux. 695
- CXXXVIII. Sur l'indifférence et l'affection qu'il faut avoir tout ensemble pour les créatures; et le danger des erreurs des Quiétistes. 696
- CXXXIX. En quoi consiste la fidélité de son état. 698
- CXL. Sur la manière dont elle doit recevoir les avis qu'on lui donne sur ses défauts, et sur le tort qu'elle a de laisser paroître au dehors ses peines. Il lui demande de faire pour lui une prière. 699
- CXLI. Il lui montre qu'il n'est pas possible d'éviter toutes les occasions de chutes; ce qu'elle doit faire lorsqu'elle est tombée en quelque faute; comment elle doit se conduire pour la communion. 701
- CXLII. Il l'exhorte à souffrir la privation de la communion par esprit d'obéissance, et blâme des maximes nouvelles. 702
- CXLIII. Il lui marque ce qu'elle a à faire pour se soutenir dans ses peines; et lui conseille la lecture de sainte Thérèse. 703
- CXLIV. Il la rassure sur quelques frayeurs qu'elle avoit, et recommande à ses prières un ouvrage qu'il alloit publier. 705
- CXLV. Il répond aux questions qu'elle lui avoit faites, sur les répugnances qu'elle éprouvoit pour le monastère où elle étoit, sur le désir d'embrasser une règle plus austère, sur l'obligation de combattre ses défauts, etc. 706
- CXLVI. Il lui témoigne qu'il veut prêcher à sa profession et en faire la cérémonie. 711

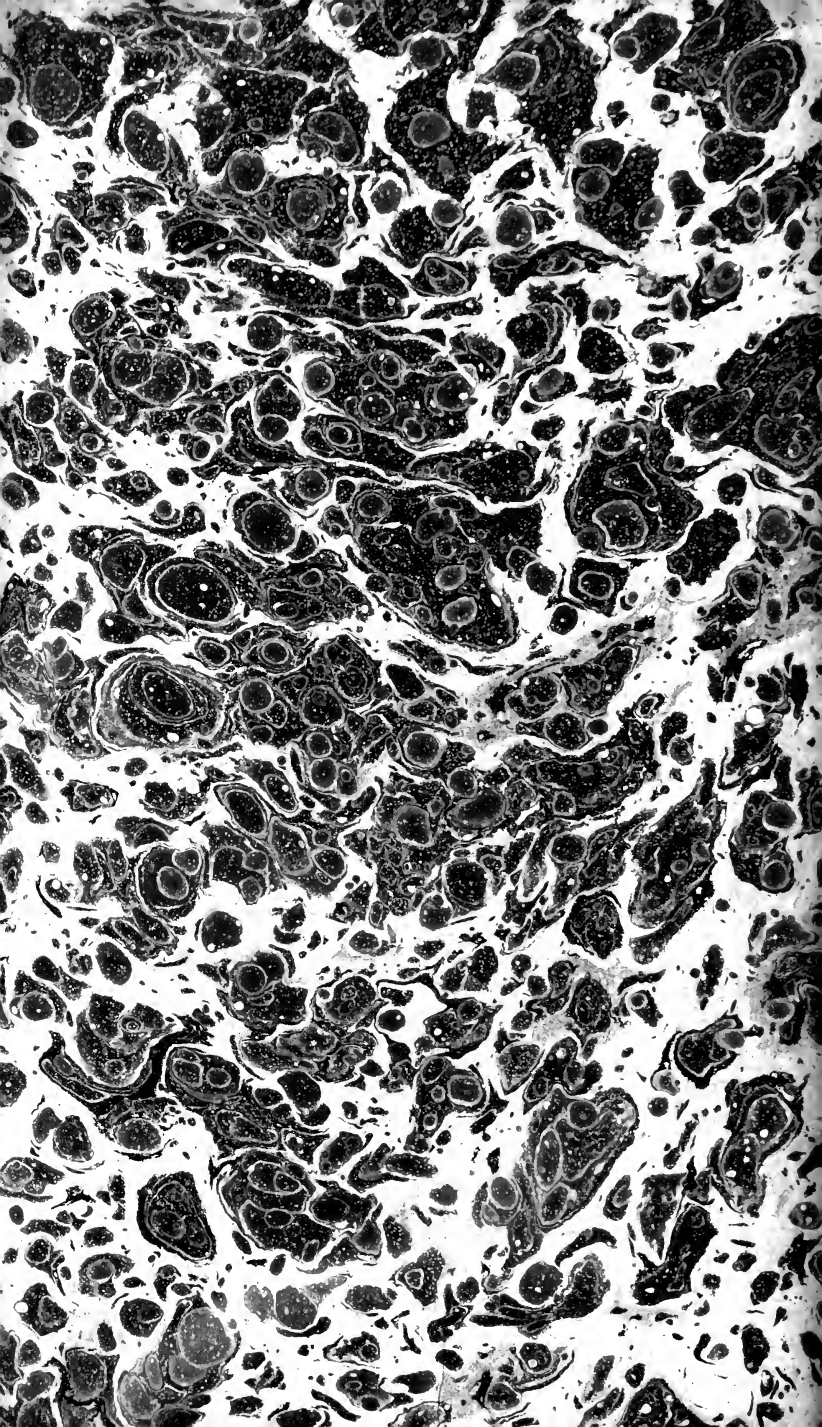
- CXLVII. Sur la retraite qu'elle alloit faire pour se préparer à sa profession; quels doivent en être les fruits. *Page* 712
- CXLVIII. Il répond à ses demandes sur l'attention à l'office, sur les fautes contre la règle, sur la pauvreté, sur les grâces et les infidélités, etc. 713
- CXLIX. Il lui envoie un précis du sermon qu'il avoit prêché à sa profession. 716
- CL. Il l'exhorte à se tenir cachée dans le sein de l'Epoux céleste, et à porter avec amour les croix qu'il lui impose. 729
- CLI. Il la reprend de sa trop grande sensibilité aux mépris des créatures. 730
- CLII. Sur les caractères de la véritable oraison. 731
- CLIII. Il la console de la mort de madame d'Albert, et l'exhorte à suivre ses exemples. 733
- CLIV. Il lui indique les moyens de se procurer du soulagement dans ses peines. 734
- CLV. Il l'exhorte à ne point suivre son inclination, et lui donne quelques avis. 735
- CLVI. Il la tranquillise sur une affaire qui lui causoit des scrupules, et l'exhorte à obéir à sa supérieure. 736
- CLVII. Il lui parle d'une relation de la mort de M. de Rancé, et l'assure que la frayeur des jugemens de Dieu, et la confiance en sa miséricorde, peuvent très-bien s'allier ensemble. 737
- CLVIII. Il lui fait craindre l'illusion dans ses désirs d'une règle plus austère; et lui marque comment au milieu de ses peines elle doit faire son oraison. 738
- CLIX. Comment il veut qu'elle soit unie au divin Epoux; il lui prescrit le silence à l'égard de la créature, pour crier au ciel de tout son cœur; et lui ordonne des pratiques pour se préparer au jubilé. 740
- CLX. Il s'excuse de ne pouvoir lui écrire aussi souvent qu'autrefois; l'assure qu'il n'abandonnera jamais le soin de son ame; et l'exhorte à pourvoir à sa santé. 741
- CLXI. Il l'exhorte à la retraite, à peu communiquer avec la créature, et à se recueillir toute en Dieu. 742
- CLXII. Il lui montre le néant de tout ce qui n'est pas Dieu, et l'engage à ne point sortir de sa clôture. 743
- CLXIII. Il répond à ses demandes sur le désir d'une règle plus austère, sur la stabilité et la pauvreté, sur les confesseurs, sur les prières vocales, et la retraite. 744

CLXIV. Il approuve qu'elle communique à M. de Saint-André les lettres qu'il lui a écrites, et l'exhorte à en profiter. Page 748

EXTRAITS de différentes lettres. Sur les moyens d'attirer l'Époux céleste; l'attention à contenter Dieu, l'obligation de conserver la paix dans tous les événemens, la conduite à tenir dans les peines que nous cause le prochain, la vie cachée, etc. 749

1911  
1912  
1913





PQ  
1725  
A2  
1815  
t.38

Bossuet, Jacques Bénigne  
Oeuvres

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

